Studia Artistarum
Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

38

Les débuts de l'enseignement universitaire à Paris (1200 - 1245 environ)

Studia Artistarum
Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

Sous la direction de
Olga Weijers
(Societas Artistarum)
Paris

Louis Holtz
(Institut de Recherche et d'Histoire des Textes)
CNRS – Paris

Secrétaire de rédaction
Dragos Calma (Paris – Cluj-Napoca)

Comité de rédaction
Luca Bianchi (Vercelli)
Henk Braakhuis (Nimègue)
Charles Burnett (London)
Anne Grondeux (Paris)
Dominique Poirel (Paris)
Jean-Pierre Rothschild (Paris)
Cecilia Trifogli (Oxford)

Studia Artistarum

Études sur la Faculté des arts dans les Universités médiévales

38

Les débuts de l'enseignement universitaire à Paris (1200 - 1245 environ)

édité par

Jacques Verger et Olga Weijers

BREPOLS

Mise en page
Dragos Calma

© 2013, BREPOLS PUBLISHERS n.v., Turnhout, Belgium.
All rights reserved. No part of this publication may be reproduced,
stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means,
electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise
without the prior permission of the publisher.
D/2013/0095/250
ISBN 978-2-503-55154-8
Printed on acid-free paper.

Avant-propos

Pour l'organisation du colloque qui fut à l'origine des actes publiés ici, nous avions constitué un comité d'organisation dont les membres étaient responsables des communications relevant de leur section. Nous avions confié l'organisation de la section concernant la grammaire et la logique à Anne Grondeux, celle de la section de philosophie à Ruedi Imbach et Dragos Calma, la théologie à Adriano Oliva et Dominique Poirel, le droit à Anne Lefebvre-Teillard. Tous ont collaboré à ce projet avec enthousiasme et nous les en remercions très chaleureusement. Pour l'organisation de la première section, sur le contexte institutionnel, et la dernière, qui avait le caractère d'une table ronde avec de brèves interventions, nous sommes seuls responsables.

D'autres remerciements s'imposent : Nicole Bériou, directrice de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, nous a généreusement prêté la belle salle de cet Institut et le personnel, en particulier Marie-Jeanne Gaudoin et Danièle Dam, nous a assistés de manière amicale et efficace dans l'organisation matérielle. Durant les deux jours de cette rencontre, Monica Brinzei et Caroline Heid ont veillé au bon déroulement des activités avec beaucoup de dévouement. Quant aux aspects financiers, outre une participation de l'Université de Paris-Est Créteil obtenue grâce à Nathalie Gorochov et qui a couvert en partie les déplacements des collègues invités, le financement du colloque a été rendu possible grâce aux droits d'auteur de la collection « Studia Artistarum ».

L'élément le plus important d'un colloque est naturellement constitué par le contenu et la qualité des interventions. Nous remercions chaleureusement tous ceux qui, par leur participation active, ont contribué à rendre cette rencontre intéressante, et également tous ceux qui se sont déplacés pour y assister et intervenir dans les discussions. Nous avons eu le sentiment que, durant ce colloque, les barrières entre les disciplines furent peu à peu franchies et que tous les participants y contribuèrent avec enthousiasme.

Le présent volume comprend bien entendu les textes des communications, souvent élargies par rapport à la version orale, auxquels nous avons ajouté des introductions générales. Ainsi, nous espérons avoir réuni un volume qui reflète le mieux possible l'état de la question pour cette période cruciale de l'histoire des universités et de l'histoire intellectuelle en général.

Introduction

L'un des éléments les plus marquants de l'histoire intellectuelle du monde occidental est, au XIII^e^ siècle, la naissance de l'institution que nous appelons encore aujourd'hui « université ». Sur l'émergence et l'histoire institutionnelle des premières universités, Bologne et Paris, beaucoup a été écrit. Cependant, la première période de l'Université de Paris, depuis sa naissance vers 1200 jusqu'à 1245 environ, demeure mal connue ; surtout du point de vue de l'enseignement, des textes et des maîtres, la réalité universitaire reste encore assez insaisissable.

À l'occasion du colloque de septembre 2012, nous avons voulu faire le point sur cette première période de l'Université de Paris, celle de la naissance et de l'enfance de l'université. La période de jeunesse, qui correspond à la seconde moitié du XIII^e^ siècle, est beaucoup mieux connue : à partir de l'entrée en scène de personnalités comme Albert le Grand, Thomas d'Aquin, Boèce de Dacie, Siger de Brabant, nous sommes sur un terrain mieux balisé, dont les sources ont été étudiées et souvent éditées.

Pour défricher le terrain relativement inexploré des premières décennies du siècle, nous avons essayé de le cartographier en le découpant en sections.

Pour commencer, il fallait naturellement décrire le contexte institutionnel et social dans lequel l'université allait se développer. Aussi la première section est-elle consacrée à ce contexte : John Baldwin esquisse l'arrière-plan politique de la naissance de l'Université de Paris, qui est celui du règne de Philippe-Auguste (1180-1223) et des mutations institutionnelles qui l'ont caractérisé ; Jacques Verger, à partir d'une documentation rare et souvent peu explicite, essaie de retracer la genèse des premières institutions universitaires qui constituent le cadre dans lequel nous pouvons situer l'enseignement durant cette période ; Nathalie Gorochov enfin, par le biais de la prosopographie, donne figure concrète et réalité sociale aux premières générations de maîtres et d'étudiants parisiens.

Ensuite, nous avons divisé le terrain selon les diverses disciplines qui faisaient l'objet d'un enseignement dans le cadre de l'université : grammaire

et logique (c'est-à-dire la base de la Faculté des arts), philosophie (dont l'émergence dans l'enseignement est une des principales particularités de la Faculté universitaire des arts par rapport aux écoles des époques antérieures), théologie (sans doute la partie la plus en vue de l'université) et droit (élément plus modeste, mais nullement absent). Ces divisions n'épuisant de toute évidence pas l'ensemble des matières enseignées, nous avons ajouté une section de *varia,* dans laquelle on retrouvera la rhétorique, les sciences, la musique, la médecine et la prédication.

Bien entendu, nous n'avons pas réussi à englober dans ce tableau toutes les matières enseignées. Nous aurions dû notamment intégrer la *logica moderna,* sujet traité pendant le colloque par Henk Braakhuis, mais qui n'a malheureusement pas été en mesure de nous envoyer une contribution écrite. Bornons-nous donc à renvoyer ici à son article paru, sous le titre *Logica Modernorum as a Discipline at the Faculty of Arts of Paris in the Thirteenth Century,* dans les actes d'un précédent colloque[1], article dans lequel il émet l'hypothèse que cette branche de la logique était enseignée dans des écoles parallèles, non universitaires, et ne faisait pas partie du curriculum de la Faculté des arts.

Un autre sujet non traité dans le présent volume est celui des manuels et des guides pour les étudiants, qui fournissent des renseignements précieux sur la réalité du curriculum à la Faculté des arts. Ces documents, appelés « textes didascaliques » par Claude Lafleur, ont fait l'objet de plusieurs publications relativement récentes, dont un livre consacré à l'un des plus importants d'entre eux, le « *Compendium* de Barcelone »[2]. Dans le présent volume, ce genre de textes a été utilisé par Irene Zavattero, qui a bien montré tout le profit que l'on peut en tirer. La même chose est vraie pour les introductions à la philosophie, souvent incorporées dans les commentaires sur l'*Isagoge,* mais aussi conçues comme des textes à part entière, se suffisant éventuellement à eux-mêmes.

Mais abandonnons ces regrets et passons aux études qui composent la suite de ce volume. Après la section I dont nous avons déjà parlé, la deuxième section, avec laquelle nous entrons dans le sujet des matières enseignées, est consacrée à la grammaire et la logique. Nous avons renoncé à y ajouter une introduction générale, rendue inutile par l'exposé très complet d'Anne Grondeux, qui constitue en fait une introduction centrée sur des questions méthodologiques. En effet, elle montre qu'il faut passer par un examen patient

1. *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e – XV^e siècles),* O. Weijers et L. Holtz éds., Turnhout, Brepols, 1997
2. *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle. Autour du « Guide de l'étudiant » du ms. Ripoll 109,* Cl. Lafleur et J. Carrier éds., Turnhout, Brepols, 1997. Voir aussi, dans le volume cité n. 1, la contribution de Cl. Lafleur, « Les textes 'didascaliques' de la Faculté des arts de Paris au XIII^e siècle : *notabilia* et *status quaestionis* », p. 345-372.

des textes dont nous disposons pour déterminer la réalité de l'enseignement à cette époque. L'un des problèmes est naturellement qu'il faut identifier et situer les textes et les maîtres, un problème qui est également soulevé par Sten Ebbesen dans sa contribution consacrée à la logique. Dater et localiser des textes de cette période est un exercice difficile. Sten Ebbesen montre que nous avons trop souvent tendance à rattacher à Paris des traités et des commentaires datant de ces années précoces et qu'il y a finalement assez peu d'ouvrages de logique qui sont incontestablement originaires de ce milieu.

Une toute autre perspective est offerte par l'article de Christopher Lucken sur la *Biblionomia* de Richard de Fournival, qui traite plus particulièrement de la place du *trivium* dans ce document surprenant (Graziella Federici Vescovini aborde plus loin, on le verra, la place du *quadrivium* dans ce même texte). Bien que les liens de la *Biblionomia* avec l'Université de Paris ne soient pas très nets, nous avons ici la description d'une bibliothèque, réelle ou idéale, qui reflète en fait tout le champ du savoir de la fin du XII^{e} et du tout début du XIII^{e} siècle.

La section concernant la philosophie est introduite par Ruedi Imbach. Bien entendu, cette section aurait pu comprendre beaucoup plus de contributions, étant donné l'importance prise par les écrits d'Aristote qui constituaient désormais la base de l'enseignement de la Faculté des arts. Luca Bianchi montre, à travers l'exemple de Roger Bacon, comment les maîtres ès arts ont abordé la lecture de ces textes difficiles et comment ils ont dû frayer leur chemin entre discours philosophique et discours théologique. Le titre de son article est clair : « Couper, distinguer et compléter » étaient les trois stratégies appliquées à la lecture d'Aristote afin de sauver ces textes nouveaux – et cruciaux pour la philosophie – de la condamnation et de l'interdiction.

Toujours à propos de Roger Bacon, figure centrale de l'histoire de la philosophie du premier XIII^{e} siècle, Silvia Donati nous livre les premiers résultats d'une enquête qui tend à montrer que parmi les *Opera hactenus inedita* de cet auteur tous ne sont pas authentiques. Dans son article, systématique et très approfondi, elle discute le problème du fameux manuscrit d'Amiens, seul témoin de la plupart des commentaires philosophiques de Bacon, et plus particulièrement le statut de trois commentaires dont elle démontre que l'attribution à Bacon est loin d'être certaine, ce qui nous incite à modifier notre image de la période en question.

Pour un tout autre domaine de la philosophie, celui de l'éthique et de la politique, Irene Zavattero passe en revue, dans une étude minutieuse, les mentions de la politique dans les textes « didascaliques » (introductions à la philosophie, guides de l'étudiant) et les premiers commentaires sur l'*Ethica nova* et *vetus*. S'interrogeant ensuite sur la dimension collective des vertus morales, elle arrive à la conclusion qu'avant l'arrivée de la traduction de la

Politique d'Aristote, les maîtres ès arts de Paris, tout en ayant une certaine conscience de cet aspect de la philosophie pratique, n'ont pas développé une véritable pensée politique.

La Faculté de théologie était sans aucun doute la plus prestigieuse de l'Université de Paris. Gilbert Dahan, après une introduction générale pour ce domaine, constate que ce que nous savons de l'enseignement de la Bible à cette époque est relativement mince par rapport à l'importance de ce texte dans la Révélation chrétienne. Il étudie l'évolution de l'enseignement de l'exégèse biblique, des écoles à l'université, en suivant les méthodes de quelques grands maîtres : Pierre le Mangeur, Étienne Langton, Guerric de Saint-Quentin, Jean de la Rochelle. Il fait porter son analyse méthodologique sur quelques éléments précis : la *divisio textus,* la *quaestio,* l'utilisation de la *Glossa*. On voit ainsi comment les méthodes universitaires se sont peu à peu mises en place, ce qui allait de pair avec un réel approfondissement doctrinal.

La *quæstio* est également le sujet de la contribution de Riccardo Saccenti, qui étudie les *Questions* et les *Sentences* entre la fin du XII^e^ et le début du XIII^e^ siècle. Il présente les principaux recueils de questions et donne des exemples textuels concrets, notamment de Pierre le Mangeur et Étienne Langton, plus quelques anonymes, pour montrer comment les *Sentences* ont été utilisées dans les *quæstiones*. Il en conclut que les questions de cette période montrent une approche « critique » des *Sentences* : les maîtres y apparaissent désormais libres d'exprimer leurs propres positions théologiques.

Marta Borgo se concentre sur l'enseignement des *Sentences* de Pierre Lombard des années 1220 jusqu'au début des années 1250, autrement dit d'Alexandre de Halès à Thomas d'Aquin. Cette présentation s'appuie sur un travail encore en cours, à savoir la préparation d'un apparat des sources en vue de l'édition critique du commentaire de Thomas et prend comme point de départ un important article de Francesco Del Punta sur le genre des commentaires et leur rapport avec la possibilité d'une expression originale dans la pensée médiévale. La standardisation institutionnelle n'a nullement empêché l'originalité spéculative, ce que montre bien Marta Borgo à propos des commentaires qu'elle étudie. Par son analyse rigoureuse, elle démontre que ces commentaires doivent être situés les uns par rapport aux autres pour en suivre l'évolution.

Une faculté dont on parle beaucoup moins, mais qui existait bel et bien est celle de droit. La section sur les débuts de l'enseignement universitaire du droit à Paris est introduite par Anne Lefèbre-Teillard, qui décrit ensuite l'enseignement du droit canonique entre la fin du XII^e^ et le début du XIII^e^ siècle. Durant cette période pour laquelle la plupart des œuvres sont encore anonymes et trahissent des influences diverses, il est difficile de

rattacher tel ou tel écrit à l'école parisienne. Cependant, on voit bien que le Décret était enseigné et on peut tenter de déterminer quand les décrétales *extravagantes* ont été utilisées dans cet enseignement. On possède sept manuscrits qui attestent un enseignement fondé sur la *Compilatio prima* dès les premières années du XIII^e^ siècle, tous d'élèves de *Petrus Brito* qui dominait alors l'enseignement parisien. Ensuite, les témoignages d'un enseignement canonique parisien se raréfient.

En ce qui concerne le droit romain, un enseignement existait bien au début du XIII^e^ siècle, mais il fut bientôt frappé d'interdiction par Honorius III dans sa décrétale *Super speculam*. Chris Coppens s'interroge d'abord sur les conditions de cette interdiction, sa nature juridique et ses motivations, puis sur les effets concrets de cette constitution : car si on n'a pas créé à Paris de curriculum particulier pour le droit romain, on constate en revanche une pratique de l'intégration du droit romain dans la doctrine canonique, que l'on doit en propre aux juristes parisiens.

À la fin du colloque, était prévue une table ronde avec des interventions brèves sur divers sujets qui n'avaient pas été traités dans les sections précédentes. La plupart de ces interventions sont rassemblées ici sous le titre *Varia*. La rhétorique, parente pauvre de la Faculté des arts, n'est abordée par Charles Vulliez qu'à travers la figure d'un rhéteur particulier, Pons le Provençal, qui a sans doute enseigné à Paris dans les années centrales du XIII^e^ siècle. Plus généralement, il faut en effet noter que l'enseignement de la rhétorique à la Faculté des arts de Paris a été probablement très limité, sinon inexistant, pendant longtemps, en fait jusqu'à l'introduction de la *Rhétorique* d'Aristote, bien après notre période. On peut compléter ce qui est dit ici par la lecture d'un article de John Ward paru dans les actes d'un colloque précédent et de la discussion à laquelle son intervention avait donné lieu[3].

Les disciplines du *quadrivium* ont été présentées par Graziella Federici Vescovini, et en particulier la manière dont elles se sont transformées au début du XIII^e^ siècle. L'arrivée des traductions d'Aristote a complètement changé la donne, également dans ce domaine. Les maîtres universitaires ont dû réélaborer les disciplines et l'introduction du *quadrivium* ainsi enrichi eut lieu presque au même moment dans plusieurs universités. Pour Paris, on en a un bon témoignage dans Richard de Fournival et sa *Biblionomia*, déjà citée pour ce qui concerne le *trivium*.

Une autre discipline du *quadrivium,* la musique, est ensuite abordée par Anne-Zoé Rillon, dans une étude qui se concentre sur les premières décennies de l'université à partir d'un manuscrit remarquable, conservé à Florence, dont

3. J.O. Ward, « Rhetoric in the Faculty of Arts (Paris and Oxford). A Summary of the Evidence ", in *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts*, p. 147-171, 175-182.

l'élaboration a peut-être été liée à la célébration de la Dédicace de la Sainte-Chapelle en 1246. Plusieurs illustrations de ce manuscrit font référence à la vie des écoles et l'une des images introduit un conduit qui parle des arts libéraux, tandis que d'autres textes contiennent également des allusions aux écoles et à l'université. Même si l'enseignement de la musique à la Faculté des arts était essentiellement théorique, le manuscrit de Florence amène à se poser la question de la proximité du milieu des maîtres avec celui de la musique pratique.

L'une des quatre facultés parisiennes, la Faculté de médecine, n'a pas fait l'objet d'une section à part, parce qu'elle nous a semblé trop modeste à l'époque dont nous traitons. Cette lacune a pu cependant être comblée lors de la table ronde finale par Laurence Moulinier-Brogi, qui, tout en confirmant la relative faiblesse de la médecine parisienne avant le milieu du XIII[e] siècle, a réuni divers témoignages attestant l'enseignement de cette discipline. Bien que la moisson soit maigre, on peut ainsi ajouter aux références dans des textes statutaires, des exemples concrets, notamment celui de Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste, un médecin et un savant qui fut l'un des premiers acteurs du transfert des savoirs médicaux vers Paris.

Finalement, un sujet en apparence plus marginal est évoqué par Ayelet Even-Ezra, à savoir le rôle de la prédication dans la vie universitaire. Un maître en théologie, Gauthier de Château-Thierry, qui fut chancelier de l'université de Paris dans les années 1246-1249, est l'auteur d'une *quæstio* sur le devoir de prédication (*De officio predicationis et doctrine*) dans laquelle il compare la prédication à l'enseignement, ce qui était, somme toute, naturel, car la prédication était l'une des trois obligations des maitres en théologie (*legere, disputare, prædicare*). Dans le débat sur le droit à la prédication (qui peut prêcher et où ?), Gauthier est un témoin précieux.

Enfin, une conclusion générale essaiera de porter une appréciation d'ensemble sur ces années de naissance de l'Université de Paris : peut-on établir une relation entre le contexte social et politique général et les mutations intellectuelles dont l'université a été le vecteur ? Cette relation était-elle simplement d'ordre institutionnel ? Comment interpréter ces mutations illustrées par les exposés consacrés aux diverses disciplines : simple redistribution des savoirs dans un cadre plus contraignant ou renouveau et approfondissement, pour ne pas dire progrès, dans une véritable dynamique culturelle enclenchée par le système universitaire ?

Avec ce volume, qui rassemble quasiment toutes les facettes de l'enseignement à l'Université de Paris au lieu de se limiter à telle ou telle d'entre elles, qui associe l'analyse des contenus à celle de la situation sociale des acteurs, des dispositifs institutionnels et des conditions pratiques

de vie et de travail, nous avons voulu présenter un exemple de ce que l'on pourrait appeler l'histoire de la pensée, pour une période certes restreinte, mais cruciale pour l'histoire intellectuelle du Moyen Âge occidental. Nous sommes bien conscients de ne pas avoir atteint l'exhaustivité – d'ailleurs, qui le prétendrait ?, mais nous espérons avoir fait avancer les connaissances et avoir approché un peu plus la possibilité d'une vue globale en la matière.

Section I : Le contexte

Le contexte politique et institutionnel

John W. Baldwin

> À ce moment [environ 1210], l'étude des lettres florissait à Paris. On lit qu'il n'y eut jamais à Athènes ou en Égypte ni nulle part ailleurs au monde une telle multitude d'écoliers que celle qui vient à Paris pour y étudier. Cela ne tient pas seulement à l'agrément du lieu et à la surabondance des ressources, mais aussi à la liberté et aux privilèges spéciaux que le roi Philippe et son père avant lui ont accordés aux écoliers. De sorte que si on trouve dans cette noble cité un copieux et excellent enseignement du trivium et du quadrivium mais aussi des questions du droit canon et du droit romain, de la manière de guérir le corps et de conserver la santé, on n'y enseigne pas moins les Écritures et les questions théologiques avec un zèle plus ardent.
>
> Guillaume Le Breton, *Gesta* dans *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton*, H.-Fr. Delaborde (éd.), Paris, Renouard, vol. I, 1882, p. 230-231.

Ce texte de *Guillaume le Breton*, sans doute bien connu, annonce la naissance de l'université de Paris et provient du seul témoignage que nous possédions tiré d'un historien français contemporain. Le texte fait allusion à l'idéologie de la *translatio studii*, le mythe fondateur de l'université, qui vante les atouts de Paris comme ville, insiste sur la protection accordée par le roi aux *scolares* et prévoit la formation des quatre facultés.

Ma tâche dans la présente contribution est de dessiner le contexte politique et institutionnel de cette naissance, une tâche que je voudrais interpréter comme l'examen du rôle du roi dans le processus à partir de l'avènement de Philippe Auguste jusqu'à la fin de la minorité de Louis IX[1]. À mon

1. Il faut signaler l'importance de l'étude de S. Young, « *Consilio hominum nostrorum* : A Comparative Study of Royal Responses to Crisis at the University of Paris, 1200-1231 » in *History of Universities*, XXII/1 (2007), p. 1-20.

avis, le fonctionnement administratif du gouvernement capétien n'a pas fondamentalement changé pendant cette période. Les conseilleurs principaux à la cour royale sont restés en place, y compris le frère Guérin, Barthélemy de Roie et Matthieu de Montmorency. De même, trois fois par an, les prévôts et les baillis se rendaient au Temple, à Paris, pour y rendre compte de leurs recettes et dépenses, et la présentation de ces comptes n'a pas changé pas non plus. Le Trésor des chartes continuait à conserver les lettres reçues par le gouvernement, même si Louis IX construisit à côté de la Sainte Chapelle une sacristie pour les abriter[2]. Le registre commandé par frère Guérin pour sauvegarder les transcriptions des lettres expédiées depuis la chancellerie est toujours resté en usage pendant cette période sous le nom de *Registrum vetus*. De nouveaux registres ne furent pas envisagés avant la fin du règne de Louis IX[3]. Le prévot-bailli de Paris était responsable pour la police de la ville, sans changement jusqu'aux réformes entreprises par Louis IX après la croisade. Autrement dit, l'administration mise en place par Philippe Auguste resta donc fondamentalement intacte jusqu'à la croisade de Louis IX, sauf des modifications mineures. Pourtant, comme le défi du présent colloque sur les débuts de l'enseignement universitaire à Paris est de dégager des nouveautés (en particulier les nouveaux textes et les nouvelles idées), ce sera aussi le défi principal de cette contribution.

Pour commencer, comme il est évident dans le texte de Guillaume le Breton, en faisant de Paris sa capitale, Philippe Auguste a pu profiter des atouts naturels de la ville pour en faire don à l'université naissante. Parmi ceux-ci, il faut mentionner le climat agréable, puis la riche plaine de France dont le blé abondant suffisait aux besoins de Cérès, comme le disait Gui de Bazoches, pour ne pas parler des plaisirs de Bacchus, produit des récoltes des vignobles des environs[4]. En plus, il faut prendre en compte la Seine entre les confluents de la Marne et de l'Oise, pas éloignée de la mer parce que toutes ces rivières formaient un vaste réseau d'affluents favorables aux besoins du commerce.

Les Capétiens ont su valoriser ces atouts au profit des Parisiens. Ils ont surveillé le métier des bouchers et des boulangers pour garantir la qualité de

2. J. W. Baldwin, *Philippe Auguste et son gouvernement*, Paris, Fayard, 1991 ; Ch. Petit-Dutaillis, *Étude sur la vie et le règne de Louis VIII (1187-1226)* (Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences philologiques et historiques, 101), Paris, É. Bouillon, 1894 ; G. Sivéry, *Louis VIII le Lion*, Paris, Fayard, 1995.
3. J. W. Baldwin, « Les premiers registres capétiens de Philippe Auguste à Louis IX », dans *Décrire, inventorier, enregistrer entre Seine et Rhin au Moyen Âge : Formes, fonctions et usages des écrits de gestion*, Actes du colloque à Namur, 8-9 mai, 2008, X. Hermand, J.-F. Nieus et É. Renard (éds), Mémoires et documents de l'École des Chartes 92, Paris, 2012, p. 105-121.
4. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain éds. t. I [désormais *CUP*, I], Paris, Delalain, 1889, *pars introductiva*, n° 54, p. 55-56.

la table. Grâce aux services des marchands de l'eau, le contrôle du commerce à longue distance, surtout le commerce du vin, était assuré. Pour approvisionner les tavernes, les rois envoyaient les crieurs circuler dans les rues pour annoncer le prix et la qualité de leurs délices. Nous verrons que les plaisirs de Bacchus restaient un des atouts les plus appréciés par la population universitaire. La présence périodique de la cour royale dans la capitale, l'arrivée trois fois par an des prévôts et baillis et l'attraction exercée par la ville sur les grands du royaume alimentaient la demande pour la production et le commerce des beaux tissus et des vêtements ; pour protéger la marchandise et faciliter la distribution, Philippe Auguste a fait construire les Halles[5].

Parmi toutes les contributions royales faites pour faciliter le fonctionnement de Paris, la construction des enceintes qui finirent par entourer entièrement la ville, était la plus visible. Évidemment, la fonction primaire de ces murs était la protection. Pendant son absence à la croisade où il partit en 1190, Philippe confia la responsabilité pour la partie de la rive droite aux bourgeois de Paris, parce que c'était là que se trouvaient leurs activités principales. Mais, en y consacrant 7 000 livres parisis de son propre trésor, le roi s'engagea personnellement dans la partie de la rive gauche où les écoles étaient en pleine expansion. L'ambition de Philippe n'était pas mince : l'enceinte s'étendait jusqu'aux trois abbayes majeures de la rive gauche : Saint-Germain des Prés, Sainte-Geneviève et Saint-Victor. Elle renfermait environ 125 hectares, presque la moitie de la superficie totale de la ville. Parce que la plupart de ces terrains étaient vides de maisons mais comprenaient beaucoup de vignobles, les murs ont permis l'expansion rapide des habitations. En 1211-1212, Guillaume Le Breton déclarait que les maisons de la rive gauche se pressaient comme une grande marée jusqu'aux murs[6]. En conséquence, l'hébergement de la nouvelle université était assuré et si les premiers collèges ont été implantés dans l'Île-de-la-Cité ou autour du château du Louvre, tous les autres se sont installés sur la rive gauche, à commencer par le couvent des Dominicains à Saint-Jacques en 1219.

Pour compléter le tableau de l'influence royale indirecte sur l'université, il ne faut pas oublier les grands événements royaux qui furent l'occasion de célébrations – voire surtout de l'opportunité de profiter des plaisirs de Bacchus –, comme la nuit d'août 1165 où naquit Philippe Dieudonné (le futur Philippe Auguste)[7]. Selon Guillaume Le Breton, la grande victoire de Bouvines en juillet 1214 produisit à Paris une explosion de réjouissances qui durèrent une

5. Voir en dernier lieu J. W. Baldwin, *Paris 1200*, Paris, Aubier, 2006, p. 66-82.
6. Guillaume Le Breton, *Gesta*, I, p. 241 ; Baldwin, *Paris, 1200*, p. 43-53.
7. Giraldus Cambrensis, *De principis instructione liber*, ed. G. F. Warner, London, Longmans, 1891, VIII, p. 292-293.

semaine. Des foules de bourgeois et de *scolares* entonnaient des cantiques et des hymnes. Les journées ne suffisant pas, les nuits étaient illuminées comme en plein jour par des flambeaux, tandis qu'en particulier les *scolares* chantaient et dansaient inlassablement[8]. Selon Nicolas de Bray, après le couronnement de Louis VIII à Reims en 1223, des célébrations comparables eurent lieu à Paris. Profitant de l'occasion, la Faculté des arts prit des vacances au détriment des études de logique, cessant les disputes sur Aristote et Platon[9].

Au dire de Guillaume Le Breton, l'unique contribution de Philippe Auguste à la naissance de l'université a été d'assurer la liberté et les privilèges spéciaux des *scolares*. Sans aucun doute le chroniqueur fait ici allusion aux événements qui eurent lieu à Paris à la mi-carême et se terminèrent par la célèbre charte royale de juillet 1200. Le seul témoin contemporain est le chroniqueur anglais Roger de Hoveden. Une bagarre déclenchée par les excès de vin éclata dans une taverne entre un groupe d'étudiants allemands et les propriétaires de la taverne, laissant pour mort l'un de ces derniers. Naturellement, les propriétaires firent appel à Thomas, le prévôt royal, avec six sergents pour attaquer en représailles l'hôtel des étudiants, et cinq d'entre eux furent tués dans la mêlée. Les maîtres, outragés, demandèrent réparations au roi[10]. De crainte de voir les étudiants quitter la ville en masse, Philippe délivra en juillet une charte détaillée qui répondait à leurs demandes[11].

La plus urgente était de punir le prévôt et ses sergents, une besogne ce que fit le roi par des mesures sévères. Justice ainsi faite, il se tourna vers le sujet le plus important, à savoir la juridiction policière sur les maîtres et les étudiants qui jouissaient tous du statut de clerc. En principe, ce statut mettait les personnes des maîtres et des étudiants à l'abri de tout dommage physique en leur accordant deux privilèges importants, le *privilegium canonis* et le *privilegium fori*.

Selon le premier, tous les clercs sont considérés comme des personnes sacrées. Toute violence physique à leur encontre est en conséquence un sacrilège puni par l'excommunication automatique, suivie de conséquences sévères. Le prévôt et ses agents avaient commis de graves délits en malmenant – et surtout en tuant – les étudiants. Une bonne partie de la charte royale concerne la confirmation et l'application du *privilegium canonis* par le roi

8. Guillaume Le Breton, *Gesta*, I, p. 297.
9. *Recueil des historiens des gaules et de la France*, nouvelle éd., t. XVII, Paris, V. Palmé, 1878, p. 313-314.
10. Roger de Hoveden, *Chronica magistri Rogeri de Hovedene*, W. Stubbs (éd.), t. IV, London, Longmans, 1871, p. 120-121.
11. *CUP*, I, n° 1, p. 59-61.

au profit des maîtres et des étudiants de Paris[12]. Comme le fait remarquer Philippe Auguste, la tonsure, c'est-à-dire le signe matériel du statut clérical, y compris du *privilegium canonis*, constituait la meilleure protection du clerc, meilleure même qu'un heaume. Avec son crâne rasé, un maître ou un étudiant pouvait se précipiter dans la mêlée sans craindre le danger[13].

La seconde grande protection dont bénéficiaient les clercs, est le *privilegium fori* qui les exempte totalement des tribunaux séculiers. Les maîtres et étudiants, comme tout le clergé, étaient sous la juridiction de l'Église, même dans les affaires criminelles. En confirmant ce privilège, la charte de Philippe Auguste entre dans les détails en expliquant comment la procédure doit être appliquée à Paris pour les clercs accusés de crimes graves. La seule fonction restante pour le prévôt était d'appréhender le clerc accusé et de le livrer immédiatement aux cours de justice ecclésiastique pour jugement et punition. Si le clerc étai reconnu coupable et condamné, sa punition se limitait à la dégradation, c'est-à-dire qu'il était dépouillé de son statut clérical. Toute punition corporelle était exclue – aussi bien la mutilation que la mort – parce que le clerc bénéficiait toujours du *privilegium canonis* qui protégeait sa personne. La dégradation était le seul châtiment. Il est donc clair que chaque clerc avait le droit de commettre un crime majeur sans risque de châtiment corporel. Naturellement, en cas d'un deuxième crime, il ne bénéficiait plus de son statut clérical parce que, ayant été dégradé, il pouvait désormais être sanctionné par la justice royale comme laïc[14].

Il faut remarquer que la charte de Philippe Auguste a, à l'évidence, adopté la solution de Thomas Becket, l'archevêque-martyr de Canterbury, dans sa dispute avec le roi Henri II concernant le problème des clercs criminels. Bien avant Philippe, Henri avait proposé qu'un clerc jugé coupable par une cour ecclésiastique, soit dégradé et renvoyé à la cour du roi pour y être châtié en tant que laïc[15]. Becket refusa obstinément cette solution, déclarant qu'infliger une autre peine reviendrait à punir deux fois le même crime, ce qui était contraire à l'adage scripturaire apocryphe : « Dieu ne punit jamais deux fois le même crime ». Il n'est pas exagéré de dire qu'autour de 1200 le martyr Thomas Becket devint le héros des écoliers parisiens. La date de sa mort fut régulièrement commémorée à Notre-Dame le 29 décembre. Les arguments de Becket sont

12. Baldwin, *Philippe Auguste*, p. 245, 246 ; R. Génestal, *Le privilegium fori en France*, 2 t., Paris, E. Leroux, 1921-24, t. I, p. ii-iv.
13. M.-M. Davy, « Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231 », dans *Études de philosophie médiévale*, 15 (1937), p. 337.
14. Baldwin, *Philippe Auguste*, p. 243-247 ; Génestal *Privilegium fori*, t. II, p. 95-114.
15. « Constitutions of Clarendon » in *Select Charters of English Constitutional History*, ed. W. Stubbs, Oxford, Clarendon Press, 1913, p. 164-165.

repris dans les ouvrages de Pierre le Chantre et ce théologien le défendait en débat public comme martyr pour les libertés de l'Église[16].

L'absence de toute mention du châtiment par la justice royale d'un clerc jugé coupable et en conséquence dégradé par une cour ecclésiastique montre pleinement la grande influence des maîtres sur le roi. Craignant le départ de la population estudiantine, Philippe Auguste se soumit à la solution radicale de Becket dans sa capitale même, Paris. Avant de consentir à cette importante concession, le roi avait pris soin de s'assurer du conseil de ses hommes (*consilio hominum nostrorum*) et il promit sa protection aux *scolares* de Paris. La charte originelle est scellée et se trouve toujours dans les archives de l'université. La chancellerie royale produisit une copie fidèle dans le premier registre et la recopia dans les registres successifs[17]. Son importance était reconnue par toutes les parties concernées.

Néanmoins, la solution radicale de Becket n'a pas résolu le problème de l'insécurité dans la ville de Paris, où le clergé, les maîtres et les étudiants étaient fort nombreux et concentrés sur la rive gauche. De plus, les autorités ecclésiastiques, notamment la papauté, commençaient à s'inquiéter à propos des clercs qui avaient commis des crimes subversifs envers l'Église, comme les faussaires de bulles papales et surtout les hérétiques, pour lesquels la solution de Becket apparaissait insuffisante[18]. Le remède tardif d'Henri II qui se trouve dans les Constitutions de Clarendon, selon lequel les juges ecclésiastiques et la justice royale devaient partager les responsabilités, gagne de plus en plus l'adhésion des autorités. Suivant cette règle, en Angleterre, le rôle du roi se limitait à l'arrestation du clerc accusé au commencement et à sa punition corporelle à la fin, si ce clerc était jugé coupable et dégradé par la cour ecclésiastique. Ainsi, tout le jugement de culpabilité restait entre les mains du clergé.

En 1205, Philippe Auguste décida de rouvrir la question des clercs criminels sur ses terres. Comme en 1200, il demanda conseil à ses hommes, cette fois à ses barons et ses clercs. Parmi quelques douzaines de questions discutées, il y eut celle de la remise aux mains de la justice séculière d'un clerc jugé coupable

16. Pierre le Chantre, *Verbum adbreviatum*, M. Boutry (éd.) (CCCM, CXCVI), Turnhout, Brepols, 2004, p. 508 ; Migne, *PL* 205, col. 231A ; J. W. Baldwin, *Masters, Princes and Merchants : The Social Views of Peter the Chanter and his Circle*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1970, vol. I, p. 145-149.
17. *Recueil des actes de Philippe Auguste,* éds. H.-Fr. Delaborde, Ch. Petit-Dutaillis et J. Monicat, Paris, Imprimerie nationale, 1943, t. II, n° 644. Ms. original : Archives Nationales, M 66[a], no. 1 ; Registre A, Ms Vat. Ottoboni lat. 2796, fol. 29 ; Registre C, Archives Nationales JJ 7, fol. 50v ; Registre E, Archives Nationales JJ 26, fol. 85.
18. *Decretales Gregorii IX*, éd. E. Friedberg, Leipzig, Tauchnitz, 1881, II, 5.7.9 *Ad abolendam ;* 2.1.10 *Cum non ab homine ;* 5.20.7 *Novissimus.*

et dégradé par la cour ecclésiastique. À la place du refus absolu de Becket, le roi proposa un compromis : le clerc dégradé ne serait pas remis directement aux cours séculières ; il ne serait pas non plus relâché dans un lieu d'asile, comme une église ou un cimetière, mais dans un lieu extérieur, où les justiciers pourraient le reprendre afin de le punir sans commettre un sacrilège[19]. En fait, Philippe Auguste a obtenu les mêmes résultats que ceux qu'Henri II avait proposés à Clarendon : les ecclésiastiques et le roi collaboraient pour faire justice des clercs dont les crimes méritaient des peines corporelles.

La réforme du *privilegium fori* de 1205-1206 fut appliquée à Paris en 1210 dans l'affaire célèbre de l'hérétique Amaury de Bène. Ce théologien venait de réunir autour de lui de nombreux maîtres ès arts et maîtres en théologie de l'université naissante. Le groupe entier fut jugé par un concile d'évêques et de maîtres. Dans la procédure, le frère Guérin, conseiller principal du roi, joua un rôle important. Une douzaine de clercs furent reconnus coupables et dégradés à l'église Saint-Honoré, située en dehors de l'enceinte de la rive droite. Mis hors de l'église, ils furent pris par les agents du roi. Philippe Auguste n'était pas à Paris à ce moment-là, mais quand il revint peu après, les coupables furent emmenés aux Champeaux et livrés aux flammes. Cet événement montre bien l'influence de la réforme de 1205-1206[20]. Comme à Clarendon, le roi collaborait avec les autorités ecclésiastiques au commencement et aussi à la fin dans une affaire qui touchait des clercs criminels.

Pendant les deux décennies suivantes, les chroniqueurs contemporains ne parlent plus des rapports entre le roi et l'université, avec une seule exception. Au dire du chroniqueur de Tours, lorsque le légat pontifical Romano Frangipani cassa le sceau de l'université en 1225, le roi Louis VIII a dû envoyer ses sergents pour le protéger contre la colère d'une foule de *scolares* armés d'épées et de bâtons[21].

Le silence fut rompu par les célèbres évènements de 1229 qui suivent le modèle établi en 1200. Notre meilleur témoin contemporain est toujours un chroniqueur anglais, Matthieu Paris[22]. Une taverne située dans le faubourg de Saint-Marcel où le vin était « le meilleur et le plus doux » fut à l'origine d'une rixe qui éclata à la mi-carême entre les étudiants et les hommes de la bourgade. Les hommes malmenèrent les étudiants ; ces derniers revinrent armés d'épées et de bâtons. Finalement, les habitants s'adressèrent au roi qui leur permit de prendre leur revanche. Ce qui distingue les événements en 1200 de ceux de

19. *Recueil des actes de Philippe Auguste*, II, n° 899, 900.
20. Guillaume Le Breton, *Gesta*, I, p. 230-233 ; Baldwin, *Paris 1200*, p. 392-398.
21. *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, nlle éd., t. XVIII, Paris, V. Palmé, 1879, p. 309.
22. Matthieu Paris, *Chronica majora*, ed. H. R. Luard, t. III, London, Longmans,1857, p. 166-169.

1229, est le niveau de violence. Les étudiants ont laissé leurs victimes à demi-mortes dans les rues ; les hommes de la bourgade ont tué au moins deux étudiants identifiés comme un Flamand et un Normand.

Au début, la procédure suivit les règles de Philippe Auguste en mettant l'affaire dans la main des autorités ecclésiastiques : le prieur de Saint Marcel, l'évêque de Paris et le légat Romano Frangipani. Quand les étudiants firent appel au roi, la reine mère Blanche, qui agissait comme régente du jeune roi Louis IX, répondit subitement et arbitrairement, sans prendre conseil comme l'avait fait son beau-père Philippe Auguste. L'autorisation donnée aux habitants de se venger produisit des résultats désastreux. En mars, un mois après les évènements, lorsque la cour royale eut refusé d'entendre les plaintes des étudiants, l'université des maîtres et des *scolares* publia une lettre passant à l'acte alors que ce n'avait été qu'une menace en 1200. Si satisfaction ne lui était pas donnée dans les six semaines, l'université cesserait ses activités et quitterait la ville pendant six ans[23]. La date butoir passée, le départ fut immédiat, dispersant les maîtres parisiens à travers la France et en Angleterre. La seule réponse de la royauté arriva en août lorsque la charte de Philippe Auguste de 1200 fut renouvelée sous le nom du jeune roi[24].

Par la suite, nous n'entendons plus parler des principaux protagonistes, mais c'est alors la papauté qui prend la relève. Le pape Grégoire IX demanda aux évêques du Mans et de Senlis de persuader la royauté de rendre justice à l'université pour les torts infligés, conformément à la liberté accordée par Philippe Auguste[25]. Evoquant la bienveillance royale, il répéta les mêmes demandes au roi et la reine mère[26]. Deux ans plus tard, les maîtres étaient de retour à Paris, ayant repris leur cours. Nous ne savons pas ce qui s'est passé dans l'intervalle ; indubitablement, des négociations se sont déroulées entre les parties. En tout cas, dans les statuts établis pour les études universitaires à Paris qui se trouvent dans la charte fondamentale *Parens scientiarum* de 1231, Grégoire IX confirme le droit de suspendre les cours : « si, à la suite de torts énormes comme la mort et la mutilation des membres, il n'est pas fait satisfaction dans un délai de quinze jours, les cours pourront être suspendus »[27]. En même temps, le pape rappelle au roi de bien vouloir suivre la même voie que ses ancêtres en observant le privilège de son grand-père Philippe Auguste.

23. *CUP* I, n° 62, p. 118.
24. *CUP* I, n° 66, p. 120-122. Ms. original, Archives Nationales, M^a 2.
25. *CUP* I, n° 70, p. 127-128.
26. *CUP* I, n° 71, p. 128-129
27. *CUP* I, n° 79, p. 136-139 ; Ms. original, Archives Nationales, L 242, n° 76.

Malgré les ressemblances entre les évènements de 1200 et ceux de 1229, les conséquences produites par les deux chartes se développèrent différemment. Si nous nous rappellons la charte de 1200, comme l'avait demandé le pape, nous nous rendons compte que le prévôt-bailli n'était pas directement impliqué dans le procès. En 1229, les vrais coupables étaient les hommes de Saint-Marcel qui avaient tué les clercs, et aussi l'autorité royale qui n'avait pas tiré justice des malfaiteurs. En pratique, la royauté n'a pas assumé sa responsabilité de respecter le *privilegium canonis* qui protégeait les maîtres et les *scolares*, comme prévu dans la charte de 1200. En plus, le *privilegium fori* n'était jamais en jeu. D'après ce que nous savons, personne n'a été accusé, ni jugé, ni puni pour les délits contre les étudiants. Et finalement, pas un seul étudiant ne fut condamné pour ses méfaits contre les laïcs. La bulle *Parens scientiarum* se contente de mentionner explicitement que les *scolares* ne doivent pas circuler en ville munis d'armes, ni perturber la paix. Le résultat principal des événements de 1229 reste la confirmation du droit de suspendre les cours. Par ce droit de sanction, l'université partage avec le roi la responsabilité de sauvegarder les libertés des maîtres et des étudiants telles qu'exprimées dans la charte de Philippe Auguste.

Nous avons vu que pour l'année 1210, Guillaume le Breton avait évoqué le mythe fondateur de la *translatio studii* pour illustrer comment la science était partie d'Égypte et d'Athènes pour s'installer à Paris dans l'université naissante, spécialement pour encourager le roi Philippe à protéger la liberté et les privilèges de cette université. Pour l'année 1230, le chroniqueur de Saint-Denis Guillaume de Nangis rappelle les événements de la grande dispersion. Il évoque aussi le mythe de la *translatio studii* pour expliquer pourquoi le roi Louis rappela l'université avec ses maîtres et étudiants en les incitant à rentrer à Paris : il redoutait que ce grand trésor ne partît de France. Pour empêcher cela, il ordonna aux bourgeois de faire amende honorable envers les clercs. Mais Guillaume de Nangis ajoutait à cela deux autres *translationes*, celle de *militia*, par laquelle la chevalerie était entrée en France depuis Rome, comme le racontait Chrétien de Troyes, et celle de *fides*, par laquelle la foi chrétienne était arrivée en Gaule depuis la Grèce par la mission de Denis l'Aréopagite. C'est la raison pour laquelle les rois de France avaient adopté la coutume d'appliquer la fleur de lys sur leurs armoiries, en montrant qu'en France la foi était mise au centre, soutenue de chaque côté par la chevalerie et la science[28].

Jusqu'à l'époque de Guillaume de Nangis, la seule responsabilité du roi envers l'université était d'assurer sa liberté et ses privilèges. Les relations entre

28. Guillelmus de Nangiaco, *Gesta sanctae memoriae Ludovici regis Francie*, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France* t. XX, Paris, Imprimerie royale, 1840, p. 319-320 ; Chrétien de Troyes, *Cligès*, v. 28-42, A. Micha (éd.), Paris, H. Champion, 1982, p. 2.

les deux étaient donc plus ou moins secondaires. Mais c'est vers la fin du siècle, et surtout à partir de Philippe le Bel, que le roi a commencé à requérir de plus en plus les services de l'université et dans le contexte politique, les relations entre les deux ont changé radicalement.

Que sait-on des institutions universitaires parisiennes avant 1245 ?

Jacques Verger

Que sait-on des institutions universitaires parisiennes avant 1245 ? S'il n'est pas si aisé de répondre à cette question, c'est d'abord parce que la documentation contemporaine est peu abondante. Si on prend comme référence le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, principale collection documentaire sur le sujet, on n'y trouve que 150 documents entre 1200 et 1245, soit à peine 3 par an, contre trois fois plus (466) pour la période 1246-1300[1]. De plus, ces textes sont souvent d'interprétation difficile ; leur contexte immédiat nous échappe, le sens même des mots les plus communs (*universitas*, *facultas*, *licentia*, *scolaris*, *studens*, *rector*, *regens*, etc.) est incertain, d'autant plus qu'il semble varier d'un texte à l'autre, quand ce n'est pas au sein du même texte[2].

Face à ces difficultés surgit pour l'historien une double tentation. La première est celle du scepticisme : il vaudrait mieux renoncer à dire quoi que ce soit des premières institutions universitaires parisiennes, et d'ailleurs celles-ci n'existaient peut-être même pas ; avant le milieu du XIII^e^ siècle, on serait encore dans le domaine insaisissable du spontané, de l'informel, de l'instable, bref de l'informulable. La tentation inverse est évidemment celle de la téléologie : pour combler les lacunes de la documentation, il suffirait de projeter sur les premières décennies de l'université de Paris ce que l'on sait de manière sûre pour la fin du XIII^e^ et même le XIV^e^ siècle, époque des grands statuts conservés et des premiers registres officiels, en postulant l'ancienneté

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (éds.), t. I, Paris, Delalain, 1889 (désormais abrégé *CUP*, I) ; les actes de la période 1286 à 1300 se trouvent dans *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (éds.), t. II, Paris, Delalain, 1891 (*CUP*, II), n° 531 à 616.
2. Pour toutes ces questions de vocabulaire, il suffit de renvoyer à O. Weijers, *Terminologie des universités au XIII^e^ siècle*, Rome, Ed. dell'Ateneo, 1987.

et la stabilité des institutions alors observées et la permanence du vocabulaire les concernant[3].

Il semble cependant possible d'aborder aujourd'hui le problème de manière plus réaliste car, à y regarder de plus près, la documentation n'est quand même pas inexistante et les études, quoique inégalement approfondies, ne manquent pas, tant la question des origines et de la naissance de l'institution a fasciné les historiens de l'université, fascination d'autant plus forte que, dans le cas de Paris, cette période native a longtemps semblé coïncider avec l'âge d'or de l'université, marqué par un enthousiasme intellectuel et un dynamisme social intacts que n'avaient pas encore altérés les conflits internes, les censures doctrinales, les compromissions politiques, la sclérose scientifique et pédagogique des siècles ultérieurs.

Sans prétendre donner ici une revue exhaustive de l'historiographie existante et sans remonter à la reconstruction mythique de la *translatio studii* en honneur jusqu'au XVIII[e] siècle[4], rappelons donc que les bases solides d'une histoire critique des débuts de l'université ont été posées dès la fin du XIX[e] siècle par Charles Jourdain, Heinrich Denifle et Hastings Rashdall[5] ; que la dimension proprement institutionnelle du sujet a été ensuite bien analysée dans les années 1950-60 par ce qu'on pourrait appeler l'école américaine (Gaines Post, Pearl Kibre, Astrik L. Gabriel)[6] ; que la problématique s'est

3. Ce biais téléologique caractérise notamment l'article classique de P. Glorieux, « L'enseignement au Moyen Âge. Techniques et méthodes en usage à la Faculté de Théologie de Paris, au XIII[e] siècle », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 35 (1968), p. 65-186, qui repose en fait largement sur des sources du XIV[e] siècle. Sur la constitution relativement tardive des registres de l'université de Paris, voir J. Verger et Ch. Vulliez, « Cartulaires universitaires français », dans *Les cartulaires*, O. Guyotjeannin, L. Morelle et M. Parisse (éds.), Paris, École des Chartes, 1993, p. 423-449, en particulier p. 427-435 et 444-446 (dues à Ch. Vulliez).
4. Cf. J. Verger, « Charlemagne fondateur de l'université de Paris. Les ultimes avatars du mythe de la *translatio studii* dans l'*Historia Universitatis Parisiensis* de C.-É. Du Boulay », dans *Famille, violence et christianisation au Moyen Âge. Mélanges offerts à Michel Rouche*, M. Aurell et Th. Deswarte (éds.), Paris, Presse de l'Univ. de Paris-Sorbonne, 2005, p. 493-504 ; au XVIII[e] siècle encore, J.-B.-L. Crevier, dans son *Histoire de l'Université de Paris depuis son origine jusqu'en l'année 1600*, vol. I, Paris, Desaint et Saillant, 1761, jugera nécessaire de réfuter, en termes d'ailleurs modérés, sinon hésitants, le mythe de la *translatio studii* carolingienne aux origines de l'université de Paris.
5. Ch.-M.-G. Jourdain, *Index chronologicus chartarum pertinentium ad historiam Universitatis Parisiensis…*, Paris, Hachette, 1862 ; H. Denifle, *Die Entstehung der Universitäten des Mittelalters bis 1400*, Berlin, Weidmann, 1885 (reprod. anast. Graz, Akademische Druck- u. Verlagsanstalt, 1956) ; *CUP*, I (en tenant compte en particulier de l'introduction historique, p. VIII-XXIX) ; H. Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, [1[ère] éd., 1895] nlle éd. par F. M. Powicke et A. B. Emden, 3 vol., Londres, Oxford University Press, 1936 (en particulier vol. I, p. 269-584).
6. Voir par ex. G. Post, « Parisian Masters as a Corporation, 1200-1246 », in *Speculum*, 9 (1934),

ultérieurement élargie par l'étude de l'arrière-plan social et idéologique, de la dimension politique et ecclésiastique, de la sémantique des textes, etc.[7], pour aboutir tout récemment à quelques tentatives de synthèse très stimulantes[8]. Très stimulants aussi ont été dans cette perspective les travaux récents des spécialistes d'histoire intellectuelle qui, en se penchant sur les productions souvent mal connues des maîtres des années 1200 et suivantes, ont donné une image plus concrète de l'enseignement parisien de ce temps et de son insertion dans les attentes sociales des contemporains[9].

p. 421-445 [réimpr. in Id., *Studies in Medieval Legal Thought : Public Law and the State, 1100-1322*, Princeton, Princeton University Press, 1964, p. 27-60] ; P. Kibre, *Scholarly Privileges in the Middle Ages. The Rights, Privileges, and Immunities of Scholars and Universities at Bologna, Padua, Paris, and Oxford*, Londres, Mediaeval Academy of America, 1961 ; A. L. Gabriel, « The Cathedral Schools of Notre Dame and the Beginning of the University of Paris », in Id., *Garlandia. Studies in the History of the Mediaeval University*, Notre Dame, The Mediaeval Institute, University of Notre Dame, et Francfort/M., J. Knecht, 1969, p. 39-64.

7. Ne citons que quelques titres qui témoignent des progrès de l'historiographie relative aux débuts de l'université de Paris au cours du dernier tiers du XX^e^ siècle : G. Leff, *Paris and Oxford Universities in the Thirteenth and Fourteenth Centuries. An Institutional and Intellectual History*, New York, J. Wiley & Sons, 1968 ; St. C. Ferruolo, *The Origins of the University. The Schools of Paris and their Critics, 1100-1215*, Stanford, Stanford University Press, 1985 ; O. Weijers, *Terminologie des universités* ; *Universities in the Middle Ages*, H. de Ridder-Symoens (ed.), vol. I de *A History of the University in Europe*, W. Rüegg (ed.), Cambridge, Cambridge University Press, 1992 ; J. Verger, *Les universités françaises au Moyen Âge* (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 7), Leyde–New York–Cologne, E. J. Brill, 1995, etc.

8. Citons au moins N. Gorochov, *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200 – v. 1245)*, Paris, H. Champion, 2012, I. P. Wei, *Intellectual Culture in Medieval Paris. Theologians and the University, c. 1100-1330*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012, et, en attendant la publication de la thèse de Spencer E. Young, l'article du même auteur, « *Consilio hominum nostrorum* : A Comparative Study of Royal Response to Crisis at the University of Paris, 1200-1231 », in *History of Universities*, XXII/1 (2007), p. 1-20.

9. Citons par ex., pour les arts, G. Beaujouan, « Une lente préparation au 'décollage' des sciences (*quadrivium* et médecine) dans la France de Philippe Auguste », dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, R.-H. Bautier (éd.), Paris, Éd. du CNRS, 1982, p. 847-861, Cl. Lafleur, *Quatre introductions à la philosophie au XIII^e^ siècle. Texte critique et étude historique*, Montréal, Institut d'études médiévales, Paris, Vrin, 1988, Id. (éd.), *L'enseignement de la philosophie au XIII^e^ siècle. Autour du « Guide de l'étudiant » du ms. Ripoll 109*, Turnhout, Brepols, 1997, *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e^-XV^e^ siècles)*, O. Weijers et L. Holtz (éds.), Turnhout, Brepols, 1997, O. Weijers, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e^–XIV^e^ siècles)*, Turnhout, Brepols, 1996 ; pour la théologie, citons J. W. Baldwin, *Masters, Princes and Merchants. The Social Views of Peter the Chanter and his Circle*, 2 vol., Princeton, Princeton University Press, 1970, J. Châtillon, « Le mouvement théologique dans la France de Philippe Auguste », dans *La France de Philippe Auguste*, p. 881-904, F. Morenzoni, *Des écoles aux paroisses : Thomas de Chobham et la promotion de la prédication au début du XIII^e^ siècle*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1995, *Autour de Guillaume d'Auvergne († 1249)*, F. Morenzoni et J.-Y. Tilliette (éds), Turnhout, Brepols,

Aucune de ces pistes ne peut prétendre être arrivée à des résultats définitifs, comme le montrent d'ailleurs les contributions réunies dans le présent volume qui tendent précisément à suggérer de nouvelles orientations pour la recherche, mais il est sans doute désormais possible, en ce qui concerne le cadre institutionnel initial de l'activité universitaire parisienne, de proposer quelques réflexions générales permettant d'échapper au double piège, déjà signalé, du scepticisme et de la téléologie.

La notion d'« institution universitaire »

Que faut-il entendre pour cette époque par « institution universitaire » ? Cette notion ne se ramène évidemment pas à celle de « pratique sociale ». Des programmes de travail, des examens, des titres (comme celui de *magister*), des écoles, autant de pratiques concrètes, de réalités effectives, bien attestées à Paris dès le XII[e] siècle et qui autorisent à parler de cette ville comme d'un centre d'études (*studium Parisiense*), mais pas, malgré un abus de langage trop fréquent chez certains historiens, d'une « université de Paris » comme institution constituée[10].

Pour qu'il y ait « institution », il faut en effet, me semble-t-il, que les pratiques soient explicitement organisées par une autorité (législative, réglementaire, coutumière) et qu'elles en reçoivent les trois caractères suivants :

1. – d'abord un caractère impératif, fondé sur le serment d'obéissance aux statuts et aux officiers de l'université : cette obéissance s'impose à tous, de manière obligatoire, sous peine de parjure et donc d'exclusion

2. – ensuite un caractère collectif ; l'institution n'est pas l'affaire d'individus, elle regroupe tous les *scolares* présents à Paris, elle les constitue par là-même en communauté organisée

3. – enfin, l'institution est stable, durable et même permanente ; les statuts ont, sauf réforme ultérieure, valeur perpétuelle ; d'une certaine

2005 ; pour le droit, les travaux d'Anne Lefebvre-Teillard dont elle présente elle-même les principaux acquis dans ce volume aux p. 267-278 ; pour la médecine enfin, voir D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, Paris, Fayard, 1998, C. O'Boyle, *The Art of Medicine. Medical Teaching at the University of Paris, 1250-1400* (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 9) Leyde–Boston–Cologne, Brill, 1998, etc.

10. Voir par ex. l'article de N. Spatz, « Evidence of Inception Ceremonies in the XII[th] Century Schools of Paris », in *History of Universities*, XIII (1994), p. 3-20, dont l'interprétation hésite, de manière significative, entre pratique coutumière et rituel institutionnalisé.

façon, elle imprime à ceux qui s'y rattachent une marque indélébile, *ad quemcumque statum deveneritis*[11]

Relus à la lumière de ces critères élémentaires, que nous apprennent les plus anciens documents regroupés dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis* sur l'émergence et le fonctionnement de l'université de Paris comme institution dans les premières décennies du XIII[e] siècle ?

La communauté universitaire

La communauté est au cœur de l'institution universitaire, elle est, peut-on dire, la première et fondamentale institution universitaire, à la fois dans son essence même et dans la chronologie de la constitution de l'université puisqu'on peut en dater l'apparition des années 1200-1210, voire de la toute fin du XII[e] siècle, avant toute autre forme institutionnelle plus particulière[12].

La terminologie est assez simple et même si quelques vocables concurrents (*communitas*, *communio*, *consortium*, *societas*) apparaissent ici ou là dans les textes[13], c'est, succédant à *omnes* (ou *universi*) *magistri et scolares Parisienses* (ou *Parisius commorantes*)[14], *universitas magistrorum et scolarium* (ou *discipulorum*) qui s'impose rapidement[15], aussi bien dans les lettres adressées à l'université (*universitas vestra*)[16] que chez les universitaires eux-mêmes (*nos, universitas*)[17] ; quelques variantes intéressantes, quoique la signification n'en soit pas évidente, méritent d'être notées telles qu'*universitas magistrorum* (sans *scolarium*)[18] ou *scolarium* (sans *magistrorum*)[19] et, plus curieux, *magistri et universitas scolarium*[20].

Si par-delà la question lexicologique, on s'interroge sur la réalité concrète de cette communauté primitive, deux points doivent être soulignés.

11. Formule que l'on retrouve régulièrement dans les serments prêtés par les étudiants lors des examens (voir *CUP*, II, n° 1185).
12. Voir J. Verger, « Des écoles à l'université : la mutation institutionnelle », dans *La France de Philippe Auguste*, p. 817-846, et N. Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 211-255.
13. *CUP*, I, n° 6 et 8.
14. Qui apparaît dans une lettre d'Innocent III dès 1205 (*CUP*, I, n° 3) et se maintiendra longtemps dans les adresses de nombreuses bulles pontificales (*CUP*, I, n° 20, 36, 40, 79, 95, 113, 117, etc.).
15. À partir des statuts de Robert de Courson en 1215 (*CUP*, I, n° 20) et dans de nombreux textes des années suivantes (*CUP*, I, n° 31, 41, 42, 45, etc.).
16. *CUP*, I, n° 3, 8, 234, 25.
17. *CUP*, I, n° 42.
18. *CUP*, I, n° 8, 136.
19. *CUP*, I, n° 79.
20. *CUP*, I, n° 58, 64, 135.

Le premier est que le terme *universitas* n'a pas exactement le même sens dans les documents émanés de la papauté, principal interlocuteur de l'université de Paris, et dans ceux dus aux universitaires eux-mêmes.

Pour les papes, la communauté universitaire était d'abord une communauté de fait, une *multitudo* regroupant tous les maîtres et étudiants présents à Paris[21], distincte donc des autres groupes composant le clergé parisien, mais à laquelle la papauté, seule garante de l'existence même de cette communauté, pouvait librement imposer de nouveaux membres (les religieux mendiants)[22] ou au contraire en exclure d'autres (les civilistes)[23], au sein de laquelle elle pouvait aussi, selon les circonstances, sélectionner ses interlocuteurs, s'adressant de manière spécifique tantôt aux artiens, tantôt aux théologiens, tantôt aux décrétistes ou aux médecins, méconnaissant par le fait même l'unité organique de la communauté universitaire comme telle[24] ; à qui on pouvait enfin contester de manière autoritaire, sinon arbitraire, le droit de posséder un sceau[25] ou de rédiger ses propres statuts[26], autant d'attributions qui semblaient pourtant relever de l'autonomie normale d'une communauté organisée.

Or précisément du côté des universitaires eux-mêmes, c'est bien cette autonomie et ce caractère organique de la communauté des maîtres et étudiants parisiens qui ont été très tôt, dès 1208-1209, nettement affirmés et revendiqués. L'*universitas magistrorum et scolarium* fonctionne dès les premières années du siècle comme une communauté jurée, existant par elle-même indépendamment de toute garantie ou reconnaissance extérieure, susceptible de se doter de statuts[27], de tenir des assemblées générales (*conventus, congregationes*)[28], d'exercer directement ou de déléguer des droits

21. *Venerabilis multitudo*, dit Honorius III en 1219 (*CUP*, I, n° 31) et cf. *supra* note 14.

22. De février 1220 à janvier 1221, Honorius III adressa plusieurs lettres à l'université et au clergé de Paris pour leur demander de faire bon accueil aux frères Prêcheurs et Mineurs qui venaient de s'installer dans cette ville pour y étudier la théologie (*CUP*, I, n° 36 à 40).

23. Par la bulle *Super Speculam* du 16 novembre 1219 (*CUP*, I, n° 32).

24. Caractéristique est à cet égard l'adresse d'une des premières lettres d'Innocent III à l'université de Paris : *Universis doctoribus sacre pagine, decretorum et liberalium artium Parisius commorantes* (*CUP*, I, n° 8) ; de même, en 1231, dans *Parens Scientiarum*, le pape, à côté de dispositions générales, en formule d'autres propres à chaque discipline : *quod ad regimen theologie ac decretorum* (…). *De phisicis autem et artistis* (…) (*CUP*, I, n° 79).

25. *CUP*, I, n° 41, 45.

26. En 1221-1222, Honorius III semble vouloir revenir sur la *potestas statuendi* concédée à l'université en 1215 par Robert de Courson (*CUP*, I, n° 41, 45).

27. La première mention explicite de statuts écrits par les maîtres eux-mêmes et jurés par les membres de l'université remonte à 1208-1209 (*CUP*, I, n° 8).

28. *Conventus* apparaît dès 1215 (*CUP*, I, n° 20), *congregatio* (*plena* ou *generalis*) en 1245 (*CUP*, I, n° 136, 144).

réels[29], de faire bénéficier ses membres de privilèges qui définissaient leur statut personnel[30]. L'université était donc maîtresse de sa composition, elle pouvait à sa guise accepter en son sein des nouveaux venus, rejeter ceux qu'elle estimait infidèles à leur serment[31], refuser d'accepter ceux qui, comme les religieux, ne lui semblaient pas en mesure de satisfaire à ses exigences statutaires[32], etc.

À ces deux visions bien différentes, sinon opposées, de la communauté universitaire, il faudrait sans doute ajouter celles qu'ont pu avoir dans les mêmes années le roi de France[33], l'évêque de Paris et son chancelier[34] etc., lesquelles devaient diverger des précédentes sur certains points. Mais il serait trop long et la documentation conservée est trop pauvre pour que nous puissions entreprendre ici de reconstituer l'ensemble des représentations qu'ont pu avoir de l'université les diverses instances sociales et politiques du temps.

Second point qui doit être souligné, entre 1200 et 1245, l'évolution de l'institution universitaire ne s'est pas faite de manière régulière et linéaire dans le sens d'une autonomie toujours plus grande et d'une spécificité de mieux en mieux reconnue. Il y a eu, selon les circonstances et les acteurs en cause, des phases d'accélération, des paliers, voire des retours en arrière.

Les premières années du siècle ont été, grâce à la bonne volonté du pape Innocent III, une période de progrès assez rapides, couronnés en 1215 par l'octroi des célèbres statuts dus au cardinal Robert de Courson, étape

29. Par ex. l'usage collectif du Pré-aux-clercs mentionné en 1215 (*CUP*, I, n° 20).

30. Ces privilège statutaires peuvent être qualifiés de *magistralia* (*in magistralibus privaretur* – *CUP*, I, n° 8) ou de *beneficia* (*noverit se incursurum totius societatis et omnium beneficiorum universitatis privationem* – *CUP*, I, n° 137).

31. Comme le montre dès 1208-1209 l'épisode bien connu de l'exclusion puis de la réintégration d'un maître ès-arts, *magister G.* (*CUP*, I, n° 8).

32. Notons cependant que ce n'est qu'en 1253 que les maîtres parisiens poseront ouvertement la question de la compatibilité entre appartenance universitaire et statut religieux (*CUP*, I, n° 219).

33. En dehors du diplôme de 1200 (*CUP*, I, n° 1) par lequel Philippe Auguste avait reconnu aux *scolares* le privilège du for ecclésiastique, le *Chartularium* ne contient avant 1250 qu'un seul document d'origine royale, la confirmation par Louis IX en 1229, sans aucun commentaire particulier, du texte susdit de 1200 (*CUP*, I, n° 82). Pendant la crise de 1229-1231, le pape Grégoire IX écrivit à deux reprises au roi Louis IX et à la régente Blanche de Castille pour les inviter à la même bienveillance (*benignitas*) que Philippe Auguste à l'égard de l'université et leur représenter que la présence de l'université à Paris et sa prospérité importaient à la majesté royale ainsi qu'à l'honneur et au salut du roi et du royaume (*CUP*, I, n° 71 et 82). Mais on ne sait dans quelle mesure le roi et sa mère adhérèrent à ces arguments. Notons cependant qu'en 1240-1244 le roi et l'université se retrouvèrent associés dans l'affaire de la condamnation du Talmud (cf. *Le brûlement du Talmud à Paris, 1242-1244*, G. Dahan (éd.), Paris, Éd. du Cerf, 1999).

34. Voir *infra* notes 36 et 37.

décisive dans la reconnaissance de l'autonomie universitaire par l'autorité ecclésiastique[35]. Le pontife suivant, Honorius III (1216-1227), dont la méfiance à l'égard de la jeune université était partagée à Paris même par le légat Romain de Saint-Ange, les évêques successifs, de Pierre de Nemours à Guillaume d'Auvergne[36], et Philippe, chancelier de Notre-Dame de 1217 à 1236[37], adopta une attitude plus autoritaire, ne mettant pas en cause l'existence même de l'université mais cherchant à lui retirer ou en tout cas à limiter l'usage de la *potestas statuendi* et lui imposant successivement la prohibition de l'enseignement du droit civil, la destruction du sceau dont elle avait tenté de se doter, l'intégration des religieux mendiants, nouveaux venus à Paris, comme étudiants au sein de l'université, avec leurs propres écoles[38]. Avec le pape Grégoire IX (1227-1241), l'université retrouva, notamment à l'occasion de la grande crise de 1229-1231, un soutien pontifical plus affirmé[39], qui n'empêcha d'ailleurs pas ce même pontife d'exprimer son inquiétude devant les audaces intellectuelles croissantes de certains maîtres[40] et l'évêque Guillaume d'Auvergne (1228-1249) de rester attentif à la défense de ses prérogatives[41]. Il fallut donc attendre le pontificat d'Innocent IV (1243-1254) et le premier concile de Lyon (1245) pour que l'autonomie universitaire fasse à nouveaux des progrès décisifs[42], notamment avec la reconnaissance officielle du recteur et des nations. Progrès décisifs mais pas forcément irréversibles, comme l'éprouvera encore l'université au temps de la querelle entre séculiers

35. *CUP*, I, n° 20.

36. Dans les années 1215-1230, les évêques de Paris, partiellement soutenus par Honorius III, semblent avoir cherché, au nom des *honores et jura ecclesie Parisiensis*, à s'opposer à l'autonomie croissante de la jeune université sans qu'on puisse cependant dire qu'ils aient voulu purement et simplement détruire celle-ci (*CUP*, I, n° 30, 31, 41,45, 58, 61).

37. Désormais en retrait par rapport à l'évêque dans la lutte contre l'autonomie universitaire, comme il ressort des textes cités dans la note 36, le chancelier Philippe paraît avoir surtout jeté un regard désabusé sur l'évolution en cours, à en juger par un de ses sermons (*Olim quando unusquisque erat in sui magistratus officio singularis nec etiam noverat nomen universitatis, frequentius legebant, frequentius disputabant, ardentius studiis insistebant, nunc autem convenientibus vobis in unum, ideo facientibus universitatem, jam non est cena Domini* – cité dans Verger, « Des écoles à l'université », p. 824, n. 31).

38. Cf. *supra* notes 22 à 26.

39. Soutien exprimé de manière particulièrement éclatante dans le préambule de la bulle *Parens Scientiarum* du 13 avril 1231 (*CUP*, I, n° 79).

40. Voir en particulier la bulle *Ab Ægyptiis* adressée le 7 juillet 1228 aux maîtres en théologie de Paris (*CUP*, I n° 59).

41. Il le montra par ex. vers 1235-1238 en « convoquant » tous les maîtres en théologie de l'université pour délibérer, à sa demande, sur la question de la pluralité des bénéfices (*CUP*, I, n° 108). Sur ce personnage, voir, plus largement, *Autour de Guillaume d'Auvergne*.

42. C'est surtout depuis Lyon, entre 1245 et 1247, qu'Innocent IV publia de nombreuses bulles confirmant ou élargissant les privilèges de l'université de Paris (*CUP*, I, n° 135, 138-144, 152, 153, 162-165, 169).

et réguliers des années 1250[43] : à cette occasion le pape Alexandre IV (1254-1261) essaiera à nouveau, par la bulle *Quasi lignum vitæ* du 14 avril 1255[44], d'imposer une interprétation restrictive de l'autonomie universitaire à laquelle les maîtres séculiers opposeront une résistance vigoureuse, lucide, mais pas totalement efficace. Et en fait, le problème ressurgira périodiquement, sous des formes variées, tout au long de l'histoire de l'université de Paris.

Si l'on admet cependant que l'émergence de la communauté, de l'*universitas magistrorum et scolarium Parisiensium*, comme entité autonome, a bien été la première et fondamentale étape du processus de construction institutionnelle de l'université, il faut maintenant en venir aux problèmes internes, eux aussi de nature institutionnelle, qu'a fait naître le fonctionnement même de cette communauté.

Les composantes de l'université

Même constituée et reconnue comme un corps unique, une personne juridique, l'université n'en regroupait pas moins, concrètement, des groupes d'individus assez divers – ce dont les contemporains étaient tout à fait conscients –, groupes dont il fallait tout à la fois respecter les spécificités et organiser la cohabitation.

Traditionnellement, on considère que l'institutionnalisation de ces diverses composantes s'est faite assez tardivement, alors que la communauté universitaire était déjà bien en place, vers le milieu du XIII[e] siècle[45]. Mais l'évolution a sans doute été à la fois plus précoce et plus complexe.

Laissons ici de côté le problème des collèges. Les petits collèges fondés dans la première moitié du XIII[e] siècle, simples lieux d'hébergement pour un petit nombre d'étudiants pauvres, généralement situés sur la rive droite de la Seine, à l'écart du quartier des écoles, n'avaient guère de liens institutionnels avec l'université et n'interféraient pas dans son fonctionnement. Ce n'est qu'à partir de la création en 1257 du collège de Sorbonne, installé au cœur du Quartier latin, que se posera le problème des rapports entre collèges et universités[46]. Quant aux couvents d'études des réguliers, c'est-à-dire, avant 1245, essentiellement ceux des Dominicains et des Franciscains, leur dynamisme, le statut spécifique de leurs *scolares*, la mainmise de leurs premiers maîtres sur quelques chaires de théologie introduisaient évidemment un élément perturbateur dans le fonctionnement

43. Il suffit de renvoyer ici à la synthèse de M.-M. Dufeil, *Guillaume de Saint-Amour et la polémique universitaire parisienne, 1250-1259*, Paris, Éd. Picard, 1972.
44. *CUP*, I, n° 247.
45. Voir par ex. G. Leff, *Paris and Oxford Universities*, p. 51-67.
46. Cf. H. Rashdall, *The Universities of Europe*, vol. I, p. 501-509.

de la communauté universitaire[47], mais celle-ci préféra d'abord ignorer le problème avant que la pression des faits ne la contraigne, à partir de 1252, à l'affronter brutalement et, au total, maladroitement, avec les conséquences que l'on sait[48]. Autre problème réel, mais également resté en suspens au moins jusqu'au milieu du siècle – et même au-delà –, celui de la place dans le dispositif universitaire des deux principaux foyers scolaires parisiens du XII[e] siècle, l'école de Notre-Dame et celle de Saint-Victor[49] : ni vraiment intégrées, ni vraiment exclues, ces deux écoles gardaient, surtout la première, une activité notable, mais leurs relations effectives avec la jeune université semblent avoir été réglées par une sorte de compromis informel dont la documentation conservée rend mal compte.

Au titre de l'intégration au corps de l'université et du statut d'individus en position un peu marginale, mentionnons enfin le problème des « suppôts » (serviteurs des étudiants, bedeaux, messagers, libraires etc.) ; ceux-ci existaient évidemment avant 1245, mais il faut reconnaître que les documents contemporains ne les citent que brièvement et leur statut ne semble pas encore vraiment établi[50].

Passons à la question des nations[51]. Celles mentionnées dans un acte de 1222 me semblent avoir été simplement des groupements de fait, peut-être armés, qui s'étaient constitués spontanément dans une période marquée par un climat de crise et de violence[52]. Ce n'est donc bien que dans les années 1245-1249 qu'apparaissent les nations comme institutions, c'est-dire les quatre nations classiques de France, Normandie, Picardie et Angleterre, avec leurs « serviteurs communs », leurs sceaux, leurs procureurs, leur recteur[53]. Ceci dit, des inconnues demeurent : à quand remonte l'apparition de ces nations ? Comment se sont-elles constituées ? À quoi servaient-elles initialement ?

47. Voir J. Verger, « Qu'est-ce qu'un 'collège régulier' au Moyen Âge et à la Renaissance ? », dans *Die regulierten Kollegien im Europa des Mittelalters und der Renaissance / Les collèges réguliers en Europe au Moyen Âge et à la Renaissance*, A. Sohn et J. Verger (hg./éds.), Bochum, Winkler, 2012, p. 25-33.

48. Cf. *supra* note 43.

49. Voir A. L. Gabriel, « The Cathedral Schools of Notre Dame », et J. Verger, « Saint-Victor et l'université », dans *L'école de Saint-Victor de Paris. Influence et rayonnement du Moyen Âge à l'époque moderne*, D. Poirel (éd.) (Bibliotheca Victorina, XXII), Turnhout, Brepols, 2010, p. 139-152.

50. Les serviteurs des étudiant sont mentionnés dès 1200 (*CUP*, I, n° 1) et dans quelques documents postérieurs (*CUP*, I, n° 28, 141), les bedeaux apparaissent vers 1218 (*CUP*, I, n° 28), les *nuntii* en 1219 (*CUP*, I, n° 31), libraires et stationnaires sont encore absents du *Chartularium*.

51. Voir P. Kibre, *The Nations in the Mediaeval Universities*, Cambridge Mass., Mediaeval Academy of America, 1948, p. 65-115.

52. *CUP*, I, n° 45.

53. *CUP*, I, n° 141, 187.

Ce sont là, à mon sens, des questions qui, en l'état de la documentation subsistante, restent sans réponse, sauf à céder à la tentation téléologique dénoncée plus haut qui consisterait à appliquer à ces nations primitives les règles de fonctionnement qu'illustrent les registres conservées des XIV^e^ et XV^e^ siècles[54].

Venons-en à deux points mieux documentés, mais plus complexes. D'abord, la distinction entre maîtres et étudiants. Celle-ci peut sembler aller de soi, mais on sait qu'en réalité elle était au fondement même du système institutionnel parisien qui était celui d'une « université de maîtres », d'une fédération d'écoles, par opposition au système bolonais des *universitates scolarium*, associations autonomes d'étudiants tenant à distance les maîtres avec qui elles se contentaient de passer contrat pour assurer le fonctionnement régulier des cours et des examens[55]. Dès les premières années du XIII^e^ siècle, même s'il a pu arriver que le mot *scolares* soit quelquefois employé pour désigner globalement les « gens des écoles »[56], maîtres et étudiants mêlés, la plupart des documents parisiens distinguent clairement les maîtres (*magistri*, *doctores*) des étudiants (*scolares*, *pueri*, *juvenes*, *discipuli*), y compris des étudiants avancés qu'étaient les bacheliers (*bachellarii*)[57]. L'université de Paris s'est donc bien conçue dès l'origine comme une université gérée par les maîtres, chacun exerçant par ailleurs son autorité personnelle sur les étudiants et bacheliers immatriculés sous sa responsabilité et fréquentant son école. Ceci dit, cette distinction en apparence claire ne levait pas l'ambiguïté fondamentale, aussi ancienne que l'université elle-même et génératrice de tensions permanentes qui dureront jusqu'à la fin du Moyen Âge au moins, qui découlait du fait que les artiens (*artistæ*) pouvaient être à la fois maîtres (lorsqu'ils avaient acquis la maîtrise ès-arts) et étudiants (d'une faculté supérieure)[58].

54. Voir J. Verger, « Le nazioni studentesche a Parigi nel Medio Evo. Qualche osservazione », in *Comunità forestiere e 'nationes' nell'Europa dei secoli XIII-XVI*, G. Petti Balbi (ed.), Naples, Liguori, 2001, p. 3-10.

55. Cf. J. Verger, "L'università delle origini : i modelli parigino e bolognese", in *Le università napoleoniche. Uno spartiacque nella storia italiana ed europea dell'istruzione superiore*, P. Del Negro, L. Pepe (eds.), Bologne, CLUEB, 2008, p. 13-19.

56. C'est le cas dans le *privilegium regale* de 1200 (*CUP*, I, n° 1) et les exemples sont encore nombreux dans les documents postérieurs (*CUP*, I, n° 14, 15, 24, 29, 79, etc.).

57. Dès 1205, Innocent III s'adresse aux *magistris et scolaribus Parisiensibus* (*CUP*, I, n° 3) et la formule devient ensuite constante comme on l'a vu plus haut (notes 14 à 20) ; *pueri* et *juvenes* pour désigner, semble-t-il, des étudiants ès-arts apparaissent dans les statuts de 1215 (*CUP*, I, n° 20) ; bien que l'existence du baccalauréat soit implicite dans ceux-ci, il faut attendre *Parens Scientiarum* en 1231 pour trouver officiellement *bachellarius* qui devient ensuite courant (*CUP*, I, n° 79).

58. Comme j'ai essayé de le montrer pour le XIV^e^ siècle dans J. Verger, « *Rector non est caput*

Autre ambiguïté qui affleure également dès le début du XIII^e^ siècle et sera aussi source de conflits répétés, la distinction mal affirmée entre les maîtres régents (*magistri actu regentes* ou *legentes*) et les maîtres non régents (*magistri non actu regentes*) qui prétendaient cependant garder un droit de regard dans les affaires de l'université, la jouissance de ses privilèges et l'accès à certains de ses revenus[59].

Plus complexe encore est la question des « facultés » dont on date traditionnellement la naissance du milieu seulement du siècle. Pour éclairer un peu le débat, il faut rappeler à la suite d'Olga Weijers que le mot latin *facultas* peut avoir, dans les textes universitaires, trois acceptions différentes mais corrélées et donc susceptibles de se contaminer réciproquement, ce qui rend l'interprétation délicate et souvent même incertaine[60]. *Facultas* peut en effet signifier : 1. discipline intellectuelle enseignée à l'université, 2. ensemble des maîtres et étudiants s'adonnant à cette discipline, 3. dispositif institutionnel (avec officiers, assemblées, sceau, statuts, etc.) réunissant ces maîtres et étudiants et encadrant leurs activités (obligations religieuses, enseignement, examens, etc.).

Si l'on veut bien se rappeler que Paris a toujours offert (au moins depuis le début du XII^e^ siècle) des enseignements de disciplines variées et que la claire distinction des disciplines (par opposition à la « confusion » interdisciplinaire qui régnait parfois auparavant) a précisément été une des raisons d'être de l'université[61], on comprend aisément à la fois la grande fréquence du mot *facultas* (tout universitaire, maître ou étudiant, se définit par la discipline qu'il étudie ou enseigne), la coexistence persistante (bien au-delà de 1245), qui est parfois une véritable polysémie, des trois sens distingués plus haut, l'apparition précoce du sens n° 2[62], le passage facile enfin et sans doute

universitatis. Pouvoir et hiérarchie à l'université de Paris au Moyen Âge », dans *Vaticana et Medievalia. Études en l'honneur de Louis Duval-Arnould*, J.-M. Martin, B. Martin-Hisard et A. Paravicini-Bagliani (éds.), Florence, Ed. del Galluzzo, 2008, p. 457-472.

59. *Magistri legentes in artibus* se rencontre en 1215 (*CUP*, I, n° 20), *in theologia regentes* en 1228 (*CUP*, I, n° 59) et un statut de 1245 distingue même *magister sive actu regens, sive non actu regens* (*CUP*, I, n° 137), mais sans qu'on saisisse clairement sur quoi repose cette distinction puisque tous deux apparaissent susceptibles de donner les mêmes leçons ; peut-être cela renvoie-t-il à la direction effective d'une école, mais pas encore à un clivage formel au sein du corps magistral. Par ailleurs, on est parfois tenté d'assimiler à d'anciens maîtres *non actu regentes* les *boni*, *prudentes* ou *probi viri* dont l'avis était de temps en temps sollicité par l'université (*CUP*, I, n° 8, 20, 137), mais il faut reconnaître que rien ne confirme objectivement ce rapprochement.

60. Weijers, *Terminologie*, p. 52-55.

61. Cf. J. Verger, « The First French Universities and the Institutionalization of Learning : Faculties, Curricula, Degrees », in *Learning Institutionalized. Teaching in the Medieval University*, J. Van Engen (ed.), Notre Dame, University of Notre Dame Press, 2000, p. 1-19.

62. Comme l'ont observé L.-J. Bataillon (†) et O. Weijers, « Langton et les débuts des

progressif du sens n° 2 au sens n° 3, bien avant le milieu du siècle : si les facultés totalement constituées ne datent peut-être que de cette époque[63], je pense que des dispositifs que l'on peut qualifier d'« institutionnels », au sens indiqué plus haut, ont été rapidement élaborés par les maîtres pratiquant la même discipline pour faciliter leurs activités et renforcer leur autorité : des jurys d'examen par discipline semblent attestés dès 1213[64], des assemblées autonomes de facultés dès 1219[65], des rituels funéraires propres aux maîtres de chaque faculté en 1221[66], enfin des procureurs agissant au nom des facultés en 1246[67].

Dès les premières décennies du XIII[e] siècle, l'université de Paris a donc bien fonctionné comme une communauté autonome et unitaire, mais déjà articulée en composantes multiples dont la nécessaire coopération n'allait pas sans se heurter parfois à quelques frictions et tensions internes.

Problèmes d'autorité et de pouvoir

Ce fonctionnement autonome, s'agissant d'une communauté durable et forte de plusieurs milliers d'individus, impliquait forcément une dimension non seulement institutionnelle, mais aussi politique, au sens large du mot[68] : il fallait à la fois une (ou des) autorité(s) extérieure(s) à l'université, susceptible(s) d'en garantir l'existence même et de lui octroyer privilèges, libertés et éventuellement statuts, et un (ou des) pouvoir(s) interne(s) capable(s) de veiller à l'application de ces statuts (tout en les complétant, le cas échéant) en contraignant les membres de la communauté à leur obéir et en sanctionnant les contrevenants.

Prenons d'abord le problème de l'autorité extérieure. Il s'agissait avant tout de l'autorité pontificale. Que celle-ci se soit exercée directement ou par l'intermédiaire de légats ou de juges délégués, elle s'est très vite imposée, dès le pontificat d'Innocent III, fidèlement imité par ses successeurs[69]. Un lien de

facultés parisiennes », dans *Florilegium mediaevale. Études offertes à Jacqueline Hamesse à l'occasion de son éméritat*, J. Meirinhos et O. Weijers (éds.), Louvain-la-Neuve, Fédération internationale des Instituts d'histoire médiévale, 2009, p. 1-18.

63. Ce n'est que dans les années 1250 qu'on trouve dans le *Chartularium* des emplois incontestablement institutionnels du mot *facultas* (*CUP*, I, n° 23, 246) et qu'après 1260 que sont mentionnés les « doyens » des facultés supérieures (*CUP*, I, n° 339, 416).
64. *CUP*, I, n° 16.
65. *CUP*, I, n° 31.
66. *CUP*, I, n° 42.
67. *CUP*, I, n° 162.
68. Il suffit de renvoyer ici à l'ouvrage général de P. Michaud-Quantin, *Universitas. Expressions du mouvement communautaire dans le Moyen Âge latin*, Paris, Vrin, 1970.
69. Voir W. Maleczek, « Das Papsttum un die Anfänge der Universität im Mittelalter », in *Römische historische Mitteilungen*, 27 (1985), p. 85-143 et J. Miethke, « Die Kirche und die

subordination permanent et donc institutionnel s'est ainsi créé, même s'il n'y a pas eu, à proprement parler, d'acte pontifical de fondation de l'université de Paris et même s'il est difficile de faire la part respective, dans ce processus, de l'initiative des pontifes et de celle des maîtres eux-mêmes. Les principes de fonctionnement de ce lien ressortent clairement des documents de la première moitié du XIII[e] siècle et ne changeront plus guère : d'un côté, la papauté non seulement garantit l'existence même de l'université et lui octroie des privilèges, mais la couvre régulièrement d'éloges, lui reconnaît un véritable magistère doctrinal[70], accorde à ses membres sa protection particulière, reçoit ses appels et ses suppliques[71] mais de l'autre côté, en échange de ce rôle légitimateur et protecteur, elle ne se prive pas d'intervenir avec tout le poids de sa *plenitudo potestatis*, ce que fera en particulier avec vigueur Honorius III, sur le contenu des statuts, le recrutement des maîtres et étudiants, la teneur même des enseignements et le contrôle de leur orthodoxie, etc.[72]. À côté de l'autorité pontificale, les autres pouvoirs font pâle figure, même s'ils n'avaient pas totalement renoncé à maintenir l'université dans leur orbite institutionnelle. Passé le célèbre *privilegium regale* de 1200[73], le roi disparaît pratiquement, au moins en apparence, de la scène universitaire et semble se résigner – parfois de mauvais gré, comme ce sera le cas pendant les régences de Blanche de Castille[74] – à voir dans l'université de Paris une institution essentiellement ecclésiastique et pontificale. De même, les prétentions des évêques et du chapitre de Paris à légiférer dans le domaine universitaire, deviennent passablement inopérantes à partir des années 1210-1213 ; s'ils gardent quand même un certain rôle, ce n'est plus *sui juris* mais en vertu d'une délégation pontificale, comme cela a été bien montré en particulier en ce qui concerne la collation de la licence par le chancelier de Notre-Dame[75].

Universtäten im 13. Jahrhundert », in *Schulen und Studium im sozialen Wandel des hohen und späten Mittelalters*, J. Fried (hg.), (Vorträge und Forschungen, XXX), Sigmaringen, Thorbecke, 1986, p. 285-320 (réimpr. dans Id., *Studieren an mittelalterlichen Universitäten. Chancen und Risiken. Gesammelte Aufsätze* (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 19), Leyde-Boston, Brill, 2004, p. 207-251).

70. Les préambules de *Super Speculam* en 1219 et *Parens Scientiarum* en 1231 sont particulièrement caractéristiques à cet égard (*CUP*, I, n° 32 et 79).

71. Voir, tout au long de notre période, *CUP*, I, n° 8, 14, 15, 24, 29, 30, 31, 45, 58, 115, 135, 138, 163, 164, etc.

72. Cf. *supra* notes 22 à 24.

73. *CUP*, I, n° 1.

74. La méfiance de Blanche de Castille vis-à-vis des étudiants, selon elle incorrigibles fauteurs de troubles, fut une des causes de la grave crise institutionnelle de 1229-1231, comme le lui reprocha le pape (*CUP*, I, n° 69-71, 91), et ressurgit en 1251, lors de sa seconde régence, lorsqu'elle exigea des maîtres et étudiants, au même titre que des bourgeois de Paris, un serment personnel de paix (*CUP*, I, n° 197).

75. Cf. A. E. Bernstein, « Magisterium and Licence : Corporate Autonomy against Papal

Rappelons cependant que la faiblesse des interventions royales et le déclin des autorités diocésaines, quoique manifestes dans ces décennies, n'étaient naturellement pas irréversibles et définitifs, l'évêque et le chancelier et plus encore le roi n'avaient évidemment pas dit leur dernier mot, comme le prouveront bien des épisodes ultérieurs de l'histoire de l'université de Paris[76].

Mais en attendant, pour cette époque, le seul contrepoids efficace à l'action pontificale se trouvait au sein de l'université elle-même, dans l'émergence en son sein d'organismes de pouvoir et de décision capables de donner sens à la *libertas scolastica*[77] en prenant en main au moins le fonctionnement quotidien et ordinaire de la nouvelle institution sans avoir besoin de recourir constamment au pape ou à ses représentants.

Cet exercice concret de l'autonomie universitaire s'est fait par l'intermédiaire d'assemblées de maîtres, très tôt attestées, mais aussi par la création de délégations de pouvoirs, d'abord exceptionnelles puis régulières, faites à des officiers élus sous des appellations diverses[78] ; cette évolution a retenu l'attention des historiens, mais la chronologie exacte en est difficile à saisir ; elle franchit un cap décisif avec l'apparition à la fin de notre période, précisément en 1249, d'un « recteur » élu unique, même si son mandat était encore très bref et si son autorité ne s'étendait probablement pas encore au-delà de la faculté des arts et de ses nations[79].

L'action de ces officiers s'exerçait dans divers domaines : représentation de l'université devant les instances extérieures, gestion des finances, juridiction interne sur les membres de la communauté, convocation et présidence des assemblées et conseils appelés à décider sur les affaires de la communauté et à statuer sur son organisation. C'est ce dernier point, évidemment fondamental

Authority in the Medieval University of Paris », in *Viator*, 9 (1978), p. 291-307.

76. Voir J. Verger, « Les universités françaises et le pouvoir politique, du Moyen Âge à la Révolution », dans *I Poteri politici e il mondo universitario (XIII–XX secolo)*, A. Romano et J. Verger (éds.), Soveria Mannelli–Messina, Rubbettino, 1994, p. 17-33.

77. Le mot *libertas* apparaît à plusieurs reprises dans des documents du *Chartularium*, notamment au moment de la crise de 1229-1231 : *CUP*, I, n° 70, 71, 79, 85. Sur ce thème, voir plus généralement, dans P. Classen, *Studium und Gesellschaft im Mittelalter*, J. Fried (hg.), Stuttgart, A. Hiersemann, 1983, le chap. VI, « Libertas scolastica – Scholarenprivilegien – Akademische Freiheit im Mittelalter », p. 238-284.

78. La mention de tels officiers, qualifiés le plus souvent de « procureurs », mais aussi de commissaires, arbitres, *nuntii*, *taxatores*, « proviseurs », etc., élus pour des missions particulières, de durée limitée, sont nombreuses dans la première moitié du XIII^{e} siècle (*CUP*, I, n° 8, 16, 20, 24, 31, 45, 62, 75, 79, 95, 113, 114, 136-138, 162) ; mais il est clair qu'ils n'agissaient qu'en vertu d'une délégation précise et que seule l'assemblée des maîtres, dont les décisions étaient scellées par l'ensemble des sceaux personnels des participants (jusqu'à la reconnaissance par le pape du sceau de l'université en 1246 – *CUP*, I, n° 165), jouissait d'un pouvoir délibératif.

79. *CUP*, I, n° 187.

dans le processus d'institutionnalisation de l'université, qui doit nous retenir pour terminer : l'élaboration et la mise en forme des premiers statuts universitaires parisiens.

Les statuts

La question des statuts universitaires est à la fois centrale et délicate à aborder pour Paris au XIII[e] siècle (notons d'ailleurs que les mêmes difficultés se rencontrent pour toutes les autres universités de cette époque).

La *potestas statuendi* était au cœur du débat[80] : les statuts devaient-ils être octroyés par une autorité supérieure, autrement dit, en l'occurrence, la papauté – fût-ce, naturellement, après concertation avec les universitaires, voire sur la base de leurs propositions ? Ou pouvaient-ils aussi être rédigés, publiés et imposés par l'université elle-même sans validation extérieure ?

Ces deux types de statuts ont existé dès les origines de l'université. Les premiers sont relativement bien connus puisqu'ils sont insérés dans des documents prestigieux, tels que la charte du légat Robert de Courson en 1215 ou la bulle *Parens Scientiarum* en 1231, soigneusement conservés dans le coffre de l'université[81]. Les seconds en revanche sont beaucoup moins bien connus. Leur existence est cependant certaine[82] et d'autant plus incontestable que l'octroi à l'université d'une large *potestas statuendi* figure explicitement dans le texte de Robert du Courson en 1215[83]. Mais certains de ces statuts ont été cassés par les autorités supérieures et donc sans doute détruits[84]. Quoique certainement mis par écrit – mais sous quelle forme ? –, les autres ne nous sont que très rarement parvenus ; aucun témoin de statuts généraux du XIII[e]

80. Je me permets de renvoyer à mon étude générale, J. Verger, « Les statuts des universités françaises au Moyen Âge : quelques remarques », dans *Dall'università degli studenti all'università degli studi*, A. Romano (ed.), Messina, Accademia Peloritana dei Pericolanti, 1992, p. 43-64 (réimpr. dans Id., *Les universités françaises au Moyen Âge*, p. 103-121).

81. *CUP*, I, n° 20 et 79.

82. En 1208-1209, le pape rappelle que les maîtres de l'université avaient désigné huit d'entre eux « ut super dictis articulis de prudentum » [sic] « virorum consilio bona fide statuerent » (*CUP*, I, n° 8).

83. *CUP*, I, n° 20 : « Item facere possunt magistri et scolares tam per se quam cum aliis obligationes et constitutiones fide vel pena vel juramento vallatas in hiis casibus, scilicet in interfectione vel mutilatione scolaris, vel in atroci injuria illata scolari, si defuerit justicia, pro taxandis pretiis hospitiorum, de habitu, de sepultura, de lectionibus et disputationibus, ita tamen, quod propter hoc studium non dissolvatur aut destruatur » ; une clause analogue se retrouvera en 1231 dans *Parens scientiarum* : « Constitutiones seu ordinationes providas faciendi de modo et hora legendi et disputandi, de habitu ordinato, de mortuorum exequiis necnon de bachellariis, qui et qua hora et quid legere debeant, ac hospitiorum taxatione seu etiam interdicto, et rebelles ipsis constitutionibus vel ordinationibus per subtractionem societatis congrue castigandi, vobis concedimus facultatem » (*CUP*, I, n° 79).

84. Il semble que cela ait été le cas en 1219 et 1222 (*CUP*, I, n° 30, 31, 41).

siècle, surtout antérieurs à 1250, n'a survécu et les « cartulaires » universitaires compilés à partir du XIV^e^ n'ont pas conservé la trace des statuts les plus anciens[85] ; étaient-ils déjà perdus ou les jugeait-on désormais obsolètes et inutiles ? C'est d'autant plus plausible qu'au même titre que des pratiques purement coutumières et orales, certainement nombreuses, ils devaient être depuis longtemps passés dans les mœurs[86] et qu'il ne semblait donc plus nécessaire d'en conserver des attestations écrites qui de toute façon, même pourvues des sceaux de quelques maîtres oubliés, n'avaient pas l'autorité juridique d'une bulle pontificale ou d'une charte épiscopale. Ne sont parvenus jusqu'à nous, en tout cas d'après le *Chartularium*, que trois textes isolés[87].

Dans ces conditions, il faut s'interdire, même si certains historiens ont cédé à cette tentation, d'essayer de reconstituer à partir de textes postérieurs un tableau cohérent des dispositifs statutaires régissant l'université de Paris dans les premières décennies de son existence, sur lesquels nous ne disposons en réalité que d'éléments épars, voire discordants.

Par exemple, sur l'enseignement proprement dit, les textes conservés nous disent assez peu de choses. Les statuts de 1215 fixaient à peu près les programmes d'études en arts et la durée obligatoire des études, tant en arts qu'en théologie, sans doute parce qu'on touchait là à des enjeux intellectuels et doctrinaux dont la papauté ne pouvait se désintéresser[88]. Mais pour le reste, on ne sait presque rien : les programmes des autres facultés, l'organisation pratique des lectures et des disputes, la répartition des salles de cours, le déroulement des examens, tous ces points sur lesquels l'analyse des œuvres subsistantes des maîtres peut éventuellement jeter quelque lumière, n'apparaissent guère dans les textes statutaires conservés ; sans doute relevaient-ils de ces statuts « internes » disparus dont nous avons parlé ou d'usages non écrits, à moins que les règles n'en aient pas été clairement fixées et que les professeurs aient encore eu une certaine liberté en la matière.

85. Sur les « cartulaires » universitaires parisiens du XIV^e^ siècle, voir J. Verger et Ch. Vulliez, « Cartulaires universitaires français ».

86. Dès le début du XIII^e^ siècle, les universitaires parisiens invoquent les *vestigia majorum suorum* et leur *pius usus* qu'il convient de respecter (*CUP*, I, n° 8) ; en 1246, c'est le pape lui-même qui cite le *mos Parisiensis* comme modèle à imiter à Oxford (*CUP*, I, n° 154).

87. Le premier, de 1245, est un règlement sur l'attribution des salles de classe, il émane de l'assemblée générale des maîtres qui affirme d'ailleurs à cette occasion sa capacité à statuer (*Hec autem statuta sunt retenta potestate ut universitas magistrorum possit addere vel minuere vel mutare secundum quod viderit expedire* – *CUP*, I, n° 136), le second, également de 1245 (règlement sur les « lectures cursives » en arts – *CUP*, I, n° 137), et le troisième de 1249 sur l'élection du recteur (*CUP*, I, n° 187) sont l'œuvre des seuls maîtres ès-arts et des nations constituant la faculté des arts.

88. *CUP*, I, n° 20 ; sur le contenu des programmes de 1215, voir Weijers, *Le maniement du savoir*, p. 9-21.

En fait, les statuts du début du XIII[e] siècle s'intéressent avant tout à ce qui était le plus sujet à débats, à savoir la collation de la licence[89] : non pas tant les épreuves elles-mêmes de l'examen, dans leurs particularités techniques, que le rôle respectif des maîtres constitués en jury et du ou plutôt des chanceliers (de Notre-Dame et de Sainte-Geneviève)[90] ; la solution trouvée semble avoir été une sorte de compromis qui, tout en faisant obligation au chancelier d'accepter les candidats agréés par les jurys sans exiger d'eux le versement de droits ou la prestation de serments, lui laissait la possibilité de décerner plus librement, sur une sorte de contingent réservé, un certain nombre de licences à des étudiants de son choix[91]. Les textes sont en revanche beaucoup moins diserts tant sur le baccalauréat, qui devait pourtant déjà exister comme véritable examen, que sur la maîtrise ou le doctorat, actes corporatifs relevant au premier chef des usages communautaires de l'université[92].

Deux autres points ressortent assez bien des premiers statuts conservés de l'université de Paris.

89. Présentation générale du problème dans J. Verger, « Les ambiguïtés de la *licentia docendi* médiévale. Entre tutelle ecclésiastique et liberté universitaire », dans *Revue d'histoire des facultés de droit et de la culture juridique*, 29-30 (2009-2010), p. 17-28.

90. Les textes tant pontificaux qu'universitaires sur l'organisation des examens de licence sont très nombreux : *CUP*, I, n° 14, 16, 27, 29, 45, 58, 79, 89, 115, 117, 191. Rappelons ici que si un chancelier de Saint-Geneviève n'est explicitement mentionné qu'à partir de 1255 (*CUP*, I, n° 260), dès 1222-1227 on voit l'abbé de Sainte-Geneviève conférer, pour le territoire relevant de son autorité, des licences en arts et même, ce qui, semble-t-il, ne durera pas très longtemps, en théologie et en droit canon, au grand dam du chancelier de Notre-Dame, dont le pape rejeta les protestations (*CUP*, I, n° 45, 55).

91. Ce compromis ressort clairement de l'arbitrage de 1213 qui stipule à la fois l'obligation pour le chancelier d'accepter les candidats validés par les maîtres, mais aussi la possibilité pour lui d'octroyer des licences à sa discrétion (*Aliis etiam quibus voluerit dare poterit licentiam sine testimonio illorum [legentium] vel alicujus magistri – CUP*, I, n° 16) ; les statuts de 1215 et *Parens Scientiarum* établirent un système moins favorable au chancelier, tout en maintenant un régime quelque peu différent pour les licences en théologie et en droit canon, pour lesquelles le chancelier devait prendre soigneusement l'avis des maîtres, et *de phisicis autem et artistis ac aliis* pour qui il lui était simplement demandé que *bona fide promittet examinare magistros, et non nisi dignos admittens, repellet indignos* (*CUP*, I, n° 79). C'est un peu plus tard, dans les années 1280, qu'éclatera le premier conflit sérieux, résultant de cette ambiguïté persistante, sur le rôle respectif du chancelier et des jurys de maîtres dans la collation des licences en arts (cf. J. Verger, « Le chancelier et l'université de Paris à la fin du XIII[e] siècle », dans Id., *Les universités françaises au Moyen Âge*, 1995, p. 58-102).

92. Sur le système des examens dans les universités médiévales, voir J. Verger, « *Examen publicum, examen privatum*. Aux origines médiévales de la thèse », dans *Mélanges de la Bibliothèque de la Sorbonne*, 12 (1993) [*Éléments pour une histoire de la thèse*], p. 15-43, et O. Weijers, « Les règles d'examen dans les universités médiévales », dans *Philosophy and Learning. Universities in the Middle Ages*, M. J. F. M. Hoenen, J. H. J. Schneider, G. Wieland (eds.) (Education and Society in the Middle Ages and Renaissance, 6), Leyde–New York–Cologne, E. J. Brill, 1995, p. 201-223.

D'abord, la question de la juridiction sur les *scolares*, question sensible comme le montrèrent les désordres consécutifs aux rixes meurtrières de 1200 et 1229. Sur ce point, l'acquis tiré des privilèges pontificaux était considérable : les universitaires pouvaient ester en justice de manière collective, en appuyant éventuellement leurs plaintes sur le recours à la « cessation » des cours, privilège sans précédent, me semble-t-il[93] ; par ailleurs, non seulement, depuis la charte de Philippe Auguste de 1200[94], les gens des écoles étaient totalement soustraits à la justice laïque pour ne relever que de celle de l'Église, mais ils obtinrent bientôt de celle-ci des garanties remarquables : outre une assez énigmatique juridiction des maîtres eux-mêmes sur leurs propres étudiants[95], retenons le dessaisissement judiciaire du chancelier au profit exclusif de l'évêque, les limites apportées à l'excommunication des *scolares*, les possibilités d'appel à Rome, la création d'un conservateur des privilèges apostoliques de l'université, le *jus non trahi* etc.[96].

Les statuts primitifs portèrent aussi, de manière assez précise, sur certains points concrets de la vie quotidienne des étudiants, avec un double souci : d'une part, celui du bon ordre, de la régularité des mœurs, du sérieux de l'allure et de la dignité religieuse, convenables chez des hommes jeunes mais clercs ou assimilés à des clercs ; d'où les dispositions de 1215 et 1231 concernant les obligations liturgiques, notamment l'assistance aux obsèques des maîtres, la prohibition des vêtements trop excentriques, les abus à éviter lors des fêtes et des *potationes*[97]. Le second souci était celui de la subsistance des étudiants, souvent peu argentés, étrangers à la ville et livrés à eux-mêmes : d'où diverses dispositions réglementaires garantissant aux gens des écoles la taxation des

93. Sans doute implicite dès les statuts de 1215, le droit de grève est explicitement reconnu en 1231 (*Liceat vobis usque ad satisfactionem condignam suspendere lectiones* (…) *Fas sit vobis, nisi monitione prehabita cesset injuria, statim a lectione cessare* – *CUP*, I, n° 79). En fait, plusieurs « cessations » avaient déjà eu lieu depuis 1219 (cf. A. Destemberg, « Le modèle parisien des *cessationes a sermonibus et lectionibus* ou l'invention de la « grève » à l'Université (XIII^e^ – XV^e^ siècle) », dans Universitas scolarium. *Mélanges offerts à Jacques Verger*, C. Giraud et M. Morard (éds.), Genève, Droz, 2011, p. 72-102, spéc. p. 74-76).

94. *CUP*, I, n° 1.

95. *Quilibet magister forum sui scolaris habeat*, dit Robert de Courson en 1215 (*CUP*, I, n° 20) ; mais les textes ultérieurs ne montrent guère comment s'exerçait concrètement cette juridiction des maître sur leurs propres écoliers, pas plus d'ailleurs qu'aucune autre forme de juridiction purement interne à l'université.

96. Dans ces années, le problème de la juridiction sur les *scolares* semble avoir eu autant d'importance, dans la conquête de l'autonomie universitaire, que celui de la collation de la licence : voir *CUP*, I, n° 1, 7, 14, 15, 16, 20, 30, 31, 41, 45, 79, 140, 142, 162, 163, etc.

97. *CUP*, I, n° 20 et 79 ; *Parens Scientiarum* justifie d'une formule lapidaire ce souci d'ordre et de discipline : *Ceterum quia ubi non est ordo, facile repit horror, constitutiones seu ordinationes providas faciendi (…) vobis concedimus facultatem.*

loyers, le respect des contrats de location[98], l'exemption de tonlieu sur le transport des biens personnels[99], la préservation de leur héritage en cas de décès prématuré[100].

Bref, un ensemble combiné d'obligations et de franchises destiné à permettre la bonne insertion dans la société urbaine, sans scandale majeur, d'un groupe très spécifique de jeunes *scolares* spécialement protégés par l'Église, mais dont on pouvait craindre le caractère remuant et les manifestations intempestives.

Conclusion

Le panorama d'ensemble que nous avons essayé de dessiner ne contredit pas notre double intuition initiale : les institutions universitaires parisiennes de la première moitié du XIII^e^ siècle sont mal connues, notamment du fait des lacunes de la documentation et sans doute aussi du fait que la jeune université tenait encore assez mal ses propres archives. Mais elles n'en existaient pas moins, déjà précises et complexes ; leur élaboration s'est faite assez rapidement, même si c'est dans un quasi-silence des sources que se sont constituées les nations et les facultés, que se sont dégagées des figures aussi importantes que celles du recteur ou du chancelier de Sainte-Geneviève.

Cette institutionnalisation a eu deux agents principaux, la papauté et l'université elle-même. Comme elle était à coup sûr inachevée en 1245, ceci signifie que d'un côté, les maîtres conservaient encore, à cette date, une marge d'initiative et d'adaptation, que de l'autre, la papauté pouvait aussi toujours infléchir sa politique, notamment dans un sens plus autoritaire, comme elle l'avait déjà fait au temps d'Honorius III et comme elle le fera à nouveau avec Alexandre IV.

Et rappelons-nous enfin que, même s'ils apparaissent en retrait ou en recul dans la première moitié du XIII^e^ siècle, les autres pouvoirs auxquels l'université pouvait être confrontée, c'est-à-dire le roi de France, l'évêque de Paris, le chancelier de Notre-Dame, n'avaient pas définitivement baissé les bras ni renoncé à intervenir activement dans les affaires de l'université comme ils continueront à le faire – ou à tenter de le faire – au cours des décennies, voire des siècles suivants.

On a souvent suggéré que la crise des années 1250, marquée par l'affrontement des maîtres séculiers et des réguliers, avait elle aussi contribué

98. Les statuts liés au problème du logement étudiant, problème manifestement crucial de la vie quotidienne, apparaissent dès l'époque pré-universitaire (*CUP*, I, *pars introductiva*, n° 55) et se multiplient ensuite (*CUP*, I, n° 20, 41, 58, 82, 114, 123, 136, 138-140).

99. *CUP*, I, n° 164.

100. *CUP*, I, n° 45, 79.

à modeler la structure institutionnelle de l'université de Paris[101]. L'analyse devrait en être reprise sous cet angle, comme complément à celle que nous avons esquissée dans la présente contribution. Mais en réalité, l'histoire institutionnelle de l'université de Paris au Moyen Âge n'a pas de fin. Toujours liée au contexte social et politique contemporain en même temps qu'à l'évolution des pratiques intellectuelles, elle ne se contente pas de planter un décor, de proposer un simple cadre qui se figerait peu à peu, elle est partie intégrante de l'être même de l'université médiévale, indissociable des autres aspects de son histoire.

101. Je me permets de renvoyer à J. Verger, « *Coacta ac periculosa societas*. La difficile intégration des réguliers à l'Université de Paris au XIII^e^ siècle », dans *Vivre en société. Occident chrétien, VI^e^-XV^e^ siècle*, Cl. Carozzi, D. Le Blévec, H. Taviani-Carozzi (éds.), Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, 2008, p. 261-279.

Le milieu universitaire à Paris dans la première moitié du XIII^e siècle

Nathalie Gorochov

En 1200, quand le roi de France Philippe Auguste accorde son diplôme de protection aux maîtres et étudiants de Paris[1], ceux-ci forment un groupe humain nombreux – peut-être quelques milliers d'individus – dont l'importance croissante est soulignée par les contemporains à la fin du XII^e siècle[2]. Mais à cette date, nulle trace d'institution. Les écoles de Paris – des

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (eds.), Paris, Delalain, 1889, t. 1 (désomais *CUP*, I), p. 59-61, n° 1.
2. Aux témoignages mal datés, antérieurs à 1200, laissés par Pierre de Celle, Pierre de Blois, Giraud de Barri, Étienne de Tournai, Philippe de Harvengt, Gui de Basoches réunis et édités dans la première partie de *CUP* I, n°22 à 30, p. 24-37, n° 41 à 48, p. 42-48, n° 51-53, p. 50-55, il faut ajouter les descriptions contemporaines laissées par Alexandre Nequam (R. W. Hunt, *The Schools and the Cloister. The Life and Writings of Alexander Nequam (1157-1217)*, Oxford, Clarendon Press, 1984), Godefroy de Saint-Victor (Godefroy de Saint-Victor, *Fons philosophiae*, P. Michaud-Quantin (éd.), Anal. Med. Namurcensia, 8, Louvain-Namur-Lille, Nauwelaerts, 1956), Gilles de Paris (Gilles de Paris, *Karolinus*, M. L. Colker (ed.), in *Traditio*, 29 (1973)), Otton de Saint-Blaise (*Ottonis Frisingensis continuatio Sanblasiana*, R. Wilmans (ed.), M.G.H., S.S., XX, Hanovre, 1868) ou Roger de Hoveden*(Chronica magistri Rogeri de Hovedene*, W. Stubbs (ed.), Londres, Longmans, 1871). Stephen Ferruolo, John Baldwin et Jacques Verger ont souligné l'intérêt de ces témoignages dans leurs travaux : S. C. Ferruolo, *The Origins of the University : the Schools of Paris and their Critics 1100-1215*, Stanford, Stanford University Press, 1985 ; J. Verger, « Des écoles à l'université : la mutation institutionnelle » dans *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, R.H. Bautier (éd.), Paris, éditions du CNRS, 1982, p. 817-846 et Id., « A propos de la naissance de l'université de Paris : contexte social, enjeu politique, portée intellectuelle », initialement paru dans *Schulen und Studium im sozialen Wandel des hohen und späten Mittelalters*, J. Fried (hg. v.), Sigmaringen, J. Thorbecke, 1986, p. 69-96, réédité dans *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Leyde-New York-Cologne, E. J. Brill, 1995, p. 1-35 ; J. W. Baldwin dans *Masters, Princes and Merchants : the Social Views of Peter the Chantre and his Circle*, 2 vol., Princeton, Princeton University Press, 1970, ainsi que dans son ouvrage

groupes formés par des étudiants autour de leur maître – ne portent pas encore le nom d'université. En 1201, la rédaction de statuts par les maîtres qui s'unissent en une association jurée ou *conjuratio* leur vaut d'être excommuniés par l'évêque de Paris et cette première constitution d'une université est un échec[3]. Semblable initiative est en revanche soutenue, défendue même, par le pape Innocent III en 1208 ou 1209[4]. Ainsi naît l'université. Suivent alors quarante années de développement institutionnel. Cette phase décisive s'achève, en 1245, par l'élection d'un recteur de l'université[5].

Dans un livre récemment publié aux éditions Honoré Champion sous le titre *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200- v. 1245)*[6], j'ai étudié cette lente genèse de l'institution universitaire à Paris, notamment éclairée par l'étude des maîtres et des étudiants qui en ont été les acteurs. En sept chapitres qui suivent un plan chronologique, l'ouvrage décrit la lente transformation des écoles en université, une transformation institutionnelle engagée, orientée, accélérée par des universitaires dont l'identité, le parcours et les œuvres sont désormais un peu moins mal connus.

Il me revient dans ce volume d'évoquer le milieu universitaire à Paris dans la première moitié du XIII[e] siècle. Par souci de brièveté et parce que j'ai longuement développé ces aspects dans le livre cité ci-dessus, je n'insisterai ici que sur quelques caractéristiques du milieu universitaire qui ont orienté l'organisation institutionnelle parisienne ainsi que les enseignements prodigués par les maîtres. Il s'agit d'abord des relations très étroites du milieu parisien avec le milieu bolonais, et plus généralement avec l'Italie communale. La deuxième caractéristique du milieu universitaire parisien est, à cette époque, une forte présence anglaise. Enfin, ce milieu se distingue par la coexistence de profils sociaux très contrastés.

récent *Paris 1200*, Paris, 2006. Voir également N. Gorochov, *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200-v. 1245)*, Paris, Honoré Champion, 2012, p. 35-38.

3. Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 38-46.
4. *Ibidem*, en particulier p. 214-218.
5. CUP, I, n° 137.
6. Cité note 2.

1. Le milieu universitaire parisien et l'Italie dans la première moitié du XIII^e^ siècle

Comme j'ai pu le montrer ailleurs[7], le milieu universitaire parisien des années 1200-1245 est formé de maîtres et d'étudiants venus de tout l'Occident. Mais en particulier, se trouvent dans les écoles de Paris d'assez nombreux Italiens ou des clercs qui sont familiers de l'Italie et de Bologne pour y avoir étudié ou enseigné[8]. Il peut s'agir de rhétoriciens car dès avant 1150, les écoles de Bologne jouissaient d'une certaine réputation pour leur enseignement du *dictamen*[9]. Même si, vers 1200, les Français semblent rejoindre plus volontiers Orléans, on trouve encore des clercs de France ou d'Angleterre qui voyagent jusqu'à Bologne pour y étudier et y enseigner la rhétorique. Ainsi l'anglais Geoffroy de Vinsauf, après un séjour bolonais, revient à Paris pour y diffuser ses œuvres[10]. On peut néanmoins supposer que, dans l'ensemble, le nombre de rhétoriciens passés de Bologne à Paris a plutôt tendance à décliner dans le courant du XIII^e^ siècle.

En revanche, les juristes formés à Bologne se multiplient au tournant des XII^e^ et XIII^e^ siècles[11]. Après la publication de deux œuvres juridiques majeures à Bologne entre 1191 et 1193, la *Compilatio Prima* ou *Breviarium* de Bernard de Pavie, recueil de 900 extraits de décrétales, d'une part, la *Summa super corpore Decretorum* d'Huguccio de Pise, le commentaire le plus complet du *Décret*, d'autre part, les juristes français et anglais font désormais sans hésiter le voyage à Bologne, pour acquérir les manuscrits de ces chefs-d'œuvre, comme pour entendre l'enseignement de leurs auteurs ou de civilistes fameux tels

7. N. Gorochov, « L'Université médiévale recrute-t-elle dans la ville ? Le cas de Paris au XIII^e^ siècle », dans *Les universités et la ville au Moyen Âge* (Actes du colloque de Montpellier, octobre 2003), P. Gilli, J. Verger, D. Le Blévec (éds.), Leyde - Boston, Brill, 2007, p. 257-296 ; N. Gorochov, « Les maîtres parisiens et la genèse de l'Université (1200-1231) », dans *Le système d'enseignement occidental (XI^e^-XV^e^ siècles)*, T. Kouamé (éd.), dans *Cahiers de recherches médiévales*, 18 (2009), p. 53-74 et Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 71-111, 223-251, 323-330, 400-405, 462-464, 479-508.
8. N. Gorochov, « Les influences italiennes et la naissance de l'université de Paris », dans Universitas scolarium, *Mélanges offerts à Jacques Verger par ses élèves*, C. Giraud et M. Morard (éds.), Genève, Droz, 2011, p. 47-72.
9. C. H. Haskins, « The Early *Artes Dictandi* in Italy », *Studies in Mediaeval Culture*, 1^ère^ éd., Oxford, Clarendon Press, 1929, 2^e^ éd., New York, F. Ungar, 1965, p. 170-192 ; A.-M. Turcan-Verkerk, « Destins croisés de l'*ars dictandi* et de l'*ars versificatoria* : Bernard de Bologne et la renaissance du XII^e^ siècle », dans *Le manuscrit dans tous ses états, cycle thématique 2005-2006 de l'IRHT*, S. Fellous, C. Heid, M.-H. Jullien, T. Buquet (éds.), Paris, IRHT, 2006, article en ligne (http ://aedilis.irht.cnrs.fr).
10. J.-Y. Tilliette, *Des mots à la parole. Une lecture de la* Poetria nova *de Geoffroy de Vinsauf*, Genève, Droz, 2000, et R. Sharpe, *A Handlist of the Latin Writers of Great Britain and Ireland before 1540*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 129-130.
11. Sur le développement qui suit, voir Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 141-151.

Azon (†1220), puis ils reviennent à Paris. A l'aube du XIII^e^ siècle, portant sans doute dans leurs bagages des manuscrits de la *Compilatio Prima*, les canonistes anglais Richard de Mores, Simon de Southwell, ou encore Roger le Normand, plus tard Pierre Peverel, *Petrus Brito* viennent enseigner à Paris[12].

Ainsi, au moment même où l'université s'organise, vers 1205-1210, les écoles de droit parisiennes sont plus dynamiques que jamais, intellectuellement très proches du milieu scolaire de Bologne.

C'est précisément dans les années 1190 que le *studium* bolonais évolue en université, entre 1189 et 1205[13]. C'est à ce moment que les étudiants de Bologne s'organisent en confréries, ébauches d'une université citramontaine regroupant les étudiants italiens et d'une université ultramontaine regroupant les étudiants étrangers à l'Italie. L'évêque de Bologne garantit des loyers modérés aux étudiants avant 1200 – un privilège de *taxatio* –, et des recteurs élus sont attestés dès avant 1204. Dès lors, dans ce cadre universitaire, les conditions d'études sont incontestablement meilleures pour les étudiants, notamment pour les étrangers qui se pressent en grand nombre à Bologne.

Ils y expérimentent la vie universitaire, observent les privilèges et coutumes nouvellement établis, participent sans doute aux premières assemblées universitaires, à l'élection de délégués. Ils découvrent la « démocratie » universitaire qui éclot à Paris, précisément, vers 1208-1209. Les maîtres

12. S. Kuttner et E. Rathbone, « Anglo-Norman Canonists of the Twelfth Century », in *Traditio*, 7 (1949-1951), p. 279-358. Pierre Peverel et *Petrus Brito* sont un peu moins mal connus grâce aux travaux d'Anne Lefebvre-Teillard et de Chris Coppens, notamment : A. Lefebvre-Teillard, « *Petrus Brito legit…* Sur quelques aspects de l'enseignement du droit canonique à Paris au début du XIII^e^ siècle », dans *Revue d'histoire du droit*, 79 (2001), p. 153-177 ; Ead., « *Magister A.* : sur l'école de droit canonique parisienne au début du XIII^e^ siècle », dans *Revue d'histoire du droit*, 80 (2002), p. 401-417 ; Ead., « *Magister P.* Note sur les maîtres parisiens du début du XIII^e^ siècle », dans *Bulletin of Medieval Canon Law*, n.s., 25 (2002-2003), p. 86-93 ; C. Coppens, « The Teaching of Law in the University of Paris in the First Quarter of the 13th Century », in *Rivista Internazionale del diritto comune*, 10 (1999), p. 139-173.

13. Sur la genèse de l'université de Bologne, voir notamment G. Cencetti, « Sulle origini dello Studio di Bologna », in *Rivista storica italiana*, ser. VI, 5 (1940), p. 248-258, repris dans G. Cencetti, *Lo studio di Bologna. Aspetti, momenti e problemi (1935-1970)*, R. Ferrara, G. Orlandelli, A. Vasina (eds.), Bologne, CLUEB., 1989 ; A. Sorbelli, « La nazione nelle antiche università italiane e straniere », in *Studi et Memorie per la Storia dell'Università di Bologna*, XVI (1943), p. 93-232 ; S. Stelling-Michaud, *L'université de Bologne et la pénétration des droits romain et canonique en Suisse aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, Genève, Droz, 1955 ; G. Fasoli, *Per la storia dell'Università di Bologna nel Medio Evo*, Bologne, Patron Editore, 1970 ; J. K. Hyde, « Commune, University and Society in Early Medieval Bologna », in J. W. Baldwin et R. A. Goldthwaite (eds.), *Universities in Politics. Case Studies from the Late Middle Ages and Early Modern Period*, Baltimore-Londres, Johns Hopkins Press, 1972, p. 17-46 ; G. Arnaldi, introduction à *Le origini dell'Università*, testi a cura di G. Arnaldi, Bologna, Il Mulino, 1974 et, du même auteur, « Alle origini dello Studio di Bologna », in *Le sedi della cultura nell'Emilia Romagna. L'età comunale*, Milano, Silvana, 1984, p. 99-115.

parisiens commencent à rédiger des premiers statuts ou règlements qu'ils doivent jurer de respecter, à se réunir régulièrement en assemblée pour prendre des décisions unanimes, à élire des procureurs pour les représenter, comme le font les étudiants de Bologne et les citadins d'Italie du nord et du centre depuis la fin du XI[e] siècle, gouvernés par des pouvoirs communaux familiers de l'élection, de l'assemblée et des statuts jurés[14].

De manière plus générale, c'est la présence italienne dans les écoles de Paris qui semble avoir été déterminante. Cette présence ancienne est attestée tout au long du XII[e] siècle à Paris et ces liens perdurent au XIII[e] siècle[15]. Parmi la quinzaine de maîtres en théologie actifs vers 1207-1209, trois sont italiens, parmi lesquels Prévostin de Crémone, chancelier de l'Église de Paris au temps de la naissance de l'université, un théologien réputé qui jouit d'une très grande influence[16].

Et plus tard, au milieu du XIII[e] siècle, les familles aristocratiques romaines continuent à envoyer, à chaque génération, plusieurs clercs aux écoles, afin de leur assurer une rapide entrée à la curie et une carrière bénéficiale brillante. Les nobles italiens sont plus nombreux à la faculté de théologie vers 1240 que vers 1210. Ainsi, dans les seules écoles de théologie, ne rencontre-t-on pas moins d'une dizaine d'étudiants issus de très puissantes familles italiennes parmi lesquels Federico Visconti, son ami Ugo de Fagiano, Ottobono Fieschi et Adénulfe d'Anagni[17].

Ainsi, qu'ils soient des clercs originaires des communes lombardes ou des clercs français ou anglais de retour de Bologne, ces nombreux Italiens de naissance ou d'adoption ont tous pratiqué, dans la nouvelle université bolonaise ou dans le milieu communal, ces institutions issues du droit romain que sont les assemblées délibératives, les procédures électives et la désignation de procureurs. À Paris, dans le milieu scolaire, ils ont pu suggérer ces modèles et participer à la réforme des écoles dès 1208-1209, puis au développement institutionnel de l'université dans les décennies suivantes, car leur présence ne faiblit pas au cours du XIII[e] siècle.

14. N. Gorochov et J. Verger, « Les élections dans le monde universitaire (XIII[e] -XIV[e] siècles) », dans *Les élections en Europe au Moyen Âge et à l'époque moderne*, C. Péneau (éd.), Pompignac près Bordeaux, éd. Bière, 2008, p. 121-142 et Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 212-233.
15. Au XII[e] siècle, les liens entre la curie pontificale et les écoles sont nombreux, comme P. Classen l'a montré dans ses articles « La curia romana e le scuole di Francia nel secolo XII », in *Le istituzioni ecclesiastiche della Societas Christiana dei secoli XI-XII. Papato, cardinalato e episcopato*, Milan, Vita e pensiero, 1974, p. 432-436, et « Rom und Paris : Kurie und Universität im 12. und 13. Jahrhundert », in Id. *Studium und Gesellschaft im Mittelalter*, J. Fried (hg. v.), Stuttgart, Hiersemann, 1983, p. 127-169.
16. Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 71-86.
17. *Ibidem*, p. 497-498.

Toutefois, il n'y a pas que des Italiens à Paris. Sans doute une moitié des maîtres et étudiants est-elle originaire de la moitié nord de la France et Pierre le Chantre (†1197) en est un illustre représentant. En France du Nord, pays de droit coutumier, les pratiques délibératives et électives adoptées par les universitaires de Bologne, puis par les maîtres de Paris, sont moins répandues. Outre les Italiens et de nombreux Français du Nord, le milieu universitaire parisien compte une forte proportion d'Anglais – peut-être un tiers des maîtres et étudiants – dont le poids est également déterminant entre 1200 et 1250.

2. La forte présence anglaise : les Anglais, fondateurs de l'université de Paris ?

Naturellement, les maîtres anglais ne sont pas les seuls fondateurs de l'université de Paris, ils partagent au moins ce mérite avec les Italiens. Néanmoins, les sources ont révélé que leur présence, plus dense dans les années 1208-1209, a probablement accéléré la transformation des écoles en université, comme j'ai pu le montrer ailleurs[18].

Depuis le XII^e^ siècle, les clercs anglais ont coutume de traverser la Manche pour venir étudier et enseigner dans la capitale capétienne. Un tiers des maîtres ayant enseigné à Paris entre 1200 et 1231 sont des Anglais, et cette proportion s'élève à la moitié des maîtres ès-arts actifs vers 1207-1209[19]. La richesse du volumineux *Biographical Register of the University of Oxford* d'Emden[20], qui livre quantité de noms de maîtres parisiens, ne suffit pas à justifier ce poids des Anglais dans le milieu universitaire parisien. Selon John Baldwin, cet afflux d'insulaires dans les écoles de Paris tient à la valeur accordée aux études par le pouvoir royal et l'Église d'Angleterre depuis le milieu du XII^e^ siècle[21]. Malgré la multiplication de centres scolaires outre-Manche, en particulier l'essor des écoles d'Oxford, l'attrait de Paris ne faiblit pas tout au long du XIII^e^ siècle. L'un des plus célèbres maîtres anglais de Paris, Étienne Langton, disciple de Pierre le Chantre vers 1180, est toujours maître en théologie à Paris quand, en 1206, le roi Jean sans Terre le juge trop « français » pour devenir archevêque de Canterbury. L'épisode est connu : le refus de la promotion d'Étienne Langton provoque la colère du pape Innocent III, qui jette l'interdit sur le royaume d'Angleterre, le 23 mars

18. Sur le développement qui suit, voir Gorochov, *Naissance de l'université* p. 233-251.
19. *Ibidem* et Gorochov, « Les maîtres parisiens et la genèse de l'Université (1200-1231) ».
20. A. B. Emden, *A Biographical Register of the University of Oxford to 1500*, Londres, Clarendon Press, 3 vol., 1957.
21. J. W. Baldwin, « Masters at Paris from 1179 to 1215 : a Social Perspective », in *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, R. Benson and G. Constable (eds.), Oxford, Clarendon Press, 1982, p. 138-172.

1208[22]. S'ensuit l'exil d'une bonne partie du haut clergé anglais, évêques et chanoines, entraînant dans leur fuite des centaines de clercs qui s'éparpillent vers l'Écosse et vers le continent. Parmi eux, d'anciens étudiants rejoignent les écoles de Paris et leur groupe s'étoffe, l'année suivante, par l'arrivée des exilés d'Oxford, où les écoles sont entrées en grève fin 1209[23]. L'interdit d'Angleterre et la grève des écoles d'Oxford ne s'achèvent qu'en 1214, prolongeant durant six ans l'exil d'une multitude de clercs anglais, dont beaucoup séjournent à Paris, au moment où naît l'université.

Plusieurs d'entre eux s'intègrent au milieu universitaire. Ainsi Étienne Langton, archevêque de Canterbury en exil, est-il qualifié de *magister legens in theologia* pour l'année 1210[24]. Une lettre d'Innocent III adressée en 1213 à Richard Poore, doyen de Salisbury en exil, le présente comme enseignant la théologie (*docenti Parisius sacram paginam*)[25]. Le juriste Benoît de Sawston, pré-chantre de Londres en exil, est élu évêque de Rochester sur la recommandation d'Étienne Langton, alors qu'il se trouve dans les écoles de Paris[26]. L'un des premiers à avoir lu les *libri naturales* d'Aristote et auteur d'un *Tractatus de anima*, John Blund, maître fameux à Oxford dans les premières années du XIII[e] siècle, quitte probablement Oxford en 1209 pour s'installer à Paris où il enseigne pendant vingt ans[27]. Sans doute est-ce également le cas d'Alexandre de Halès, de Jean de Garlande, de Pierre Peverel, dont la date d'entrée dans le milieu universitaire parisien coïncide étrangement avec le début de l'interdit et de la grève d'Oxford[28]. On a la certitude que Langton, Poore, Sawston et d'autres tiennent école à Paris dès le début de leur séjour. Ils font irruption dans les écoles en pleine mutation, à peu près au moment où les maîtres commencent à former un corps collectif ou *universitas*, une association jurée, au moment où ils rédigent de premiers statuts écrits. Quel rôle a pu jouer ce groupe de prélats, de chanoines et de savants anglais dans les écoles parisiennes pendant cinq ou six années ?

Une lettre d'Innocent III, *Ex litteris* – rédigée entre le printemps 1208 et la fin 1209 et qui est le plus ancien document mentionnant l'existence

22. C'est à la suite de deux élections par les moines de Canterbury, mais selon des procédures jugées irrégulières, qu'Innocent III intervient dans l'élection de l'archevêque de Canterbury et désigne Étienne Langton en décembre 1206 : C. R. Cheney, « King John and the Papal Interdict », in *Bulletin of the John Rylands Library*, 31 (1948), p. 295-317, repris dans Id., *The Papacy and England 12th-14th Centuries*, Londres, Variorum Reprints, 1982, p. 296. Voir du même auteur, *Pope Innocent III and England*, Stuttgart, A. Hiersemann, 1976.

23. Gorochov, *Naissance de l'Université*, p. 239-248.

24. *Ibidem*, p. 239.

25. *Ibidem*, p. 239-240.

26. *Ibidem*, p. 240.

27. *Ibidem*, p. 241.

28. *Ibidem*, p. 246-247.

de l'université de Paris –, nous informe que des maîtres ès-arts de Paris ont manqué de respect à l'égard de coutumes relatives aux vêtements, à l'organisation des disputes et des lectures, à l'assistance aux funérailles[29]. Cette désobéissance aux coutumes a conduit quelques maîtres (*prudentes viri*), désignés par les autres, à rédiger ces coutumes et l'on a exigé que tous prêtent serment de respecter ces statuts désormais écrits. Mais un maître, G., a refusé de jurer et il a été exclu. Par sa lettre, Innocent III demande aux maîtres de Paris de réintégrer le maître G. dans leur association nouvellement constituée. Cette lettre pontificale éclaire assez précisément le contexte de naissance de l'université parisienne et l'indiscipline de maîtres – peut-être des maîtres anglais récemment arrivés à Paris – à l'égard de règles décidées en commun.

L'afflux de maîtres anglais a pu engendrer des tensions, simplement dues à l'ignorance des coutumes locales. Surtout, il est vraisemblable que certains de ces prélats anglais en exil – notamment des personnalités de poids telles les théologiens Étienne Langton et Richard Poore, les juristes Benoît de Sawston et Pierre Peverel –, aient pu aussi accélérer, voire engager le processus de transformation des écoles en université. Peut-être sont-ils les *prudentes viri*, auteurs de ces anciens statuts perdus de 1208 ? Richard Poore, doyen de Salisbury en exil, est, en 1213, l'un des trois maîtres qui représentent l'université face au chancelier de Paris, finalement contraint de renoncer à exiger un serment des nouveaux licenciés. Cet accord négocié par Richard Poore est fondamental pour l'autonomie de la jeune université[30].

Et en 1215, alors que l'interdit s'est achevé depuis plusieurs mois et que les cours ont repris à Oxford[31], c'est encore un maître anglais, légat du pape, Robert de Courson, qui rédige les fameux statuts de 1215, éclairé par le *consilium* d'autres maîtres, précise-t-il. Je ne reviendrai pas ici sur le caractère très novateur de ces statuts ni sur leur portée[32]. Après la fin de l'interdit, en 1214-1215, un certain nombre d'Anglais quittent le *studium* parisien pour Oxford – par exemple Edmond d'Abingdon[33] – mais d'autres choisissent de

29. *CUP*, I, p. 67-68. Voir également Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 214-216.

30. Gorochov, *Naissance de l'Université*, p. 288-290.

31. Sur les débuts de l'université d'Oxford en 1214, voir H. Rashdall, *The Universities of Europe in the Middle Ages*, a new ed. by F. M. Powicke et A. B. Emden, Oxford, Oxford University Press, 1951, III, p. 35 et s. ; *The History of the University of Oxford*, T. H. Aston (ed.), vol. 1 : *The Early Oxford Schools*, J. I. Catto (ed.), Oxford, Clarendon Press, 1984, en particulier les deux premiers chapitres : R. W. Southern, « From schools to University », p. 1-36 et M. B. Hackett, « The University as a Corporate Body », p. 37-95.

32. Sur les relations entre Oxford et Paris et le rôle des maîtres anglais à Paris en 1214-1215, voir Gorochov, *Naissance de l'Université*, p. 290-319.

33. C. H. Lawrence, *Saint Edmund of Abingdon. A Study of Hagiography and History*, Oxford, Oxford University Press, 1960, p. 117 et s. ; Gorochov, *Naissance de l'Université*, p. 296.

rester à Paris, comme John Blund, et leur retour n'a lieu que plus tard, en 1229, au début de la grande grève de l'université de Paris[34]. Par cet effet de « vases communicants » entre Paris et Oxford, l'université d'Oxford, qui avait connu des débuts timides depuis 1214, prend alors réellement son essor avec le retour de nombreux maîtres anglais[35]. Ces mouvements et aller-retour multiples de maîtres entre Paris et l'Angleterre, rythmés par les crises comme par des choix individuels, ont pour conséquence, bien sûr, la diffusion des textes et des idées, la dispersion des disciples de part et d'autre de la Manche. Ces voyages répétés tissent des liens intellectuels forts entre les deux *studia*, Paris et Oxford, où séjournent alternativement et à plusieurs reprises les maîtres les plus éminents, tels Richard Rufus[36] ou Robert Kilwardby[37].

Dans la première moitié du XIII^e^ siècle, les regroupements par nations sont interdits à Paris[38]. Pourtant, comme on vient de le voir, des groupes nationaux commencent à se distinguer dans le milieu universitaire parisien. Ces groupes ont pu jouer un rôle spécifique dans la genèse de l'université de Paris, qu'il s'agisse des Italiens, des anciens étudiants de Bologne, ou bien des Anglais, exceptionnellement nombreux entre 1208 et 1214. Mais au sein du monde universitaire, d'autres frontières se dessinent, liées à des contrastes socio-économiques et qui déterminent aussi l'histoire de ce groupe humain qu'est l'université de Paris.

3. Le profil social contrasté des maîtres et étudiants (v. 1200-v. 1245)

Les pratiques intellectuelles sont diverses au sein du monde universitaire : il y a des maîtres qui écrivent, d'autres qui n'ont pas laissé d'œuvre, d'autres encore, cités par leurs disciples et dont les textes ont été perdus. Des différences d'ordre économique existent également, qui peuvent expliquer le large éventail des cursus, des parcours et des productions intellectuelles.

Ainsi, une forte proportion de maîtres nobles côtoie des maîtres modestes, que ce soit au début du XIII^e^ siècle, au moment où l'université se constitue, ou, plus tard, dans les années 1240-1250[39]. Parmi les maîtres en théologie

34. Gorochov, *Naissance de l'Université*, p. 420-424.
35. Hackett, « The University as a Corporate Body », p. 52.
36. La vie et l'œuvre de Richard Rufus ont fait l'objet d'une abondante bibliographie et de débats sur ses œuvres, sur leur chronologie et leur attribution, voir O. Weijers, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris. Textes et maîtres (v. 1200-v. 1500)*, fasc. 8, Turnhout, Brepols, 2010, p. 126-138 ; également Gorochov, *Naissance de l'Université*, p. 329-330.
37. E. M. F. Sommer-Seckendorff, *Studies in the Life of Robert Kilwardby*, Rome, ad S. Sabinæ, 1937.
38. *CUP*, I, p. 103.
39. Sur le développement qui suit, voir Gorochov, « Les maîtres parisiens et la genèse de l'Université (1200-1231) », et *Naissance de l'université*, p. 71-111, 323-330, 485-508.

de la première génération, Pierre de Capoue appartient à une puissante famille baronniale romaine, Robert de Courson est né dans une noble famille anglaise, Adam de Courlandon est issu d'une famille vassale des seigneurs de Nesle, Guillaume de Joinville est le fils du sénéchal de Champagne, Geoffroy de Joinville, qui avait fondé une chapelle castrale au profit d'un chapelain, précepteur du son fils[40]. Parmi leurs contemporains, maîtres ès-arts, on rencontre de même des nobles italiens, tels Grégoire de Crescenzi, des fils de la petite noblesse rurale de la moitié nord de la France, tels les frères Cornut, petits nobles du Chartrain[41]. En France comme en Angleterre, dès cette époque, les jeunes nobles voués à la cléricature – surtout lorsqu'ils sont de lignages modestes – partent étudier, bien conscients que leur formation intellectuelle, assortie d'un probable titre de *magister* va les aider à recevoir une prébende. Il est intéressant de noter qu'à l'aube du XIII^{e} siècle, l'image du pasteur lettré, une image forgée à la curie romaine depuis le XII^{e} siècle, a gagné les strates inférieures de la noblesse, jusqu'à la seigneurie châtelaine et même la bourgeoisie, dont quelques fils sont repérés dans les écoles de Paris. Pour la période 1231-1245, on peut avancer des chiffres un peu plus précis : parmi les quatre-vingt-dix maîtres, bacheliers, étudiants en théologie repérés dans les sources, un tiers est issu de la noblesse[42]. Surreprésentation noble, principalement de fils de petits seigneurs, de simples châtelains de Flandre, de Champagne, de Picardie, de Bourgogne. Ainsi Eudes Rigaud, qui prend l'habit franciscain, est-il le fils du seigneur de Courquetaine, un tout petit village à une dizaine de kilomètres de Brie-Comte-Robert, où se trouve la forteresse du comte de Brie. Eudes rapporte à plusieurs reprises dans son registre de visites qu'il séjourne au logis familial, chez son frère, vassal du comte local[43]. Sur les bancs de l'université, ces fils d'écuyers, de châtelains, côtoient des clercs de très haute noblesse, vassaux des rois et des princes français tels Henri de Harcourt[44], cadets de familles baronniales italiennes, évoquées plus haut, ou bien encore des riches anglais, tels Thomas de Cantilupe, auquel son chapelain personnel célèbre la messe chaque matin, avant qu'il ne se rende auprès de son maître[45]. En somme, nobles français, italiens et anglais constituent les gros bataillons des écoles de théologie.

Le milieu universitaire n'est pas homogène, on y croise des fils de bourgeois

40. Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 78-86.
41. *Ibidem*, p. 108-110.
42. *Ibidem*, p. 485-508.
43. P. Andrieu-Guitrancourt, *L'archevêque Eudes Rigaud et la vie de l'Eglise au XIII^{e} siècle, d'après le Regestrum visitationum*, Paris, Sirey, 1938, p. 10 et s.
44. Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 493.
45. A. Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge*, Paris-Rome, De Boccard, 1982, p. 634.

tels Étienne Bérout, fils d'un fondateur de collège[46], et des fils de « vilains » tels Robert de Sorbon, c'est ainsi que le qualifie Jean de Joinville dans un célèbre passage de la *Vie de Saint Louis*[47]. Pour les étudiants les plus pauvres, il faut la protection, le soutien financier d'un prélat pour poursuivre de longues études à Paris. Seuls les étudiants les plus aisés parviennent en grand nombre à la maîtrise, tandis que les maîtres issus de milieux pauvres restent rares parmi les maîtres. Et il faut peut-être nuancer la vision privilégiée par Jacques Le Goff ou Alan Cobban d'une université largement ouverte aux clercs modestes au XIII^e^ siècle[48]. Certes, le milieu universitaire les accueille mais ils étudient dans des conditions pénibles et sont peu nombreux à accéder à la maîtrise, étant donné le coût des études.

Ces inégalités socio-économiques perceptibles dans le milieu universitaire parisien du XIII^e^ siècle affleurent parfois dans les œuvres des maîtres. Ainsi, dans les écoles de théologie comme dans les écoles de droit, s'interroge-t-on souvent sur le droit légitime des maîtres pauvres et dépourvus de bénéfices à réclamer de l'argent à leurs étudiants : Pierre le Chantre, Étienne Langton ou Robert de Courson, le « cercle de Pierre le Chantre » ainsi que les canonistes, plus tard dans le siècle, l'admettent volontiers dans les *questiones* qu'ils consacrent à ce problème[49]. Ce sont aussi ces contrastes sociaux bien visibles dans les écoles de Paris, qui suscitent, chez certains maîtres non nobles, le besoin de présenter le savoir comme une distinction sociale. On assiste, notamment à Paris, mais aussi en Italie, à des développements sur la noblesse de l'esprit, acquise, propre aux *scolares*, qui donnerait même des compétences dont les nobles de naissance seraient dépourvus. On rencontre ce discours anti-nobiliaire chez Jean de Meung, vers 1270, mais dès avant 1250, chez le dominicain Guillaume Peyraut dans sa *Somme des vices et des vertus*[50].

Plus généralement, au XIII^e^ siècle, les critiques contre la richesse des clercs, contre la pluralité des bénéfices, les discours en faveur de la pauvreté volontaire, agitent l'Église occidentale et le milieu universitaire en particulier, ouvert au prosélytisme des frères mendiants. Les sources permettent d'étudier

46. Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 92.
47. Jean de Joinville, *Vie de saint Louis*, J. Monfrin (éd.), Paris, Classiques Garnier, 1995, p. 14-19.
48. A. B. Cobban, *English University Life in the Middle Ages*, Columbus, Ohio State University Press, 1999 et J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Le Seuil, 1957.
49. Gorochov, « Les maîtres parisiens et la genèse de l'Université (1200-1231) ».
50. A. Murray, *Reason and Society in the Middles Ages*, Oxford, Clarendon Press, 1978, p. 270-277 ; sur Guillaume Peyraut, *Dictionnaire des Lettres Françaises. Le Moyen Âge*, nlle éd. dir. par G. Hasenohr et M. Zink, Paris, Fayard, 1994, p. 638-639, ainsi que A. Dondaine, « Guillaume Peyraut. Vie et œuvres », dans *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 18 (1948), p. 162-236. Voir, pour l'Italie, l'étude de P. Gilli, *La noblesse du droit*, Paris, Honoré Champion, 2003.

de près l'entrée des maîtres et étudiants parisiens dans les ordres mendiants, entre 1217 et 1245[51]. Il apparaît que, dans un premier temps, les jeunes étudiants ès-arts mais aussi de jeunes théologiens, étaient particulièrement sensibles à la prédication des mendiants et prenaient l'habit par dizaines chez les Prêcheurs, notamment les étudiants nobles, plus fortunés et visiblement plus tentés par la pauvreté volontaire. C'est ainsi que Robert de Sorbon, dans l'un de ses sermons, déplore le fait que les maîtres empêchent leurs étudiants nobles d'aller entendre les frères mendiants prêcher, de peur de les voir se convertir et de les perdre[52]. Ces paroles de Robert de Sorbon sont précieuses à plus d'un titre. Elles révèlent l'importance que revêtent les contrastes sociaux dans le milieu universitaire, notamment la frontière entre nobles et non nobles. Elles confirment le poids des nobles dans ce milieu, un public particulièrement favorable aux mendiants au sein des écoles de Paris. Si un certain nombre de maîtres ès-arts, d'étudiants en théologie sont connus pour avoir pris l'habit dominicain avant 1231, par exemple Hugues de Saint-Cher et son disciple Humbert de Romans ou bien encore Guerric de Saint-Quentin beaucoup de maîtres hésitent plusieurs années avant leur conversion : c'est le cas de Jean de Saint-Gilles[53]. Après 1229-1230, après la grande grève, alors que François d'Assise et Dominique de Caleruega sont canonisés (respectivement en 1228 et en 1234), après la promotion d'un premier maître en théologie dominicain, Roland de Crémone, en 1229, les années 1230-1250 sont celles d'un succès spectaculaire des ordres parmi les maîtres de Paris, en particulier parmi les maîtres nobles ou dotés de nombreux bénéfices. Entre 1235 et 1238, les débats sur la pluralité des bénéfices poussent les plus fameux maîtres séculiers, abondamment pourvus de prébendes, à prendre l'habit[54]. C'est le cas d'Alexandre de Halès, en 1236, suivi par Eudes Rigaud, Richard Rufus, Bonaventure, un peu plus tard : des conversions exemplaires et spectaculaires de maîtres fortunés qui choisissent la pauvreté.

Conclusion

Le milieu universitaire parisien entre 1200 et 1245 demeure, aujourd'hui, partiellement obscur. Au regard de plusieurs dizaines de maîtres et d'étudiants aux parcours et aux œuvres bien documentés, combien d'autres ne sont

51. Gorochov, *Naissance de l'université*, p. 361-381.
52. *Ibidem*, p. 376.
53. *Ibidem*, p. 366-382.
54. À propos de la querelle sur la pluralité des bénéfices dans le milieu universitaire parisien, voir C. de Miramon, « Hugues de Saint-Cher dans les débats sur la pluralité des bénéfices (1230-1240) », dans *Hugues de Saint-Cher (†1263). Bibliste et théologien,* L.-J. Bataillon, G. Dahan et P.-M. Gy (éds.), Turnhout, Brepols, 2004, p.341-386, et Gorochov, *Naissance de l'Université*, p. 465-479.

connus que par une seule occurrence, cités dans un seul manuscrit ? Maîtres sans œuvres, maîtres sans itinéraire balisé se joignent aux cohortes d'étudiants qui n'ont laissé aucune trace dans la documentation. Pourtant, les sources abondent et ont dévoilé un monde universitaire très contrasté, au sein duquel apparaissent des maîtres majoritairement nobles, mais qui n'ignorent pas la pauvreté de certains de leurs confrères. Dans les écoles, se côtoient des étudiants aisés et des étudiants en proie aux difficultés matérielles, des maîtres et étudiants d'origines géographiques diverses, des maîtres coupés de leur milieu familial, de leur réseau de solidarité.

L'institution universitaire est à l'image des hommes – maîtres et étudiants – qui l'ont inventée, qui l'ont organisée, qui ont rédigé ses premiers statuts. De retour d'Italie, ils organisent l'université à Paris après l'avoir vu naître à Bologne, sans imiter servilement. L'afflux des Anglais accélère le processus. Le poids des frères dans l'université s'accroît d'année en année. Après la grande grève et la dispersion dans de multiples *studia* – comme Orléans – qui prennent alors leur essor, l'effort législatif est sans précédent et la genèse institutionnelle s'achève : nations, procureurs, recteur, privilèges étendus aux serviteurs des maîtres et étudiants les plus aisés, *taxatio* des loyers réaffirmée, discipline en matière de vie religieuse, de pratiques vestimentaires. Il s'agit de trouver plus de cohérence à un milieu universitaire hétérogène, voire divisé.

Intellectuellement divisé, également. Les débuts de l'enseignement universitaire à Paris et les textes issus de ces enseignements reflètent le milieu universitaire, révèlent les voyages des manuscrits, des hommes et des idées de Bologne à Paris, de Paris à Oxford, de Paris à Toulouse. Les traités, disputes, questions et commentaires laissent entrevoir les influences de maître à disciple, la structure des écoles, les préoccupations de ces clercs, mais aussi les contraintes qui pèsent sur la vie intellectuelle, des contraintes liées à l'institution, plus largement à l'Église, comme la censure des livres d'Aristote qu'on voit peu à peu décliner avant le milieu du XIII^{e} siècle. Nul texte sans contexte, et à l'inverse, les œuvres éclairent les enjeux institutionnels, politiques, sociaux, religieux, qui animent l'histoire universitaire. L'université, les maîtres, les étudiants, les textes, reflets de l'enseignement : tout est lié.

Section II : Grammaire et logique

Le trivium à la faculté des arts de Paris avant 1245. Quelques questions méthodologiques

Anne Grondeux

En introduction aux deux contributions détaillées de Sten Ebbesen et Christopher Lucken qui concernent deux pistes de recherche prometteuses, touchant respectivement, pour la première, aux critères de datation des commentaires et traités de logique, et pour la seconde, à la possible utilisation des listes de livres dans le contexte de la Faculté des arts de Paris et des débuts de son histoire, on se concentrera ici sur des questions méthodologiques, en partant du constat bien connu que la pénurie de données historiques brutes, pour ce qui concerne les premières décennies de la Faculté des arts de Paris, pousse l'historien dans ses retranchements ultimes. Nous sommes en effet confrontés à une lacune documentaire, dans la mesure où le contenu de l'enseignement ne se laisse entrevoir que par les deux célèbres textes de 1215 et 1231, avant que les statuts de 1252 et 1255 ne nous donnent accès à des prescriptions plus détaillées.

Privée de données concrètes, l'historiographie s'est parfois autorisé des rapprochements un peu rapides, dans lesquelles il est loisible de distinguer plusieurs tentations. La première amène à projeter ce que l'on sait du second XIII^e^ siècle, voire du XIV^e^ siècle, sur la première partie du XIII^e^[1], et à laisser parfois entendre que le système complexe *lectio, questio, disputatio*, auquel Olga Weijers a consacré tant d'études précises, est déjà en place. La seconde conduit, pour prendre l'exemple de la grammaire, à assimiler indistinctement

1. Cf. G. Beaujouan, « L'enseignement de l'arithmétique élémentaire à l'université de Paris aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles : de l'abaque à l'algorisme », dans *Homenaje a Millas-Vallicrosa*, Barcelone, Consejo Superior de Investigaciones Científicas, 1954, p. 93-124, ici p. 95 : « le début du XIII^e^ siècle et la fondation des universités provoquent un renouvellement complet des manuels élémentaires. Tandis que, pour la grammaire, le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu et le *Grécisme* d'Évrard de Béthune remplacent Donat et Priscien… ».

la grammaire à la grammaire universitaire, voire à la grammaire spéculative, quand ce n'est pas à l'enseignement des Modistes[2], alors que la production modiste se situe autour des années 1275, qu'elle a été précédée par la floraison intense de la grammaire dite intentionnaliste, dont elle est l'héritière, dans les années 1240, ce qui ne nous dit évidemment rien sur la réalité des années antérieures. À la limite, cette perspective faussée risque même de minorer voire d'occulter le tournant épistémologique des années 1240.

La question qui se pose à l'historien est donc la suivante : comment se donner les moyens de déterminer ce qui faisait la réalité de l'enseignement ? Comme l'a montré à plusieurs reprises Irène Rosier, il semble qu'une partie au moins de la réponse se situe dans les textes, et qu'un examen préalable et patient de leur contenu apporte des pistes de datation et d'attribution plus assurées que les projections hasardeuses.

1. Les données historiques

Les prescriptions

La période qui nous occupe ici est celle qui sépare la naissance de la Faculté des arts de Paris de son épanouissement, une fois les questions de prérogative institutionnelle à peu près réglées, soit d'environ 1210 à environ 1245. Elle se distingue de la seconde moitié du XIII[e] siècle par le fait que la documentation ne comporte pas de statuts propres aux nations ou à une faculté précise ; nous pensons évidemment aux grands repères que constituent les statuts de la nation anglaise de 1252 et ceux de la Faculté des arts de 1255, qui fournissent des renseignements plus substantiels concernant l'enseignement, tant en ce qui touche à son contenu qu'à ses modalités formelles. Pour notre période, les données historiques touchant aux arts, et plus précisément à la grammaire, se limitent donc aux statuts de 1215 et à la bulle pontificale de 1231.

Je rappellerai brièvement les données fournies par ces deux textes bien connus. Les statuts de 1215, donnés par le cardinal Robert de Courçon, prescrivent que les maîtres doivent lire *ordinarie* les deux Priscien, à savoir Priscien majeur et Priscien mineur, ou au moins l'un des deux, d'autres livres étant réservés aux jours de fête :

> Legant etiam in scolis ordinarie duos *Priscianos* uel alterum ad minus. Non legant in festiuis diebus nisi philosophos et rhetoricas

2. Cf. I. Rosier, « La tradition de la grammaire universitaire », dans M. de Nonno, P. de Paolis, L. Holtz (éds.), *Manuscripts and Tradition of Grammatical Texts from Antiquity to the Renaissance*, Cassino, Università degli Studi di Cassino, 2000, p. 449-498, pour des exemples de ces rapprochements.

> et quadruuialia et *Barbarismum* et *Ethicam*, si placet, et quartum *Topicorum*[3],

tandis que la bulle *Parens scientiarum* de Grégoire IX ordonne en 1231 que les maîtres consacrent les jours ordinaires à une leçon sur Priscien, « l'un après l'autre », c'est-à-dire en enchaînant Priscien majeur et Priscien mineur, et non plus en lisant facultativement l'un des deux :

> Ad hec iubemus ut magistri artium unam lectionem de Prisciano et unum post alium ordinarie semper legant[4].

La place de Priscien apparaît immédiatement prépondérante, dans la droite ligne de l'héritage du XII^e^ siècle, qui a organisé la réflexion grammaticale autour de l'*Ars Prisciani*, essentiellement sous la forme du commentaire, qu'il s'agisse des *Glosulae in Priscianum* du début du XII^e^ siècle, des *Glosae* de Guillaume de Conches, ou de la *Summa super Priscianum* de Pierre Hélie, vers 1150. Plus tard sont apparues des sommes syntaxiques autonomes, comme celles de Robert de Paris ou Robert Blund[5], où la matière de Priscien règne encore une fois sans partage.

Ce que montrent les deux extraits qui ont été cités, c'est à la fois la place majeure de Priscien, qui est seul lu les jours ordinaires, tandis que tous les autres, traitant majoritairement de rhétorique, se voient massivement relégués aux jours de fête, mais aussi et surtout l'évolution de cette position. La prépondérance de Priscien se voit en effet confortée en 1231, où il apparaît qu'il ne s'agit plus, comme seize ans auparavant, de lire au moins un des deux Priscien, mais que les deux doivent impérativement être lus (*unum post alium*), et toujours les jours ordinaires. Cette insistance sur le fait qu'une *lectio*, temps minimal requis de lecture, *ordinarie* et non *cursorie*, doit être consacrée à Priscien en dit assez sur son importance. Ces extraits indiquent également que la distinction entre l'*ordinarie* et les *dies festiui*, typique de l'université médiévale, est déjà en place en 1215. La prééminence de Priscien se verra encore confortée après 1250, car tant les statuts de la nation anglaise de 1252 que ceux de la Faculté des arts de 1255 réaffirment sa place en insistant sur les modalités de son enseignement et en lui adjoignant le *De Accentu* pseudo-priscianique. Mais nous sortons déjà là du cadre chronologique assigné à ce volume.

3. H. Denifle, É. Chatelain (éds.), *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, Delalain, 1897, t. I, 20, p. 78.
4. *Ibid.*, t. I, 79, p. 138.
5. C.H. Kneepkens, *Het Iudicium constructionis. Het Leerstuk van de Constructio in de 2de helft van de 12de Eeuw*, Nijmegen, 1987, 4 vol.

Les maîtres

En ce qui concerne la grammaire, la situation s'éclaircit quelque peu dans les années 1237-1245, parce qu'elles marquent la période d'enseignement de l'Anglais Robert Kilwardby à la Faculté des arts de Paris. Son arrivée ouvre une période qui nous est aujourd'hui beaucoup mieux connue, en particulier grâce aux travaux du Père Lewry et d'Irène Rosier[6]. Trois noms dominent alors la production universitaire, ceux de Robert Kilwardby, Roger Bacon, et dans un autre registre, Nicolas de Paris, à qui Corneille H. Kneepkens a consacré plusieurs études[7].

Il faut cependant prendre garde aux attributions hâtives, qui créent, malgré les inévitables désattributions dont elles sont suivies, un effet de brouillage qui tend à se perpétuer, tant l'information erronée une fois lancée a la vie dure. Si l'on prend l'exemple de Robert Kilwardby, on sait aujourd'hui que, s'il est l'auteur d'un commentaire authentique sur Priscien mineur, il a en revanche fallu lui retirer la paternité des commentaires sur Priscien majeur et sur le *Barbarisme* qui lui avaient été attribués et même, dans le cas du second, édité sous son nom[8]. Autre exemple, le cas de Jourdain, auteur du commentaire *Sermocinalis scientia* sur Priscien mineur : son assimilation à Jourdain de Saxe, mort en 1237, a conduit à dater son commentaire des premières décades du XIII^{e} siècle. La redatation de ce texte s'est déroulée en deux étapes : tout d'abord en 1980, Mary Sirridge a souligné que rien ne permettait d'assimiler les deux Jourdain, mais a maintenu l'antériorité du commentaire *Sermocinalis*

6. P.O. Lewry, *Robert Kilwardby's Writings on the Logica Vetus studied with regard to their Teaching and Method*, Thesis, Oxford (unpubl. dissert.), 1978 ; Id., « Robertus Anglicus and the Italian Kilwardby », in A. Maierù (ed.), *English Logic in Italy in the 14th and 15th Centuries*, Napoli, Bibliopolis, 1982, p. 33-51 ; Id., « 13th Century Teaching on Speech and Accentuation : Robert Kilwardby's Commentary on *De Accentibus* of Pseudo-Priscian », in *Medieval Studies*, 50 (1988), p. 96–185 ; S. Ebbesen – I. Rosier-Catach, « Two Roberts and Peter of Spain », in *CIMAGL*, 67 (1997), p. 200-88 ; I. Rosier, « La tradition de la grammaire universitaire »

7. Cf. C. H. Kneepkens, « *Significatio generalis* and *significatio specialis* : Notes on Nicholas of Paris' Contribution to Early Thirteenth-Century Linguistic Thought », in S. Ebbesen, R.L. Friedman (eds.), *Medieval Analyses in Language and Cognition*, Copenhagen, The Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 1999, p. 17-43 ; Id., « Nicholas of Paris », in H. Stammerjohann (éd.), *Lexicon grammaticorum. Who's who in the History of World Linguistics*, Tübingen, Niemeyer, 2009, p. 1083-1084. Voir aussi C. Lafleur, « L'Introduction à la philosophie de maître Nicolas de Paris », dans *Id.* (éd.), *L'enseignement de la philosophie au XIII^{e} siècle*, Turnhout, Brepols, 1997 (Studia Artistarum 5), p. 447-465.

8. Cf. I. Rosier, « La tradition de la grammaire universitaire », et voir pourtant D. Piché, *Le problème des universaux à la Faculté des Arts de Paris entre 1230 et 1260*, Paris, Vrin, 2005, p. 52 (à propos de Kilwardby : « on lui doit ainsi des commentaires sur Priscien et Donat en grammaire »).

scientia par rapport à celui de Robert Kilwardby[9] ; ensuite en 1982, René-A. Gauthier a redaté le texte après 1240[10]. C'est à propos de cette réévaluation d'un texte qui était jusque là considéré comme un des piliers de la grammaire universitaire des années 1230 que Corneille H. Kneepkens souligne que « Gauthier's finding has made the relative dating of the university grammar text of the first part of the thirteenth century fairly insecure. Moreover it confronts us with the fact that to date we have no text at our disposal about which it can be said with any certainty that it was part of the teaching of grammar in the first decades of the University of Paris »[11].

1.3. Le matériel disponible

En face de cette pénurie de données historiques, nous trouvons une masse de textes majoritairement inédits, souvent anonymes ou comportant parfois un nom d'auteur que rien ne vient par ailleurs confirmer, avec les incidences sur leur datation que l'on peut facilement se représenter. Il est donc difficile d'évaluer la production grammaticale de la Faculté des arts entre 1210 et 1240, pour continuer à suivre notre fil directeur. Que peut-on raisonnablement attribuer à l'enseignement universitaire, en évitant de trop projeter, un danger souligné par Jacques Verger et Charles Vulliez[12] ? Comment mettre en relation les données historiques, qui sont minces, avec des textes mal connus, voire pas connus du tout ?

Dans cette perspective, il faut évidemment repartir des prescriptions et donc de Priscien et de ses commentaires. Le pivot est en effet constitué par les livres XVII et XVIII de Priscien, portant respectivement sur les principes de la construction et les figures pour le premier, et sur la syntaxe pour le second. Pour se repérer dans ce maquis de textes, on peut se référer commodément à

9. M. Sirridge, « *Notulae super Priscianum minorem magistri Jordani.* Partial edition and introduction », in *CIMAGL*, 36 (1980), p. V-VI ; le commentaire *Sermocinalis scientia* est attribué par M. Grabmann, « Der Kommentar des sel. Jordanus von Sachsen zum Priscianus minor », in *Archivum Fratrum Praedicatorum*, 10 (1940), p. 5-19, à Jourdain de Saxe (mort en 1237) ; il est certain que Jourdain de Saxe a commenté le Priscien mineur, et parallèlement l'auteur du commentaire *Sermocinalis scientia* s'appelle Jourdain ; pour autant rien ne garantit qu'il s'agit du même personnage.
10. Cf. C. H. Kneepkens, « *Significatio generalis* and *significatio specialis* », p. 20 : « In 1982 Gauthier showed that the commentary on the Priscianus minor, which in modern literature has traditionally been attributed to Jordanus of Saxony and was consequently dated to the second decade of the thirteenth century, could not have been composed before the 1240s », et cf. R.-A. Gauthier, « Notes sur les débuts (1225-1240) du premier 'averroïsme' », dans *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 66 (1982), p. 321-374.
11. C. H. Kneepkens, « *Significatio generalis* and *significatio specialis* », p. 20.
12. J. Verger, Ch. Vulliez, « Naissance de l'Université », dans *Histoire des Universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 30.

la classification des genres littéraires fournie par Irène Rosier[13], qui distingue les commentaires, tant lemmatiques que sous forme de *quaestiones*, et les ouvrages indépendants, traités et sommes de sophismes, en insistant sur la forme des commentaires qui distingue cette production de celle du XII[e] siècle, avec une attention spéciale portée à la comparaison de quatre commentaires sur Priscien mineur, ceux de Robert Kilwardby, *magister Quiliuerbi*, *Robertus Anglicus* et *magister Arnoldus*.

À ces commentaires, il convient d'ajouter la littérature didascalique issue de la Faculté des arts, soit une trentaine d'introductions à la philosophie et des « guides de l'étudiant », que l'on commence à mieux connaître grâce à l'énergie que leur a consacrée Claude Lafleur, en particulier dans sa magistrale publication sur le *Guide de l'Etudiant* du ms. Ripoll 109, datable des années 1240. Il s'agit d'une littérature riche d'enseignements pour toutes les disciplines, mais encore majoritairement inédite et souvent plus tardive que notre période.

Les problèmes

Situer textes et maîtres

L'analyse de ces sources et leur croisement présentent nombre d'obstacles, que nous ne rappellerons que brièvement dans la mesure où ils sont bien connus. Outre la difficulté de dater ces textes, précédemment évoquée, la seconde question concerne la difficulté de situer, en l'absence de données fiables, des maîtres tels que Jean de Garlande, dont le cas est particulièrement éclairant[14]. Cet auteur très important, auquel on doit, pour la grammaire, trois traités versifiés, le *Compendium gramatice*, la *Clauis compendii* et l'*Ars lectoria Ecclesie*, accompagnés de ses propres commentaires, donne souvent l'impression d'être à la fois dans l'université et en dehors. Durant son épisode toulousain, il enseigne à la Faculté de grammaire, qui est distincte de la Faculté des arts, ce qui montre au passage le danger qu'il y a à assimiler « université » en général et Faculté des arts de Paris en particulier ; à Paris, en revanche, aucune donnée ne vient étayer sa participation à la Faculté des arts. La lecture de ses traités, d'ambition *a priori* modeste, ne lève pas l'ambiguïté, car certaines de ses gloses soutiennent des positions, également dues à des auteurs anglais, qui seront caractéristiques de la Faculté des arts

13. I. Rosier, « La tradition de la grammaire universitaire », p. 462-491.
14. Cf. E. Marguin-Hamon, *L'Ars lectoria Ecclesie de Jean de Garlande : une grammaire versifiée du XIII[e] siècle et ses gloses*, Turnhout, Brepols, 2003 (Studia Artistarum. Subsidia 2) ; *Ead.*, *La Clavis compendii de Jean de Garlande*, Turnhout, Brepols, 2008 (Studia Artistarum 18).

dans la décennie suivante[15].

Dans ce contexte, l'étude des critères doit pourtant prédominer, comme le montre Corneille H. Kneepkens, dans son étude sur Nicolas de Paris[16]. Il analyse, rappelons-le, dans cette contribution le commentaire de Robert Kilwardby sur Priscien mineur, et les *Quaestiones* sur Priscien mineur de Nicolas de Paris, dont on sait qu'il s'agit de productions contemporaines, puisque tous deux enseignent autour de 1240 à Paris. Un des critères les plus intéressants soumis à l'analyse est celui de la double signification, *generalis* et *specialis*, mis en œuvre à propos du passage de l'*Ars Prisciani* XVIII.29, où Priscien insiste sur le fait que les relatifs, les interrogatifs et les noms indéfinis (*quis, qui*) ne sont pas trois parties différentes du discours en raison de la différence de leurs terminaisons mais une seule partie du discours. Le commentaire de Kilwardby introduit à ce sujet la distinction entre *significatio generalis* et *significatio specialis*, et la distinction entre *significatio* et *modus significandi*. Ainsi ces noms sont une seule partie du discours si l'on considère leur matière vocale (*uox*) et leur *significatio generalis* ; ils sont en revanche des parties distinctes si l'on envisage leur *significatio specialis*. Cette distinction se poursuit entre *modus generalis significandi* et *modus significandi specialis*. La même distinction est reprise à propos de l'adverbe et de l'interjection, pour lesquels Kilwardby montre qu'ils ne diffèrent pas par leur *significatio generalis* mais par leur *significatio specialis*, ce qui justifie le fait que les Latins les envisagent comme deux parties du discours distinctes. Or on voit qu'au même moment Nicolas de Paris fait un usage radicalement différent des termes *significatum generale* vs. *speciale*, pour soutenir que les analyses du grammairien touchant à la congruité et à l'incongruité reposent sur les *significata generalia*, celles du logicien sur les *significata specialia*[17]. On notera de même qu'en ce qui concerne la structure des commentaires, souvent envisagée comme un critère possible de datation, les *Quaestiones* de Nicolas de Paris présentent une structure très simple, alternant les questions et les réponses, sans faire intervenir beaucoup d'arguments. Elles se distinguent ainsi nettement des sophismes qui comportent des alternances de *respondens*

15. Voir ainsi dans l'*Ars lectoria*, la glose due à Jean de Garlande lui-même, p. 294 (E. Marguin-Hamon (éd.), 2003, cf. note 14) : « uel quia constructio inperfecta maiorem continet intentionem in animo auditoris quam oratio perfecta, ut si dicerem 'heu', magis intenditur dolor quam si dicerem 'ego doleo' ». Cette glose au vers 1454 est contemporaine de l'*Ars lectoria*, datée de 1234, mais elle emploie une analyse typique de la grammaire intentionaliste développée par Robert Kilwardby et Roger Bacon.
16. Cf. C.H. Kneepkens, « *Significatio generalis* and *significatio specialis* ».
17. Ces opinions sont développées tant dans son commentaire sur le *Barbarisme* que dans ses *Quaestiones* sur Priscien mineur, cf. C.H. Kneepkens, « *Significatio generalis* and *significatio specialis* », p. 24-25.

/ *opponens*, et sont considérés comme typiques des disputes universitaires[18].

Deux facteurs de risque

Nous pouvons à ce point de la réflexion dégager deux facteurs de risque intrinsèquement liés, qui sont la tentation de la linéarité et la tentation de dégager un « esprit universitaire ».

La tentation de la linéarité portera à croire qu'un texte qui témoigne d'une moins grande avance scientifique qu'un autre lui est automatiquement antérieur. Or l'analyse de la production didascalique est là pour nous mettre en garde contre cette perspective trompeuse. Le volume publié par Claude Lafleur en 1988[19] rassemblait ainsi quatre introductions à la philosophie, l'une de 1230 environ, les *Accessus philosophorum*, la seconde d'environ 1245, la *Philosophica disciplina*, les deux dernières d'environ 1250, les *Quaestiones* et la *Diuisio scientiarum* d'Arnoul de Provence. Dans ce dernier texte, postérieur à l'enseignement de Kilwardby, on pouvait s'attendre à trouver à propos de la grammaire des questions sur la scientificité de la discipline, mais ce n'est pas le cas : Arnoul se borne à donner les définitions de la grammaire et les divisions adoptées par ses deux auteurs principaux, Donat et Priscien[20]. De même, l'analyse du *Guide de l'étudiant* menée par Irène Rosier fait apparaître des disparités doctrinales qui sont *a priori* déconcertantes, et montrent qu'un critère de datation pris isolément n'étant pas suffisant, il importe de multiplier les indices de datation. L'enseignement que nous devons garder à l'esprit est aussi que la comparaison ne vaut qu'entre ce qui est comparable, et que la condition pour mettre en regard des productions est qu'elles soient de même nature.

Dans la même veine, il faut prendre garde à la tentation de croire qu'un texte qui répond aux critères universitaires observables à une période donnée ressortit et à cette période et à l'université. En dehors de l'université, le monde des écoles n'a en effet pas disparu, et les manuels bien connus d'Alexandre de Villedieu et d'Évrard de Béthune s'y font rapidement une place. Pour autant,

18. Voir à ce sujet les analyses d'I. Rosier, « Un sophisme grammatical modiste de maître Gauthier d'Ailly », in *CIMAGL*, 59 (1989), p. 181-232, où est étudié le sophisme *Curro*, à la structure très complexe, et où sont rappelées (p. 182) les caractéristiques des sophismes parisiens de la seconde moitié du XIII^{e} s. : les questions traitées peuvent être différentes des questions annoncées, ou le maître peut ne traiter qu'une ou deux des questions annoncées, la proposition choisie comme sujet ne fait pas réellement l'objet de la discussion, mais fonctionne comme un support d'une dispute plus théorique ou métathéorique que technique, sans que la production parisienne se caractérise pour autant par la réunion de ces deux traits.
19. Cl. Lafleur, *Quatre introductions à la philosophie au XIII^{e} siècle : textes critiques et étude historique*, Montréal, Institut d'études médiévales, 1988.
20. Cl. Lafleur, *Quatre introductions à la philosophie*, p. 338-342.

ces auteurs ne feront pas leur entrée à la Faculté des arts avant le XIV^e^ siècle. Or les commentaires de ces manuels dits « secondaires » partagent nombre d'éléments avec des commentaires sur Priscien des années 1240 dont on peut à coup sûr affirmer qu'ils sont des productions universitaires. Corneille H. Kneepkens a ainsi pu montrer[21] que les notions de *significatio generalis et specialis* se trouvaient dans le commentaire de Kilwardby et dans la *Glosa Admirantes* sur le *Doctrinale* ; on a également pu mettre en évidence des parallèles littéraux entre la même *Glosa Admirantes* et les commentaires au *De accentu* et au *Barbarisme*, deux textes au programme, attribués à Kilwardby. Mais assimiler ce qui a l'air universitaire à ce qui l'est réellement aboutit en fait à ajouter subrepticement quantité de textes au programme de la Faculté des arts[22].

Nous verrons plus loin les éléments de réponse qui pourraient être apportés à ce genre de difficulté récurrente.

Pour sortir de l'impasse…

La difficulté de ces questions a été soulignée à plusieurs reprises, et une approche originale avait été inaugurée par Irène Rosier en 1999[23], visant à cerner des « modules », par la comparaison de positions ou de solutions retenues sur plusieurs grands ensembles de questions. L'originalité de cette démarche traduisait le souci légitime d'examiner les textes avant de les attribuer, et de réfléchir sur les critères permettant d'opérer un tri préalable dans cette documentation. Irène Rosier proposait une réflexion appuyée sur cinq modules : 1. le module épistémologique, regroupant les questions sur la nature scientifique de la grammaire ; 2. le module sémiologique, incluant les discussions sur les notions de signification et de mode de signifier ; 3. le module philosophique, abordant les mêmes questions, mais sous l'angle de leur fondement psychologique et ontologique ; 4. le module grammatical, qui comporte, avec des emprunts caractéristiques à la *Physique*, l'étude des notions typiques de dépendance et de transitivité ; 5. le module intentionaliste,

21. Cf. C. H. Kneepkens, « *Significatio generalis* and *significatio specialis* ».
22. Sur le danger de cette indistinction, cf. S. Ebbesen, I. Rosier-Catach, « Le trivium à la Faculté des Arts », dans O. Weijers et L. Holtz (éds.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des Arts (Paris et Oxford, XIII^e^–XV^e^ siècles)*, Turnhout, Brepols, 1997 (Studia Artistarum 4), p. 97-128 (p. 125 : « On ajoutera que la *Glosa Admirantes* est en de nombreux passages littéralement identique à un commentaire sur l'*Ars Maior* III de Donat attribué à Robert Kilwardby. Si le second relève de l'enseignement universitaire, il n'y a aucune raison de penser que ce ne soit pas le cas aussi du premier »).
23. I. Rosier-Catach, « Modisme, Pré-modisme, Proto–modisme : vers une définition modulaire », dans S. Ebbesen, R. Friedman (eds.), *Medieval Analyses in Language and Cognition*, Copenhagen, The Royal Danish Academy of Sciences and Letters, 1999, p. 45-81.

qui prend en compte tout ce qui a trait aux relations entre interlocuteurs et à l'analyse des énoncés déviants. La conclusion provisoire de l'auteur était le fait que les oppositions internes aux groupes d'opinions ne permettaient pas d'isoler des époques, des lieux, des courants, mais qu'elles traversaient en réalité les divers types de textes soumis à l'examen.

Un paramètre à prendre en compte est à ce point, me semble-t-il, l'essor du modèle intellectuel que représente la Faculté des arts. Cette communauté soudée, qui élabore et codifie des modes d'enseignement qui deviennent sa marque, imprègne de façon indélébile les esprits qui lui sont confiés, en sorte que les jeunes bacheliers, qui sont ensuite amenés à enseigner dans d'autres cadres, reproduisent spontanément les techniques qu'ils ont vues mises en œuvre par leurs maîtres. Les modalités de l'enseignement propres à la Faculté des arts pénètrent alors tous les niveaux et se retrouvent dans l'enseignement des écoles cathédrales, mais avec un décalage chronologique : un texte de niveau secondaire se verra appliquer dans son commentaire les techniques d'enseignement reçues par l'auteur quelques années plus tôt, et non celles qui sont en usage concurremment à la Faculté des arts. Par conséquent, il ne faut pas extrapoler de ce qui se fait à la Faculté des arts dix ou vingt ans après, mais plutôt extrapoler de ce qui se fait plus tard hors de la Faculté des arts pour reconstituer l'enseignement qui s'y est tenu[24], en intégrant dans cette démarche tant les critères formels que les critères de doctrine, qui sont liés. La difficulté tient évidemment au fait que cette approche n'est praticable qu'en tenant compte d'un décalage chronologique difficile à évaluer et où entrera inévitablement une part de subjectivité et, partant, d'incertitude.

Quoi qu'il en soit, on doit retenir que ce n'est pas parce qu'un texte se conforme aux standards universitaires observables à une période donnée qu'il relève de cette période ou de l'université. Les questions épistémologiques constituent un exemple particulièrement éclairant de cette circulation des idées[25]. Considérées comme typiques de la démarche universitaire, elles circulent en réalité dans des types de textes des plus variés. Ainsi la question de la scientificité de la grammaire, *Vtrum de sermone sit scientia*, se lit dans des commentaires sur le *Doctrinale*, dans le *Guide de l'étudiant*, dans le *De ortu scientiarum* de Kilwardby, dans le commentaire sur Priscien majeur du Ps. Kilwardby, dans le commentaire sur le *Barbarisme* qui a aussi été faussement attribué à Robert Kilwardby, dans des questions anonymes sur

24. Voir ainsi l'exemple des gloses du *Doctrinale* et du *Graecismus*, et de leur évolution, cf. A. Grondeux, *Le* Graecismus *d'Évrard de Béthune à travers ses gloses. Entre grammaire positive et grammaire spéculative du XIII^e^ au XV^e^ siècle*, Turnhout, Brepols, 2000 ; Ead., *Glosa super Graecismum Eberhardi Bethuniensis. Capitula I-III : De figuris coloribusque rhetoricis*, Turnhout, Brepols, 2010 (CCCM 225).

25. Cf. S. Ebbesen, I. Rosier-Catach, « Le trivium à la Faculté des Arts », p. 117 sq.

Priscien mineur ; ou encore, variante de la première, la question *Vtrum de sermone in communi una possit esse scientia* se trouve chez Nicolas de Paris (*ca*. 1240), dans les questions anonymes sur Priscien mineur qui ont été citées précédemment, ainsi que dans un prologue à une glose du *Graecismus* antérieure à 1270. À partir de là, on pourra soit envisager, avec Olga Weijers, la possibilité que les autorités universitaires aient tardé à entériner le fait que les manuels versifiés étaient de fait des supports d'enseignement[26], soit privilégier d'autres types de réflexion.

3. Quelques pistes à envisager

En guise de conclusion, nous proposerons quelques pistes de travail possibles.

3.1. Une liste des manuscrits

Il nous semble que la première étape consisterait à établir une liste des commentaires sur Priscien, qui puisse soutenir la comparaison avec celle des commentaires sur Aristote[27]. Dépassant les relevés de Geoffrey L. Bursill-Hall, qui identifie tout de même, pour l'ensemble du Moyen Âge, 84 commentaires anonymes sur Priscien majeur et 54 sur Priscien mineur, de longueur et de forme éminemment variables, elle inclurait des descriptions codicologiques précises des manuscrits indexés, en tenant aussi compte des inventaires de Marina Passalacqua[28].

Cette liste accomplirait un des vœux du P. Lewry, de Sten Ebbesen et d'Irène Rosier[29], qui insistaient tous sur l'importance du contexte des manuscrits[30],

26. O. Weijers, *Le maniement du savoir : pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e – XIV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 1996 (Studia Artistarum 3), p. 15 : « on peut aussi citer le cas des deux grammaires 'modernes', d'Alexandre de Villedieu et d'Évrard de Béthune, dont on a des commentaires dès le milieu du XIII^e siècle et qu'on ne voit apparaître dans les statuts que beaucoup plus tard. Les autorités universitaires étaient apparemment lentes à assimiler une réalité nouvelle ». Ibid. : « Ces textes (Donat et Priscien) furent complétés par le *De accentibus* (ou *De accentu*) attribué à Priscien, et à partir du milieu du XIII^e siècle probablement, par les grammaires nouvelles, le *Doctrinale* et le *Graecismus* ».

27. S. Ebbesen, « Medieval Latin Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts of the Twelfth and Thirteenth Centuries », in Ch. Burnett (ed.), *Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts. The Syriac, Arabic and Medieval Latin Tradition*, London, The Warburg Institute, 1993, p. 129-192 ; J. Marenbon, « Medieval Latin Commentaries and Glosses on Aristotelian Logical Texts, before 1150 A.D. », in C. Burnett (ed.), *Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts*, p. 77-127 [réimpr. et complété dans J. Marenbon 2000, avec « Supplement to the Working Catalogue and Supplementary Bibliography »] ; J. Marenbon, *Aristotelian Logic, Platonism and the Context of Early Medieval Philosophy in the West*, Aldershot, Burlington, Singapore and Sydney, Ashgate (Variorum Collected Studies Series 696), 2000.

28. M. Passalacqua, *I codici di Prisciano*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1978.

29. Cf. S. Ebbesen, I. Rosier-Catach, « Le trivium à la Faculté des Arts », p. 111.

30. I. Rosier, « La grammaire dans le *Guide de l'étudiant* », dans Cl. Lafleur (éd.),

de leur provenance, de leur localisation, de leur histoire. Elle gagnerait à prêter une attention soutenue aux genres littéraires mis en œuvre dans chacun de ces commentaires, tels qu'ils ont été dégagés par Irène Rosier et par Corneille H. Kneepkens, qui montre l'éloignement progressif du commentaire par rapport au texte-support, au point que les lemmes finissent par disparaître, ouvrant la voie au commentaire par questions.

3.2. Éditer, encore et toujours…

La seconde étape verrait l'édition en série de ces commentaires, seule à même de permettre de les lire de manière suivie et non en extraits choisis pour des études, certes éclairantes mais aux perspectives inévitablement limitées par le manque même d'éditions. Ce travail d'édition, que l'on pourrait rêver collectif, déboucherait sur plusieurs types de résultats. Il permettrait d'établir une chronologie relative des textes, mais surtout, au préalable, une chronologie relative des questions et des arguments[31] ; il ouvrirait des perspectives nouvelles sur les liens entre le XII^e^ siècle et le premier XIII^e^ siècle ; il permettrait de mesurer plus précisément l'influence du nouvel Aristote, avant l'arrivée de la *Physique* ; enfin il rendrait possible de collectionner les opinions de maîtres, et en particulier les mentions, fréquentes dans les textes, touchant à la chronologie de ces opinions, et qui prennent toute leur importance quand elles peuvent être mises en séries.

L'enseignement de la philosophie au XIII^e^ siècle : Autour du « Guide de l'étudiant » du ms. Ripoll 109, Turnout, Brepols, 1997, p. 255-279 (p. 259).

31. Voir pour un exemple d'application I. Rosier, « La grammaire dans le *Guide de l'étudiant* », p. 266-267 sur la question du *subiectum*.

Logical Texts.
12th or 13th Century ? Paris or Elsewhere ?

Sten Ebbesen

Dating and locating logical texts from the first half of the twelfth century is notoriously difficult, even when the author is known, witness the never-ceasing debate about the dates of Abelard's works. Adam of Balsham's *Ars disserendi* is unique in having both authorship (Adam), date (1132) and place of origin (Paris) established beyond reasonable doubt[1].

The task of matching texts with authors, dates and places does not become any easier once we pass the middle of the twelfth century. With one exception[2], every single logic text that may belong to the second half of the twelfth century or to the first couple of decades of the thirteenth, is anonymous, and we have next to no information about masters who have taught the discipline. Hence, hunting for the real name of the author of an anonymously preserved text is a no-starter. We must content ourselves with such makeshift names as *Anonymus Cantabrigiensis, Anonymus Laudianus* and the like, the assignment of which makes it much easier to speak about the texts.

1. L. Minio-Paluello, *Twelfth Century Logic, Texts and Studies*, Volume I, *Adam Balsamensis Parvipontani Ars disserendi (Dialectica Alexandri)*, Roma, Edizioni di storia e letteratura, 1956, p. xxi.
2. The exception is *Fallaciae Magisti Willelmi*, a treatise on fallacies, in which secular logic has been adapted for use in a theological context. It can with reasonable certainty be attributed to one W. de Montibus (†1213), who taught theology in Lincoln for some years, beginning in 1186. See Y. Iwakuma, "The Fallaciae and Loci of William de Montibus. An Edition", in *Journal of Fukui Prefectural University*, 2 (1993), pp. 1-44. This William should be dissociated from William of Montoriel, the author of a (mid-13th-c.?) *Summa libri Praedicamentorum*, edited in R. Andrews and T. B. Noone, "William de Montoriel, *Summa libri Praedicamentorum*", in *CIMAGL* 64 (1994), pp. 63-100.

For the local origin of a given text there is rarely much to go by. In lucky cases an author's examples give away his location. Thus, when the author of the *Ars Meliduna* says that

> We are in the habit of praising the king of France and blaming the king of England, saying that the king of France is just and a keeper of peace, while the king of England is a tyrant[3].

it stands to reason that he must have been teaching in France. Another example involving the Seine, Paris and Orléans makes it certain that the place is Paris[4]. As good luck would have it, the author elsewhere makes it reasonably certain that the French king of his time was a Louis[5].

As *Ars Meliduna* shows that its author was acquainted with the *Ars Nova*, the Louis in case is most unlikely to be Louis VI, who reigned from 1108 till 1137. As the manuscript containing the work seems to be from the twelfth century, Louis VIII, who ascended the throne in 1223, is too late. We must be dealing with Louis VII, who unfortunately reigned for intolerably long (1137-80). The uncomplimentary reference to the king of England, however, suggests a date after 1154 when Henry II became king of that country[6].

One promising approach to the problem of dating has been to see if the author of a given work seems to have been the adherent of one of the philosophical *sectae* or schools of the second half of the twelfth century. Even if the *Ars Meliduna* did not contain the references to the two kings, we should have been inclined to date it after the 1140s because its author clearly belonged to the Melun school, although he does not say so himself. Comparison with another logical text, the *Secta Meludina*, which is a self-declared Melun work,

3. Anonymus, Ars Meliduna, ms Oxford, Bodleian Library, Digby 174 : 232vA : "consuevimus enim commendare regem Franciae et vituperare regem Angliae, dicendo quod rex Franciae est iustus, quod pacis conservator, et rex Angliae est tyrannus". I gratefully acknowledge having had access to Yukio Iwakuma's transcription of the text, but I have also used the ms itself.
4. Anonymus, *Ars Meliduna*, ms Oxford, Bodleian, Digby 174 : 227rA in a passage about what makes the identity of the river Seine : "Si vero aqua, ubi a fonte oritur, duas faciat reflexiones, neutra earum erit Secana, sed pars illius, immo illa totalis quae bifurcatur. Unde si una Parisius transeat, reliqua Aurelianis, recipiemus quod idem fluvius currit hic et ibi. Sed aliud nomen sortitur hic forte quam ibi; etenim Aurelianis fortassis appellabitur Ligeris, Parisius Secana, et erit Ligeris Secana". The passage is also reproduced by L. M. De Rijk, *Logica Modernorum* (henceforward *LM*), Vols. I-II, Assen, Van Gorcum, 1962-1967, vol. II.1, p. 280.
5. Anonymus, Ars Meliduna, ms Oxford, Bodleian, Digby 174: 227rA : "Nec dabis quod hac tantum propositione 'rex est Parisius' agatur de Lodewico, nisi {nisi *conieci* : ne *cod.*} accidat ea significari hoc verum Lodowicum esse Parisius", "You will not concede that the proposition 'The king is in Paris' is by itself about Louis unless it be the case that it signifies the truth that Louis is in Paris".
6. See De Rijk, *LM*, vol. II.1, pp. 280-281.

leaves no doubt about the author's school affiliation[7]. As established by De Rijk[8], the *Meludinenses* must be the same people whom Geoffrey of St Victor styles *Robertini*, and thus they must have been the spiritual descendants of Robert of Melun. Now, Robert must have acquired the epithet "of Melun" as a result of his teaching in that town between 1142 and 1150. *Ergo etc.*

Until recently I, and just about everybody else, thought that the schools of *Nominales*, *Meludinenses, Parvipontani* etc. went extinct towards the end of the 12th century with only a few old-timers like Everard of Ypres still being active in the 1190s[9]. So, seeing that an extensive commentary on the *Sophistical Refutations*, whose author I call *Anonymus Cantabrigiensis*, presupposes that the philosophical sects are alive and kicking,[10] I was inclined to date it to the 1170s or 1180s, and no later. Paleographers who had looked at the manuscript agreed to date it to the late 12th century, perhaps the 1190s[11]. That was fine with me.

A few years ago, however, I transcribed the whole text with a view to publishing an edition. And great was my surprise when I found two examples that established beyond reasonable doubt that the text was composed in Paris no earlier than 1204. In one example the author says that the Seine flows *here* and in Rouen[12]. That leaves Paris as the only plausible candidate for being *here*. Another example runs "The king has only one castle in Rouen, therefore the king only has one castle"[13]. Given that *here* is Paris, the king must be the king of France, and he had no castle in Rouen before 1204 when Philip August conquered the town and the rest of Normandy. On the other hand, the double

7. *Secta Meludina*, contained in ms British Library, Royal 2.D.30 : 95r-102v, remains unedited, but there are extracts in De Rijk, *LM*, vol. II.1, pp. 282-286.
8. See De Rijk, *LM*, vol. II.1, p. 282.
9. Everard was a Porretanean. His *Dialogus* from the 1190s was edited in N. M. Häring, "A Latin Dialogue on the Doctrine of Gilbert of Poitiers", in *Mediaeval Studies* 15 (1953), pp. 243-289.
10. Anonymus Aurelianensis, *Commentarium super Sophisticos Elenchos* is item se15 in the list of texts on fallacies in S. Ebbesen, "Medieval Latin Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts of the Twelfth and Thirteenth Centuries", in Ch. Burnett (ed.), *Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts*, Warburg Institute Surveys and Texts 23, London, Warburg Institute, 1993, pp. 129-177.
11. Thanks to Anne Grondeux and Patricia Stirnemann for trying to deduce the age of the ms from an inspection of a few photos. The ms in question is Cambridge, St John's, D.12. The edition is likely to appear in 2013 or 2014 in the series *Scientia Danica* of the Royal Danish Academy of Sciences and Letters. Also thanks to Rod Thomson, who let me see his unpublished description of the ms.
12. Ms Cambridge, St John's, D.12 : 89rB : "Secana est hic et Rotomagi, ergo aliquid est hic est Rotomagi".
13. Ms *cit.*, 89rB : "Rex habet unum solum castrum Rotomagi, ergo rex habet unum solum castrum".

mention of Rouen suggests that people in Paris had some interest in the town at the time of composition – hence I guess that the work was produced shortly after the conquest, when it will surely have been the subject of much talk in Paris.

The manuscript, then, must be assumed to have been executed within a few years of the composition. It is no problem to add a decade to the paleographers' estimated "1190s", but one would rather not add more than ten or maximally fifteen years.

Now, the author of this *Elenchi* commentary rather clearly identifies himself as a member of the philosophical sect of the *nominales*[14]. This links him to a commentator on the *Categories* whom I call *Anonymus D'Orvillensis*, who must also have been active shortly before or after the year 1200[15]. Unfortunately, nothing in the *Categories* commentary reveals in which place it was composed. It should be noticed, though, that for all their apparent self-identification as *nominales*, these two Aristotelian commentators seem to have had a rather relaxed attitude towards their own nominalism, there is not much left of the movement's missionary fervour.

The work that De Rijk baptized *Dialectica Monacensis* after the Munich manuscript (clm 14763) that contains it is another example of a text that it has become necessary to reassess. De Rijk put it in the 1170s or possibly a little later, but on the flimsiest of evidence, and in spite of various signs pointing to a later date, such as the author's acquaintance with the *Ars Nova* and the *Physics* as well as with the *Liber sex principiorum*. He also thought the author could *not* have taught in Paris and that the use of *Anglia* in some examples pointed to his being an Englishman, though one with connections in Chartres because of certain views of his on natural philosophy[16].

Now, as regards the date, it soon became a common view among the few specialists that it must be later than the 1170s. Braakhuis in 1979 proposed the years around 1200[17], I myself prefer about 1220, *inter alia* because in the chapter on fallacies the author has a well-developed doctrine of causes of appearance and non-existence or falsity, which does not occur in any work securely dated to the 12th century, but became a standard item in 13th-century theory of fallacies[18]. Paleographers date the Munich manuscript to the first

14. This will be argued in detail in the introduction to my forthcoming edition.
15. Edition in S. Ebbesen, "Anonymus D'Orvillensis' Commentary on Aristotle's *Categories*", in *CIMAGL* 70 (1999), pp. 229-423. The date is discussed on pp. 234-237.
16. De Rijk, *LM* , vol. II.1, pp. 408-414.
17. H. A. G. Braakhuis, *De 13de Eeuwse Tractaten over Syncategorematische Termen*, two vols, unpublished Leiden dissertation, 1979, vol. 1, p. 427, n. 12.
18. For some data supporting this argument, see S. Ebbesen, "Early Supposition Theory II", in E. P. Bos (ed.), *Acts of the 17th European Symposium on Medieval Logic and Semantics*, in

quarter of the twelfth century, and thus raise no obstacle to a date as late as 1220[19].

As regards the place, De Rijk apparently misunderstood the examples that he thought militated against Paris. As an example of something that cannot be false now or in the future, but could have been false in the past, the author adduces "that someone has studied in Paris", and as an example of something that cannot be true now or in the future, but could have been true in the past, he offers "that I have not been in Paris"[20]. The latter example clearly presupposes that the author *has been* in Paris, and in conjunction with the former it may imply that he has studied in Paris. Nothing is implied about his present abode, although it is tempting to suppose that the example was a standard one in Paris, as it recurs in a mid-13th-century anthology of sophismata entitled *Sophismata Parisius determinata a maioribus magistris tam Gallicis quam Anglicis*[21].

The examples that De Rijk thought pointed to an English connection do nothing of the sort. The first of them is *Iste pannus est de Anglia, et Anglia est terra, ergo iste pannus est de terra*[22]. This, however, is a standard example, and obviously one that was invented outside England by people accustomed to classifying imported English cloth as such. The other example also presupposes a situation in which the speaker is outside England, it runs: "I know that some man is in England, therefore I know that Socrates or Plato is there"[23].

So, with some probability the author of *Dialectica Monacensis* may be assumed to be outside England at the time of composition and he certainly has been in Paris at some point of his life. Can we, then, vindicate *Dialectica Monacencis* for the early Paris university? Hardly so, for having been to Paris

Vivarium 51 (2013), pp. 60-78.

19. Thanks again to Anne Grondeux and Patricia Stirnemann.

20. Anonymus, *Dialectica Monacensis*, L. M. De Rijk (ed.), vol. II.1, p. 482. "Impossibile per accidens est quod nec potest nec poterit, potuit tamen esse verum, ut me non fuisse Parisius" (n.b. : When quoting editions, I do not respect the editors' orthography, italics or punctuation).

21. For this anthology, see S. Ebbesen & F. Goubier, *A Catalogue of 13th-century Sophismata*, 2 vols, Paris, Vrin, 2010, vol. 1, pp. 38-39. The example occurs in Anon., *Sophismata Parisius determinata* ..., S36 [291.3], Impossibile potest esse verum, ms Vat. lat. 7678: 40rA: "Ad ultimum dicendum quod impossibile per accidens exponitur quadrupliciter: aut enim est impossibile in praesenti et praeterito et possibile in futuro, [ut me fuisse Romam] ut me fuisse Romae dato quod numquam fuerim est impossibile. Aut est impossibile <in> praesenti et futuro, possibile in praeterito, ut me non fuisse Parisius".

22. De Rijk, *LM*, vol. II.2, p. 563.

23. De Rijk, *LM*, vol. II.2, p. 583: "Scio aliquem hominem esse in Anglia, ergo Socratem vel Platonem".

does not imply being in Paris. Nor does teaching logic in Paris necessarily imply teaching in the arts faculty.

A possible clue to the author's residence at the time of composition lies in another series of treatises on logic contained in the same manuscript and written in the same hand. I call them *Tractatus Monacenses*[24]. There are twelve treatises plus two sections with *notabilia*, as follows: I. *De propositione et eius partibus*, II. *De locis*, III. *De propositionibus modalibus*, IV *De fallaciis*, V. *De aequipollentiis*, VI. *De universalibus*, VII. *Syncategoremata*, VIII. *De praedicamentis*, IX. *De oppositis* (deals with the *postpraedicamenta*), X. *Notabile ad Tractatum de Praedicamentis spectans*, XI. *Notabilia adespota*, XII. *De signis distributivis*, XIII. *De relativis*, XIV. *De modis*.

The scribe clearly indicates that all of I-XIV form a group, but there is no guarantee that they are all by one author. As pointed out by Braakhuis in 1979, there is an overlap between treatises VII and XII, both of which have sections on the syncategoremes *ambo, totus* and *idem*, but treat them so differently that different authors seem indicated[25].

As is often the case with collections of summulistic treatises, the order looks haphazard, except that it makes good sense to start with treatise I, and for IX to follow VIII. Indeed, IX is explicitly linked to VIII, as it starts with the words *Postquam vidimus de praedicamentis, secundum ordinem Aristotelis videamus de oppositis*. The appended *notabile* about categories also reasonably comes after the summaries of the doctrine of Aristotle's *Categories* found in VIII-IX.

However, treatises I, IV, V, IX and XII exhibit significant similarities with *Dialectica Monacensis*:

- Tr.. I, clm 14763: 121vA: Propositio sic describitur: propositio est oratio verum vel falsum significans, i.e. indicans ≈ *Dialectica Monacensis*, *LM* II.2, p. 468: "Sic ergo describitur propositio: propositio est oratio verum vel falsum significans indicando. [...] Hoc autem quod dico 'indicando' apponitur propter huiusmodi appellationes 'Socratem currere', 'Platonem disputare', quae licet verum vel falsum significent, non tamen cum indicativo modo".

- Tr. IV, clm 14763: 124rA. An unusual mode of equivocation is introduced *ex eo quod aliqua vox potest esse nomen vel coniunctio* ≈ *Dialectica Monacensis*, *LM* II.2: 565.

24. Ms München, BSB, clm 14763: 121rB-141rB. Treatise VII was edited by Braakhuis in vol. 1 of *De 13de Eeuwse Tractaten*. I am preparing a complete edition.

25. Braakhuis, *De 13de Eeuwse Tractaten*, vol. 1, pp. 92-92.

- Tr. V, clm 14763: 125rB. Mnemonic verses ≈ *Dialectica Monacensis*, *LM* II.2, pp. 474-475.
- Tr. IX, clm 14763: 128vB, Movement (*motus*) divided into natural, violent and voluntary ≈ *Dialectica Monacensis*, *LM* II.2, p. 522.
- Tr. XII, clm 14763: 129vB and 132rA. An unusual mode of supposition, *confundi exiliter*, is used without explanation. I only know it from one other source, namely *Dialectica Monacensis*, *LM* II.2, p. 614, where it is formally introduced.
- Tr. XII, clm 14763: 131rA. The author refers to a doctrine that a term may have simple and personal supposition simultaneously, which is formally introduced in *Dialectica Monacensis*, *LM* II.2, p. 610–11.
- Tr. XIII, clm 14763: 137rA and 137rB. We twice find the expression *in naturis* with the meaning "in the natural world". The same usage occurs in *Dialectica Monacensis* IV, *De locis*, *LM* II.2, p. 529:

Now, in treatise IV, one of those linked to *Dialectica Monacensis* by an unusual feature, we find the example "Whatever runs has legs, the Elbe runs, therefore it has legs"[26]. This is a standard example, with one exception. The standard river is the Seine, not the Elbe. It would make no sense for a teacher in Paris to use the Elbe for exemplification, few of his pupils would ever have heard of it. But in a town located on the Elbe it could play the same role as the Seine did in Paris[27]. The treatise *could*, for all that, have been composed elsewhere –say Paris–, the Elbe having been substituted for the Seine by someone who used a Parisian text while teaching in a town on the Elbe. That sort of local adaptation of the examples in standard texbooks is well-attested[28]. It is also true that treatise IX contains an example that points to a Northern Italian setting: "For someone travelling from Bologna to Parma, Modena may be said to come *before* Reggio"[29]. But then, Bologna was a town of international repute, not least in scholarly circles.

26. Ms. München, BSB, clm 14763: 123vB : "Quicquid currit habet pedes, sed Albea currit, ergo habet pedes".

27. For a similar replacement in the same example of the Seine with the Moselle (in *Summae Metenses*), see De Rijk, *LM* , vol. II.1, pp. 451 and 476.

28. See an instructive example in L. M. de Rijk (ed.), *Peter of Spain, Tractatus*, Assen, Van Gorcum, 1972, pp. lvii-lviii.

29. Ms clm 14763 : 128vA: "aliquid dicitur prius alio secundum ordinem, et hoc multipliciter, quia secundum ordinem doctrinae, ut in grammatica institutione elementa sunt priora syllabis et syllabae dictionibus et dictiones orationibus; item secundum ordinem loci, et secundum hoc Mutina dicitur prior Regio quantum ad euntem de Bononia ad Parmam".

People who are better paleographers than myself have told me that the script of the manuscript rather points to France, though at one point of their examination they got a vague feeling of something German[30]. There is, however, one rather clear indication that the scribe may have been German, or alternatively, that he was using an exemplar produced by a German. In treatise V, an example involves the mythical chimera. The monster is mentioned five times within a few lines, and on every occasion it is spelled *schimera* with an *sch* that is hardly thinkable except in a German context[31].

Certainty is not available, but I find it extremely tempting to assume that at least treatise IV is actually a German product, and if not, it must have been adapted for use in a German context. Whichever the details of the story, I submit that the complex consisting of *Dialectica Monacensis* and *Tractatus Monacenses* got the form transmitted to us in a town on the Elbe, and most probably in the cathedral school of Magdeburg.

When trying to locate logic texts from the late 12th and early 13th centuries, our natural suspicion is always a Paris origin, with other Northern French towns or England as outsider possibilities. The Munich manuscript suggests that we should cast our net wider and consider major cathedral schools elsewhere – not for all sorts of texts, serious commentaries on the *Organon* are almost certain to originate in places like Paris or Oxford –, but summulistic treatises may well have been produced elsewhere. There is plenty of evidence from later in the middle ages that *summulae logicales* were read in cathedral schools, so why not in the early 13th century ? Indeed, that may have been their primary *Sitz im Leben*. John Buridan's remarks about his choice of Peter of Spain's *Tractatus* for use in his teaching suggest that about the 1330s lecturing on that sort of book in the Paris arts faculty was a novelty[32].

Besides cathedral schools we may also think of a slightly different setting for summulistic treatises, namely in preparatory courses for university students, given outside the framework of the official curriculum of the arts faculty, though sometimes by university masters. Braakhuis has proposed such an origin for the summulistic works by John Pagus' and Nicholas of Paris from

30. Once again I am indebted to the kind services of Anne Grondeux and Patricia Stirnemann.

31. Ms clm 14763 : 125rB.

32. Iohannes Buridanus, *Summulae – De Propositionibus*, R. van der Lecq (ed.), (Artistarium 10-1), Turnhout, Brepols, 2005, *Prooemium*, p. 8: "Propter quod de logica tota volens sine nimia exquisita perscrutatione disserere quaedam communia elegi specialiter descendere ad illum logicae tractatum brevem quem venerandus doctor magister Petrus Hispanus dudum composuit exponendum et supplendum, immo etiam aliter aliquando quam ipse dixerit et scripserit dicendum et scribendum, prout mihi videbitur opportunum".

about the 1230s or early 1240s[33]. I think this is entirely credible. The total absence of such works in the university statutes of the 13th century, and several suggestions that they were for *pueri*, make it very attractive to think that students were supposed to arrive in the arts faculty with their *summulae* already done. But then, what to do with pupils whose home cathedral school had not been up to the expected standard? A simple solution would be for a master to give such students of his some extra-curricular lessons to bring them up to the expected level.

So, what is our evidence for logic teaching in Paris in the formative years of the faculty of arts, the last decade or two of the twelfth century and the first couple of decades of the thirteenth? It is remarkably scanty ! The two best-examined genres are writings on topics *(loci dialectici)* and writings on fallacies. Green-Pedersen's 1984 catalogue of the former lists three reasonably complete and two fragmentary commentaries on Boethius' *Topical Differences* as probably from the second half of the 12th century[34]. Of these three (B13, B14, B17) have some claim to being Parisian as they are all three contained in a manuscript (Arsenal 910) that was in Saint-Victor already in the 12th century. Green-Pedersen does not assign a single commentary on either Boethius' or Aristotle's *Topics* to the first two decades of the thirteenth century.

The situation is only slightly better when it comes to the works on fallacies. *Anonymus Cantabrigiensis' Elenchi* commentary can now be safely placed in early 13th-century Paris. As its treatment of the Aristotelian fallacies shares quite a number of conspicuous features with the treatise De Rijk dubbed *Fallaciæ Parvipontanæ*, the latter may also with reasonable certainty be placed close to the year 1200[35]. A Paris origin of *Fallaciae Parvipontanae* is suggested by an example to the effect that "The king is coming" means something different when uttered in Orléans and in Paris – namely "The king is coming to Orléans" and "The king is coming to Paris", respectively[36]. The same is suggested by the examples *Magister meus legit Parisius* and *Magister tuus legit*

33. H. A. G. Braakhuis, "Logica Modernorum as a Discipline at the Faculty of Arts of Paris in the Thirteenth Century", in O. Weijers and L. Holtz (eds.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIIIe-XVe siècles)*, (Studia Artistarum 4), Turnhout, Brepols, 1997, pp. 129-145.

34. See N. J. Green-Pedersen, *The Tradition of the Topics*, München & Wien, Philosophia Verlag, 1984.

35. De Rijk, *LM* , vol. I, p. 152, after pointing to the author's acquaintance with Aristotle's *Topics* proposed a date "in the last decades of the twelfth century". It would require too much space to document here the agreements between *Anonymus Cantabrigiensis* and *Fallaciae Parvipontanae*, but they will be pointed out in the introduction and in the notes of my forthcoming edition of *Anonymus Cantabrigiensis*.

36. De Rijk, *LM* , vol. I, pp. 597-598.

Parisius[37].

It may seem strange that there should be significant doctrinal similarities between an *Elenchi* commentary by a late *nominalis* and a Parvipontanean treatise on fallacies. The fact is, however, that the supposed Parvipontaneity of *Fallaciae Parvipontanae* is far from having been securely established. The basis for calling the anonymous treatise on fallacies Parvipontanean is : (1) Its definition of equivocation is Adam of Balsham's, (2) Its division of equivocation into types, and the examples used, show an affinity to the second edition of Adam's *Ars disserendi* (possibly produced by Alexander Neckham), (3) There are occasional similarities to Adam's work in other parts of *Fallaciae Parvipontanae*[38]. This, I submit, is far too a slender basis for an attribution to the school of the *Parvipontani*, and there is no trace in the work of the few logical theses definitely attributed to that school by other sources, the most famous of which is *Ex impossibili sequitur quidlibet*.

Anonymus Cantabrigiensis shares a number of important traits – formal as well as material – with three works found in an Orléans manuscript (BM 283), namely a commentary on the *Elenchi*, a treatise on fallacies, and a commentary on the *Prior Analytics*[39]. I tend to believe that this group of works is slightly older than *Anonymus Cantabrigiensis*, and it is tempting to see them as products by his Parisian predecessors, but they do not contain a single clue to their geographical origin, and all that paleographers can agree on is that the manuscript was executed in the second half of the 12th century, or possibly slightly later[40].

Things do not look much brighter if we look for early Oxford works. In the late 13th and early 14th centuries a summulistic work, *Logica "Cum sit nostra"* was used in Oxford, and De Rijk in 1967 claimed it to be an English product from the late 12th century, but his reasoning was flawed[41]. We are much

37. De Rijk, *LM* , vol. I, pp. 570, 600.
38. See De Rijk, *LM* , vol. I, pp. 135-136 for (1)-(2), and pp. 144 & 148 for (3).
39. For these works, see S. Ebbesen, "Anonymus Aurelianensis II, Aristotle, Alexander, Porphyry and Boethius. Ancient Scholasticism and 12th century Western Europe", in *CIMAGL* 16 (1976), pp. 1-128. Id., Anonymi Aurelianensis I Commentarium in Sophisticos Elenchos", in *CIMAGL* 34 (1979), i-xlviii + 1-200. C. Thomsen Thörnqvist, "The 'Anonymus Aurelianensis III' and the reception of Aristotle's *Prior Analytics* in the Latin West", in CIMAGL 79 (2010), pp. 25-41; accessible at http://cimagl.saxo.ku.dk/.
40. Once again I owe a debt to the generosity of Anne Grondeux and Patricia Stirnemann. The date is simply given as « XIIe s., 2e moitié » in É. Pellegrin & J.-P. Bouhot, *Catalogue des manuscrits médiévaux de la bibliothèque municipale d'Orléans*, Paris, CNRS Éditions, 2010, p. 369.
41. See De Rijk, *LM* II.1, pp. 442-226. De Rijk mistakenly claimed (p. 442) that mss Oxford, Bodleian Library, Digby 2 and London, British Library, Add. 8167 "date from the first half of the thirteenth century". The rest of his argument rests on proximity to other texts in the mss

more likely dealing with a work from about the middle of the 13th century. Its Englishness seems to be sure, though: the transmission is purely English.

A fragmentary *Elenchi* commentary by *Anonymus Laudianus*, which may be from the early decades of the 13th c., is certainly by an Englishman – the author mentions "my first teacher, Robert of Lincoln"[42] – but it does not follow that he was working in England when he wrote those words.

The conclusions of my disquisitions are

– first, that the chronological framework that De Rijk tried to erect for early medieval logic in his seminal studies of the 1960s is crumbling. In particular, many of his datings of texts to the twelfth century should be revised. He repeatedly assigned too early dates. Also, his attributions of texts to specific schools were not always well-founded.

– second, that also some of my own datings may need revision because they assumed a demise of the sects by the 1180s. Instead we should think of them as being alive till a little into the 13th century.

– third, that we have *very* few logic texts that we can with some confidence claim to have been produced in Paris between approximately 1185 and 1215, and none from the same period for which we can claim an Oxonian origin.

– and fourth, that we should probably consider summulistic texts to be non-universitary. Some may have been produced by Paris masters for the benefit of students who arrived unsatisfactorily prepared and needed extra-curricular classes, whereas others are likely to have been produced in cathedral schools, and not only in France or Britain, but also quite possibly in the Empire.

and a tentative attribution of the earliest version of the work to William de Montibus, the author of *Fallaciae magistri Willelmi*, based on nothing but the occurrence of the "William" as an example in two of the mss of "*Cum sit nostra*".

42. Ms Oxford, Bodleian Library, Laud. misc. 368: 220vA : "Propter hoc dicebat primus magister noster Robertus Lincolniensis".

La *Biblionomia* de Richard de Fournival : un programme d'enseignement par le livre. Le cas du trivium

Christopher Lucken

Dans l'introduction de la *Biblionomia*, Richard de Fournival affirme avoir constaté que son signe ascendant est similaire à celui de la première fondation de la ville d'Amiens. Comme leur configuration céleste présente une certaine analogie, il souhaite réaliser quelque chose qui permette à sa ville natale de s'élever à la hauteur de son modèle et de retrouver son ancien prestige. Aussi décida-t-il d'y « planter un petit jardin dans lequel les élèves de sa cité pourraient trouver toutes sortes de fruits et, après les avoir goûtés, aspirer avec le plus grand désir d'être introduits dans la chambre secrète de Philosophie »[1]. Mettant à la disposition des *alumni* d'Amiens les livres qui doivent les inciter à pénétrer les secrets de la philosophie, la bibliothèque de Richard de Fournival s'apparente à un *hortulus* qui, plutôt que d'amener ceux qui pénètrent à l'intérieur à échapper à la communauté politique, contribue au contraire à valoriser sa cité conformément à l'évergétisme pratiqué dans l'Antiquité.

1. « La Biblionomie de Richard de Fournival », éd. L. Delisle, dans *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris, Imprimerie nationale, t. II, 1874, p. 518-535 (cit. p. 520-521) : « Ex cujus filiis vir unus, exercitatus in mathematicis, ex dono Dei nec sine labore, potuit adipisci quod signum ascendens sue nativitatis simile fuerat ascendenti fundacionis primarie civitatis ejusdem. Quare tanto viscerosius statum ejus desiderabat pro suo modulo sublimari, quanto similior in figura. Fuit ergo sua intentio in ea plantare ortulum in quo sue civitatis alumpni fructus multimodos invenirent, quibus degustatis, summo desiderio hanelarent in secretum phylosophie cubiculum introduci ». La ville ayant précédé celle d'Amiens semble correspondre ici à Somonobria ; mais on pourrait aussi penser à la ville mythique d'Abladane à laquelle est consacré le *Roman d'Abladane* dont Richard de Fournival aurait validé la traduction (*Le Roman d'Abladane*, éd. G. Palumbo, Paris, Champion, 2011).

Né à Amiens le 10 octobre 1201, d'après la *Nativitas*, soit l'autobiographie astrologique rédigée en 1239 qu'on peut lui attribuer et à laquelle semble faire référence la *Biblionomia*[2], Richard de Fournival a vraisemblablement étudié à la Faculté des arts de l'Université de Paris, où il a dû s'inscrire peu après 1215 alors que Robert de Courçon venait de lui accorder ses nouveaux statuts. C'est là qu'il a dû obtenir, au début des années 1220, le titre de *maître* dont il est régulièrement pourvu[3]. Il entreprit très probablement par la suite des études de médecine, à l'Université de Paris, où cette discipline commençait à être enseignée, ou dans quelque autre institution. Il dut également se former auprès de son père, Roger de Fournival, médecin de Philippe Auguste (1180-1223)[4]. Il exerça de plus la chirurgie avant d'être diacre, comme en témoigne l'autorisation papale délivrée à une date inconnue par Grégoire IX (1227-1241), obtenue avec le soutien du cardinal-prêtre Thomas de Capoue († 1239) et renouvelée en 1246 par Innocent IV (1241-1254) alors qu'il était devenu diacre[5].

Après un séjour à la cour pontificale, où il fut le chapelain du cardinal-diacre Robert de Somercote († 1240), Richard de Fournival obtint très probablement en 1240, avec l'appui de Grégoire IX, le poste de chancelier de la cathédrale d'Amiens. La charge épiscopale y était détenue depuis 1236 par son demi-frère, Arnoul de la Pierre († 1247), qui avait étudié précédemment à la Faculté de théologie de l'Université de Paris et y avait certainement enseigné[6]. Richard devait occuper depuis un certain temps déjà la fonction de chanoine à la cathédrale d'Amiens[7]. Il était aussi chanoine de la cathédrale de Rouen[8]. Il cumulait ainsi les bénéfices qui, ajoutés aux honoraires que devaient rapporter

2. Cf. A. Birkenmajer, « Pierre de Limoges commentateur de Richard de Fournival », dans *Isis*, 40 (1949), p. 18-31.
3. Cf. P. Glorieux, *La Faculté des arts et ses maîtres au XIII^e siècle*, Paris, Vrin, 1971, n° 387, p. 315-317, O. Weijers et M. B. Calma (éds.), *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, t. VIII, *Répertoire des noms commençant par R*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 10-11 (où Richard de Fournival est mis dans une catégorie à part, composée de personnages dont « l'activité et les écrits ne concernent pas l'enseignement à la Faculté des arts », ce qui est vrai de manière générale, mais pas pour la *Biblionomia*, même si ce catalogue ne concerne pas directement la Faculté des arts de Paris), et N. Gorochov, *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200-v. 1245)*, Paris, Champion, 2012, p. 152 et 487.
4. Cf. « Nécrologe de l'Église d'Amiens, suivi des distributions aux fêtes », éd. M. l'abbé Roze, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 8 (1885), p. 377 (n° XIII).
5. Cf. E. Langlois, « Un document relatif à Richard de Fournival », dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 10 (1890), p. 123-125.
6. Cf. P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIII^e siècle*, Paris, Vrin, 1933-34, n° 134, p. 302, et P. Desportes et H. Millet, *Diocèse d'Amiens*, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. I, Turnhout, Brepols, 1996, n° 402, p. 54-55.
7. Cf. Desportes et Millet, *Diocèse d'Amiens*, n° 447, p. 199.
8. Cf. V. Tabbagh, *Diocèse de Rouen*, *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, t. II, Turnhout, Brepols, 1998, n° 4133, p. 342.

ses activités de médecin et de chirurgien, lui ont certainement permis de réunir les fonds nécessaires à la constitution d'une bibliothèque aussi riche que celle que décrit la *Biblionomia*[9].

Décédé le 1er mars 1260[10], Richard de Fournival semble avoir rédigé la *Biblionomia* vers 1250[11]. Les œuvres les plus anciennes qu'elle mentionne sont la *Summa Alexandrinorum* (traduite vers 1244 par Hermann l'Allemand), l'*Ethique à Nicomaque* d'Aristote (traduite par Robert Grosseteste autour de 1246, pour autant que le texte cité par la *Biblionomia* corresponde bien à cette version) et l'*Almagestum parvum* (composé par un auteur anonyme au milieu du XIIIe siècle). A l'exception de la *Summa Alexandrinorum*, on ne trouve aucune traduction postérieure à celles réalisées par Michael Scot ou par Robert Grosseteste et son équipe de traducteurs, en particulier celles réalisées à partir de la fin des années 1250 par Guillaume de Moerbeke (1125-1286).

Si les catalogues de bibliothèques médiévales qui nous sont parvenus sont le plus souvent de simples inventaires[12], ce n'est pas le cas de la *Biblionomia*. C'est plutôt un catalogue raisonné à valeur programmatique. Aussi peut-on l'apparenter à un *accessus* à la philosophie ou à un de ces textes « didascaliques » produits au cours du XIIIe siècle afin de servir de

9. Cf. A. Birkenmajer, « La bibliothèque de Richard de Fournival, poète et érudit français du début du XIIIe siècle et son sort ultérieur » [1922], trad. Z. Wlodek, dans *Études d'histoire des sciences et de la philosophie du moyen âge*, *Studia Copernicana*, I, Krakow, 1970, p. 117-210 ; P. Glorieux, « Études sur la *Biblionomia* de Richard de Fournival », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 30, 1963, p. 205-31, R. H. Rouse, « Manuscripts belonging to Richard de Fournival », dans *Revue d'histoire des textes*, 3 (1973), p. 253-269, P. Stirnemann, « Les bibliothèques princières et privées aux XIIe et XIIIe siècles », dans A. Vernet (éd.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, *Les bibliothèques médiévales du VIe siècle à 1530*, Paris, Promodis, 1989, p. 173-91 (en particulier p. 181-184 et 190, n. 54 à 61), V. Laudalio, « La *Biblionomia* di Richart di Fournival », in *Immagini della memoria storica*, 13 (2008), p. 169-303, T. Haye, « Canon ou catalogue ? Perspectives historico-littéraires dans la *Biblionomia* de Richard de Fournival », in *Romania*, 128 (2010), p. 213-233 (étude largement inutile qui entend démontrer de manière confuse et contre toute évidence qu'il ne s'agit pas d'une bibliothèque réelle), et P. Stirnemann, « Private Libraries Privately Made », in *Medieval Manuscripts, their Makers and Users. A Special Issue of Viator in Honor of Richard and Mary Rouse*, Turnhout, Brepols, 2011, p. 185-198.

10. Cf. « Nécrologe de l'Église d'Amiens », p. 321.

11. Cf. Birkenmajer, « La bibliothèque de Richard de Fournival », p. 119. Nous ne possédons pas la version originale de la *Biblionomia*, mais seulement une copie effectuée au moins un siècle après (probablement au sein de la bibliothèque du Collège de Sorbonne où ce catalogue a dû accompagner les manuscrits de son auteur légués par Gérard d'Abbeville).

12. Cf., en particulier, A. Derolez, *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, Brepols, 1979, A. Besson, *Medieval Classification and Cataloguing. Classifications Practices and Cataloguing Methods in France from the 12th. to the 15th. Centuries*, Biggleswede, Clover Publications, 1980, et D. Nebbiai Dalla Guarda, « Classifications et classements », dans A. Vernet (éd.), *Histoire des bibliothèques françaises*, t. I, Les bibliothèques médiévales, p. 373-93.

guide aux étudiants de l'Université de Paris, en particulier ceux de la Faculté des arts[13]. Elle ne comporte pourtant aucune véritable introduction à la philosophie destinée à en justifier l'étude (sinon le bref scénario qu'offre sa préface), aucune réflexion théorique sur la nature et le classement des différentes disciplines constitutives du savoir médiéval, aucune définition de ses différentes composantes permettant d'en connaître plus précisément les caractéristiques. Mais de telles questions ne sont pas étrangères à la *Biblionomia*. Divisée en quatre sections correspondant aux quatre facultés de l'université médiévale (en particulier celle de Paris), la bibliothèque de Richard de Fournival propose une véritable organisation des connaissances contemporaines. Comparé à la « clé » de ce jardin dont les arbres – ou les platebandes – sont des armoires de bibliothèque et les fruits des livres disposés sur leurs rayons[14], son catalogue en détient la règle (*nomos*), soit le principe ordonnateur sans lequel ce lieu serait impénétrable et le savoir qu'il recèle inaccessible. Il doit permettre à « l'œil chasseur d'une âme avide d'apprendre » de trouver aussi rapidement et facilement que possible le texte qu'il recherche, plutôt que de perdre son temps à errer dans un espace rempli de recueils mal classés dont il ignore le contenu[15].

La *Biblionomia* décrit de manière relativement précise 132 manuscrits relevant des diverses disciplines associées à la philosophie, 30 manuscrits de médecine et 32 manuscrits consacrés au texte biblique. Plus de 500 textes différents s'y trouvent mentionnés. Mais la bibliothèque de Richard de Fournival devait comprendre plus de 300 manuscrits et on peut estimer qu'elle contenait – ou devait pouvoir contenir – près d'un millier de textes.

13. Cf., en particulier, C. Lafleur et J. Carrier, « La réglementation 'curriculaire' ('de forma') dans les introductions à la philosophie et les guides de l'étudiant de la Faculté des arts de Paris : une mise en contexte », suivi d'un « Post-scriptum aux 'de forma' didascaliques », dans C. Lafleur et J. Carrier (éds.), *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle. Autour du « Guide l'étudiant » du ms. Ripoll 109*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 521-559, C. Lafleur, « Transformations et permanences dans le programme des études à la Faculté des arts de l'Université de Paris au XIII^e siècle : Le témoignage des 'introductions à la philosophie' et des 'guides de l'étudiant' », dans *Laval théologique et philosophique*, 54 (1998), p. 387-410, et C. Lafleur et J. Carrier, « L'enseignement philosophique à la Faculté des arts de l'Université de Paris en la première moitié du XIII^e siècle dans le miroir des textes didascaliques », dans *Laval théologique et philosophique*, 60 (2004), p. 409-448.
14. « La Biblionomie de Richard de Fournival », p. 521 : « Byblionomia magistri Richardi de Furnivalle, cancellarii Ambianensis, clavis est istius ortuli ».
15. « La Biblionomie de Richard de Fournival », p. 524 : « Hiis habitis, descendentibus nobis ad particularia, enumeranda sunt nomina librorum contentorum in voluminibus ordinum singulorum, cum suarum karacteribus litterarum, ut, cum ad armarium accessit venator oculus animi studiosi, statim inveniat quid apponat jejuno, ne mora modici temporis vel evagatio tedium inferat quod quantulumcumque possit afficere prestolantem ».

Bien qu'elle énumère une quantité impressionnante de volumes rangés de manière précise et ordonnée, la *Biblionomia* n'est pas le catalogue d'une « bibliothèque idéale » comme on pourrait le croire. Richard de Fournival a dû hériter certains de ses manuscrits de son père (comme c'est le cas par exemple du ms. Paris, BnF lat. 16208[16]). Il en a certainement acheté (comme en témoignent un certain nombre de manuscrits qui nous sont parvenus). Mais il semble avoir lui-même entrepris de faire confectionner une grande partie des recueils décrits par la *Biblionomia*. Nous le savons non seulement grâce à ce catalogue, dont les notices manifestent une tendance à réunir dans un même volume des textes apparentés, mais aussi grâce à la cinquantaine de manuscrits qu'on a retrouvés[17]. Les livres de Richard sont en effet passés aux mains de Gérard d'Abbeville qui les a légués à sa mort en 1272 au Collège de Sorbonne, de sorte qu'on peut en retrouver la trace dans ses différents catalogues[18].

Richard de Fournival a pu acquérir ou faire copier certains de ses manuscrits lors de son séjour à la cour pontificale[19]. Mais c'est probablement à partir du moment où il est revenu à Amiens qu'il a décidé de se procurer ou de faire transcrire la plupart des recueils que décrit la *Biblionomia* (à partir de manuscrits qu'il a dû trouver principalement à Paris), afin de les mettre à la disposition des étudiants de sa ville et de constituer ainsi la première « bibliothèque publique » du Moyen Âge[20]. Une telle entreprise est d'ailleurs parfaitement conforme à sa fonction de chancelier. Celui-ci était chargé non seulement d'assurer la rédaction et la conservation des archives du diocèse, mais aussi de superviser l'école cathédrale et la formation des clercs (même si, depuis 1218, le chancelier de la cathédrale d'Amiens était relayé dans cette activité par l'écolâtre). Destinée aux écoliers de la ville – et du diocèse – d'Amiens, la bibliothèque de Richard de Fournival leur sert en quelque sorte d'université. A la différence cependant de l'Université de Paris, avec laquelle

16. Cf. E. Poulle, « La date de naissance de Louis VIII », dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 145 (1987), p. 427-430 (en particulier p. 428).
17. Cf. Rouse, « Manuscripts belonging to Richard de Fournival », et Stirnemann, « Private Libraries Privately Made ».
18. Cf. Birkenmajer, « La bibliothèque de Richard de Fournival », P. Glorieux, « Bibliothèques de maîtres parisiens. Gérard d'Abbeville », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 36 (1969), p. 148-183, et Id, *Aux origines de la Sorbonne*, Paris, Vrin, 1965-1966 (2 vol.).
19. Comme le suppose A. Paravicini Bagliani, « Le biblioteche curiali duecentesche », dans G. Lombardi et D. Nebbiai Dalla Guarda (éds.), *Livres, lecteurs et bibliothèques de l'Italie médiévale (IX^e^-XV^e^ siècle). Sources, textes et usages*, Paris, CNRS, 2001, p. 269. Au moins trois des manuscrits de Richard de Fournival réalisés au XIII^e^ siècle qu'on a retrouvés proviennent d'Italie.
20. Comme le souligne Birkenmajer, « La bibliothèque de Richard de Fournival », p. 122.

cette bibliothèque semble vouloir rivaliser, les maîtres y sont remplacés par des livres.

Il est toutefois probable que Richard de Fournival n'est pas parvenu à acquérir ou à réaliser tous les manuscrits que mentionne la *Biblionomia*. Celle-ci doit décrire aussi bien les manuscrits que possédait son auteur que ceux qu'il entendait copier lorsqu'il aurait réussi à découvrir les textes qu'ils doivent contenir[21]. Aussi peut-on penser que, si la bibliothèque à laquelle il s'applique est bien réelle, elle était encore – pour partie – en devenir.

Toutes les œuvres citées par la *Biblionomia* sont en latin. Une partie d'entre elles provient de l'Antiquité et du Moyen Âge latins et a été composée directement dans cette langue. Une autre est issue de l'Antiquité grecque ou du monde arabe et est constituée de traductions du grec et de l'arabe. La plupart sont bien connues. Quelques unes sont assez rares. Mais toutes sont pourvues d'une certaine *auctoritas*. Richard de Fournival paraît avoir voulu réunir, dans chacun des domaines concernés, les principaux ouvrages de référence qui devaient – ou pouvaient – se trouver au milieu du XIII^{e} siècle à la disposition des clercs et des universitaires. Sa bibliothèque semble pourtant comprendre un certain nombre de « manques » au regard des productions ou des traductions contemporaines. Par exemple, on n'y trouve presque aucune trace d'Averroès, alors même que son œuvre était traduite depuis 1230 environ (notamment par Michael Scot), qu'elle avait commencé à être diffusée dans le monde latin et que la *Biblionomia* contient plusieurs traductions de Michael Scot et de très nombreux traités d'Avicenne[22].

Je consacrerai la première partie de cette étude à décrire le classement qu'adopte Richard de Fournival afin de disposer les différents ouvrages de la bibliothèque qu'il destine aux étudiants d'Amiens. J'analyserai ensuite de façon plus précise les trois premiers rayons de la section correspondant à la Faculté des arts, soit ceux dévolus aux arts du *trivium*. Je mentionnerai à ce propos les différents ouvrages qui représentent ces trois disciplines et soulignerai la composition et les caractéristiques de chaque section. Enfin, je comparerai brièvement le contenu de la *Biblionomia* relatif à ces domaines avec quelques corpus de textes proposés par les écrits « didascaliques » contemporains (en particulier le *Sacerdos ad altare* d'Alexandre Neckam

21. Cf. mon étude, « La *Biblionomia* et la bibliothèque de Richard de Fournival. Un idéal du savoir et sa réalisation », à paraître dans les Actes du séminaire de l'IRHT consacré à la bibliothèque du Collège de Sorbonne du Moyen Âge à l'époque moderne.

22. On peut cependant se demander si les trois manuscrits légués par Gérard d'Abbeville contenant les traductions d'Averroès par Michael Scot (dont deux nous sont parvenus) ne proviennent pas de la bibliothèque de Richard de Fournival. Mais que celui-ci les ait rangés parmi les « manuscrits de grand format » (sinon parmi les « livres secrets »), plutôt que dans la partie qui est décrite, n'est pas sans conséquence sur le statut qui leur est accordé.

(† 1217) et les programmes de la Faculté des arts de l'Université de Paris) et par les catalogues de la bibliothèque du Collège de Sorbonne. Nous verrons ainsi que, si la section consacrée à la logique illustre l'importance qu'avait acquise cette discipline dans une scolastique médiévale dominée par la figure d'Aristote, la section consacrée à la rhétorique semble annoncer l'humanisme et la prévalence attribuée à Cicéron. Ouverte à la fois sur le passé, le présent et le futur, la bibliothèque de Richard de Fournival apparaît ainsi comme un véritable carrefour de l'histoire intellectuelle du Moyen Âge.

Une bibliothèque en guise d'université

Les manuscrits de la *Biblionomia* sont répartis en trois compartiments. Le premier est consacré à la « Philosophie ». Divisé en 16 rayons de 12 volumes chacun, il comprend 192 manuscrits pourvus de cotes fondées sur les lettres de l'alphabet dont le nombre est accru par l'utilisation de graphies et de couleurs différentes.

Le deuxième compartiment est consacré aux « Sciences lucratives ». Ses cotes sont formées d'une série de lettres d'argent. Il se divise à son tour en deux sections. La première est consacrée à la Médecine et comprend 36 volumes, dont 30 sont décrits de manière précise[23]. La seconde est consacrée au Droit et se divise en deux sous-ensembles : le premier est consacré au Droit civil (avec le *Corpus juris civilis* et la *Summa* d'Azon), le second au Droit canon. Le nombre de volumes n'est pas précisé, mais on peut penser qu'il y en avait une douzaine.

Le troisième compartiment est consacré à la Théologie. Il est composé de trois ensembles. Le premier comprend 28 manuscrits consacrés aux livres de la Bible accompagnés de la Glose ordinaire, un manuscrit contenant le texte biblique dépourvu de gloses et trois ouvrages destinés à en accompagner la lecture (l'*Unum ex quatuor* de Zacharie de Besançon, l'*Histoire scholastique* de Pierre le Mangeur et les *Sentences* de Pierre Lombard). Les cotes de ces 32 manuscrits sont formées de lettres d'or. Le deuxième ensemble du compartiment de Théologie est consacré aux manuscrits contenant les gloses des gloses et les postilles (ou apostilles). Ceux-ci ont pour cotes le reste de l'alphabet en lettres d'or. Mais ni leur identité ni leur quantité ne sont précisées. Enfin, le troisième ensemble comprend les *originalia*, c'est-à-dire les écrits des Pères de l'Église, que Richard de Fournival distingue à l'aide de deux autres séries alphabétiques, l'une de couleur noire, l'autre de couleur jaune. Leur nombre et leur contenu ne sont pas davantage précisés. On

23. Cf. E. Seidler, « Die Medizin in der *Biblionomia* des Richard de Fournival », in *Sudhoffs Archiv*, 51 (1967), p. 44-54.

peut toutefois estimer que l'ensemble du compartiment de Théologie était susceptible de comprendre environ 75 manuscrits.

Regroupant 192 manuscrits, soit environ 60 % des volumes contenus dans cette bibliothèque, le compartiment de Philosophie est de loin le plus important. Avec la section de Médecine, c'est aussi l'ensemble dont la présentation est la plus complète et la plus précise : 132 manuscrits sont en effet décrits de manière détaillée, ce qui nous permet de connaître l'identité des 360 textes (environ) qui s'y trouvent réunis. Ils sont en outre disposés de manière ordonnée.

Le savoir philosophique a fait l'objet, dans l'Antiquité et au cours du Moyen Âge, de nombreux classements plus ou moins différents[24]. Comme en témoignent notamment les ouvrages contenus dans sa bibliothèque, Richard de Fournival les connaissait parfaitement. Il n'y fait cependant pas référence. Il se contente de qualifier l'enchaînement du premier ensemble de livres de philosophie qu'il propose de « naturel »[25]. Qu'entend-il par un tel terme ? On peut supposer que l'*ordo naturalis* s'oppose ici à une division « artificielle » du savoir afin de privilégier la succession habituelle des disciplines et favoriser du même coup une acquisition ou une évolution progressive des connaissances scolaires.

Richard de Fournival commence par les sept arts libéraux, soit par le *trivium* composé de la grammaire, de la *dialectica* et de la rhétorique (auxquelles sont consacrés à chaque fois 12 manuscrits), suivi du *quadrivium* (soit des *libri mathematici*), composé de la géométrie (avec 8 manuscrits), de l'arithmétique (4 manuscrits), de la musique (4 manuscrits) et de l'astronomie (8 manuscrits). Vient ensuite la section des livres de « physique » (ou « sciences naturelles ») et de métaphysique (avec 12 manuscrits), section qui commence avec la *Physique* d'Aristote pour s'achever avec sa *Métaphysique* et qui contient la plupart des textes de ce philosophe associés à ces deux ouvrages ainsi que de nombreux

24. Cf., en particulier, J. A. Weisheipl, « The Classification of the Sciences in Medieval Thought », in *Mediaeval Studies*, 27 (1965), p. 54-90 ; Id., « The Nature, Scope, and Classification of the Sciences », in D. C. Lindberg (ed.), *Science in the Middle Ages*, Chicago, The Univ. of Chicago Press, 1978, p. 461-482, R. McKeon, « The Organization of Sciences and the Relations of Cultures in the Twelfth and Thirteenth Century », in J. E. Murdoch et E. D. Sylla (eds.), *The Cultural Context of Medieval Learning*, Dordrecht/Boston, Reidel Publishing Company, 1975, p. 151-192, et G. Dahan, « Les classifications du savoir aux XII^{e} et XIII^{e} siècles », dans *L'Enseignement philosophique*, 40/4 (1990), p. 5-27.

25. « La Biblionomie de Richard de Fournival », p. 521 : « Cum itaque areola prima libros phylosophie contineat ordinatos secundum seriem naturalem, in tabulis superioribus libri grammatices, dyalectices atque rethorices collocantur ; at in sequentibus libri mathematici, videlicet geometrici, arythmetici, musici et astrologici, continentur ; sequentes itidem libros habent phisicos, quos vulgariter naturales vocamus ; et post illos tam methaphysicos quam ethicos seu morales ».

écrits d'origine grecque ou arabe qui s'inscrivent dans leur prolongement. Suit enfin la section des livres de métaphysique et d'éthique (avec 12 manuscrits), consacrée d'une part à l'œuvre philosophique – ou « métaphysique » – de Cicéron, et d'autre part à des traités sur l'éthique débutant par l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote et comprenant principalement les œuvres morales de Cicéron et de Sénèque.

Tel est donc l'ordre « naturel » suivi par Richard de Fournival. Celui-ci nous fait passer de la *grammatica* à l'*ethica* selon une progression qui part de l'acquisition du langage pour atteindre la dimension morale que les clercs médiévaux attribuent le plus souvent au livre et à la lecture et qui apparaît ainsi comme le véritable enjeu du savoir et de son apprentissage[26]. Une telle progression n'est d'ailleurs pas sans s'apparenter à l'objectif que Richard assigne à ceux qui goûteront les livres de sa bibliothèque : soit d'entrer dans la « chambre secrète » de Philosophie. Nous retrouvons du même coup la célèbre tripartition de la philosophie, qui distingue la logique (soit les arts du langage correspondant ici aux disciplines du *trivium*), la physique (soit les sciences de la nature, elles-mêmes divisées en trois : avec les *mathématiques* qui peuvent regrouper l'ensemble des disciplines du *quadrivium*, la physique, ou les sciences naturelles au sens strict, et la métaphysique) et enfin l'éthique : soit la *philosophia rationalis*, la *philosophia naturalis* et la *philosophia moralis*. À ces trois parties de la philosophie sont généralement assignés les trois principes qui gouvernent l'homme : la raison, la nature et la volonté. Si l'ordre dans lequel se présentent ces trois composantes diffère ici de celui qu'on trouve le plus souvent, il permet d'être combiné à l'ordre conventionnel des sept arts.

Le compartiment de philosophie ne s'arrête pas là. Richard de Fournival précise en effet que tous les ouvrages relevant de la philosophie ne sont pas contenus au sein de ce premier classement « naturel » : certains d'entre eux « ont été composés en utilisant tous les domaines de la philosophie sans qu'on puisse les distinguer les uns des autres, ne les exprimant pas de façon pure et ne dépendant pas des qualités propres à chacun d'entre eux ; aussi ne peut-on trouver dans la disposition précédente des emplacements précis qui permettraient de les insérer au sein d'un ordre naturel »[27]. Ces *libri vagi philosophorum*, livres vagant ou vagabondant d'une discipline à l'autre (et réunis au sein de 24 manuscrits), commencent avec des ouvrages qu'on

26. Cf. P. Delhaye, « *Grammatica* et *Ethica* au XII^e^ siècle », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 25 (1958), p. 59-110.

27. « La Biblionomie de Richard de Fournival », p. 521 : « Non tamen in hiis ordinibus universa phylosophye utilia volumina capiuntur ; quedam sunt etenim que se passim de tot phylosophye partibus intromittunt, quod nec ulli earum meram professionem faciunt, nec ulli earum merito supponuntur, unde nec in ordinibus antedictis possent eligi certa loca que sibi deberentur ex serie naturali ».

peut associer à la tradition platonicienne et s'achèvent avec l'*Architrenius* de Jean de Hanville (écrit vers 1184), selon une progression qui est en partie chronologique. On y trouve des traités d'histoire naturelle (avec Solin, Pline, Sénèque et le *De naturis rerum* de Bède), d'architecture (avec Vitruve), d'art militaire (avec Végèce), d'agriculture (avec Palladius) et de mécanique (avec Héron d'Alexandrie). On y trouve aussi des ouvrages comme la *Consolation de Philosophie*, l'*Anticlaudianus* et le *De Planctu Naturae* d'Alain de Lille († 1203), ou la *Cosmographia* de Bernard Silvestre (composée vers 1150).

Cet ensemble est suivi d'une nouvelle série de livres qui sembleraient « devoir être placés avant les autres à cause du genre de discours qui les caractérise », mais qui « sont rejetés à la fin à cause de l'humilité de leur matière : ce sont les œuvres des poètes », c'est-à-dire écrites en vers[28]. Contrairement à l'ancienne tradition qui associe les ouvrages poétiques à la grammaire (dans la mesure où ils servent de support pour l'enseignement de la langue ou de modèles pour apprendre à écrire), Richard de Fournival les distingue des traités grammaticaux et des arts poétiques pour les réunir à la fin du compartiment de philosophie (au sein de 24 manuscrits). Si l'ensemble précédant contient également des œuvres versifiées, ou plus exactement des prosimètres, celles contenues dans ce nouvel ensemble appartiennent à des domaines « plus humbles » (qualificatif qui semble motivé par le fait que les œuvres concernées sont dépourvues du prestige qu'on peut attribuer à la science ou à la philosophie *stricto sensu*). Comme le précise Richard de Fournival, il s'agit de textes historiques (de Virgile à Richard de Gerberoy, évêque d'Amiens mort en 1210 qui mis en vers l'*Histoire tripartite* de Cassiodore), d'épigrammes, de poésies amoureuses, d'élégies, d'invectives, de satires, de sentences morales, d'apologues, de tragédies, de comédies, de centons, et d'autres poèmes qui, bien que leur matière soit excellente et puisse relever de la théologie, sont rangés avec ces ouvrages du fait d'un style similaire (comme l'*Aurora* de Pierre Riga sur lequel s'achève cet ensemble)[29]. Nous sommes passés du même coup de l'histoire à la théologie, selon un mouvement qui n'est pas sans rappeler l'ordre « naturel » décrit précédemment.

Le compartiment de Philosophie comporte encore deux groupes de

28. « La Biblionomie de Richard de Fournival », p. 521 : « Sunt quedam iterum que, licet ex ipso discendi genere potuissent videri pre ceteris ordinanda, ob humilitatem tamen materie, ceteris postponuntur, qualia sunt opera poetarum ».

29. « La Biblionomie de Richard de Fournival », p. 521 : « Et ideo ex talibus inferioribus quedam phylosophycis vagis cedunt, quedam vacant humilioribus, continentes auctores hystoriographos, epygrammaticos, amatorios, elegos, invectivos, satiricos, ethycos, apologicos, tragedos, comedos, centonicos et quosdam alios, qui, licet habeant materiam excellentem, utpote theologicam, tamen propter stili similitudinem ordinantur cum eis ».

manuscrits, mais leur contenu n'est pas précisé. Le premier contient 24 manuscrits de grand format relevant des différentes disciplines qui précèdent (ce qui laisse penser que les recueils de Richard de Fournival – et en particulier ceux qu'il a fait faire – sont de petit format, ce que confirment les recueils qui nous sont parvenus). Le second compartiment comprend 36 manuscrits réunissant des « traités secrets dont la profondeur refuse d'être exposée aux yeux de tous » : aussi Richard de Fournival les a-t-il rangés dans un endroit spécifique, « où personne ne devra être admis à l'exception de leur propriétaire », et n'en propose aucune description[30]. Ces « traités secrets » étaient certainement consacrés à des disciplines faisant l'objet de diverses condamnations (comme l'astrologie et l'alchimie, disciplines que pratiquait Richard de Fournival, ou encore la magie), ou qui n'étaient pas vraiment reconnues par les autorités universitaires ou ecclésiastiques[31]. C'est ce que confirme la douzaine de manuscrits qui devaient appartenir à ce groupe dont on a retrouvé la trace, notamment les mss de Paris, BnF 16204 et 16206, qui contiennent chacun une remarquable collection de traités astrologiques[32].

La *Biblionomia* présente ainsi une remarquable cartographie du savoir à la disposition des clercs au milieu du XIII^e^ siècle, en particulier du savoir associé à la Faculté des arts. Apparentée à ces textes « didascaliques » qui se multiplient dans les milieux universitaires, elle ne se contente pas de prescrire les principales lectures que les étudiants doivent effectuer pour obtenir la licence ou la maîtrise : c'est la totalité du savoir reconnu que tente de réunir Richard de Fournival dans sa bibliothèque. Décrivant les principaux ouvrages constitutifs des différentes disciplines concernées selon un ordre défini, ce catalogue est la clé qui permettra aux étudiants de la ville d'Amiens d'accéder à ce jardin que le chancelier de la cathédrale a planté à leur intention et d'y

30. « La Biblionomie de Richard de Fournival », p. 521 : « Ceterum, preter illa quorum fecimus mentionem, est et aliud genus tractatuum secretorum, quorum profunditas publicis oculis dedignatur exponi. Ac proinde non est intentionis nostre ut inter prehabitos ordinentur ; sed eis deputandus est certus locus, neminem preter dominum proprium admissurus. Quare nec eorum descriptio pertinet ad hunc librum ».

31. Alors que P. Zambelli remarquait d'importantes similitudes entre les ouvrages astronomiques répertoriés dans la *Biblionomia* et les œuvres décrites dans le chapitre du *Speculum astronomiae* consacré à l'astronomie (« Da Aristotele a Abù Ma'shar, da R. de Fournival a G. de Pastrengo. Un'opera astrologica controversa di Alberto Magno », in *Physis*, 15 (1973), p. 378-381, et Id., *The 'Speculum Astronomiae' and its Enigma*, Boston/Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 1992, p. 49 et 106-11), B. Roy propose de considérer le *Speculum astronomiae* comme le catalogue de ces « traités secrets » (« Richard de Fournival, auteur du *Speculum Astronomiae* ? », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 67 (2000), p. 159-180).

32. Cf. L. Thorndike, « Notes on Some Astronomical, Astrological and Mathematical Manuscripts of the Bibliothèque Nationale, Paris », in *Journal of the Warburg and Courtauld Institute*, 20 (1957), p. 112-172 (en particulier p. 150-155).

trouver les fruits susceptibles de satisfaire le désir de savoir qui les anime. C'est en même temps un manifeste à la gloire de la philosophie. C'est elle qui domine en effet le compartiment le plus important de la *Biblionomia*, témoignant ainsi de l'évolution de la Faculté des arts qui s'efforça de quitter le rôle propédeutique auquel elle était réduite pour devenir au cours du XIII[e] siècle une Faculté de philosophie pourvue d'une légitimité fondée sur sa propre discipline et d'une véritable indépendance intellectuelle[33]. Et c'est la « chambre secrète de Philosophie », plutôt que Dieu ou quelque savoir théologique, que doivent permettre d'atteindre les différents livres que Richard de Fournival a réunis dans sa bibliothèque.

Grammaire, Logique et Rhétorique

Chacune des trois disciplines du *trivium* occupe un rayon sur lequel sont disposés 12 manuscrits. Ceux qui appartiennent à la Grammaire contiennent 24 textes, ceux qui appartiennent à la Dialectique 41, et ceux qui appartiennent à la Rhétorique 22. Ces textes se suivent de façon générale selon un ordre à la fois historique et pédagogique, tout en constituant divers sous-ensembles. Chaque rayon retrace en quelque sorte l'évolution du domaine concerné. Il débute le plus souvent avec son texte fondateur, soit le plus ancien, ou avec un texte de référence susceptible de contenir les principaux fondements de la discipline concernée. Suivent les ouvrages qui ont contribué à son développement et à ses différents prolongements (qu'il s'agisse de commentaires ou de nouveaux traités). L'ensemble s'achève avec des écrits plus récents ou plus novateurs dont l'existence et l'étude impliquent la connaissance des ouvrages précédents. La fin de chaque section peut également contenir des ouvrages consacrés à certains aspects particuliers de la discipline, notamment à sa pratique (alors que les premiers textes portent davantage sur la théorie).

Comme on l'a dit, Richard de Fournival a fait confectionner une bonne partie de ses recueils. Ceux-ci peuvent comprendre, soit un seul texte, soit plusieurs textes. Lorsqu'il y en a plusieurs, ils sont le plus souvent apparentés et forment un ensemble cohérent qui correspond à la conception que Richard avait de chaque discipline et à l'organisation qu'il a voulu donner à sa bibliothèque et à ses différentes sections. Lorsqu'il s'agit de manuscrits plus anciens qui n'ont pas été réalisés selon les directives de leur nouveau propriétaire, ils présentent là aussi, la plupart du temps, une certaine unité. C'est le cas en particulier de cinq des sept manuscrits de Dialectique et de

33. Cf. A. de Libéra, « Faculté des arts ou Faculté de philosophie », dans O. Weijers et L. Holtz (éds.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII[e] -XV[e] siècles)*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 429-444.

Rhétorique qui nous sont parvenus (aucun manuscrit de Grammaire n'ayant été retrouvé), soit parce qu'ils ne contiennent qu'un seul texte (comme c'est le cas de quatre d'entre eux), soit lorsqu'ils en contiennent plusieurs. On peut d'ailleurs penser que les manuscrits de Richard n'étaient pas reliés d'une manière définitive et qu'ils étaient formés d'une série de cahiers cousus les uns aux autres qui pouvaient être assez facilement détachés afin de leur adjoindre de nouveaux éléments[34]. Si chaque rayon contient un nombre déterminé de 12 manuscrits, chaque recueil pouvait accueillir de nouveaux textes que Richard venait de découvrir ou de faire copier. Certains manuscrits de la *Biblionomia* sont toutefois composés d'œuvres qui ne semblent pas toujours se suivre de manière cohérente. Il est vraisemblable que Richard de Fournival n'a pas toujours pu disposer comme il l'entendait des textes qu'il a voulu réunir dans sa bibliothèque. Il lui a aussi fallu tenir compte des conditions matérielles de la transmission manuscrite, autrement dit des recueils qu'il a pu acquérir et des textes qu'il est parvenu – ou non – à découvrir.

Le compartiment de Philosophie commence comme il se doit par les *libri grammatici*[35]. Nous avons déjà noté que ceux-ci ne comprennent pas les œuvres poétiques qui servent à illustrer l'art d'écrire et que peuvent imiter ceux qui veulent en acquérir la pratique, comme cela était traditionnellement le cas et comme cela le sera encore pour les *libri grammaticales* décrits dans le catalogue général de la bibliothèque du Collège de Sorbonne rédigé en 1338[36]. Ainsi qu'on peut également le voir par ailleurs, l'étude de la langue ou de la composition poétique se distingue désormais de l'étude de la littérature et des

34. Cf. Stirnemann, « Private Libraries Privately Made », p. 186-187, et mon étude à paraître « La *Biblionomia* et la bibliothèque de Richard de Fournival. Un idéal du savoir et sa réalisation ».

35. Sur la grammaire au Moyen Âge, cf. notamment L. J. Paetow, *The Arts Course at Medieval Universities, with special reference to grammar and rhetoric*, Urbana, Univ. of Illinois Press, 1910, G. L. Bursill-Hall, « Teaching Grammars of the Middle Ages. Notes on the Manuscript Tradition », in *Historia Linguistica*, 4/1 (1977), p. 1-29, R. W. Hunt, *A History of Grammar in the Middle Ages*, Amsterdam, John Benjamins, 1980, I. Rosier, « Grammaire latine médiévale », dans G. Hasenohr et M. Zink (éds.), Dictionnaire des Lettres Françaises : Le Moyen Âge, Paris, Fayard, 1993, p. 565-572, M. Irvine, *The Making of Textual Culture. "Grammatica" and Literary Theory, 350-1110*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1994, P. Swiggers, « L'héritage grammatical gréco-latin et la grammaire au Moyen Âge « , dans A. Welkenhuysen, H. Braet et W. Verbeke (eds.), *Mediaeval Antiquity*, Louvain, Leuven Univ. Press, 1995, p. 159-195, S. Reynolds, *Medieval Reading. Grammar, Rhetoric and the Classical Text*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1996, et R. Copeland et I. Sluiter (eds.), *Medieval Grammar and Rhetoric. Language Arts and Literary Theory, AD 300—1475*, Oxford, Oxford Univ. Press, 2009.

36. La section XLV du Catalogue de 1338 consacré aux *Libri grammaticales* comprend 70 manuscrits comprenant aussi bien des traités de grammaire que des œuvres littéraires (cf. L. Delisle, « Bibliothèque de la Sorbonne – XIII^{e} et XIV^{e} siècle », dans *Le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, t. III, Paris, 1881, p. 55-57).

modèles que celle-ci est susceptible de proposer.

Cette première section de la *Biblionomia* peut se diviser à son tour en deux ou trois sous-parties. Elle s'ouvre en effet sur une série de grammaires latines et s'achève sur un ensemble d'arts poétiques ; entre les deux se trouvent plusieurs traités de lexicographie latine, mais ceux-ci ne semblent pas faire l'objet d'un groupement précis.

Le premier manuscrit de grammaire s'ouvre, comme on peut s'y attendre, sur l'*Ars minor* et l'*Ars maior* de Donat. Ces deux traités sont accompagnés de deux petits textes attribués à Priscien, un *Liber de formis declinabilium latinorum* qui correspond très certainement à l'*Institutio de nomine et pronomine et verbo* (texte qui apparaît dans la tradition manuscrite sous le titre de *De declinationibus* et qu'on trouve souvent en compagnie de l'œuvre de Donat), et le *Liber de accentibus*, ouvrage portant sur la prononciation du latin dont l'attribution à Priscien a été mise en question dès le Moyen Âge. Viennent ensuite deux manuscrits consacrés aux deux parties de l'*Institutio grammaticae* de Priscien.

Â ces trois manuscrits contenant les deux principales grammaires latines produites par l'Antiquité, s'ajoutent trois autres manuscrits qui s'inscrivent dans leur prolongement direct et servent à en faciliter la compréhension. Le contenu du premier d'entre eux est difficile à identifier. La *Biblionomia* fait état d'un *Liber de judiciis et figuris* attribué à Cicéron, suivi des *Commentaires* de Rémi d'Auxerre *super librum Donati de eisdem*. On peut cependant penser que Richard de Fournival – ou le scribe du manuscrit qui nous a conservé le texte de la *Biblionomia* – en a transcrit le nom de manière fautive et l'a attribué par erreur à Cicéron. Il pourrait alors s'agir du troisième livre de l'*Ars maior*, le *Barbarismus*, qui a circulé de manière indépendante et qui a fait l'objet d'un commentaire de Remi d'Auxerre. Le manuscrit concerné pourrait donc correspondre au *Barbarismus cum commento Remigii* que Gérard d'Abbeville a légué au Collège de Sorbonne et qui est susceptible de provenir de la bibliothèque de Richard[37].

Les deux autres manuscrits associés à ce premier ensemble comprennent chacun un abrégé des *Institutiones* de Priscien[38]. Intitulé *Italica epitoma maioris operis Prisciani*, le premier ouvrage est dû à un certain *Gosbertus*, grammairien dont l'identité demeure incertaine qui a dû composer son ouvrage vers l'an mille et qui le fait précéder d'une lettre adressée à deux maîtres parisiens, Goselme et Gautier, dans laquelle il fait état d'une mauvaise

37. Cf. Delisle, « Bibliothèque de la Sorbonne – XIII^e^ et XIV^e^ siècle », p. 56, n° 27.
38. À noter que ces deux manuscrits semblent mentionnés par le catalogue générale de la bibliothèque du Collège de Sorbonne et semblent donc bien avoir existé (cf. Delisle, « Bibliothèque de la Sorbonne – XIII^e^ et XIV^e^ siècle », p. 55-56, XLV, n° 9 et 34).

connaissance de la grammaire en France et affirme avoir connu cette discipline grâce à l'Italie, « amie de la grammaire »[39]. Intitulé *Abbreviatio utriusque operis Prisciani* et attribué à un certain André, le second ouvrage est demeuré inconnu : mais le fait qu'il soit consacré aux deux parties des *Institutiones* de Priscien, et non à sa première partie comme c'est le cas de l'abrégé précédent, laisse penser qu'il a été composé à une date postérieure (probablement au XII^e^ siècle).

Les quatre manuscrits suivants sont consacrés à trois auteurs d'ouvrages grammaticaux de la fin du XII^e^ et du début du XIII^e^ siècle. Ils se succèdent selon un ordre chronologique. Le premier manuscrit contient le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu (composé vers 1199), le deuxième le *Graecismus* d'Evrard de Béthune (composé au tout début du XIII^e^ siècle), tandis que les deux derniers regroupent une série d'œuvres attribuées à Jean de Garlande (*ca.* 1195-1272), un auteur contemporain de Richard de Fournival[40]. Le premier d'entre eux est consacré à deux traités de lexicographie, le *Liber de aequivocis dictionibus* et le *Liber de analogicis dictionibus* (ou *De synonymis*), que la tradition manuscrite rapproche parfois l'un de l'autre pour former un ensemble appelé *Encheridion*, mais dont l'attribution à Jean de Garlande demeure incertaine. Le second contient le *Compendium artis grammatice* et deux nouveaux traités de lexicographie, le *Liber dictionarius* et le *Liber distigium de grecarum derivationibus dictionum (*ou *Cornutus*), cette dernière œuvre n'ayant peut-être pas été composée par Jean de Garlande[41].

39. Cf. E. Dümmler, « *Incipit epistola Gosberti ad Parisienses Goselmum et Gualterum sibi suimet anima cariores* », in *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 3 (1878), p. 410-411, L. Holtz, « Les nouvelles tendances de la pédagogie grammaticale au X^e^ siècle », dans W. Berschin (ed.), *Lateinische Kultur im X. Jahrhundert*, *MJ*, 24-25 (1989-1990), p. 163-173 (en particulier p. 169-171), et M.-H. Jullien, « Gosbertus grammaticus », dans M.-H. Jullien (éd.), *Clavis des auteurs latins du Moyen Âge. Territoire français, 735-987*, Turnhout, Brepols, t. III, 2010, p. 238-239.

40. Cf. G. L. Bursill-Hall, « Johannes de Garlandia. Forgotten Grammarian and the Manuscript Tradition », in *Historiographica linguistica*, 3 (1976), p. 155-177, Id., « Johannes de Garlandia. Additional Manuscript Material », in *Historiographica linguistica*, 6 (1979), p. 77-86, A. Grondeux et E. Marguin, « L'œuvre grammaticale de Jean de Garlande (*ca* 1195-1272 ?), auteur, réviseur et glossateur. Un bilan », dans *Histoire, Épistémologie, Langage*, 21/1 (1999), p. 133-163, et E. Marguin-Hamon, « La tradition manuscrite de l'œuvre de Jean de Garlande », *Revue d'histoire des textes*, n.s. 1 (2006), p. 189-257.

41. Sur la lexicographie médiévale, cf. A. Della Casa, « Les glossaires et les traités de grammaire du Moyen Âge », dans Y. Lefèvre (éd.), *La lexicographie du latin médiéval et ses rapport avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Âge*, Paris, CNRS, 1981, p. 35-46, C. Buridant, « Lexicographie et glossographie médiévales. Esquisse de bilan et perspectives de recherche », dans *Lexique*, 4 (1986), p. 9-46, et D. Nebbiai-Dalla Guarda, « Les glossaires et les dictionnaires dans les bibliothèques médiévales », dans J. Hamesse (éd.), *Les manuscrits des lexiques et glossaires de l'antiquité tardive à la fin du Moyen Âge*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1996, p. 145-204.

Les deux derniers manuscrits de la section de grammaire comprennent principalement des traités consacrés à l'écriture poétique, soit à la « poétique ». Le premier s'ouvre de façon relativement surprenante par le *Liber de arte metrica de Bède*, traité de poésie et de versification composé en 701-702. Suit l'ouvrage qu'on aurait attendu à la première place, la *Poetica* d'Horace (qui se trouve également dans un manuscrit de la section des œuvres poétiques contenant l'œuvre complète de cet auteur). La notice de la *Biblionomia* précise qu'il est accompagné ici d'un commentaire de Servius le Grammairien. Si les commentaires que ce dernier a consacrés à l'*Énéide* de Virgile et à la grammaire de Donat sont bien connus, on n'a conservé aucune trace d'un quelconque commentaire sur l'*Art poétique* d'Horace. Peut-être s'agit-il d'un des commentaires antiques ou médiévaux de l'*Art poétique* que Richard de Fournival (ou le manuscrit qu'il possédait) aurait attribué par erreur à Servius (comme cela semble être aussi le cas pour les *Satires* de Perse, dont le commentaire attribué par la *Biblionomia* à Servius désigne probablement celui de Cornutus). Cet ouvrage n'est pas suivi par le premier des cinq arts poétiques composés entre la deuxième moitié du XII^e^ siècle et la première moitié du XIII^e^ siècle, mais par le deuxième, la *Poetria nova* de Geoffroy de Vinsauf (composé vers 1210), dont le titre souligne le lien qu'il entend établir avec l'œuvre d'Horace. Viennent ensuite des *Regule de temporibus dictionum*, ouvrage non identifié qui portait peut-être sur les mesures de la prosodie latine et les règles à suivre pour la scansion des vers. Ce manuscrit s'achève sur deux traités de lexicographie attribués à Alexandre Neckam, le *Libellus qui a sui initio inscribitur Phaletholum* (ou *De utensilibus ad domum regendam pertinentibus*), composé en fait par Adam de Balsham, dit du Petit-Pont (XII^e^ siècle), et le *Libellus de nominibus domesticorum utensilium*. Ces textes sont parfois associés dans la tradition manuscrite aux *utensilia* attribués à Jean de Garlande et cités ci-dessus, et on aurait pu s'attendre à ce qu'ils soient réunis avec eux plutôt qu'avec les arts poétiques. Le dernier manuscrit de cette section grammaticale contient enfin la *Summa de arte versificandi* (ou *Ars versificatoria*) de Matthieu de Vendôme, le premier des cinq arts poétiques composés à partir de la deuxième moitié du XII^e^ siècle. Les trois autres sont absents de la *Biblionomia*.

Si la grammaire occupe régulièrement la première place du *trivium*, la logique et la rhétorique se disputent fréquemment les deuxième et troisième positions. Comme c'est le cas dans les *Noces de Mercure et Philologie* de Martianus Capella, mais contrairement à ce qu'on trouve par exemple dans les *Étymologies* d'Isidore de Séville, et pour des raisons que je préciserai par la suite, la *Biblionomia* consacre sa deuxième section aux *libri dyalectici*[42].

42. L'emploi de ce terme, plutôt que celui de *logica*, paraît relativement traditionnel

Ceux-ci commencent évidemment par un manuscrit entièrement consacré à l'*Organon* d'Aristote, d'après la traduction attribuée à Boèce. Les six traités qui le composent sont classés selon l'ordre habituel : on trouve d'abord les deux traités appartenant à la *logica vetus*, les *Categoriae* et le *De interpretatione*, puis les quatre traités relevant de la *logica nova*, les *Analytica priora*, les *Analytica posteriora* (texte qui ne semble pas avoir été traduit par Boèce, mais par Jacques de Venise), les *Topica* et le *De sophisticis elenchis*. Suit un manuscrit comprenant deux autres versions des *Analytica posteriora* et un commentaire consacré à ce traité. La première version est attribuée à Porphyre, ce qui paraît une erreur : elle pourrait correspondre à l'*antiquior translatio* mentionnée par Robert de Torigny (mais on n'en a pas conservé d'autre trace) ou à la traduction anonyme conservée dans un manuscrit provenant du chapitre de Tolède. La seconde est attribuée par la *Biblionomia* à Gérard de Crémone : elle pourrait correspondre à la version tirée de l'arabe conservée dans trois manuscrits et une demi-douzaine de fragments, bien qu'aucun de ces témoins ne l'attribue à ce traducteur. À la suite de ces deux traductions se trouve une *Expositio in analecticos posteriores* attribuée à un certain Afflah d'Espagne (*Afflah Hispanensis*) : on pourrait être tenté d'apparenter ce nom, dont c'est ici la seule attestation, à celui d'al-Fârâbî et d'identifier du même coup ce traité au commentaire que cet auteur semble avoir consacré aux *Analytiques postérieurs*, texte aujourd'hui perdu mais qu'Albert le Grand mentionne dans le commentaire qu'il a lui-même consacré à cet ouvrage. Mais d'autres textes dus, à d'autres auteurs, pourraient correspondre à cet ouvrage[43].

Le manuscrit suivant comprend un remarquable ensemble de traités d'origine arabe consacrés plus particulièrement au classement du savoir philosophique et associés au philosophe et traducteur Dominique Gundissalinus. Il s'ouvre sur le *Liber logicorum* d'al-Ghazâlî, auteur présenté

(cf. P. Michaud-Quantin, « L'emploi des termes *logica* et *dialectica* au Moyen Âge », dans *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge*, Montréal/Paris, Institut d'études médiévales/Vrin, 1969, p. 855-862). Sur la logique (ou la dialectique) au Moyen Âge, cf. notamment L. Minio-Paluello, « Nuovi impulsi allo studio della logica : la seconda fase della riscoperta di Aristotele e di Boezio », dans *La Scuola nell'Occidente latino dell'alto medioevo*, Spoleto, Settimana di studi del Centro italiano di studi sull' alto medioevo, 1972, t. II, p. 743-766, S. Ebbesen, « Greek and Latin Medieval Logic », dans *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 66 (1996), p. 67-95, *Id.*, « The Reception of Aristotle in the 12th Century : Logic », in L. Honnefelder, R. Wood, M. Dreyer et M.-A. Aris (eds.), *Albertus Magnus und die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter, von Richardus Rufus bis zu Franciscus de Mayronis*, Münster, Aschendorff, 2005, p. 493-511, et C. J. Martin, « The Logical Textbooks and their Influence », dans J. Marenbon (ed.), *The Cambridge Companion to Boethius*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2009, p. 56-84.

43. A noter que ce manuscrit est mentionné par le catalogue de la bibliothèque du Collège de Sorbonne et semble donc bien avoir existé (cf. Delisle, « Bibliothèque de la Sorbonne – XIIIe et XIVe siècle », p. 57, XLVI, n° 3).

par la *Biblionomia* comme l'oncle et le maître d'Avicenne, alors qu'il en était le disciple (ce qui explique probablement pourquoi cet ouvrage tiré des *Intentions des philosophes* et traduit par Gundissalinus avec un certain « *magister Johannes* » se trouve en tête de ce recueil). Suivent le *Liber de divisione scientiarum (*ou *De scientiis*) d'al-Fârâbî (d'après la traduction de Gérard de Crémone ou, plus probablement, d'après le remaniement qu'en a effectué Gundissalinus), l'*Epistola de causa et causato*, attribuée ici à Avicenne mais probablement composée par un auteur latin, l'*Epistola de demonstratione logica* d'Avicenne (traduite par un certain Avendeuth et un clerc latin demeuré inconnu), le *Liber de ortu scientiarium* d'al-Fârâbî, mais attribué ici à al-Ghazâlî (traduit par Gundissalinus, mais aussi par Gérard de Crémone), et enfin le *Liber de divisione scientiarum* de Gundissalinus lui-même, où se trouve insérée sa traduction de la *Summa de convenientia et differentia scientiarum* d'Avicenne.

Les cinq manuscrits suivants comprennent neuf ouvrages que Boèce a consacrés à la logique d'Aristote (dont l'un, le *Liber analecticorum*, pose toutefois des problèmes d'identification), soit trois (ou quatre) commentaires et cinq traités, auxquels s'ajoutent les deux commentaires qu'il a consacrés à l'*Isagoge* de Porphyre. Leur sont associés le *Commentaire* que Themistius a consacré aux *Analytiques postérieures*, traduit par Gérard de Crémone d'après la version arabe, et le *Commentaire* que Marius Victorinus aurait consacré à l'*Isagoge* de Porphyre – commentaire qui ne semble pas avoir existé mais qui pourrait correspondre à la traduction-adaptation de l'*Isagoge* par Marius Victorinus, un texte qui ne nous est pas parvenu mais que Boèce utilise dans le premier de ses deux *Commentaires* à cette introduction aux *Catégories* d'Aristote[44].

Le manuscrit suivant débute par la traduction de l'*Isagoge* par Boèce. Il comprend également le *Liber sex principiorum* attribué à Porphyre mais probablement composé dans le monde latin au XII^e^ siècle, les *Topiques* de Cicéron, la *Dialectique* de Jean Damascène traduite par Robert Grosseteste, la *Dialectique* de saint Augustin, le *Liber predicamentorum* attribué au Moyen Âge à saint Augustin, trois petits traités apocryphes attribués à nouveau à saint Augustin (*De loco*, *De similitudine et imagine* et *De ceromate*), et enfin le *Liber periermenias* attribué avec plus ou moins de certitude à Apulée. Réunissant une série de textes d'origine variée écrits dans le prolongement de la logique aristotélicienne mais qui s'avèrent pour l'essentiel antérieurs ou étrangers à Boèce (issus d'un philosophe grec néo-platonicien, d'auteurs

44. À nouveau, le manuscrit contenant ce texte est mentionné par le catalogue de la bibliothèque du Collège de Sorbonne et semble donc bien avoir existé (cf. Delisle, « Bibliothèque de la Sorbonne – XIII^e^ et XIV^e^ siècle », p. 63, LIII, n° 6).

païens du monde latin et de théologiens chrétiens de langue grecque ou latine), ce recueil qui nous est parvenu a été réalisé pour Richard de Fournival lui-même (BnF lat. 16598).

Alors que ce dernier manuscrit se rapporte en grande partie à la *logica vetus*, les suivants relèvent davantage de la *logica nova*. Les deux premiers contiennent chacun un *Commentaire* attribué à Alexandre d'Aphrodise : le premier porte sur le *De sophisticis elenchis*, l'autre sur les *Analytica posteriora*. Il doit s'agir en fait de deux commentaires traduits probablement par Jacques de Venise : l'un doit être le commentaire du *De sophisticis elenchis* qu'on peut attribuer à Michel d'Ephèse († *ca* 1138), l'autre le commentaire des *Analytica posteriora* de Jean Philopon († *ca* 575). De ces deux traductions, on ne connaît cependant que des fragments ou des scolies[45]. On peut d'ailleurs penser que Richard de Fournival ne les possédait pas non plus[46], mais qu'il en avait connaissance par ses lectures et qu'il les a mentionnés dans son catalogue dans l'espoir de parvenir un jour à les découvrir et à les copier.

Le dernier manuscrit des *libri dyalectici* comprend enfin le *Liber de arte disserendi* d'Adam de Balsham (dont la section grammaticale contenait déjà le *De utensilibus*), composé vers 1132 et qui témoigne de l'influence nouvelle de la *logica nova*. A l'exception de l'apocryphe *Liber sex principiorum*, c'est le seul traité de cette section qui appartienne à la production latine moderne.

Si la section relative à la logique est presque entièrement dominée par la figure d'Aristote (derrière laquelle se profile aussi celle de Boèce), la suivante, consacrée aux *libri rhetorici*, est dominée par Cicéron[47]. Pourtant, cette section

45. Cf. S. Ebbesen, *Commentators and Commentaries on Aristotle's Sophistici Elenchi. A Study of Post-Aristotelian and Medieval Writings on Fallacies*, Leiden, Brill, 1981, t. I, p. 242-244 et 286-289, et t. II, p. 331-555, Id., « Philoponus, 'Alexander' and the Origins of Medieval Logic », in R. Sorabji (ed.), *Aristotle Transformed. The Ancient Commentators and their Influence*, Ithaca-New York, Cornell Univ. Press, 1990, p. 445-61, et *Greek-Latin Philosophical Interaction. Collected Essays of Sten Ebbesen*, t. I, 2008, Aldershot, Ashgate, Variorum, p. 157-70, Id., « New Fragments of 'Alexander's' Commentaries on *Analytica Posteriora* and *Sophisti Elenchi* », in *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 60 (1990), p. 113-120, repris sous le titre de « Fragments of 'Alexanders's' Commentary on *Analytica Posteriora* and *Sophistici Elenchi* », in *Greek-Latin Philosophical Interaction*, p. 187-201, et S. Ebbesen, « Medieval Latin Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts of the Twelfth and Thirteenth Centuries », in C. Burnett (ed.), *Glosses and Commentaries on Aristotelian Logical Texts. The Syrian, Arabic and medieval Latin Tradition*, London, Warburg Institute, 1993, p. 129-77.

46. Ils n'apparaissent en tout cas pas dans le catalogue général de la bibliothèque du Collège de Sorbonne.

47. Sur la rhétorique au Moyen Âge, cf. Paetow, *The Arts Course at Medieval Universities, with special reference to grammar and rhetoric*, R. McKeon, « Rhetoric in the Middle Ages », in *Speculum*, 17 (1942), p. 1-32, J. J. Murphy, *Rhetoric in the Middle Ages. A History of Rhetorical Theory from St. Augustine to the Renaissance*, Berkeley/Los Angeles/London, Univ. of California Press, 1974, et Copeland et Sluiter (eds.), *Medieval Grammar and Rhetoric*.

ne débute pas avec ce dernier, mais avec l'*Institution oratoire* de Quintilien, ce qui peut s'expliquer par le caractère général de cette somme. Mais les sept manuscrits suivants sont consacrés à l'œuvre de Cicéron. Contrairement à ce qu'on pourrait attendre, le premier d'entre eux n'est pas dédié à l'un de ses traités sur l'art oratoire, mais au *De legibus*. Comme l'affirme Cicéron au début du *De Inventione* (I, v, 6), la rhétorique appartient aux sciences politiques. Dans la mesure où elle permet de convaincre par le moyen de la parole, elle contribue au gouvernement de la cité. C'est également le point de vue de la *Rhétorique à Herennius*, qui note que « le rôle de l'orateur est de pouvoir parler de tout ce qu'ont établi les coutumes et les lois à l'usage des citoyens, en se faisant approuver, dans la mesure du possible, des auditeurs »[48]. Si l'éloquence doit employer un langage conforme à la grammaire et maîtriser les procédés argumentatifs qu'enseigne la logique afin de se fonder sur un raisonnement ou une démonstration susceptible de garantir sa capacité à dire la vérité, c'est à elle que doit aboutir principalement l'apprentissage du langage : la rhétorique paraît en effet constitutive du lien que ce dernier permet d'établir entre les hommes au sein d'une communauté sociale et politique. Telle est la principale raison pour laquelle la rhétorique peut se trouver au terme du *trivium*. Pourtant, à partir du XII^e^ siècle, la logique tend à l'emporter sur ses deux compagnes. Cela peut se traduire par la tendance à mettre la dialectique en troisième position : c'est elle qui prime désormais sur les autres arts du langage[49]. Cependant, la place qu'occupe la rhétorique au terme du *trivium* peut également témoigner d'une relative mise à l'écart : depuis Boèce et la Renaissance carolingienne, en effet, la logique a tendance à être associée à la grammaire et à rompre la relation que cette discipline entretenait durant l'Antiquité avec la rhétorique. La position qu'occupe la rhétorique dans la *Biblionomia* correspond toutefois à celle qui est accordée à l'éthique : de la

48. *Rhétorique à Herennius*, I.2, éd. et trad. G. Achard, Paris, Les Belles Lettres, 1989, p. 2. Citant Cassiodore en tête du deuxième livre des *Étymologies*, Isidore de Séville affirme à son tour que la rhétorique enseigne à bien parler sur toutes les questions relatives à la cité (II, 1).

49. Sur les relations que les différentes composantes du *trivium* entretiennent aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, cf. H. Roos, « Le *trivium* à l'université au XIII^e^ siècle », dans *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge*, p. 193-197 ; P. O. Lewry, « Grammar, Logic and Rhetoric, 1220-1320 », in T. H. Aston (ed.), *The History of the University of Oxford*, t. I, *The Early Oxford Schools*, ed. J. J. Catto, Oxford, Clarendon Press, 1984, p. 401-433 ; G. Leff, « The *Trivium* and the Three Philosophies », in *A History of the University in Europe* (W. Rüegg ed.), vol. I, *Universities in the Middle Ages*, H. De Ridder-Symoens (ed.), Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1992, p. 307-336 ; M. Fredborg, « The Unity of the Trivium », dans S. Ebbesen (ed.), *Sprachtheorien in Spätantike und Mittelalter*, Tübingen, Gunter Narr Verlag, 1995, p. 325-38 (en particulier p. 326-328) ; S. Ebbesen et I. Rosier-Catach, « Le *trivium* à Paris », dans Weijers et Holtz (éds.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts*, p. 97-128 (en particulier p. 103), et J. Biard, « Rapport de la Table ronde. Les disciplines du *trivium* », *ibid.*, p. 173-82.

même façon qu'on passe des sciences de la nature et de la métaphysique à l'éthique, on passe des sciences du langage et du raisonnement au discours politique (raison pour laquelle la rhétorique est souvent associée à l'éthique). Dans les deux cas, Cicéron semble l'emporter sur Aristote (dont la *Rhétorique* et les *Politiques* ne sont pas encore traduites). La « chambre secrète » à laquelle doivent aspirer les élèves d'Amiens ne saurait les enfermer dans l'espace clos d'un savoir spéculatif privilégiant la théorie qui leur permettrait, sinon de renoncer au monde, du moins d'échapper à l'engagement public qu'implique la vie de la cité. Comme l'illustre Cicéron, le savoir mène à la politique et à l'éthique, autrement dit à l'action – serait-ce par le moyen de l'émotion plutôt que par celui de la démonstration logique.

Le deuxième manuscrit consacré à l'œuvre rhétorique de Cicéron comprend la *Rhetorica priora* et la *Rhetorica posteriora*, soit le *De Inventione* et la *Rhétorique à Herennius* attribuée au Moyen Âge à Cicéron. Le manuscrit lui-même – qui nous est parvenu (Leiden, Voss. lat. Q. 103) – contient de plus, entre ces deux textes, le livre IV du *De topicis differentiis* de Boèce, ouvrage qui se trouvait déjà dans la section sur la dialectique et dont le quatrième livre cherche principalement à définir la rhétorique par rapport à cette dernière discipline. Copié en France dans la deuxième moitié du XII^{e} siècle, ce manuscrit contient ainsi les trois principaux textes sur lesquels se fondait l'enseignement de la rhétorique aux XII^{e} et XIII^{e} siècles ; il correspond notamment au programme de lecture établi en 1215 par Robert de Courçon pour l'étude de la rhétorique à la Faculté des arts de l'Université de Paris[50]. Il n'est donc pas étonnant qu'il se trouve en tête des manuscrits de Cicéron consacrés plus précisément à l'art oratoire.

Le manuscrit suivant comprend les trois livres du *De oratore*, le *Brutus* et l'*Orator*. On peut toutefois se demander si Richard de Fournival le possédait vraiment dans sa bibliothèque. Le *De oratore* et l'*Orator* sont conservé dans un certain nombre de manuscrits *mutilati* antérieurs au XIII^{e} siècle et dans des manuscrits *integri* qui descendent tous du célèbre Codex Laudensis, retrouvé au XV^{e} siècle mais qui fut rapidement perdu. Quant au *Brutus*, il est conservé dans un fragment du IX^{e} siècle et une dizaine de manuscrits *integri* tirés du Codex Laudensis. Richard de Fournival pouvait peut-être posséder une version plus ou moins mutilée du *De oratore* : Loup de Ferrières a copié cet ouvrage à partir d'un exemplaire de l'Abbaye de Fulda qu'il a emprunté vers 836 à Eginhard[51] ; Hadoard, bibliothécaire de l'abbaye de Corbie, a confectionné

50. Cf. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, n°20, ed. H. Denifle et E. Châtelain, Paris, t. I, 1889, p. 78-79.

51. Cf. C. H. Beeson, *Lupus of Ferrières as Scribe and Text Critic. A Study of his Autograph Copy of Cicero's De oratore with a Facsmile of the Manuscript*, Cambridge (Mass.), The Mediaeval

au IX^e^ siècle un florilège de textes de Cicéron et d'auteurs classiques qui en comprend des extraits[52] ; et Alexandre Neckam en conseille la lecture dans le *Sacerdos ad altare*[53]. Richard de Fournival pouvait également posséder une version plus ou moins mutilée de l'*Orator*. Mais pouvait-il détenir un exemplaire, même mutilé, du *Brutus* ?

Ce manuscrit – et les trois textes qu'il contient – ne sont pas mentionnés dans les catalogues de la bibliothèque du Collège de Sorbonne et il semble étonnant que cette institution n'ait pas conservé avec un soin tout particulier des ouvrages aussi rares. Son catalogue général comprend d'ailleurs une section consacrée aux *Libri Tullii et Boecii* (qui comprend 16 manuscrits dédiés à Cicéron) et une autre consacrée aux *Libri Socratis, Platonis, Ciceronis, Valerii, Solini, Cassiodori, Plini et aliorum actorum* (qui ne mentionne aucune œuvre de Cicéron, mais la *Libraria communis* en contient qui pouvaient en provenir). Les trois traités de Cicéron se suivent de plus dans un ordre qui diffère de celui que présente le Codex Laudensis (qui contenait les textes complets du *De Inventione*, de la *Rhetorica ad Herennium*, du *De Oratore*, de l'*Orator* et du *Brutus*) : le manuscrit de la *Biblionomia* ne semble donc pas pouvoir lui être apparenté. Enfin, Richard de Fournival a manifestement rédigé la notice de son catalogue en copiant ce que Cicéron dit lui-même de ces trois textes dans le passage du *De divinatione* (B. 74) où il présente les ouvrages qu'il a rédigés afin de rendre accessibles à ses concitoyens les chemins du savoir les plus importants (*optimarum artium vias*) : « *Ita tres erunt de oratore, quartus Brutus, quintus Orator* »[54]. Comme l'ont souligné M. Winterbottom, R. H. Rouse et M. D. Reeve, après avoir effectué ce rapprochement, « Fournival seems frequently to have gone to the *De divinatione* for the "authentic" titles of his Cicero works ; and such a source would explain the inversion of *Brutus* and *Orator*, in comparison with their positions in the Lodi codex. In short, rather than an early copy of the Lodi codex, Fournival probably had nothing more than a *mutilus* of *De oratore* and *Orator* »[55]. Certes, comme on l'a dit, Richard de Fournival a pu s'appuyer

Academy of America, 1934, et M. Passalacqua, « Lupo di Ferrières, Gerberio di Aurillac e il *De oratore* », in *Materiali e Discussioni per l'Analisi dei Testi Classici*, 36 (1996), p. 225-228 et pl. I-IX.

52. Cf. C. H. Beeson, « The Collectaneum of Hadoard », in *Classical Philology*, 40 (1945), p. 201-222, et B. Bischoff, « Hadoardus and the Manuscripts of Classical Authors from Corbie », dans S. Prete (ed.), *Didascaliae. Studies in Honor of Anselm M. Albareda*, New York, B. M. Rosenthal, 1961, p. 39-57.
53. Alexandre Neckam, *Sacerdos ad altare*, ed. T. Hunt, in *Teaching and Learning Latin in Thirteenth-Century England*, Woodbridge (Suffolk)/Rochester (NY), 1991, t. I, p. 270 et 271.
54. Cicéron, *De la divination. De divinatione*, II, 1, 4, éd. et trad. J. Kany-Turpin, Paris, GF-Flammarion, 2004, p. 199.
55. M. Winterbottom, R. H. Rouse et M. D. Reeve, « *De oratore*, *Orator*, *Brutus* », in L. D.

sur le *De divinatione* pour associer ces deux derniers traités au *Brutus* et les présenter dans cet ordre. On peut toutefois penser qu'il ne possédait aucun de ces trois textes, mais qu'il en connaissait l'existence, notamment grâce au *De divinatione*. Il a néanmoins rédigé cette notice en l'introduisant à l'endroit qui lui semblait approprié en espérant les trouver et les faire copier.

Les quatre autres manuscrits consacrés à l'œuvre rhétorique de Cicéron contiennent des textes qui peuvent illustrer l'usage et la maîtrise de cet art et servir d'exemples. Le premier comprend un ensemble de lettres réunies sous le titre de *Liber epistolarum*[56]. Il doit s'agir des *Epistolae ad familiares*, seule collection d'épîtres cicéroniennes qui ait circulé au Moyen Âge avant que Pétrarque ne découvre les lettres à Atticus. Comme c'est généralement le cas dans la tradition manuscrite, ce recueil devait se réduire, soit aux livres 1-8 (partie la plus fréquemment transmise par la tradition manuscrite française), soit aux livres 9-16. C'est le seul recueil de lettres mentionné par la *Biblionomia*, alors même que la tradition médiévale a produit de nombreuses collections épistolaires destinées à offrir toutes sortes de modèles à cet art d'écrire auquel s'appliquent en grande partie les *artes dictaminis*[57].

Les trois derniers manuscrits consacrés à Cicéron réunissent plusieurs de ses discours et constituent un ensemble particulièrement rare et remarquable qui semble témoigner de l'importance que Richard de Fournival devait leur accorder[58]. On y trouve tout d'abord les sept *Verrines*, quatre des *Philippiques*, et les quatre *Catilinaires*, conservés dans deux manuscrits qui nous parvenus (BnF lat. 7775 et lat. 6602 II). Il y a ensuite les trois *Orationes Caesarianae* (*Pro Marco Marcello*, *Pro Q. Ligario* et *Pro rege Dejotaro*), accompagnés de l'*Invectio* de Salluste contre Cicéron et la réponse de ce dernier (échange épistolaire apocryphe composé probablement au I^er^ siècle), d'un *Liber declamationum* dont le contenu n'est pas précisé et du *Commentaire* que le grammairien et rhétoricien Grillius a consacré au *De inventione*.

Reynolds (ed.), *Texts and Transmission. A Survey of the Latin Classics*, Oxford, Clarendon Press, 1983, p. 102-09 (en particulier p. 108-09). Voir aussi M. D. Reeve, « The Circulation of Classical Works on Rhetoric from the 12th to the 14th Century », in C. Leonardi e E. Menesto (eds.), *Retorica e poetica tra i secoli XII e XIV*, Firenze, 1988, p. 108-24, et R. Taylor-Briggs, « Reading Between the Lines : The Textual History and Manuscript Transmission of Cicero's Rhetorical Works », in V. Cox et J. O. Ward (eds.), *The Rhetoric of Cicero in its Medieval and Renaissance Commentary Tradition*, Leiden/Boston, Brill, 2006, p. 77-108 (en particulier p. 101-107 et note 95).

56. À noter que ce manuscrit est mentionné par le catalogue générale de la bibliothèque du Collège de Sorbonne et semble donc bien avoir existé (cf. Delisle, « Bibliothèque de la Sorbonne – XIII^e^ et XIV^e^ siècle », p. 61, LI, n° 28).

57. Cf. G. Constable, *Letters and Letter-Collections*, Brepols, Turnhout, 1976.

58. Sur la tradition manuscrite et la diffusion des discours de Cicéron, cf. R. H. Rouse et M. D. , « Speeches », in Reynolds (ed.), *Texts and Transmission*, p. 54-98.

Les deux manuscrits suivants offrent de nouveaux exemples d'art oratoire. Ils contiennent d'une part le *Liber rhetoricorum vel de causis, ad Nonatum Melam et Senecam filios, et de sententiis diversorum oratorum* de Sénèque le Père (ce qui doit correspondre aux *Controverses*, dédiées à ses trois fils, et aux *Suasoires*), et d'autre part la *Conjuration de Catilina* de Salluste. Enfin, les deux derniers manuscrits de cette section contiennent deux nouveaux commentaires consacrés aux traités rhétoriques de Cicéron. Il s'agit d'une part du *Commentaire* de Boèce sur les *Topiques* (lui-même contenu dans la section relative à la dialectique), et d'autre part du *Commentaire* que Marius Victorinus a consacré au *De inventione*.

À la croisée de la scolastique et de l'humanisme

Quelle connaissance des disciplines du *trivium* et des ouvrages qui leur sont associés traduisent les trois sections que leur consacre la *Biblionomia* ? Quelle image donnent-elles de leur importance ou de leur rôle respectifs et des relations qu'elles peuvent entretenir ?

L'ordre choisi correspond tout d'abord à celui qu'on rencontre le plus souvent depuis Martianus Capella. Il prévaut encore au XIII^e^ siècle, même si la logique a tendance à manifester la primauté qui lui est désormais reconnue en occupant la troisième place dans la classification du *trivium*. On peut penser que Richard de Fournival s'est contenté de suivre la tradition dominante. Mais nous avons vu que la position qu'occupe la rhétorique dans la *Biblionomia* n'est pas étrangère aux ouvrages qui lui sont associés et qu'elle n'est pas dépourvue de cohérence au regard de l'ensemble de ce catalogue. Je reviendrai au terme de cette étude sur la signification qu'on peut lui accorder.

Ces trois disciplines du *trivium* semblent traitées de manière équivalente. Mais est-ce tout à fait le cas ? Si chaque section est composée de 12 volumes, la logique comprend 41 textes différents (en comptant les trois traductions des *Analytica posteriora*), la grammaire 25 (en distinguant les deux parties dont sont constitués les traités de Donat et Priscien ainsi que leurs différents commentaires), tandis que la rhétorique n'en compte que 22 (en comptant le livre IV des *Differentiis topicis* de Boèce qui accompagne les deux traités attribués à Cicéron et les trois discours dont sont constitués les *Caeseriana*), soit presque deux fois moins que la logique. Ces chiffres correspondent à la relative désaffection que semble alors subir la rhétorique et à la prédominance de la logique auprès des intellectuels et des universitaires du XIII^e^ siècle.

Chaque section répond manifestement à une organisation réfléchie. Elle trace un parcours s'ouvrant sur un ouvrage qui lui sert de fondement pour suivre les progrès de la discipline à travers ses principaux textes accompagnés d'un certain nombre de commentaires et se prolonger à travers certaines de

ses ramifications : Donat et Priscien pour la grammaire, suivis de quelques commentaires et d'ouvrages visant à les moderniser, auxquels s'ajoutent une série de traités de lexicographie et un ensemble d'arts poétiques associés à l'ouvrage d'Horace ; l'*Organon* d'Aristote et ses diverses prolongements pour la logique ; et enfin, pour la rhétorique, Quintilien et surtout Cicéron, avec son œuvre théorique, épistolaire et oratoire, accompagnée de commentaires et de quelques témoignages supplémentaires de l'art oratoire. Seule la grammaire semble se diviser en différentes sous-parties, avec la grammaire proprement dite, la lexicographie et la poétique. Une telle répartition s'apparente à la division des arts du langage que propose al-Fârâbî dans son *De ortu scientiarum* : si ce dernier omet la rhétorique, il ajoute à la *scientia grammaticae* et à la *scientia logicae*, d'une part la *scientia de lingua* qui est le *primum principium omnium scientiarum* (« id est de impositione nominum rebus, scilicet substantiae et accidenti », soit la lexicographie), et d'autre part la *scientia poeticae*[59].

Chaque section commence donc par les œuvres de l'Antiquité classique, grecque ou latine. S'y trouvent ensuite des textes plus récents, qu'ils soient issus de l'Antiquité tardive, de la tradition arabe ou de la production latine « moderne » (soit le XII^e^ siècle et la première moitié du XIII^e^). Aux ouvrages de références s'ajoutent aussi bien des commentaires destinés à en accompagner la lecture que de nouveaux traités destinés à les prolonger. Si la plupart des textes sont connus et peuvent être conservés dans plusieurs dizaines ou plusieurs centaines de manuscrits, d'autres le sont beaucoup moins et ne nous sont parvenus qu'à travers quelques témoins, quand ils ne sont pas restés tout simplement inconnus. Richard de Fournival a certainement cherché à réunir les ouvrages qui lui paraissaient les plus représentatifs de chaque discipline. Il n'a pas dû parvenir à se procurer tous les textes qu'il espérait acquérir. Il possédait cependant des textes rares qu'il a dû découvrir ou qu'il a réussi à obtenir d'une manière qu'il est difficile de retracer.

Plusieurs manuscrits ne contiennent qu'une seule œuvre, d'autres en contiennent deux ou trois. On trouve parfois, mais plus rarement, un ensemble de textes plus important : celui-ci demeure toutefois relativement cohérent. Certains des manuscrits qui nous sont parvenus ont été réalisés pour Richard de Fournival lui-même (deux sur sept pour ce qui concerne le *trivium*, mais cette proportion diffère de celle qu'offrent les autres disciplines) ; d'autres sont plus anciens et Richard a dû soit en hériter, soit les acheter (cinq sur sept ici, proportion importante qui s'explique peut-être

59. Alfarabi, *Über den Ursprung der Wissenschaften (De ortu scientiarum)*, 6.2, ed. C. Baeumker, Münster, Aschendorff, 1916, p. 22.

par le caractère relativement traditionnel des disciplines concernées (ou de leur contenu), le manuscrit le plus ancien, consacré au *Commentaire* du *De inventione* par Marius Victorinus, ayant probablement été copié dans la région de la Loire à la fin du IX^e^ siècle ou au début du X^e^).

Si la bibliothèque de Richard de Fournival comprend de très nombreuses traductions du grec et de l'arabe, seule ici la section consacrée à la logique en contient. Les deux autres sections ne reposent que sur la production latine. Lorsqu'il connaissait différentes versions d'un même ouvrage, Richard semble avoir cherché à les posséder et les distingue clairement dans son catalogue (comme c'est le cas pour les *Analytica posteriora*).

La section de grammaire est celle qui comprend le plus grand nombre d'ouvrages du Moyen Âge (dont j'exclus ici saint Augustin, Boèce et Priscien). On y trouve un texte écrit au seuil du VIII^e^ siècle (celui de Bède), deux textes qu'on peut inscrire dans le prolongement du monde carolingien (ceux de Remi d'Auxerre et de *Gosbertus*), et une douzaine de textes composés entre le XII^e^ siècle et le début du XIII^e^ (concernant aussi bien la grammaire, la lexicographie que la poétique). Plus des deux tiers de cette section s'avèrent donc étrangers à l'Antiquité latine. On aurait peut-être pu s'attendre à y trouver certains textes supplémentaires qui bénéficièrent d'une large diffusion ou qui contribuèrent de manière particulièrement remarquable au renouvellement de la discipline (par exemple, le premier livre des *Etymologies* d'Isidore de Séville, le *De orthographia* de Bède[60], le *De grammatica* et le *De orthographia* d'Alcuin[61], l'*Elementarium Doctrinae Erudimentum* de Papias, traité de lexicographie composé entre 1040 et 1060[62], l'importante *Summa grammatica* que Pierre Hélie a consacrée à l'œuvre de Priscien, rédigée vers le milieu du XII^e^ siècle et conservée dans plus de vingt manuscrits (et cinq fragments)[63], la somme intitulée *Absoluta* qu'un certain *Petrus Hispanus* a consacrée vers la fin du XII^e^

60. Cf. A. C. Dionisotti, « On Bede, Grammars and Greek », in *Revue Bénédictine*, 92 (1982), p. 111-141, Irvine, *The Making of Textual Culture*, p. 272-297, et L. Holtz, « Bède et la tradition grammaticale latine », dans S. Lebecq, M. Perrin et O. Szerwiniak (éds.), *Bède le Vénérable entre tradition et postérité*, Paris, IRHT-Institut de Recherches Historiques du Septentrion, 2005, p. 9-18.

61. Cf. Irvine, *The Making of Textual Culture*, p. 313-333, et L. Holtz, « Alcuin et la redécouverte de Priscien à l'époque carolingienne », dans *Geschichte der Sprachwissenschaften*, 18/3 (2006), p. 525-531.

62. Cf. B. Zonta, « I codici GLPV dell' *Elementarium Papiae* : un primo sondaggio nella tradizione manoscritta ed alcune osservazioni relative », in *Studi Classici e Orientali*, 9 (1960) p. 76-99.

63. Cf. Petrus Helias, *Summa super Priscianum*, ed. L Reilly, Toronto, PIMS, 1993, et R. W. Hunt, « Studies on Priscien in the eleventh and twelfth centuries. 1. Petrus Helias and his predecessors », in *Mediaeval and Renaissance Studies*, 1 (1941-43), p. 194-231.

siècle à l'*Ars minor* de Priscien et qui est conservée dans 14 manuscrits[64], les *Derivationes* d'Hugutio de Pise[65], la *Poetria Parisiana* de Jean de Garlande, auteur dont la *Biblionomia* contient pourtant plusieurs textes, ou même le commentaire sur l'*Ars minor* de Priscien de Robert Kilwardby, qui enseigna à la Faculté des arts de Paris entre 1237 et 1245, et celui sur l'*Ars maior* du pseudo-Kilwardby[66]). On notera en particulier que cette section ne mentionne aucun traité influencé par la logique ou relevant de la grammaire spéculative qui se développe dans les milieux universitaires de la première moitié du XIII^e^ siècle[67]. La grammaire de Priscien n'est accompagnée que d'abrégés et seuls le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, le *Graecismus* d'Evrard de Béthune, le *Compendium* de Jean de Garlande et des traités de lexicographie viennent la compléter, soit des ouvrages qui demeurent relativement traditionnels.

Si la section consacrée à la logique comprend de très nombreuses traductions d'auteurs grecs et arabes, elle ne contient que trois ouvrages du XII^e^ siècle : l'un est le *Liber sex principiorum* (mais il est attribué à Porphyre), un autre est écrit par Dominique Gundissalinus et peut être associé à la tradition arabe, le troisième enfin est dû à Adam de Balsham. On peut s'étonner là aussi d'un certain nombre d'absents. On pourrait citer, par exemple, le commentaire des *Analytica posteriora* par Robert Grosseteste (composé vers 1230 et conservé dans une trentaine de manuscrits)[68] et le commentaire des *Analytica priora* par Robert Kilwardby (composé dans les années 1240). On peut également remarquer que cette section ne mentionne aucun recueil de sophismes ou de *syncategoremata*, alors que ce type de production apparaît à la fin du XII^e^ siècle et dans les premières décennies du

64. Cf. R. W. Hunt, « *Absoluta* : the *Summa* of Petrus Hispanus on *Priscianus minor* », in *Historiographica Linguistica*, 2 (1975), p. 1-23.

65. Cf. D. Senekovic, « Ugutius 'Magnae derivationes' – über den Erfolg einer lexikographischen Sprachphilosophie », in *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 64 (2006), p. 245-252.

66. Cf. K. M. Fredborg, N. J. Green-Pedersen, L. Nielsen et J. Pinborg (eds.), *The Commentary on 'Priscianus Major' Ascribed to Robert Kilwardby*, dans *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 15 (1975), p. 1-143.

67. Cf. I. Rosier, « La grammaire dans le '*Guide de l'étudiant*' », dans Lafleur et Carrier (éds.), *L'enseignement de la philosophie au XIII^e^ siècle*, p. 255-79, et I. Rosier-Catach, « La tradition de la grammaire universitaire médiévale », dans M. de Nonno, P. de Paolis et L. Holtz (eds.), Manuscripts and Tradition of Grammatical Texts from Antiquity to the Renaissance, Cassino, 2000, t. II, p. 449-498.

68. Cf. Robertus Grosseteste, *Commentarius in Posteriorum Analyticorum Libros*, ed. P. Rossi, Firenze, Olschki, 1981, et J. Hackett, « Robert Grosseteste and Roger Bacon on the *Posterior Analytics* », in M. Lutz-Bachmann, A. Fidora et P. Antolic (eds.), *Erkenntnis und Wissenschaft/Knowledge and Science. Probleme der Epistemologie in der Philosophie des Mittelalters/Problems of Epistemology in Medieval Philosophy*, Berlin, 2004, p. 161-212.

XIII^e siècle[69], ni aucun traité appartenant à la *logica modernorum* qui voit le jour à Paris dans la première moitié du XIII^e siècle[70].

La section de rhétorique ne contient pas un seul texte du Moyen Âge. A l'exception de Quintilien, des *Declamationes* de Sénèque le Père et des *Catilinaires* de Salluste (auxquels on peut ajouter le livre IV des *Differentiis topicis* de Boèce), on n'y trouve que des ouvrages de Cicéron (dont certains apocryphes), ainsi que des commentaires qui leur sont consacrés qui proviennent eux-mêmes de l'Antiquité. Le *magister eloquentiae* paraît dépourvu d'héritier : aucune œuvre ne peut s'inscrire dans son sillage ou le compléter (contrairement à la grammaire où le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu et le *Graecismus* d'Evrard de Béthune tentent de renouveler les traités de Donat et de Priscien). Il ne manque ici à Cicéron que les *Partitiones oratoriae*, ainsi que le reste de sa correspondance et de ses discours. On aurait toutefois pu s'attendre à trouver dans cette section quelques écrits plus récents, sinon l'un des commentaires du *De inventione* réalisés au XII^e siècle, du moins l'un des *artes dictaminis* ou l'un des *artes praedicandi* composés depuis le XII^e siècle, même si ce type de textes a surtout une visée pratique et ne relève pas vraiment de l'enseignement universitaire[71].

On peut penser que Richard de Fournival, devait non seulement connaître certains des ouvrages omis dans la *Biblionomia*, mais aussi qu'il en possédait

69. Cf. M. Grabmann, *Die Sophismatalitteratur des 12. und 13. Jahrhunderts mit Textausgabe eines Sophisma des Boetius von Dacien*, München, Beiträge zur Geschichte der Philosophie und Theologie des Mittelalters, 1940, et F. Goubier, « Les syncatégorèmes au XIII^e siècle », dans *Histoire, Épistémologie, Langage*, 25/II (2003), p. 85-113. On peut noter que Gérard d'Abbeville a légué au Collège de Sorbonne un recueil de *syncategoremata* de Pierre d'Espagne, mais il ne semble pas devoir provenir de Richard de Fournival.

70. Cf. L. M. de Rijk, Logica Modernorum I-II.1-2, 1962-67, Assen, Van Gorcum, H. A. G. Braakhuis, « Logica Modernorum as a Discipline at the Faculty of Arts of Paris in the Thirteenth Century », in Weijers et Holtz (éds.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts*, p. 129-145, S. Ebbesen, « The *Ars Nova* in the '*Ripoll Compendium*' », in Lafleur et Carrier (éds.), *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle*, p. 325-52, et *Id.*, « Thirteenth-century Logic. Selected texts », in *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 65 (1995), p. 213-361.

71. Sur les *artes dictaminis* et les *artes praedicandi*, cf. Murphy, *Rhetoric in the Middle Ages*, p. 194-355, M. Camargo, *Ars dictaminis – ars dictandi*, Brepols, Turnhout, 1991, et B. Grévin, « L'*ars dictaminis* entre enseignement et pratique (XII^e -XIV^e siècles) », dans *Revue de synthèse*, 133 (2012), p. 175-193. Sur l'enseignement de la rhétorique au XIII^e siècle, cf. P. O. Lewry, « Rhetoric at Paris and Oxford in the Mid-Thirteenth Century », in *Rhetorica*, 1 (1983), p. 45-63, K. M. Fredborg, « The Scholastic Teaching of Rhetoric in the Middle Ages », in *Cahiers de l'Institut du Moyen Âge grec et latin*, 55 (1987), p. 85-105, D. L. Black, « Traditions and Transformations in the Medieval Approach to Rhetoric and Related Linguistic Arts », in Lafleur et Carrier (eds.), *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle*, p. 233-54, et J. O. Ward, « Rhetoric in the Faculty of Arts (Paris and Oxford). A Summary of the Evidence », dans Weijers et Holtz (éd.), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts*, p. 147-171.

quelques-uns parmi les 24 manuscrits de grand format de sa bibliothèque[72]. Même si c'est le cas, cependant, le fait de ne pas les inclure dans les sections consacrées de manière plus spécifique aux différentes disciplines est significatif. Richard de Fournival semble s'en tenir aux œuvres de références qui lui paraissent les plus importantes ou les plus utiles pour l'enseignement des différentes disciplines concernées et dont l'autorité est reconnue par l'ensemble de la communauté intellectuelle. S'il leur ajoute un certain nombre de commentaires, il paraît exclure de son catalogue les œuvres trop singulières ou trop nouvelles qui seraient susceptibles d'être contestées ou de générer des controverses. Peut-être est-ce la raison pour laquelle la *Biblionomia* ne cite aucun écrit d'Averroès (qui est pourtant présent à travers un extrait de son commentaire sur la *Métaphysique* d'Aristote, mais que ce catalogue – et le manuscrit qui lui correspond – attribue à Avicenne), alors qu'il s'en trouvait peut-être parmi les « livres de grand format » (sinon parmi les « livres secrets »). Richard ne semble pas avoir cherché à acquérir les écrits plus ou moins novateurs de ses contemporains. Bien que la section des *libri dialectici* soit la plus importante, la logique est totalement absente des deux autres sections, y compris celle consacrée à la grammaire alors que les productions modernes étaient largement influencées par cette discipline. Les textes les plus récents que mentionne la *Biblionomia* sont d'ailleurs des traductions. Ce catalogue semble ainsi offrir une image du *trivium* qui correspond au moment où Richard de Fournival a dû terminer ses études à la Faculté des arts, soit au cours des années 1220.

Il faut cependant remarquer que les sections relatives au *quadrivium* correspondent bien davantage à la production contemporaine et que Richard de Fournival semble avoir accordé un plus grand intérêt aux avancées de ces disciplines qu'à celles du *trivium* (alors même que le nombre de manuscrits décrits par la *Biblionomia* y est moins important) : les sections de géométrie et d'arithmétique contiennent par exemple sept traités de Jourdain de Nemore, mathématicien de la première moitié du XIII^e^ siècle dont les travaux s'avèrent particulièrement novateurs. Aussi n'est-il guère étonnant de constater que les manuscrits de Richard de Fournival relevant du *quadrivium* nous sont

72. Par exemple, le *De grammatica* des *Étymologies* d'Isidore de Séville pouvait se trouver dans un des manuscrits de la section de grammaire : deux des manuscrits de Richard de Fournival qui nous sont parvenus contiennent les parties que cette œuvre consacre aux domaines qu'ils traitent, alors que les notices correspondantes de la *Biblionomia* n'en font pas état. De même, le *Papias* que Thomas Greffin († 1275), neveu de Richard de Fournival et médecin comme lui, légua au chapitre de la cathédrale d'Amiens (d'après l'inventaire de sa bibliothèque établi en 1348 : cf. E. Coyecque, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, *Départements*, t. XIX, *Amiens*, Paris, 1893, p. lxxx-xcvii, en particulier p. lxxxiv, n° 87), pouvait provenait de la bibliothèque de son oncle.

parvenus en plus grand nombre que ceux du *trivium* : leur contenu apparaît en effet plus important pour l'histoire de la transmission des savoirs.

Afin de prendre la mesure des trois collections d'ouvrages proposées pour le *trivium* par la *Biblionomia*, il est bien sûr nécessaire de les comparer avec l'histoire et le développement des disciplines concernées et leur situation à l'époque de leur constitution, en particulier avec la production des maîtres de la Faculté des arts de Paris ou d'autres universités européennes. Nous avons cependant constaté que ce catalogue ne contient presque aucun texte postérieur à la fondation de l'Université de Paris et qu'il semble étranger aux courants les plus récents de la pensée médiévale dans ces trois disciplines. Mais il faut également le comparer avec les textes « didascaliques » contemporains. Je laisserai de côté, cependant, les différentes introductions à la philosophie, les collections de questions ou les guides pour les examens de la Faculté des arts comme le fameux *Guide de l'étudiant* ou *Compendium* du ms. Ripoll de Barcelone[73]. Je m'en tiendrai au programme de lecture proposé par Alexandre Neckam dans le *De Sacerdos ad altare* et aux deux programmes officiels de la Faculté des arts de l'Université de Paris, celui édicté par le cardinal-légat Robert de Courçon en 1215 (juste avant que Richard de Fournival n'entre à la Faculté des arts) et celui rédigé par l'ensemble des maîtres ès arts en 1255 (à une date très proche de la rédaction de la *Biblionomia*). Je prendrai aussi en considération les catalogues de la bibliothèque du Collège qu'a créé en 1257 Robert de Sorbon (né le 9 octobre 1201, soit un jour avant Richard, et mort en 1274). Cela devrait suffire pour constater que, si la *Biblionomia* paraît relativement pauvre en ce qui concerne la production de son temps, le corpus de textes canoniques qu'elle met à la disposition des étudiants d'Amiens s'avère particulièrement riche.

Composé vers 1210, le *Sacerdos ad altare* procède par étapes en suivant l'ordre habituel des arts libéraux et en classant les œuvres par auteur. Une fois que les élèves connaissent leur alphabet et ont acquis les premiers rudiments de l'enseignement scolaire, ce texte leur recommande d'étudier l'*Ars minor* de Donat et une série d'œuvres littéraires bien connues de l'Antiquité classique (qu'on retrouve à quelques exceptions près dans la *Biblionomia*). Contrairement à ce dernier catalogue, la littérature y est associée à la grammaire. Après cette première étape, quand les élèves seront capables de se consacrer à la grammaire proprement dite, ils devront étudier le *Barbarismus* de Donat et une série de textes de Priscien : soit les deux parties des *Institutiones*, deux commentaires consacrés, l'un aux comédies de Térence (*De metris Terentii*), l'autre à l'*Énéide* (*Partitiones duodecim*

73. En renvoyant notamment à Rosier, « La grammaire dans le *Guide de l'étudiant* », et Ebbesen, « The *Ars Nova* in the Ripoll Compendium ».

versuum Aeneidos principalium), le *De ponderibus* (poème qui ne concerne pas la grammaire mais les poids et mesures) et, enfin, le *De accentibus* (dont il est précisé que plusieurs rejettent son attribution à Priscien). S'y ajoute un commentaire de Rémy d'Auxerre dont l'identité n'est pas précisée mais qui doit probablement correspondre à l'un des commentaires que cet auteur a consacrés à l'œuvre de Donat. En ce qui concerne la logique, les étudiants doivent étudier le *De syllogismo cathegorico*, les *Topica* et le *De divisione* de Boèce, l'*Isagoge* de Porphyre, l'*Organon* d'Aristote, les *Topica* de Cicéron et le *De interpretatione* d'Apulée. S'ajoutent à cet ensemble trois œuvres philosophiques d'Aristote qui ne relèvent pas à proprement parler de la logique mais que ce texte semble néanmoins lui associer, la *Métaphysique*, le *De generatione et corruptione* et le *De anima*. Enfin, pour la rhétorique, il faut étudier le *De inventione*, l'*Ad Herennium* et le *De oratore* de Cicéron, ainsi que les *Declamationes* et l'*Institution oratoire* de Quintilien[74].

Certains des titres mentionnés ici sont absents de la *Biblionomia* : en particulier les deux commentaires de Priscien, son *De ponderibus* et les *Declamationes* de Quintilien (auxquelles se substitue chez Richard un *Liber declamationum* attribué à Cicéron). Mais cela mis à part, le catalogue de Richard est à la fois plus riche que cette liste (rédigée il est vrai une quarantaine d'années auparavant) et nettement plus élaborée du point de vue de son organisation.

Qu'en est-il du programme de lecture défini par Robert de Courçon en 1215 pour les étudiants de la Faculté des arts ? Ce dernier distingue les disciplines et les ouvrages concernant l'enseignement ordinaire et ceux pouvant être enseignés les jours de fête. L'enseignement ordinaire est consacré – dans

74. Alexandre Neckam, *Sacerdos ad altare*, ed. Hunt, in *Teaching and Learning Latin in Thirteenth-Century England*, p. 269-271 (j'ai mis une majuscule à *De ponderibus* afin de le distinguer du *De metris* qui précède) ; on trouvera une traduction anglaise de ce texte dans Copeland et Sluiter (eds.), *Medieval Grammar and Rhetoric*, p. 536-41 : « […] Postquam alphabetum didicerit et ceteris puerilibus rudimentis imbutus fuerit, Donatum et illud utile moralitatis compendium […]. Gramatice daturus operam audiat et legat Barbarismum Donati et Prisciani maius volumen cum Libro constructionum [*blanc*] et Remigium et Priscianum De metris et De ponderibus et Duodecim versibus Virgilii et Priscianum De accentibus, quem tamen multi negant editum esse a Prisciano, inspiciat diligenter. Secundo inter liberales artes invigilare desiderans audiat Librum Cathegoricorum Sillogismorum editum a Boetio et Thopica eiusdem et Librum Divisionum et Ysagogas Porphiri et Cathegorias Aristotilis et Librum Periarmenias et Librum Elenchorum et Priores Analetichos et Apodoxim eiusdem et Topica et Topica Ciceronis et Librum Periarmenias Apuleii. Inspiciat etiam Methafisicam Aristotilis et librum eiusdem De generacione et corrupcione et librum De anima. In rethorica educandus legat primam Tullii Rethoricam et librum Ad Herrennium et Tullium De oratore et Causas Quintiliani et Quintilianum De oratoris institucione. […] Sic a regulis gramatice transeat quis ad maximas dialetice, dehinc ad communes locos rethorice […] ».

cet ordre – à la dialectique et à la grammaire : les étudiants doivent étudier, d'une part l'*Organon* d'Aristote, d'autre part les *Institutiones* de Priscien. Les jours de fêtes peuvent être consacrés aux ouvrages philosophiques (dont l'identité n'est pas précisée, mais il s'agit vraisemblablement de la *Consolation de Philosophie* et du *Timée*, alors qu'on indique qu'il ne faut pas étudier la *Métaphysique* et les traités de philosophie naturelle d'Aristote, ainsi que les commentaires qui leur sont consacrés), à la rhétorique (séparée désormais des deux autres disciplines du *trivium* et composée vraisemblablement du *De Inventione* et du *Ad Herennium*), au *quadrivium*, ainsi qu'à trois ouvrages particuliers, le *Barbarismus* (qui vient compléter le traité de grammaire étudié dans le cadre ordinaire), l'*Éthique* d'Aristote et le quatrième livre du *De topicis differentiis* de Boèce (qu'on peut associer comme nous l'avons vu à la rhétorique, mais qui peut aussi compléter les traités de dialectique étudiés dans le cadre ordinaire)[75].

Le programme établi en 1255 pour la Faculté des arts n'est pas beaucoup plus riche pour ce qui est du *trivium* (sauf en ce qui concerne l'œuvre d'Aristote). Une partie de l'année est consacrée, d'une part, à la *logica vetus* (soit l'*Isagoge* de Porphyre, les *Categoriae* et le *De interpretatione* d'Aristote, ainsi que le *De divisione* et le *De topicis differentiis* de Boèce, à l'exception du quatrième livre), et d'autre part, aux *Institutiones* de Priscien et à la *logica nova* (soit les quatre autres textes de l'*Organon*). Une autre partie de l'année est consacrée, entre autres traités ne concernant pas le *trivium*, au *Liber sex principiorum* du pseudo-Porphyre, au *Barbarismus* et au *De accentu*[76]. La répartition des disciplines est analogue à celle proposée par le programme de 1215 : un premier temps est consacré à la dialectique et à la grammaire (réunies à nouveau ensemble dans le même ordre), alors qu'un deuxième temps est consacré, d'une part à d'autres disciplines, d'autre part à des traités de grammaire et de dialectique considérés comme mineurs (*parvos libros*). Le nombre de textes consacrés à la logique a augmenté. Mais la rhétorique a disparu.

Il est vraisemblable que d'autres textes que ceux mentionnés par ces deux programmes étaient utilisés dans l'enseignement de ces différentes disciplines

75. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, n° 20, t. I, p. 78-79 : « Et quod legant libros Aristotelis de dialectica tam de veteri quam de nova in scolis ordinarie et non ad cursum. Legant etiam in scolis ordinarie duos Priscianos vel alterum ad minus. Non legant in festivis diebus nisi philosophos et rhetoricas, et quadruvialia, et *barbarismum*, et *ethicam*, si placet, et quartum *topichorum*. Non legantur libri Aristotelis de *methafisica* et de *naturali philosophia* […] ».

76. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, n° 246, t. I, p. 278 : « *Veterem logicam*, videlicet *librum Porfirii*, *predicamentorum, periarmenias, divisionum* et *thopicorum* Boecii, excepto quarto, in festo Annunciationis beate Virginis vel ultima die legibili precedente ; *Priscianum minorem* et *majorem*, *topica* et *elenchos, priora* et *posteriora* dicto tempore vel equali terminare teneantur. […]. Tres parvos libros, videlicet *sex principia, barbarismum, Priscianum* de accentu, et simul legantur et solum in sex septimanis ».

et qu'ils pouvaient faire l'objet d'une étude commentée ou de *disputationes*. Les maîtres devaient également fonder les cours qu'ils consacraient aux textes au programme, non seulement sur d'autres écrits, mais aussi sur leurs propres analyses (comme en témoignent nombre de commentaires qui nous sont parvenus). Quant à l'absence de l'*Ars minor* de Donat dans ces deux textes programmatiques, elle vient probablement du fait que, comme en témoigne le *Sacerdos ad altare*, cet ouvrage propédeutique était davantage destiné à apprendre à écrire qu'à étudier la langue et servait plutôt à l'enseignement pré-universitaire ou à celui dispensé par les écoles de grammaire qui s'étaient développées en marge de l'Université.

J'en viens pour finir aux deux catalogues de la bibliothèque du Collège de Sorbonne, d'une part le catalogue général rédigé en 1338, d'autre part le répertoire méthodique de la *Libraria communis* (où se trouvaient les livres enchaînés), qui a été rédigé quelque temps avant[77]. Certes, le Collège de Sorbonne ne paraît pas toujours à la pointe des innovations intellectuelles du XIII^e^ siècle et le contenu de sa bibliothèque peut s'en ressentir. Mais celle-ci est non seulement la plus importante de l'université parisienne, elle est aussi bien plus riche que ce que peut laisser penser l'image associée à cet établissement et à son fondateur. De plus, au moment où ces catalogues ont été élaborés, elle a eu le temps d'intégrer les traités composés au XIII^e^ siècle. Enfin, c'est dans cette bibliothèque que les manuscrits de Richard de Fournival se sont retrouvés grâce au legs de Gérard d'Abbeville et le classement qu'elle propose a pu être influencé par celui de la *Biblionomia*.

Le répertoire des livres enchaînés commence par deux sections consacrées à la grammaire, soit aux *Libri grammaticales* à proprement parler et aux *auctores grammaticales in metro*, c'est-à-dire aux poètes. Les ouvrages appartenant à ces deux catégories sont réunis dans une même section du catalogue général consacrée aux *Libri grammaticales*. On retrouve dans ces deux catalogues la plupart des traités mentionnés dans la section grammaticale de la *Biblionomia*, mais aussi d'autres ouvrages, en particulier certains de ceux que nous avons cités à propos des « manques » qu'on peut relever dans ce catalogue, comme la *Summa super Priscianum* de Pierre Hélie, les *Derivaciones* d'Hugutio de Pise, le commentaire de Robert Kilwardby sur le *Priscien mineur* ou la *Summa Britonis*. On y trouve également des recueils de *questiones grammaticales* qu'il est difficile d'identifier avec précision, mais qui ont certainement été produits au cours du XIII^e^ siècle.

Après les *Libri grammaticales*, le catalogue général contient une section consacrée aux *Libri loycales* et le répertoire de la *Libraria communis* une

77. Cf. Delisle, « Bibliothèque de la Sorbonne – XIII^e^ et XIV^e^ siècle », en particulier p. 55-64 et 80-87 ; voir aussi Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne*.

section consacrée aux *Libri logicales Aristotelis et aliorum* qui comprend les traités d'Aristote et différents ouvrages écrits dans son prolongement (à l'exception de Boèce, présent dans le catalogue général parmi les *Libri Tulii et Boecii* et les *Libri mixti philosophorum* et dans le répertoire des livres enchaînés parmi les *Libri morales Aristotelis et aliorum philosophorum*). Comme pour la grammaire, on retrouve la plupart des ouvrages mentionnés dans la *Biblionomia*, mais aussi certains traités qui semblent « manquer » à ce catalogue, comme le commentaire de Robert Grosseteste aux *Analytica posteriora* ou les *Syncategoremata* de Pierre d'Espagne (contenus dans un manuscrit légué par Gérard d'Abbeville).

Aucun de ces deux catalogues ne possède de section consacrée à la rhétorique. Les traités de Cicéron se retrouvent parmi les *Libri morales Aristotelis et aliorum philosophorum* du répertoire des livres enchaînés et les *Libri Tulii et Boecii* du catalogue général. Le commentaire de Marius Victorinus au *De inventione* (qui provient de Richard) se trouve curieusement dans la section des *Scripta et questiones super libros Aristotelis*. Il n'y a aucune trace de Quintilien ou des *Declamationes* de Sénèque le Père. On trouve enfin des *artes dictaminis* et des *artes praedicandi* parmi les *Summe morales et tractatus modernorum doctorum* du répertoire des livres enchaînés.

La plupart des textes « didascaliques » du XIII^e^ siècle se contentent habituellement de préconiser la lecture, pour la grammaire, des *Institutiones* de Priscien et du *Barbarismus* de Donat, pour la logique, de la *logica vetus* et de la *logica nova*, et pour la rhétorique (quand elle ne disparaît pas complètement), de la *Rhetorica vetus* et *nova* accompagnées du livre IV du *De Topicis differentiis* de Boèce. Il faudra attendre 1366 pour que le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu et le *Graecismus* d'Evrard de Béthune soient mentionnés dans un statut parisien[78]. Comparé à ce corpus élémentaire, le contenu de la *Biblionomia* est bien plus important. Si ce catalogue ne rend pas compte des productions contemporaines, il contient un ensemble remarquable d'ouvrages de l'Antiquité classique, accompagnés d'un certain nombre de commentaires grecs, arabes ou latins, qui pouvaient servir à l'enseignement et à l'étude des disciplines du *trivium*. Aucune bibliothèque contemporaine ne devait posséder autant d'ouvrages, quelle que soit la notoriété ou la taille de l'institution à laquelle elle était attachée (et même si on tient compte du fait que certains manuscrits décrits par ce catalogue n'ont pas dû exister). Si la bibliothèque du Collège de Sorbonne en contient davantage, elle possède beaucoup de doubles et ne comprend finalement qu'un nombre limité de traités s'ajoutant à ceux qui proviennent de la bibliothèque de Richard,

78. Cf. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, n° 1319, t. III, p. 145, et Ebbesen et Rosier-Catach, « Le *trivium* à Paris », p. 125.

compte tenu du fait qu'au moins 80 ans se sont écoulés depuis la rédaction de la *Biblionomia*[79].

A quelques exceptions près, Richard de Fournival a retenu les principaux traités que l'on pouvait associer aux disciplines concernées et est parvenu à en acquérir une grande partie. La section la plus importante est manifestement la logique, ce qui n'est guère surprenant. Dominée par la figure d'Aristote, cette discipline est au principe de l'essor intellectuel qui caractérise le monde universitaire du XIII^e^ siècle et son enseignement a été constamment privilégié. Moins riche et plus traditionnelle, la section consacrée à la grammaire demeure substantielle. Elle témoigne notamment de l'indépendance acquise par la « science du langage » au regard de la production littéraire et, à défaut de faire une place à la grammaire spéculative influencée par la logique, elle accueille la lexicographie et la poétique.

La section consacrée à la rhétorique peut paraître comme le parent pauvre. Elle semble témoigner de l'effacement que subit cette discipline au sein de l'enseignement universitaire. La rhétorique a d'ailleurs souvent eu tendance à se fondre dans d'autres disciplines, en particulier dans ses deux compagnes – ou rivales – du *trivium*. C'était d'abord le cas avec la grammaire. Comme l'affirme par exemple Isidore de Séville, la rhétorique est liée à l'art grammatical (*Étymologies*, I, 1). Bien que la *Biblionomia* témoigne plutôt de leur séparation, la section consacrée à la grammaire comprend des ouvrages qui peuvent concerner la rhétorique : c'est le cas de ceux qui traitent des figures, à l'instar de l'*Ars maior* qui consacre à ce sujet son troisième livre (le *Barbarismus*), et bien sûr des arts poétiques. La rhétorique peut aussi être subordonnée à la théologie, comme l'illustre en particulier le *De doctrina christiana* de saint Augustin (qui pouvait très bien se trouver dans la bibliothèque de Richard de Fournival parmi les *originalia*). Elle peut enfin disparaître derrière la logique. La section de la *Biblionomia* consacrée à cette dernière discipline contient par exemple des ouvrages qui pourraient aussi se rattacher à la rhétorique, comme les *Topiques* de Cicéron (alors que le commentaire de Boèce se trouve justement dans cette section). Mais ce catalogue me semble aussi témoigner du renouveau à venir de la rhétorique. En effet, au lieu de s'intéresser à l'art épistolaire ou à la prédication, Richard de Fournival semble privilégier l'éloquence s'exprimant au sein du forum ou de la cité. Centrée sur la figure de Cicéron et sa production oratoire, judiciaire et politique, elle nous oriente dans une direction tout à fait différente de celle que privilégie l'université médiévale. Car si la logique est constitutive de la pensée spéculative qui caractérise cette dernière, la rhétorique invite

79. Il faut aussi noter que certains manuscrits de Richard de Fournival légués au Collège de Sorbonne ont pu être perdus avant la rédaction des deux catalogues qu'on a conservés.

celui qui s'y consacre à s'inscrire au sein d'une communauté politique. On se rappelle à ce propos que Richard a décidé de réaliser sa bibliothèque en vue de favoriser le prestige de la ville d'Amiens. La *Biblionomia* me paraît anticiper la tradition humaniste qui, à partir de Pétrarque (1304-1374), ne cessera d'opposer à la logique des scolastiques l'art oratoire représenté principalement par les discours de Cicéron et sa production épistolaire[80]. Du même coup, elle annonce paradoxalement la mise à l'écart à venir de la production médiévale par la Renaissance. Il est à cet égard tout à fait significatif que certains manuscrits de Richard de Fournival ont contribué à la diffusion ou au retour en Italie d'un certain nombre d'œuvres classiques relativement rares[81] : c'est le cas en particulier de la traduction latine du *Phédon* de Platon (BnF lat. 16581 II), dont Pétrarque possédait une copie qu'il a dû faire faire ou acquérir en 1333 lors de son séjour à Paris[82], des *Élégies* de Properce (Leiden, Voss. O 38), que Pétrarque a également fait transcrire à cette même occasion[83], ou encore des *Élégies* de Tibulle (dont la présence dans la bibliothèque du Collège de Sorbonne est attestée par son catalogue de 1338, mais qui a disparu à partir du XV^{e} siècle), dont pourrait très bien provenir la copie que possédait Coluccio Salutati (1331-1406) et qui est désormais le plus

80. Cf. H. Baron, « Cicero and the Roman Civic Spirit in the Middle Ages and Early Renaissance », in *Bulletin of the John Rylands Libary*, 22 (1938), p. 72-97, P. O. Kristeller, « Humanism and Scholasticism in the Italian Renaissance », in *Byzantion*, 17 (1944-45), p. 346-374, et H. H. Gray, « Renaissance of Humanism : the Pursuit of Eloquence », in *Journal of the History of Ideas*, 24 (1963), p. 497-514. Sur les prémisses médiévales de la figure humaniste de l'orateur cicéronien, cf. C. J. Nederman, « The union of wisdom and eloquence before the Renaissance : The Ciceronian orator in medieval thought », in *Journal of Medieval History*, 18 (1992), p. 75-95.

81. Cf. B. L. Ullman, « Some Aspects of the Origin of Italian Humanism », in *Philological Quarterly*, 20 (1941), p. 212-223 (en particulier p. 214-215), et Id., « The Library of the Sorbonne in the Fourteenth Century », in *The Septicentennial Celebration of the Founding of the Sorbonne College in the University of Paris*, Chapel Hill, University of North Carolina Press, 1953, p. 33-47, repris sous le titre de « The Sorbonne Library and the Italian Renaissance », in *Studies in Italian Renaissance*, Roma, Ed. di Storia e Letteratura, 1973^{2} [1955], p. 40-52 (en particulier p. 48-50).

82. Cf. L. Minio-Paluello, « Il *Fedone* latino con note autografe del Petrarca (Parigi, Bibl. Naz., Cod. Lat. 6567 A) », in *Academia Nazionale dei Lincei. Rendiconti della Classe di Scienze Morali*, VIII/4 (1949), p. 107-113, repris dans ses *Opuscula. The Latin Aristotle*, Amsterdam, A. M. Hakkert, 1972, p. 87-93.

83. Cf. B. L. Ullman, « The Manuscripts of Propertius », dans *CP*, 6, 1911, p. 282-301 (en particulier p. 284), Id., « Petrarch's Acquaintance with Catullus, Tibullus, Propertius », in *Studies in the Italian Renaissance*, p. 177-196, A. C. de la Mare, « The Return of Propertius to Italy », in J. J. G. Alexander and M. T. Gibson (eds.), *Medieval Learning and Literature. Essays presented to Richard William Hunt*, Oxford, Clarendon Press, 1976, p. 220-254, et R. J. Tarrant, « Propertius », in Reynolds (ed.), *Texts and Transmission*, p. 324-26. Le manuscrit de Pétrarque a désormais disparu, mais on a conservé la copie qu'en avait tirée Coluccio Salutati.

ancien témoin de cette œuvre[84]. Aussi n'aurait-il pas été si surprenant que cela de découvrir que le manuscrit de Richard de Fournival devant contenir le *De oratore*, le *Brutus* et l'*Orator* ait pu contribuer à la diffusion de ces œuvres lors de la Renaissance italienne et à l'importance que ne cessera d'acquérir la figure cicéronienne de l'orateur.

C'est un des caractéristiques de la *Biblionomia* que de témoigner de cette double tendance : celle qui caractérise les maîtres du XIII^e^ siècle privilégiant la logique et celle que choisiront les humanistes condamnant la scolastique pour lui préférer la rhétorique et la littérature antique. A chaque étudiant et à chaque lecteur, invité à pénétrer dans la bibliothèque à laquelle ce catalogue donne accès, de choisir les livres qui seront ses maîtres et l'enseignement qu'il veut recevoir afin de se retrouver dans la chambre secrète de Philosophie.

84. Cf. Ullman, « The Library of the Sorbonne in the Fourteenth Century », p. 49-50 ; cf. aussi R. H. Rouse et L. D. Reynolds, « Tibullus », dans Reynolds (ed.), *Text and Transmission*, p. 420-425, et U. Pizzani, « Il *corpus Tibullianum* e le sue aporie fra medioevo e umanesimo », in *Atti del Convegno internazionale di studi su Albio Tibullo*, Roma, Centro di studi ciceroniani, 1986, p. 141-166.

Section III : Philosophie

Introduction

Ruedi Imbach

Deux facteurs ont définitivement transformé, dans la première moitié du XIII^e^ siècle, non seulement l'enseignement, mais aussi la pratique et les contenus de la philosophie : l'institutionnalisation de la Faculté des arts à l'intérieur des universités et ce que l'on appelle l'entrée d'Aristote en Occident. Ces deux facteurs entretiennent sans doute entre eux un rapport dialectique de stimulation réciproque, mais ce qui compte surtout est le fait que la philosophie et le statut du philosophe dans la société médiévale ont changé. En effet, s'est alors progressivement mis en place un double processus d'autonomisation à la fois de la discipline et de ceux qui la pratiquaient, processus qui n'atteindra son apogée qu'après 1250, mais dont les prémisses s'établissent lentement durant la première moitié du siècle.

Ces deux aspects de la vie intellectuelle ont été étudiés avec attention et précision au cours des dernières décennies. Il suffit de mentionner, à propos de la réception d'Aristote, le volume récemment paru sous la responsabilité de Ludger Honnefelder[1] et qui donne un vaste *status quaestionis* tenant compte de la progression des travaux de l'*Aristoteles Latinus*[2]. Pour ce qui est de la Faculté des arts, il suffit de rappeler les diverses recherches dont les résultats ont été publiés dans la collection *Studia Artistarum*, chez Brepols, pour se rendre compte des remarquables progrès réalisés ces dernières années pour

1. *Albertus Magnus und die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter, von Richardus Rufus bis zu Franciscus de Mayronis*, L. Honnefelder, R. Wood, M. Dreyer, M.-A. Aris (eds.), Münster, Aschendorff (Studia Albertina, 1), 2005.
2. Cf. à ce propos, J. Brams, *La riscoperta di Aristotele in Occidente*, Milano, Jaca Book, 2003 ; B. C. Dod, « Aristoteles Latinus », in *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy from the Rediscovery of Aristotle to the Disintegration of Scholasticism 1100-1600*, N. Kretzmann, A. Kenny, J. Pinborg (eds.), Cambridge, Cambrige University Press, 1982, p. 45-79.

une meilleure connaissance des maîtres[3], des disciplines enseignées[4], de l'enseignement[5] et de ses méthodes[6].

Les trois études réunies dans la section « philosophie » du présent volume apportent des compléments originaux et novateurs sur les deux aspects spécifiques dont nous venons de parler.

La redécouverte de la philosophie aristotélicienne a été un processus complexe et multiforme, scandée par diverses interdictions dont Martin Grabmann avait dès 1941, pour la première fois, proposé une étude approfondie[7]. Luca Bianchi, à qui on doit déjà une étude très précise sur les interventions du pape Grégoire IX pour orienter la constitution du *corpus aristotelicum*[8], note dans son article ci-dessous que la lettre de ce pape du 23 avril 1231 – texte profondément marqué par la tradition exégétique de *Deutéronome* 21, 10-14 – veut que l'intelligence théologique commande à toutes les facultés, l'image biblique des Israélites coupant les ongles et les cheveux de la belle captive égyptienne servant à désigner les opérations de nettoyage des textes d'Aristote par l'usage des mêmes verbes « desecare » et « auferre »[9]. Inspiré par la terminologie de la lettre pontificale, Luca Bianchi examine, dans cet article passionnant, de quelle façon les premiers commentateurs du *corpus aristotelicum* ont procédé pour adapter le texte du Stagirite aux exigences de leur temps. Pour mener cette enquête, il a plus précisément retenu les commentaires que l'on attribue traditionnellement à Roger Bacon et il a ainsi pu montrer la manière dont l'auteur de ces questions, notamment sur la *Métaphysique*, découpait et complétait le texte étudié. Il est remarquable que l'on puisse ainsi montrer *comment* le commentateur se sert de « l'outillage intellectuel mis au point dans les écoles de théologie »

3. O. Weijers (et M. B. Calma pour le fasc. 8 et 9), *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris : textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, 9 fascicules, Turnhout, Brepols, 1994-2012.
4. O. Weijers, L. Holtz, *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e - XV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 1997.
5. *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle. Autour du « Guide de l'étudiant » du ms. Ripoll 109*, éd. par Cl. Lafleur avec la collab. de J. Carrier, Turnhout, Brepols, 1997.
6. O. Weijers, *Le maniement du savoir. Pratiques intellectuelles à l'époque des premières universités (XIII^e-XIV^e siècles)*, Turnhout, Brepols, 1996 ; Ead., *La 'disputatio' à la Faculté des arts de Paris (1200-1350 environ)*, Turnhout, Brepols, 1995 ; Ead., *La 'disputatio' dans les Facultés des arts au moyen âge*, Turnhout, Brepols, 2002.
7. M. Grabmann, *I divieti ecclesiastici di Aristotele sotto Innocenzo III e Gregorio IX* (Miscellanea historiæ Pontificiæ), Roma, Univ. Gregoriana, 1941.
8. L. Bianchi, « Aristotle as a Captive Bride : Notes on Gregory IX's Attitude toward Aristotelianism », in *Albertus Magnus und die Anfänge der Aristoteles-Rezeption*, p. 777-794 ; voir aussi Id., *Censure et liberté intellectuelle à l'université de Paris (XIII^e-XIV^e siècles)*, Paris, Les Belles Lettres, 1999.
9. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (éds.), t. I, Paris, Delalain, 1889, n. 87.

pour expliquer le texte : il ne le mutile pas, comme semblerait l'exiger l'image vétéro-testamentaire, mais il « le rhabille avec des vêtements » qui permettent l'entrée dans l'université parisienne[10].

L'article suivant de Silvia Donati porte sur ces mêmes textes attribués au Franciscain anglais mais, comme le titre le laisse deviner, l'auteur veut reconsidérer la question de l'authenticité de certains de ces commentaires (qui sont tous conservés dans un manuscrit unique, Amiens, Bibliothèque municipale 406). Son étude extrêmement fouillée vise à montrer que trois de ces huit commentaires sous forme de questions (deux séries de questions sur la *Métaphysique* et un ensemble de questions sur *Physique* I-IV), édités entre 1924 et 1935 par Robert Steele et F.-M. Delorme, ne sont pas des œuvres authentiques de Roger Bacon. L'importance de cette étude, qui s'appuie sur des arguments paléographiques, stylistiques et doctrinaux (par comparaison avec des œuvres certainement authentiques), est évidente car cet ensemble de commentaires, remontant aux années 1237-1247 environ et donc à la période parisienne de Bacon, occupe une place centrale dans l'évolution de l'exégèse latine de la *Physique* et la *Métaphysique* aristotéliciennes.

Il est bien connu qu'avant la traduction complète de l'*Éthique à Nicomaque* par Robert Grosseteste en 1247, le monde latin ne connaissait que les trois premiers livres de cette œuvre de philosophie pratique. Dans le prolongement des travaux de Dom Lottin et R.-A. Gauthier sur les premiers commentaires de l'*Éthique*, Irene Zavattero a déjà consacré plusieurs études à certains aspects de ces commentaires[11]. Dans son article ci-dessous est abordée cette fois la question de savoir si, dans ces commentaires, on peut identifier des éléments de philosophie politique. Le résultat de l'enquête est négatif[12] : on constate l'absence de toute réflexion politique à la Faculté des arts de Paris avant le milieu du siècle. Si l'auteur peut formuler cette conclusion de manière aussi générale, c'est que, dans une première démarche, elle a également mené une recherche à propos de la même question à travers l'analyse des diverses

10. À propos de la « christianisation » d'Aristote, cf. L. Bianchi (ed.), *Christian Readings of Aristotle from the Middle Ages to the Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2011.
11. Mentionnons I. Zavattero, « Le bonheur parfait dans les premiers commentaires latins à l'Éthique à Nicomaque », dans *Revue de théologie et de philosophie*, 139 (2007), p. 311-327.
12. L'auteur discute les positions défendues dans plusieurs travaux de F. Bertelloni (« Les schèmes de la *philosophia practica* antérieurs à 1265 : leur vocabulaire concernant la politique et leur rôle dans la réception de la Politique d'Aristote », dans J. Hamesse, C. Steel (éds.), *L'élaboration du vocabulaire philosophique au moyen âge*, Turnhout, Brepols, 2000, p. 171-202, et « De la politica como scientia legislativa a lo politico por naturaleza. Alberto Magno receptor de la Politica de Aristóteles », dans *Patristica et Mediaevalia*, 12 (1991), p. 3-32), C. J. Nederman (« Aristotelianism and the origins of 'political science' in the 12th century », in *Journal of the History of Ideas*, 52 (1991), p. 179-194) et M. Toste (« The Naturalness of Human Association in Medieval Political Thought, Revisited », in *Micrologus*, sous presse).

« introductions à la philosophie » issues de cette même Faculté des arts et des « guides de l'étudiant » (autrement dit, ce que, à la suite de Claude Lafleur, on appelle désormais communément « les textes didascaliques »)[13]. Seul le commentaire attribué à Robert Kilwardby semble être attentif à la dimension politique, qui n'est en effet pas totalement absente dans le texte de l'*Éthique*.

Les trois contributions qui suivent ouvrent donc une nouvelle fenêtre sur la vie intellectuelle à la Faculté des arts de Paris durant la première moitié du XIII[e] siècle et permettent de mieux suivre, plus clairement et plus concrètement, le lent retour d'Aristote.

13. En plus de l'ouvrage cité n. 5, on peut renvoyer à Cl. Lafleur, *Quatre introductions à la philosophie au XIII[e] siècle. Textes critiques et étude historique*, Montréal-Paris, Institut d'Études médiévales-Vrin, 1988, et G. d'Onofrio (ed.), *La divisione della filosofia e le sue ragioni. Lettura di testi medievali (VI-XIII secolo)*, Cava dei Tirreni, Avagliano Ed., 2001.

Couper, distinguer, compléter : trois stratégies de lecture d'Aristote à la Faculté des arts

Luca Bianchi

Introduction

Dans un sermon prononcé à Rome en 1539, le célèbre prédicateur franciscain Cornelio Musso soulignait la fonction ancillaire des disciplines profanes par rapport à la « sagesse de Christ » et invitait les chrétiens à raser la chevelure et couper les ongles de ces « servantes » comme le Deutéronome (21, 10-14) imposait de le faire aux « femmes de bel aspect » que les Juifs désiraient épouser. Si l'interprétation métaphorique de ce passage biblique, introduite par Origène et largement développée dans la culture latine, n'a rien d'original, l'insistance de Musso sur la nécessité de soumettre Aristote en personne à ce type de traitement de beauté, visant à éliminer les « superfluités », les « fictions superflues » et les « erreurs » de l'enseignement philosophique, est plus surprenante :

> O quanto è lunga la chioma di Aristotile, che se tu *gli tagliassi i capelli, le superfluità*, non restarebbe un dito alto. O Filosofi, che consumate tutto un anno in legger un libro di Filosofia per tanti vostri *inutili, e superflui* figmenti, che per parer universali, e d'haver visto ogni cosa nelle superbe cathedre, adducete. Questa è la chioma ch'è troppo lunga, *tagliatela, fatela corta, leggete le cose necessarie*.

Et de continuer :

> Tagliate l'ungie a queste vostre scientie, *tagliate tanti errori che son dentro*, che offendono, stracciano, et insanguinano, anzi uccidono l'anime vostre : che il mondo sia eterno, che Iddio opera necessariamente,

> che l'anima sia mortale, che unico sia l'intelletto. Queste sono l'unghie troppo lunghe della Filosofia, che penetrano sino nell'anima[1].

L'application à Aristote du *topos* de la « belle captive » n'a, à ma connaissance, qu'un seul précédent significatif : la lettre qu'en 1231 le pape Grégoire IX, après avoir promis dans la bulle *Parens scientiarum* de libéraliser dans le futur l'usage des *libri naturales* interdits à Paris en 1210 et 1215, adresse à la commission chargée de les examiner et de les corriger. En fait, comme je l'ai montré ailleurs, les instructions que le pape donne aux trois membres de cette commission se fondent précisément sur la tradition exégétique de Deutéronome, 21, 10-14, qui avait longtemps insisté sur l'idée que les écrits des païens contiennent non seulement des choses « utiles », qu'il est licite d'étudier, mais aussi des choses « superflues », qu'il faut « couper [*resecare*, *desecare*] » ou « enlever [*auferre*] ». Et Grégoire IX souligne d'abord que les écrits d'Aristote sont censés contenir « des choses utiles et inutiles », puis ordonne de « couper » les thèses erronées ou scandaleuses et de « supprimer » les passages suspects :

> Ceterum cum sicut intelleximus libri naturalium, qui Parisius in Concilio provinciali fuere prohibiti, quedam *utilia et inutilia* continere dicantur, *ne utile per inutile vitietur*, discretioni vestre [...] per apostolica scripta sub ostentatione divini judicii firmiter percipiendo mandamus, quatinus libros ipsos examinantes sicut convenit subtiliter et prudenter, que ibi erronea seu scandali vel offendiculi legentibus inveneritis illativa, penitus *resecetis* ut que sunt suspecta *remotis* incunctanter ac inoffense in reliquis studeatur[2].

Nous ne savons pas si le pape visait une véritable « édition revue et corrigée » du *corpus aristotelicum* ou s'il envisageait d'autres procédés de censure. Quoi

1. *Delle prediche quadragesimali del rev.mo Mons. Cornelio Musso, vescovo di Bitonto, sopra l'Epistole, et Evangeli correnti, per li giorni di Quaresima, et per li primi due giorni di Pasqua. E sopra il Cantico di Maria vergine per li Sabbati, con la vita dell'autore* (domenica II, giorno XII di Quaresima, sopra l'Epistola), in Vinetia nella Stamperia de' Giunti, 1592, p. 318-319. Dans toutes les citations, les italiques sont de moi. Sur les sermons de Musso et son attitude à l'égard des philosophes voir A. Poppi, *La filosofia nello studio francescano del Santo a Padova*, Padova, Centro Studi Antoniani, 1989, p. 127-141 (p. 130-131 sur le passage cité ici). Sur l'origine du *topos* de la « belle captive », les pages de H. de Lubac, *Exégèse médiévale. Les quatre sens de l'Écriture*, Paris, Aubier, 1959, vol. I.1, p. 290-304, restent fondamentales.
2. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle, É. Chatelain (éds.), réimpression anastatique de l'éd. Paris 1891-1899, Bruxelles, Culture et Civilisation, 1964, vol. 1, p. 143-144. Cf. L. Bianchi, « Aristotle as a Captive Bride: Notes on Gregory IX's Attitude toward Aristotelianism », in L. Honnefelder, R. Wood, M. Dreyer, M.-A. Aris (eds), *Albertus Magnus und die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter. Von Richardus Rufus bis zu Franciscus de Mayronis*, Münster, Aschendorff, 2005, p. 777-794.

qu'il en soit, son projet d'expurgation d'Aristote ne pouvait être réalisé qu'à une échelle très réduite sur le plan de l'édition, de la reproduction et de la diffusion des textes. Pour développer un tel projet, il fallait se placer sur un autre plan : le plan de l'interprétation des doctrines. Il est d'ailleurs évident que l'assimilation, puis l'extraordinaire succès que la philosophie d'Aristote connut à Paris, et dans la culture européenne en général, fut rendu possible grâce à l'utilisation de plusieurs stratégies de lecture de ses textes et de neutralisation des éléments contraires à la foi chrétienne, dont celle suggérée par le pontife – couper – joua sans doute un rôle marginal par rapport à deux autres : distinguer et compléter.

Il n'est pas besoin de rappeler que les commentateurs latins du XIII[e] siècle se sont efforcés de rendre acceptables certaines doctrines, certains arguments, certains exemples du Stagirite grâce à un travail patient de distinction. L'historiographie a beaucoup insisté, à juste titre, sur la manière dont ces commentateurs ont utilisé, à partir des années 1230, des clauses limitatives telles que « en parlant naturellement » ; sur leur rapide prise de conscience des différences d'objet et de méthode entre le discours philosophique et le discours théologique ; sur leur élaboration d'un « pluralisme épistémologique » profondément influencé par l'interprétation albertinienne du principe aristotélicien que chaque spécialiste d'une discipline ne peut prendre en compte que les vérités qui découlent des principes de sa discipline[3]. Cependant, le fait que certains commentateurs, surtout durant la première moitié du XIII[e] siècle, ont privilégié un type de travail tout à fait différent, un travail d'adjonction, a été quelque peu éclipsé : ils se sont efforcés de compléter la philosophie aristotélicienne par la pensée chrétienne, de l'inscrire dans un cadre théorique profondément orienté par des thèses, des intérêts, des préoccupations religieuses[4].

3. Je me limite à signaler R.C. Dales, « The Origins of the Doctrine of the Double Truth », in *Viator*, 15 (1984), p. 169-179 ; L. Bianchi, « Loquens ut naturalis », dans L. Bianchi, E. Randi, *Vérités dissonantes. Aristote à la fin du Moyen Âge*, Paris - Fribourg, Cerf - Éditions Universitaires de Fribourg, 1993, p. 39-70 ; F. Bertelloni, « Loquendo philosophice-loquendo theologice : Implicaciones ético-políticas en la Guía del Estudiante de Barcelona. A propósito de una reciente publicación de C. Lafleur », in *Patristica et Mediaevalia*, 14 (1993), p. 21-40, en particulier 25-34 ; V. Buffon, « Philosophers and Theologians on Happiness. An analysis of early Latin commentaries on the *Nicomachean Ethics* », in *Laval théologique et philosophique*, 60 (2004), p. 449-476 ; I. Zavattero, « Felicità e principio primo. Teologia e filosofia nei primi commenti latini all'*Etica Nicomachea* », dans *Rivista di Storia della filosofia*, 61 (2006), p. 109-136.

4. Sur les différentes stratégies de « christianisation » d'Aristote employées au Moyen Âge et à la Renaissance, voir les travaux réunis dans L. Bianchi (ed.), *Christian Readings of Aristotle from the Middle Ages to the Renaissance*, Turnhout, Brepols, 2011.

Pour mieux comprendre la nature des trois stratégies herméneutiques que je viens d'évoquer, ainsi que leur interaction, il me paraît utile d'analyser quelques aspects de la pratique exégétique de Roger Bacon, en focalisant l'attention sur ses commentaires de la *Physique* et de la *Métaphysique* : un *corpus* complexe, dont l'origine, la structure, la datation et l'influence restent à approfondir, mais qui offre un témoignage précieux et encore trop peu étudié sur les débuts de l'enseignement d'Aristote à la Faculté des arts de Paris[5].

5. Tous les historiens ont toujours affirmé que les commentaires aristotéliciens édités dans les *Opera hactenus inedita Rogeri Baconi* (Oxford, Clarendon, 1909-1940, dorénavant *OHI*) remontent aux années 1237-1247 environ, lorsque Bacon résidait principalement à Paris et enseignait à la Faculté des arts : voir en particulier Th. Crowley, *Roger Bacon. The Problem of the Soul in his Philosophical Commentaries*, Louvain - Dublin, Éditions de l'Institut Supérieur de Philosophie - J. Duffy, 1950, p. 25-27, 72-78, 192 ; S. C. Easton, *Roger Bacon and his Search for a Universal Science*, Oxford, Blackwell, 1952, p. 26-28, 59-66. Pour la chronologie relative de ses cours voir F. Delorme, « Introduction », in *OHI*, vol. 13, p. xxvii-xxxi ; Easton, *Roger Bacon*, p. 60-61 ; J. Hackett, « The Published Works of Roger Bacon », in *Vivarium*, 35 (1997), p. 316. Ce fascicule de *Vivarium*, édité par Hackett lui-même, présente des contributions fondamentales sur l'aristotélisme de Bacon. L'influence exercée sur la tradition exégétique anglaise par les commentaires de la *Physique* attribués à Bacon est démontrée par le travail de C. Trifogli, *Oxford Physics in the Thirteenth Century (ca. 1250-1270). Motion, Infinity, Place and Time*, Leiden – Boston – Köln, Brill, 2000, en particulier p. 32-33, 139-142, 157-164, 246-256. Sur les commentaires de la *Métaphysique* voir en particulier V. Miano, « Nozione e oggetto della metafisica secondo R. Bacone », dans P. Wilpert, P. Eckert (eds), *Die Metaphysik im Mittelalter. Ihr Ursprung und ihre Bedeutung*, Berlin, De Gruyter, 1963, p. 504-513 ; A. De Libera, « Structure du corpus scolaire de la métaphysique dans la première moitié du XIII^{e} siècle », dans C. Lafleur, J. Carrier (éds), *L'enseignement de la philosophie au XIII^{e} siècle. Autour du 'Guide de l'étudiant' du ms. Ripoll 109*, Turnhout, Brepols, 1997, p. 61-88, en particulier p. 70-71, 79-80 ; P. A. Antolic, « Streben nach Wissen – Streben nach Gott. Der Kommentar des Roger Bacon zu Met. I 1, 980a21 », in *Wissenschaft und Weisheit* 67 (2004), p. 204-233; Id., « *Experientia est universalis acceptio singularium* : Die Rezeption des *Zweiten Analytiken* im Kommentare des Roger Bacon zu Buch I der *Metaphysik* », in M. Lutz-Bachmann, A. Fidora, P. Antolic (eds), *Erkenntnis und Wissenschaft. Probleme der Epistemologie in der Philosophie des Mittelalters*, Berlin, Akademie Verlag, 2004, p. 213-237 ; Id., « Roger Bacon on Experiment, Induction and Intellect in his Reception of *Analytica Posteriora* II 19 », in F. A. J. de Haas, M. Teunissen, M. Martijn (eds), *Interpreting Aristotle's 'Posterior Analytics' in Late Antiquity and Beyond*, Leiden – Boston, Brill, 2010, p. 73-97. L'attribution à Bacon de certains de ces commentaires – notamment des *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, F. Delorme (ed.), in *OHI*, vol. 8 ; des *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, R. Steele et F. Delorme (eds), in *OHI*, vol. 7, p. 1-122 ; des *Questiones altere supra libros prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica I-IV)*, R. Steele, F. Delorme (eds), in *OHI*, vol. 11, p. 1-170 – a été mise en question par Silvia Donati dans son intervention au présent colloque (cf. *infra*, p. 153-203). Rédigée avant de l'avoir écoutée, ma contribution se fonde encore sur la *communis opinio*. Il me semble raisonnable de la maintenir, dans l'attente qu'un débat entre les spécialistes vérifie ou démente la nouvelle hypothèse envisagée par Donati. D'ailleurs, un des objectifs principaux de mon analyse est de montrer la présence de sources et de motifs théologiques dans les commentaires aristotéliciens publiés dans les *Opera hactenus inedita Rogeri Baconi*. Dans ma perspective, donc, la supposition qu'ils sont tous issus de

1. Couper et distingue

Il est notoire que Bacon n'hésite pas à effacer quelques doctrines d'Aristote contraires à la foi chrétienne, notamment l'éternité du monde. Bacon est convaincu d'une part que cette doctrine implique nécessairement l'existence de l'infini actuel, explicitement refusée par le Philosophe, et préfère accuser de méprise les traducteurs et les interprètes (Averroès avant tout) plutôt que de penser qu'Aristote a pu se contredire. D'autre part, il distingue soigneusement le concept de création *ex nihilo* et *ab initio temporis* et celui de changement naturel[6], seul étudié par le Stagirite ; et il répète continuellement que ce dernier n'a pas enseigné l'éternité du monde, mais a simplement formulé des arguments dialectiques contre le commencement naturel du monde « dans le temps », sans exclure la possibilité de son commencement surnaturel :

> Unde dicendum quod Aristoteles ponit primam causam ab eterno solum ; unde error est in philosophia ponere mundum non habuisse principium. Unde Aristoteles *non ponit motum eternum a parte ante nisi per naturam temporis* ; loquitur enim contra philosophos qui posuerunt omnia quiescere in tempore infinito antequam fieret motus, et contra hos facit rationes suas. Et ideo *licet non bene concludant non habuisse principium simpliciter et absolute loquendo, tamen bene concludunt secundum quod intendit*, scilicet quod in tempore non exivit [*sc.* motus] in esse, cum motus sit prius tempore[7].

l'enseignement d'un maître ès arts travaillant à Paris avant le milieu du XIII[e] siècle est plus importante que leur attribution à Bacon. Il n'est pas besoin de dire, cependant, que si la paternité baconienne de certains commentaires s'avérait infondée, il faudrait reconsidérer aussi les questions de leur origine parisienne et de leur datation.

6. Voir par exemple Roger Bacon, *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, F. Delorme (ed.), in *OHI*, vol. 8, p. 37-38, 42, 222 (citée *infra*, n. 12) ; *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica I, II, V-X)*, R. Steele, F. Delorme (eds), in *OHI*, vol. 10, p. 107 ; *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, F. Delorme, R. Steele (eds), in *OHI*, vol. 13, p. 29-30, 377.

7. Roger Bacon, *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 388. Cf. aussi *ibidem*, p. 46, 148, 171, 223, 376-382, 386-388, 391 ; *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 44. Sur la lecture baconienne de la position d'Aristote, voir P. Duhem, *Le système du monde. Histoire des doctrines cosmologiques de Platon à Copernic*, Paris, Librairie scientifique Hermann et C[ie], 1913-1959, vol. 5, p. 401-404 ; Easton, *Roger Bacon*, p. 54-58 ; L. Bianchi, *L'errore di Aristotele. La polemica contro l'eternità del mondo nel XIII secolo*, Firenze, La Nuova Italia, 1984, p. 24-25 ; R. C. Dales, *Medieval Discussions of the Eternity of the World*, Leiden, Brill, 1990, p. 191-192 ; R. Wood, « Roger Bacon, Richard Rufus' Successor as a Parisian Physics Professor », in *Vivarium*, 35 (1997), p. 222-250, en particulier p. 227-235 ; J. Hackett, « Roger Bacon and the Reception of Aristotle in the Thirteenth Century : An Introduction to his Criticism of Averroes », in *Albertus Magnus und die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter*, p. 219-247, en particulier p. 237-240.

Son souci de préciser que les arguments d'Aristote gardent une validité relative bien qu'ils ne démontrent pas l'éternité du mouvement « simpliciter et absolute loquendo », atteste d'ailleurs que dans son travail de commentateur Bacon ne se contente pas d'appliquer – à sa manière – l'invitation de Grégoire IX à couper les « erreurs »[8], mais il est prêt à différencier la perspective des philosophes de la perspective des penseurs chrétiens qui prennent en compte les vérités révélées. En effet, dans ses cours sur la *Physique* et la *Métaphysique*, Bacon souligne souvent que certains principes philosophiques sont valables seulement dans le domaine de la causalité naturelle[9] ; il oppose parfois ce qu'il est permis de dire *secundum philosophos*, *naturaliter*, *philosophice* ou *physice loquendo* et ce qu'il faut affirmer *secundum theologos*, *secundum fidem*, *secundum revelationem* ou *theologice loquendo*[10] ; et il sépare attentivement les aspects de la problématique du temps qui font l'objet d'une « considération physique [*considerationis physice*] » de ceux qui

8. Voir *supra*, p. 134. Il vaut la peine de rappeler que dans les *Communia naturalium*, R. Steele (ed.), in *OHI*, vol. 2, p. 10, Bacon dira ouvertement que les livres des philosophes païens, Aristote y compris, contiennent des pages périmées et « superflues » : « Certum est enim quod non solum alii set ipse Aristoteles multa respectu nostri temporis cumulavit *superflua* ».

9. Je me borne à signaler quelques exemples : Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, R. Steele et F. Delorme (eds), in *OHI*, vol. 7, p. 85 : « dicendum quod major *vera est de causa naturali*, appositus combustibili de necessitate comburet, non tamen de voluntario ut patet »; *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 371 : « dicendum quod illa ratio *intelligenda est de agente naturali* » ; *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 376 : « dicendum est quod propositio ista *intelligenda est in naturalibus*, que sunt determinata ad suos effectus producendos, et non valet in voluntariis ».

10. Cf. Roger Bacon, *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, vol. 8, p. 149 (« naturaliter loquendo »), 150 (« physice loquendo »), 222 (citée *infra*, n. 12); *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 44 (« secundum positiones philosophorum, set contra fidem »), 53 (« philosophice tamen loquendo »), 298 (« philosophice loquendo ») ; *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 120 (« respondeo quod theologice loquendo pueris inest felicitas, tamen philosophice loquendo non accidit tunc pueris, quia non habent virtutem consuetudinalem nec intellectualem mediantibus quibus adquiritur felicitas secundum philosophos, et ideo philosophice non est ibi felicitas »), 171 (« … quia secundum revelationem solum habebit finem, non tamen secundum philosophiam »), 389-390 (« secundum rationes philosophicas », « secundum theologos et secundum fidem », « secundum fidem, set non secundum philosophiam »). Il convient de relever que le commentaire sur la *Physique* attribué par R. Wood à Richard Rufus – mais l'attribution ne fait pas l'unanimité : voir S. Donati, « The Anonymous Commentary on the Physics in Erfurt, Cod. Amplon. Q. 312 and Richard Rufus of Cornwall », in *Recherches de Théologie et de Philosophie médiévales*, 72 (2005), p. 232-362, et la riposte de R. Wood, « The Works of Richard Rufus of Cornwall : the State of the Question in 2009 », dans *Recherches de Théologie et Philosophie médiévales*, 76 (2009), p. 1-73 – n'utilise presque jamais ces formules.

font l'objet d'une « considération divine ou théologique [*divine vel theologice considerationis*] »[11].

2. Compléter

S'il valait la peine de relever ce point, souvent oublié dans l'immense littérature sur l'origine de la problématique improprement dite de la 'double vérité'[12], il convient cependant de souligner que l'originalité de Bacon, dans son approche du *corpus aristotelicum*, réside moins dans son attention à distinguer les niveaux du discours que dans sa tendance à glisser de l'un à l'autre sans se soucier des frontières disciplinaires, à mélanger les registres, à transformer l'exégèse du texte à expliquer en prétexte pour introduire des idées, des exemples, des problèmes qui reflètent des intérêts théologiques. Plusieurs historiens ont remarqué que Bacon offre une interprétation éclectique, néoplatonisante et christianisante d'Aristote[13]. Pour aller au-delà de cette évaluation, correcte mais un peu trop générique, il me paraît utile de montrer que chez Bacon la « christianisation » d'Aristote ne se réalise pas exclusivement sur le plan des contenus, c'est-à-dire en mettant les doctrines du Philosophe au service d'une pensée fondamentalement chrétienne. Elle se manifeste aussi dans certaines caractéristiques formelles de son travail exégétique, dont trois me semblent particulièrement remarquables : d'abord le lexique et les instruments conceptuels employés ; deuxièmement, la sélection des questions et des arguments à discuter ; troisièmement, le recours à des

11. Cf. Roger Bacon, *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, vol. 8, p. 237, 240.
12. L'exception la plus remarquable est représentée par Wood, « Roger Bacon, Richard Rufus' Successor as a Parisian Physics Professor », p. 232, qui attire l'attention sur un (seul) passage des *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, notamment la troisième question « de exitu temporis », vol. 8, p. 222 : « Et hoc *verum est, loquendo physice*. Sententia autem nostra est quod tempus exivit et cepit operatione tamen *naturam transcendente*, scilicet subitanea mutatione, que est creatio ». Wood, cependant, exagère quelque peu lorsqu'elle affirme que Bacon ici « at least comes close to exposing a doctrine of double truth, according to which, Aristotle's opinion is true 'speaking naturally' ». Bacon en fait se situe dans le prolongement d'Alexandre de Halès qui, quelques années auparavant, avait écrit : « Et propter hoc, *philosophi* illi qui *non transcendebant naturam verum dicebant* ». Je cite de Dales, « The Origins of the Doctrine of the Double Truth », n. 11, p. 172-173. Dales examine toutefois très rapidement Bacon (p. 174-175), dont il ne mentionne que le *De viciis contractis in studio theologie*.
13. Voir Crowley, *Roger Bacon*, p. 201-207 ; E. Bettoni, « L'aristotelismo di Ruggero Bacone », in *Rivista di filosofia neoscolastica*, 58 (1966), p. 541-563 (à la p. 554 Bettoni affirme que l'aristotélisme de Bacon est « di facciata, non di sostanza ») ; Id., « La dottrina della conoscenza di R. Bacone. Un tipico saggio di aristotelismo neoplatonizzante », in *Rivista di filosofia neoscolastica*, 59 (1967), p. 323-342 ; F. Van Steenberghen, *La philosophie au XIII^e^ siècle*, deuxième édition, mise à jour, Louvain-la-Neuve – Paris, Éditions de l'Institut Supérieur de Philosophie – Peeters, 1991, p. 135-137.

sources tout à fait étrangères à la tradition 'péripatéticienne', même si l'on prend ce terme au sens large.

2.1. Lexique et instruments conceptuels

Bacon emploie souvent dans son exposition de la *Physique* et de la *Métaphysique* une terminologie spécifiquement religieuse : il superpose au langage philosophique de la causalité du Premier principe (*emanatio*, *diffusio*, *influxus*) le vocabulaire du monothéisme créationniste, en montrant une prédilection particulière pour le terme *concreare*[14] ; il présente les créatures comme des *vestigia* du Créateur[15] ; il souligne que l'homme doit « mériter » la « félicité », doit « mériter » sa « récompense », et pour cette raison n'a pas de connaissance innée et est douée de « libre arbitre »[16] ; il se sert de couples de concepts issus de la spéculation théologique tels *natura/gratia*[17], *veritas creata/veritas increata*, *bonum creatum/bonum increatum*[18], *in hac vita / in alia vita*, *in via / in patria*[19] ; il parle à maintes reprises, comme nous le

14. Je signale en passant le remarquable *notandum* des *Questiones supra libros quatuor Physicorum*, vol. 8, p. 222, sur les trois opérations divines : *creare*, *concreare*, *influere*. Cf. aussi *ibidem*, p. 170 et *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 26, 50.
15. Voir par exemple Roger Bacon, *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 310 : « omne quod est in rebus est *vestigium et similitudo primi creantis* ». Les textes augustiniens sur les créatures comme vestiges de la Trinité sont rassemblés par Pierre Lombard, *Sententiae*, I, d. 3, c. 7, Quaracchi, Ed. Collegii S. Bonaventurae, 1971-1981, vol. 1, p. 70-71.
16. Roger Bacon, *Questiones altere supra libros prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica I-IV)*, R. Steele, F. Delorme (eds), in *OHI*, vol. 11, p. 9-10 : « Dico igitur quod si anima crearetur sub scientia et virtutibus, tunc non mereretur ; et propter hoc inditum est ei *liberum arbitrium* ad utramque partem, scilicet bonum et malum, ut ipsa *sub libertate soluta corpori unita, per conversionem sui ad suum simplex mereatur habere premium* » ; *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 5 : « ad minorem respondeo quod licet absolute loquendo videatur melius quod anima perficiatur scientia quam non, non tamen melius est homini in prima sui creatione, quia finis intentus hominis est felicitas, *quam acquirit per meritum, et non mereretur per scientias et virtutes si haberet a natura* ; acquiritur ergo scientia homini per laborem doctrine et virtutis ut possit magis acquirere finem intentum, et ita non melius est homini ». Cf. Crowley, *Roger Bacon*, p. 124 ; Antolic, « Experientia est universalis acceptio singularium », p. 219-220 ; Antolic, « Roger Bacon on Experiment, Induction and Intellect », p. 78, n. 22.
17. Voir par exemple Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 43 ; *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, vol. 8, p. 65.
18. Voir par exemple Roger Bacon, *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 42, 315-316 ; *Questiones altere supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 11, p. 32, 34.
19. Cf. Roger Bacon, *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, vol. 8, p. 65 ; *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 14, 33, 38, 48-49, 210 (citée *infra*, n. 30).

verrons, de la « vision », de la « fruition »[20] et de la « crainte » de Dieu ; et pour résoudre une question gnoséologique relative à la connaissance confuse des enfants, il décrit la Première cause comme un « miroir volontaire » qui se révèle aux uns et se cache aux autres, en reprenant une formule employée dans les discussions autour de la prophétie aux environs des années 1230[21].

Dans la tradition théologique Bacon puise aussi plusieurs instruments conceptuels indispensables pour résoudre les questions exégétiques et philosophiques que la « lecture » des textes du Stagirite soulève. En commentant la *Physique* et la *Métaphysique*, Bacon ne se contente pas de discuter les arguments éternalistes d'Aristote, mais il prend soin de réfuter les arguments en faveur de la production éternelle des formes séparées et du monde fondés sur l'idée que Dieu est le souverain bien et *bonum est diffusivum sui*. Pour ce faire il se réclame de la distinction entre la production de Dieu *extra se* et *in se* (c'est-à-dire la génération éternelle du Fils et du Saint-Esprit dans la Trinité)[22], employée fréquemment par les théologiens

20. Outre les passages examinés *infra*, p. 145, 151, voir Roger Bacon, *Questiones altere supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 11, p. 5.

21. Roger Bacon, *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 9 : « Solutio : causa prima est *speculum voluntarium* et est essentia in omnibus et presens anime, tamen *quia est speculum voluntarium, ideo revelat se cui vult*, ideo forte revelat se intelligentie, non tamen anime : unde ocultat se quando vult, quandoque revelat ; et dico quod illa conjunctio substantiarum spiritualium cum anima nichil aliud est nisi revelatio, et non est semper, set quandoque ad nutum divinum et angelicum et ideo non concomitatur semper puerum in sua prima cognitione ». Crowley, *Roger Bacon*, p. 168, et Bettoni, « La dottrina della conoscenza di R. Bacone », p. 326, 332, examinent ce passage sans s'arrêter sur les sources théologiques de la formule *speculum voluntarium*. Voir à ce propos les textes édités dans P. Torrell, *Théorie de la prophétie et philosophie de la connaissance aux environs de 1230. La contribution de Hugues de Saint-Cher*, Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1977, p. 29, 104-105 (mais comme le signale Torrell, la notion se trouve aussi chez Guillaume d'Auxerre et Philippe le Chancelier). Quelques décennies plus tard, le portrait de Dieu comme un « miroir volontaire » deviendra courant et sera attribué parfois à Jean Chrysostome, parfois à Augustin : cf. par ex. Albert le Grand, *Quaestiones*, A. Fries, W. Kübel, H. Anzulewicz (eds), dans *Alberti Magni … Opera Omnia*, Münster, Aschendorff, 1951 et ss., vol. 25.2, p. 97 ; Bonaventure, *In secundum Sententiarum*, d. 8, p. 2, art. un., q. 6, et d. 11, dub. 2, dans *Opera Omnia*, Quaracchi, Ed. Collegii S. Bonaventurae, 1882-1902, vol. 2, p. 234 et 290 ; Thomas d'Aquin, *In Secundum librum Sententiarum*, d. 11, q. 2, art. 2, ad 4, dans *Sancti Thomae Aquinatis Opera Omnia*, Parmae, Fiaccadori, 1852-1873, vol. 6, p. 483 ; Guillaume de Luxi, *Postilla super Ionam*, A. T. Sulavik (ed.), Turnhout, Brepols (CCCM 219), 2008, p. 88 : « illud enim speculum uoluntarium et ostendit in se quod uult, et cui uult, et quantum uult ».

22. Roger Bacon, *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 374-375 : « Item, *bonum est sui diffusivum*; cum ergo ipse deus maxime sit bonus, ab eterno maxime debet diffundere se… […] Per hoc patet solutio ad primum, quoniam *diffundit se Pater ab eterno producendo Filium, et Filius et Pater producendo Spiritum Sanctum* : ab utroque enim secundum suam naturam procedit ; *nec oportet quod ab eterno diffundat se in creaturis, set in seipsum*, ut visum est » ; *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 73-

contemporains[23]. Il convient d'ajouter que Bacon utilise aussi dans ses commentaires aristotéliciens – et à ma connaissance il est le premier à le faire dans ce genre littéraire – la distinction entre puissance absolue et puissance ordonnée de Dieu. Dans une question sur le deuxième livre de la *Métaphysique* Bacon remarque en fait qu'il est possible de considérer la puissance du Créateur soit en tant que « absolue », soit dans son rapport avec les créatures, qu'il produit « de manière ordonnée »[24]. Dans ses *Questiones altere* sur la *Physique*, probablement antérieures, Bacon avait déjà tranché une question sur l'infini en faisant appel à cette distinction, formulée dans les même termes[25] ; et il avait répondu à un argument en faveur de la possibilité du vide fondé sur la « puissance du premier » en soulignant que la séparabilité d'un accident de son sujet n'est concevable que *de potentia primi absoluta* :

> Solutio : dico quod non est possibile ponere vacuum. Ad objectum respondeo quod non est verum, quia dimensio est accidens et accidens non potest esse sine subjecto et facere accidens sine subjecto non est ordinatus effectus. Unde *de potentia primi absoluta* bene posset esse et sic excedit omnem actum finitum. Set loquendo *de debito potentie et ordinatione potentie*, tunc potentia ejus non excedit omnem actum, imo convertitur cum actibus et effectibus ordinatis et possibilibus fieri secundum possibilitatem rei ; et sic patet quod facere vacuum esset facere substantiam, et sic oppositum positionis sequitur[26].

74 : « *bonum est sui diffusivum*, ergo maxime bonum est maxime diffusivum ; set primum est maxime bonum, ergo sui etc. ; set ab aeterno fuit hujusmodi bonum, ergo ab eterno produxit hujusmodi formas sine materia. [...] Ante mundi productionem non habuit actionem extra se, set habuit actionem terminatam in se... Et per hoc solvitur ad quartum, quia est sui diffusivum *in se ab eterno, non extra se*, set in se terminabitur sua actio et in sua substantia, scilicet trinitatem personarum ». Cf. aussi *ibidem*, p. 107, et *Questiones altere supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 11, p. 86-87.

23. Cf. par exemple Alexandre de Halès, *Glossa in quatuor libros Sententiarum*, II, d. 1, Quaracchi, Ed. Collegii S. Bonaventurae, 1951-1957, vol. 2, p. 7; *Summa Theologica*, I, p. 1, i. 1, t. 2, q. 4, ad 4 et II, p. 1, i. 1, t. 2, q. 2, ad 12, Quaracchi, Ed. Collegii S. Bonaventurae, 1979, vol. 1, p. 96 et vol. 2, p. 87-88.

24. Roger Bacon, *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 50 : « Vel possumus loqui de rebus creatis et hoc dupliciter; aut a parte potentie ipsius creantis et hoc dupliciter; aut *de absoluta ejus potentia in se*, et sic est possibile ponere infinitatem in causis formalibus; si *de sua potentia per comparationem ad res creatas*, sic producit secundum quod decet, quia sic agit mediante sua sapientia, et tunc *ordinate* producit, et sic non est infinitas, quia non esset ordo ».

25. Roger Bacon, *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 162 : « ... loquendo de rebus creandis et *potentia primi creantis in se et absolute*, sic posset esse additio in infinitum, set non tamen loquendo *de potentia primi per comparationem ad res finitas* et quantum ad congruentiam universi ».

26. Roger Bacon, *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 224-225. Sur la séparabilité des accidents dans les commentaires de la *Physique* voir S. Donati, « 'Utrum

2.2. La sélection des thèmes et des arguments

Non content d'expliquer les textes du Stagirite avec l'outillage intellectuel mis au point dans les écoles de théologie, Bacon parfois rappelle, parfois discute soigneusement des problèmes de nature strictement théologique. Certains passages de la *Métaphysique* et de la *Physique* l'encouragent à s'interroger sur l'ubiquité, la puissance, la connaissance, la volonté, la bonté et la providence divines[27], d'autres suscitent des réflexions trinitaires[28]. Les pages du livre 11 (notre livre 12) de la *Métaphysique* et du livre 8 de la *Physique* concernant l'éternité du monde lui donnent l'occasion de mentionner à maintes reprises le thème eschatologique de l'accomplissement du nombre des élus et de la résurrection des corps[29]. Ce thème eschatologique est évoqué même dans la section du commentaire du livre 6 de la *Métaphysique* consacrée à la quiddité, où Bacon affirme qu'à cause de sa « faiblesse », l'intellect humain n'a pas une véritable « science des choses singulières » parce qu'il ne peut pas connaitre « en cette vie » la « vérité des choses », alors que la « science du particulier » lui sera accessible

> *quando complebitur numerus electorum*, et cognoscemus tunc universalia per particularia, sicut modo facimus e contrario, quia hoc est secundum

accidens possit existere sine subiecto'. Aristotelische Metaphysik und christliche Theologie in den Physikkomentaren des 13. Jahrhunderts », in J. A. Aertsen, K. Emery, A. Speer (eds), *Nach der Verurteilung von 1277. Philosophie und Theologie an der Universität von Paris im letzten Viertel des 13. Jahrhunderts. Studien und Texte* (Miscellanea Mediaevalia 28), Berlin - New York, de Gruyter, 2001, p. 576-617, en particulier p. 590-594 sur les commentaires de Roger Bacon et de ses contemporains.

27. Voir par exemple Roger Bacon, *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, vol. 8, p. 172 (sur l'ubiquité divine) ; *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 30-31, 99-100, 117 (sur la puissance divine) ; *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 97-99, 101-103 et *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 107-108 (sur la connaissance divine) ; *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 29, 50-51, *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, vol. 8, p. 7, *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 248-249, 313-314 et *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 374, 376 (sur la volonté divine) ; *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 105-107 et *Questiones altere supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 11, p. 10, 155-156 (sur la providence et la bonté divine).
28. Voir les passages examinés *supra*, n. 22, et *infra*, p. 147-150.
29. Cf. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 43 ; *Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, vol. 13, p. 378, 384, 386, 388-389. Se référant aux p. 377 et 382-383 (plus précisément, p. 378, 383-384), Easton, *Roger Bacon*, p. 57 (et n. 3) affirme que « here Bacon inserts illegitimately an argument from Scripture that it [motion] will cease when the number of the elect is complete ». Quelque « légitimes » ou « illégitimes » qu'elles soient, de semblables références aux vérités révélées se rencontrent assez souvent dans les commentaires aristotéliciens de Bacon.

> possibilitatem nostram, quia modo cognoscimus particularia per universalia[30].

Dans ses *Questiones supra undecimum Prime Philosophie*, qui probablement sont issues d'un de ses premiers cours à Paris, Bacon ne montre pas un grand intérêt pour les preuves de l'existence de la Première cause, mais s'arrête longtemps sur ses attributs et esquisse une véritable théologie naturelle[31] où les idées authentiquement aristotéliciennes sont intégrées dans un dispositif théorique construit à partir du *Livre des causes* et de la *Métaphysique* d'al-Ghazali – un penseur que Bacon, en dépit de sa connaissance de la préface latine du *Maquasid*, considère comme un commentateur d'Aristote et un disciple d'Avicenne[32]. C'est précisément dans le texte de Ghazali que Bacon puise la question de savoir si Dieu est « large » : « queritur secundum sententiam Algazelis, utrum deus est largus ». Tout en reprenant la définition que Gazali avait donné de cet attribut – « ...largus est ... qui confert beneficium optimum sine spe recumpensationis... »[33] – Bacon ne se borne pas à répéter sa thèse que Dieu est généreux parce qu'il est la source dont émane tout bien[34], mais il propose une analyse qui s'avère assez originale d'une part par

30. Roger Bacon, *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 210 : « Set quia non cognoscimus veritates rerum, ideo non diffinimus nec habemus scientiam de hiis, unde scientia non est singularium per defectum nostri intellectus et debilitationem, qui non potest *in hac vita* cognoscere veritates rerum. [...] Per hoc patet ad objecta, quia verior est scientia de particulari; set hec erit solum *quando complebitur numerus electorum*, et cognoscemus tunc universalia per particularia, sicut modo facimus e contrario, quia hoc est secundum possibilitatem nostram, quia modo cognoscimus particularia per universalia ». Sur Bacon et la connaissance de l'individuel voir C. Berubé, *La connaissance de l'individuel au Moyen Âge*, Montréal - Paris, Presses Universitaires de Montréal - Presse Universitaires de France, 1964, p. 70-87, qui toutefois n'utilise que les *Communia naturalium*, sans prendre en compte les questions sur la *Métaphysique*, analysées déjà par Duhem, *Le système du monde*, vol. 5, p. 388-399, en particulier p. 395-396. L'idée que « objectum intellectus a parte nostra est universale, quia noster intellectus est confusus » se trouve aussi dans le commentaire du deuxième livre de la *Métaphysique*, dans *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 82.

31. Miano, « Nozione e oggetto della metafisica secondo R. Bacone », p. 511, n. 28 : « In realtà le *questiones* baconiane al libro XII, eccetto alcune questioni marginali occasionate dal testo aristotelico, costituiscono una teologia naturale assai più sviluppata che nello stesso Aristotele (manca però una trattazione delle prove dell'esistenza di Dio) ».

32. Voir à ce sujet D. Salman, « Algazel et les Latins », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 10-11 (1934-1935), p. 103-127, en particulier p. 111-118.

33. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 61; cf. *Algazel's Metaphysics*, J. T. Muckle (ed.), Toronto, St. Michael's College, 1933, p. 79 : « largitas enim est conferre beneficium *oportunum* sine spe reconpensacionis ».

34. *Algazel's Metaphysics*, p. 79-80 : « primus vero largus est quia iam effundit habundanciam suam super esse quod est sicut oportuit... Essencia enim eius talis est quod ex ea fluit super omne quod est, quicquid convenit ei. Ipse igitur vere largus est ».

l'utilisation de la distinction entre ce qui appartient à une substance par son essence et ce qui lui appartient par participation, employée déjà dans l'analyse d'autres attributs de Dieu, d'autre part par la tournure ouvertement religieuse des arguments discutés. Le premier argument contre s'énonce comme suit :

> … deus nichil confert sine spe recumpensationis, ergo deus non est largus. Minor patet, quia ipse *dat esse animabus ut adimpleantur sedes intelligentiarum que ceciderunt*; iterum *dat animabus et intelligentiis esse et cognitionem, et etiam omni creature, ut sua potentia et sapientia manifestentur et sibi laus conferatur*, ergo dat in spe recumpensationis.

Loin de se débarrasser rapidement d'une semblable objection, Bacon donne une longue réponse, dans laquelle il tient à préciser qu'il y a deux raisons de donner en vue d'une récompense :

> Ad primam rationem dicendum quod dare, gratia recumpensationis, hoc est dupliciter ; uno modo quia danti inest indigentia recumpensationis, et sic est in creatis, et sic procedit ; alio modo quia ei cui datur insit indigentia recumpensationis, et sic est in deo, unde confert deus creaturis esse et cognitionem ut ipsum *timeant, laudent, et diligant*, ut istis motibus *fruiccio* suo dulcissimo gloriosse [*sic*] et optime beatitudinis in perpetuum delectantur[35].

3. Sources

Après avoir offert quelques échantillons de la manière dont Bacon, entre 1237 et 1247, intègre dans ses leçons sur la philosophie aristotélicienne des notions, des principes et des thèmes spécifiquement religieux, il me reste à ajouter qu'il montre la même souplesse devant les *auctoritates*. S'il est acquis qu'à cette époque déjà Bacon maîtrisait bien les œuvres d'Avicenne, d'Averroès, d'al-Ghazali, d'Avicébron et de Gundisalvi[36], son utilisation de sources théologiques n'a pas été approfondie et mériterait une enquête

35. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 61-62. La terminologie utilisée ici (*timere*, *laudare*, *diligere*) s'inspire de l'interprétation de la triade *potentia-sapientia-bonitas* que Bacon reprend ailleurs dans ses commentaires : voir *infra*, p. 147-148.

36. Sur Bacon et Gazali voir *supra*, p. 144. Pour un exemple remarquable des quelques empruntes baconiennes à Avicenne voir N. Weill-Parot, « Retour sur l'"horreur du vide'. Les origines de la 'nature universelle' dans la physique médiévale et ses significations (XIII^{e}-XIV^{e} siècle) », dans J. Biard, S. Rommevaux (éds), *La nature et le vide dans la physique médiévale. Études dédiées à Edward Grant*, Turnhout, Brepols, 2012, p. 15-38, en particulier p. 16-25.

systématique[37]. Comme il n'est pas possible de la mener à bien ici, je me bornerai à quelques remarques préliminaires. Dans ses cours sur la *Physique* et la *Métaphysique* Bacon ne cite pas les œuvres authentiques d'Augustin, mais il mentionne souvent et de manière explicite le *De spiritu et anima* pseudo-augustinien[38], le *De consolatione* et les *Opuscula Theologica* de Boèce, les *Regulae theologicae* d'Alain de Lille et l'*Ars fidei catholicae* de Nicolas d'Amiens[39]. Un petit sondage sur ses emprunts implicites confirme la liberté avec laquelle, dans son enseignement ès arts, Bacon se sert de la littérature théologique.

Il est intéressant de suivre avant tout les traces de l'influence discrète, souterraine mais profonde, de la pensée du Pseudo-Denis l'Aréopagite. Deux exemples me semblent assez significatifs. J'ai rappelé auparavant que Bacon discute de façon analytique dans ses commentaires sur la *Physique* et la *Métaphysique* les implications éternalistes de l'axiome *bonum est diffusivum sui*, forgé à partir de Denis. Il vaut la peine d'ajouter que, dans ces commentaires, il cite toujours cet axiome de manière anonyme et sous la forme que je viens d'évoquer, courante chez de nombreux théologiens contemporains[40]. Dans les questions sur le *De causis* il évoque par contre

37. Alors que Crowley, *Roger Bacon*, p. 206, se contente de mentionner rapidement le pseudo-Denis parmi les sources de Bacon, Easton, *Roger Bacon*, p. 21-22, souligne qu'en commentant Aristote Bacon ne cite jamais les *Sentences* de Pierre Lombard et affirme péremptoirement que « the *Quaestiones* given at Paris are purely philosophical, of the kind that would be given in the Faculty of Arts by a secular master ». Il n'est pas besoin de dire que la « pureté philosophique » d'un texte n'est pas inversement proportionnelle au nombre de citations tirés des *Sentences* qu'on y trouve : pour donner une évaluation historiquement fondée des commentaires aristotéliciens de (ou attribués à) Bacon il est indispensable d'analyser soigneusement *l'ensemble* des sources explicites *et implicites*. T. B. Noone, « Roger Bacon and Richard Rufus on Aristotle's *Metaphysics*: A Search for the Grounds of Disagreement », in *Vivarium*, 35 (1997), p. 251-265, consacre un bref paragraphe aux sources explicites, attire l'attention sur l'usage des *Regulae* d'Alain de Lille et remarque, à juste titre, que « one would have to characterize Bacon's commentaries as broader in their use of sources than Rufus' commentary » (p. 255).
38. Il vaut la peine de signaler que, alors qu'à l'époque de la rédaction du premier livre des *Communia naturalium*, R. Steele (ed.), in *OHI*, vol. 3, p. 282, Bacon est conscient qu'il ne s'agit pas d'un texte authentique, dans ses *Questiones supra undecimum prime philosophie Aristotelis*, vol. 7, p. 16 et 18, il se réclame de ce qu'Augustin dit « in suo libro *De anima* ».
39. Sur l'attribution de ce texte voir M. Dreyer, *Nikolaus von Amiens : Ars fidei catholicae – Ein Beispielwerk axiomatischer Methode*, Münster, Aschendorff, 1993, p. 33-38.
40. Voir les passages cités *supra*, n. 22. Bacon cite l'adage dionysien dans d'autres contextes aussi, par exemple dans la question sur la « largesse » de Dieu examinée *supra* (*Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 61 : « omne quod est sui ipsius diffusivum maxime est largum, deus est huiusmodi, ergo maxime est largus ») et dans une question sur la science divine (*Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 85 : « … quia bonum est diffusivum »). Sur l'origine de cet adage, voir J. G. Bougerol, « Saint Bonaventure et le Pseudo-Denys l'Aréopagite »,

la terminologie (*multiplicativum*, *communicativum*) introduite par Philippe le Chancelier et Guillaume d'Auvergne mais, à la différence du premier, qui attribue l'axiome à Denis, et du deuxième, qui l'attribue à Platon, il l'attribue aussi bien à Boèce qu'à Denis[41].

Le deuxième exemple requiert une analyse plus approfondie. Au début des *Questiones prime* sur la *Physique*, Bacon soulève la question de l'existence d'une pluralité de choses et, dans sa réponse, il développe des réflexions strictement théologiques qui tournent autour de la notion de « perfection »:

> Unde nota quod *perfectum in tribus consistit*; ibi enim est *substantia, virtus, et operatio*: quibus tribus existentibus *in qualibet re creata, perfecta nobilissima trinitas figuratur*, que per *potentiam, sapientiam, bonitatem* personaliter distinguitur, summam simplicitatem realem observando: potentia enim res in esse producit, et sapientia disponit, ordinat, et distinguit, et bonitas decorem tribuit. […] Unde tantam multitudinem creavit ut sua potentia manifestaretur, non propter sui indigentiam, set propter res, ut *cognita potentia, sapientia, bonitate, actorem timeat creatura et diligat*[42].

La définition que Bacon donne de la « perfection » se fonde sur une triade – *substantia-virtus-operatio* – qui vient sans doute du Pseudo-Denys[43] et lui était explicitement attribuée par les théologiens contemporains[44]. À partir de

dans *Études franciscaines*, 18 (1968), p. 33-123, en particulier p. 81-85.

41. Roger Bacon, *Questiones supra librum de causis*, R. Steele, F. M. Delorme (eds), in *OHI*, vol. 12, p. 93 : « … quoniam *bonum est sui-ipsius communicativum et multiplicativum sive diffusivum* ut dicit Boethius et Dionysius ». Cf. Philippe le Chancelier, *Summa de bono*, prol., q. 1, N. Wicki (ed.), Bern, Franke, 1985, vol. 1, p. 6 : « de verbis beati Dionysii in libro de Divinis nominibus in principio tractatus de bono potest hec extrahi : '*Bonum* est *multiplicativum aut diffusivum* esse'… ». Guillaume d'Auvergne, *De universo*, II, p. 2, c. 120, réimpr. anast. de l'éd. Venise 1590, Frankfurt a. M., 1963, vol. 1, fol. 970 H : « Bonitas autem creatoris … per seipsam *communicativa* est, *et diffusiva sui ipsius* pro capacitate, et aptitudine recipientium, et bonifactiva eorum, sicut dicit Plato ». Sous la forme adoptée par Philippe le Chancelier l'axiome est cité aussi par le commentateur anonyme de l'*Ethica nova* éd. par R.-A. Gauthier, « Le cours sur l'*Ethica nova* d'un maitre ès arts de Paris (1235-1240) », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 50 (1975), p. 71-141, à la p. 140.

42. Roger Bacon, *Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, vol. 8, p. 12-13.

43. Voir *Dionysiaca. Recueil donnant l'ensemble des traductions latines des ouvrages attribués au Denys de l'Aréopage*, Paris, Desclée de Brouwer, 1937, vol. 2, p. 930.

44. Un passage d'Alexandre de Halès, *Glossa in quatuor libros Sententiarum*, I, d. 3, vol. 1, p. 51, est explicite à ce propos : « Quinta est secundum quod in actu est, et haec est : essentia, virtus, operatio. Hanc ponit Dionysius in *Hierarchia*, cap. *Quare angeli dicuntur virtutes* » (cf. aussi *ibidem*, II, d. 9, vol. 2, p. 92). Voir aussi la question 9 du célèbre manuscrit 434 de Douai, édité dans H.-F. Dondaine, « L'objet et le 'medium' de la vision béatifique chez les théologiens du XIII^{e} siècle », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 19 (1952),

cette définition, Bacon construit une conception du monde comme théophanie qui considère les créatures comme l'image de la perfection de la Trinité de Dieu, conçue selon une deuxième triade : la triade *potentia-sapientia-bonitas*, typique de la théologie du XII^e^ siècle[45] et consacrée par Pierre Lombard[46]. Bacon la reprend pour insister sur l'idée que par son action créatrice Dieu vise à manifester sa puissance, sa sagesse et sa bonté afin de susciter dans l'homme des sentiments de crainte, d'éloge et d'amour[47] : une idée qui remonte à Hugues de Saint-Victor, comme l'a souligné Dominique Poirel[48].

Bacon mentionne à plusieurs reprises la triade dionysienne *substantia-virtus-operatio* dans ses cours sur la *Métaphysique*. En exposant le livre 10, il pose en ces termes le problème des *minima* :

> Ideo queritur quid sit illud minimum in creatura. Quod ille consistit in materia et forma et compositione videtur : et hoc patet XX^a^ propositione *De Articulis Fidei* [cf. PL 210, col. 599], illud quod maxime assimilatur, et prime cause est illud. Contrarium patet, principio *Celi et Mundi*, quod *consistit in principio, medio, et fine* [cf. *De caelo* 268a12, transl. Gerardi], *vel substantia, virtute et operatione*, quia maxime *perfectio rei create est ex hiis tribus*. Unde tripliciter reperitur ternarius ; aut sub istis nominibus materia, forma, et compagine, et istud consistit in substantia rei solum ; *aliter reperitur in principio, medio, et fine* ; *tertio modo in istis, substantia, virtute, et operatione*, et consistit in substantia rei, non absolute set relata ad corpus. Et iste completissimus est, quia primus ternarius assimiletur trinitati cause prime[49].

p. 60-130, ici p. 110 : « … unde actus facit cognoscere potentiam, et potentia siue uirtus essentiam, cum non sint nisi tria in omni re, teste Dionisio : in tria diuiduntur secundum se supramundana ratione omnes diuini intellectus in essentiam, uirtutem et operationem ». Je remercie Ayelet Even-Ezra d'avoir attiré mon attention sur ce passage.

45. Cf. D. Poirel, *Livre de la nature et débat trinitaire au XII^e^ siècle. Le 'De tribus diebus' de Hugues de Saint-Victor*, Turnhout, Brepols, 2002, p. 261-420. Les thèses de Poirel sur l'origine de la triade *potentia-sapientia-bonitas* sont discutées par M. Perkams, « The Origins of the Trinitarian Attributes *potentia*, *sapientia*, *benignitas* », in *Archa verbi* 1 (2004), p. 25-41 ; G. Allegro, *Teologia e metodo in Pietro Abelardo*, Palermo, Officina di Studi Medievali, 2010, p. 103-147 et 214-231.
46. Pierre Lombard, *Sententiae*, I, d. 34, c. 3-4, vol. 1, p. 251-253. Bacon rappelle cette triade aussi dans ses *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 84-85. Un exemple de sa diffusion dans le milieu des artiens à cette époque est offert par le commentaire de l'*Éthique* édité par Gauthier, « Le cours sur l'*Ethica nova* d'un maître ès arts de Paris (1235-1240) », p. 121.
47. Nous avons rencontré déjà ce thème dans la question sur la « largesse » divine des *Questiones supra undecimum Prime Philosophie*, presque contemporaines : cf. *supra*, p. 145.
48. Voir Poirel, *Livre de la nature et débat trinitaire*, p. 186-187, 323-327, 386.
49. Roger Bacon, *Questiones supra libros prime Philosophie Aristotelis*, vol. 10, p. 329-330. Le passage cité *infra*, p. 149, semble confirmer qu'ici la conjonction *vel* n'introduit pas une alternative, mais établit une équivalence entre la triade « aristotélicienne » et la triade

Si la visée théologique de sa démarche est évidente, le montage que Bacon fait d'une formule d'origine dionysienne, exploitée pour définir la perfection *des créatures*, et du passage du début du premier livre du traité *Du ciel* (268a10-19) où Aristote emprunte aux Pythagoriciens leur conception de la perfection *des corps* – « la totalité des choses est déterminée par le nombre trois ; fin, milieu et début forment le nombre caractéristique du Tout, et leur nombre est la triade »[50] – est vraiment surprenant. Pourtant, il ne s'agit pas d'une trouvaille improvisée, mais d'une interprétation bien connue de Bacon qui, quelques années plus tôt, en commentant le livre 11 (12) de la *Métaphysique*, avait discuté un argument contre l'actualité pure de la substance éternelle fondé précisément sur l'assomption qu'au début du traité *Du ciel* – et notamment dans la section qui se termine avec la ligne 268a19, citée selon la traduction de Gérard de Cremone – Aristote aurait laissé entendre que la perfection consiste dans la substance, la puissance et l'opération :

> In *De Celo et Mundo* scribitur, quod *perfectum in tribus consistit, substantia, virtus, et operatio*, ut innuitur per literam sequentem, ubi dicitur quod natura apta nata tribus facit [cf. *De caelo* 268a19, transl. Gerardi], ergo cum substantia eterna sit perfecta, in ipsa erit *substantia, potentia, et operatio*, et ita suo actui admiscetur potentia[51].

Je remarque en passant que les deux passages que je viens de citer nous offrent un indice précieux pour comprendre un fait, passé inaperçu mais très singulier : la présence de la triade *substantia-virtus-operatio* dans les *Auctoritates Aristotelis*, où elle s'est glissée parmi les adages tirés précisément du premier livre du *De caelo*. En faisant d'une version déformée de la traduction de Gérard de la ligne 268a19 la prémisse qui permettrait de conclure que « ad perfectionem unius cujuslibet rei tria requiruntur, scilicet *substantia* sive natura, *virtus et operatio* », les *Auctoritates Aristotelis*

dionysienne.

50. Aristote, *De caelo*, 268a 10-19, *translatio Gerardi*, que je cite d'après le texte édité dans Albert le Grand, *De caelo et mundo*, P. Hossfeld (ed.), dans *Alberti Magni … Opera Omnia*, vol. 5.1, p. 3 : « … quoniam res omnes sunt tres et dividuntur in tres dimensiones. Et similiter quidem dicunt Pythagorici, quod totum et res terminantur tribus dimensionibus, *fine scilicet et medio et principio*, et hic quidem numerus est omnis rei et significat trinitatem rerum. Nos vero non extraximus hunc numerum nisi ex natura rerum et retinuimus ipsum similem legi earum […] Nos autem nominamus hunc numerum hoc modo, ut dicamus, quia nominantur duo numeri duo numeri et duo viri duo viri, sed non dicimus omnes neque toti, quia ponimus semper et totum et omne super tres imprimis. Nos enim invenimus illud ita, quoniam *natura apta nata taliter facit* et imitamur nos eius operationem, sicut narravimus nuper ».

51. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 29.

prolongent en fait la bizarre lecture du début du *De caelo* que Bacon présente lorsqu'il fusionne, par deux fois, la triade pythagoricienne évoquée par le Stagirite et la triade dionysienne *substantia-virtus-operatio*[52].

Les *Questiones supra undecimum Prime Philosophie* ne se signalent pas seulement par la présence de la triade dionysienne – évoquée à nouveau, quelques pages plus loin, pour expliquer la définition boécienne de l'éternité divine[53] – mais, plus généralement, par l'abondance de références explicites et implicites aux sources théologiques. Bacon y soulève entre autres plusieurs questions concernant la connaissance de la première cause de la part des intelligences et des âmes séparées. Malgré quelques renvois, parfois fautifs, à Aristote et au *Livre des causes*, la plupart des arguments discutés ici ne proviennent pas de la tradition 'péripatéticienne'. Examinons par exemple la question « utrum delectatio vel amor prime cause ab intelligentia excellat cognitionem »[54]. Parmi les arguments contre, le quatrième se réclame de la thèse – qui est ouvertement attribuée aux « saints » et vient en effet d'un passage d'Augustin repris par Pierre Lombard dans sa *Glossa in Psalmos* – que la vision de Dieu est « tota merses »[55] ; le premier argument se fonde sur une affirmation concernant le rapport entre volonté, charité et sagesse. Bien que le nom de son auteur soit caché par une lacune du célèbre manuscrit 406 de la bibliothèque d'Amiens qui nous a conservé ce commentaire, la citation est littérale et peut être identifiée avec précision. Il s'agit d'un passage du *De natura et dignitate amoris* de Guillaume de Saint-Thierry, un texte emblématique de la « théologie monastique » du XII[e] siècle qu'il est tout à fait exceptionnel de rencontrer dans un commentaire aristotélicien[56]. Dans sa

52. J. Hamesse, *Les auctoritates Aristotelis. Un florilège médiéval. Étude historique et édition critique*, Louvain - Paris, Publications Universitaires - Béatrice-Nauwelaerts, 1974, p. 160 § 6 : « Natura apta nata est facere sicut fecit [cf. *De caelo* 268a 19, transl. Gerardi : '… quoniam natura apta nata taliter facit…'], ex quo habetur quod *ad perfectionem unius cujuslibet rei tria requiruntur*, scilicet *substantia* sive natura, *virtus et operatio* ». Ce texte, ainsi que le passage de la traduction de Gérard de Cremone cité *supra*, n. 50, pourrait être versé au dossier recueilli par H. Merle, « Aptum natum esse. Aptitudo naturalis », dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 43 (1981-82), p. 122-139.

53. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 31 : « eternitas est intelligibilis [*sic*] tota simul et perfecta possessio; set hoc, adminus in hiis tribus consistit, scilicet *substantia, virtus, et operatio, quia totum et perfectum in hiis tribus cognoscitur* ».

54. Sur cette question, voir Antolic, « Streben nach Wissen – Streben nach Gott. Der Kommentar des Roger Bacon zu Met. I 1, 980a21 », n. 37, p. 225-226.

55. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 120 : « Dicunt *sancti quod visio dei est tota merses* [sic]; set visio speculativa attribuitur, ergo cognitio vel visio magis est delectatione, quia delectatio non est tota merses, sicut cognitio vel visio ». Cf. *Petri Lombardi in Psalmos Davidicos Commentarii*, PL 191, col. 854 C.

56. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*,

réponse, ainsi que dans sa réfutation des arguments contre, Bacon insiste sur la primauté de l'« amour » et de la « charité » sur toute forme de connaissance, il distingue le plaisir de la connaissance du plaisir procuré par la « vision » et la « fruition », il présente la crainte et l'amour de Dieu comme la fin ultime de toute créature et il termine ses questions par une citation implicite de la lettre aux Romains de saint Paul[57].

Plusieurs années plus tard, devenu franciscain, Bacon soutiendra que la « métaphysique des Chrétiens » doit être « plus complète » que celle des païens[58]. À la lumière de ce que nous venons de voir, il paraît licite de suggérer qu'il avait déjà commencé à « compléter » la métaphysique – ainsi que la physique – du Stagirite pendant son enseignement à la Faculté des arts, et qu'il existe une continuité profonde entre cet enseignement et la production intellectuelle des années 1260 et 1270, où il plaide pour l'unité des savoirs et la suprématie de la théologie[59].

Quoi qu'il en soit, une conclusion s'impose. En 1231 le pape Grégoire IX confirme temporairement la prohibition d'enseigner dans les écoles parisiennes les « livres naturels », dans l'attente qu'une commission les expurge selon la « règle du Deutéronome ». Quelques années plus tard, Roger Bacon commence à faire cours à la Faculté des arts précisément sur ces livres et, s'efforçant de suivre d'une manière tout à fait personnelle la suggestion du pontife de « couper » les thèses fausses ou suspectes, en extirpe l' « erreur » de l'éternité du monde. Parfois Bacon introduit aussi des distinctions visant à souligner la valeur relative des arguments et des doctrines du Stagirite. Mais

vol. 7, p. 120 : « Tertio queritur utrum delectatio vel amor prime cause ab intelligentia excellat cognitionem. Et videtur quod non: dicit … quod *voluntas crescit in amorem, amor in caritatem, caritas in sapientiam*, ergo plus erit creatoris sapientia in deo vel cognitio, quam amor vel delectatio quia propter unumquodque tale, et illud magis ». Cf. Guillaume de Saint-Thierry, *De natura et dignitate amoris*, 3, dans *Guillelmi a Sancto Theodorico Opera Omnia. Pars III*, S. Ceglar, P. Verdeyen (eds), Turnhout, Brepols, 2003 (CCCM 88), p. 179 : « Sicut enim secundum aetatum incrementum uel detrimentum puer mutatur in iuuenem, iuuenis in uirum, uir in senem, secundum qualitatum mutationes etiam aetatum nomina mutantes: sic secundum uirtutum profectum *uoluntas crescit in amorem, amor in caritatem, caritas in sapientiam* ».

57. Cf. Roger Bacon, *Questiones supra undecimum prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, vol. 7, p. 121-122, en particulier p. 122: « … ut est etiam ipsis mediantibus ad ejus cognitionem prout possibile, accedemus *de cognitione ad timorem et diligendum*, quibus omnibus intellectualis non totum demergo, set de gratia illius gloriosissimi *fruitione* diversissima ac manifestabili in perpetuum gaudebimus, *a quo omnia, per quem omnia, ad quem omnia, qui est benedictus per infinita saecula saeculorum* [cf. Rom. 11, 36] ».
58. Roger Bacon, *Communia mathematica*, R. Steele (ed.), in *OHI*, vol. 16, p. 10-11 « … cum metaphysica Christianorum debeat esse complecior quam infidelium et se potencius extendere ad majora ».
59. Hackett insiste sur la continuité de l'attitude de Bacon à l'égard d'Aristote (et d'Averroès) : « Roger Bacon and the Reception of Aristotle in the Thirteenth Century », p. 236-244.

il pratique surtout la technique de l'adjonction, de l'amalgame, voire de la confusion entre la perspective philosophique et la perspective théologique. Loin de traiter Aristote comme une « belle captive » et de lui couper ses cheveux et ses ongles, Bacon le reconnaît comme son maître ; mais, en même temps, il le rhabille avec des vêtements convenables pour son entrée à l'université de Paris, où la philosophie pouvait acquérir sa place à condition de se présenter comme un instrument indispensable à la formation des futurs théologiens.

Pseudoepigrapha in the *Opera hactenus inedita Rogeri Baconi* ? The Commentaries on the *Physics* and on the *Metaphysics*

Silvia Donati[*]

Introduction

The English master Roger Bacon is a major figure of the early reception of Aristotelian philosophy at the University of Paris in the first half of the XIII century. He is believed to have been active as an Arts Master at Paris for a number of years, although there is no agreement among scholars about the precise time during which this activity took place. He must have started in the late 30s or in the early 40s and ended his teaching activity some years later, possibly around 1247; in any case before ca. 1256, when he had become a Franciscan friar[1]. Consequently, his philosophical commentaries, which are assumed to be the result of lectures given during his stay at the Parisian

*. I would like to express my gratitude to Concetta Luna (Pisa, Scuola Normale Superiore) for her unfailing support and encouragement from the very beginning of this research, to Robert Wielockx (Roma, Pontificia Università della S. Croce) and Martin Pickavé (University of Toronto) for their insightful remarks on a previous version of this paper. All remaining mistakes are my own. I would also like to thank Luca Bianchi (Vercelli, Università del Piemonte Orientale) for making the article contained in this volume available to me before publication, Olga Weijers (Paris, IHRT) and Roland Hissette (Cologne, Thomas Institut) for their assistance in the acquisition of a digital copy of MS Amiens, Bibliothèque Municipale, 406. The reproductions from this manuscript published in the appendix are printed by kind permission of the Bibliothèques d'Amiens Métropole.

1. For a recent discussion of the many still unsolved questions concerning Bacon's biography, cf. J. Hackett, "Roger Bacon: His Life, Career and Works", in J. Hackett (ed.), *Roger Bacon and the Sciences. Commemorative Essays*, Leiden-New York-Köln, Brill, 1997, pp. 9-23. On his literary production and for a comprehensive bibliography, cf. R. Sharpe, *A Handlist of the Latin Writers of Great Britain and Ireland before 1540*, Turnhout, Brepols, 2001, pp. 580-583, O. Weijers / M. B. Calma, *Le travail intellectuel à la Faculté des arts de Paris: textes et maîtres (ca. 1200-1500)*, fasc. 8, Turnhout, Brepols, 2010, pp. 220-251.

Faculty of Arts, rank among the earliest preserved evidence for the teaching of Aristotle's philosophy of nature and metaphysics at the University of Paris after the prohibitions of 1210, 1215 and 1231 had ceased to be effective[2].

Most of the philosophical commentaries which have been attributed to Roger Bacon by modern scholarship are preserved in a single manuscript witness – the famous MS Amiens, Bibliothèque Municipale, 406 –, and have been published by Robert Steele and Ferdinand M. Delorme in the "Opera hactenus inedita Rogeri Baconi"[3]. The present contribution deals with the problem of authenticity regarding some of these commentaries. Although it is not the first time that this issue has been raised by scholars[4], to my knowledge, it will be the first time that the authenticity of these works is concretely questioned within a scientific contribution. In the following, after a brief description of the commentaries, the problem of the authorship will be investigated from four different angles: (1) the author's references to his own works, (2) the attributions in MS Amiens, BM, 406, (3) the style of the commentaries; (4) their doctrinal coherence. However, since the doctrinal analysis is still in its early stages, and will be limited to two representative examples in the present contribution, the results presented here cannot be considered as the final answer to the question, but need to be confirmed by a more extensive investigation[5].

2. Possibly earlier than Roger Bacon's are some commentaries on the *Metaphysics* and the *Libri naturales* that have been attributed to the English master Richard Rufus of Cornwall in recent scholarship. It should be noted, however, that on both the issue of the authorship (for some of the commentaries) as well as of date and location (for all of them), there is no general agreement among scholars; cf., among the most recent contributions, S. Donati, "The Anonymous Commentary on the Physics in Erfurt, Cod. Amplon. Q. 312 and Richard Rufus of Cornwall", in *Recherches de Théologie et Philosophie médiévales,* 72 (2005), pp. 232-362; R. Wood, "The Works of Richard Rufus of Cornwall: The State of the Question in 2008", in *Recherches de Théologie et Philosophie médiévales*, 76 (2009), pp. 1-73; <Ps.?> Richardus Rufus of Cornwall, *In Aristotelis De generatione et corruptione*, N. Lewis – R. Wood (eds.), with the assistence of J. Ottman, Oxford etc., The British Academy / Oxford University Press, 2011, pp. 2-80.
3. Henceforth OHI.
4. According to J. Hackett ("Roger Bacon", p. 21 nt. 30), Fr. Allan B. Wolter, O.F.M. once expressed the opinion that the problem of the authenticity of the philosophical commentaries published in the OHI needed to be re-examined.
5. I will deal more elaborately with the topics discussed in this paper in the study: S. Donati, "The Problem of the Authorship of the Philosophical Commentaries Published in the Opera hactenus inedita Rogeri Baconi", in preparation.

1. The works discussed in this paper[6]

For the sake of brevity, the following abbreviations will be used in the present contribution: 1) *Qq. Metaph. XI = Questiones supra XI Prime Philosophie Aristotelis (Metaphysica XII)*, R. Steele / F. M. Delorme (eds.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1926, OHI, vol. 7, pp. 1-122;

2) *De XI° libro = De XI° libro*, R. Steele / F. M. Delorme (eds.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1926, OHI, vol. 7, pp. 123-151;

3) *Qq. Phys. I-IV = Questiones supra libros quatuor Physicorum Aristotelis*, F. M. Delorme, R. Steele (eds.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1928, OHI, vol. 8;

4) *Qq. Metaph. I, II, V-X = Questiones supra libros Prime Philosophie Aristotelis (Metaph. I, II, V-X)*, R. Steele, F. M. Delorme (eds.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1930, OHI, vol. 10;

5) *Qq. Metaph. I-IV = Questiones altere supra libros Prime Philosophie Aristotelis (Metaph. I-IV)*, R. Steele, F. M. Delorme (eds.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1932, OHI, vol. 11, pp. 1-170;

6) *Qq. De plantis = Questiones supra De plantis*, R. Steele, F. M. Delorme (eds.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1932, OHI, vol. 11, pp.171-252;

7) *Qq. De causis = Questiones supra librum De causis*, R. Steele, F. M. Delorme (eds.), Oxonii – Londoni, E typographeo Clarendoniano – Apud Humphridum Milford, 1935, OHI, vol. 12;

8) *Qq. Phys. I-VIII = Questiones supra libros octo Physicorum Aristotelis*, F. M. Delorme, R. Steele (eds.), Oxonii – Londoni, E typographeo Clarendoniano – Apud Humphridum Milford, 1935, OHI, vol. 13;

9) *Comm. nat. = Liber primus Communium naturalium Fratris Rogeri*, ed. R. Steele, Oxonii, E typographeo Clarendoniano, s.d. and 1911, OHI, vol. 2, 3;

10) *Qq. De gen.* = Anonymus (= Rogerus Bacon?), *Quaestiones super De generatione et corruptione*, MS Roma, Biblioteca di S. Isidoro, 10, fols. 101ra-111rb.

2. Description of the commentaries ascribed to Roger Bacon

The OHI includes eight commentaries on Aristotelian or ps. Aristotelian works – all of them preserved in the already mentioned MS Amiens, Bibliothèque municipale, 406 and belonging to the literary genre of the question commentaries: (1) two sets of questions on the *Physics*, on Books I-IV and Books I-VIII, respectively (= *Qq. Phys. I-IV*, *Qq. Phys. I-VIII*[7]); (2)

6. Note that in quotations from the OHI the interpunction will occasionally be changed silently.
7. The manuscript tradition of *Qq. Phys. I-VIII* seems to be more complex than that of the other commentaries. According to O. Weijers and M.B. Calma (*Le travail intellectuel*, p. 236),

four sets of questions on the *Metaphysics*, two of them dealing with book XI, i.e., Book *Lambda* in the early Latin translations of the *Metaphysics* (= *Qq. Metaph. XI*; *De XI° libro*), the other two dealing with Books I-IV and Books I, II, V-X, respectively (= *Qq. Metaph. I-IV*; *Qq. Metaph. I, II, V-X*); (3) one set of questions on the ps. Aristotelian *De plantis* (= *Qq. De plantis*); (4) one set of questions on the ps. Aristotelian *De causis* (= *Qq. De causis*). A further text published in the OHI, the *Liber de sensu et sensato*, although obviously based on Aristotle's treatise, belongs, strictly speaking, neither to the literary genre of the question commentaries nor to that of the literal commentaries, but rather rearranges materials derived from Aristotle's *De sensu* and from the later tradition in a personal way[8].

Two possible additions to this *corpus* of commentaries are mentioned by F. M. Delorme in his introduction to vol. 13 of the OHI[9]; meant are two collections of questions on the *De generatione et corruptione* and the *Meteora*, respectively, preserved anonymously in MS Roma, Biblioteca di S. Isidoro, 10. Whereas Delorme provides no specific arguments in favor of his suggestion with respect to the commentary on the *Meteora*, in the case of the commentary on the *De generatione* – here indicated as *Qq. De gen.* – his hypothesis rests on a stronger evidential basis. Delorme[10] mentions a reference to a previous commentary on the *De generatione* contained in *Qq. Phys. I-VIII* and verified in *Qq. De gen.*[11]. Further evidence is provided by an allusion to a future commentary on the *De generatione* contained in the *De XI° libro* and also verified in *Qq. De gen*[12]. Moreover, as we shall see in sect. 6 of this paper, clear

a further witness to *Qq. Phys. I-VIII*, besides the Amiens manuscript, is MS Winchester College, 50 (fols. 18-30), which I have not examined yet. Furthermore, an anonymous collection of questions on *Physics* II-IV contained in MS Philadelphia, Free Library, Lewis European, 53 (fols. 71ra-85rb) bears strong similarities to the corresponding section of *Qq. Phys. I-VIII*. Despite their similitarity, these two texts are not related as copies of the same work: although they raise the same questions in the same order and the contents of corresponding questions is almost the same, the wording is always different: cf. S. Donati, "The anonymous Questions on *Physics* II-IV of MS Philadelphia, Free Library, Lewis Europ. 53 (ff. 71ra-85rb) and Roger Bacon", in *Vivarium* 35 (1997), pp. 177-221.

8. Cf. *Liber de sensu et sensato*, R. Steele (ed.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1937, OHI, vol. 14, pp. 1-134. This text is preserved anonymously in MS London, British Libr., Add. 8786; on the problem of its authorship, cf. S. C. Easton, *Roger Bacon and His Search for a Universal Science*, New York, Columbia Univ. Press, 1952, pp. 232-235.
9. Cf. OHI, vol. 13, p. xxxi, nt. 1.
10. Cf. OHI, vol. 13, p. xxxi, nt. 1.
11. For the corresponding passage, cf. *Qq. De gen.*, fols. 107vb-108ra; cf. also <Ps.?> Richardus Rufus of Cornwall, *In Aristotelis De generatione et corruptione*, pp. 19-20, in which Delorme's suggestion concerning the authorship of this anonymous commentary has been taken up.
12. Cf. *De XI° libro*, p. 135, 10-11 (quoted below, nt. 72); *Qq. De gen.*, fols. 102vb-103ra (quoted

similarities concerning significant doctrinal issues confirm the existence of a link between *Qq. De gen.* and Bacon's authentic works.

A precise chronology of Bacon's commentaries has not yet been established. Since the commentaries are assumed to be related to Bacon's teaching activity at the University of Paris[13], they are usually dated back to a period between the late 30s and the late 40s depending on the time at which Bacon has supposedly been in Paris. Moreover, different attempts to develop a relative chronology of the *corpus* on the basis of internal evidence have resulted in partly conflicting conclusions[14]. By questioning the authenticity of some of the items of the *corpus* of commentaries published in the OHI, the present contribution will build an entirely new basis for the issue of their relative chronology. Regardless of the problem of the authorship, evidence against the hypothesis of an early date in the late 30s, is provided for some items of the *corpus* by an investigation of their sources. The fact that *Qq. De plantis* presupposes Robert Grosseteste's translation of the *Nicomachean Ethics* (completed ca. 1246/1247) at least excludes that this work and *Qq. De causis*, which in all probability is later than *Qq. De plantis*[15], were completed before the late 40s[16]. Furthermore, in the case of *Qq. Metaph. I-IV* – which in this study will be regarded as probably unauthentic – the hypothesis of an early date in the 30s seems to conflict with the fact that this commentary entails knowledge of the *Translatio*

below, sect. 6.1).

13. Concrete evidence in favor of the hypothesis of their Parisian provenance is provided for two of the eight commentaries by geographical examples occurring in them: *Qq. Phys. I-VIII* contains a well-known reference to the river Seine, whereas *Qq. De plantis* mentions Paris and Orléans; cf. *Qq. Phys. I-VIII*, p. 226, 5-6; *Qq. De plantis*, p. 231, 2-3. A futher indication of the provenance of these works from the Parisian academic *milieu* is the knowledge of the Parisian theological debates to be found in some of the commentaries; cf. L. Bianchi, "Couper, distinguer, compléter: trois stratégies de lecture d'Aristote à la Faculté des arts", in this volume.
14. For instance, F. M. Delorme and R. Steele come to opposite conclusions concerning the chronology of *Qq. Metaph. I-IV* and *Qq. Metaph. I, II, V-X*; see below, nt. 25.
15. See below, sect. 3.
16. *Qq. De plantis* refers to *Ethica Nic.* VII, c. 14, 1153 b 17-18, a text which is not contained in the earlier translations of the *Ethics*: cf. *Qq. De plantis*, p. 175, 2-3. For the date of Grosseteste's translation, cf. *Aristoteles Latinus*, XXVI 1-3, fasc. 1, *Ethica Nicomachea*, Praefatio quam conscripsit R. A. Gauthier, Leiden-Bruxelles, Brill / Desclée de Brouwer, 1974, p. CCI. A possible quotation from Grosseteste's translation also appears in *Qq. Metaph. I, II, V-X*, p. 315, 16. The text mentioned here (*Ethica Nic.*, II, 5, 1106 b 35) is closer to the text of Grosseteste's translation than to that of the *Ethica Vetus*; cf. Aristoteles Latinus, XXVI 1-3, fasc. 2, *Ethica Nicomachea*, *Translatio antiquissima librorum II-III sive 'Ethica Vetus'*, R. A. Gauthier (ed.), Leiden-Bruxelles, Brill / Desclée de Brouwer, 1972, p. 14, 13; Aristoteles Latinus, XXVI 1-3, fasc. 3, *Ethica Nicomachea*, *Translatio Roberti Grosseteste Lincolniensis... A. Recensio pura*, R. A. Gauthier (ed.), Leiden-Bruxelles, Brill / Desclée de Brouwer, 1972, p. 171, 6.

refers back to a previous commentary on the *De generatione*, this reference being verified in *Qq. De gen.*, and to a not yet identified previous commentary on the *De animalibus*; (iii) *Qq. Phys. I-VIII* also alludes to a commentary on the *De caelo et mundo* as a future possible work; (iv) *Qq. Metaph. I, II, V-X* refers back to *Qq. Phys. I-VIII*; (v) *Qq. De causis* refers back to *Qq. Phys. I-VIII*, *Qq. Metaph. I, II, V-X* and *Qq. De plantis* as well as to a not yet identified previous commentary on the *De anima*. We may underline that, on the one hand, Book II of *Qq. Metaph. I, II, V-X* refers back to Book I of *Qq. Phys. I-VIII*, and Book V of *Qq. Phys. I-VIII*, on the other hand, refers back to Book VIII of *Qq. Metaph. I, II, V-X*[21] – a fact which seems to imply that the composition of *Qq. Phys. I-VIII* cannot be entirely prior to the composition of *Qq. Metaph. I, II, V-X*, but that they partially overlap.

A possible objection against the preceding reconstruction, according to which the whole set of commentaries preserved in the Amiens manuscript splits into two separate groups, is the fact that, on the one hand, a work belonging to group A, namely *Qq. Metaph. XI*, contains an allusion to a commentary on the *De causis* as a future possible work, and that, on the other hand, group B contains a commentary on the *De causis*. We should note, however, that the allusion contained in *Qq. Metaph. XI* does not seem to have a counterpart in the commentary on *De causis* belonging to group B. Therefore, if on the basis of this allusion we are entitled to assume that the author of *Qq. Metaph. XI* had not yet commented on the *De causis* and possibly planned to do so, we are not entitled to assume that the future commentary referred to is *Qq. De causis*, i.e., the commentary on *De causis* belonging to group B. The chronological relations within the two groups can be summarized by the two following schemes[22]:

21. See below, sect. 6. This reference was not noticed by F. Delorme: cf. OHI, vol. 13, pp. xxvii-xxxi.

22. In the following schemes, the different kinds of lines indicate respectively: bold continuous line = reference to a certainly identified past work; fine continuous line = reference to a not (or not certainly) identified past work; dashed line = reference to a future work. The different types indicate respectively: italics = a work whose attribution to Roger Bacon is not generally regarded as certain by scholars; small capitals = a work that has not been identified yet.

anonyma of the *Metaphysics*[17], a text which is not known to have been used before ca. 1250 by such authors as Albert the Great and Thomas Aquinas[18].

3. The author's references to his own works

In his introduction to vol. 13 of the OHI, at the end of the edition of the whole set of commentaries preserved in MS Amiens, BM, 406, F. M. Delorme compiles a relative chronology of the commentaries based on the cross-references contained in them[19]. A detailed analysis of the cross-references will be carried out in a later contribution[20]. Here, it suffices to refer to Delorme's list which, apart from a few omissions and some imprecisions in the identification of the references, seems to be accurate. A striking feature of the *corpus* of commentaries of the Amiens manuscript that becomes apparent when they are considered from the viewpoint of the cross-references is the fact that the whole set splits into two groups – I will call them group A and group B – whose members refer to members of the same group, but not to members of the other group.

Group A includes three works: (1) *Qq. Phys. I-IV*, (2) *Qq. Metaph. XI* and (3) *Qq. Metaph. I-IV*. *Qq. Metaph. I-IV* refers back to both *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Phys. I-IV*, whereas *Qq. Metaph. XI* does the same with respect to *Qq. Phys. I-IV*. It is also noteworthy that several of these cross-references are precise enough to guarantee the identification of the passages and works referred to. Thus, these references prove beyond any reasonable doubt that the three commentaries were written by the same author and that their chronological order is the following: (1) *Qq. Phys. I-IV*; (2) *Qq. Metaph. XI.*; (3) *Qq. Metaph. I-IV*.

Group B contains the five other commentaries preserved in the Amiens manuscript: (1) *De XI° libro*, (2) *Qq. Phys. I-VIII*, (3) *Qq. Metaph. I, II, V-X*, (4) *Qq. De plantis* and (5) *Qq. De causis*. These works are linked by a complex but coherent system of cross-references. According to Delorme: (i) *De XI° libro* announces a commentary on the *Physics* and a commentary on the *De generatione* as future works, the two references being verified in *Qq. Phys. I-VIII* and in *Qq. De gen.* (i.e., the anonymous questions on the *De generatione* contained in MS Roma, Bibl. di S. Isidoro, 10), respectively. (ii) *Qq. Phys. I-VIII*

17. Cf. *Qq. Metaph. I-IV*, pp. 28, 30-35; 99, 8-13; 121, 9-20; 130, 18-22.
18. On the earliest Latin users of the *Translatio Anonyma*, cf. Aristoteles Latinus, XXV 2, *Metaphysica Lib. I-X. XII-XIV, Translatio Anonyma sive 'Media'*, G. Vuillemin-Diem (ed.), Leiden, Brill, 1976, pp. xxv-xxxiv.
19. Cf. OHI, vol. 13, pp. xxvii-xxxi.
20. Donati, "The Problem of the Authorship", in preparation. For some additions to Delorme's list, cf. below, sect. 4, nt. 43, and sect. 6.

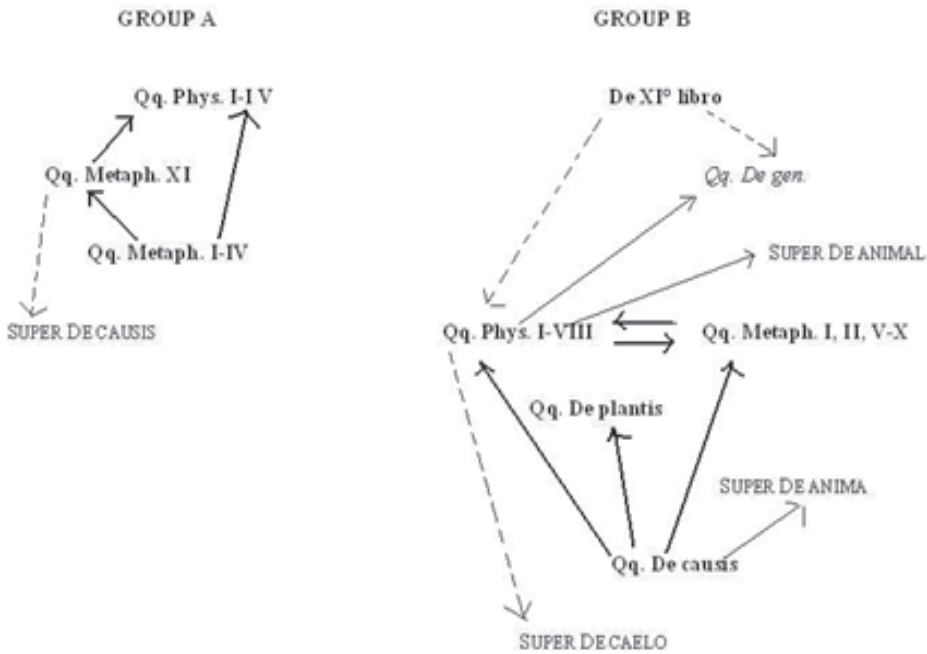

Delorme[23] understands the absence of cross-references linking together works of the two different groups[24] in terms of chronology. In his view, the entire collection of works classified here as group A is earlier than the entire collection of works classified here as group B according to the following relative chronology[25]: (1) *Qq. Phys. I-IV*; (2) *Qq. Metaph. XI*; (3) *Qq. Metaph. I-IV*, (4) *De XI° libro*; (5) commentary on the *De generatione* (possibly to be identified with *Qq. De gen.*); (6) commentary on the *De animalibus* (not yet

23. Cf. OHI, vol. 13, pp. xxvii-xxxi.

24. Delorme sees, however, an exception in the allusion, contained in *Qq. Metaph. XI*, to a possible future commentary on the *De causis*, an allusion which he, unlike myself, regards as a reference to *Qq. De causis*.

25. This relative chronology is accepted by S. Easton (*Roger Bacon*, pp. 60-61). In constrast, at least to some extent, it is not agreed to by Robert Steele, who regards *Qq. Metaph. I-IV* as later than *Qq. Metaph. I, II, V-X*, due to the fact that the former work presents knowledge of the *Translatio Anonyma* of the *Metaphysics*, which still seems to be ignored in the latter; cf. above, sect. 2 and OHI, vol. 11, pp. xvii, xx-xxi.

identified); (7) *Qq. Phys. I-VIII*; (8) *Qq. Metaph. I, II, V-X*[26]; (9) *Qq. De plantis*; (10) commentary on the *De anima* (not yet identified); (11) *Qq. De causis*. As a possible addition to this Delorme referred to (12) the commentary on the *De caelo* alluded to in *Qq. Phys. I-VIII*. My suggestion is that there might be an alternative explanation for the splitting of this *corpus* of commentaries into two separate groups, namely the hypothesis that the commentaries of the two groups are not works by a single author, only from different phases of his literary production, but rather works by two different authors. In order to substantiate this hypothesis, I will now turn to the second main point of my analysis, namely the attributions in the Amiens manuscript.

4. The attributions in MS Amiens, BM, 406

The manuscript Amiens, Bibliothèque Municipale, 406 originally belonged to the Abbey of Corbie and reached Amiens after the French revolution. According to the description published by Robert Steele in the introduction to vol. 10 of the OHI[27], it is a vellum manuscript including 193 folios that – apart from the index of the questions (*Tabula quaestionum*) at the beginning of the volume, which is probably later (XIVth century) – dates back to the late XIIIth century. In addition to the eight philosophical commentaries published in the OHI and the index of the questions of the treatises on metaphysics and natural philosophy contained in the manuscript, it includes: (i) the *Opus puerorum*, i.e., a collection of sophisms written by a not yet identified Peter H., (ii) an anonymous collection of questions *De visu*, and finally (iii) an incomplete copy of the *De sphera* by John of Sacrobosco. Altogether, the manuscript can be divided into thirteen sections[28]:

1) fols. 1r-5v (= two quires): *Tabula quaestionum*;

2) fols. 6ra-28vb (= six quires): <u>*Qq. Phys. I-IV*</u>; attributed to Roger Bacon in the manuscript;

26. As already mentioned, Delorme's reconstruction ignores the probable partial simultaneity of *Qq. Phys. I-VIII* and *Qq. Metaph. I, II, V-X*.

27. Cf. OHI, vol. 10, pp. v-x, xiii-xv. The first to draw attention to the commentaries contained in the Amiens manuscript was V. Cousin in the article, "Description d'un manuscrit inédit de Roger Bacon, qui se trouve dans la Bibliothèque d'Amiens", in *Journal des savants*, (1848), pp. 459-472.

28. The collation of the manuscript given in the following list is derived from Steele's description, OHI, vol. 10, pp. xiii-xv; cf. also OHI, vol. 14, p. ix, nt. 3 (concerning item no. 9, i.e., the *Opus puerorum*). In the list, the titles of the commentaries belonging to group A are underlined, whereas the titles of the commentaries belonging to group B are printed in bold.

3) fols. 29ra-56vb (= seven quires): **Questions on *Phys.* I-V, part of *Phys.* VI** (= ***Qq. Phys. I-VIII***, pp. 1-317); attributed to Roger Bacon in the manuscript;

4) fols. 57ra-63vb (an entire quire + part of a quire): ***Qq. De plantis***; attributed to Roger Bacon in the manuscript;

5) fols. 63vb-74ra (part of a quire + two quires + part of a quire): **Questions on part of *Phys.* VI, *Phys.* VII, VIII** (= ***Qq. Phys. I-VIII***, pp. 317-428; defective because of the lack of a quire);

6) fols. 74rb-77rb (part of a quire): ***De XI° libro***[29];

7) fols. 78ra-113vb (= nine quires): ***Qq. Metaph. I, II, V-X***; attributed to Roger Bacon in the manuscript;

8) fols. 114rb-124vb, 127ra-129vb (three quires + two folios): ***Qq. De causis*** (defective because of the lack of a quire)[30];

9) fols. 130ra-154va (one quire + two folios + two folios + two quires + one folium + two quires): *Opus puerorum* (defective because of the loss of several folios and the lack of an entire quire); attributed to Magister Petrus H. in the manuscript;

10) fols. 155ra-165va (= two quires): *De visu* (incomplete at the beginning and at the end);

11) fols. 166ra-176va (two quires + part of a quire): *Qq. Metaph. XI*;

12) fols. 176va-190va (part of a quire + three quires): *Qq. Metaph. I-IV*[31];

13) fols. 191ra-193vb (= one quire): <Iohannes de Sacrobosco>, *De sphaera* (incomplete at the beginning).

According to Jean Destrez and Giovanna Murano[32], either the entire manuscript or some sections of it were originally an *exemplar*, i.e., a

29. Fol. 77v is blank.

30. Fols. 125ra-126vb are in a handwriting different from the one copying *Qq. De causis* and, according to R. Steele, contain sermons (*incipit* and *explicit ex abrupto*); cf. OHI, vol. 10, p. xiv, nt. 3.

31. On the precise length of *Qq. Metaph. I-IV*, however, see also below, nt. 38.

32. Cf. M. D. Chenu, J. Destrez(†), "*Exemplaria* universitaires des XIII^{e} et XIV^{e} siècles", in *Scriptorium*, 7 (1953), pp. 68-80, esp. 71-72; G. Murano, *Opere diffuse per* exemplar e *pecia*, Turnhout, Brepols, 2005, pp. 43, 621-622, 677, 726-728; G. Murano, "Tipologia degli *exemplaria* giuridici", in V. Colli (ed.), *Juristische Buchproduktion im Mittelalter*, Frankfurt a. M, Klostermann, 2002, pp. 105-141, esp. p. 112, nt. 24, p. 124, nt. 56. Murano (*Opere*) regards the sections of MS. Amiens, BM, 406, containing *Qq. Phys. I-IV*, *Qq. Phys. I-VIII*, *Qq. De plantis*, *De XI° libro*, *Qq. Metaph. I, II, V-X* and the *Opus puerorum* as certainly having the nature of an *exemplar*, whereas she is less positive about that regarding the sections containing *Qq. Metaph. XI*, *Qq. Metaph. I-IV* and the *De sphaera*, and does not mention at all

manuscript whose quires, the *peciae*, were left unbound and kept by the *stationarius* of the university, to be borrowed one at a time by the copyists; then, at some later point, the *peciae* must have been bound together to constitute the codex in its present form. Indeed, there are two pieces of evidence in favor of the suggestion that the Amiens manuscript might have originally been an *exemplar*: (1) as we shall see, in the sections containing the items no. 3, 4, 7, 9 – i.e., (i) the Questions on *Phys.* I-V and part of *Phys.* VI, (ii) *Qq. De plantis*, (iii) *Qq. Metaph. I, II, V-X* and (iv) the collection of sophisms by Peter H. – each quire is marked at the beginning with the number of the *pecia* ("prima pecia", "secunda pecia" etc.) in red ink; (2) the sections of the manuscripts containing items no. 2-9, 11, 12, i.e., the eight commentaries published in the OHI and the *Opus puerorum*, consist almost exclusively of gatherings of four foliums or binions, which is the normal size for the *peciae* of an *exemplar*, but not for the quires of manuscripts intended for study (which normally consist of larger gatherings such as quaternions, quinions or even senions)[33]. A different hypothesis was advanced by Robert Steele in his description of the manuscript: he suggested that the codex itself may not have been an *exemplar*, but rather a manuscript copied from an *exemplar*, some codicological peculiarities of the quires – the fact that in some quires the last column ends with a blank space and in other quires it contains an uncommonly high number of lines – indicating that the copyist(s), while copying the commentaries, did not have an entire codex at hand, but only a *pecia* at a time[34]. It should be noted, however, that the two hypotheses are not necessarily mutually exclusive: the very fact that, as suggested by the codicological peculiarities just mentioned, the copyist(s) seem(s) to have tried to preserve the structure of the model in the copy might indicate that, besides being copied from an *exemplar*, the Amiens manuscript was also intended to be an *exemplar*. Indeed, if the Amiens manuscript was a 'second generation' *exemplar*, it would have been the normal praxis to copy it from the preceding *exemplar*. However, our manuscript does not seem to have been very successful as a model: not only is it not known to have generated

the section containing *Qq. De causis*. It should be noted, however, that Murano's classification is not based on a direct examination of the codex (cf. Murano, *Opere*, p. 43).

33. Although the quires constituting these sections of the manuscript were originally binions, in a few cases, the original size of the quires has been altered by the addition or cutting of one or more leaves. In contrast, in the sections of the manuscript containing items no. 1, 10 and 13, i.e., the index of the questions at the beginning, the questions *De visu* and the treatise *De sphaera*, the quires have irregular sizes. Cf. Steele's description in OHI, vol. 10, pp. viii-x, xiii-xv.

34. Cf. OHI, vol. 10, pp. viii-x.

any progeny[35], it also lacks evident signs of utilisation and abrasion, which excludes that it may have been widely used as a model by copyists[36].

Turning to the contents of the Amiens manuscript, we may also note that the five commentaries belonging to group B constitute a codicological unity, since they form a single block (= items no. 3-8), copied, in all probability, by a single hand. Also, its beginning as well as its ending corresponds with the beginning and the end of a quire, respectively[37]. In contrast to that, the three commentaries belonging to group A are dispersed throughout the codex – they are located at the beginning and at the end of the manuscript (= items no. 2, 11, 12) – and are written by several hands, each of them also different from the one copying group B[38]. Four of the eight commentaries published in the OHI are attributed to Roger Bacon in the Amiens manuscript; following the order of the manuscript, they are items no. 2, 3, 4, 7, i.e., (i) *Qq. Phys. I-IV*, (ii) the Questions on *Phys.* I-V and part of *Phys.* VI (= *Qq. Phys. I-VIII*, pp. 1-317)[39], (iii) *Qq. De plantis* and (iv) *Qq. Metaph. I, II, V-X*[40]. A further work explicitly attributed in the Amiens manuscript is item no. 9, i.e., the collection of sophisms ascribed

35. Cf. also Murano, *Opere*, p. 43. A possible exception, however, is the copy of *Qq. Phys. I-VIII* preserved in MS Winchester College, 50 (see above nt. 7), a text which I have not examined yet.
36. It should also be noted that another distinctive feature of university *exemplaria*, namely the 'corrector's signature' certifying that the text of each quire had been checked by a university official in charge of the correction, is missing in the quires of the Amiens manuscript. Indeed, both interlinear and marginal corrections are very scarce in this manuscript.
37. Within the group, in the case of items no. 3, 7 and 8 (the questions on *Phys.* I-VI, *Qq. Metaph. I, II, V-X* and *Qq. De causis*) the beginning and the end of an item correspond with the beginning and the end of a quire; in contrast, items no. 4 and 5 (*Qq. De plantis* and the quaestions on *Phys.* VI-VIII) share a quire and items no. 5 and 6 (the questions on *Phys.* VI-VIII and the *De XI° libro*) do the same.
38. *Qq. Phys. I-IV* occupies six quires, whereas *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Metaph. I-IV* constitute a codicological unity including five quires, the third being shared by the two works. Moreover, the final part of *Qq. Metaph. XI* (MS Amiens, BM, 406, fols. 174va[?]-176va) and *Qq, Metaph. I-IV* seem to be copied by a single hand, which is probably also responsible for the second part of *Qq. Phys. I-IV* (MS Amiens, BM, 406, fols. 8va-28vb); see below nt. 50. A further, more cursive hand is responsible for a section at the end of *Qq. Metaph. I-IV* and for some marginal interventions in preceding parts of the commentary. Although R. Steele (without convincing grounds) seems to attach a special authority to this hand (cf. OHI, vol. 11, p. xvii), it does not seem at all certain to me that the passages copied by it (MS Amiens, BM, 406, fols. 190rb-va, 176v, mg. inf., 177r, mg. inf., 178r, mg. inf. = *Qq. Metaph. I-IV*, p. 168, 18 - p.170, p. 8, 24-35, p. 14, 20-23, p. 26, 2-8) really belong to *Qq. Metaph. I-IV*.
39. The attribution of item 3 (i.e., the questions on *Phys.* I-VI) to Roger Bacon is repeated in the index at the beginning of the codex (item no. 1), in the title-incipit preceding the list of the questions; see below.
40. Two further attributions to Roger Bacon occurring on fol. 1r, at the beginning of the index of the questions (= item no. 1) – (1) in the general title (fol. 1r, mg. sup.): "Philosophia Baconis" and (2) in the *ex libris* of the Abbey of Corbie (fol. 1r, between the columns): "Rogerius Bacon ordinis Minorum de Rebus Physicis..." – are completely devoid of value, since they are written

to master Petrus H. Unlike the works just mentioned, the other commentaries printed in the OHI are preserved anonymously in the Amiens manuscript. This means that their attribution to Roger Bacon is not based on manuscript evidence, but rests on other grounds. Although the editors do not explicitly raise the issue of the authorship of those anonymous commentaries, it seems to me that, apart from the fact that they are all preserved in the Amiens manuscript, which has obviously been regarded as a collection of Baconian works by scholars[41], the main reason for ascribing them to Bacon is the fact that they are related to other works that, for their part, are explicitly attributed to Bacon in the Amiens manuscript.

In one case, the relationship is obvious at first glance on the basis of the structure of the texts: item no. 5, i.e., the collection of questions on *Phys*. VI-VIII, is obviously the continuation of item no. 3, i.e., the collection of questions on *Phys*. I-VI, since no. 3 concerns Books I-V and the beginning of Book VI, whereas no. 5 concerns later sections of Book VI as well as Book VII and VIII[42]. Besides being complementary, these two texts are also linked by some cross-references contained in item no. 5: the questions on Book VIII include some references to the questions on Book IV and V, which are verified in the corresponding sections of item no. 3[43]. Combining the evidence concerning the structure of the texts with that concerning the author's references, it conclusively proves that these two texts, published in the OHI as a collection of questions on *Phys*. I-VIII (= *Qq. Phys. I-VIII*), are indeed different parts of one and the same commentary on Books I-VIII of the *Physics*[44] and that, consequently, they are both to be ascribed to one and the same author, namely Roger Bacon.

Cross-references are also the main pieces of evidence linking the remaining four anonymous texts – (i) *De XI° libro* (= item no. 6), (ii) *Qq. De causis*

by two modern hands (XVII/ XVIII-century?); cf. App., repr. no. 26, 27. The first attribution must have existed when Bernard de Montfaucon compiled his *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum nova* (1739), since the codex is registered there as "Philosophia Baconis, cod. membr. sæculi 14"; cf. Cousin, "Description", p. 459.

41. A particularly speculative version of this evaluation of the *corpus* of commentaries preserved in the Amiens manuscript was proposed by Robert Steele; cf. OHI, vol. 12, p. xv. Steele suggested that the collection might be the result of the efforts of a former pupil of Roger Bacon's undertaking the task of recovering the works of his master from the Paris stationers to make them available to his contemporaries.
42. Note, however, that, because of the lack of one or more quires, there is a lacuna between Book VI (incomplete at the end) and Book VII (incomplete at the beginning).
43. Cf. OHI, vol. 13, pp. 381, 21- 382, 19, p. 408, 1-2, p. 423, 3-5. These cross-references are not recorded in Delorme's list (vol. 13, pp. xxvii-xxxi). They will be discussed in Donati, "The Problem of the Authorship", in preparation.
44. Henceforth, item no. 3 and 5 will be referred to as *Qq. Phys. I-VIII*, 1st part, and *Qq. Phys. I-VIII*, 2nd part, respectively.

(= item no. 8), (iii) *Qq. Metaph. XI* (= item no. 11) and (iv) *Qq. Metaph. I-IV* (= item no. 12) – to works explicitly attributed to Roger Bacon in the Amiens manuscript. To clarify this point, we must go back to our previous discussion of the author's references. As pointed out before, from the viewpoint of the author's references, the set of commentaries contained in the Amiens manuscript splits into two groups – group A and group B – whose members are linked by the author's references to other members of their own group, but not to members of the other group. Let us consider group B first. Here, not less than three commentaries are explicitly attributed to Roger Bacon in the Amiens manuscript: *Qq. Phys. I-VIII* (1st part = item no. 3), *Qq. De plantis* and *Qq. Metaph. I, II,V-X*. In contrast, two works – *De XI° libro* and *Qq. De causis* – are preserved anonymously and may be ascribed to Roger Bacon because of their relationship – notably cross-references – to the commentaries attributed in the Amiens manuscript (*Qq. Phys. I-VIII*, in the case of the *De XI° libro*, *Qq. Phys. I-VIII*, *Qq. Metaph. I, II, V-X* and *Qq. De plantis*, in the case of *Qq. De causis*). In other words, in the case of group B, most members of the group (three out of five) are linked to the name of Roger Bacon directly and independently, on the basis of manuscript evidence; in contrast, only for a minority (two out of five), Bacon's authorship is extrapolated on the basis of their relationship to other works ascribed to Bacon.

If we consider group A, we find a different situation. As mentioned before, only one item of this group, namely *Qq. Phys. I-IV*, is explicitly attributed to Bacon in the Amiens manuscript, whereas the other two commentaries – *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Metaph. I-IV* – are preserved anonymously. As already pointed out, however, several cross-references linking them to *Qq. Phys. I-IV* prove conclusively that these two commentaries are from the same author as *Qq. Phys. I-IV*. Thus, the central issue, with respect to group A, is that of the authorship of *Qq. Phys. I-IV*: if, as testified by the Amiens manuscript, *Qq. Phys. I-IV* is written by Roger Bacon, then *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Metaph. I-IV* must be written by Roger Bacon as well. But is *Qq. Phys. I-IV* indeed written by Roger Bacon? In order to answer this question, we will first take a closer look at the attributions of the Amiens manuscript and then turn to two further points of this investigation, the stylistic and the doctrinal analysis.

I will start by considering the attributions of the works belonging to group B[45]: *Qq. Phys. I-VIII* (1st part = item no. 3), *Qq. De plantis* and *Qq. Metaph. I, II, V-X*. The attributions of those works are very similar. In all three cases we find an attribution – written in red ink on the upper margin – at the beginning of the commentary and then the attribution is repeated at the beginning of each single quire. For instance, on the upper margin of the first folium of *Qq.*

45. Cf. App., repr. no. 1-6.

Phys. I-VIII, we read (fol. 29r, mg. sup.): "Incipiunt questiones supra librum phisicorum a magistro dicto bacuun. (?) prima pecia"[46]; then, each of the five following quires is marked as follows: "secunda pecia supra primum librum phisicorum a magistro R. b.", "tertia pecia supra secundum librum phisicorum a magistro R. b." etc.; only the seventh (and last) quire is marked but not attributed: "septima pecia supra quartum phisicorum". Something similar holds true for *Qq. De plantis* and *Qq. Metaph. I, II, V-X*. The attribution at the beginning of *Qq. De plantis* has been partly cut off while trimming the manuscript, but an attribution is clearly visible at the beginning of the second and last quire, where we can read: "secunda pecia de plantis a magistro Ro. b.". Similarly, at the beginning of *Qq. Metaph. I, II, V-X* we read: "Incipiunt questiones supra primum me^{ce} a magistro R. bacco. prima pecia"; each of the following eight quires also start with an attribution: "secunda pecia, tertia pecia, quarta pecia... nona pecia me^{ce} a magistro R. b.". It s also noteworthy that all marginal attributions seem to have been written by one and the same hand, which is also responsible for the text of *Qq. Phys. I-VIII*, *Qq. De plantis* and *Qq. Metaph. I, II, V-X* (and probably for the text of *De XI° libro* and *Qq. De causis* as well). One may compare, for instance, the distinctive capital 'R' occurring in most attributions (in the abbreviations of the name 'Rogerus') and in some passages of the commentaries[47] (normally at the beginning of the verb 'respondere' and of its derivatives)[48].

Turning to *Qq. Phys. I-IV*, we find a different situation. In the case of *Qq. Phys. I-IV*, there is a single attribution, also written in red ink at the top of the page at the beginning of the work (fol. 6r, mg. sup.): "questiones primi phisicorum Rogeri bachini (?)"[49], whereas the following quires are neither marked nor attributed. Moreover, the hand writing this marginal attribution is clearly different from both the various hands responsible for the redaction of

46. As was pointed out to me by R. Wielockx, the exact reading of the names occurring in this attribution and in the attribution at the beginning of *Qq. Phys. I-IV* (see below; App., repr. no. 19, 21) must be regarded as uncertain.

47. Cf. App., repr. nr. 1, 2, 4-18. According to M. Pickavé, however, more convincing evidence in favor of the hypothesis that the hand responsible for the attributions and for the text of the commentaries is one and the same is provided by the lower case 'a', which both in the attributions and in the commentaries is written in the same two distinctive ways.

48. Interestingly, whereas in the works belonging to group B the capital 'R' is regularly used at the beginning of the verb 'respondere' and of its derivatives, it is almost never used in the same position by the different hands responsible for the works belonging to group A, There seem to be only three exceptions occurring in the initial part of *Qq. Metaph. XI* (fols. 166rb, 168rb, 170va), but the way in which the capital 'R' is written in this section of the manuscript is different from the way in which the same letter is written in the sections containing the works of group B.

49. Cf. App., repr. 19.

the works of group A (i.e., the two hands collaborating in the redaction of the main text of *Qq. Phys. I-IV*[50], the latter of which has probably also copied *Qq. Metaph. I-IV* and the second part of *Qq. Metaph. XI*, and the hand copying the first part of *Qq. Metaph. XI*)[51] and the hand responsible for the works of group B and their attributions. In fact, it might well be the hand that has written – also in red ink – the running titles in the first sections of the Amiens manuscript[52]. One may compare, for instance, the upper case A and S as well as the word 'phisicorum' in the attribution and in some running titles[53]. The formulation of the attribution of *Qq. Phys. I-IV* is also noteworthy. Whereas in all other attributions we always find the academic title 'magister' ("a magistro dicto bacuun (?)", "a magistro R. bacco", "a magistro R. b."), the title is missing in the attribution of *Qq. Phys. I-IV*, which reads: "questiones primi phisicorum Rogeri bachini (?)".

In conclusion, in the cases of *Qq. Phys. I-VIII*, *Qq. De plantis* and *Qq. Metaph. I, II, V-X*, the Amiens manuscript provides strong evidence for Bacon's authorship: the attributions occurring in those commentaries at the beginning of each *pecia* seem to have been written by the same hand copying the main text and thus go back to the original stage, when the *peciae* were produced. In contrast, the evidence provided by the Amiens manuscript for the case of *Qq. Phys. I-IV* is much weaker: since the hand responsible for the single attribution occurring in this commentary is different from the two hands responsible for the main text, it does not seem to have been introduced at the very beginning, but at a later point. This fact obviously reduces its authority. Indeed, it seems quite possible that it was introduced after the quires had been bound together, as a consequence of the attributions of the immediately following *Qq. Phys. I-VIII*.

50. The first hand copies fols. 6ra-8va (corresponding to Book I of the commentary) and the second hand copies fols. 8va-28vb (corresponding to Books II-IV).

51. See above, nt. 38.

52. Running titles at the top of the folium occur on fols. 6r-59r, with the four following exceptions only: fols. 40v-41r, 44v-45r, 48v-49r, 52v-53r, each of them corresponding to the shift from one quire to another. They seem to be the work of a single hand. A possible confirmation of the hypothesis that, in the different commentaries, the running titles are written by one and the same copyist is the fact that in the running titles of both *Qq. Phys. I-IV* and *Qq. Phys. I-VIII*, 1st part, we find the same mistake: in both commentaries, the questions concerned with *Phys.* IV, cc. 10-14 ("De tempore") are indicated in the running titles as questions on *Phys.* V (cf. MS Amiens, BM, 406, fols. 24v-28v, 49v-54r), in the case of *Qq. Phys. I-IV* this mistaken indication being also introduced – possibly by the same hand – in the text (MS Amiens, BM, 406, fol. 24va; App., repr. no. 25).

53. Cf. App., repr. no. 19-25.

Of course, this is not the only conceivable explanation for the peculiarities of the attribution at the beginning of *Qq. Phys. I-IV*[54]. However, a possible confirmation of the hypothesis just suggested, i.e., that this attribution was introduced at some later point, is provided by the *Tabula quaestionum* at the beginning of the codex (= item no. 1)[55]. In the *Tabula*, the list of the questions of some works – sometimes also the list of the questions of single books of a work – is introduced by a title-incipit usually written in red ink[56]. As far as one can see from the reproductions, all those title-incipits seem to have been written by one and the same hand, which is also the hand of the copyist compiling the list of the questions[57]. Especially the list of questions of item no. 3, i.e., *Qq. Phys. I-VIII* , 1st part, is preceded by a title-incipit (fol. 1v: "Incipiunt questiones primi libri phisicorum a magistro dicto bacuun. [?]") which almost exactly reproduces the attribution occurring at the beginning of the text (fol. 29r, mg. sup.: "Incipiunt questiones supra librum phisicorum a magistro dicto bacuun. [?]"). Interestingly, this is the only attribution occurring in the title-incipits in the index of the questions. In the case of the other works of group B (*Qq. De plantis*, *Qq. Phys. I-VIII*, 2nd part, *De XI° libro*, *Qq. Metaph. I, II, V-X*, *Qq. De causis*), neither the list of the questions of the commentaries nor the list of the questions of their single books is introduced by a title-incipit[58] although the blank space which in most cases precedes the lists suggests that

54. As was suggested to me by Robert Wielockx, an alternative explanation might rest on the hypothesis that the Amiens manuscript is the product of a team of copyists within a *scriptorium*. Based on this hypothesis, the fact that the attribution of *Qq. Phys. I-IV* and the main texts are written by different hands might be interpreted in terms of a division of tasks within the team. Similarly, the fact that in the case of *Qq. Phys. I-IV* the attribution occurs only once might be the consequence of a lack of time in the last stages of the preparation of the manuscript. Obviously, in accordance with this hypothesis, the authority of the attribution of *Qq. Phys I-IV* is not necessarily weakened by the fact that it is written by a different hand.

55. The *Tabula quaestionum* records the titles of the questions of the works on natural philosophy and metaphysics contained in the manuscript following the succession of the contents of the manuscript: (1) fol. 1r-1v: *Qq. Phys. I-IV*; (2) fols. 1v-2v: *Qq. Phys. I-VIII, 1st part*; (3) fol. 2v: *Qq. De plantis*; (4) fol. 3r: *Qq. Phys. I-VIII, 2nd part*; (5) fol. 3r: *De XI° libro*; (6) fols. 3r-4r: *Qq. Metaph. I, II, V-X*; (7) fol. 4r-v: *Qq. De causis*; (8) fol. 4v: *De visu*; (9) fol. 4v-5r: *Qq. Metaph. XI*; (10) fol. 5r-v: *Qq. Metaph. I-IV*.

56. For two exception, see below, nt. 57, 58.

57. Compare, for instance, the abbreviations of the word 'questiones' (App., repr. no. 28-32, 35, 37), 'Phisicorum' (App., repr. no. 28, 29; App. repr. 30-34), 'libri' (App., repr. no. 28-30), the long-tailed 'g' (App., repr. no. 29) and the superscript 'a' (App., repr. no. 29, 30-32, 34, 36, 37) occurring in the title-incipits and in the main text. A further indication that the hand compiling the *Tabula* and the hand writing the title-incipits are one and the same is the alternance of red ink and brown ink (apparently the ink used for the *Tabula*) in one of the titles; cf. App., repr. no. 37.

58. The only exception is the title written (in brown ink) between the lists of the questions of Book VII and Book VIII of *Qq. Metaph. I, II, V-X*; cf. MS Amiens, BM, 406, fol. 4v.

the copyist might have had the intention to fill in the title-incipit at a later point[59]. In contrast, in the case of the works belonging to group A (*Qq. Phys. I-IV*, *Qq. Metaph. XI*, *Qq. Metaph. I-IV*), we do find a title-incipit at the beginning of each list. Most significantly, however, no attribution is given in those titles. This fact is especially remarkable in the case of the title-incipit of *Qq. Phys. I-IV* (fol. 1r, mg. sup.): "Incipiunt questiones naturales et primo questiones libri phisicorum aristotelis"[60]. Indeed, if one takes the copyist's meticulousness at exactly reproducing the attribution at the beginning of *Qq. Phys. VIII* ("[...] a magistro dicto bacuun. [?]") into account, the absence of any attribution in the title-incipit of *Qq. Phys. I-IV* would suggest that the attribution at the beginning of the commentary (fol. 6r, mg. sup.: "questiones primi phisicorum Rogeri bachini [?]") was introduced only after the index of the questions had been redacted.

5. Stylistic analysis

The stylistic comparison yields additional useful information for our investigation concerning the authorship of the commentaries of the Amiens manuscript. The most significant result of the stylistic analysis is the confirmation that the splitting of the entire set of commentaries into the two groups A and B is correct. Indeed, if from the structural point of view we note only slight differences among the commentaries – for the most part, they consist of well ordered, short or medium-length questions including preliminary *pro* and *contra* arguments, the solution and the answer to the preliminary arguments –, there are much stronger differences with respect to the technical vocabulary and phraseology: the three commentaries of group A display a very homogeneous and distinctive style which cannot be found in the commentaries of group B. Their stylistic peculiarities corroborate our hypothesis that the commentaries of group A are the work of a single author different from the author of the commentaries of group B. A detailed investigation of the stylistic features of the commentaries will be carried out in a future contribution[61]. Here, it suffices to mention a few examples of peculiarities of the commentaries belonging to group A: they are especially remarkable because they include some very distinctive expressions and uncommon terms (the formulation 'intellectum vehementer applicare' and

59. Cf., for instance, App. , repr. no. 34.

60. Cf. App., repr. no. 28. Cf. also MS Amiens, BM, 406, fol. 4v: "Incipiunt questiones XI metha^{ce}" (*Qq. Metaph. XI*); fol. 5r: "Expliciunt questiones supra undecimum prime philosophie aristotelis. Incipiunt questiones supra primum me^{ce} aristotelis" (*Qq. Metaph. XI*, *Qq. Metaph. I-IV*); App., repr. no. 35, 36.

61. Cf. Donati, "The Problem of the Authorship", in preparation.

its derivatives as well as the verb 'reserare'), none of which is found in the commentaries of group B[62]:

> *Qq. Phys. I-IV*, p. 38, 31-32: <Solutio>: ad hoc, vehementi applicatione intellectus, diligentissime est notandum [...]
>
> *Qq. Metaph. XI*, p. 50, 16-18: Solutio: ad hoc ut hec difficultas attendatur vechementi (*sic*) applicatione intellectus diligentissime est notandum [...]
>
> *Qq. Metaph. I-IV*, p. 46, 29-31: Et ut iste .4. questiones ad majorem evidentiam reducantur, diligenter est notandum intellectum vehementer applicando [...]
>
> *Qq. Phys. I-IV*, p. 218, 2-3: Circa naturam temporis processurus questio prima reseranda occurrit, que est utrum tempus sit.
>
> *Qq. Phys. I-IV*, p. 227, 32-34: Set antequam ad ejus deffectum positum in litera accedamus, quasdam questiones ejus naturam circuentes reserabimus.
>
> *Qq. Phys. I-IV*, p. 237, 35 - 238, 2: Viso de tempore in quo genere collocetur et quibusdam dubitabilibus ejus naturam circuentibus reseratis, nunc ad explanationem sue diffinitionis accedamus.
>
> *Qq. Metaph. XI*, p. 52, 14-15: Per hec igitur difficultas questionum et etiam rationum evidenter resseratur.
>
> *Qq. Metaph. XI*, p. 118, 1-3: Et per predicta etiam diligenter speculanti sufficienter reseratum est, cum de ipso <queritur> quomodo est sciens...
>
> *Qq. Metaph. I-IV*, p. 21, 32-34: Et per hec de principiis artis et scientie, tam innatis quam acquisitis hujusmodi scientie, et omnibus aliis <de> quibus quesitum est sufficienter reseratur.
>
> *Qq. Metaph. I-IV*, p. 88, 8-10: [...] quia multa dubitabilia supra tertium incidentia per ea que supra .4. reserabuntur intuenti diligenter apparebunt [...]

62. Significantly, such expressions are not found in two works of certain authenticity such as the *Liber communium naturalium* and the *Opus majus* either; cf. *Comm. nat.*; *Liber secundus Communium naturalium Fratris Rogeri*, R. Steele (ed.), Oxonii, E typographeo Clarendoniano, 1913, OHI, vol. 4; *The "Opus majus" of Roger Bacon*, J. H. Bridges (ed.), London, William & Norgate, 1897-1900, 3 vols. Admittedly, in the *Opus majus* the verb 'reserare' does occur once, but it is within a quotation; cf. *Opus majus*, pars II, c. 15 (17), vol. 1, p. 60, vol. 3, p. 74.

6. Doctrinal analysis

The doctrinal analysis is focused on two related elements of the theory of natural change: the doctrine of the active potency of matter and the doctrine of substantial generation as a temporal change. As touchstones for the discussion of the authorship of the commentaries published in the OHI, these two issues appear particularly promising for two reasons: (i) not only in the commentaries belonging to group B, but also in a later, certainly authentic work, the *Liber communium naturalium*[63], does Roger Bacon show a lively interest for both issues; (ii) the position endorsed by Bacon on those issues is, in some respects, very distinctive. To the limited extent to which it has been carried out until now, the doctrinal analysis confirms the results of the preceding investigations, bringing to light doctrinal discrepancies between the works of group A and the works of group B, and also revealing discrepancies between the works of group A and the *Liber communium naturalium*, which, significantly, appears to be closer to the works of group B regarding the issues under discussion[64]. Indeed, among the works of group A, the focus of our investigation is *Qq. Phys. I-IV*, in which both issues are directly addressed, whereas *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Metaph. I-IV* have only been marginally touched by our inquiry. As we shall see, however, some parallel passages contained in *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Metaph. I-IV* suggest that, at least for the first issue, the position endorsed in *Qq. Phys. I-IV* is shared by those two works. More importantly, since (i) *Qq. Phys. I-IV* is the only member of group A explicitly ascribed to Bacon and (ii) *Qq. Metaph. XI* as well as *Qq. Metaph. I-IV* have proved to be by the same author as *Qq. Phys. I-IV*, as already pointed out, the issue of the authorship of *Qq. Phys. I-IV* is crucial to the discussion of the authorship of the entire set of commentaries of group A[65].

63. The dating of the Liber *Communium naturalium* is considered problematic by scholars. Apparently, this work was written in stages, from the early 60s until possibly the early 70s; cf. Hackett, "Roger Bacon", p. 22.

64. A detailed comparison of the doctrines of the principles of change developed in the works of group B, in the works of group A and in the *Liber Communium naturalium* will be carried out in Donati, "The Problem of the Authorship", in preparation.

65. The existence of doctrinal discrepancies between *Qq. Phys. I-IV* and *Qq. Phys. I-VIII* has been also noticed by C. Trifogli, *Oxford Physics in the Thirteenth Century (ca. 1250-1270). Motion, Infinity, Place and Time*, Leiden-Boston-Köln, Brill, 2000, pp. 32-33, although without questioning the authenticity of *Qq. Phys. I-IV*. Trifogli points out that, whereas the English commentary tradition of the *Physics* of the years ca. 1250-1270 shows doctrinal and doxographical similarities to *Qq. Phys. I-VIII* in the treatment of important philosophical issues, no similarity might be found between this tradition and *Qq. Phys. I-IV*. Trifogli also provides a further instance of a distinctive doctrine of *Qq. Phys. I-VIII* being completely

6.1 The active potency of matter

The notion of an active potency of matter seems to be alien to the Aristotelian theory of natural change and is closer to the Augustinian theory of the *rationes seminales*, with which it is often associated within theological contexts[66]. The idea of an active potency of matter – as opposed to the passive potency of matter as a receptive substrate – and the theory of natural change based on it are well documented within the tradition of the Aristotelian commentaries before 1270. Within the commentary tradition of the *Physics*, for instance, these doctrines were widely accepted before 1270, a well known version of them being Albert the Great's doctrine of the *inchoatio formarum*. However, the fortune of the theory of an active potency of matter declined in the 1270s, when it was rejected by Boethius of Dacia, Thomas Aquinas and Giles of Rome. The basic idea behind the analysis of natural generation and change developed by the early commentators is that a 'formal entity' of some sort must be presupposed in matter as existing in an imperfect mode of being before the generation of natural forms: these commentators conceive of natural generation – and, more generally, of natural formal change (besides substantial generation, alteration and growth) – as processes in which natural forms develop from an imperfect state into their complete and actual mode of being. The formal entity pre-existing in matter in such imperfect way – *forma diminuta*, or *potentia diminuta*, or *res diminuta* – is what the supporters of this theory call active potency of matter. In their view, the active potency of matter plays a double role in natural change. On the one hand, the active potency is the formal principle which develops into the complete form by changing from an imperfect and potential mode of being into a more perfect and actual mode. On the other hand, it functions as an internal efficient cause which brings about the change by acting on itself and on matter. More precisely, since the active potency of matter is not an independent active principle, in itself capable of starting motion, natural change requires an active principle in addition to the active potency of matter functioning as an

absent in *Qq. Phys. I-IV*, whereas it can be found, although in a modified and much weaker form, in the *Liber communium naturalium*; cf. C. Trifogli, "Roger Bacon and Aristotle's Doctrine of Place", in *Vivarium* 35 (1997), pp. 155-176.

66. On the doctrine of the active potency of matter, cf. S. Donati, "La discussione sulla materia nella tradizione di commento della *Fisica*: commentatori inglesi degli anni 1240-1270 ca.", in G. Fioravanti, C. Leonardi, S. Perfetti (eds.), *Il commento filosofico nell'occidente latino (secc. XIII-XV)*, Turnhout, Brepols, 2002, pp. 185-232, esp. 218-230; S. Donati, "The Anonymous Commentary", pp. 288-299, and the bibliography mentioned there. On Bacon's hylemorphic doctrine, cf. also T. Crowley, *Roger Bacon. The Problem of the Soul in His Philosophical Commentaries*, Louvain-Dublin, Publ. de l'Inst. Sup. de Philosophie - Duffy, 1950, pp. 81-115.

'intrinsic' agent. This, being an external agent, might be a particular agent such as a human being, or a universal agent such as the sun, or both, which, by implementing its powers into matter, stimulates the active potency of matter into action, so as to start the process of change.

This interpretation of the notion of the active potency of matter is endorsed by both Roger Bacon in the commentaries belonging to group B and the author of *Qq. De gen*. Stressing the formal but incomplete nature of the active potency of matter, Bacon and the author of *Qq. De gen*. contrast their analysis with two incorrect views on natural change, the theory of the *latitatio formarum*, which is normally ascribed by commentators to Anaxagoras, and the theory of the *datio formarum*, which is normally ascribed to Avicenna. In their opinion, although in different ways, both views destroy the role of physical agents and the reality of natural generation. Taking inspiration from a long digression in Averroes's commentary on Book *Lambda* of the *Metaphysics*[67], they thus describe Aristotle's doctrine as a middle way between these two extreme positions. In their view, while Anaxagoras conceives of natural generation as the disclosure of previously not perceptible but already actually existing forms, and thus as completely *ab intra*, Avicenna describes natural generation as the impression of a form in matter by virtue of an external supernatural agent, the *dator formarum*, and thus as completely *ab extra*. In opposition to these two extreme positions, Aristotle conceives of natural generation as partly *ab intra* and partly *ab extra*: *ab intra* since natural forms pre-exist in matter, *ab extra* since they only pre-exist in potentiality and the action of natural agents is required to educe them from the potentiality of matter.

In the view just described, the concept of the active potency of matter is a key notion to understand Averroes's interpretation of Aristotle's position. Natural generation is conceived as partly *ab intra* and partly *ab extra* because it requires a twofold active principle: on the one hand, the active potency of matter as an intrinsic formal principle which develops into the complete form, on the other hand, the external agent as an external principle stimulating the active potency of matter into motion. In accordance with the idea of generation as a process in which a pre-existing formal principle develops into the complete form by acquiring a more perfect mode of existence, this phenomenon is also described as a change not concerning the essence of the form, which pre-exists in matter, but only concerning its modes of being. See the parallel discussions contained in the following passages of the commentaries of group B as well as *Qq. De gen*.:

67. Cf. Averroes, *In Metaph*., XI, t.c. 18, Venetiis 1562 (repr. Frankfurt a. M., Minerva, 1962), fol. 303r E – 305 v I.

De XI° libro	*Qq. Phys. I-VIII*	*Qq. Met. I,II,V-X*	*Qq. De plantis*	*Qq. De causis*	*Qq. De gen.*
pp. 131,6 -132,33: Consequenter queritur utrum forme rerum naturalium producantur *penitus ab intrinseco, vel ab extrinseco omnino, vel modo medio* [...] Dicendum quod opinio Aristotelis est media [...] *Forma naturalis, quantum ad illud mediante quo exit in esse, ab extrinseco est*, immittitur enim virtus ab agente extra. *Quantum autem ad illud quod producitur in esse, est ab intrin-*	pp. 82,36 - 83,34: Queritur in motu quid sit principium motus efficiens et primo in motu generationis (actionis *ed.*), et primo in motu generationis elementi ex elemento, *quod est principium movens intra* [...] Solutio: materia non est illud nec forma, quia non appetit sibi contrarium, *set privatio et potentia activa est illud et fundatur supra ista duo: ideo potest dici quod utrumque*	pp. 215, 25 -217,27: [...] Queritur de agentibus, et quia *agens multiplex, intra et extra, primo queritur an necesse est ponere agens intra* [...] Duplex est agens particulare; scilicet *quoddam incompletum in materia intra, quod est forte potentia activa*, et istud necesse ponere; aliud est quod est aliquid completum constitutum in esse specifico ut homo, et tale non est intra [...] Queri-	pp. 200,25 -201,18: Item queritur utrum sit aliquod intra movens nutrimentum ab anima [...] Dico quod illa natura est aliquid extra et intra, quia in omni operatione naturali est *duplex agens*, scilicet universale et particulare, *extrinsecum et intrinsecum. Extrinsecum immittit suam virtutem in agentem intra*, et sic est hic, quia anima, que est agens universale extrinsecum,	pp. 5,30 - 6,27: Consequenter dubitatur utrum hoc (*sc.* quod agat per influentiam) debeat verificari *de agente intra, ut de potentia activa materie [...] Potentia activa materie numquam agit nisi ex<c>itetur per aliud*, ut in semine per virtutem patris. Similiter in aliis generationibus [...] Dico quod ista potentia activa ante adventum virtutis patris vel solis tunc est actus materie	ff. 102vb - 103ra: Dubitatur quomodo forma inducitur: *aut totaliter ab extra aut ab intra aut partim sic et partim sic* [...] Et dicendum quod tota educitur ab extra (*pro*: intra?). Set tantum (*pro*: tamen?) quia Commentator inponit Aristoteli quod posuit partem sic et partem, et hoc in septimo *Methaphisice*, videtur dicendum quod esse ab extra potest esse duobus modis: aut quantum ad substantiam, et sic non

seco omnino, non sicut possuit *(sic)* Anaxagoras, ita quod sunt ibi in actu, *set in potentia activa, que est forma incompleta que, excitata per illud quod immittitur extra ab agente universali vel particulari vel utroque, fit forma rei completa* [...] Forma substantialis secundum suam substantiam penitus est ab intrinseco, set quoad illud mediante quo exit in esse, est ab extrinseco [...] Licet illud quod immittitur sit ab extrinseco, *est principium intra movens*, ut dicitur in VII° *Metaphysice* [...] Privatio in materia dupliciter: aut privatio jam existentis in materia, et illa non manet; aut privatio forme inducende, quia forma perficiens materiam non potest complete terminare (creare *ed.*) appetitum materie, ideo est illa potentia et appetitus respectu forme contrarie inducende: *sic est ibi privatio, que est idem quod potentia materie activa, et est principium* tur quid est istud agens, utrum debeat dici virtus agentis [...] Contra : materia naturalis de se habet principium movendi, aliter non esset naturalis; set illa virtus non est de natura materie aliquo modo, set ab extrinseco, quare etc. Quod concedo [...] Queritur ergo, quid est illud agens intra movens, utrum sit potentia activa in materia [...] *Dico quod illa potentia est activa, et est agens intra; set immittit virtutem suam in potentia<m> activa<m> materie et excitat illa<m>*, et per virtutem caloris naturalis, qui est instrumentum anime, excitatur similiter illa potentia, et sic ducitur ad actum, et sic forma nutrimenti ultima fit os vel caro vel hujusmodi; et ita anima et calor naturalis *immittunt virtutem suam in illam potentiam activam que fit postea forma in actu*, ut os vel caro [...] tantum, set per receptionem virtutis recipit esse nobilius per quod potest movere [...] est ab extra, aut quantum ad conpletionem (inquisitionem *ms.*), et sic est ab extra. *Unde substantialiter tota est ab intra, et est ibi sub esse inconpleto*, postea per virtutem celestem ducitur in esse conpletum. *Unde dicendum quod substantia que est prima materia et substantia que est potentia activa prima inconpleta create* sunt, et postea est ibi forma corporis, que creata est similiter, et postea corpus elementare

non tamen oportet quod forma sit ab extrinseco: quoniam illud quod immittitur ab agente non fit (sit *ed.*) forma rei, set est solum virtus vel species sive similitudo ipsius agentis, *que excitat potentiam activam in materia [...] Est (sc. forma) in potentia activa solum que est forma rei sub esse incompleto*; est tamen tota essentia forme fiende que per virtutem agentis immissam [...] ab extrinseco in actum completum

pium movens intra [...] Ad aliud respondeo quod forma que est tantum actus materie non movet illam; set dico quod *illa potentia activa secundum se considerata* est tantum actus, *tamen ipsa excitata per agens extrinsecum vel univocum vel equivocum*, ut per virtutem celestem, et sic addit supra se prout est actus solum, quia per illam excitationem nobilitatur et recipit *aliud esse per quod potest mo-*

non movet nec transmutat nisi excitetur per aliud extrinsecum <*ut?*> *per agens universale* quod vigoratur et transmutat suum contrarium in sua materia, et hoc quia vigorata est per agentia exteriora [...] Duplex est potentia: receptiva, que est dispositio materie nude, et hec non <habet> naturam agendi, imo (*sic*) ei opponitur; *alia est potentia forme, que est forma incompleta. Quia incompleta et materialis vocatur potentia,*

pp. 212, 9 - 213, 1: [...] Forma plante deducitur de potentia activa materie; *set forma talis est eadem in essentia cum potentia activa materie, diversa solum penes esse completum et incompletum*; set potentia illa activa est tantum actus materie [...] Respondeo quod supra potentiam activam additur esse essentie completum, unde potentia activa, prout est sub forma mixti est tantum actus materie, illa tamen

(elementaris *ms.*), et tunc incipit generatio. *Unde illa potentia excitata per virtutem celi transmutat materiam quousque deveniat de esse inconpleto ad esse conpletum.* Unde totaliter est ab intra, sub esse tamen inconpleto.

ducitur; *unde per generationem nichil additur de puritate essentie forme, set solum additur esse completum essentie illius forme.*	*vere suam materiam* (naturam *ed.*); et prius erat aptitudo in ipsa forma ad movendum suam materiam, et illa aptitudo reducitur ad actum per agens particulare vel universale.	*quia tamen formalis et fit forma postea completa, ideo dicitur activa* [...]	eadem in essentia fit vegetativa et forma plante, cum esse nobilius et completius additur, ratione cujus est motor sue materie et est aliquid preter hoc quod est actus, quia illud esse non est accidentale set substantiale [...]		

Appealing to Aristotle's definition of nature as an intrinsic principle of change, the supporters of the doctrine of the active potency of matter, notably Roger Bacon[68], also maintain that the presence of an intrinsic active principle in matter is what sets apart natural generation or natural change from artificial production or, more generally, violent motion. Accordingly, the notion of the active potency of matter is crucial to their analysis of Aristotle's concept of nature as developed in Book II of the *Physics* and to their understanding of physical matter as opposed to matter in its metaphysical role as the ultimate substrate of form: in their view, matter understood as a physical principle, i.e., as the substrate of natural change, is a complex entity which, in addition to prime matter, also includes the formal principle called active potency[69]. Furthermore, among the early commentators, Bacon is possibly one of the first

68. Cf. *Qq. Phys. I-VIII*, pp. 82-87.

69. Cf. e.g., *Qq. Phys. I-VIII*, p. 90, 8-34: "Queritur que est illa forma per quam materia prima dicitur natura [...] Dico <quod> *potentia activa est illa per quam dicitur natura*; set potentia activa dicitur dupliciter: aut secundum esse ejus absolutum, et sic non est <principium> transmutandi et sic non debet dici natura, et hoc materia sub forma generis generalissimi; potest iterum considerari illa potentia in quantum habet formam naturalem, et sic potest <dici> naturalis: unde potentia materie prime dicitur naturalis prout illa materia est sub

authors trying to integrate the doctrine of the active potency of matter into the doctrine of the principles of change developed by Aristotle in Book I of the *Physics* and focused on the triad of matter, form and privation. Indeed, in *Qq. Phys. I-VIII*, Bacon adopts a strategy which will be widely followed by later commentators. Granted that mere privation cannot play the role of a principle of nature, he maintains that the positive entity serving as a foundation of Aristotle's notion of privation is the active potency of matter. In other words, in his view, Aristotle's triad of the principles of change can be rephrased as matter, generated form and active potency of matter[70].

Although the theory of the active potency of matter was widely accepted among early commentators, there was disagreement concerning its ontological status. Since they conceived of the active potency of matter – in opposition to the passive potency of matter, by means of which matter receives the form – as the principle from which a form is generated, in the sense that it evolves into the generated form, the commentators agreed that the active potency was itself a formal entity, related to the generated form as an incomplete – and therefore potential – reality with respect to its completion. They disagreed, however, on the exact way in which this incomplete and potential reality

forma naturali. Si loquamur de illa materia sub tali esse, ibi distinguitur materia a potentia activa et forma; materia ibi non habet nisi potentiam receptivam, set sic non debet dici natura secundum diffinitionem nature, que est quod natura est que habet in se principium motus per se et primo. Si consideratur illa materia secundum quod est sub signato generis secundi, ea sola sic non est natura, quia est principium receptivum solum passivum; si consideratur secundum quod est totum ex materia prima et forma <generis> generalissimi et forma generis secundi, sic est naturalis et sic dicit Aristoteles quod materia est natura quod habet principium movendi in se, *quod est potentia activa, quia omne principium intra movens debet dici potentia activa*".

70. Cf. *Qq. Phys. I-VIII*, p. 64, 8-21: "Queritur postea utrum privatio naturalis fundetur supra potentiam activam. Quod non [...] Contra: *potentia activa e*st illa mediante qua materia naturalis appetit formam; set privatio est illud mediante quo materia appetit formam, ut probatum est; quare etc. Quod concedo"; *ibid.*, pp. 65, 30 - 66, 5: "Queritur utrum illa potentia activa supra quam fundatur privatio (*sc*. naturalis) sit natura formalis [...] Solutio: de forma dupliciter: completa vel incompleta; *si de incompleta, sic privatio nichil aliud est quam forma incompleta*; si de completa quod est individuum nature, sic dicimus quod non est forma"; *ibid*., pp. 66, 7 - 67, 4: "Queritur cujusmodi forma est ista que est privatio, an forma generis generalissimi aut corporis [...] Materia prima, si consideretur secundum substantiam ejus nudam ut est in potentia ad generis generalissimi formam et ad alias, sic est metaficica (*sic*); <...> aut secundum sui totum ambitum, et sic non sunt naturalia nec materia nec forma nec privatio; vel prout sunt in signato corporis, et tunc sunt ibi tria principia nature, quia ibi est materia et ibi est forma generis generalissimi et forma corporalis. Forma primi generis est ibi incompleta et est privatio que est principium nature; forma corporalis est forma naturalis, materia sub tali esse est materia naturalis, et ita in signato secundi generis est duplex forma, scilicet forma substantie et forma corporalis, et ita privatio est primi generis forma ut est sub signato secundi generis, et illa (ita *ed*.) tria precedunt omnem naturam et omnia naturalia sicut principia ante principiata".

was to be understood. One position, supported by Roger Bacon among others, identified the ontological foundation of the active potency of matter with forms of a certain sort, namely generic forms. In *Qq. Phys. I-VIII* Bacon sees the ultimate foundation of the active potency of matter, or – to use the corresponding Aristotelian notion – of privation in the most basic generic form in the category of substance, namely the form of substantiality. Specifically, since substantiality itself is common to both corporeal natural beings and intellectual beings, he identifies the third principle of nature – be it active potency or privation – with this form not taken absolutely, but only insofar as it is related to corporeal beings (*sub forma secundi generis*)[71]. More generally, Bacon seems to conceive of natural generation as a process of progressive specification in which the generic forms, from the most general to the last subalternate genera, subsequently play the role of the active potency of matter with respect to the specifying forms[72]. In other words, in Bacon's view, the physical process of substantial generation seems to substantially coincide with the logical process of the division of the genera by way of opposite differences. Indeed, in *Qq. Metaph. I, II, V-X*, the notion of the active potency of matter plays a major role within the discussion of the relationship between the genus and the differences: more precisely, as the generated form is understood to substantially pre-exist in the active potency of matter, likewise, the difference is conceived as substantially pre-contained in the genus, to which it adds no new essence[73].

71. See above, nt. 69, 70.

72. Cf. *De XI° libro*, pp. 133, 14 - 135, 11: "Consequenter queritur quomodo res multiplicari habent, cum tria precedant ipsam rem fiendam, scilicet materia, et potentia activa et efficiens; queritur quid istorum sit causa multiplicationis rerum secundum speciem [...] Dicendum quod duplex est potentia in materia, scilicet receptiva et activa; prima non causat diversitatem secundum speciem, set secundum numerum solum, quoniam numquam materiam derelinquit, que causat diversitatem secundum numerum in rebus; secunda autem, scilicet activa, causat multiplicationem rerum secundum speciem. Illa autem potentia activa una est unitate generis subalterni, a quo incipit natura, scilicet corporis [...] vel etiam unitate generis generalissimi, quoniam idem est illa potentia activa quod forma primi generis, quod est substantia prout est sub signato secundi generis. Et hec potentia, que minime de unitate habet, ideo ramificatur in diversa secundum speciem et potest per agens extra, universale et particulare vel universale tantum, descendere in diversas species et etiam in diversa genera subalterna, ut in corpus mixtum et postea in animatum, et post in sensibile, et sic ulterius, et ita est causa multiplicationis rerum secundum speciem eo quod minime de unitate habet: est enim multa in potentia [...] Non tamen intelligendum quod illa potentia activa sit accidens respectu materie, immo forma substantialis, licet incompleta, differens a materia per essentiam sicut et forma completa, quoniam ejusdem est essentie cum forma completa, fit (sic *ed.*) enim forma completa per additionem alicujus esse quod per generationem acquiritur, ut planius habet manifestari primo *Physicorum* et secundo *De Generatione*".

73. Cf. *Qq. Metaph. I, II, V-X*, pp. 257, 23 - 258, 26: "Queritur quomodo habeant reduci differentie hujusmodi ad actum que sunt in potentia in genere, utrum per naturam vel per rationem,

The view emerging from Bacon's treatment of the principles of natural change in the later *Liber communium naturalium*, even if in some important respects differing from the one just sketched, and also providing a more complex analysis of the relationship between the principles of changes, shows significant elements of continuity in other respects. The innovative character of the doctrine developed in the *Liber communium naturalium* is forcefully stressed by Roger Bacon, who charges his contemporaries with serious mistakes concerning the understanding of Aristotle's doctrine of these principles[74]. In the context of his criticism, Bacon goes as far as to openly acknowledge some mistakes, which he himself made in his previous conception of the formal principle of change[75]. There is, however, a further

vel per artificium [...] Dicendum quod differentie et sunt res rationis et sunt res nature. In quantum sunt res rationis reducuntur de potentia generis ad actum per divisionem et rationem solum; in quantum sunt res nature educuntur differentie de potentia generis per naturam, scilicet per agens universale et particulare; et sic in quantum res nature, per naturam et operationem agentis universalis et particularis educuntur de potentia materie ad actum; in quantum res rationis sunt, sic per officium intellectus et rationis de potentia generis ad actum reducuntur [...]"; *ibid*., pp. 259, 27 - 260, 36: "Dubitatur utrum differentia signat essentiam generis, an importat aliquam essentiam novam supra genus additam, et utrum novam addat. Quod sic <videtur> [...] Contra: potentia activa materie vadit ad actum, que est aliqua forma sub esse incompleto que ducit<ur> ad actum per aliquod agens. Set completum et incompletum in eodem per idem agens secundum eandem lineam ducta faciendo de incompleto completum non differunt per essentiam, quia sunt ejusdem nature et rationis et generis [...] Item, ubi invenitur tantum potentia receptiva, ibi invenitur renovatio essentie, ut (set *ed*.) patet in materia prima nuda: quicquid ei additur est diversum in essentia ab ipsa, quia solum habebat potentiam receptivam, et forma prima addit novam essentiam, quia non educitur de potentia materie. Ubi ergo erit repperire potentiam non receptivam tantum, set potentiam activam que ducitur ad actum et fit forma, erit repperire eandem essentiam. Set genus est in potentia activa respectu differentiarum, et differentia importat formam, quare etc. Quod concedimus [...]".

74. Cf. *Comm. nat*., I, pars 2, dist. 2, c. 2, p. 69, 15-19: "Post hoc considerandum est diligenter quomodo debemus assignare tria principia Aristotelis vulgata, scilicet, materiam, privacionem et formam. Nam in hiis est error infinitus, et reprobabo errorem majorem, determinando veritatem ex qua evacuacio omnium errorum in hac parte constat evidenter".

75. The position rejected by Bacon in the *Liber communium naturalium* maintains that the form serving as a principle of generation together with matter and privation is the corporeal form, which, in Bacon's view, remains unchanged in generation. Against this position, Bacon now maintains that matter informed by the corporeal form is the substrate of generation, whereas the formal principle of generation is the specific form acquired in the process. Cf. *Comm. nat*., I, pars 2, dist. 2, c. 2, p. 69, 20-26: "Et estimatum est a multis, et ego diu credidi hoc, quod in aliquo genere tercio inveniantur hec tria, ut, scilicet, materia ejus sit pro materia naturali generationis, et potencia istius materie cum appetitu ejus ad formam quam habet sit pro privacione et forma ejus pro tercio principio, ut sic in hac radice communi inveniantur hec tria principia communia omnibus principiandis naturaliter". With slight modifications, the position rejected in the *Liber communium naturalium* is supported in *Qq. Phys. I-VIII*; cf. *Qq. Phys. I-VIII*, pp. 67, 7 – 67, 4 (quoted above, nt. 70); Donati, "The Problem of the Authorship", in preparation.

point with respect to which Bacon distances himself from the previously accepted view, although this change of mind is not acknowledged in the text. The change of mind concerns the idea of the active potency of matter as an intrinsic agent of natural change. In contrast to his former view, he now rejects the idea of the active potency of matter as a formal principle functioning as an intrinsic agent. According to his opinion at that time, no formal principle other than the soul can serve as an intrinsic agent, the notion of such an intrinsic agent being completely alien to Aristotle's doctrine of the principles and in itself devoid of any foundation: in his view, natural changes concerning only the inanimate do not involve an intrinsic agent in addition to the extrinsic particular or universal agent[76]. Although Roger Bacon therewith rejects the notion of the active potency of matter as an intrinsic agent, there are other aspects of his former view which are still accepted. Physical matter is still conceived of as a complex reality, including matter and incomplete, i.e., generic, formal determinations, while natural generation is the process in which this imperfect, both material and formal, reality develops into complete being, i.e., specification. In this context, privation alias the active potency of matter still retains a role, not as an intrinsic agent, but, on the one hand, as the imperfect reality striving for perfection and, on the other hand, as the principle disposing this imperfect reality:

> *Comm. nat.*, I, pars 2, dist. 2, c. 4, pp. 78, 3 - 85, 20: [...] Et patet quod hoc principium materiale est compositum, quia est essencia tercii generis in linea compositorum a primo generalissimo quod est compositum. Set compositum habet materiam et formam, et cum hoc compositum sit quedam natura incompleta perficienda per generationem, *habet formam incompletam et materiam incompletam*, quorum trium quodlibet appetit compleri per generationem [...] Nec est inconveniens sed necessarium omnino quod hoc materiale principium et pura materia habeat aliquem actum, scilicet, appetendi suam perfeccionem; hoc enim debetur sue essencie que est natura actualis et vera creatura, quamvis imperfecta,

76. Cf. *Comm. nat.*, I, pars 2, dist. 2, c. 4, pp. 79, 28 - 84, 25: "[...] Est igitur privatio potencia activa, set potencia activa est non ab aliquo actu, nisi quia mediante ea materia expedite appetit suam perfeccionem. Unde non est potencia efficiendi et transmutandi materiam, set que appetit et mediante qua expedite appetit materia complementum, seu que expedit et disponit materiam ut possit recipere suam perfeccionem [...] Et ideo accidit error magnus dum ponit vulgus, tam theologorum quam philosophancium, in materia principium activum intra per viam efficiendi, cum dicat quod potencia activa materie excitata per virtutem agentis extrinseci producit se in actum et fit forma. Hoc enim est impossibile propter raciones tactas, et decipiuntur propter illud verbum Aristotelis 2° *Phisicorum*, 'Natura est principium motus intra', et dicit quod materia est natura sicut forma, propter quod credunt quod in materia sit principium motus intra efficiens et transmutans et vocant illud potentiam activam, de qua dictum est. Set male intelligunt Aristotelem".

> et est hic actus communis omni creature, omnia enim bonum suum appetunt [...] Ceterum *essencia materie naturalis dicitur activa et habere potenciam activam propter actualitatem sue essencie et nature promovende in complementum, scilicet, quia de illa potest fieri species*, et sic dicitur ab actualitate activa magis quam ab actu efficiendi [...] *Essencia* [...] *materie prime est genus quoddam cujus potestas est sua essencia composita promovenda in utramque differenciarum successive*, vel est sua privatio [...] Nichil a parte principii materialis est activum, nisi dicatur activum ab actu appetendi suam perfectionem [...] Et sicut dictum est de materia omnino prima, sic intelligendum est de aliis secundariis, usque ad ultimos terminos generationis, *semper enim subicitur aliquod genus respectu duarum specierum* et aliquod individuum generis respectu duorum individuorum illarum duarum specierum [...].

If we now examine the texts belonging to group A, particularly *Qq. Phys. I-IV*, which contains a detailed analysis of natural generation, we find a different picture. Like Roger Bacon, the author of *Qq. Phys. I-IV* also describes Aristotle's analysis of natural generation as a middle way between two opposite positions, the theory of the *latitatio formarum* and the theory of the *datio formarum*, basing his interpretation on the distinction between two principles in natural generation: the potency of matter and the agent[77]. Moreover, he describes the potency of matter, in a certain sense, as active. However, in his view, it is only active insofar as it, being "bene passiva" – an expression also found in *Qq. Metaph. XI* –, contributes (*confert*) to natural generation by preparing matter for the reception of the form. There seems to be no trace, in this commentary, of an active potency of matter understood as a formal entity playing the role of an internal principle of generation, neither in the sense accepted in the commentaries of group B – i.e., as a formal reality existing in matter and acting in generation (i) as the principle which develops into the complete form and (ii) as the internal agent –, nor in the

77. Cf. *Qq. Phys. I-IV*, pp. 20, 35-21, 23: "Octavo queritur utrum sit *ponere latitationem formarum* sicut quidam posuerunt... Solutio: ad hoc notandum quod dupplex est exitus formarum; primus qui est per creationem, et hic est exitus formarum primarum, scilicet elementorum, unde ipsis concreate sunt; et est secundus, et hic est per naturam et motum, et est formarum posteriorum. *Et de hoc exitu sunt tres opiniones: quidam ponebant omnia ab efficienti, quidam omnia a materia, set Aristoteles ab utroque; unde ab potentia materie per operationem extrinseci agentis producuntur.* Utrum igitur sit ponere latitationem formarum, dicendum quod non proprie, quia latitatio proprie est quando plura sub actibus propriis et formis in aliquo latent; et si hoc esset, nulla esset generatio, set solum alteratio quedam, unde solum exirent de latentia ad apparentiam. *Alio modo communiter loquendo potest esse latitatio habilitas quedam vel aptitudo vel potentia vel indifferentia ad multitudinem formarum, et hoc modo possibile est esse latitationem formarum in materia*".

sense accepted in the *Liber communium naturalium* – i.e., as the imperfect reality already endowed with formal (generic) determinations which strives for completion and specification:

> *Qq. Phys. I-IV*, pp. 38, 20-39, 16: Decimo queritur de hoc quod dicit quod ad patiendum sufficiens est unum, scilicet materia vel subjectum [...] Aliquid est activum simpliciter, passivum tamen quodammodo et hoc modo forma activa, quia corrumpens privationem materiam perficit; passiva, quia privatio ei resistit. Est autem aliud quod est simpliciter passivum, activum tamen quodammodo et hoc modo materia, quia a forma patitur recipiendo perfectionem et completionem, item a privatione quodammodo, quia mediante privatione introducitur forma in ipsam, passiva est; <*activa*> *quia sua potentia quodammodo disponit ad introductionem forme in seipsam: unde potentia bene passiva activa est quodammodo, et per hoc differt potentia nature a potentia materie artificialis, quia hec nullo modo disponit ut incidens forma introducatur.* Privatio similiter activa et passiva: activa, quia forme resistit et ad ejus introductionem in materia disponit, ut inferius videbitur: passiva, quia a forma corrumpitur et abicitur[78].

The impression of doctrinal discrepancies is confirmed by the discussion of the notions of physical matter and privation. While, as we have seen, in *Qq. Phys. I-VIII*, the analysis of those notions hinges on the concept of the active potency of matter, this idea is completely absent in the analysis of physical matter and privation in *Qq. Phys. I-IV*. Describing nature as a "vis insita principiis", the author of this commentary maintains that both matter and form can be

78. Cf. *Qq. Metaph. XI*, pp. 8, 35-9, 27: "Tertio queritur utrum plures sint potentie in materia [...]. Ad quod dicendum quod de potentia <in> materia contingit loqui dupliciter; *primo modo quantum de potentia ejus passiva et recipiente tantum, et hoc utatur remottissima* (sic), *et per hanc se habet materia ad omnes formas per indeterminationem, et hec eadem est cum ipsa in essentia, et per hanc nullam formam actu suscipit; alia est potentia materie que dicitur conferens, obediens vel bene passiva; et hoc quedam (*pro: *hec quodam?) modo agit et ad productionem formarum disponit.* Et de hac contingit loqui uno modo per relationem ad id cujus est, scilicet ad materiam, et sic iterum eadem est cum materia et una; alio modo per relationem ad que confert, et sic differens est et plures, et hoc modo diversifficatur (*sic*) secundum numerum generabilium et corruptibilium ad que, quorum productione (que-productione *pro*: quorum productionem?) disponit et confert"; *Qq. Metaph. I-IV*, p. 61, 22-28: "[...] Communicare in materia, hoc est dupliciter; uno modo secundum eandem potentiam materie, et sic non communicant omnia in materia; alio modo secundum diversam potentiam, et sic ommunicant omnia in materia. *Nota tamen quod eadem est potentia materie qua suscipit, set diversa est qua confert, et de hac loquimur quod non omnia communicant in potentia materie collativa* [...]."

labelled nature in so far as they also include such power[79]. Moreover, he does not identify the ontological foundation of privation with the form preexisting in matter in an incomplete way, which develops into complete being during the process of generation, but with the opposite form, which informs matter in actuality before the process takes place and is destroyed by such process[80].

6.2 Substantial generation as a temporal change

The doctrinal background for this discussion is provided by two conflicting classifications of motion given by Aristotle in Book III and V of the *Physics*. In *Phys.* III, c. 1, within the context of the definition of motion, motion and change are related to the system of the categories. Provided that motion (*kinesis*) and change (*metabole*) always occur with respect to items of the categories, Aristotle here seems to maintain that something can change with respect to determinations of whatsoever categories, although he also relates motion and change to four particular categories: substance, quantity, quality and place[81]. By contrast, in *Phys.* V, c. 1, where the problem of the classification of motion is dealt with more accurately, Aristotle draws a distinction between two different types of essential change (i.e., changes which are not reducible to more basic kinds of change). Here, the term 'motion' (*kinesis*) is reserved for those changes which involve a persisting actual substrate (i.e, an actual substance such as 'man' or 'dog') and whose extremes are related to each other as contrary determinations (as, for instance, the qualities 'white' and 'black'); by contrast, it is not applied to those changes whose substrate is

79. Cf. *Qq. Phys. I-IV*, p. 57, 22-31: "Quinto queritur utrum natura sit principium vel virtus principium tantum [...] Solutio: ad hoc dicendum quod natura nec est principium tantum nec virtus, *set est principium sub virtute*, qua disponit ad motum vel quietem"; *ibid*., pp. 57, 33 - 59, 5: "Sexto queritur utrum materia sit natura [...] Septimo queritur utrum materia sit natura ratione substantie vel ratione virtutis [...] Ad has questiones *dicendum quod est natura, et hoc ratione virtutis superaddite substantie*, et non solum ratione virtutis tantum vel substantie. Unde natura est principium primum et causa movendi et quiescendi. Hec autem operationes sunt, set primo et immediate operatio egreditur a virtute, ergo materia et similiter forma *ratione virtutis superaddite substantie erunt natura*. Vis insita istis principiis, que sunt materia et forma, vocatur natura. Unde habens naturam est id quod est habens vim ad motum vel ad quietem [...] De materia dupliciter est loqui; uno modo quantum ad essentiam vel substantiam, et hoc modo non est principium motus; alio modo quantum ad potentiam propinquam et remotam, et hoc modo est principium motus. Unde ille dispositiones que sunt obligantes et inclinantes materiam ad forme receptionem, iste eedem sunt principium quiescendi materiam".

80. Cf. *Qq. Phys. I-IV*, pp. 43, 31-44, 14: "Secundo queritur utrum privatio sit forma vel solummodo carentia forme [...] Ad hoc notandum quod duplex est opinio. Quidam dicunt quod privatio est carentia forme; *alii dicunt quod ipsa est forma existens in materia que per alterius forme <introductionem> corrumpitur* (*<corruptionem> introducitur* ed.), quibus consentimus [...] quia opperatio nature omnis per motum, et *motus per contrarietatem* [...]".

81. Cf. Aristotle, *Phys.* III, c. 1, 200 b 32 – 201 a 9.

not an entity in actuality, but only in potentiality, and whose extremes are related to each other as contradictory terms (as, for instance, 'man' and 'not man'). From this definition of motion Aristotle draws the conclusion that it can occur only in the categories of quantity, quality and place, whose substrates are substances in actuality and which admit of contrariety; by contrast, change in the category of substance, which does not meet any of the conditions, cannot be classified as motion[82]. Given that only the opposite of contrariety admits a plurality of intermediate terms between the two extremes, and thus divisibility and continuity – whereas no middle term is allowed in the case of contradiction –, for most commentators one implication of Aristotle's account in *Phys.* V is that change, understood as a temporal process – i.e., motion in its most proper sense –, can only occur with respect to the categories of quantity, quality and place. Change in the category of substance, on the other hand, is in itself an instantaneous phaenomenon. In their view, substantial change can only be described as a temporal process if taken in the broader sense, namely as designating not only change in the category of substance, but also the preceding transformation of the accidental dispositions[83]. Roger Bacon is one of the few commentators holding that change in the category of substance involves a temporal process – and thus motion in the strict sense – also if taken for itself and independently of the transformation of the accidental dispositions. Among the commentaries of group B, this distinctive view is expounded in detail in *Qq. Metaph. I, II, V-X*, in *Qq. Phys. I-VIII*, which also refers back to the discussion contained in *Qq. Metaph. I, II, V-X*, and in *Qq. De causis*. The same position is furthermore endorsed in *Qq. De gen*. In those works, two main reasons are given in favor of the theory of substantial generation as a temporal change: (i) no natural agent can act instantaneously; (ii) since accidental determinations depend on substance, the temporal process concerning the accidental dispositions must presuppose a similar process concerning the underlying substance. As explained in *Qq. Phys. I-VIII*, the doctrinal background for the theory of substantial generation as a temporal change is Bacon's account of substantial change in terms of a pre-existing formal principle – the active potency of

82. Cf. Aristotle, *Phys.* V, c. 1, 224 b 35 – c. 2, 225 b 11.

83. This solution is advanced by Averroes and is suppported, for instance, by Albert the Great, Thomas Aquinas and Giles of Rome. Cf. Averroes, *In Physicam*, IV, t.c. 129, VI, t.c. 32, ed. Venetiis 1562 (repr. Frankfurt a. Main, Minerva, 1962), fol. 201r C-E, fol. 266r C – E; Alberti Magni *Physica*, IV, ed. P. Hossfeld, Monasterii Westfalorum in aedibus Aschendorff, 1987, pp. 288-289; S. Thomae Aquinatis *In octo libros Physicorum Aristotelis Expositio*, VI, l. 8, ed. P.M. Maggiòlo, Taurini-Romae, Marietti, 1954, p. 417, n° 834; Aegidius Romanus, *Commentaria in octo libros Physicorum Aristotelis*, VI, ed. Venetiis 1502 (repr. Frankfurt a. Main, Minerva, 1968), fol. 150vb..

matter – progressively developing from an incomplete mode of being into formal completion. In accordance with this idea of substantial generation as a progressive development, in Bacon's view, only the last stage of the process, the acquisition of the ultimate completion (*ultimus exitus formae*), is understood as an instantaneous change. In a further work, namely the *De XI° libro*, the idea that the temporal process involved in generation must also concern substantial determinations is not explicitly formulated by the commentator, who generally refers to the transformation of the dispositions of matter in this context. However, the fact that, in this work too, generation understood as an instantaneous change is confined to the acquisition of the ultimate completion of the form (*ultimus exitus formae*) suggests that this commentary shares the idea of the acquisition of the substantial form as a process involving in itself a plurality of stages and, consequently, time. This conclusion is also reinforced by the commentator's endorsement – discussed above[84] – of the theoretical presuppositions of the theory of substantial generation as a temporal process, namely the doctrine of the active potency of matter as an incomplete formal entity developing into the generated form.

De XI° libro	*Qq. Metaph. I,II,V-X*	*Qq. Phys. I-VIII*	*Qq. De causis*	*Qq. De gen.*
pp. 128, 25 - 129, 26: [...] Queritur utrum (*sc.* forme rerum) producantur in materia immediate a causa prima. Videtur quod sic; quoniam potentia ejus infinita est. Cum ergo producere res immediate in materia sit actus aliquis	pp. 284, 28 - 285, 26: Queritur de hoc quod determinavit Aristoteles quod forma suscipit magis et minus, prout est in materia, et substantia non. Quod non <videtur> [...] Contra: dicit in litera quod forma	pp. 291, 8 - 292, 24: Queritur, si non sit ponere motum in quolibet genere [...] queritur utrum possit terminari ad substantiam. Quod non [...] Contra: nulla virtus finita agit in instanti, ut dicitur in sexto; set ge-	pp. 128, 30 - 130, 12: Consequenter queritur de Commento [...] Unde (*sc.* Commentator) intendit per <hoc> quod sic generata (*sc.* substantia) ex re alia prius habet esse in<com>pletum in materia tempore et natura,	fol.103ra: Dubitatur utrum forma inducatur subito vel successive. Videtur quod subito [...], Oppositum patet, quoniam omnis generatio forme substantialis et accidentalis fit in transmutatione; omnis trans-

84. See above, sect. 6.1.

sive finitus sive infinitus, poterit ab hujusmodi potentia educi, quia potentie infinite nichil resistit. Item: nulla virtus finita agit in instanti [...] set forma substantialis educcitur in esse in instanti; ergo patet quod eductio forme substantialis rei naturalis non est a virtute finita, set ab infinita; set nulla virtus est infinita nisi virtus primi; ergo educitur a virtute primi immediate [...] Dicendum quod non producuntur ab ipso immediate, set a natura que existit ex suppositione materie [...]

substantialis non suscipit magis et minus, nisi prout est in materia et in hoc differt a numero [...] Item, propria passio non potest separari a subjecto secundum actum existendi, tunc ad remissionem proprie passionis sequitur remissio substantie [...] Et respondeo quod *si consideretur forma substantialis secundum essentiam suam, non corrumpitur, nec intenditur, nec remittitur; set si consideretur quantum ad esse quod habet in materia, sic potest intendi et remitti*, et ratione sui esse est causa proprie pas-

nerans est virtutis finite; ergo non potest agere in instanti [...] Item, sicut tactum fuit .4. (*pro*: 8) *Methaphysice*, ad intensionem et remissionem accidentis proprii ut proprie passionis necesse est formam substantialem intendi et remitti [...] Respondeo quod *motus potest sumi proprie, et sic determinat sibi aliquod subjectum manens actu habens contrarietatem, et sic non est motus in substantia; alio modo potest sumi motus pro omni transmutatione successiva, et sic non proprie, set com-*

quam ducatur ad complementum, vel sit completa. Et videtur quod hoc sit falsum [...] Oppositum tamen videtur: quoniam nulla virtus finita agit in instanti, quia tunc virtus infinita ageret in minori, quod non est dare, quia non est minus instanti; set natura generans res est virtutis finite, ergo etc. [...] Item, si forma substantialis fiat per generationem in instanti, et non in tempore, ut forma ignis in materia aeris, cum oporteat illam materiam rarefieri antequam inducatur in ea

mutatio (?) in tempore; ergo etc. Quod concedendum est. Et per hoc patet utrum generatio sit motus vel mutatio, quia ponunt quidam quod tota transmutatio, antequam inducatur forma, dicitur alteratio, inductio autem forme generatio. Sed hoc est falsum, quia non potest fieri transmutatio accidentis nisi fiat transmutatio forme substantialis, quando unum agit in aliud. Unde forma substantialis educitur in esse successive, sicut patet in transmutatione aeris in aliud elementum, quoniam *forma aeris paulatim*

Dicendum quod *contingit loqui de exitu forme naturalis dupliciter; aut quoad ultimam inductionem ejus in materia preparata et disposita, et sic verum est quod fit* (*sit* ed.) in instanti; comprehendendo ultimum ejus exitum et transmutationem precedentem per quam disponitur materia, et sic non est verum quod fiat in instanti, quoniam preparatio illa sive transmutatio precedens ultimum ejus exitum successiva est et in tempore, et potest dici generatio communiter loquendo de generatione prout non sionis, set in accidentibus est intensio secundum essentiam, et secundum esse, et in substantiis secundum esse solum. Ad objectum, duplex est contrarietas; aut actus ad compositionem (*pro*: incompletionem?), aut formarum circa subjectum in esse specifico, et sic non est contrarietas in substantia; prima contrarietas est in substantia, et super hanc fundatur intensio (intentio *ed.*) et remisio (*sic*) in substantia; et hec est in genere substantie, que est a contrario in contrarium, quod planius manifestatur .5. *Physicorum.* *muniter, et sic potest esse motus in substantia: quia ad intensionem et remissionem forme accidentalis sequitur intensio et remissio forme substantialis de necessitate*, set illa non est ens actu specificum, ut individuum substantie, nec est ens actu. Primo modo loquitur in .5. Aristoteles quod in substantia non est motus, et ita patet quod generatio est transmutatio successiva et est motus; tamen motus proprie sumptus supra transmutationem successivam addit terminos contrarios et subjectum ens actu completum in esse specifico forma substantialis completa [...] sequitur quod forma accidentalis generatur ante suum subjectum et formam substantialem sui subjecti, quod est impossibile [...] Dicendum quod *contingit loqui de motu communiter, secundum quod extenditur ad omnem transmutationem successivam*, et sic cadit in diffinitione temporis, cum dicitur 'tempus est mensura motus secundum prius et posterius', *et sic est generatio substantie motus quod fit* (*sic* ed.) *successive et in tempore*. Aliquando contingit loqui de motu pro- *<in>ducitur et similiter forma alterius destruitur* [...]

solum mutationem, set etiam ut motum sive omnem transmutationem precedentem esse naturalis forme nominat. Unde cum dicitur 'nulla virtus' etc., verum est tempore non precedente, set ultimum exitum forme naturalis precedit transmutatio que fit in tempore, ut visum est.

constitutum, tamen *generatio quantum ad ultimum exitum est in instanti* [...] *Forma substantialis est divisibilis secundum esse multa que habet ante ultimum exitum* [...] Successio potest esse ubi <non> est contrarietas [...] Et sic est hic, quia *terminus ad quem <est> esse completum in generatione et potentia activa sub esse incompleto est terminus a quo. Inter ista sunt multa media et esse multa, et vigoratur magis et magis secundum quod accedit ad terminum ad quem, et ideo est ibi successio non*

prie, et sic loquitur Aristoteles .5. *Physicorum* cum dicit quod motus tantum est in tribus predicamentis. Ad aliud dicendum, quod *forma substantialis secundum suam essentiam simplex est et non habet partem et partem, tamen secundum esse potest habere, quoniam habet in materia esse diversa secundum completius et incompletius antequam esse completum.* Ad aliud dicendum similiter, quod non est inconveniens formam substantialem suscipere magis et minus secundum esse, licet non

		per naturam contrarietatis, set quia multa sunt media et esse incompleta antequam esse completum acquiratur.	secundum essentiam, et sic intelligit Aristoteles in *Predicamentis* et in .5. *Physicorum*, scilicet, quod secundum essentiam non recipit magis et minus, licet possit secundum esse, ut visum est.	

Bacon's position in the *Liber Communium naturalium* is completely consistent with the view just sketched. Here, Bacon again rejects the common view, according to which generation can be described as a temporal change, and thus as motion, only insofar as it also includes the transformation of the accidental dispositions. Against this view, Bacon forcefully defends the theory of substantial generation as a temporal process consisting in the progressive completion of a pre-existing formal principle. Moreover, the reasons introduced in favor of this theory are the same as in the previous works, although the repertory of sources on which they rest is richer than before.

> *Comm. Nat*. II, pars 4, c. 1, pp. 240, 18 - 242, 2: Set an subito an successive sic promoveatur (*sc.* essentia incompleta) dubitacio est, quia ponitur ab omnibus quod forma substancialis inducitur tota in instanti. Primo tamen oportet excludere alteracionem quamdam que hic fingitur ante ultimum exitum termini generationis in esse, ut stemus solum in ipsa veritate generacionis. *Cum vero natura substancialis incompleta promovetur ut compleatur, decurrit hec transmutacio ejus a gradu incompleto ad gradum completum. Set isti duo gradus extremi sunt ejusdem generis, scilicet, quia sunt substanciales et de rei substancia, ergo si qui sunt medii gradus, erunt similiter substanciales*, quia medium est ejusdem generis cum extremis, ut docetur decimo *Methaphisice*. Ergo, nullum accidens cadit in medio inter hec extrema [...] Item loquamur de generacione alicujus speciei ex materia communi, ut de generacione ignis, et sit illa materia communis in aqua, et fiat ignis ex aqua per corrupcionem aque et educcionem ignis de potencia materie.

Si igitur gradus inter potenciam materie et *exitum ultimum forme substancialis in esse* sit accidens, ut caliditas, et accidens non renovatur nisi per renovacionem sui subjecti, quia proprium subjectum cujuslibet accidentis precedit natura ipsum accidens, ergo prius natura inducetur ibi subjectum proprium caliditatis. Set hoc non potest esse nisi substancia ignis; quare substancia ignis precedet natura saltem caIiditatem et omne accidens ignis; et ideo generacio precedet alteracionem per naturam, si ibi esset alteracio [...].

Comm. Nat. II, pars 4, c. 3, pp. 245, 16 – 247, 19: Set si ita sit, tunc specialiter sequitur dubitacio de ipso exitu materie de potencia ad actum qui est generacio et concluditur ex dictis quod ipsa fit successive, et sit motus non mutacio. Si enim hic exitus currat super gradus intensionis (intencionis *ed*.) nature substancialis, quorum quilibet ad alium additur, oportet quod sit successio in hoc exitu, et tempus [...] Et in eodem 6° probat (*sc*. Aristoteles) quod nulla virtus finita agit in instanti [...] Set natura agens est virtus finita, ergo non producit formam substancialem in instanti. Si vero dicatur quod Aristoteles dicit in 5° *Phisicorum* quod generacio non est motus set mutacio, dicendum est quod *motus sumitur dupliciter, uno modo pro omni transmutacione successiva*, et sic cadit motus in diffinicione temporis, cum dicit quod tempus est numerus motus secundum prius et posterius, unde motus, ut cadit in diffinicione temporis, est propriissime motus, et hec est prima significacio motus et principalis. Et ideo cum generacio dividitur secundum divisionem temporis, oportet quod generacio sit motus, id est, transmutacio successiva. Set in 5° *Phisicorum* aliter accipitur motus et equivoce, scilicet, pro transmutacione que est a subjecto in subjectum, ut ibi dicit, et hoc est dictum a subjecto in actu et affirmato, ad subjectum idem numero et specie in actu et affirmatum [...] Set in substancia non est sic, quia ibi est transmutacio a subjecto in potencia ad subjectum in actu, ut a genere in speciem, seu a materiali principio usque in esse specificum, quod est terminus generacionis [...] Si dicitur quod generacio est mutacio a contradictorio in eontradictorium, et inter contradictoria non est medium, ergo, non sunt gradus medii in quibus currat motus, set solum erit exitus ab uno contradictorio in aliud, dicendum quod ens in potencia, quod vocatur non ens respectu entis in actu specifico, non est purum extremum contradiccionis, quia pura negacio est non ens, quod neque est actu neque in potencia, et tale non ens non est subjectum generacionis, nec ab eo itur ad ens, nec est aliqua transmutacio naturalis a non ente sic ad ens. Creacio enim est a non ente puro ad ens, set *generacio est a non ente in actu specifico, quod est ens in actu generali; et ideo utrumque extremum generacionis est vere ens, et cadunt sub uno extremo contradiccionis, scilicet sub affirmacione, in qua affirmacione, quia multi gradus sunt inter incompletum et completum, currit generabile*

> *successive per transmutacionem que est generacio, et ideo generacio est motus.*

If we now turn to *Qq. Phys. I-IV*, no trace of Bacon's distinctive doctrine of substantial generation as being in itself a temporal process can be found. The author of this work seems to agree with the common view that substantial generation, i.e., the impression of a substantial form in matter, is a phaenomenon which in itself is instantaneous, although always preceded by a temporal process consisting in the transformation of the accidental dispositions.

> *Qq. Phys. I-IV*, pp. 40, 11 - 41, 17: Secundo queritur utrum generetur (*sc.* forma) suscessive (*sic*) vel subito [...] Ad hoc dicendum quod in introductione forme in materia, primo materia transmutatur et disponitur, et transmutatio motus appellatur, et tunc est in potentia essentiali ad formam, et hoc modo dicitur introduci suscessive (*sic*); *ultimo autem quando materia disposita est, tunc est in potentia accidentali, et vocatur necessitas, et inprimitur ei forma subito*, et tunc hec transmutatio vocatur mutatio proprie, et non motus [...].

7. Conclusion

The present contribution deals with the problem of the authenticity of three of the eight philosophical commentaries published in the OHI under the name of Roger Bacon: *Qq. Phys. I-IV*, *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Metaph. I-IV*; this problem has been investigated from the viewpoint of the cross-references linking the commentaries, the manuscript evidence, notably the attributions occurring in the manuscript witness of the commentaries, MS Amiens, BM, 406, the stylistic and the doctrinal analysis. The results of the preceding discussion can be summed up as follows. (i) Considered from the viewpoint of the author's references, the set of commentaries of the Amiens manuscript splits into two groups, A and B, whose members refer to members of the same group, but not to members of the other group. The first group includes *Qq. Phys. I-IV*, *Qq. Metaph. XI*, *Qq. Metaph. I-IV*, the latter the remaining five commentaries. (ii) The splitting of the entire set of commentaries into the two groups is reinforced by the results of the stylistic analysis and of a comparison of the commentaries with reference to selected doctrinal topics. Interestingly, the investigation of those topics has also revealed the existence of doctrinal discrepancies between the commentaries belonging to group A and another certainly authentic work by Bacon, the *Liber communium naturalium*, which, concerning the same issues, shows closer similarities to

the positions expressed in the commentaries of group B. (iii) The study of the attributions of the Amiens manuscript has shown that, while there is strong manuscript evidence in favor of Bacon's authorship in the case of the commentaries belonging to group B, this evidence is scanty in the case of the commentaries of group A: the hypothesis of Bacon's authorship rests on a single attribution accompanying *Qq. Phys. I-IV*; an attribution whose origin is, moreover, doubtful, because – since it is written by a different hand than those of the copyists of the main text – it cannot with certainty be traced back to the original stage of the production of the manuscript.

In conclusion, the preceding analysis has raised doubts against the authenticity of three Aristotelian commentaries published under Roger Bacon's name in the OHI – *Qq. Phys. I-IV*, *Qq. Metaph. XI* and *Qq. Metaph. I-IV* –, showing that the grounds on which their attribution rests are open to question and suggesting that the problem concerning their authorship should be investigated once again.

APPENDIX:
REPRODUCTIONS FROM MS AMIENS, BM, 406*

Repr. 1. Fol. 29r (item 3: Qq. Phys. I-VIII, 1st part)

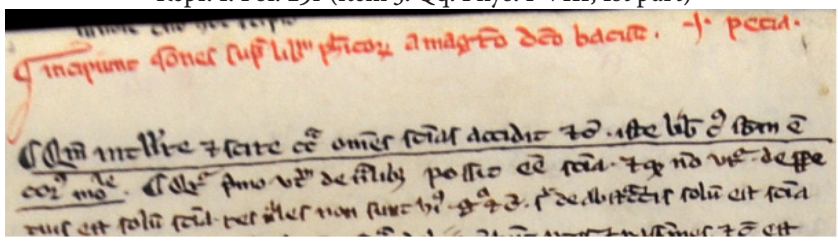

Repr. 2. Fol. 37r (item 3: Qq. Phys. I-VIII, 1st part)

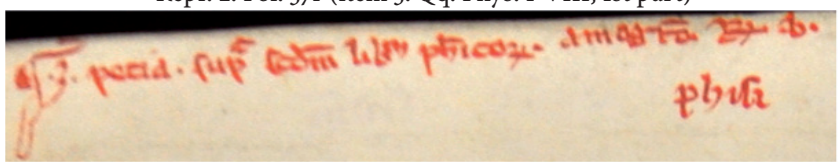

Repr. 3. Fol. 57r (item 4: Qq. De plantis)

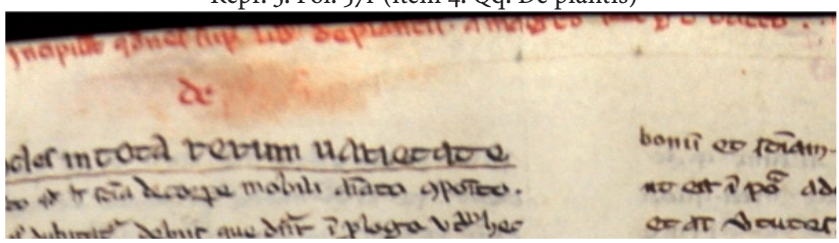

*. The library has kindly permitted the reproduction of the images: clichés CNRS-IRHT, Bibliothèques d'Amiens Métropole, Ms 406D.

Repr. 4. Fol. 61r (item 4: Qq. De plantis)

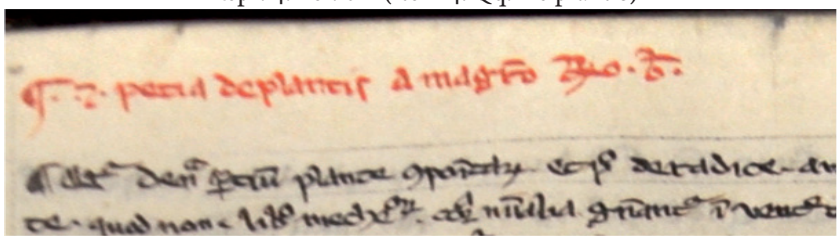

Repr. 5. Fol. 78r (item 7: Qq. Metaph. I, II, V-X)

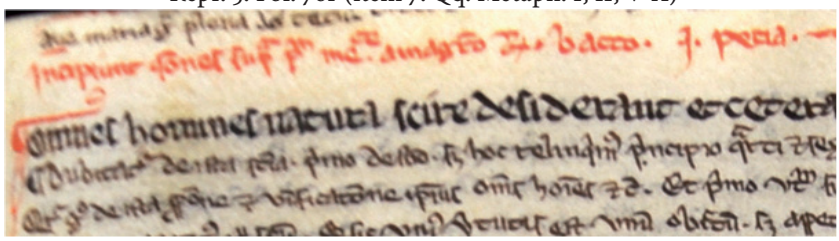

Repr. 6. Fol. 87r (item 7: Qq. Metaph. I, II, V-X)

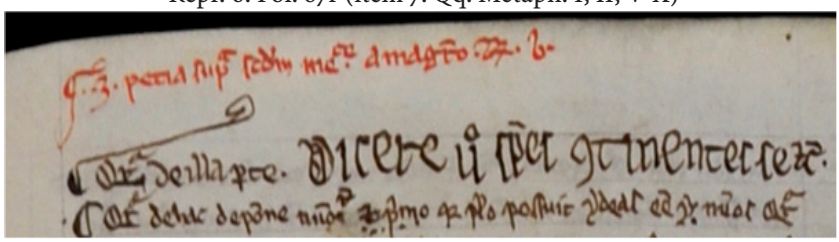

Repr. 7. Fol. 37r (item 3: Qq. Phys. I-VIII, 1st part)

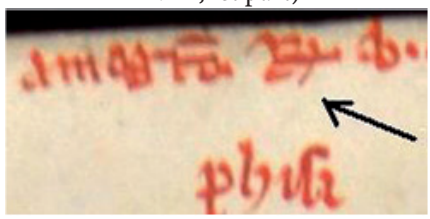

Repr. 8. Fol. 29rb (item 3: Qq. Phys. I-VIII, 1st part)

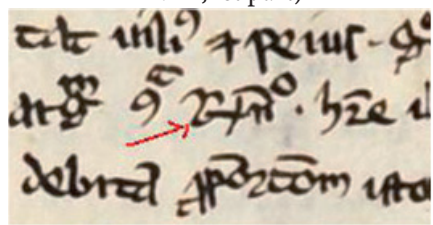

Repr. 9. Fol. 37rb (item 3: Qq. Phys. I-VIII, 1st part)

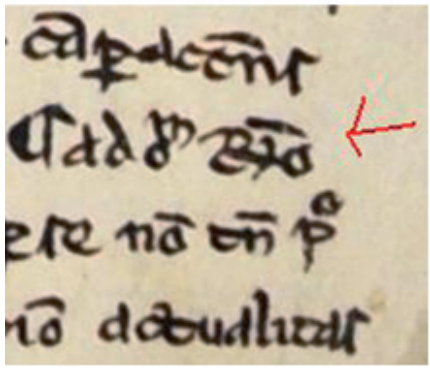

Repr. 10. Fol. 57rb (item 4: Qq. De plantis)

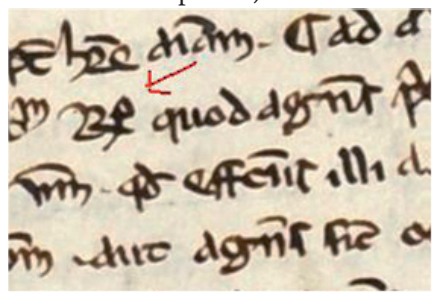

Repr. 11. Fol. 61ra (item 4: Qq. De plantis)

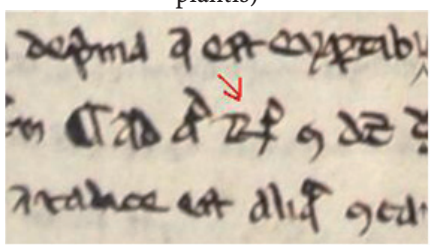

Repr. 12. Fol. 64vb (item 5: Qq. Phys. I-VIII, 2nd part)

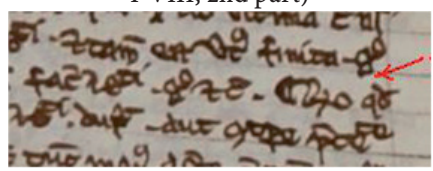

Repr. 13. Fol. 65va (item 5: Qq. Phys. I-VIII, 2nd part)

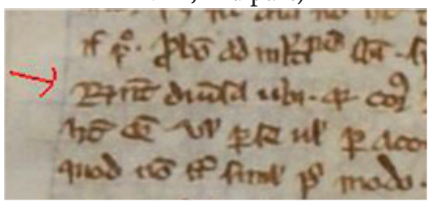

Repr. 14. Fol. 75va (item 6: De XI° libro)

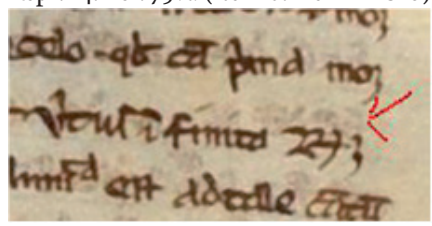

Repr. 15. Fol. 78rb (item 7: Qq. Metaph. I, II, V-X)

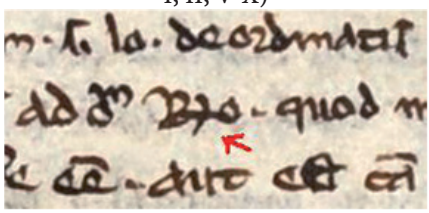

Repr. 16. Fol. 111vb (item 7: Qq. Metaph. I, II, V-X)

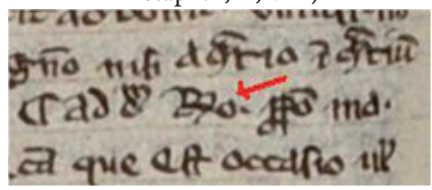

Repr. 17. Fol. 114rb (item 8: Qq. De causis)

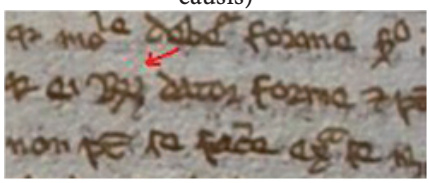

Repr. 18. Fol. 116vb (item 8: Qq. De causis)

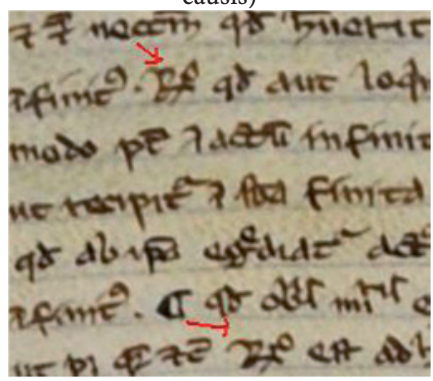

Repr. 19. Fol. 6r (item 2: Qq. Phys. I-IV)

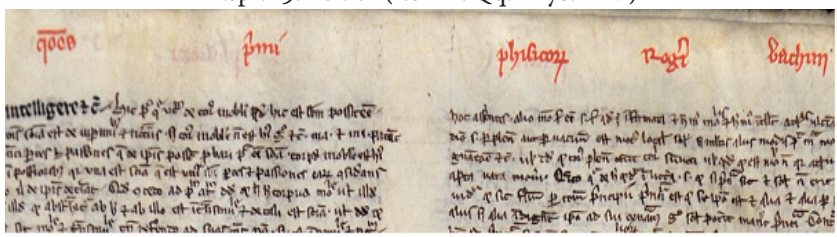

Repr. 20. Fol. 6r (item 2: Qq. Phys. I-IV)

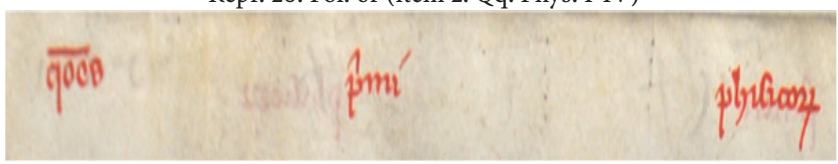

Repr. 21. Fol. 6r (item 2: Qq. Phys. I-IV)

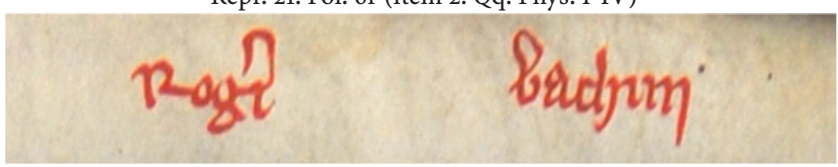

Repr. 22. Fol. 6v (item 2: Qq. Phys. I-IV)

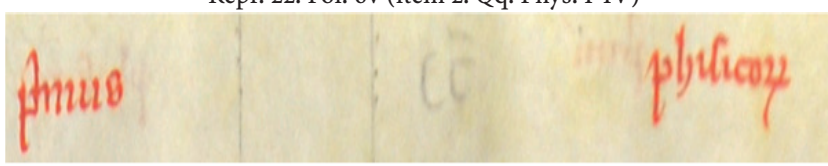

Repr. 23. Fol. 7r (item 2: Qq. Phys. I-IV)

Repr. 24. Fol. 57r (item 4: Qq. De plantis)

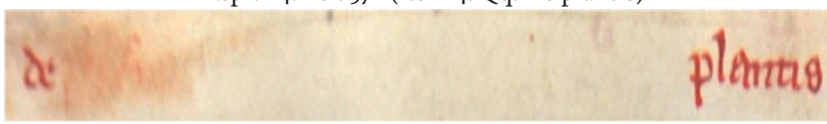

Repr. 25. Fol. 24v (item 2: Qq. Phys. I-IV)

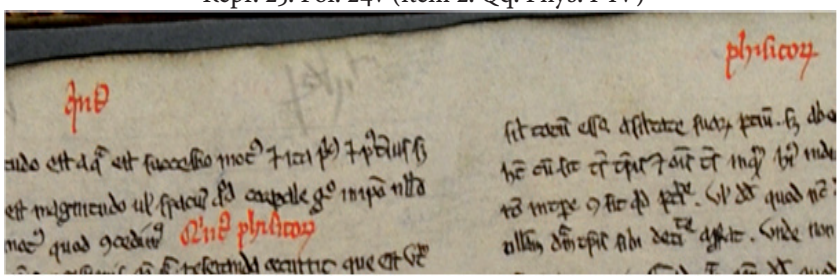

Repr. 26. Fol. 1r (item 1: Tabula quaestionum); Philosophia Baconis

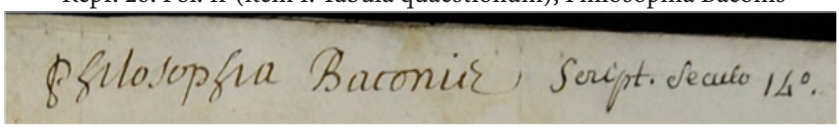

Repr. 27. Fol. 1r (item 1: Tabula quaestionum)

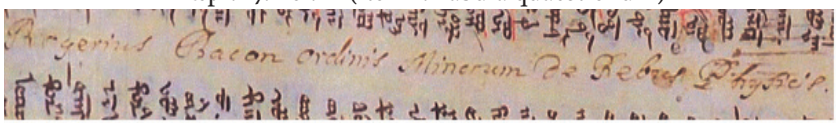

Repr. 28. Fol. 1r (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Phys. I-IV])

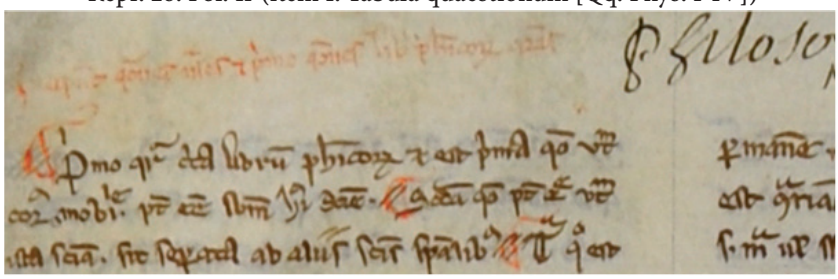

Repr.29. Fol. 1v (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Phys. I-VIII , 1st part])

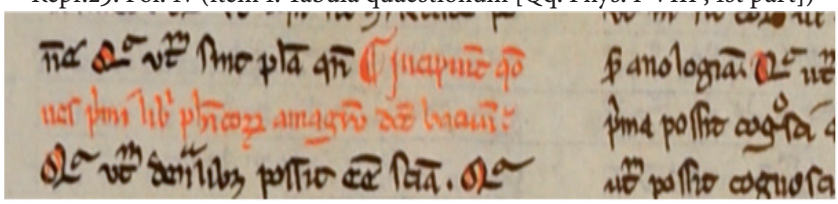

Repr. 30. Fol. 1r (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Phys. I-IV])

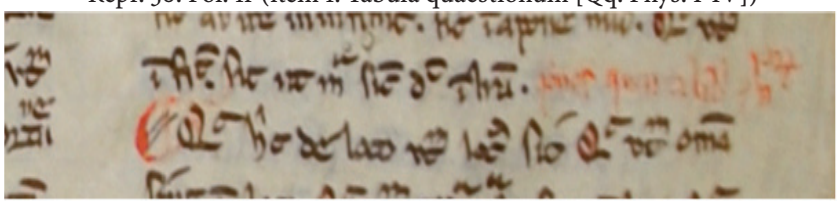

Repr. 31. Fol. 1v (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Phys. I-VIII , 1st part])

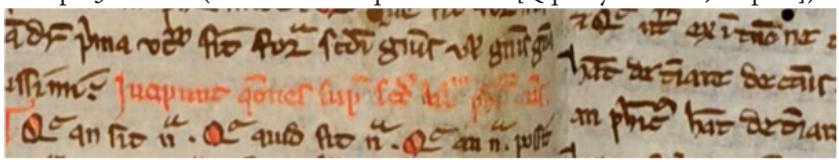

Repr. 32. Fol. 2r (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Phys. I-VIII, 1st part])

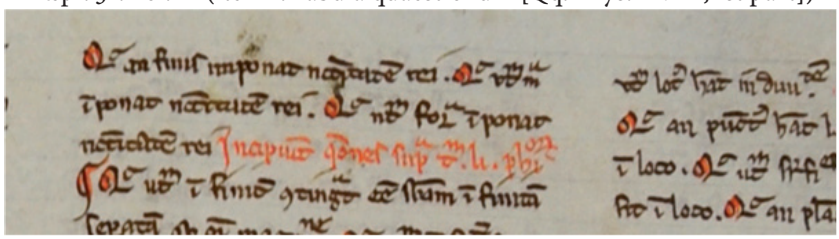

Repr. 33. Fol. 5r (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Metaph. I-IV])

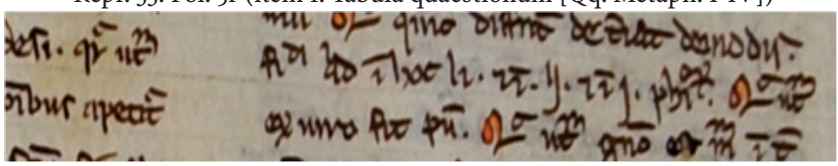

Repr. 34. Fol. 3r (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Metaph. I, II, V-X])

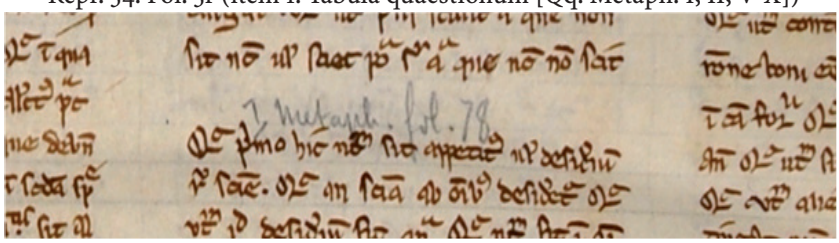

Repr. 35. Fol. 4v (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Metaphys. XI])

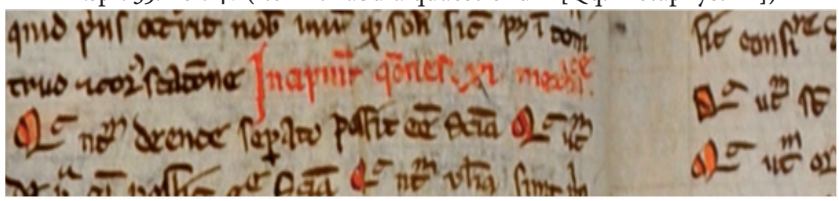

Repr. 36. Fol. 5r (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Metaphys. XI-Qq. Metaph. I-IV])

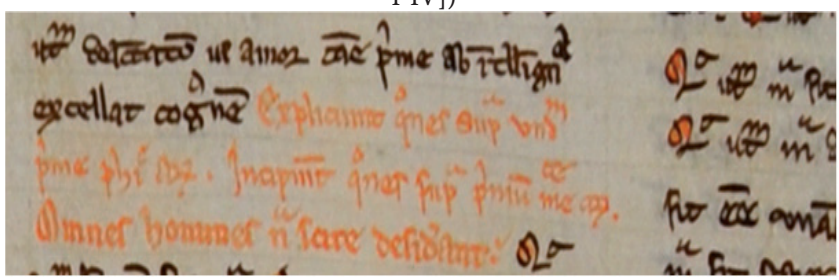

Repr. 37. Fol. 5r (item 1: Tabula quaestionum [Qq. Metaph. I-IV])

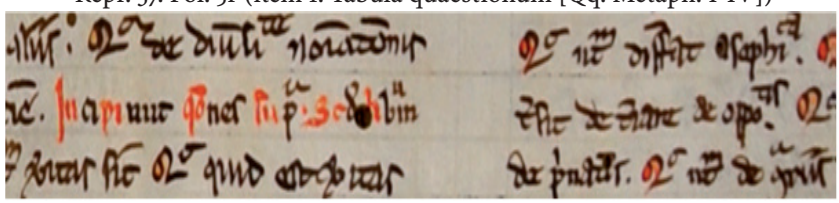

Éthique et politique à la Faculté des arts de Paris dans la première moitié du XIII^e^ siècle*

Irene Zavattero

Les classifications des sciences produites par les maîtres ès-arts de la première moitié du XIII^e^ siècle proposent la division classique, qui traverse tout le Moyen Âge, de la philosophie pratique en éthique, politique et économique[1]. Bien que les maîtres aient pu montrer qu'ils avaient connaissance de l'enjeu doctrinal de chaque science, les règlements statutaires ainsi que les textes issus de l'enseignement des arts témoignent bien que la seule branche de la philosophie pratique sur laquelle ils donnaient des cours dans la première moitié du XIII^e^ siècle, était l'éthique. Cela est dû à la réception précoce, bien que fragmentaire et limitée aux trois premiers livres, de l'*Éthique à Nicomaque* (*EN*) et à l'absence, à l'époque, de traductions de la *Politique* d'Aristote et de

*. Cette étude s'insère dans le cadre du projet de recherche « Filosofia e teologia nel Medioevo latino. Edizioni di testi e studi critici » (Progetti di Ricerca di Interesse Nazionale – PRIN 2009) coordonné par Loris Sturlese à l'Università del Salento. Je tiens à remercier Olga Weijers et Jacques Verger pour la patiente relecture et amélioration de cette étude, ainsi que Marco Toste pour ses précieuses remarques, Anthony Celano et Valeria A. Buffon, respectivement pour les transcriptions des passages cités du commentaire de Robert Kilwardby et du Ps.-Peckham, dont ils sont les éditeurs.

1. Cf. F. Bertelloni, « Les schèmes de la *philosophia practica* antérieurs à 1265 : leur vocabulaire concernant la politique et leur rôle dans la réception de la Politique d'Aristote », dans J. Hamesse, C. Steel (éds.), *L'élaboration du vocabulaire philosophique au moyen âge*, Brepols, Turnhout, 2000, p. 171-202 ; p. 176-9, il précise que cette division, transmise depuis le VI^e^ siècle en Occident par Boèce (*In Isagogen Porphyrii commenta*, G. Schepss, S. Brandt (eds.), *CSEL* 48, Vindobonae–Lipsiae, Tempsky–Freytag, 1906, p. 9), n'est pas d'origine aristotélicienne mais remonte au *Protagoras* de Platon. Claude Lafleur affirme que la tripartition est « post-aristotélicienne », mais qu'on en trouve les germes dans *EN* VI, 8, 1141b29-33 et 9, 1142a9-10, cf. C. Lafleur, J. Carrier, « La *Philosophia* d'Hervé le Breton (alias Henri le Breton) et le recueil d'introductions à la philosophie du ms. Oxford, Corpus Christi College 283 (deuxième partie) », dans *AHDLMA*, 62 (1995), p. 359-442, ici p. 406, n. 52.

l'*Économique* pseudo-aristotélicienne, qui ne furent connues respectivement qu'après 1260[2] et 1280[3].

Même si le texte d'Aristote faisait défaut, en ce qui concerne la politique, les maîtres n'étaient pas totalement dépourvus de concepts et de sources. En commentant la version fragmentaire de l'*EN*, ils avaient accès à quelques conceptions aristotéliciennes grâce aux références explicites à la politique et au rôle social de l'homme contenues dans le premier livre. De plus, d'autres textes, qui circulaient probablement à l'époque à Paris, comme le *De officiis* de Cicéron, pouvaient fournir, même indirectement, par le biais des auteurs du XII[e] siècle qui les avaient utilisés, des données utiles à la réflexion politique. D'autre part, en présentant des classifications des sciences, les maîtres avaient l'occasion de définir la politique et d'en préciser l'enjeu doctrinal avec l'aide des divisions des sciences du XII[e] siècle, comme celle de Dominique Gundisalvi, qu'ils semblent connaître.

Bien que l'historiographie ait depuis longtemps reconnu la présence d'une réflexion politique bien avant la traduction de la *Politique* d'Aristote et mis en lumière la transformation de la notion de politique au XIII[e] siècle[4], il nous a semblé intéressant de reconsidérer ces problèmes dans le cadre de l'enseignement à la Faculté des arts de Paris avant 1260[5], à savoir de chercher si les maîtres ès-arts parisiens formulèrent une réflexion politique et quel concept de la politique ils avaient. L'objectif est de déceler si, malgré l'absence de la politique dans les programmes d'études, quelques doctrines politiques ont pu être enseignées dans les cours introductifs et les cours sur l'éthique. Pour ce faire, nous diviserons la présente étude en deux parties,

2. Pour la datation des deux versions (*translatio imperfecta* et *translatio completa*) de la *Politica* accomplies par Guillaume de Moerbeke et leur première réception, voir C. Flüeler, *Rezeption und Interpretation der Aristotelischen Politica im späten Mittelalter*, 2 vols., Amsterdam-Philadelphia, B. R. Grüner, 1992, p. 15-29.
3. Pour la date de la traduction de l'*Économique*, cf. W. Vanhamel, *Bibliographie de Guillaume de Moerbeke*, dans J. Brams, W. Vanhamel (éds.), *Guillaume de Moerbeke. Recueil d'études à l'occasion du 700[e] anniversaire de sa mort (1286)*, Leuven, Leuven Univ. Press, 1989, p. 344-347.
4. Cf. C. J. Nederman, « Aristotelianism and the origins of 'political science' in the 12th century », in *Journal of the History of Ideas*, 52 (1991), p. 179-194. M. Toste, « The Naturalness of Human Association in Medieval Political Thought, Revisited » (à paraître dans *Micrologus' Library 59*), résume les principales positions des spécialistes autour du thème de la sociabilité naturelle de l'homme.
5. Nous ne prenons pas en examen les textes produits en dehors de la Faculté des arts de Paris, comme le *De ortu scientiarum* de Robert Kilwardby (écrit à Oxford autours de 1250) et les œuvres des encyclopédistes Vincent de Beauvais (*Speculum doctrinale* – le livre VII est dédié à la politique), Arnold de Saxe (*De floribus rerum naturalium* – la partie V traite *De moralibus*), l'anonyme *Compendium philosophiae* (le livre VIII résume l'*Ethica nova et vetus*).

l'une concernant les « textes didascaliques »[6] – à savoir les « introductions à la philosophie » et les « guides de l'étudiant » – et l'autre dédiée aux premiers commentaires de l'*EN*. Dans la première partie, en analysant les définitions de la *politica* données par les « textes didascaliques », nous nous proposons de rechercher si les maîtres ès-arts possédèrent des textes, en l'absence de la *Politique*, dans lesquels puiser une quelconque doctrine politique et s'ils profitèrent de la division de la philosophie pratique pour approfondir la doctrine politique, en suivant l'exemple des classifications des sciences du siècle précédent. Dans la seconde partie, en étudiant l'interprétation que les premiers commentateurs de l'*EN* ont consacrée aux arguments politiques contenus dans le premier livre, nous tâcherons d'examiner si ces commentateurs ont développé une réflexion politique ou formulé des idées qui favorisèrent la réception de la *Politique* d'Aristote.

1. La réglementation statutaire

Pour mettre en contexte les œuvres que nous allons examiner, il est utile de passer en revue les documents officiels de la Faculté des arts de Paris de la première moitié du XIII^e^ siècle en relevant les prescriptions concernant la philosophie pratique.

Les statuts de Robert de Courçon de 1215 établissaient un enseignement facultatif (*si placet*) de l'*ethica* pendant les jours fériés[7]. Cette appellation générique (*ethica*) se référait probablement à la seule *ethica vetus*[8] ou à l'*ethica vetus* et *nova* ensemble, à savoir aux trois premiers livres de la version de l'*EN* achevée par Burgundio de Pise autour de 1150[9], les seuls livres qui circuleront à Paris dans la première moitié du XIII^e^ siècle[10]. Selon le statut, les jours fériés, on « lisait » aussi les *philosophi*, à savoir le *Timée* de Platon, dans la

6. Cf. n. 21.
7. Cf. H. Denifle, É. Châtelain (eds.), *Chartularium Universitatis Parisiensis* (*CUP*), Paris, Delalain, 1889-1894, I, p. 78, n° 20 : « Non legant in festivis diebus nisi philosophos et rhetoricas, et quadruvialia, et barbarismums, et ethicam, si placet, et quartum topichorum ».
8. Cf. R.-A. Gauthier, *Aristoteles latinus. Ethica Nicomachea. Praefatio*, Leiden-Bruxelles, Brill- Desclée de Brouwer, 1974, vol. XXVI, fasc. 1, p. LVIII. Cette hypothèse reste à mon avis encore valide, bien que, après la découverte de la paternité de la traduction (voir note suivante), elle doive être réexaminée.
9. Cf. F. Bossier, « L'élaboration du vocabulaire philosophique chez Burgundio de Pise », dans J. Hamesse (éd.), *Aux origines du lexique philosophique européen : l'influence de la* Latinitas, Louvain-la-Neuve, Brepols, 1997, p. 81-116.
10. Deux commentateurs de l'*Ethica nova* et *vetus*, le *Commentaire de Paris* et celui du Ps.-Peckham (cf. n. 101) affirment explicitement de ne pas connaître les livres IV-X ; de plus le Compendium « Nos gravamen » (cf. n. 48) et la *Divisio scientiarum* d'Arnoul de Provence (cf. n. 35) se réfèrent seulement aux trois premier*s livres de l'EN*.

traduction de Chalcidius, et la *Consolation de la philosophie* de Boèce[11], dont l'enseignement est attesté par les guides de l'étudiant et rangé sous la rubrique *philosophia moralis*[12]. Pour cette raison, et pour la notion de justice que les maîtres relevaient dans le *Timée*, nous y reviendrons par la suite pour vérifier ce qu'ils apportent à notre enquête[13].

Le statut de 1255, promulgué par « tous les maîtres ès-arts, sans exception, d'un commun accord et sans aucun contradicteur »[14], insérait tout le *corpus* aristotélicien alors disponible dans le programme d'étude des arts. On y sanctionnait la promotion au rang de cours principal, c'est-à-dire obligatoire et non cursif, de l'éthique, bien que seulement en ce qui concerne les quatre premiers livres de l'*EN*[15], probablement dans la version nouvelle achevée par Robert Grosseteste en 1246/47[16]. En revanche, les *philosophes*, ainsi que les autres textes lus les jours fériés selon les statuts de 1215, ne sont plus du tout mentionnés.

La réglementation statutaire atteste donc que seule l'éthique, parmi les sciences pratiques, était enseignée et qu'elle avait quitté assez rapidement le rôle accessoire joué au début. En réalité, sa promotion au statut de discipline obligatoire est probablement survenue quelques années avant 1255 car, en général, les statuts entérinaient, plutôt que de l'infléchir, une pratique déjà existante[17]. Cela est d'ailleurs prouvé par d'autres documents : le recueil

11. L'identification des *philosophi* avec Platon et Boèce est démontrée par C. Lafleur, « Transformations et permanences dans le programme des études à la Faculté des arts de l'Université de Paris au XIII^{e} siècle. Le témoignage des « introductions à la philosophie » et des « guides de l'étudiant », dans *Laval théologique et philosophique*, 54 (1998), p. 387-410, notamment 390, 399, 403-4.

12. Cf. n. 51.

13. Il faudrait aussi examiner l'enseignement de la rhétorique, prescrit également les jours fériés par les statuts de 1215, afin de découvrir si les artiens concevaient la rhétorique aussi selon ses aspects éthiques, comme il arrivait au XII^{e} siècle au moyen du *De inventione* de Cicéron (cf. P. Delhaye, « L'enseignement de la philosophie morale au XII^{e} siècle », dans Id., *Enseignement et morale au XII^{e} siècle*, Fribourg-Paris, Éditions universitaires-Cerf 1988, p. 59-81). Voir, par exemple, Robertus Kilwardby, *De ortu scientiarum*, A. G. Judy (éd.), Toronto, The Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1976, p. 203, §588 : « rhetorica pars est civilis scientiae et ethicae civili deserviens ».

14. *CUP*, I, n° 246, p. 277. La traduction est de Lafleur, « Transformations et permanences », p. 391.

15. *CUP*, I, n° 246, p. 278 : « Ethicas quantum ad quatuor libros in xij septimanis, si cum alio legantur ; si per se non cum alio, in medietate temporis ».

16. Cf. R.-A. Gauthier, J. Y. Jolif, *L'Éthique à Nicomaque. Introduction, traduction et commentaire*, Louvain-Paris, Publications universitaires-Béatrice-Nauwelaerts, 1970, vol. I,1 : *Introduction*, p. 113, n. 92. Au contraire Lafleur, « Transformations et permanences », p. 407 pense que le statut se réfère à l'*Ethica nova et vetus*, cette dernière étant souvent divisée en trois livres.

17. Cf. Lafleur, « Transformation et permanences », p. 389.

de questions *De communibus artium liberalium*, autour de 1250, établit, comme l'indique la mention *de forma*[18], que les trois premiers livres du *Liber Ethicorum* sont obligatoires pour l'examen de licence[19]. En outre, au moins deux commentaires à l'*Ethica nova* et *vetus* remontant aux années 1235-1245 sont probablement le résultat de cours obligatoires[20].

2. La définition de politique dans les textes didascaliques

La pratique de l'enseignement et des examens de la Faculté des arts est éclairée par le témoignage des « textes didascaliques »[21], selon l'appellation donnée par Claude Lafleur au genre littéraire qui comprend les « introductions à la philosophie » et les « guides de l'étudiant ».

2.1. Les « introductions à la philosophie »

Les « introductions à la philosophie » avaient pour objectif de présenter les matières à apprendre et, en certains cas, elles sont probablement la mise au net des leçons inaugurales faites par les maîtres au début des cours, qui consistaient en un éloge de la philosophie[22]. Certaines d'entre elles ont la forme de divisions des sciences, d'autres sont insérées en guise de prologue

18. Cf. note suivante. La mention *de forma* indique les textes obligatoires, selon les règlements statutaires, pour l'examen de licence, cf. *Ibid*., p. 394-407.
19. Anonymus, *De communibus artium liberalium*, C. Lafleur, J. Carrier (éds.), « Un instrument de révision destiné aux candidats à la licence de la Faculté des arts de Paris, le *De communibus artium liberalium* (vers 1250 ?) », dans *Documenti e Studi sulla Traditione Filosofica Medievale*, 5 (1994), p. 129-203, ici 202-203.
20. Le genre littéraire utilisé par deux commentaires (le *Commentaire de Paris* et le Ps.-Peckham, voir n. 101), c'est-à-dire le « commentaire sous formes de lectiones » – décrit par O. Weijers, « La structure des commentaires philosophiques à la Faculté des arts : quelques observations », dans G. Fioravanti, C. Leonardi, S. Perfetti (eds.), *Il commento filosofico nell'Occidente latino*, Turnhout, Brepols, 2002, p. 17-41, ici 17-19 –, semble correspondre à un enseignement approfondi car, de chaque unité de lecture ou leçon, les maîtres proposent une division en sections (divisio textus), exposent le sens littéral (*expositio littere*), offrent une paraphrase (sententia) et soulèvent des questiones. Toutefois, cela n'exclut pas qu'ils soient le résultat de cours facultatifs, auxquels pourrait correspondre un enseignement pareillement soigné.
21. Sur ce terme, cf. C. Lafleur, « Les textes 'didascaliques' ('introductions à la philosophie' et 'guides de l'étudiant') de la Faculté des arts de Paris au XIII^{e} siècle : *notabilia* et *status quaestionis* », dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^{e}–XV^{e} siècles)*, O. Weijers, L. Holtz (éds.), Turnhout, Brepols, 1997, p. 345-372, notamment 351-2.
22. Cf. C. Lafleur, « L'apologie de la philosophie à la Faculté des arts de Paris dans les décennies précédant les condamnations d'Étienne Tempier : la contribution didascalique des artiens », dans J.A. Aertsen, A. Speer (eds.), *Was ist Philosophie im Mittelalter ?*, Berlin, de Gruyter, 1998, p. 382-392.

aux commentaires, souvent à l'*Isagoge* de Porphyre[23], avec pour but de situer l'objet du cours dans l'ensemble du champ du savoir.

Bien que, comme l'a souligné Olga Weijers, les classifications des sciences « donnent en principe une conception théorique du champ du savoir, qui ne correspond pas nécessairement à la pratique de l'enseignement »[24], il est utile de les prendre en compte car elles sont insérées dans des textes issus de l'enseignement. De plus, comme le précise Gilbert Dahan, ces classifications permettent de « jauger les connaissances à un moment précis et, surtout, de les situer à chaque fois dans une perspective philosophique particulière, puisqu'il ne s'agit pas d'énumérations passives et répétitives, mais d'une organisation dynamique du savoir »[25].

À quelques exceptions près, les trois branches de la *philosophia practica* – appelée le plus souvent *moralis* – sont brièvement définies selon la signification étymologique de leur appellation et rapprochées du livre qui en donnait la substance doctrinale[26]. Schématiquement[27], l'*ethica*, appelée le plus souvent *monostica*, mais aussi *monastica*, *solitaria* et *moralis*, enseignée par l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote, est la science qui ordonne l'homme à la maîtrise de soi-même ; la *politica*, appelée aussi *publica* et *civilis*, est la science transmise par les lois et les décrets, qui envisage l'homme dans ses rapports avec les autres, donc qui concerne le gouvernement de la multitude ou des cités ; l'*yconomica*, nommée aussi *privata* et *dispensativa*, exposée dans le *De officiis* de Cicéron, enseigne à administrer sa propre famille (autrement dit, il s'agit de l'économie domestique). Ce schéma montre que, ignorant la *Politique* d'Aristote et l'*Économique* du Ps.-Aristote, les maîtres ès-arts ont dû se tourner vers d'autres livres. En général, les définitions sont

23. Cf. les textes cités aux notes 29 (l'anonyme *Ut ait Tullius* et la *Philosophia* de Nicolas de Paris), 30 et 33. Comme l'explique G. Dahan, « Les classifications du savoir aux XII^e^ et XIII^e^ siècles », dans *L'enseignement philosophique*, 40 (1990), p. 5-27, ici 10, l'*Isagoge de Porphyre* « a été perçue aux XII^e^ et XIII^e^ siècles comme une introduction à l'ensemble de la philosophie et, souvent, ses commentaires comportent dans leur préface une division des sciences ».

24. O. Weijers, « La place de la musique à la Faculté des arts de Paris », dans L. Mauro (ed.), *La musica nel pensiero medievale*, Ravenna, Longo Editore, 2001, p. 245-261, ici 247 [réimpr. dans Ead., *Études sur la Faculté des arts dans les universités médiévales. Recueil d'articles*, Brepols, Turnhout, 2011, p. 381-397, ici 383].

25. G. Dahan, « Théologie et politique aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Quelques réflexions », dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuses*, 91 (2011), p. 507-523, ici 510.

26. Pour un panorama des divisions de la philosophie pratique cf. T. W. Köhler, *Grundlagen des Philosophisch-Anthropologischen Diskurses im dreizehnten Jahrhundert. Die Erkenntnisbemühung um den Menschen im zeitgenössischen Verständnis*, Leiden, Boston, Köln, Brill, 2000, p. 403-412.

27. Pour des précisions sur l'histoire des termes qui désignent les trois branches, cf. O. Weijers, « L'appellation des disciplines dans les classifications des sciences aux XII^e^ et XIII^e^ siècles », dans *Archivum Latinitatis Medii Aevi*, 46-47 (1986-1987), p. 39-64, notamment 48-49.

conventionnelles, inspirées par celles du XII[e] siècle[28], et les « indications bibliographiques » sont stéréotypées. Cependant, l'examen circonstancié des introductions à la philosophie révèle que, à coté de l'équivalence *politica* = *leges et decreta*, proposée par la majorité des maîtres[29], il y a aussi des indications supplémentaires ou différentes. L'analyse détaillée – que nous présenterons ici – de ces références non conventionnelles permettra de voir si les maîtres utilisaient les textes qu'ils citent et à quelle notion de la politique ils aboutissaient.

Le *Sicut dicit Philosophus* de Jean le Page

Autour de 1230-40, Jean le Page dans l'introduction à la philosophie *Sicut dicit philosophus*, prologue de son commentaire sur l'*Isagoge* de Porphyre, divise la philosophie pratique, appelée *moralis*, selon la division du bien créé[30]. Après avoir décrit le bien créé concernant l'individu vertueux, sujet

28. Les divisions des Victorins résument l'ensemble des notions et des termes, cf. Hugonis de Sancto Victore *Didascalicon*, Ch. H. Buttimer (ed.), Washington, Catholic Univ. Press, 1939, II, p. 37-38 ; Richardus de Sancto Victore, *Liber exceptionum*, J. Châtillon (éd.), Paris, Vrin, 1958, I, i, 13, p. 109.

29. Dans l'ordre Anonymus, *Felix nimium*, Lafleur, Carrier (éds.), « La *Philosophia* d'Hervé le Breton (deuxième partie) », p. 405, § 12 ; Anonymus, *Ut ait Tullius*, G. Dahan (éd.), « Une introduction à l'étude de la philosophie : *Ut ait Tullius* », dans Lafleur, Carrier, *L'enseignement de la philosophie*, p. 3-58, ici p. 50-51, § 14 ; Oliverus Brito, *Philosophia*, *Ibid*., p. 481, § 22. Signalons aussi trois prologues à des commentaires : Petrus Hispanus (medicus), *Questiones super libro de animalibus*, *Prol*., Madrid B.N. 1877, f. 256ra ; Galfridus de Aspall, *Questiones super Metaphysicam*, Cambridge, Gonville and Caius Coll., 509, f. 535b ; Ps.-Adam de Bocfeld, *Scriptum super librum de causis. Prol*., Firenze, BN, Conv. soppr. G. 4.355, f. 91va cité par Köhler, *Grundlagen des Philosophisch-Anthropologischen Diskurses*, p. 404, 498 et 409. Il y a aussi des définitions sans indication bibliographique : cf. Nicolaus Parisiensis, *Philosophia*, Lafleur, Carrier (éds.), *L'enseignement de la philosophie*, p. 458, §23-25 et Adenulfus de Anagnia, Prologue « Triplex est principium », éd. *Ibid*., p. 440, §14-15.

30. Cf. Johannes Pagus, *Scriptum super Porphyrium*, *Prol*., dans Köhler *Grundlagen des Philosophisch-Anthropologischen Diskurses*, p. 398, n. 721 et 406, n. 779 (je cite la transcription, en omettant les variantes textuelles insérées dans le texte) : « Sed bonum creatum est duplex. Quoddam enim est secundum quod anima intellectiva informatur per bonas operaciones acquisitione virtutum et in ordinando se per eas ad finem suum et ad finem virtutum ; et de tali est scientia ethica, que tradita est ab Aristotile, in qua determinatur de virtute et fine virtutis. Est autem aliquod bonum creatum secundum quod homo conformatur cum aliis ; et de tali sunt multe sciencie, quia illud bonum est triplex. Quoddam enim est secundum quod homo conformatur aliis in regendo sibi subditos, et est aliud, secundum quod conformatur cum subditis et superioribus equaliter dando unicuique, quod suum est. Item primo modo bonum duplex est : unum scilicet, quo regitur homo in regendo sibi subditos sub gestione propria et conformatur conformacione propria eisdem, secundum quod bonum homo se regit erga propriam familiam, sicut dicit Algazel, et de tali determinatur in sciencia illa, que est de disposicione familie ; est autem aliud bonum,

de l'*ethica* d'Aristote, Jean traite du triple bien créé qui caractérise l'homme dans ses rapports avec les autres : 1) l'homme régit des sujets (*subditi*), à savoir les membres de sa famille, comme le dit Algazel, et ce bien est traité par la science qui concerne l'organisation de la famille ; 2) l'homme régit des subordonnés (*inferiores*), par exemple quand il commande une armée ou défend les cités et l'État, et ce bien est décrit par les philosophes, tel Cicéron dans le *De officiis* ; 3) l'homme est en rapport aussi bien avec des supérieurs que des inférieurs en octroyant à chacun ce qui lui est dû, et ce bien est étudié par « la science des lois et des décrets et des actes des fondateurs selon la tradition des fondateurs de provinces ou de cités ». La division de Jean, caractérisée par l'absence des appellations habituelles des trois sciences, se distingue par la référence à la définition de l'économique donnée par Algazel dans sa *Métaphysique*[31] – œuvre citée parfois par les textes didascaliques, mais jamais, à ma connaissance, à l'occasion de la division de la philosophie pratique – et par la subdivision de la politique en deux sous-espèces, l'une qui ressemble à l'art militaire et l'autre à la science juridique. Ainsi, selon Jean, la politique est enseignée soit par Cicéron, soit par les lois et les décrets, ce qui l'amène à souligner l'importance de la tradition juridique.

Les anonymes *Sicut dicit Ysaac* et *Secundum quod testatur Ysaac*

Les deux prologues au commentaire sur l'*Isagoge* intitulés, selon l'incipit, *Sicut dicit Ysaac* et *Secundum quod testatur Ysaac* (avant 1246/47), présentent, bien qu'ils ne soient pas identiques[32], de grandes affinités, notamment en ce qu'ils relèvent tous les deux l'absence des livres transmettant la politique

secundum quod superiores regunt inferiores, sicut ducendo exercitum et defendendo civitates et rem publicam, et hoc traditur a philosophis sicut a Tullio in sciencia *de officiis*. De bono autem, secundum quod homo regitur in dirrigendo et conformando se cum omnibus equaliter redendo unicuique, quod suum est, dicuntur esse sciencie legum et decretorum et institutorum secundum traditionem institutorum provinciarum et civitatum ». Pour l'édition du début du prologue et l'étude doctrinale, cf. C. Lafleur, « Une figure métissée du platonisme médiéval : Jean le Page et le Prologue de son Commentaire (vers 1231-1240) sur l'Isagoge de Porphyre », dans B. Melkevik, J.-M. Narbonne (éds.), *Une philosophie dans l'histoire. Hommage à Raymond Klibansky*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2000, p. 105-160.

31. Cf. J. T. Muckle, *Algazel's Metaphysics, a Mediæval Translation*, Toronto, St. Michael's College, 1933, p. 2, 21-23. Cette définition est empruntée à la lettre par Dominicus Gundissalinus, *De divisione philosophiae*, L. Baur (éd.), Münster, Aschendorff, 1933, p. 16, 12-15. Jean cite la définition de l'économique d'Algazel, mais il n'indique aucun texte de base pour cette science.

32. Cf. R. Imbach, *Einführungen in die Philosophie aus dem* XIII. *Jahrhundert. Marginalien, Materialien und Hinweise in Zusammenhang mit einer Studie von Claude Lafleur*, dans *FZPhTh*, 38 (1991), p. 471-493, ici 479 [réimpr. dans Id., *Quodlibeta*, Freiburg, Universitätsverlag, 1996, p. 63-91, ici 72].

et l'économique. Tous les deux rapportent toutefois trois opinions : certains disent que ces deux sciences sont transmises par les lois et les décrets, certains que c'est par Cicéron et d'autres par Aristote dans des livres qui n'ont pas encore été traduits[33]. Leur témoignage est digne d'attention, car il confirme à la fois l'indication canonique (*leges et decreta*), celle non conventionnelle à Cicéron (*De officiis* ou *in quodam libro a Tullio composito*), et aussi qu'à l'époque circulait déjà l'idée qu'Aristote avait traité de la politique et de l'économique. Cependant, il ne s'agit que de renseignements indirects puisqu'ils dénonçaient l'impossibilité de traiter de ces deux sciences (*ideo divisionem illarum obmittimus*). Comme le *Sicut dicit Ysaac* ajoute que le Stagirite a exposé cette doctrine en arabe (*Aristoteles fecit in lingua arabica quandam scientiam*), il est probable qu'il a extrait ces informations d'un contexte associé à la philosophie arabe. Selon Alexander Fidora, la source serait Dominique Gundisalvi, qui dans le *De divisione philosophiae* – composé à partir du *De scientiis* d'Alfarabi – affirme que la science politique est traité *in libro Aristotelis qui Politica dicitur*[34].

La *Divisio scientiarum* d'Arnoul de Provence

Arnoul de Provence lui aussi, dans sa *Divisio scientiarum* composée vers 1250, montre qu'il ne connaît pas les livres associés à la politique et à l'économique. À propos de la politique, il écrit : « Certains disent avoir connu cette science par les lois et des décrets ; d'autres qu'elle est exposée par Cicéron dans des livres qui ne sont guère en usage chez nous »[35]. L'économique en revanche est

33. Cf. *Ibid.*, p. 490 [p. 86] : Anonymus, *Sicut dicit Ysaac* : « Due ultime partes, scilicet yconomica et politica, sicut quidam dicunt traduntur (traditur *cod.*) in legibus et decretis, alii dicunt quod traduntur (traditur *cod.*) a Tullio in libro *De officiis*, alii dicunt quod Aristoteles fecit in lingua arabica quandam scientiam de hoc que nobis adhuc non est translata. Quia ergo ita est, ideo divisionem illarum obmittimus » ; Anonymus, *Secundum quod testatur Ysaac* : « De bono yconomico et politico non habemus aliquam scientiam, set, ut dicunt aliqui de illis determinatur in legibus et decretis, uel secundum alios, in quodam libro a Tullio composito, aut etiam secundum alios, Aristotelis composuit scientiam de hiis, sed nondum est adhuc translata nobis in latinum ».

34. Dominicus Gundissalinus, *De divisione philosophiae*, p. 136, 8-9. Cf. A. Fidora, « Politik, Religion und Philosophie in den Wissenschaftseinteilungen der Artisten im 13. Jahrhundert », in A. Fidora, J. Fried, M. Lutz-Bachmann, L. Schorn-Schütte (eds.), *Politischer Aristotelismus und Religion im Mittelalters und Früher Neuzeit*, Berlin, Akademie Verlag, 2007, p. 27-36, ici 33.

35. Arnulfus Provincialis, *Divisio Scientiarum*, C. Lafleur (éd.), *Quatre introductions à la philosophie au XIII^e siècle. Textes critiques et étude historique*, Montréal-Paris, Institut d'Études Médiévales-Vrin 1988, p. 334, 513-514 : « et hanc dicunt quidam haberi per leges et decreta ; alii a Tullio traditam esse in quibusdam libris qui non multum a nobis habentur in usu ».

transmise par Cicéron « dans un livre sur le gouvernement de la famille »[36]. Dans ce dernier cas, compte tenu des indications canoniques, il songe probablement au *De officiis*, tandis que pour la politique il pourrait se référer, parmi les œuvres « politiques » cicéroniennes, soit à ce même texte, soit au *De republica*, qui fut connu au Moyen Âge par le biais du *De civitate Dei* d'Augustin[37] et du *Commentarium in Somnium Scipionis* de Macrobe[38]. Quoi qu'il en soit, les mots d'Arnoul sont une précieuse attestation, qui s'ajoute à celle des anonymes *Sicut dicit Ysaac/Secundum quod testatur Ysaac*, du fait que les œuvres de Cicéron n'était pas répandues à la Faculté des arts dans la première moitié du XIII[e] siècle.

Arnoul ne se limite pas au schéma standardisé des définitions étymologiques, il ajoute pour chaque science une liste des obligations qui les caractérisent[39], liste qu'il emprunte, pour la politique, au prologue du commentaire sur le premier livre de l'*EN* d'Eustrate de Nicée, explicitement cité[40], pour l'économique et l'éthique au *De divisione philosophiae* de Gundisalvi[41]. Bien que le maître connaisse de façon superficielle la traduction de Grosseteste et le commentaire d'Eustrate – car il les a connus quand sa pensée s'était déjà formée, de sorte qu'il aurait seulement « saupoudré » son texte de références à ces œuvres, comme dit René-Antoine Gauthier[42] –,

36. *Ibid.*, p. 334,518-519 : « Et ista dicitur a Tullio in quodam libro de regimine familie ».

37. Cf. C. J. Nederman, « Nature, Sin and the Origins of Society : the Ciceronian Tradition in Medieval Political Thought », in *Journal of the History of Ideas*, 49 (1988), p. 3-26, ici 6 ; F. Lachaud, *L'éthique du pouvoir au Moyen Âge. L'office dans la culture politique (Angleterre, vers 1150-vers 1330)*, Paris, Classiques Garnier, 2010, p. 128, n. 1, considère que Jean de Salisbury connut le *De republica* à travers Augustin. Le *De legibus*, par contre, ne retint pas l'attention de la postérité, sauf chez Lactance, cf. G. de Plinval, « Autour du *De legibus* », dans *REL*, 47 (1969), p. 294-309, ici 296.

38. Cf. Delhaye, « L'enseignement de la philosophie », p. 65. Le *Somnium Scipionis* est un extrait du *De republica* de Cicéron.

39. Selon Arnoul, les trois sciences enseignent trois manières de bien vivre (*triplex modus bene uiuendi*), avec soi-même ou avec les autres, par conséquent les tâches alléguées sont nécessaires pour bien conduire la vie morale individuelle, la vie politique et la vie familiale.

40. Voir les remarques formulées à ce sujet au §. 2.3. Cf. Arnulfus Provincialis, *Divisio Scientiarum*, p. 335, 523-528 : « Ad primam uitam, ut dicit Eustratius IIII[or] requiruntur ad que tenetur uir politicus : tenetur enim punire malos et legis transgressores, et remunerare bonos et legis conseruatores, tertium ut sanitatem deperditam in subditis procuret restaurari per medicinam, et recuperatam conseruari per exercitatiuam, ut populus et subditus bona opera ualeat exercere ». Cf. Eustratius Nicaenus, *In Ethicam Nicomacheam*, *Prol.*, H. P. F. Mercken (éd.), *The Greek Commentaries on the Nicomachean Ethics of Aristotle in the Latin Translation of Robert Grosseteste*, I, Leiden, Brill, 1973, p. 3, 75-4, 88.

41. Arnulfus Provincialis, *Divisio Scientiarum*, p. 335, 528-532 ; cf. Dominicus Gundissalinus, *De divisione philosophiae*, p. 139, 4-8 et 140, 4-6. Selon Fidora, « Politik, Religion und Philosophie », p. 27-31, Arnoul dépend massivement de Gundisalvi.

42. Cf. R.-A. Gauthier, « Arnoul de Provence et la doctrine de la *fronesis*, vertu mystique suprême », dans *RMAL*, 19 (1963), p. 135-170, ici p. 154.

son témoignage est significatif car il est le seul parmi les auteurs de textes didascaliques à utiliser la définition de la politique d'Eustrate, même sous une forme très condensée.

L'anonyme *Dicit Aristotiles*

L'auteur de l'introduction à la philosophie *Dicit Aristotiles* (vers 1245-50) est le seul maître ès-arts à proposer une division bipartite de la philosophie pratique en éthique et politique. La philosophie pratique, appelée *moralis*, concerne le bien et elle se divise, selon la division du bien, en *bonum monosticum* et *politicum*[43]. Selon le maître « c'est d'un seul bien, qui est le bien politique, qu'Aristote traite dans le livre des *Éthiques*, parce que ce bien renferme en lui tous les autres biens. Si, en effet, quelqu'un se comporte bien par rapport à tous, il se comportera bien par rapport à lui-même »[44], par conséquent le bien politique englobe le bien éthique. Ainsi l'*EN* transmet en premier lieu la doctrine de la politique et, à travers la définition du bien politique, celle de l'éthique. Le maître s'inspire probablement du passage de l'*EN* 1, 1094a26-b5 où Aristote souligne que la politique est la science au plus haut degré ordonnatrice, voire architectonique, et que le véritable sujet de l'*EN* est donc la politique. Partant, l'auteur du *Dicit Aristotiles* s'éloigne totalement du schéma standard, non seulement par l'absence de l'économique, mais aussi par l'indication de l'*EN* comme texte de référence pour la politique et par l'idée de la suprématie du bien politique[45].

2.2. Les guides de l'étudiant

Les guides de l'étudiant ou recueils de questions (*compendia*) étaient destinés aux candidats à la licence ès-arts pour les aider à se préparer à l'examen. Ils offrent un témoignage certain sur l'enseignement à la Faculté des arts de Paris car les questions qui y sont rassemblées, concernent les textes sur lesquels les candidats devaient avoir suivi des cours pour se présenter à l'examen[46].

43. Cf. Anonymus, *Dicit Aristotiles*, Lafleur, Carrier (éds.), « La *Philosophia* d'Hervé le Breton (deuxième partie) », p. 363-389, ici 383-384, § 34.
44. *Ibid*., p. 384, § 34 : « De solo autem bono quod est bonum politicum determinat in libro *Ethicorum*, eo quod illud bonum in se alia bona includit. Si enim aliquis bene se habeat ad omnes, bene se habeat ad se ipsum ». La traduction du passage est de C. Lafleur, J. Carrier, « La *Philosophia* d'Hervé le Breton (alias Henri le Breton) et le recueil d'introductions à la philosophie du ms. Oxford, Corpus Christi College 283 (première partie) », dans *AHDLMA*, 61 (1994), p. 149-226, ici p. 178.
45. Cf. *Ibid*., p. 178-181. Lafleur souligne que le maître défend aussi la suprématie du bien politique par l'explication de la division macrobienne des vertus développée aux § 35-37 et, pour cela, il critique la position de Wieland (cf. n. 99).
46. Sur l'examen de licence, cf. O. Weijers, « Les règles d'examens dans les universités médiévales » dans M. J. F. M. Hoenen, J. H. J. Schneider, G. Wieland (eds.), *Philosophy*

Parmi les « guides de l'étudiant » qui nous sont parvenus[47], seuls le *Compendium « nos gravamen* » (1230-40), appelé souvent « Guide de l'étudiant »[48], et le *De communibus artium liberalium* (vers 1250)[49] traitent de la philosophie pratique. Ils confirment que la seule branche enseignée était l'éthique, car ils ne fournissent des questions que sur cette science et ils indiquent que c'est seulement pour le *Liber Ethicorum*, dans les limites des trois premiers livres, qu'ils donnent la mention *de forma*, à savoir d'un enseignement obligatoire. La politique et l'économique, absentes du *De communibus*, figurent en revanche dans le *Compendium* et elles sont associées, selon le schéma canonique, respectivement aux *leges et decreta* et au *De officiis*. Moins conventionnelles sont les définitions que le *Compendium* donne des deux sciences : l'économique concerne le gouvernement des inférieurs (*in regendo sibi subditos*) pour leur bien-être, la politique concerne la vie en commun réglée par les lois et elle traite des droits des citoyens[50].

Comme nous l'avons dit, certains « guides de l'étudiant » contiennent aussi des questions sur le *Timée* de Platon et sur la *Consolation de la philosophie* de Boèce, textes officiellement au programme d'étude (*de forma*)[51] et relevant de l'éthique selon le compilateur du *Compendium*. Ce fait n'est pas étonnant, comme l'explique Édouard Jeauneau, car « il est de coutume, dans la littérature

and Learning. Universities in the Middle Ages, Leiden-New York-Köln, Brill, 1995, p. 201-223, ici 205-211 (réimpr. dans Ead., *Études sur la Faculté des arts dans les universités médiévales*, p. 95-117, ici 99-105).

47. En plus des *compendia* cités aux n. 48 et 49, il y a les suivants : Anonymus, *Accessus philosophorum VII artium liberalium*, Lafleur (éd.), *Quatre introductions*, p. 179-253 ; Anonymus, *Compendium circa quadri-vium*, éd. *Ibid*., p. 359-374 ; Anonymus, *Quaestiones mathematicae*, éd. partielle Lafleur, Carrier, *L'enseignement de la philosophie*, p. 504-520 ; Anonymus, *Primo quaeritur utrum philosophia*, C. Lafleur, J. Carrier (éds.), « Le recueil de questions *Primo queritur utrum philosophia* », *Ibid*., p. 389-419.

48. Anonymus, *Compendium « Nos gravamen* », C. Lafleur, J. Carrier (éds.), *Le « Guide de l'étudiant » d'un maître anonyme de la Faculté des arts de Paris au XIII^e^ siècle. Édition critique provisoire du ms. Barcelona, Arxiu de la Corona d'Aragó, Ripoll 109, fol. 134ra-158va*, Faculté de philosophie, Québec 1992 ; les § 73-124 sont dédiés à la *philosophia moralis*.

49. Anonymus, *De communibus artium liberalium*, p. 202-203.

50. Lafleur, Carrier, *Le « Guide de l'étudiant* », § 74-75 : « Vno modo in regendo sibi subditos cogitando de bono eorum inquantum potest et ut debet. Et secundum hoc est *Liber de uera iustitia* uel *Liber de officiis* – quod idem est – quem fecit Tullius. Et hec scientia 'ypotica' appellatur ab ypos, quod est 'sub' quasi scientia de subditis. Item, anima uiuit in bono communiter secundum legem communem, et secundum hoc est scientia que traditur in legibus et decretis. Que 'polita' uocatur a *polis*, quod est 'ciuitas', eo quod est de iure et defensione iuris eorum que sunt in ciuitatibus constituta ».

51. Les *compendia* qui résument le *Timée* et la *Consolation* sont Anonymus, *Accessus philosophorum*, p. 229-237 ; Anonymus, *Quaestiones mathematicae* (partie inédite signalée par Lafleur, Carrier, *L'enseignement de la philosophie*, p. 491) ; Anonymus, *Compendium « Nos gravamen* », § 125-133 ; Anonymus, *Primo quaeritur utrum philosophia*, § 104-124, p. 412-419. Ces textes sont *de forma* dans les deux derniers *compendia*.

des *accessus*, de considérer les textes des auteurs classiques comme relevant de l'éthique »[52]. Pour notre enquête, il est intéressant de remarquer que les questions sur le *Timée* entraînent une confrontation entre Platon et Cicéron sur le thème de la justice. En fait, une question du *Compendium* et du recueil *Primo queritur utrum philosophia* (vers 1250) demande quelle est la différence entre la doctrine de la justice naturelle du *Timée* et celle du *De officiis*[53]. La réponse énonce deux manières de concevoir la justice naturelle : par rapport aux hommes – comme le fait Cicéron qui établit la façon de diriger les sujets (*dirigere subditos*) ou les amis – et par rapport au Premier Principe créateur – comme l'entend Platon[54]. La concision du passage ne permet pas d'en apprendre beaucoup sur la notion de justice naturelle chez Cicéron, toutefois on peut remarquer que sa description ressemble à la définition de l'économique donnée par le *Compendium* et par d'autres textes didascaliques, c'est-à-dire *regere subditos*[55]. Puisque ces textes associent l'économique au *De officiis*, il semble que la typologie de la justice naturelle attribuée à Cicéron confirme le fait que les artiens connaissaient cette œuvre surtout pour sa doctrine de la gestion familiale[56].

52. É. Jeauneau, « La place de la *Consolation de Philosophie* de Boèce dans les « Manuels de l'étudiant » en la première moitié du XIII[e] siècle », dans Lafleur, Carrier, *L'enseignement de la philosophie*, p. 181-201, ici 192.

53. Cf. Anonymus, *Compendium « Nos gravamen »*, § 126 : « Sed solet esse questio, cum Tullius in libro *De officiis* agat de iustitia naturalis et iste similiter, queritur quomodo differenter. […] Potest ergo iustitia naturalis dupliciter considerari : uno modo in respectu quem habet ad res de quibus est, et sic incipit intellectus, ut qualiter amici uel subditi sint diligendi [lire : dirigendi] uel procurandi ; alio modo potest considerari per relationem ad suam causam, sicut ad naturam a qua est, et maxime a Primo creante : et sic intendit Plato de iustitia naturali » ; Anonymus, *Primo quaeritur utrum philosophia*, § 108 : « cum Tullius in libro *De officiis* agat de naturali iustitia, uidetur quod auctor hic superflue de ipsa determinet » et 117 : « iustitia naturalis dupliciter potest considerari : uno enim modo potest considerari per comparationem ad res de quibus est, et hoc modo de ipsa hic determinat Tullius quantum ad modum procurandi et dirigendi subditos ; alio autem modo potest considerari per comparationem ad naturam naturantem a qua est tamquam a primo Fundatore. Et sic intendit Plato de ipsa naturali iustitia ». La question est absente dans les *Accessus philosophorum*, p. 233, 847-234, 868 qui, par contre, affirment que le *Timée* traite de la justice naturelle, mais aussi de la justice positive.

54. Cf. Jeauneau, « La place de la *Consolation* », p. 193 explique que, à la suite de Chalcidius, les médiévaux voyaient dans le *Timée* un discours sur la justice naturelle. Jeauneau et P. E. Dutton (« Material Remains of the Study of the *Timaeus* in the Later Middle Ages », in Lafleur, Carrier (éds.), *L'enseignement de la philosophie*, p. 203-230, en particulier p. 212-213) soulignent que les §125-126 du *Compendium* sur le *Timée* correspondent à Guillelmus de Conchis, *Glosae super Platonem*, E. A. Jeauneau (éd.), Turnhout, Brepols 2006, § 3, p. 7,1-4 ; § 4, p. 8-9,8-10. Mais Guillaume ne traite pas des deux types de justice naturelle.

55. Cf. n. 29 (Petrus Hispanus), Jean le Page (cf. n. 30), Anonymus, *Ut ait Tullius*, p. 14.

56. Il faut toutefois reconnaître que le *regere subditos* de la justice naturelle associée à Cicéron, en absence de toute référence explicite à la famille, pourrait indiquer aussi le gouvernement

2.3. La notion de politique dans les textes didascaliques

De l'analyse qui précède, il résulte que les « indications bibliographiques » supplémentaires, notamment la référence au *De officiis* de Cicéron, n'ajoutent aucun contenu théorique à la notion de politique transmise par la définition standard, laquelle conçoit la politique comme science du gouvernement des cités (*regere ciuitates)*[57] sur la base de l'étymologie : *politica dicitur a polis, id est ciuitas*[58].

Les auteurs des textes que nous venons d'analyser n'enrichissent cette définition que de quelques détails : Jean le Page souligne le devoir d'équité (*reddere unicuique, quod suum est*) de la politique ; le compilateur du *Compendium* la conçoit comme relevant du droit et de la défense des droits des citoyens ; Arnoul de Provence, dans le sillage d'Eustrate, considère la punition des transgresseurs des lois et la rémunération de ceux qui la respectent comme des devoirs du *vir politicus ;* l'anonyme *Ut ait Tullius*, envisage la justice comme nécessaire à la politique pour juger les subordonnés méchants[59]. Ces maîtres semblent donner à la politique une connotation de justice distributive, à savoir combinant respect de la loi et poursuite de l'égalité, selon la définition donnée par Aristote en *EN* V[60], livre connu probablement par Arnoul et l'anonyme *Ut ait Tullius*, qui datent des années 1250. Bien que pour Cicéron aussi la justice consiste à attribuer à chacun ce dont il est digne (*De inventione*, II, 53,160) ou ce qui lui revient (*De officiis*, I, 5,15), les quatre maîtres affirment que la politique ainsi conçue est transmise par les lois et les décrets, sans renvoyer à Cicéron.

des citoyens et donc relever de la politique. En outre, le terme *subditi* est employé aussi dans certaines définitions de la politique, cf. Anonymus, *Ut ait Tullius*, § 14, p. 50 ; Arnulfus Provincialis, *Divisio Scientiarum*, p. 333, 509-511.

57. Sous des formulations quelque peu différentes, cette définition se trouve chez Oliverus Brito, *Philosophia*, p. 481 ; Ps.-Adam de Bocfeld, *Scriptum super librum de causis. Prol.*, p. 409 ; Nicolaus Parisiensis, *Philosophia*, p. 458, § 24 ; Adenulfus de Anania, Prologue « Triplex est principium », p. 440, § 14 ; Anonymus, *Ut ait Tullius*, § 14, p. 50 ; voir aussi les textes à la n. 33. Cette définition, « assez banale » (Dahan, « Théologie et politique », p. 511, n. 16), se trouve déjà au XII[e] siècle, cf. G. Dahan, « Une introduction à la philosophie au XII[e] siècle. Le *Tractatus quidam de philosophia et partibus eius* », dans *AHDLMA*, 57 (1982), p. 155-193, ici p. 182, mais l'opuscule contient plusieurs réflexions intéressantes sur la pratique politique, notamment p. 187 et 190.

58. Les premières occurrences de cette étymologie remonte au XII[e] siècle : Guillelmus de Conchis, *Glosae super Platonem*, p. 9,7-8 ; Uguccione da Pisa, *Derivationes*, E. Cecchini *et alii* (eds.), Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2004, II, p. 950.

59. Pour Jean le Page voir n. 30, pour le *Compendium*, n. 50, pour Arnoul, n. 40. Cf. Anonymus, *Ut ait Tullius*, § 15, p. 51 : « Politica vero duobus indiget, scilicet mansuetudine et iustitia, mansuetudine erga propinquos et bonos, iustitia erga malos subditos et perversos ».

60. Cf. aussi Aristoteles, *Politica* III 9, 1208a et III 12, 1282b.

Malgré le fait que la concision des définitions est une caractéristique des divisions des sciences qui, en général, n'ajoutent rien au contenu doctrinal, la minceur des données fournies par les maîtres est frappante, surtout si on la confronte avec la place prépondérante assignée à la politique par une division des sciences du XII^e^ siècle, le *De divisione philosophiae* de Gundisalvi, en usage à la Faculté des arts[61].

Gundisalvi, en empruntant à la lettre un long extrait du *De scientiis* d'Alfarabi[62], appelle d'abord la politique *ciuilis racio*, à savoir la science qui s'interroge sur les mœurs des citoyens et qui étudie les comportements des gouvernants – doctrine transmise par la *Politique* d'Aristote, dit-il[63] –, et ensuite il la dénomme *sciencia legis*, c'est-à-dire la science qui enseigne les règles établies par les lois et la conduite à tenir dans le respect de celles-ci[64]. Ensuite, Gundisalvi cite un aussi long passage tiré de la *Métaphysique* d'Avicenne[65], contenant des conseils sur les lois à établir pour l'organisation de la cité[66].

Les maîtres ès-arts n'empruntent rien à cette abondante section politique, bien qu'eux aussi considèrent la politique comme transmise par les lois et malgré le fait qu'ils s'inspirent de Gundisalvi pour d'autres définitions, comme le fait Arnoul de Provence.

Le même Arnoul se limite à condenser et paraphraser en quelques lignes les quatre tâches de la politique – *legis positiva, iudicativa, exercitativa et medicinalis* – expliquées par Eustrate de Nicée dans un long paragraphe du prologue de son commentaire à l'*EN*[67].

61. Cf. Dahan, « Une introduction à l'étude de la philosophie », p. 7-27 considère que le *Ut ait Tullius* emprunte vraisemblablement à Gundisalvi les citations d'Alfarabi, Algazel et Avicenne et il souligne le rôle joué par Gundisalvi dans la transmission de la pensée arabe vers la Faculté des arts dans la première moitié du XIII^e^ siècle. Voir aussi l'influence sur Arnoul, n. 41.

62. Alfarabi, *De scientiis secundum versionem Dominici Gundisalvi. Über die Wissenschaften. Die Version des Dominicus Gundissalinus*, übersetzt und eingeleitet von J.H.J. Schneider, Freiburg / Basel / Wien, Herder 2006, p. 186,4-198,6.

63. Cf. n. 34 et 92.

64. Cf. Dominicus Gundissalinus, *De divisione philosophiae*, p. 134-136,13. À peu près la même doctrine est contenue dans Id, *De scientiis*, M. Alonso Alonso (ed.), Madrid, Granada, CSRSC, 1954, p. 133-138. Cf. A. Fidora, *Die Wissenschaftstheorie des Dominicus Gundissalinus : Voraussetzungen und Konsequenzen des zweiten Anfangs der aristotelischen Philosophie im 12. Jahrhundert*, Berlin, Akademie Verlag 2003, p. 175-177.

65. Cf. Avicenna, *Liber de Philosophia Prima sive scientia divina*, S. Van Riet (ed.), Louvain-Leiden, Peeters-Brill 1980, X,4, p. 542,60-545,10. L'éditeur Baur du *De divisione philosophiae* ne relève pas la source qui toutefois est littérale.

66. Cf. Dominicus Gundissalinus, *De divisione philosophiae*, p. 136,14-139,3.

67. Cf. Eustratius Nicaenus, *In Ethicam Nicomacheam, Prol.*, p. 3, 75-4,88. Toutefois Arnoul n'utilise pas le terme *legis positiva* d'Eustrate, qui sera central dans le *Super Ethica* d'Albert

En conclusion, les auteurs des introductions à la philosophie ne puisent pas au contenu théorique des sources dont ils disposent et, loin d'offrir une réflexion épistémologique, ils présentent de manière condensée les fonctions qui reviennent à la politique, et qui peuvent être résumées comme le gouvernement de la cité selon la justice. Toutefois, l'absence de réflexion épistémologique est un trait caractéristique des divisions des sciences de cette époque. L'intérêt de livrer une réflexion sur le savoir se manifestera plutôt dans les divisions des sciences de la deuxième moitié du XIII[e] siècle, comme la *Divisio scientiae* de Jean de Dacie (1280) et l'anonyme *Summa philosophiae* (1260-70) attribuée autrefois à Robert Grosseteste[68].

En outre, la politique n'étant pas enseignée, ne trouve pas de place dans les *compendia* pour les examens qui offrent des approfondissements épistémologiques, au moyen de la spécification du sujet des disciplines et de l'explication de leurs concepts clés[69].

Par conséquent, il ne faut probablement pas exiger des textes didascaliques une pénétration doctrinale qui, en général, ne caractérise pas ce genre littéraire ou qui en est absente pour des raisons contingentes. Leur division et définition de la philosophie pratique ressemblent plutôt à celles proposées par Boèce, Cassiodore et les Victorins, desquelles cependant ils se différencient par l'insertion d'« indications bibliographiques ».

Dans la suite de cet exposé, nous proposerons quelques remarques sur les indications ainsi données, afin de mieux préciser la notion de politique chez les maîtres ès-arts, tout en discutant aussi les points de vue des spécialistes qui se sont déjà occupés de cette question.

Politique « science des lois »

La référence standardisée aux *leges et decreta* pourrait remonter, comme l'estime Alexander Fidora[70], à la dénomination *sciencia legum* que Gundisalvi assigne à la politique – expression que Jean le Page utilise telle quelle et qui se trouve aussi dans une introduction à la philosophie du milieu du XII[e] siècle[71].

le Grand, cf. n. 76.

68. Cf. Dahan, « Les classifications du savoir », p. 8-9 ; 18-19. Dans la première moitié du XIII[e] siècle, le *De ortu scientiarum* de Robert Kilwardby fait exception, bien que lui non plus ne présente pas une réflexion épistémologique sur la politique.

69. Cf. C. Lafleur, « Les 'guides de l'étudiant' de la Faculté des arts de l'Université de Paris au XIII[e] siècle », dans Hoenen, Schneider, Wieland (eds.), *Philosophy and Learning*, p. 137-199, ici p. 176-177.

70. Cf. Fidora, « Politik, Religion und Philosophie », p. 30.

71. G. Dahan, « Une introduction à la philosophie au XII[e] siècle. Le *Tractatus quidam de philosophia et partibus eius* », dans *AHDLMA*, 57 (1982), p. 155-193, ici 187 : « scientia legum que, dictando iustitiam, res exteriores protegit et cuncta coniunctioni corporis et anime

D'avis contraire est Francisco Bertelloni qui exclut l'influence du traducteur tolédan du fait que sa conception de la politique excède les limites de la loi, puisque les *leges* ne sont pour lui qu'une partie de la politique[72]. Bien que cette remarque soit correcte, il faut quand-même rappeler que dans le prologue du *De divisione philosophiae* l'expression *sciencia legum secularium* indique la politique en général ; elle englobe les deux types de *sciencia*, *sciencia regendi ciuitate* et *sciencia cognoscendi iura ciuium*[73] correspondant respectivement à la *ciuilis racio* et à la *sciencia legis* traitées dans la section politique. De toute façon, si l'hypothèse d'Alexander Fidora est valide, la référence *leges et decreta* ne remonterait qu'à la dénomination de *sciencia legum*, car les maîtres ne développent pas la doctrine de Gundisalvi, comme nous avons dit.

Selon Francisco Bertelloni, l'équivalence *politica* = *leges* dériverait plutôt de l'*EN* en raison du lien entre politique et loi établi par Aristote dans les livres I et X, où il dit respectivement que la politique fixe par les lois ce qu'on doit faire et ce dont on doit s'abstenir (*EN* I 1, 1094b5-6) et que les lois sont les œuvres de la politique (*EN* X 10, 1181b1)[74]. Même si on admet que dans ces passages Aristote souligne le caractère juridique de la politique[75], les premiers interprètes médiévaux ne semblent pas saisir et prolonger cette pensée. En effet, on verra dans la seconde partie de cette étude, que les premiers commentateurs négligent la tâche législative attribuée à la politique dans l'*ethica nova* (*EN* I 1,1094b5-6 ; *AL* 66,17-18) et, ne connaissant pas les livres IV-X, ne peuvent apprécier la réflexion sur les lois du dixième livre[76].

necessaria ».

72. F. Bertelloni, « De la politica como scientia legislativa a lo politico por naturaleza (Alberto Magno receptor de la Política de Aristóteles) », dans *Patristica et Mediaevalia*, 12 (1991), p. 3-32, ici 13 (trad. espagnole de « Die Rolle der Natur in den *Commentarii in Libros Politicorum Aristotelis* des Albertus Magnus », dans A. Zimmermann, A. Speer (eds.), *Mensch und Natur im Mittelalter*, Berlin/New York, de Gruyter, 1992, p. 682-700).
73. Cf. Dominicus Gundissalinus, *De divisione philosophiae*, prol., p. 16, 9-11 : « scientia legum saecularium, in quibus est scientia regendi civitates et scientia cognoscendi iura civium, et haec dicitur politica scientia et a Tullio 'civilis ratio' vocatur ».
74. Cf. Bertelloni, « De la politica como scientia legislativa », p. 12. On pourrait ajouter aussi *EN* VI 8, 1141b24-1142a11 où Aristote explique que la science législative fait partie de la politique, cf. Lafleur, Carrier, « La *Philosophia* d'Hervé le Breton (première partie) », p. 406, n. 53.
75. La présence d'une notion juridique dans la pensée d'Aristote a été débattue, cf. par ex. A. MacIntyre, *After Virtue*, Notre Dame, Univ. of Notre Dame Press, 1981, et F. D. Miller, *Nature, Justice and Rights in Aristotle's 'Politics'*, Oxford, Oxford Univ. Press, 1995.
76. Cf. § 3.3, n. 142. De plus les maîtres lisaient dans la traduction de Burgundio *legem iubentem* et *non legem proponentem* (cité par Bertelloni « De la politica como scientia legislativa », p. 12, n. 25 à l'appui de sa thèse) qui se trouve dans la version *recognita* de l'*EN*. Pour compléter l'enquête, il faudrait étudier le *Super Ethica* d'Albert le Grand, seul témoin de la réception des dix livres de l'édigé avant la traduction de la *Politique*, qui semble concevoir la politique comme une science législative (*politica vel legis positiva*), probablement sous

Enfin, l'indication *leges et decreta* pourrait s'expliquer par l'hypothèse de René-Antoine Gauthier qui – sur la base de l'anonyme *Summa philosophiae* (1260-70) indiquant Platon comme le premier à avoir écrit un livre sur la politique – soutient que le renvoi aux *leges* pourrait recéler une référence, lue dans une source arabe, aux *Lois* de Platon[77]. Cette hypothèse a en commun avec celle d'Alexander Fidora la matrice arabe de la référence, vu que Gundisalvi emprunte la *sciencia legum* au *De scientiis* d'Alfarabi.

Quoi qu'il en soit, les maîtres ont vu dans *leges* les lois civiles et leur ont ajouté les « décrets » c'est-à-dire les lois ecclésiastiques.

À mon avis, le sens de cette référence s'éclaire quelque peu si on a recours aux divisions des sciences écrites après la traduction de la *Politique*, lesquelles, en plus du nouveau texte aristotélicien, renvoient encore aux lois civiles et ecclésiastiques.

Jean de Dacie dans sa *Divisio scientiae* (1270-80) précise que *quamquam in legibus et decretis tradita sunt quedam iura et leges condite*, c'est Aristote qui a enseigné la manière d'établir les lois[78]. L'empereur et le pape – cités comme représentants des droits civile et canonique – se sont limités à transmettre des droits et des lois toutes faites, ayant reçu des philosophes la manière de les établir. Ainsi Jean confirme que l'expression *leges et decreta* indique un *corpus* de lois déjà fixé et que, par conséquent, la discipline qui se fonde sur ce *corpus* ne possède pas de fonction normative ou législative, mais a bien pour rôle d'interpréter les lois et de les appliquer. Jean marque une différence catégorique entre cette conception juridique de la politique et celle de la *Politique*, où Aristote enseigne « la manière d'établir une maison, des villages, des cités et des royaumes et comment chacun doit vivre avec autrui, tant dans sa maison que dans la cité ou le royaume »[79].

Une preuve du fait que la politique, avant la traduction du texte d'Aristote, n'était pas objet de réflexion théorique, est donnée par Roger Bacon, qui, dans l'*Opus tertium* (1260-1267), affirme : « Il faut regretter qu'elle ne soit cultivée chez les Latins que *laicaliter*, en tant qu'empereurs et rois ont établi

l'influence de la tradition artienne, comme le soutient Bertelloni, mais surtout, à mon avis, d'Eustrate (qui utilise le terme *legispositiva* absent dans les textes didascaliques), mis à l'écart par le spécialiste argentin. Cf. Albertus Magnus, *Super Ethica*, W. Kübel (éd.), dans *Opera omnia* XIV.1-2, Münster, Aschendorff, 1968, p. 2, 53-4 ; Eustratius Nicaenus, *In Ethicam Nicomacheam, Prol.*, p. 3, 75.

77. Cf. Gauthier, « Arnoul de Provence », p. 141, n. 30.

78. Cf. Iohannes de Dacia, *Diuisio scientiae*, A. Otto (éd.), *Johannis Daci opera*, København, G.E.C. Gad, 1955, vol. I.1, p. 22-23 : « unde nec imperator nec papa modum condendi iura seu leges tradiderunt, sed iura condita et leges conditas, modum autem condendi a philosophis supposuerunt et habuerunt ».

79. *Ibid.* Cf. Dahan, « Théologie et politique », p. 513 pour sa traduction du passage et ses remarques, pour lesquelles je suis débitrice, sur Jean de Dacie et Roger Bacon.

des statuts »[80]. Roger témoigne que la politique est « une affaire de praticiens (les rois, les empereurs) », comme l'explique Gilbert Dahan[81], à savoir des laïcs. « En effet, – continue Roger – sur le plan philosophique (*philosophice*), en tant qu'elle est transmise par Aristote et Théophraste, cette partie [de la philosophie morale] n'est pas en usage chez les Latins »[82]. L'auteur oppose *philosophice* à *laicaliter* et il déplore que, faute du texte aristotélicien, la politique ne soit pas « une science intégrée au corpus du savoir dans lequel se meuvent les intellectuels, c'est-à-dire les clercs »[83]. Par conséquent, elle n'est pas objet d'analyse théorique, mais elle a encore le but pratique de transmettre les lois publiques (*dat leges publicas*).

Nous pouvons conclure que la politique transmise par *leges et decreta* n'est pas une science « législative »[84], car les maîtres ne discutent pas la manière d'établir les lois, mais plutôt une science « juridique », fondée sur le droit établi par la tradition, une « science des lois », qui se base sur un *corpus* de lois civiles et ecclésiastiques à utiliser pour gouverner les cités. Aucun texte didascalique ne nomme des recueils de lois et de décrets, mais à l'aide de témoignages successifs, comme ceux d'Albert le Grand et de Remigio de Girolami, on peut supposer que *leges* sous-entendait les *Digesta* et les *Institutiones* de Justinien, et que *decreta* indiquait le *Decretum* de Gratien, ainsi que les lettres décrétales des papes mises en ordre entre 1230-34 par Raymond de Penyafort dans les *Decretales Extra*[85].

80. Rogerus Baco, *Opus tertium*, S. J. Brewer (ed.), *Opera quaedam hactenus inedita*, London, Longman and Roberts, 1859, p. 50.

81. Cf. Dahan, « Théologie et politique », p. 509, dont j'emprunte la traduction du texte cité (p. 507-8).

82. Rogerus Baco, *Opus tertium*, p. 50. Cf. G. Fioravanti, « *Politiae orientalium et aegyptiorum.* Alberto Magno e la *Politica* aristotelica », dans *ASNP*, 9 (1979), p. 195-246, notamment 209-215, montre que Roger n'est pas le seul à supposer, avant de connaître la *Politique*, qu'Aristote en aurait traité « scientifiquement ».

83. Cf. Dahan, « Théologie et politique », p. 509. L'étude de G. Dahan montre que la *science* politique est née dans la deuxième moitié du XIII[e] siècle non seulement grâce à la traduction de la *Politique*, mais aussi « comme conséquence de la définition d'une théologie comme science » (p. 509, 514-519).

84. Cf. Bertelloni, « De la politica como scientia legislativa », p. 12, 18. Bertelloni alterne l'appellation « législative » et « juridique », bien qu'ensuite il préfère cette dernière, cf. Id., « Giuridicità della politica nella riflessione degli artisti prima di 1250 », dans *Veritas*, 38 (1993), p. 209-217 [réimpr. dans *Les philosophies morales et politiques au Moyen Âge*, B. C. Bazán, E. Andujar, L. G. Sbrocchi (éds.), Ottawa–New York, Toronto, LEGAS, 1995, t. I, p. 333-341].

85. Cf. Albertus Magnus, *Super Ethica*, V,1, p. 306a cite les *Digesta* et les *Institutiones* de Justinien ; Remigius Florentinus, *Divisio scientie*, E. Panella (éd.), « Un'introduzione alla filosofia in uno 'Studium' dei frati Predicatori del XIII secolo », in *Memorie domenicane*, 12 (1981), p. 82-119, dresse la liste des fondateurs du droit canon et du droit civil ; pour le droit canon, il cite Gratien et les décrétales rassemblées par Raymond (explicitement nommé),

La tradition politique perdue du *De officiis*

La seule référence explicite au *De officiis* donnée par Jean le Page est si générale qu'il est difficile de détecter l'éventuel passage cicéronien sous-entendu. Dire que le *De officiis* enseigne comment les supérieurs doivent régir les subordonnés, notamment dans le cadre de l'art militaire, est très vague[86]. Cependant, ce renvoi ainsi que les références générales faites par les anonymes *Sicut dicit Ysaac/Secundum quod testatur Ysaac* et par Arnoul constituent probablement des échos de la diffusion considérable dont jouit le *De officiis* au XII^e^ siècle[87]. S'il a été apprécié comme texte d'éthique par Alexandre Neckham et utilisé comme source principale dans le *Moralium dogma philosophorum*[88], c'est surtout Jean de Salisbury qui a puisé, dans le *Policraticus* (1159), aux contenus politiques du *De officiis*, comme l'ont montré Cary Nederman et Frédérique Lachaud[89]. Bien que l'œuvre de Jean de Salisbury ait eu une faible diffusion en France au début du XIII^e^ siècle[90], il est étonnant que le *De officiis*, assez souvent cités par les maîtres ès-arts parisiens, soit associé dans la presque totalité des cas à la science économique dans les divisions des sciences. Il semble que même la définition de la justice naturelle des maîtres ès-arts renvoie à la définition de l'économique associée au *De officiis*. Par conséquent, il faut ramener à de plus justes proportions l'opinion répandue depuis Martin Grabmann selon laquelle la politique, avant la traduction de la *Politique*, était transmise par le *De officiis*[91]. Elle est valable pour le XII^e^ siècle, mais pas pour le XIII^e^ siècle, à la Faculté des arts de Paris, car on verra que même chez les premiers commentateurs de l'*EN*, Cicéron n'est pas utilisé pour développer une pensée politique.

pour le droit civil, il emprunte le passage des *Étymologies* (V,1) d'Isidore de Seville qui énumère les législateurs de l'Antiquité ayant rédigé les lois constitutionnelles.

86. Peut-être se réfère-t-il au *De officiis*, I, 70-73 et 79-81.

87. Cf. Lachaud, *L'éthique du pouvoir*, p. 131 : « Le *De officiis* fut peu accessible, semble-t-il, pendant les premiers siècles du Moyen Âge, et il fallut attendre le XII^e^ siècle pour voir sa diffusion connaître un véritable renouveau ».

88. Delhaye, « L'enseignement de la philosophie », p. 65 : Alexandre Neckham, auteur d'une liste de livres commentés dans les écoles de Paris, conseille d'étudier surtout le *De officiis* qui « utilissimus est » ; Id., « Une adaptation du *De Officiis* au XII^e^ siècle : le *Moralium Dogma Philosophorum* », dans *RTAM*, 16 (1949), p. 227-258.

89. Nederman, « Aristotelianism and the origins of 'political science' », p. 190-194 ; Id., « Nature, Sin and the Origins of Society », p. 11-14 ; Lachaud, *L'éthique du pouvoir*, p. 177-215.

90. Lachaud, *L'éthique du pouvoir*, p. 218 ; Ead, « Filiation and Context : The Medieval Afterlife of the Policraticus », dans C. Grellard, F. Lauchaud (eds.), *A Companion to John of Salisbury*, Leiden, Brill, à paraître.

91. Cf. M. Grabmann, *Die mittelalterlichen Kommentare zur Politik des Aristoteles*, München, Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1941, p. 9-10.

L'absence d'Aristote

Le nom d'Aristote, en tant qu'auteur d'œuvres inconnues, est associé à la politique par les anonymes *Sicut dicit Ysaac/Secundum quod testatur Ysaac*. Comme nous avons dit, il pourrait s'agir d'une allusion à la *Politique*, dont les maîtres connaissaient l'existence par l'intermédiaire du *De divisione philosophiae* de Gundisalvi. Le traducteur tolédan, en simplifiant et en trahissant un passage du *De scientiis* d'Alfarabi, affirme que la science politique *continetur in libro qui Politica dicitur. Et est pars Ethicae*[92]. Quelles que soient l'intention de Gundisalvi et les raisons sous-jacentes à cette traduction[93], les maîtres ès-arts pouvaient trouver chez lui – en plus de l'enjeu doctrinal de la politique[94] – soit l'indication d'un livre d'Aristote appelé *Politique*, soit l'idée que la politique fait partie de l'éthique. De toute façon, ni cette dernière donnée, qui aurait pu soulever des remarques chez des maîtres qui connaissaient l'*Ethica nova*, ni la réflexion politique de Gundisalvi n'ont été développées par les auteurs des *Sicut dicit Ysaac/Secundum quod testatur Ysaac*.

Le lien entre science politique et *EN* est attesté par l'auteur du *Dicit Aristotiles*, la seule introduction à la philosophie qui le souligne, car tous les textes didascaliques indiquent l'*EN* comme texte de référence pour la *monostica* ou éthique. En précisant que la politique englobe l'éthique – le contraire de ce que semble dire Gundisalvi –, le maître est le seul à créer une connexion entre les deux branches de la philosophie pratique, conçue comme bipartite[95]. Dans les divisions des sciences, en fait, les trois parties sont séparées l'une de l'autre et présentées comme trois manières de vivre de l'homme – en solitude, dans la famille, dans la société – ou comme trois types de biens indépendants. Cette caractéristique, que Francisco Bertelloni conçoit comme un « manque de système », déterminerait une « remarquable absence de 'politicité' » car, à la différence d'Aristote qui « met en relation

92. Cf. n. 34. Alfarabi (voir n. 62) dit que la science politique « est transmise par le livre de la Politique, c'est-à-dire le livre du gouvernement d'Aristote, et par le livre du gouvernement de Platon ainsi que par d'autres livres de Platon et d'autres auteurs », cf. Fidora, *Die Wissenschaftstheorie des Dominicus Gundissalinus*, p. 175 : Fidora confronte le texte d'Alfarabi avec la traduction de Gundisalvi et celle de Gérard de Cremone, lequel affirme « in libro qui Politica dicitur, et est liber Ethicae Aristotelis ».

93. Cf. Fidora, *Die Wissenschaftstheorie des Dominicus Gundissalinus*, p. 176-179 : l'ajonction « Et est pars Ethicae » confirme la connaissance de l'*EN* (p. 118-121) par Gundisalvi, qui n'envisage pas une subordination de la politique à l'éthique.

94. Voir § 3.1.

95. Robertus Kilwardby, *De ortu scientiarum*, p. 142, § 407 et p. 220, § 643 est le seul à établir une connexion entre les trois parties : la politique et l'économique sont ordonnées à l'éthique. Voir n. 98.

les trois parties de la morale à travers la politique », les maîtres dessinent la philosophie pratique comme « un ensemble de disciplines isolées »[96]. La position de Francisco Bertelloni se fonde sur une interprétation « restrictive » de *EN* I 1,1094a27-28, car Aristote n'envisage pas le rôle architectonique de la politique exclusivement – et surtout pas explicitement – par rapport à l'éthique et à l'économique, mais en un sens plus large par rapport à toutes les sciences productives[97]. Par conséquent, l'absence du « primat logico-ontologique de la *politica* sur l'*ethica* et sur l'*oeconomica* » dans les divisions des sciences[98] ne peut pas être considérée, à mon avis, comme une « dépolitisation » ou « perte de la dimension politique », comme le dit Georg Wieland[99], par rapport à Aristote, lequel d'ailleurs n'établit même pas dans ce passage la tripartition de la science pratique[100] et entend par « politique » les normes générales de la science pratique, non pas la science qui concerne le gouvernement de la cité. C'est plutôt dans l'exégèse du passage aristotélicien – donc chez les commentateurs de l'*EN* – qu'il faut chercher l'interprétation du rôle architectonique de la politique.

3. Les premiers commentaires sur l'*Ethica nova et vetus*

Un témoignage ultérieur du fait que, dans la première moitié du XIII[e] siècle, la seule branche de la philosophie pratique qui ait été enseignée, fut l'éthique, est offert par le genre littéraire des commentaires. Compte tenu des prescriptions statutaires et de l'absence matérielle de la *Politique* et de l'*Économique*, on ne s'étonne pas de ne trouver, à cette époque, que des commentaires à l'*ethica nova* et *vetus*. Six ont survécu[101], tous anonymes, sauf celui qui semble devoir

96. Bertelloni, « De la politica como scientia legislativa », p. 16-18 ; Id., « Les schèmes de la *philosophia practica* », p. 188-190.

97. Cf. n. 119.

98. Comme le constate Bertelloni, « Les schèmes de la *philosophia practica* », p. 179-190, la subordination à la politique est absente dans toutes les divisions de la philosophie pratique, non seulement dans les textes didascaliques, mais aussi chez Boèce, Cassiodore, les Victorins, Gundisalvi, Eustrate et, contrairement à ce que prétend ce spécialiste (« De la politica como scientia legislativa », p. 21-24), également chez Albert le Grand. À mon avis, dans *Super Ethica, Prol.* q. 5, p. 4b le dominicain affirme la nécessité de la politique (*legislativa*) pour atteindre le but de devenir bon (*ut boni fiamus*), non sa primauté par rapport à l'éthique et à l'économique. Albert (q. 3, p. 2b-3a) veut plutôt souligner l'unité de la science morale : « haec est scientia unius generis subiecti ».

99. G. Wieland, *'Ethica – Scientia practica'. Die Anfänge der philosophischen Ethik im 13. Jahrhundert*, Münster, Aschendorff, 1981, p. 95

100. Sur cet aspect le même Bertelloni est d'accord (cf. n. 1).

101. Le *Commentaire d'Avranches* sur l'*Ethica vetus* : ms. Avranches, Bibliothèque Municipale 232, ff. 90r-123r ; le *Commentaire de Paris* sur la *nova* et la *vetus* : mss. Paris, Bibliothèque Nationale de France, lat. 3804A, ff. 140ra-143va ; 152ra-159vb, 241ra-247vb et lat. 3572, ff. 226ra-235ra (fragment sur la *nova* par R.-A. Gauthier (éd.), « Le cours sur l'*Ethica nova*

être attribué à Robert Kilwardby, qui l'aurait écrit durant les dernières années de son enseignement parisien[102]. Parmi ces textes, en majeure partie encore inédits, je concentrerai mon analyse surtout sur le *Commentaire de Paris*, sur le *Ps.-Peckham* et sur le commentaire de Kilwardby, avec quelques renvois aux *Commentaires de Naples* et d'*Avranches*. L'absence d'éditions critiques empêche un examen exhaustif et circonstancié des textes, par conséquent les remarques que je présente ci-dessous, constituent le premier volet d'une recherche en cours.

3.1. L'absence de la tripartition de la philosophie pratique

Les commentateurs transmettent, à l'exception du commentaire de Naples qui est fragmentaire, une rapide division de la philosophie selon le schéma platonico-stoïcien, en *rationalis*, *naturalis* et *moralis*[103]. À la différence des auteurs des introductions à la philosophie qui adoptent ce même schéma,

d'un maître ès-arts de Paris [1235-1240] », dans *AHDLMA*, 50 [1975], p. 71-141 ; prologue au commentaire sur la *vetus* par I. Zavattero (éd.), « Le prologue de la *Lectura in Ethicam veterem* du Commentaire de Paris [1235-1240]. Introduction et texte critique », dans *RThPhM*, 77 (2010), p. 1-33) ; le *Commentaire du Ps.-Peckham* sur la *noua* et la *vetus* : texte complet : mss. Firenze (= F), Biblioteca nazionale, Conventi soppressi G4 853, ff. 1ra-77va ; Oxford (= O), Bodleian Library, lat. misc. c. 71, ff. 2ra-52rb ; fragments : mss. Praga, Národní knihovna III F 10, ff. 12ra-23va ; Avranches, Bibliothèque Municipale 232, ff. 123r-125v (éd. du prologue par V.A. Buffon, « Anonyme [Pseudo-Peckham], Lectura cum quaestionibus in Ethicam novam et veterem [vers 1240-44], Prologue », dans *RThPhM*, 78 [2011], p. 297-382) ; le *Commentaire de Robert Kilwardby* sur la *nova* et la *vetus* : texte complet : ms. Cambridge, Peterhouse 206, ff. 285ra-307vb, fragment : ms. Praga, Národní knihovna III F 10, ff. 1ra-11vb ; le *Commentaire de Naples* édité par M. J. Tracey, « An Early 13th-Century Commentary on the *Nicomachean Ethics* I, 4-10 : The *Lectio cum Questionibus* of an Arts-Master at Paris in MS Napoli, Biblioteca Nazionale VIII G 8, ff. 4ra-9vb », dans *DSTFM*, 17 (2006), p. 28-69 ; un fragment sur le début de l'*Ethica vetus* II,1-3 (ms. Paris, Bibliothèque Nationale de France, lat. 3572, ff. 186ra-187ra).

102. L'attribution a été proposé par P. O. Lewry, « Robert Kilwardby's Commentary on the Ethica nova and vetus », in C. Wenin (éd.), *L'homme et son univers au Moyen Âge*, Louvain-la-Neuve / Leuven, Peeters / Éd. de l'Institut supérieur de philosophie, 1986, vol. 2, p. 799-807. De même avis est A. J. Celano, « Robert Kilwardby on Ethics », in H. Lagerlund, P. Thom (eds.), *A Companion to the Philosophy of Robert Kilwardby*, Leiden, Brill 2012, p. 315-352.

103. *Commentaire d'Avranches*, *Prol.* f. 90r : « Tres autem sint partes doctrinae sicut tres partes philosophiae humanae, erit triplex bonum correspondens hiis tribus partibus, bonum scilicet moralis philosophiae et bonum naturalis et bonum rationalis » ; Zavattero, « Le prologue de la *Lectura in Ethicam veterem* » p. 20, 36-21,75 ; Buffon, « Anonyme [Pseudo-Peckham], Lectura cum quaestionibus », p. 356,12-357, 15. La division de Kilwardby ne suit pas ce schéma ; elle est exposée dans le prologue qui toutefois ne semble pas authentique ou, du moins, ne pas appartenir à ce commentaire. Sur l'origine du schéma platonico-stoïcien et du schéma aristotélicien – qui divise la philosophie en sciences théoriques ou spéculatives et sciences pratiques – utilisé par les textes cités dans la n. 105, cf. P. Hadot, « Les divisions des parties de la philosophie dans l'Antiquité », dans *Museum Helveticum* 36, 4 (1979), p. 201-223, en particulier 206, 211-212.

comme par exemple Nicolas de Paris, les commentateurs ne répartissent pas davantage les trois sciences selon les divisions classiques et surtout ne subdivisent pas la *moralis* selon la tripartition *monostica, politica*, *yconomica*. Cette particularité est digne d'attention vu que les commentaires de l'époque, et non seulement ceux à l'*Isagoge*[104], sont souvent eux aussi introduits par une division de la philosophie qui prévoit la tripartition de la *practica* et que les commentaires sur l'*EN* de la fin du XIII[e] siècle proposent, dans le prologue, la division de la philosophie en *theorica* et *practica*, et ensuite divisent cette dernière selon les trois branches[105].

Au contraire, les premiers commentateurs, sur la base de l'articulation interne du *Liber Ethicorum* – à savoir de l'*Ethica nova* et *vetus* – qu'ils vont commenter, subdivisent la philosophie morale selon la division du bien, qui est son objet spécifique : le bien est soit suprême (*summum*) et divin (*divinum*) et il coïncide avec le bonheur traité dans l'*ethica nova*, soit il est inférieur (*inferius*) et humain (*humanum*)[106] et il correspond à la vertu, dont il est question dans l'*ethica vetus*[107]. Ainsi, pour ces maîtres, le terme *moralis* ne désigne pas l'ensemble des trois sciences pratiques, comme dans plusieurs textes didascaliques[108], mais est synonyme de la première science, la *monostica* ou *ethica*. Il ne s'agit probablement que d'un détail de vocabulaire

104. Cf. les commentaires à l'*Isagoge* cités aux n. 29 (*Ut ait Tullius*), 30 et 33 ; des commentaires sur d'autres œuvres, voir n. 29.

105. Ces commentateurs suivent les divisions d'Eustrate et d'Albert le Grand, cf. I. Costa, *Le 'questiones' di Radulfo Brito sull'« Etica Nicomachea ». Introduzione e testo critico*, Turnhout, Brepols, 2008, p. 172-175 ; Id., *Anonymi Artium Magistri Quaestiones super Librum Ethicorum Aristotelis (Paris, BnF, lat. 14698*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 128-130 ; A. J. Celano, « Peter of Auvergne's Questions on Book I and II of the *Ethica Nicomachea*. A Study and Critical Edition », in *Medieval Studies*, 48 (1986), p. 1-110, ici 36, 12-22 ; Anonymus, *Super Ethycam* (Erlangen, Universitatsbibliothek, 213, f. 47rb), in Köhler, *Grundlagen des Philosophisch-Anthropologischen Diskurses*, p. 405, n. 775.

106. Buffon, « Anonyme [Pseudo-Peckham], Lectura cum quaestionibus », p. 358, 28-31 : « […] diuiditur moralis philosophia essentialiter secundum diuisionem boni. Bonum autem duplex est : diuinum, id est a Deo collatum, ut felicitas, sicut postea apparebit ; et humanum, id est ab homine per rectas operationes – cum delectatione et tristitia et cum perseuerantia in hiis – aquisitum, quod est uirtus » ; *Commentaire de Robert Kilwardby*, C f. 285rb ; Pr f. 1rb : « Supposito quod tota moralis sciencia sit primo et principaliter de bono humano, sicut de subiecto, dividi habet sciencia ipsa secundum divisionem boni humani. Bonum autem humanum duplex est : scilicet bonum summum sive felicitas, et bonum inferius ordinatum ad summum bonum, scilicet virtus ».

107. Le compilateur du *Compendium « Nos gravamen »* et Arnoul de Provence divisaient aussi le sujet de l'éthique selon le bonheur et la vertu, mais ils plaçaient cette division à l'intérieur de l'explication du contenu du *Liber Ethicorum*, après avoir traité des trois sciences pratiques.

108. Par exemple dans les *Sicut dicit Ysaac/Secundum quod testatur Ysaac*, la *Philosophia* de Nicolas de Paris, le *Compendium « Nos gravamen »* et la *Divisio Scientiarum* d'Arnoul de Provence.

car le terme *moralis* est souvent utilisé dans les deux acceptions[109]. De plus, la tâche des maîtres est de commenter l'*EN*, non d'écrire un traité sur la science morale ; il est donc légitime qu'ils se limitent à une division rapide de la philosophie pour situer l'objet du cours dans l'ensemble du champ du savoir. Toutefois, cette particularité nous semble sous-entendre une conception de la science morale spécifique dont quelques caractéristiques seront mises en évidence par l'analyse des références explicites à la politique et au rôle social de l'homme. En fait, dans l'*ethica nova*, objet spécifique de notre enquête, les notions de science morale et de *scientia civilis* s'entrecroisent.

3.2. La scientia civilis *est* principalissima et maxime architectonica

Au début de l'*Ethica nova* (EN I 1, 1094a27-28 ; *AL* 66,11-12[110]) les maîtres lisent que le souverain bien, objet de l'enquête conduite par Aristote, relève de la politique, qui est la science suprême et architectonique par excellence. Dans ce passage, comme dans le reste du *Liber Ethicorum*, ils ne rencontrent jamais le terme *politica* mais celui de *civilis*, puisque Burgundio de Pise traduit partout le substantif « politiké » et l'adjectif « politikos » par *civilis*, et « politeia » par *civilitas*[111]. Les commentateurs suivent Burgundio dans ce choix de vocabulaire, de sorte que le seul endroit où ils utilisent l'adjectif *politicus* concerne les vertus, dans la mesure où ils discutent de la typologie de la « vertu politique » proposée par Macrobe dans son *Commentarium in Somnium Scipionis*[112]. Étant donné que, comme le remarque René-Antoine Gauthier, « le mot de *civilis* était, dans le vocabulaire du temps, un équivalent de notre 'naturel', opposé à 'surnaturel' »[113], il sera intéressant de voir comment le conçoivent les maîtres.

Les commentateurs – notamment le Ps.-Peckham et Kilwardby, les seuls dont nous conservons l'interprétation du passage en question – ne semblent pas étonnés du fait qu'Aristote (*EN* I 1, 1094b11 ; *AL* 67,1-2) donne à la science morale le nom de « civile »[114].

109. Cf. Weijers, « L'appellation des disciplines », p. 49.

110. Le sigle *AL* est l'abréviation de *Aristoteles latinus. Ethica Nicomachea. Translatio Antiquissima Libr. II-III sive 'Ethica Vetus' et Translationis Antiquioris quae supersunt sive 'Ethica nova', 'Hoferiana', 'Borghesiana'*, R.-A- Gauthier (éd.), vol. XXVI, fasc. 2, Leiden – Bruxelles, Brill – Desclée de Brouwer, 1974.

111. Par exemple : *EN* 1095a2 - *AL* 67,18 ; 1099b29 - 84,3 ; 1102a21 - 92,4 ; 1102a18 - 92, 1. Cf. I. Rosier-Catach, « Civilitas », dans I. Atucha, D. Calma, C. Köenig-Pralong, I. Zavattero (éds.), *Mots médiévaux offerts à Ruedi Imbach*, Porto, FIDEM, 2011, p. 163-174, notamment 163-166.

112. Cf. n. 144.

113. R.-A. Gauthier, « Saint Thomas et l'Éthique à Nicomaque », dans Thomas de Aquino, *Opera omnia*, XLVIII, Roma, Ed. Leonina 1971, *Appendix*, p. I-XXV, ici XXII.

114. Selon Gauthier, Aristote en 1094b11 veut dire que la science morale *est* la politique dans le

Le commentaire du Ps.Peckham

Le Ps.-Peckham considère les deux termes comme synonymes et dit souvent *scientia moralis sive civilis*. Ayant interprété le *bonum optimum* cité par Aristote (*EN* I 1, 1094a22 ; *AL* 66,6) comme le *bonum divinum* – à savoir *bonum simpliciter sive increatum* –, le Ps.-Peckham doit résoudre les incohérences que cette identification entraîne par rapport au passage aristotélicien, en particulier comment la *doctrina civilis* peut-elle traiter du bien divin étant donné que celui-ci relève de la métaphysique. La réponse du Ps.-Peckham est que la métaphysique s'occupe du bien divin *sub ratione veri*, tandis que la science civile s'en occupe *sub ratione boni*[115]. Puisque le bien divin considéré sous ce second point de vue est plus noble, la science civile est plus noble, à savoir *principalis*, comme le dit Aristote.

Le même souci de défendre l'identification du souverain bien avec le *bonum divinum* se montre dans l'explication du vocabulaire en apparence contradictoire d'Aristote, lequel qualifie d'abord le bien suprême, fin de la politique, d'*humanum* (*EN* I 1, 1094b8 ; *AL* 66,19) et, quelques lignes plus loin, le bien étendu à une communauté entière de *divinum* (*EN* I 1, 1094b11 ; *AL* 67,1). Le Ps.-Peckham résout cette contradiction apparente en envisageant une double fin de la science politique : l'une externe, le bonheur, appelée *bonum divinum*, l'autre interne, la justice, appelée *bonum humanum*[116]. De même que le bonheur est divin dans la mesure où il vient de Dieu et humain dans la mesure où il est participé par l'homme, aussi bien la justice, que le

sens fort du mot, à savoir la « politique architectonique qu'est la nomothétique, dont le rôle est de fixer les normes générales de l'action et la fin à atteindre », non pas la politique en tant que science pratique qui concerne le gouvernement de la cité (cf. Gauthier, Jolif, *L'Éthique à Nicomaque*, vol. II,1 : *Commentaire*, p. 11).

115. *Commentaire du Ps.-*, F f. 7rb ; O f. 7ra : « Dico ergo quod si philosophus primus consideret bonum divinum, considerat ipsum sub ratione ueri et si ciuilis ipsum considerat, considerat ipsum sub ratione boni. Et quia ipsum est nobilius consideratum sub ratione boni quam ueri, ideo ratione eius de quo est potest dici quod doctrina ciuilis nobilior est ».

116. *Commentaire du Ps.-Peckham*, F f. 7va ; O f. 7rb : « Dicit quod ciuilis est considerare bonum diuinum. Contra, iustitia est quod principaliter est de consideratione ciuilis doctrine sed congregatio hominum facit iustitiam, ergo iustitia est bonum humanum et non diuinum. Praeterea dicit quod huius scientie est considerare humanum bonum. Et ita idem uult esse humanum bonum et diuinum quod est inconueniens. […] Ad primum dici posset quod est doctrine ciuilis finis duplex : extra, et hoc est felicitas et hanc respiciens appellat bonum diuinum ; et intra et hoc est iustitia et hoc humanum bonum est. Vnde quod dicit quod bonum humanum est de consideratione huius refertur ad finem intra, scilicet iustitiam. Vel potest dici quod tam felicitas quam etiam iustitia utrumque potest dici et bonum humanum et bonum diuinum. Felicitas potest dici diuinum quia a Deo, humanum quia ab homine participatum, similiter iustitia potest dici diuinum quia ordinat ad Deum, humanum quia per operationes hominis adquisitum uel ab homine participatum ».

commentateur estime être la vertu la plus convenable à la politique[117], est divine en tant qu'elle ordonne à Dieu et humaine en tant qu'elle est acquise par les actions humaines.

De cette façon, le Ps.-Peckham, en plus de déformer la *littera* d'Aristote – dont le sens est qu'atteindre et sauvegarder le bien d'un peuple et des cités est plus beau et plus divin (*bonum divinum*) que de le faire pour un unique individu (*bonum humanum*) –, élude le contenu politique du passage : le mot *civilis* n'indique que l'enjeu doctrinal de l'éthique, c'est-à-dire que le bien divin (bonheur) et humain (vertu), et la justice est décrite comme vertu morale individuelle sans aucun soulignement de son implication sociale, mais plutôt avec la mise en relief de son rôle divin d'ordonner à Dieu.

De plus, l'identification du bien suprême au bien divin a aussi des conséquences pour l'interprétation du rôle architectonique de la politique. Le Ps.-Peckham range parmi les sciences subordonnées à la politique les sciences spéculatives, ce qu'il explique en disant que celles-ci ne s'occupent pas seulement de l'intellect spéculatif conçu en lui-même mais aussi de lui « en tant qu'il doit être intellect pratique par extension »[118]. Ainsi les sciences spéculatives ne sont pas contraires et séparées de la science civile, mais elles sont bien contenues *quodam modo* dans cette dernière.

L'interprétation métaphysique du *summum bonum* éloigne le Ps.-Peckham du sens aristotélicien de « science architectonique » qui vise à placer la politique au-dessus des « sciences productives », à savoir des techniques platoniciennes. En effet, dans ce passage, qui a l'allure d'une « introduction dialectique », Aristote suit les « perspectives du *Politique*, de Platon » et il traite du classement des techniques, comme le souligne René-Antoine Gauthier[119] ; le cas de la métaphysique sera abordé par Aristote au livre VI

117. *Commentaire du Ps.-Peckham*, F f. 7va ; O f. 7rb : « iustitia est quod principaliter est de consideratione ciuilis doctrine ». La référence à la justice vient de l'affirmation d'Aristote, contenue dans ce même passage, que la politique fixe par ses lois ce qu'on doit faire et ce dont on doit s'abstenir.

118. *Commentaire du Ps.-Peckham*, F f. 7va ; O f. 7rb : « Ad aliud dicendum quod sicut intellectus speculativus potest considerari secundum se uel ut habet fieri practicus per extensionem, sic dico quod speculative scientie possunt dupliciter considerari : uel ut ordinantur ad perficiendum intellectum speculativum secundum se, et sic diuiduntur contra moralem siue ciuilem, uel ut ordinantur ad perficiendum ipsum ut habet esse practicus per extensionem quandam, et sic neque uerum dividitur contra bonum, sed quodam modo ordinatur ad ipsum, neque speculatiue contra ciuilem, sed continentur sub ea ».

119. Cf. Gauthier, Jolif, *L'Éthique à Nicomaque*, vol. II,1 : *Commentaire*, p. 9. Selon Gauthier, en EN I 1,1094b4 où Aristote dit « elle use à son gré de toutes les autres sciences pratiques », le terme « science » désigne les techniques platoniciennes ou, en langage aristotélicien, les « sciences productives ». Il faut souligner que non seulement le Ps.-Peckham, mais aussi Thomas d'Aquin (et dans son sillage les commentateurs de la fin du XIII^{e} siècle) considèrent, selon une première signification, la politique architectonique par rapport à

(1145a6-11). Les *quaestiones* du Ps.-Peckham concernant ce passage de l'*Ethica nova* ne font pas apparaître une définition de science civile, mais, puisque le terme *civilis* n'est qu'un synonyme de *moralis*, elles discutent bien du domaine de la science morale, en essayant de concilier son caractère pratique avec un objet qui la dépasse, le bien divin. Cela ne signifie pas que le Ps.-Peckham ignore le sens du texte d'Aristote ou la définition de la science civile, car dans l'*expositio litterae* il l'appelle *ars gubernandi ciuitates*[120], mais qu'il choisit de centrer les *quaestiones* sur les problèmes fondamentaux de son herméneutique.

Le commentaire de Robert Kilwardby : définition de politique

A la différence du Ps.-Peckham, selon Robert Kilwardby, dans ce passage (*EN* I 1, 1094a27-b7 ; *AL* 66, 11-19), Aristote explique ce qu'est la science civile : elle instruit les hommes à propos des quatre vertus cardinales[121]. Elle englobe la stratégie militaire, l'économique et la rhétorique, à savoir les « potentialités les plus appréciées » (*clarissimae virtutes*) selon Aristote, que le maître qualifie d'« arts très nobles » (*valde nobiles artes*)[122]. Dire que la politique régit les trois arts signifie, selon le commentateur, enseigner les vertus cardinales aux hommes qui pratiquent ces arts. En effet, au moyen de l'art militaire on enseigne le courage ; par la rhétorique – entendue comme science qui « procure et choisit les expédients » du discours – on enseigne la prudence, car elle est

toutes les sciences, y compris la métaphysique, bien que son explication soit différente de celle du Ps.-Peckham, cf. Thomas de Aquino, *Sententia libri Ethicorum*, R.-A. Gauthier (ed.), dans *Opera omnia*, XLVII,1, Ed. Leonina, Roma 1969, p. 8,120-9,147. Pour la seconde signification cf. n. 127.

120. *Commentaire du Ps.-Peckham*, F f. 7va ; O f. 7rb (*expositio litterae*) : « alia littera : ciuilis a regimine ciuitatum, unde alia translatio dicit huiusmodi autem est ars gubernandi ciuitates ». Sur l'*alia translatio* citée souvent par le *Ps.-Peckham*, cf. Buffon, « Anonyme [Pseudo-Peckham], Lectura cum quaestionibus », p. 305-309.

121. *Commentaire de Robert Kilwardby*, C f. 286va ; Pr f. 2va : « Nota quod in hoc argumento potest haberi ab Aristotile que sit doctrina civilis, quia illa que instruit homines circa quattor virtutes cardinales, scilicet fortitudinem, prudenciam, temperanciam et iusticiam. Per hoc enim quod dicit ipsam preordinare militarem, innuit ipsam instruere homines circa fortitudinem. Per hoc quod ordinat rhetoricam significat ipsam instruere homines circa prudenciam. Per rhetoricam enim intendit provisionem et deliberacionem de expedientibus ; et hoc maxime pertinet ad prudenciam, cum sit secundum Tullium bonarum et malarum rerum utrarumque sciencia. Et iste virtutes sunt civitatis et civium respectu extraneorum. Per hoc autem quod dicit ipsam ordinare yconomicam, significat ipsam instruere circa temperanciam que est in ordinacione hominis ad se et ad propriam familiam. Per hoc autem quod dicit ipsam ordinare legem, significat ipsam instruere de iusticia que exhibet unicuique quod suum est secundum legum precepcionem ; et hoc consistit in ordinacione hominis ad suos concives. Ex hiis videtur haberi que sit doctrina civilis secundum Aristotilem ».

122. *Ibid.*, « ipsa preordinat valde nobiles artes, sicut militarem, yconomicam et theoricam ».

la « connaissance du bien et du mal, et de ce qui n'est ni l'un ni l'autre », comme le dit Cicéron dans le *De inventione* (II, 53, 160) ; grâce à l'économique, on enseigne la tempérance, vertu qui ordonne l'homme envers lui-même et envers sa famille. La quatrième vertu cardinale, la justice, qui rend à chacun ce qui lui est dû selon les lois, correspond à la fonction essentielle de la politique qui, selon Aristote, doit légiférer sur ce qu'il faut faire et sur ce dont il faut s'abstenir.

Pour dessiner ce schéma, Kilwardby s'inspire probablement de Cicéron, dont il emprunte le passage du *De inventione*, mais surtout, fort de sa maîtrise en logique, il puise au commentaire de Boèce sur l'*Isagoge* de Porphyre qui décrit la politique au moyen des quatre vertus cardinales[123]. L'insertion des vertus cardinales dans un contexte politique reflète l'usage, répandu à partir du XIII^e^ siècle, de considérer les vertus cardinales comme politiques, en raison de la réception de la division de Macrobe, qui envisage les quatre vertus selon la fameuse classification quadripartite (*virtutes politicae, purgatoriae, purgati animi, exemplares*)[124].

À partir de ces échos stoïciens et chrétiens, Kilwardby établit une synthèse remarquable car, bien que son parcours soit excentrique, il met en lumière le fondement de la politique, à savoir le rôle social de l'homme. Un second schéma établi à partir de son texte le révèle : le courage et la prudence caractérisent la cité (*civitas*) et les citoyens dans leur rapport avec ceux qui sont étrangers à la cité elle-même (*respectu extraneorum*), tandis que la justice guide l'homme dans ses rapports avec ses concitoyens[125].

C'est dans le cadre des *nobiles artes* citées précédemment et des *artes operativae* (selon l'appellation donnée par Kilwardby) énumérées par Aristote quelques lignes plus haut (*EN* I 1, 1094a8-10 ; *AL* 65,11-13) – la médecine, la construction navale, la stratégie et l'économie domestique[126] – que Kilwardby envisage le rôle social de l'homme, car toutes ces arts, dit-il, sont nécessaires,

123. Boethius, *In Isagogen Porphyrii commenta*, CSEL 48, p. 9 : « Practicae uero philosophiae, quam actiuam superius dici demonstratum est, huius quoque triplex est diuisio. [...] Secunda uero est quae rei publicae curam suscipens cunctorum saluti suae prouidentiae sollertia et iustitiae libra et fortitudinis stabilitate et temperantiae patientia medetur ».

124. Cf. I. P. Bejczy, « The Concept of Political Virtue », dans I. P. Bejczy, C. J. Nederman (eds.), *Princely Virtues in the Middle Ages, 1200-1500*, Turnhout, Brepols, 2007, p. 9-32, notamment p. 15-16 ; V. A. Buffon, « Éthiques concurrentes au début du XIII^e^ siècle. La classification macrobienne des vertus dans la première réception de l'*Éthique* aristotélicienne », dans *Patristica et Mediaevalia* 30 (2009), p. 29-44.

125. Cf. n. 121.

126. *Commentaire de Robert Kilwardby*, C f. 286rb, Pr f. 2va-b : « Deinde declarat istam proposicionem inducens exempla in quattor artibus operativis que pertinent ad regnum civitatis et civium, dicens quod medicine respondet finis qui est sanitas. [...] similiter artis constructive navium, finis est navigacio ; artis vero militaris, victoria ; artis autem yconomice sunt divicie finis ; et est yconomica ars provisiva sui et proprie familie. [P 2vb][...] Nota

à différents degrés, à la communauté et aux citoyens. Ce faisant, le maître respecte parfaitement la pensée d'Aristote, puisqu'il dit que la politique est architectonique par rapport à ces arts « opératifs » (*operativae*), en tant qu'elle « ordonne toutes les actions et les doctrines qui concernent la communauté » et qui sont « utiles à la *civitas* »[127].

La capacité que l'auteur montre dans ces extraits de comprendre la *littera* d'Aristote est aussi déterminée par le fait que Kilwardby n'écrit pas un commentaire sous forme de leçons, mais plutôt une *expositio*, à savoir une exposition du texte de base, divisée en sections et accompagnée de notes d'approfondissement[128]. Ce genre littéraire a une influence sur la qualité et sur le contenu de l'explication de Kilwardby : l'absence de *quaestiones* le tient à l'écart de la discussion critique des problèmes soulevés par le texte, à la différence du Ps.-Peckham[129]. Toutefois, il faut reconnaître à ce maître une compréhension du contenu de l'*Éthique à Nicomaque* soignée et supérieure à celle de ses collègues. En effet, il est le seul commentateur qui n'identifie pas le bonheur à Dieu et qui suit la doctrine d'Aristote en traitant de la félicité *civilis*, bien suprême *humain*. Ainsi il paraît saisir la notion de *civilis* en limitant l'enquête au domaine de la vie « naturelle » et à ses implications sociales.

3.3. Natura civilis homo

Malgré l'attention consacrée à la science civile, Kilwardby se borne à paraphraser l'affirmation de l'*Ethica nova* : « l'homme est par nature un être social » (*natura civilis homo*, *EN* I 7,1097b11, *AL* 76,4)[130], et comme

quod prima istarum quattor activarum pertinet ad regimen corporis cui adiungitur anima ; secunda ad communicacionem bonorum exteriorum cum aliis civibus et patriis ; tercia ad hostium expugnacionem ; quarta ad regimen sui et familie proprie. Et iste quattor sunt necessarie civitati et civibus ». Aristote cite ces quatre exemples seulement pour expliquer que chaque science a sa fin propre, tandis que Kilwardby souligne qu'elles sont nécessaires aux citoyens et il en explique les raisons dans la note d'approfondissement (*Nota quod* …).

127. *Commentaire de Robert Kilwardby*, C f. 286rb ; Pr. f. 2va : « illa sciencia principalis est maxime cuius finis continet fines omnium aliarum ; sed finis doctrine civilis continet fines omnium aliarum ; ergo doctrina civilis maxime principalis est […] doctrina civilis ordinat omnes operaciones et doctrinas que sunt in civitate ; ergo finis eius continet fines omnium aliarum […] non est utile civitati quamcumque scienciam addiscere, sed illam ad quam magis naturaliter ordinatus est ». Voir n. 119. La même interprétation de la supériorité de la politique par rapport à l'économique, la rhétorique et l'art militaire est donnée par Eustratius Nicaenus, *In Ethicam Nicomacheam*, p. 26,68-69 et 28, 10-15 et constitue la seconde signification de « science architectonique » selon Thomas de Aquino, *Sententia libri Ethicorum*, p. 9, 148-156.

128. Cf. pour cette typologie des commentaires, Weijers, « La structure des commentaires philosophiques », p. 195-196.

129. Cf. n. 20.

130. *Commentaire de Robert Kilwardby*, C f. 289vb ; Pr f. 5vb : « Natura enim civilis que est civitatis et civium constitucio in eis consummatur, scilicet parentibus et filiis etc ».

lui, le *Commentaire de Naples* ne prête également aucune attention à cette définition[131]. En excluant le *Commentaire de Paris* dont nous n'avons pas la partie relative à ce passage, le Ps.-Peckham est le seul à le discuter.

Toutefois, induit probablement en erreur par la copie de l'*ethica nova* qu'il a sous les yeux, le maître ne saisit pas la véritable signification du texte. À la place de « vie *solitaire* » – qu'Aristote oppose à la vie politique en soulignant que l'autosuffisance du bonheur n'implique pas la solitude –, le maître lit « vie *salutaire* » selon la variante *salutaria* transmise par quelques manuscrits de la *nova*[132]. Par conséquent, il comprend que le bonheur est un bien autosuffisant parce qu'il suffit à mener une vie salutaire, c'est-à-dire sans indigence – en ce sens le bonheur est un bien temporel – et que ce bien autosuffisant ne doit pas caractériser uniquement l'homme qui conduit la vie salutaire mais aussi ses parents, ses amis, ses concitoyens[133]. D'ailleurs, ajoute-t-il, la *natura civilis* est « l'affection naturelle qu'un bon citoyen éprouve pour ses amis »[134].

L'interprétation du Ps.-Peckham demeure donc à côté du sujet. Malgré la leçon corrompue qu'il utilise, le maître saisit l'intention d'Aristote de souligner les rapports sociaux de l'homme. Toutefois, il comprend mal le sens de « bien autosuffisant » qui, au lieu de signifier « le bien qui fait que l'homme qui le possède se suffit, à lui, homme »[135], indique pour le Ps.-Peckham « le bien qui suffit à l'homme pour vivre une vie salutaire ». Par conséquent, le bonheur qui est le bien autosuffisant est considéré par le Ps.-Peckham comme un bien temporel, atteint par l'effacement des besoins pratiques, non par le bonheur du contemplatif, dont la pleine suffisance dérive de l'activité spéculative selon Aristote (*EN* X 7). Ainsi, la *natura civilis* de l'homme autosuffisant, au lieu

131. Tracey, « An Early 13th-Century Commentary », p. 41,463-5 : « Postea ostenso quod debet esse sufficiens, ostendit modum sufficientie. Et dicit quod non debet esse sufficiens secundum uitam solitariam set secundum uitam ciuilem, et hoc etiam non debet ire in infinitum ».

132. Cf. *AL* 76,3, dans l'apparat critique, Gauthier relève la variante *vita salutatoria (-taria)* transmise par un manuscrit.

133. *Commentaire du Ps.-Peckham*, F f. 16vb ; O f. 14va (*expositio litterae*) : « per se sufficiens quod sufficit ad uitam salutarem habenti et amicis ipsius habentis, quasi diceret illud bonum temporale dicens per se sufficiens, quod in habente nullam permittit indigentiam pro se uel pro amicis. […] Dicit ergo bene dico quod felicitas uidetur bonum per se sufficiens, *enim* id est quia *bonum perfectum* supple temporale *dicimus per se sufficiens* quod sufficit supple *ad uitam salutarem*, id est ut salubriter uiuat. Et hoc dico *non se solo qui habet uiuente* sic salubriter, *sed parentibus filiis amicis* et ciuibus supple sic uiuentibus per illud bonum sic sufficiens salubriter ». L'italique souligne les mots de l'*Ethica nova*, car ce passage est extrait de l'*expositio litterae*.

134. *Ibid.*, « Sed posset aliquis querere ad quid oportet quod bonum temporale ad hoc quod sufficiens sit, remoueat indigentiam ab habente pro se et pro amicis et reddit causam dicens quod *natura ciuilis*, id est naturalis affectio quam habet bonus ciuis erga amicos ».

135. Gauthier, Jolif, *L'Éthique à Nicomaque*, vol. II,1 : *Commentaire*, p. 52.

d'exprimer l'inclination naturelle à vivre dans la société qui caractérise aussi le contemplatif, consiste en l'affection naturelle qui pousse l'homme muni de la pleine suffisance matérielle à garantir à ses parents, enfants et amis la même autonomie.

Par conséquent, aucun commentateur ne développe la doctrine de la sociabilité naturelle de l'homme annoncée dans l'*Ethica nova*[136] qui constitue, comme l'a défini Mario Vegetti, le « connectif anthropologique entre *Éthique* et *Politique* »[137], car elle est une théorie fondamentale de la *Politique* (I 2, 1253a2-9 ; III 6, 1278b19). L'absence de cette problématique dans les premiers commentaires est frappante car, bien avant la diffusion des thèses aristotéliciennes, elle était annoncée dans le *De civitate Dei* (XII, 27) d'Augustin et développée par le *De officiis* (I,4,12 ; 16,50 ; 44,157) de Cicéron[138], ainsi que par Macrobe dans le *Commentarium in Somnium Scipionis*[139], textes connus et cités par les premiers commentateurs.

La raison de cette omission est difficile à déterminer – on essaiera de formuler une hypothèse dans les remarques conclusives – mais elle ne réside pas dans certains arguments que Francisco Bertelloni a proposés pour expliquer l'absence de cette problématique dans les textes didascaliques, à savoir que l'influence de la tradition juridique du Moyen Âge et l'assimilation des lois à la politique envisagée par Aristote auraient obscurci les quelques textes traitant de la sociabilité naturelle de l'homme[140]. Outre que l'influence d'une idée formulée par Aristote dans un livre inconnu à l'époque (*EN* X 10, 1181b1)[141] soit contestable, cette explication ne vaut pas pour les premiers commentateurs qui ne conçoivent pas la politique comme « science des

136. L'inclination de l'homme à la vie en commun revient en deux autres endroits : *EN* VIII 12, 1162a17-18 et IX 9, 1169b18-19.

137. M. Vegetti, « Normal, naturel, normatif dans l'éthique d'Aristote », dans G. Romeyer-Dherbey, G. Aubry (éds.), *L'excellence de la vie. Sur l'Éthique à Nicomaque et l'Éthique à Eudème d'Aristote*, Paris, Vrin, 2002, p. 63-74, ici p. 69.

138. Augustin dit que l'homme possède une *sociale natura*, tandis que Cicéron souligne plutôt la naturalité de la société (*naturali societate*, I,16,50 ; « communitas, quae maxime est apta naturae », I,45,159). Le fondement de la sociabilité de l'homme réside dans la faculté de la raison (« natura vi rationis hominem conciliat homini », I,4,12) et du langage, comme l'explique aussi le *De inventione* (I,3). Cf. Nederman, « Nature, Sin and the Origins of Society », p. 4-7, qui présente trois voies de transmission de l'idée du naturalisme politique : augustinienne, aristotélicienne et cicéronienne. La position de Nederman est discutée par Toste, « The Naturalness of Human Association ». Lachaud, *L'éthique du pouvoir*, p. 133 et 181, souligne que Jean de Salisbury développe l'idée que l'homme est naturellement social et politique à l'aide de Cicéron mais, comme nous l'avons dit (cf. n. 90), le *Policraticus* n'était probablement pas connu à *la Faculté d*es arts.

139. Cf. n. 144.

140. Cf. Bertelloni, « De la politica como scientia legislativa », p. 14 : « la decidida asimilación de las leyes a la política operada por Aristóteles ».

141. La *recensio pura* de Grosseteste (*AL* 369,12-13) dit : « Leges autem politicis operibus

lois » et ils ne mettent pas en relief la fonction législative de la politique exprimée dans l'*Ethica nova* (*EN* I 1,1094b5 ; *AL* 66,17-18), considérée par Kilwardby à l'instar des arts « opératifs »[142]. De même, l'argument de Francisco Bertelloni selon lequel les textes traitant ce thème offraient une « doctrine obscure », quasi « inintelligible », présentée de manière lapidaire (« carácter sentenciario ») et sans explication doctrinale, ne me semble pas valide pour le *De natura hominis* de Nemesio de Emesa et le *Policraticus* de Jean de Salisbury[143] – et encore moins approprié pour le *De officiis* où Cicéron souligne à maintes reprises la sociabilité naturelle de l'homme, bien que sans jamais utiliser l'expression *natura civilis homo* ou *civile animal homo*. En revanche, il me semble qu'on peut partager l'opinion de Francisco Bertelloni, à savoir que les maîtres peinaient à saisir la référence de l'*Ethica nova* à la sociabilité naturelle de l'homme en raison du texte fragmentaire de l'*EN* dont ils disposaient.

3.4. La dimension sociale des vertus

Étant donné que les maîtres ne connaissaient que les trois premiers livres de l'*EN*, ils ne traitèrent pas de la justice, abordée par Aristote dans le livre V. Par conséquent, ils n'eurent pas l'occasion d'examiner le caractère éminemment social de cette vertu, mais seulement de l'envisager parmi les vertus morales ou cardinales comme le fait Kilwardby et d'en donner une définition générique. L'absence de cette doctrine détermina probablement le désintérêt pour – ou l'incapacité de saisir – la portée politique des vertus morales, soulignée par Macrobe, et aussi une certaine forme de dédain pour la vie politique.

Les vertus morales sont-elles politiques ?

Macrobe dans le *Commentarium in Somnium Scipionis* définit les vertus politiques, premier genre de sa subdivision quadripartite, comme propres de

assimilantur » ; le sens du passage semble plutôt celui exprimé par la traduction de Gauthier, Jolif, *L'Éthique à Nicomaque*, vol. I,2 : *Traduction*, p. 318 : « les lois ont tout l'air d'être les œuvres de la politique ».

142. En lisant dans l'*Ethica nova* « *legem iubentem* » (correspondant à νομοθετούσης : 1094b5 ; *AL* 66,17) Kilwardby ne comprend probablement pas qu'Aristote attribue à la politique la tâche de légiférer et par conséquent il range les lois au même niveau que les autres arts opératifs ordonnées à la politique.

143. Bertelloni, « De la politica como scientia legislativa », p. 15, n. 35 et 36. En réalité, le *Policraticus* approfondit cette doctrine (cf. n. 138) mais, comme nous l'avons dit, il ne semble pas connu par les maîtres ès-arts ; la réception du *De natura hominis* chez les premiers commentateurs est encore à étudier, même si Bertelloni présume, sans le démontrer, que le compilateur du *Compendium « Nos gravamen »* devait connaître ce traité.

l'homme en tant qu'animal social[144]. La division macrobienne est discutée par le *Commentaire de Paris* et par le Ps.-Peckham au début de l'*Ethica vetus*, lorsqu'il s'agit d'évaluer l'exhaustivité de la division aristotélicienne des vertus en morales et intellectuelles. Après avoir expliqué qu'Aristote ne traite pas des *vertus de l'âme purifiée* ni des *vertus exemplaires* de Macrobe car celles-ci ne sont pas humaines, les maîtres se bornent à établir une correspondance, respectivement, entre les vertus *politiques* et *purgatoires* de Macrobe et les vertus morales et intellectuelles d'Aristote[145]. Ils ne discutent pas la définition macrobienne et se contentent de souligner que la vertu morale a un double rôle : régler les rapports de l'âme avec le corps et avec son prochain. Cette double tâche se trouve aussi dans le *Commentaire d'Avranches*[146], mais surtout chez le Ps.-Peckham qui souligne la fonction sociale de la vertu morale, c'est-à-dire la bonne conduite de l'homme envers le prochain, par contraste avec la vertu intellectuelle chargée de la connaissance amoureuse du bien suprême[147].

Toutefois, le *Commentaire d'Avranches* et le Ps.-Peckham, ainsi qu'une glose à l'*ethica vetus*[148], semblent les seuls textes issus de la Faculté des arts qui réunissent l'aspect individuel et l'aspect social de la vertu morale. Kilwardby et le *Commentaire de Paris* ne mettent en lumière que l'aspect individuel, de

144. Cf. Macrobius, *Commentarii in somnium Scipionis*, J. Willis (ed.), Leipzig, Teubner, 1963, I, 8, p. 36,30-37,22.

145. *Commentaire de Paris*, f. 154ra : « Ad hoc dicendum est quod ista sciencia intendit Aristoteles solum de uirtute humana et non de aliis uirtutibus que non sunt humane. Et ideo cum omnes ille uirtutes quas nominat Macrobius non sint humane, ideo non omnes tangit hic. Virtutes enim exemplares sunt uirtutes quibus cognoscitur primi essentia, et iste non sunt humane. Iterum uirtus que dicitur purgati animi non est humana : quia ista uirtus que (?) postquam anima separata est a corpore. Set uirtutes politice sunt humane et uirtus purgatoria est humana, quia uirtus purgatoria acceditur in comparatione intellectus uel rationis ad superiora sicut uirtus intellectualis quare illam non oportuit hic determinare quia comprehenditur sub uirtute intellectuali ». Cf. texte du Anonymus, *Cum summum in vita solacium*, dans Buffon, « Éthiques concurrentes », p. 39 et Gauthier, « Arnoul de Provence », p. 145.

146. *Commentaire d'Avranches*, f. 90r : « comparatio quam habet ad corpus, quod natum est perfici ab ea, erit uirtus consuetudinalis que alio nomine dicitur politica. Dicitur enim consuetudinalis quia consuetudine formatur ; politica uero quia per eam conueniens est hominem conuersari cum hominibus ».

147. *Commentaire du Ps.-Peckham*, F f. 33vb, O f. 29rb : « uirtutes morales quibus anima bene ordinat corpus et bene ordinat erga proximum ». Ibid., F f. 35ra-b ; O f. 30ra : « uirtus intellectualis attenditur in recta ordinatione hominis ad suam causam ; uirtus uero consuetudinalis attenditur in recta ordinatione hominis ad proximum ; unde uirtus intellectualis consistit in cognitione et dilectione summi boni propter se, uirtus uero consuetudinis in bene se habendo erga proximum ».

148. Gauthier, « Arnoul de Provence », ms. Paris B.N. lat. 6569, f. 34v. in marg. ext. : « virtus consuetudinalis dicitur ex conversione ipsius intellectus ad se ipsum vel ad sibi proximum ».

même que le *Compendium « Nos gravamen »* et Arnoul de Provence[149]. Par conséquent, les premiers commentateurs ne puisent à la source macrobienne ni l'idée que le *vir bonus*, muni des vertus morales ou politiques, gouverne la cité selon la justice et prend soin des citoyens, ni que ces gouvernants, au moyen des vertus politiques, atteignent le bonheur[150]. L'idéal cicéronien de l'homme politique rétabli par Macrobe ne trouve pas de place chez les commentateurs, intéressés seulement à la classification macrobienne des vertus, car les maîtres envisagent une éthique du perfectionnement de l'individu qui néglige son rôle dans la société, comme le montre le *Commentaire de Paris*.

Aspect « individualiste » de la vertu morale : le *Commentaire de Paris*

Le *Commentaire de Paris* semble même écarter l'aspect social de la vertu morale. Celle-ci ne concerne que les rapports de l'homme à ses propres passions, car elle est produite par l'intellect pratique selon son orientation *ad inferiora*, vers la sensibilité. En fondant la division de la vertu sur la double orientation de l'âme *ad superiora* et *ad inferiora*, à savoir sur la théorie des deux faces de l'âme, le maître est bloqué dans un schéma binaire où la troisième orientation, celle *ad proximos*, ne trouve pas de place. Toutefois, cette exclusion n'est pas une simple conséquence de cette structure binaire car, dans la discussion des trois types de vie, le maître envisage une triple orientation : vers le haut pour la vie contemplative, vers le bas pour la vie de jouissance et vers les êtres de même niveau (*in equali*) pour la vie politique[151]. Pourtant, lorsqu'il présente la critique d'Aristote relative à cette dernière vie,

149. *Commentaire de Paris*, f. 155ra : « uirtus intellectualis attenditur in comparatione ad superiora ; uirtus consuetudinalis in comparatione ad inferiora, hoc est in comparatione potentie intellectiue ad sensibilem » ; *Commentaire de Robert Kilwardby*, C f. 295rb ; Pr f. 11va : « per morales intelliguntur virtutes que bene ordinant hominem ad hec inferiora, et consistunt circa eandem partem racionalem in comparacione ad sensitivam » ; Anonymus, *Compendium « Nos gravamen »*, § 79, p. 55 : [uirtus] consuetudinalis uero per asseruationem et dominationem potentiarum inferiarum uel motuum carnalium ; Arnulfus Provincialis, *Divisio scientiarum*, p. 335-336 : « Bonum autem quod est uirtus dividitur secundum diversum respectum anime quo inclinatur ad regendum corpus vel quo erigitur ad contemplandum Deum ».

150. En revanche, la doctrine du *Commentarium* I, 8 de Macrobe est « one of the chief sources of Abelard's and Salisbury's own representations of philosophers », comme l'affirme L. Valente, « Philosophers and Other Kinds of Human Beings according to Peter Abelard and John of Salisbury », in J.L. Fink, H. Hansen, A.M. Mora-Márquez (eds), *Logic and Language in the Middle Ages. A Volume in Honour of Sten Ebbesen*, Brill, Leiden-Boston 2013, p. 105-123, ici p. 105.

151. Cf. I. Zavattero, « Moral and Intellectual Virtues in the Earliest Latin Commentaries on the Nicomachean Ethics », in I. P. Bejczy (ed.), *Virtue Ethics in the Middle Ages : Commentaries on Aristotle's Nicomachean Ethics, 1200-1500*, Leiden-Boston, Brill, 2008, p. 31-54.

le commentateur la renforce et s'élève contre ceux qui poursuivent la vaine gloire et les richesses, en visant peut-être les puissants de son époque. Ainsi il rabaisse la vie politique au niveau de la vie bestiale ; il conçoit le terme *civilis* comme négatif, comme lié aux passions[152].

L'état fragmentaire de l'exposition de l'*ethica nova* du *Commentaire de Paris* ne permet pas de saisir son interprétation des références politique analysées plus haut, mais son commentaire à la *vetus*, axé sur une structure de l'âme très sophistiquée, montre que l'attention du maître est toute entière concentrée sur le perfectionnement d'un homme extrait du contexte social. *Ut boni fiamus* est l'impératif de sa théorie morale et en même temps le pivot de la défense de la nécessité de la science morale, qu'il trace dans un prologue entièrement consacré à l'*ethica vetus*[153].

3.5. Deux démarches différentes : téléologique et « opératrice »

De ce que nous venons de dire on retiendra deux démarches : celle du *Commentaire de Paris* et du *Ps.-Peckham* qui se démarquent de manière décisive d'Aristote en oubliant la dimension politique ou intersubjective de la morale, et celle de Kilwardby qui se distingue par la compréhension approfondie du texte d'Aristote[154]. À vrai dire, les trois maîtres partent de la même idée aristotélicienne : la science morale porte sur le bonheur en tant que cause finale, et sur la vertu en tant que cause efficiente, c'est-à-dire le moyen qui conduit l'homme au bonheur. Mais après ce début similaire, les interprétations divergent.

152. Gauthier, « Le cours sur l'*Ethica nova* », p. 110-111 : « quidam sunt qui eligunt uitam pecudum, et isti sunt bestiales [...] similiter illi qui eligunt uitam ciuilem sunt bestiales, quia uiuunt secundum animam sencibilem et non secundum rationalem, et ideo dicuntur bestiales ». Après ces mots, au milieu de l'*expositio litterae*, le maître insère une *quaestio* pour expliquer qu'ici il se réfère à ceux qui abusent (*abutentes*) de la science civile en désirant la vaine gloire (*honor*) et que cela ne contraste pas avec la définition donnée auparavant (dans une partie perdue du commentaire) de science civile « propter se bonum et propter se desiderabile ».

153. Cf. I. Zavattero, « La definizione di *philosophia moralis* dell'anonimo Commento di Parigi (1235-40) », dans *Medioevo*, 35 (2010), p. 291-319.

154. Pour un examen plus approfondi des différentes démarches – et une mise au point de la doctrine du Ps.-Peckham, plus articulée de ce qui en est dit ici – je me permets de renvoyer à mes études « Felicità e Principio Primo. Teologia e filosofia nei primi commenti latini all'*Ethica Nicomachea* », dans *Rivista di storia della filosofia*, 61 (2006), p. 109-136 et « Le bonheur parfait dans les premiers commentaires latins à l'Éthique à Nicomaque », dans *Revue de théologie et de philosophie*, 139 (2007), p. 311-327. Pour un point de vue différent sur quelques aspects, cf. V. A. Buffon, « Philosophers and Theologians on Happiness : An Analysis of Early Latin Commentaries on the Nicomachean Ethics », dans *Laval théologique et philosophique*, 60 (2004), p. 449-476 ; Ead., « L'intuition intellective du premier principe : les maîtres ès-arts de Paris et Avicenne », dans *Laval théologique et philosophique*, 66, 1 (2010), p. 85-103.

Le *Commentaire de Paris* et le Ps.-Peckham identifient le bonheur à Dieu ou au Premier Principe et par conséquent ils finalisent toute réflexion éthique par rapport à ce but théologique. Cette perspective, qui s'ouvre dans le commentaire de la *nova* exactement à l'endroit où Aristote traite de la politique, concentre l'interprétation sur l'idée d'un bien parfait et transcendant l'homme ; elle éclipse la dimension politique du texte. Le bien humain, c'est-à-dire la vertu, s'insère dans cette projection téléologique, de sorte que non seulement la vertu intellectuelle mais aussi la vertu morale deviennent le moyen par lequel nous sommes unis au Premier Principe[155]. L'agir de l'homme n'a comme but que le perfectionnement moral de l'individu ; par conséquent, le rôle de l'homme à l'intérieur de la famille et de la société est d'importance secondaire, voire négligeable.

Kilwardby, en revanche, n'identifie pas le bonheur à Dieu ; il le définit comme *bonum operabile*, c'est-à-dire un bien que l'homme peut atteindre au moyen de ses propres opérations. Ainsi, toute la réflexion de Kilwardby se déroule au niveau de la vie *civile* de l'homme, dans le sens de vie naturelle, sans se soucier du niveau surnaturel, comme le font ses collègues.

La perspective finaliste poursuivie par le commentateur parisien et par le Ps.-Peckham semble donc expliquer l'omission de la subdivision tripartite de la science morale : pour eux, le mot *moralis* n'est pas synonyme de *practica* mais il signifie *éthique* et leur approche métaphysique de cette doctrine morale exclut tout intérêt pour les deux sciences pratiques. Par contre, Kilwardby, en suivant à la lettre le texte d'Aristote, décrit une science morale qui englobe en un certain sens la politique et l'économique. En effet, sa définition de la « science civile » ne caractérise pas une science indépendante, mais bien la science morale elle-même qui enseigne à l'homme la conduite à suivre à l'intérieur de la société par les disciplines « opératives » qu'elle régit, parmi lesquelles figure aussi l'économie domestique.

4. Remarques conclusives

De l'analyse conduite jusqu'ici il ressort que la définition de la politique de Kilwardby est l'unique témoignage chez les premiers commentateurs d'une attention pour cette science. Les autres commentateurs ne saisissent pas la dimension politique de la science morale et de l'agir humain soulignée par Aristote. De plus, tous, y compris Kilwardby, semblent se désintéresser de la thématique de la sociabilité naturelle de l'homme. Le manque de connaissance des livres IV-X de l'*EN* – où Aristote souligne à maintes reprises

155. *Commentaire de Paris*, f. 157rb : « Et contemplatio quod est finis rationalis philosophiae vel naturalis non est nobilior quam virtus siue bonum fieri, quia secundum virtutem unimur Primo secundum autem illam speculationem non ».

l'importance du contexte social dans lequel l'homme peut déployer ses vertus et la nécessité des rapports sociaux même pour l'homme heureux – a empêché les premiers commentateurs de mettre en contexte les références « politiques » annoncées dans l'*Ethica nova*. La possession des seuls trois premiers livres a inévitablement limité le domaine de l'éthique au problème de l'agir moral et de sa finalité, c'est-à-dire à l'obtention des vertus et à la définition du souverain bien humain à atteindre. Face à cette pensée, les maîtres ès-arts entament les deux démarches différentes que nous avons décrites, parmi lesquelles la démarche téléologique a été dominante, en réservant à Kilwardby le rôle du seul commentateur fidèle à la pensée aristotélicienne et capable de saisir, au moins en partie, les éléments politiques de l'*Ethica nova*, notamment la dimension politique de la science morale.

Par rapport aux définitions du politique des textes didascaliques, celle de Kilwardby leur est tout à fait étrangère. D'abord le caractère juridique de la politique est totalement absent. Kilwardby ne mentionne les lois que comme un instrument de la justice, sans leur accorder une quelconque primauté à l'intérieur de sa définition[156]. Pour lui, la politique n'est pas une « science des lois ». Elle n'est même pas la science qui enseigne à gouverner la cité, selon la définition standard des textes didascaliques, parce que son but est d'enseigner les vertus cardinales par le biais des arts « opératifs » qu'elle ordonne.

Comme nous l'avons vu, aucune division des sciences de la première moitié du XIII[e] siècle ne décrit la politique au moyen des vertus cardinales. Kilwardby puise dans la tradition antérieure, celle initiée par Boèce et continuée par le *Didascalicon* de Hugues de Saint Victor[157], qui l'enrichit, en utilisant le *De artibus et disciplinis liberalium litterarum* de Cassiodore[158], de l'appellation de *civilis* et de l'accent mis sur l'utilité de la politique pour la *civitas*. Kilwardby développe l'exposition très condensée de ses devanciers en mettant en lumière

156. Cela confirme le manque de fondement de l'hypothèse, formulée par Bertelloni (cf. n. 74), que le passage de l'*EN* où Aristote souligne la tâche législative de la politique, aurait offert aux auteurs des divisions des sciences la source doctrinale pour développer, ou au moins ratifier, leur prétendue conception « juridique et législative » de la politique et donc l'indication *leges et decreta*.

157. Hugonis de Sancto Victore, *Didascalicon*, II,19, p. 38 : « Privata est quae rei familiaris officium mediocri componens dispositione distribuit. Publica est quae reipublicae curam suscipiens, cunctorum saluti suae providentiae solertia, et iustitiae libra, et fortitudinis stabilitate, et temperantiae patientia medetur. Solitaria igitur convenit singularibus, privata patribusfamilias, politica rectoribus urbium. [...] Dispensativa dicitur, cum domesticarum rerum sapienter ordo disponitur. Civilis dicitur per quam totius civitatis utilitas administratur ».

158. Cassiodorus, *De artibus et disciplinis liberalium litterarum*, III, PL 70, col. 1169. Cf. Bertelloni, « Les schèmes de la philosophia practica », p. 180-182, montre l'assemblage opéré par Hugues de Saint-Victor de la division de Boèce (cf. n. 123) et de celle de Cassiodore.

l'enseignement moral dispensé par la politique, une science qui instruit l'homme à devenir bon citoyen dans ses rapports à l'intérieur et à l'extérieur de la cité.

Pour les vertus, malgré l'appellation chrétienne de « cardinales », le maître est redevable de Cicéron, auquel il emprunte la définition de la prudence et de la justice établie dans le *De inventione* (II,53,160), un classique de la morale au XII^e^ siècle.

Cicéron est une des rares sources citées explicitement par les commentateurs – sous le nom *Tullius*, mais sans indication des œuvres. Cependant, une enquête forcément rapide et non exhaustive, à cause de l'absence d'édition critique des commentaires, a montré qu'un petit nombre de citations explicites semble effectivement tiré des textes cicéroniens[159]. En général, les références sont des lieux communs habituellement attribués à Cicéron[160]. Ces données, bien que provisoires et limitées aux commentaires, semblent confirmer les déclarations d'Arnoul de Provence et des anonymes *Sicut dicit Ysaac/Secundum quod testatur Ysaac*, selon lesquelles certains textes de Cicéron n'étaient pas d'usage courant à la Faculté des arts. D'ailleurs, on a constaté que les commentateurs ne profitent pas, à la différence des auteurs du XII^e^ siècle, du *De officiis* pour développer une doctrine politique, tandis que tous les auteurs de textes didascaliques considèrent le *De officiis* comme un livre enseignant l'économique. Étant donné que cette référence ne peut être vérifiée, en raison de l'absence de tout approfondissement de la théorie

159. À part la citation du *De inventione* par Kilwardby, on peut donner ces exemples : *Commentaire de Paris*, 228rb : « Et idem patet illud quod dicit Tullius quod qui habet unam habet omnes » (*De officiis* II,35,10) ; *Commentaire de Kilwardby*, C f. 299rb : « Et patet ex hiis quod aliter accipitur hic amicicia quam diffinitur a Tullio qui dicit quod amicicia idem velle et nolle in rebus honestis » (*Laelius De amicitia*, VI,20, mais qui semble plutôt venir de Sallustius, *De coniuratione Catilinae* XX). Chez le Ps.-Peckham il n'y a pas de citations explicites du *De officiis* et du *De inventione* (je remercie Valeria Buffon de cette information). Toutefois plusieurs références restent encore à détecter, comme celle des deux guides de l'étudiant renvoyant au *De officiis* pour la définition de la justice naturelle (cf. n. 53), ainsi qu'il reste à trouver les citations implicites.

160. Un exemple de renvoi à Cicéron qui ne trouve pas de correspondant dans son œuvre est le suivant : « Sicut dicit Tullius, honor est exhibitio reuerentie alicui in testimonium uirtutis », répété par tous les commentateurs : Gauthier, « Le cours sur l'*Ethica nova* », p. 108-109 (Gauthier dit *non inveni*) ; *Commentaire de Paris*, 228rb ; *Commentaire du Ps.-Peckham*, F f. 12rb ; O f. 11ra ; *Commentaire de Robert Kilwardby*, C f. 288ra ; Pr f. 4ra ; Tracey, « An Early 13th-Century Commentary », p. 30, 73 ; *Commentaire d'Avranches*, f. 90v et 123v. Ensuite Albert le Grand emprunte aux maîtres ès-arts cette citation, mais à la place de Cicéron, il renvoie à l'*EN* : Albertus Magnus, *Super Ethica*, p. 21b : « diffinitio quaedam 'honoris' datur a Magistris, quae trahi potest ex littera » (à savoir *EN* I 5, 1095b22-29) » ; de même fait Thomas de Aquino, *Sententia libri Ethicorum*, p. 65 ; *Summa theologiae* I,II, q. 103 a.1 arg. 1 qui renvoie à *EN*. Par conséquent, l'attribution à Cicéron de cette définition d'*honor* était déjà reconnue comme fautive par Albert et Thomas.

économique dans les textes didascaliques, la forme stéréotypée des définitions de l'économique amène à croire que les maîtres ès-arts ne connaissaient pas le *De officiis*, mais bien qu'ils répétaient des formules standard.

Dans le contexte de l'enseignement artien de la première moitié du XIII^e^ siècle, la description de la politique de Kilwardby se distingue, par rapports aux définitions concises des textes didascaliques, par l'effort pour bien dessiner l'enjeu doctrinal de la science civile. Toutefois le maître ne fournit pas une réflexion épistémologique, car finalement il se borne à expliquer les mots d'Aristote, à savoir comment les sciences pratiques (les « arts opératifs ») sont utiles à la communauté et ordonnées à la science civile ; par conséquent, sa définition reste proche d'une paraphrase du passage d'Aristote.

L'interprétation donnée par Kilwardby de ce passage (*EN* I 1, 1094a27-b7) n'a laissé aucune trace dans la réception ultérieure de l'*EN* : les commentaires d'Albert le Grand et de Thomas d'Aquin – à l'exégèse desquels puise la famille des commentaires à l'*EN* de la deuxième moitié du XIII^e^ siècle[161] – n'associent les arts « opératifs » aux vertus cardinales. De même, la définition boécienne de la politique et sa reformulation victorine semblent trouver chez Kilwardby l'un de leurs derniers promoteurs, en tous cas le seul à la Faculté des arts de Paris.

D'ailleurs si Robert Kilwardby est véritablement l'auteur de ce commentaire, comme le proposait Osmund Lewry et comme le soutient aussi Anthony Celano qui travaille à l'édition du texte[162], Kilwardby lui-même s'attachera par la suite à effacer sa définition de la politique aristotélicienne. En effet, quelque années plus tard, désormais étudiant en théologie à Oxford, dans le *De ortu scientiarum*, il définira la politique encore à l'aide du *Didascalicon*, mais au lieu d'en expliquer l'enjeu doctrinal au moyen de l'*Éthique à Nicomaque* – qu'il connaissait maintenant intégralement avec l'exégèse d'Eustrate – et de proposer de nouveau la définition formulée du temps de son enseignement artien, il dira que la politique est de la compétence du droit canonique et romain[163]. Ainsi, le *De ortu scientiarum* se situe dans le sillage des divisions

161. Pour la description de cette famille, cf. Costa, *Le 'questiones' di Radulfo Brito*, p. 146-153 ; Id., « L'*Éthique à Nicomaque* à la Faculté des arts de Paris avant et après 1277 », dans *AHDLMA*, 79 (2012), p. 71-114.

162. Cf. n. 102.

163. Robertus Kilwardby, *De ortu scientiarum*, p. 126, § 356 : « His partes [sc. moralis, politica, oeconomica] Hugo de Sancto Victore sic definit : « Solitaria est quae sui curam gerens cunctis sese erigit, exornat augetque virtutibus, nihil in vita admittens, quo non gaudeat, nihilque faciens paenitendum. Privata est quae familiaris rei officium mediocri componens dispositione distribuit. Publica est quae reipublicae curam suscipiens, cunctorum saluti suae providentiae solertia, et iustitiae libra, et fortitudinis stabilitate, et temperantiae patientia medetur ». Ad hanc scientiam pertinent iura canonica et civilia et praecipue ad illam partem quae civilis dicitur, sicut patet ex effectu eorum. Statuunt enim fora, audiunt partes, dirimunt

des sciences de la première moitié du XIII[e] siècle, dont il reprend l'équivalence « politique = lois et décrets ».

En conclusion, le caractère unique du témoignage de Kilwardby, si, d'un côté, il rend celui-ci remarquable, de l'autre met en lumière l'absence de réflexion politique à la Faculté des arts dans la première moitié du XIII[e] siècle. Bien que l'*EN*, comme le dira Thomas d'Aquin, *continet prima elementa scientiae politicae*[164], la première réception de l'éthique aristotélicienne ne développe pas les donnée politiques contenues dans l'*Ethica nova*. Compte tenu aussi du manque de tout approfondissement doctrinal du domaine politique dans les textes didascaliques, on peut conclure qu'avant la traduction de la *Politique* d'Aristote, les maîtres ès-arts de Paris n'ont pas développé une pensée politique.

Par conséquent, même s'il est indéniable qu'il y a une réflexion politique bien avant la traduction de la *Politique*, notamment au XII[e] siècle, elle n'existe pas dans les textes issus de l'enseignement artien du début du XIII[e]. Ainsi, les maîtres ès-arts parisiens de l'époque marquent, dans l'histoire de la pensée politique médiévale, un moment de rupture, dont les raisons méritent d'être encore mieux étudiées.

lites et unicuique quod sibi debitum est secundum merita reddunt, quod totum pertinet ad regimen et pacem vitae publicae ac civilis ».

164. Thomas de Aquino, *Sententia libri Ethicorum*, p. 9,199-202.

Section IV : Théologie

L'enseignement de la théologie

Gilbert Dahan

L'enseignement de la théologie pendant la période qui va du début du XII^e^ siècle au début du XIII^e^ est un sujet particulièrement passionnant, à la connaissance duquel les contributions qui suivent apportent des éléments neufs. Nous voudrions, dans quelques pages rapides, « situer » ce sujet et en dégager les enjeux.

Rappelons très rapidement que, dans le cadre d'une urbanisation croissante de la société occidentale, dès la fin du XI^e^ siècle des écoles situées en ville (le plus souvent dans la dépendance des évêchés) prennent le relais des écoles monastiques. L'enseignement y est de plus en plus rigoureusement structuré et ces écoles constituent le lieu de formation des élites intellectuelles, avant l'organisation des universités au début du XIII^e^ siècle[1]. Une partie de ces élites va constituer l'encadrement des populations chrétiennes, assurant sa catéchèse et, à travers une entreprise de prédication de plus en plus codifiée et de plus en plus encouragée par les autorités ecclésiastiques, diffusant le message véhiculé par les Écritures saintes – même si, jusqu'au XIII^e^ siècle, la prédication la plus élaborée vise avant tout un public clérical ou monastique[2]. Il apparaît donc ainsi que l'objet ultime de la formation prodiguée dans les écoles est l'enseignement des matières sacrées.

Si la nouveauté du XIII^e^ siècle est, à cet égard, la séparation plus ou moins nette entre ce que nous appelons « exégèse biblique » et « théologie », qui

1. Voir notamment É. Lesne, *Les écoles de la fin du huitième à la fin du douzième siècle*, Lille, Facultés catholiques, 1940 ; Ph. Delhaye, « L'organisation scolaire au XII^e^ siècle », dans *Traditio*, 5 (1947), p. 211-268 ; J. Verger, *Culture, enseignement et société en Occident aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.
2. Voir F. Morenzoni, *Des écoles aux paroisses. Thomas de Chobham et la promotion de la prédication au début du XIII^e^ siècle*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1995 ; N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole. La prédication à Paris au XIII^e^ siècle*, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1998.

intervient autour de 1240[3], il faut bien se rappeler qu'au XII[e] siècle encore, les termes de *theologia* et de *pagina sacra* n'ont pas de signification exclusive, l'un et l'autre désignant l'ensemble des « matières sacrées », exégèse *et* théologie, qu'aujourd'hui nous séparons[4]. Précisément l'histoire de cette séparation montre clairement les modalités et les enjeux de l'enseignement au XII[e] siècle.

L'enseignement des matières sacrées se fait autour du texte biblique. La *Glossa* appelée plus tard *ordinaria*, qui commence à être rédigée à Laon au début du XII[e] siècle, semble rendre compte concrètement des modalités de l'enseignement[5] : la glose interlinéaire envisage une explication mot à mot du texte, éclairant les difficultés sémantiques ou autres mais également – et cela n'a pas été suffisamment souligné – posant les bases de l'explication spirituelle, notamment sur le plan de l'allégorie. La glose marginale semble refléter une autre étape de l'enseignement, une étude plus approfondie, qui s'appuie en grande part sur les traditions d'exégèse, en sélectionnant des passages de Pères et d'auteurs du haut Moyen Âge ; si, pour certains livres bibliques, cette glose marginale est massivement tirée des textes-sources (voire d'un seul d'entre eux), il faut encore prendre nettement conscience que, pour certains autres, la part des « compilateurs », c'est-à-dire des maîtres, est importante. À vrai dire, la *Glose* de Laon n'est pas une nouveauté : avant même le début du XII[e] siècle, l'habitude est prise de noter autour du texte biblique étudié un certain nombre de passages de commentaires standard[6] ; il semble que le succès de la *Glose* de Laon soit dû à la fois au prestige des maîtres de cette école et, beaucoup plus matériellement, à la mise en page harmonieuse des textes choisis.

L'importance quantitative de certaines gloses marginales implique que certains textes ont été étudiés avec plus d'attention. Et cela explique une autre nouveauté (relative) de la même école de Laon, la confection de recueils séparés d'extraits concernant des textes ayant une portée doctrinale

3. Voir notamment M.-D. Chenu, *La théologie comme science au XIII[e] siècle*, 3[e] éd., Paris, Vrin, 1969.
4. Voir notamment J. Rivière, « Theologia », dans *Revue des sciences religieuses*, 16 (1936), p. 47-57 ; J. de Ghellinck, *Le mouvement théologique du XII[e] siècle*, 2[e] éd., Bruges-Bruxelles-Paris, De Tempel, 1948, p. 91-93, Id., « *Pagina* et *pagina sacra*. Histoire d'un mot et transformation de l'objet primitivement désigné », dans *Mélanges A. Pelzer*, Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1947, p. 23-59 ; J. Leclercq, *Études sur le vocabulaire monastique du moyen âge*, Rome, Herder, 1961 (*Studia Anselmiana*, 48), p. 70-79.
5. Les travaux de B. Smalley restent fondamentaux ; voir notamment *The Study of the Bible in the Middle Ages*, 3[e] éd. Oxford, B. Blackwell, 1983 ; voir également L. Smith, *The* Glossa ordinaria. *The Making of Medieval Bible Commentary*, Leyde-Boston, Brill, 2009 ; A. Andrée, « Anselm of Laon unveiled : the *Glosae super Iohannem* and the origins of the *Glossa ordinaria* on the Bible », dans *Mediaeval Studies*, 73 (2011), p. 217-260.
6. Voir B. Smalley, « Les commentaires bibliques de l'époque romane : glose ordinaire et gloses périmées », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 4 (1961), p. 15-22.

plus grande[7]. Ce sont les recueils de sentences. Au début, ils ne sont pas « ordonnés » selon une thématique bien définie ; la clé de leur organisation est certainement à chercher à partir des textes bibliques commentés. Quoi qu'il en soit, tout au long de la première moitié du XII^e^ siècle, sont élaborés des recueils de sentences, qui semblent indiquer la part de plus en plus grande que prend la discussion doctrinale ou « théologique » (pour utiliser nos propres catégories) au cours de la leçon biblique. Mais en dehors même de ces recueils, sur un plan plus concret, la leçon va s'organiser différemment : au témoignage de certains auteurs, la leçon est partagée : la discussion doctrinale est séparée de l'explication suivie du texte biblique – Simon de Tournai commence chacune de ses *disputationes* par un rappel des questions posées lors de la leçon[8]. Et, de fait, pour un certain nombre d'auteurs du XII^e^ siècle, nous ne possédons plus que les « questions », qui étaient donc au cœur de ces études séparées[9].

On voit donc, aussi bien par la constitution des recueils de sentences que par les recueils de questions, comment l'enseignement exégétique et l'enseignement doctrinal se séparent progressivement. L'un de ces éléments va accélérer le processus et avoir une importance fondamentale : de même que la *Glossa* de Laon avait rendu obsolètes les gloses antérieures, de même les *Sentences* de Pierre Lombard acquièrent rapidement un statut privilégié et, même si quelques recueils sont encore élaborés dans la seconde moitié du XII^e^ siècle, c'est celui du Lombard qui devient le « manuel » fondamental, expliqué, commenté, discuté – cela est d'autant plus étonnant que peu après sa mise en circulation il est l'objet de critiques sévères qui mettent en doute l'orthodoxie de certaines positions de son auteur[10]. Mais, avant même que le IV^e^ concile du Latran (1215) n'en fasse un texte « autoritatif », les *Sentences* de Pierre Lombard font très tôt l'objet d'un enseignement. On est encore à la recherche du commentaire de Pierre le Mangeur[11], lui-même disciple du Lombard, mais

7. O. Lottin, *Psychologie et morale aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, t. V, *Problèmes d'histoire littéraire. L'école d'Anselme de Laon et de Guillaume de Champeaux*, Gembloux, Duculot, 1959 ; C. Giraud, *Per verba magistri : Anselme de Laon et son école au XII^e^ siècle*, Turnhout, Brepols, 2010 (*BHCMA*, 8).
8. *Les 'disputationes' de Simon de Tournai*, J. Warichez (éd.), Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1932 ; la plupart des *disputationes* commencent par la formule : « Hodierna disputatione tria (duo, quatuor…) quesita sunt » ; cf. p. 39, 43, 45, etc.
9. Voir à ce sujet les travaux de F. Siri, notamment sa thèse de Rome, La Sapienza, « Le *Institutiones in sacram paginam* di Simone di Tournai : contributo alla storia delle scuole teologiche di Parigi nel XII secolo ».
10. Voir ci-après la contribution de R. Saccenti, « Questions et Sentences : l'enseignement entre la fin du XII^e^ et le début du XIII^e^ siècle », p. 229-247.
11. C. Angotti, « Sur les traces de la *lectio* des *Sentences* de Pierre le Mangeur », dans *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes, maître du XII^e^ siècle*, G. Dahan (éd.), Turnhout, Brepols, 2013

on a le commentaire d'Étienne Langton[12], qui appartient lui aussi à ce milieu des écoles parisiennes de la seconde moitié du XII^e siècle, qui jouent un rôle si crucial dans l'évolution des idées[13]. L'étude qui suit de Riccardo Saccenti montre bien comment les *Sentences* ont acquis leur statut, tandis que l'étude de Marta Borgo fait voir la place que dès la première moitié du XIII^e siècle les *Sentences* du Lombard ont dans l'enseignement de la théologie[14].

On peut effectivement parler alors de « théologie », dans le sens plus spécifique d'une réflexion raisonnée sur les données de la Révélation, partant plus des positions énoncées par les auteurs au cours des siècles que d'une exploitation immédiate du texte biblique.

Mais en même temps que les *Sentences* du Lombard s'imposent comme le recueil majeur, un autre élément, on l'a vu, contribue à cette évolution, le développement des séances de *questiones* doctrinales. Certes, là encore, la *questio* est, au sein même de l'exégèse, un exercice ancien : les *Questions sur l'Heptateuque* d'Augustin ou les *Questions hébraïques sur la Genèse* de Jérôme montrent bien que ce n'est pas une invention *ex nihilo* du XII^e siècle, sans parler de tous les recueils de questions exégétiques élaborés pendant le haut Moyen Âge (Isidore de Séville…). Notons tout de même, au sein des commentaires suivis de l'Écriture produits dans le cadre des écoles du XII^e siècle, la fréquence de plus en plus grande de *questiones* : l'explication lemme par lemme s'interrompt pour laisser la place à un *queritur*. Il s'agit de résoudre une difficulté : problèmes de narrativité, contradictions entre textes bibliques, interrogations doctrinales[15]. Sur ce plan, il faut encore noter que, dès la seconde moitié du XII^e siècle, la *Glossa* connaît une diffusion remarquable, elle est ou bien commentée elle-même ou bien sert de base à la leçon du maître, comme le montrent les exemples de Pierre le Mangeur et d'Étienne Langton[16] : et précisément les questions doctrinales naissent (toujours à l'intérieur des commentaires suivis) à partir d'affirmations de la

(*BHCMA* 12), p. 149-189.

12. A. M. Landgraf (éd.), *Der Sentenzenkommentar des Kardinals Stephan Langton*, Münster i. W., 1953. Voir C. Angotti, « Étienne Langton, commentateur des *Sentences* de Pierre Lombard », dans *Étienne Langton, prédicateur, bibliste, théologien*, L.-J. Bataillon, N. Bériou, G. Dahan et R. Quinto (éd.),Turnhout, Brepols, 2010 (*BHCMA*, 9).
13. Voir A. L. Gabriel, *Garlandia. Studies in the History of the Mediaeval University*, Frankfurt a. M., J. Knecht, 1969, p. 39-64 (« The Cathedral Schools of Notre-Dame and the Beginnings of the University of Paris », p. 39-64) ; J. W. Baldwin, *Masters, Princes and Merchants. The Social Views of Peter the Chanter and his Circle*, Princeton, Princeton Univ. Press, 1970, p. 88-116.
14. Voir ci-après la contribution de M. Borgo, « L'enseignement des *Sentences* de Pierre Lombard pendant la première moitié du XIII^e siècle », p. 249-265.
15. Voir G. Dahan, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval, XII^e-XIV^e siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 1999, p. 131-134.
16. G. Dahan, « Une leçon biblique au XII^e siècle : le commentaire de Pierre le Mangeur sur

Glossa, considérées comme problématiques. La nouveauté de la *questio* dans la seconde moitié du XII^e^ siècle tient moins au genre lui-même de la *questio* qu'au fait que les problèmes doctrinaux vont dominer ; elle prend également le nom de *disputatio*[17]. Les procédures deviennent de plus en plus complexes, et on parvient à un schéma proche de ce qu'au XIII^e^ siècle on appellera la « question disputée », avec son jeu d'arguments opposés (qui permet une liberté remarquable dans l'exposition des positions doctrinales).

Évidemment, l'aboutissement de cette évolution sera le commentaire des *Sentences* sous forme de *questiones*. Mais nous sommes alors dans la seconde moitié du XIII^e^ siècle. L'exégèse de la Bible n'est pas délaissée pour autant (même si les travaux actuels sur les commentaires des *Sentences*, bien plus nombreux que ceux qui concernent les commentaires bibliques, le donneraient à penser). La leçon universitaire, tripartite, intègre la *questio*, y compris sous sa forme « disputée » (avec des autorités contradictoires). C'est que, autour de 1250, tant la théologie que l'exégèse biblique sont devenues des « sciences » au sens plein du terme, objet d'un enseignement aux méthodes codifiées et s'efforçant de ne rien laisser dans l'ombre.

Des écoles du début du XII^e^ siècle aux universités du XIII^e^, il y a donc une évolution remarquable en même temps qu'une continuité, le XII^e^ siècle posant les fondements sur lesquels vont se construire les bâtiments plus tardifs : la *Glose* de Laon, les recueils de sentences, les *Sentences* de Pierre Lombard, les questions séparées. Il est assez passionnant de constater qu'on a ainsi des éléments qui permettent de décrire aussi bien les contenus de ces enseignements que leurs structures et leurs méthodes.

Mt 26, 26-29 », dans *Littérature et révélation au Moyen Âge. III. Ancienne Loi, Nouvelle Loi*, J.-P. Bordier (éd.), Nanterre, 2009 (*Littérales*, 43), p. 19-38 ; E. Bain, « Le travail du maître dans le commentaire sur l'évangile de Matthieu », dans *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes*, p. 89-123.

17. Voir B. C. Bazán, « Les questions disputées, principalement dans les facultés de théologie », dans *Les questions disputées et les questions quodlibétiques dans les facultés de théologie, de droit et de médecine*, Turnhout, Brepols, 1985 (*Typologie des sources du moyen âge occidental*, 44-45), p. 13-149 (notamment, p. 25-48) ; O. Weijers, *Queritur utrum. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales*, Turnhout, Brepols, 2009 (*Studia artistarum*, 20).

L'enseignement de l'Écriture, des écoles à l'université

Gilbert Dahan

Il est étonnant que pour ce qui devrait apparaître comme le sommet de l'enseignement dans les facultés de théologie, celui de l'Écriture sainte, on ne dispose que de bien peu de travaux. Certes, pour tout le XIII^e^ siècle les documents normatifs ne sont pas abondants, et les travaux de Palémon Glorieux[1], de Jacques Verger[2], de Giulia Barone[3] ou de Michele Mulchahey[4] les ont excellemment exploités. Certes aussi, l'exégèse va devenir la « parente pauvre de la théologie scolastique », pour reprendre le titre d'une belle étude de Jacques Verger[5]. Mais cette situation concerne plutôt le XIV^e^ siècle (et mériterait d'être nuancée). Les *principia* du XIII^e^ siècle considèrent bien l'Écriture comme la « matière » la plus noble[6] et il est quasiment assuré que

1. Notamment « L'enseignement au moyen âge. Techniques et méthodes en usage à la Faculté de théologie de Paris, au XIII^e^ siècle », dans *AHDLMA*, 35 (1968), p. 65-186.
2. J. Verger, « Des écoles à l'université : la mutation institutionnelle », dans R.-H. Bautier (éd.), *La France de Philippe Auguste. Le temps des mutations*, Paris, Éd. du CNRS, 1982, p. 817-846 ; « L'exégèse de l'Université », dans P. Riché et G. Lobrichon (éd.), *Le Moyen Âge et la Bible*, Paris, Beauchesne, 1984 (« Bible de tous les temps », 4), p. 199-232 ; *Culture, enseignement et société en Occident aux XII^e^ et XIII^e^ siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999. D'autres études sont citées plus loin.
3. G. Barone, « La legislazione sugli *Studia* dei Predicatori e dei Minori », in *Le scuole degli ordini mendicanti (secoli XIII-XIV)*, Todi, Accademia Tudertina, 1978, p. 207-247.
4. M. M. Mulchahey, « The Dominican *Studium* system and the universities of Europe in the Thirteenth Century. A relationship redefined », in J. Hamesse (éd.), *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1994, p. 277-324 ; *Ead.*, « *First the Bow is bent in Study…* » *Dominican Education before 1350*, Toronto, P.I.M.S., 1998.
5. J. Verger, « L'exégèse, parente pauvre de la théologie scolastique ? », dans *Manuels, programmes de cours*, p. 31-56.
6. Voir, par exemple, le texte de Nicolas de Gorran (ms. Paris, BnF lat. 14416, fol. 1ra-3va), que je traduis dans *Interpréter la Bible au moyen âge. Cinq écrits du XIII^e^ siècle sur l'exégèse de la Bible*, Paris, Parole et Silence, 2009, p. 147-163.

durant tout le XIII^e^ siècle elle fait l'objet de leçons soigneusement préparées, tant de la part du bachelier biblique que de la part des maîtres, tant dans les *studia* dominicains et franciscains que dans les universités proprement dites[7]. C'est cette réalité elle-même que je voudrais appréhender ici : je ne m'intéresserai pas aux textes normatifs et je considérerai comme acquis les résultats des chercheurs dont j'ai rappelé les noms (et d'autres encore) pour tout ce qui concerne le cadre même de l'enseignement. On tiendra aussi pour acquis que la structure fondamentale de la leçon d'exégèse universitaire est la tripartition *divisio textus* / *expositio textus* / *questiones* (ou *dubia*), même si, en réalité, les commentaires conservés ne la fournissent que rarement – le commentaire idéal à cet égard étant celui de Nicolas de Gorran[8], qui n'est pas un maître de la faculté de théologie (mais il y a aussi l'exemple de Bonaventure[9]) ! D'autre part, comme l'a montré encore Jacques Verger[10], il ne faut pas établir de cloisons étanches entre l'enseignement à la faculté de théologie et celui prodigué dans les *studia* : non seulement il s'agit concrètement dans bien des cas du même enseignement mais souvent les mêmes maîtres (dominicains ou franciscains) ont enseigné aussi bien à la faculté de théologie (à Paris) que dans des *studia* autres que *generalia* ; le cas de Thomas d'Aquin est tout à fait significatif à cet égard.

Ce que je me propose de faire ici est d'étudier l'évolution de l'enseignement de l'exégèse biblique, des écoles à l'université, de la manière la plus concrète, en tentant de décrire le plus précisément les méthodes des maîtres, depuis les écoles parisiennes de la seconde moitié du XII^e^ siècle jusqu'aux débuts de l'enseignement à la faculté de théologie à Paris. Certes, on n'aura pas dans tous les cas la configuration idéale fournie par les commentaires des évangiles de Pierre le Mangeur, qui, comme je l'ai montré[11] et comme l'a

7. Il n'y a pas, à notre connaissance, de recueil de textes normatifs sur l'enseignement de l'Écriture. Ceux-ci sont dispersés dans les grandes collections et mentionnés dans les études citées plus haut. On ajoutera C. Douais, *Essai sur l'organisation des études dans l'ordre des Frères Prêcheurs au XIII^e^ et au XIV^e^ siècle (1216-1342). Première province de Provence, province de Toulouse*, Paris-Toulouse, Picard-Privat, 1884 ; A. Kleinhans, « De studio sacrae Scripturae in ordine Fratrum Minorum saeculo XIII », dans *Antonianum*, 7 (1932), p. 413-440 ; G. Leff, *Paris and Oxford Universities in the Thirteenth and Fourteenth Centuries*, New York-Londres, John Wiley, 1968.
8. Voir Th. Kaeppeli, *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevi* [*SOPMA*], t. III, Rome, S. Sabinae, 1980, p. 165-168 ; G. Dahan, « Nicolas de Gorran sur l'échelle de Jacob (Genèse 28, 10-22). Instantané d'un exégète au travail », dans *Mélanges Olga Weijers* [sous presse].
9. Du moins dans ses commentaires de l'Ecclésiaste et de Jean. Sur sa méthode exégétique, voir notamment R. J. Karris, « St. Bonaventure as biblical interpreter : his methods, wit, and wisdom », in *Franciscan Studies*, 60 (2002), p. 159-208 (essentiellement sur le commentaire de Luc, qui n'est pas construit selon cette structure).
10. J. Verger, « *Studia* et universités », dans *Le scuole degli ordini mendicanti*, p. 175-203.
11. G. Dahan, « Une leçon biblique au XII^e^ siècle : le commentaire de Pierre le Mangeur sur

également montré Emmanuel Bain[12], nous font réellement pénétrer dans la salle de cours. En dehors de Pierre le Mangeur, je m'attacherai principalement aux commentaires des épîtres pauliniennes d'Étienne Langton, disciple direct et continuateur de Pierre le Mangeur[13], puis de deux des premiers maîtres parisiens, le dominicain Guerric de Saint-Quentin, maître régent de 1233 à 1242 (il succède à Jean de Saint-Gilles)[14], et le franciscain Jean de La Rochelle, qui succède à Alexandre de Halès en 1238 ou 1241 et enseigne jusqu'en 1245[15]. Le choix des épîtres pauliniennes n'est évidemment pas anodin : avant même l'essor des écoles parisiennes, elles sont le lieu de réflexion de ce qui deviendra la théologie (et trois des maîtres pris en considération ici les ont commentées – le commentaire parfois attribué à Pierre le Mangeur n'est pas de lui[16]). En revanche, j'ai décidé de ne pas m'occuper de la *Postille* de Hugues de Saint-Cher : même si, à divers titres, son intérêt est immense, il ne s'agit pas d'un cours ; œuvre collective, réalisée par plusieurs équipes dirigées par Hugues, elle constitue plus un outil (à l'usage aussi bien des exégètes que des prédicateurs) que la reportation de leçons[17].

Mt 26, 26-29 », dans J.-P. Bordier (éd.), *Littérature et révélation au Moyen Âge. III. Ancienne Loi, Nouvelle Loi*, Nanterre, Université Paris Ouest, 2009 (*Littérales*, 43), p. 19-38 ; « Les exégèses de Pierre le Mangeur », dans *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes, maître du XII^e siècle*, G. Dahan (éd.), Turnhout, Brepols, 2013 [sous presse].

12. E. Bain, « Le travail du maître dans le commentaire sur l'évangile de Matthieu », dans *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes*, p. 89-123.
13. Comme le montrent les travaux de Mark Clark et notamment sa contribution « Le cours d'Étienne Langton sur l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur : le fruit d'une tradition unifiée », dans *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes*. Voir également, du même, « Peter Comestor and Stephen Langton : Master and Student, and Co-Makers of the *Historia scholastica* », in *Medioevo*, 35 (2010), p. 123-149. – Sur Étienne Langton, voir notamment le volume *Étienne Langton, prédicateur, bibliste, théologien*, L.-J. Bataillon, N. Bériou, G. Dahan et R. Quinto (éd.), Turnhout, Brepols, 2010.
14. Sur Guerric, voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres en théologie de Paris au XIII^e siècle*, t. I, Paris, Vrin, 1933, p. 54-58 ; F. M. Henquinet, « Les écrits du Frère Guerric de Saint-Quentin, o.p »., dans *RTAM*, 6 (1934), p. 184-214, 284-312, 394-410 ; 8 (1936), p. 369-388 ; B. Smalley, « A Commentary on Isaias by Guerric of Saint-Quentin, o.p »., in *Miscellanea G. Mercati*, Vatican, 1946, p. 383-397 ; F. Stegmüller, *Repertorium biblicum medii aevi*, t. II, Madrid, C.S.I.C., 1950, p. 372-385 ; Th. Kaeppeli, *SOPMA*, t. II, Rome, S. Sabinae, 1975, p. 61-70.
15. Sur Jean de La Rochelle, voir P. Glorieux, *Répertoire des maîtres*, t. II, Paris, Vrin, 1934, p. 25-30 ; F. Stegmüller, *Repertorium biblicum*, t. III, Madrid, C.S.I.C., 1951, p. 411-417 ; I. Brady, « Jean de La Rochelle », dans *Dict. de Spiritualité*, t. VIII, Paris, Beauchesne, 1974, col. 599-602.
16. Voir G. Dahan, *Pierre de Troyes, dit Pierre le Mangeur, maître du XII^e siècle*, Troyes, Médiathèque, 2011, coll. « Histoires de Livres », 4, p. 9. Ce texte a été publié : *Anonymi auctoris saeculi XII Expositio in Epistolas Pauli (Ad Romanos-II Ad Corinthios 12)*, R. Peppermüller (éd.), Münster, Aschendorff, 2005.
17. Voir le volume *Hugues de Saint-Cher († 1263), bibliste et théologien*, L.-J. Bataillon, G. Dahan et P.-M Gy (éd.), Turnhout, Brepols, 2004.

Est-il possible de caractériser, par sa forme ou autrement, le commentaire « universitaire » (le terme incluant aussi, je le répète une fois pour toutes, la production des *studia*) ? La lecture des œuvres de la seconde moitié du XIII^e^ siècle révèle de profondes différences, tant dans le niveau des commentaires que dans leur structure. Il me semble néanmoins que plusieurs éléments peuvent nous permettre de caractériser cette exégèse universitaire : tout d'abord, et c'est certainement le plus visible, la systématisation de la *divisio textus*. Certains commentaires ne sont que des *divisiones textus* suivies de *questiones* (Pierre de Jean Olieu sur les Petits Prophètes, par exemple[18]). Mais, dans quasiment tous les commentaires, la *divisio* est présente ; j'ai montré ailleurs son importance d'un point de vue herméneutique[19]. Autre élément d'identification : la *questio*. Mais celle-ci est moins spécifique : on la rencontre dès l'époque des Pères, où quelques commentaires sont composés uniquement de *quaestiones* (que l'on pense par exemple aux *Hebraicae quaestiones in Genesim* de Jérôme). Évidemment, on pourra considérer comme caractéristique du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle la forme de la question disputée, avec son jeu d'objections multiples et les réponses aux objections. Les commentaires bibliques ne l'emploient que rarement sous sa forme complexe (question disputée) ; dans beaucoup de cas, on a un schéma simplifié, plus élaboré que la question « simple » mais moins raffiné que la question disputée ; nous y reviendrons parce qu'il semble que, malgré tout, la *questio* soit un élément d'identification du commentaire universitaire. Un autre élément est le traitement des autorités : importe sans doute moins le fait que le corpus des sources se soit considérablement élargi au cours du XIII^e^ siècle, que l'attitude très particulière à l'égard d'un commentaire standard, la *Glossa*. C'est l'évolution de ces trois éléments que je voudrais étudier ici, la *divisio*, la *questio*, l'usage de la *Glossa*, à l'aide des commentaires des quatre auteurs considérés comme représentatifs d'une part de l'exégèse des écoles (Pierre le Mangeur et Étienne Langton) et d'autre part de l'exégèse universitaire à ses débuts (Guerric de Saint-Quentin et Jean de La Rochelle). Certes, il aurait aussi fallu prendre en compte d'autres éléments, qui semblent tout autant caractériser l'exégèse universitaire, et particulièrement son aspect « objectif » qui en fait une exégèse scientifique[20]. Mais m'intéressant ici aux méthodes d'enseignement de l'exégèse, je laisserai a priori de côté cet

18. Mss Paris, BnF lat. 507 et Florence, Laurenziana, Conv. soppr. 240, fol. 76ra-107va (édition collective en préparation sous ma direction).

19. G. Dahan, « Le schématisme dans l'exégèse médiévale », dans C. Heck (éd.), *Qu'est-ce que nommer ? L'image légendée entre monde monastique et pensée scolastique*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 31-40.

20. Voir G. Dahan, *L'exégèse chrétienne de la Bible au moyen âge (XII^e^-XIV^e^ s.)*, Paris, Cerf, 1999, p. 108-120.

aspect, moins quantifiable, semble-t-il ; on constatera cependant que les trois éléments qui serviront de base à mon analyse contribuent fortement à la mise en place du caractère « objectif » ou « scientifique » de cette exégèse. Une dernière observation : les commentaires de Guerric de Saint-Quentin et de Jean de La Rochelle appartiennent aux débuts de l'exégèse universitaire ; ni les structures ni les méthodes ne sont encore réellement définies et l'on constate que l'évolution se fait lentement.

1. La *divisio textus*

Au terme de l'évolution, la *divisio textus* est quelque chose de complexe, qui joue un rôle majeur dans le commentaire. Je distingue les divisions globales des micro-divisions. Les divisions globales portent sur l'ensemble d'un livre. La toute première *divisio* nous étonne parfois par son caractère purement formel (par exemple, titre du livre et contenu) ; mais il convient de ne pas passer trop rapidement sur cette démarche, qui peut mettre en valeur le genre littéraire du livre commenté ; par exemple, en divisant en trois parties l'épître aux Galates, Jean de La Rochelle souligne bien qu'elle appartient au genre épistolaire :

> Selon son mode propre, cette épître se divise en salutation, *Paul* etc., en instruction, *J'admire avec quelle rapidité vous vous détournez* [Ga 1, 6] et en conclusion, *Voyez avec quelles lettres je vous écris* [6, 11][21].

Il va de soi que les exégètes sont conscients du déséquilibre de la structure : au v. 1, 6, Jean de La Rochelle dit bien : « Ici commence la partie principale »[22]. Au-delà de ce schéma plutôt formel, les divisions d'un livre en plusieurs parties ont un intérêt herméneutique évident : la *divisio* nous dit l'option de l'exégète (je répéterai encore qu'il ne s'agit aucunement de reconstituer le « plan » donné d'un livre mais bien plutôt de déterminer un schéma en fonction des engagements herméneutiques du commentateur). Dans un certain nombre de cas, les *divisiones* retombent sur la division en chapitres (et nous avons ici déjà l'indice d'une évolution, puisque les chapitres en question sont ceux de la capitulation « moderne » intégrée aux bibles parisiennes). Ce que j'appelle des micro-divisions est l'aboutissement du travail de subdivision parvenant aux versets voire aux stiques – le raffinement extrême considérant les mots isolément. Ainsi, dans le commentaire des Philippiens de Pierre de Tarentaise,

21. Ms. Paris, BnF lat. 15603, fol. 108ra : « Distinguitur ergo hec epistola secundum suum modum in salutatione : *Paulus* etc., in instructione, cum sequitur : *Miror quod sic cito transferimini* [1, 6] etc. et conclusione, cum subditur infra ult<imo capitulo> : *Videte quibus litteris scripsi vobis* [6, 11] ».

22. *Ibid*., fol. 108rb : « Hic incipit pars principalior, que est in instructione fidei doctrine… »

la micro-division de l'hymne au Christ, Ph 2, 5-11, nous dit que le Christ a supporté la Passion

> libenter > *humiliavit*
> personaliter > *semetipsum*
> vehementer > *usque ad mortem*
> turpiter > *mortem crucis*,

presque chaque mot du verset 2, 8 constituant cette micro-*divisio*[23]. Cette démarche nous est peu familière et, bien souvent, nous paraît artificielle ou, tout au moins, d'une lecture ardue. Il faut se rappeler avant tout que le commentaire du XIII[e] siècle est le fruit d'un enseignement vivant et qu'il implique une écoute (ou une lecture) active – c'est-à-dire ne se contentant pas d'enregistrer passivement la parole magistrale mais l'analysant continuellement. La *divisio* a deux intérêts majeurs. Le premier est qu'elle évite la paraphrase : étant contraint d'analyser constamment des structures, le maître ne peut se contenter de redire ce que dit le texte sacré mais se trouve engagé, même s'il s'agit d'un exégète médiocre, dans une démarche créatrice mettant constamment en éveil son sens critique. Le second intérêt est éminemment pédagogique : la *divisio textus* oblige à avoir perpétuellement à l'esprit la structure d'ensemble du livre et à situer dans cette structure la péricope commentée. Essayons de voir comment cet élément se met en place à travers les quatre auteurs pris en considération.

Dans l'enseignement scolaire, la *divisio* n'est pas encore une pratique courante ; les rares exemples que j'ai trouvés chez les maîtres des écoles naissent d'une volonté d'analyse de l'argumentation. C'est le cas, par exemple, dans le commentaire de Pierre le Mangeur sur la péricope des épis arrachés (Mc 2, 23-28)[24]. On observe tout d'abord que le maître commence par résumer l'épisode précédent (la discussion sur le jeûne, Mc 2, 18-22) – on notera que même en l'absence de *divisio* proprement dite cette démarche pédagogique est relativement courante chez lui. Il propose ensuite une présentation globale de la péricope, qu'on peut considérer comme une *divisio* : Jésus défend ses disciples au moyen de trois types d'argument, 1. une comparaison, 2. la raison, 3. sa propre autorité. Si cette démarche reste rare à l'intérieur du commentaire,

23. *Postilla … super Epistolas Pauli* [sous le nom de Nicolas de Gorran], Haguenau, 1502, fol. E3vb. Dans « L'exégèse médiévale de Philippiens 2, 5-11 », dans M. Arnold, G. Dahan et A. Noblesse-Rocher (éd.), *La kénose du Christ. Philippiens 2, 5-11. Études d'histoire de l'exégèse 6*, Paris, Cerf, 2013, p. 75-113, j'expose l'ensemble de la *divisio* de Pierre de Tarentaise (et celles de quelques autres commentateurs).

24. Ms. Troyes, Médiathèque 1024, fol. 96va-b ; j'en donne le texte en annexe de l'étude citée *supra*, « Les exégèses de Pierre le Mangeur ».

on la retrouve dans les prologues (dans les commentaires universitaires, elle se situe plutôt dans le commentaire du premier verset) ; c'est la rubrique *modus agendi*, dans les prologues fondés sur un schéma d'*accessus*, qui nous vaut la *divisio* globale du livre introduit. À titre d'exemple, voici ce que dit Pierre le Mangeur dans le prologue de Matthieu (comme dans ses autres prologues, le schéma d'*accessus*, qui ne structure pas le prologue, est rejeté tout à la fin) :

> Le *modus agendi* [de Mt] est tel : 1° <Matthieu> tisse la généalogie du Christ et parle de sa naissance ; 2° il est question du baptême du Christ ; 3° de la tentation au désert ; 4° de l'enseignement du Christ et principalement du sermon du Seigneur sur la montagne ; 5° des miracles ; 6° de la Passion ; 7° de la Résurrection et de l'Ascension[25].

C'est donc plus un résumé de la narration évangélique qu'une véritable *divisio*. On observe aussi qu'il n'y a pas encore l'aspect technique propre au commentaire universitaire, qui identifie toujours le début des parties par un lemme et l'indication du chapitre.

Par bien des aspects, l'exégèse d'Étienne Langton annonce celle de l'université[26]. Pour ce qui est de la *divisio textus*, elle n'est pas systématique et plutôt rare. Ses prologues n'intègrent pas le schéma de l'*accessus*, et, quand ils le font, la rubrique *modus agendi* est réduite au constat : *Modus agendi patebit in littera*[27]. Les épîtres pauliniennes ne sont pas précédées de prologues. Mais en étudiant le commentaire de l'épître de Jacques, j'ai constaté la présence d'une *divisio* dans le commentaire du premier verset. Elle se présente comme une *divisio* de l'exégèse universitaire, avec indication des lemmes qui ouvrent les parties (mais évidemment sans les numéros de chapitre) :

> Cette épître est tripartite, parce que l'intention de l'apôtre est triple. En effet, il vise à encourager les parfaits à supporter les épreuves extérieures, ce qu'il fait dans la première partie, qui commence ici : *Toute joie* [1, 1] etc. Il vise aussi à fortifier les imparfaits, pour qu'ils résistent aux tentations intérieures, ce qu'il fait dans la deuxième partie, qui commence ici : *Personne, quand il est tenté* [1, 13] etc. Il fait suivre ensuite l'instruction

25. Ms. cité, fol. 1vb (texte du prologue publié dans « Les exégèses de Pierre le Mangeur ») : « Modus agendi talis est. Primo seriem genealogie contexit et de Christi natiuitate agit. Secundo agit de baptismo Christi. Tercio de temptatione deserti. Quarto de doctrina Christi et precipue de sermone Domini in monte. Quinto de miraculis. Sexto de passione. Septimo de resurrectione et ascensione, et sic terminat librum suum ».

26. Voir G. Dahan, « Les commentaires bibliques d'Étienne Langton : exégèse et herméneutique », dans *Étienne Langton, prédicateur, bibliste, théologien*, p. 201-239.

27. Par exemple, prologue des Nombres (ms. BnF lat. 385, fol. 48ra), du Deutéronome (*ibid.*, fol. 89ra), de Juges (ms. BnF lat. 14414, fol. 184va, « Modus agendi patebit in presentatione littere ») etc.

morale, ici : *Que tout homme soit prompt à écouter et lent à parler* [1, 19] etc.[28]

Le déséquilibre est flagrant (puisque tout ce qui suit 1, 19 constitue la troisième partie) et la phraséologie n'est pas encore au point. Mais on est vraiment tout près de la *divisio* universitaire. Dans les épîtres pauliniennes, la *divisio* est moins nette et se rapproche plus de ce que l'on a constaté chez Pierre le Mangeur, une *divisio* liée à l'analyse de l'argumentation.

Bien que j'aie exclu de mon corpus la *Postille* de Hugues de Saint-Cher, il convient tout de même de signaler qu'avec elle, la *divisio* devient plus fréquente : cela ne fait que confirmer l'importance de son rôle d'intermédiaire entre Étienne Langton (lui-même aboutissement de l'exégèse des écoles) et les maîtres de l'université[29].

Avec Guerric de Saint-Quentin et Jean de La Rochelle, la *divisio* est devenue un élément constitutif du commentaire biblique. Voici celle que donne Guerric au début du commentaire d'Éphésiens : « Cette lettre se divise en deux parties. 1° il pose la salutation, 2° il entreprend la partie principale *Béni soit Dieu* [1, 3] ». L'exégèse de la *salutatio* est bien détaillée (tout comme dans l'exégèse contemporaine). Arrivé à Éph 1, 3, où commence le dessein principal de l'épître *(principale propositum)*, Guerric fournit une division globale en deux parties[30] (Paul invite les Éphésiens à rendre grâces, jusqu'au chapitre 4, puis il les

28. Ms. Troyes 757, fol. 27vb : « Tripertita est hec epistola, quia triplex est intentio apostoli. Intendit enim premonere perfectos ad tolerantiam temptationum exteriorum, quod facit in prima parte, que ibi incipit : *Omne gaudium* etc. Intendit etiam roborare imperfectos, ut resistant temptationibus interioribus, quod facit in secunda partitione, que ibi incipit : *Nemo cum temptatur* etc. [Jc 1, 13]. Tertio moralis subditur instructio, ibi : *Sit omnis homo velox ad audiendum et tardus ad loquendum* [Jc 1, 19] ». Voir G. Dahan, « L'exégèse médiévale de l'épître de Jacques », dans M. Arnold, G. Dahan et A. Noblesse-Rocher (éd.), *L'épître de Jacques dans sa tradition d'exégèse. Études d'histoire de l'exégèse 4*, Paris, Cerf, 2012, p. 76-98 (sur les *divisiones*, p. 83-85).

29. Voir mon étude, « L'exégèse de Hugues [de Saint-Cher] : méthode et herméneutique », dans *Hugues de Saint-Cher bibliste et théologien*, p. 65-99. On trouve des *divisiones*, par exemple, au début de chaque chapitre de la *Postille* de Josué ; cf. chap. 5 : « *Postquam ergo* etc. Hic agitur de circuncisione populi quam fecit Iosue in Galgalis cultris lapideis… Secundo de celebratione Paschae in Galgalis. Tertio praecipit Dominus solvere calceamenta de pedibus suis » (éd. de Lyon, 1645, t. I, fol. 181ra) ; on observe que les parties ne sont pas identifiées par des lemmes (il s'agit des v. 1-8, 9-12 et 13-15 – l'accent dans cette dernière partie étant porté non sur le début de la prise de Jéricho mais sur le précepte donné par Dieu).

30. Ms. Paris, BnF lat. 15604, fol. 72ra : « Dividitur autem hec epistola in duas partes. Nam primo ponitur salutatio, secundo est principalis propositi aggressio, ibi : *Benedictus…* » ; fol. 72rb : « *Benedictus*. Secunda pars epistole. Hic enim aggreditur principale propositum. Que dividitur in duas partes, nam primo Ephesios invitat ad gratiarum actionem, usque ad quartum. Secundo instruit in moribus [?], a quarto usque in finem ».

instruit du chapitre 4 à la fin) et surtout commence une division complexe, qui s'enrichira et se précisera tout au long du commentaire.

2. La *questio*

Une autre caractéristique forte du commentaire universitaire est la *questio* ; dans un schéma idéal, elle constitue la partie terminale de la leçon. On peut considérer que les commentaires de Bonaventure en donnent une bonne idée. Prenons, au hasard, une leçon sur l'Ecclésiaste : celle que constitue la péricope Eccl 7, 24-30, soit le dernier cinquième du chapitre[31]. Bonaventure rappelle rapidement ce dont traitait la leçon précédente *(supra egit de vanitate mutabilitatis et iniquitatis)* et donne une *divisio* de la partie que commence la péricope, puis de la péricope elle-même. Après l'*expositio textus*, deux *questiones* sont posées : voici le schéma de la première :

> Dubitari potest de hoc quod hic dicit : *Cuncta tentavi in sapientia*, utrum in hoc fuerit reprehensibilis. Quod sic videtur [deux arguments, tous deux des versets scripturaires]. Contra [deux arguments, également des versets de l'Écriture]. Respondeo [réponse affirmative, qui englobe la réponse aux deux arguments *contra*] (dans la seconde question, il y a une réponse aux arguments proprement dite).

Ce schéma est celui de la *questio* du commentaire biblique ; a priori il est le même que celui de la *questio* scolastique mais, d'une manière générale, la *questio* biblique est plus brève que la question théologique.

Dans les commentaires des écoles, la *questio* simple est l'une des micro-structures de base : énoncé d'une difficulté, réponse[32]. L'évolution de la forme, à l'intérieur du commentaire biblique, est quelque chose d'assez passionnant. La question simple se complexifie, notamment dans les commentaires des épîtres pauliniennes, tout au long du XII^e^ siècle, jusqu'à constituer un exercice séparé : on se rappelle, par exemple, que Simon de Tournai isole les questions et en fait une séance spécifique, l'après-midi[33]. Robert de Melun (et d'une manière générale ce que l'on considère comme l'« école d'Abélard ») accorde la même attention aux questions – de ses leçons sur les épîtres, seules sont conservées les *questiones*[34]. Cette séparation de la *questio* va mener au

31. *Opera omnia*, t. VI, Quaracchi, 1893, p. 62-64.

32. Voir *L'exégèse chrétienne*, p. 131-134.

33. *Les « Disputationes » de Simon de Tournai*, J. Warichez (éd.), Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1932 ; voir p. xlii-lii de l'introduction. Bien souvent, les *disputationes* commencent par une affirmation comme : « Hodierna disputatione duo quesita sunt » (*disp.* ix, p. 39).

34. *Œuvres de Robert de Melun*, R. M. Martin (éd.), t. I, *Questiones de divina pagina*, Louvain, Spicilegium sacrum Lovaniense, 1932 ; t. II, *Questiones [theologice] de epistolis*

genre de la question disputée et des questions théologiques (d'une manière plus générale, va être le facteur principal de séparation entre théologie et exégèse)[35]. Mais, parallèlement, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, la *questio* continue à être présente dans les commentaires, et donc dans la leçon biblique. Considérons nos quatre auteurs.

Chez Pierre le Mangeur, c'est la forme simple qui domine. Elle naît souvent d'affirmations de la *Glossa* sur lesquelles Pierre est en désaccord, mais aussi de particularités internes au texte scripturaire (Pierre est très sensible aux discordances entre les évangiles synoptiques, du point de vue non seulement narratif mais aussi doctrinal). Tout en conservant cette forme simple, la *questio* peut atteindre chez lui des dimensions importantes, notamment quand il fait appel à des autorités diverses (Jérôme, Augustin etc.). On ne sera pas étonné de l'exemple que je vais donner, qui concerne un détail narratif – n'oublions pas que Pierre est avant tout l'auteur de l'*Historia scholastica* et que les liens entre ses commentaires et cette œuvre sont nombreux. Il s'agit du récit de Matthieu concernant les mages (Mt 2, 1), « Des mages vinrent » : Pierre énonce tout de suite une thèse qu'il réfute, que cette venue des mages a eu lieu un an après la naissance de Jésus :

> Certains ont dit que les mages ne sont pas venus à Bethléem au treizième jour à partir de la nativité du Seigneur, mais au treizième jour à partir de la nativité, une année s'étant écoulée ; cela est carrément faux. Tous les saints s'accordent en cela…

Il y a tout de même un problème : si, comme le veut Jérôme, ils sont partis le jour même de la nativité, comment, venant des confins de la terre ou de l'univers *(de extremis partibus mundi uel orbis)*, ont-ils pu parcourir si rapidement tout ce chemin ? L'une des solutions est l'usage de dromadaires extrêmement véloces, l'autre est le miracle[36]. Ce qui nous intéresse ici est la forme de la *questio* : elle naît d'une difficulté du texte et d'une hypothèse

Pauli, Louvain, 1938. L'introduction au t. I contient (p. XXXIV-XLVI) une précieuse mise au point sur le genre de la *questio*, notamment dans la leçon scripturaire.

35. Voir notamment B. C. Bazán, « La *Quaestio disputata* », dans *Les genres littéraires dans les sources théologiques et philosophiques médiévales*, Louvain, Institut d'études médiévales, 1982, p. 31-49 ; O. Weijers, *'Queritur utrum'. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales*, Turnhout, Brepols, 2009.

36. Ms. Troyes 1024, fol. 8va : « *Venerunt magi.* Non post annum. Quidam enim dixerunt non uenisse magos in Bethleem tercio decimo die a natiuitate Domini, sed tercio decimo a natiuitate, anno reuoluto, quod plane falsum est. Omnes sancti in hoc consonant quod XIII° die a natiuitate in Bethleem uenerunt magi. Sed ambiguum est quando sunt iter aggressi. Ieronimus uult quod ipsa die dominice natiuitatis. Sed quomodo in tam modico temporis spacio uenire potuerunt de extremis partibus mundi uel orbis ?… »

aussitôt rejetée. La question n'est posée formellement qu'après l'exposé des deux hypothèses : « Quomodo in tanto modico temporis spacio uenire potuerunt ? »

C'est encore la *questio* simple que l'on trouve le plus fréquemment dans les commentaires d'Étienne Langton. Cependant, ceux des épîtres (pauliniennes et catholiques) développent, parfois considérablement, la forme. La *questio* est intégrée à l'*expositio textus*. Elle est parfois formulée explicitement ; par exemple, sur Ph 1, 23, « Je suis tiraillé des deux côtés… » :

> Item queritur utrum ille qui scit se esse predestinatum debeat optare omne illud quod scit non esse peccatum et operari ad salutem… Ad hoc dicimus quod…

Un second exemple, sur Éph 1, 17 nous montrera avec quelle subtilité la *questio* se développe[37]. Elle naît en fait d'une citation de Jn 20, 17, *Ascendo ad Patrem meum et Patrem vestrum*, que fournit le Lombard sans la discuter[38]. Étienne cite la *Glossa* sur Jean, qui observe qu'ici le Christ ne dit pas globalement *(communiter)* « notre Père » mais « mon Père » et « votre Père ». Puisque Dieu est le père du Christ de la même manière qu'il est le père des hommes, Étienne pose la question : « Potest queri quare divisim sit dictum *deum meum* et *deum vestrum*. Videtur enim … » (Il s'agit de distinguer le statut de fils chez le Christ et dans le reste de l'humanité.) Le traitement de ce point me paraît significatif de l'attention que porte Langton à chaque détail du texte qu'il commente. Cela aboutit parfois à des questions très complexes (même si elles n'ont pas la forme de la question scolastique), qui me paraissent parfois plus riches que les questions théologiques étudiées par Riccardo Quinto[39]. Je mentionnerai par exemple la longue *questio* sur le mérite du Christ, en Ph 2, 9, qui se ramifie en plusieurs questions secondaires *(Item queritur utrum…)* – et confient à l'étudiant le soin de conclure par l'injonction : *solve*[40] !

Avec Guerric de Saint-Quentin nous sommes dans un contexte d'exégèse universitaire : l'importance de la *divisio textus* matérialise bien le changement. Cependant, la *questio* ne constitue pas une partie du commentaire : les *questiones* ne sont pas regroupées et sont posées tout au long de l'explication du texte. De plus, la plupart du temps, elles ne sont pas formulées

37. Le texte de la *questio* est fourni ci-après, annexe 2.

38. *PL* 192, 176.

39. Voir notamment R. Quinto, *« Doctor nominatissimus » Stefano Langton († 1228) e la tradizione delle sue opere*, Münster, Aschendorff, 1994, et plusieurs études postérieures ; on relèvera notamment M. Bieniak, G. P. Maggioni et R. Quinto, « Le *quaestiones* di Stefano Langton sui doni dello Spirito Santo e sul sacrificio di Abramo », in *Medioevo*, 35 (2010), p. 151-255.

40. Ms. Paris, BnF lat. 14443, fol. 375rb-va ; je prépare une édition du commentaire de Ph 2, 5-11.

explicitement ; pour les repérer, on doit recourir à différents marqueurs, notamment *contra* après l'exposé d'une idée qui peut être ambiguë et surtout *responsio*, après l'exposé des objections. Le manuscrit que j'ai utilisé (BnF lat. 15604) signale – du moins, l'une des deux mains – les *questiones* en marge par un très discret *ob.* (= *obiectio*). On observera qu'assez souvent les questions naissent d'affirmations de la *Glossa* (Pierre Lombard). Le schéma est le suivant : énoncé du verset, explication, conséquence troublante *(ergo)* ou thèse opposée, *responsio*. Voici par exemple le début d'une *questio* sur Éph 1, 3 :

> *Béni est Dieu*. Dieu est Christ selon l'humanité, père selon la divinité. Puisque le Christ est le Dieu, béni soit-Il, ne manquant de rien, pourquoi <l'Apôtre> lui souhaite-t-il la bénédiction ? Réponse : pour que celui qui est béni en lui-même soit béni par les hommes pour leur propre salut. Ou bien il ne souhaite pas qu'il soit béni mais que la bénédiction de Dieu soit connue[41].

La situation est à peu près la même chez Jean de La Rochelle. Les *questiones* ne sont pas regroupées et ne sont pas toujours explicitement formulées. On rencontre la forme simple, comme par exemple sur Ga 1, 8 :

> On fait une objection parce que sur ce passage *En dehors de ce que je vous ai annoncé*, la Glose dit : « La vérité par la foi, l'honnêteté par l'usage, l'avantage par la foi ». Donc, la foi n'est pas quelque chose d'honnête. Mais toute vertu est honnête ; donc la foi n'est pas une vertu. Réponse : La foi est appelée vertu spéculative, l'honnêteté vertu active. Ou bien [explication alternative][42] …

Ici encore, c'est la *Glossa* (Pierre Lombard) qui suscite la difficulté ; elle est exposée sous la forme d'un syllogisme élémentaire et résolue par deux réponses. La même page de ce commentaire nous offre une *questio* plus complexe, sur le fait que Paul jette l'anathème sur ceux qui diffuseraient un message différent du sien ; une série de citations scripturaires condamnent toute malédiction. La question est formulée explicitement : *Queritur quare…*

41. Ms. Paris, BnF lat. 15604, fol. 72rb : « *Benedictus Deus*. Deus est Christus secundum humanitatem, pater secundum divinitatem. Cum Christus sit deus benedictus, nullo indigens, quare optat ei benedictionem ? Responsio : ut qui in se benedictus est benedicatur ab hominibus ad salutem hominum. Vel non optat ipsum benedici sed innotescere benedictionem Dei ».

42. Ms. Paris, BnF lat. 15603, fol. 108va : « Item obicitur quia super illud *Preter id quod <evangelizavi vobis>* dicit Glosa : « Fide verum, usu honestum, fide commodum ». Ergo fides non est honestum. Sed omnis virtus est honestum ; ergo fides non est virtus. Responsio : Fides dicitur virtus speculativa, honestum virtus activa. Vel… » La Glose est bien sûr la *Magna glossatura* de Pierre Lombard (*PL* 192, 97).

3. L'utilisation de la *Glossa*

L'enseignement de l'Écriture a été profondément modifié au XII^e^ siècle par l'adoption de la *Glossa* (dite plus tard *ordinaria*) comme manuel d'exégèse. Il semble que cette adoption se soit faite en deux ou trois générations après la rédaction de la forme à peu près définitive de la *Glossa*. En tout cas, les maîtres parisiens de la seconde moitié du siècle en font leur commentaire de référence, avec cependant des modalités assez différentes. Ce qui nous intéresse ici est aussi que la *Glossa* continue à être bien utilisée dans l'exégèse universitaire. L'examen (sommaire) de sa présence chez les quatre auteurs que nous avons choisis nous montrera les procédures et les évolutions.

Il est très possible que ce soit Pierre le Mangeur qui ait initié cette utilisation massive de la *Glossa* comme texte de base, dans ses leçons sur les évangiles. Contrairement à ce qui a pu être affirmé ici ou là, le Mangeur ne commente pas la *Glossa* (même si dans les manuscrits les lemmes de la *Glossa* sont soulignés au même titre que ceux du texte biblique) mais il se sert d'elle comme d'un commentaire standard (on observe la même utilisation dans l'exégèse juive avec le commentaire de Rashi, devenu aussi très rapidement un outil d'enseignement). Les commentaires des évangiles de Pierre le Mangeur sont des reportations de ses leçons et, je le répète, ils nous font véritablement pénétrer dans la salle de cours ! J'ai pris pour exemple la péricope de la paille et de la poutre (Mt 7, 1-5)[43]. Sans lire l'ensemble du texte, reprenons ses articulations principales, en observant que le recours à la *Glossa* est indispensable pour comprendre ce que dit le Mangeur (et les étudiants devaient donc avoir devant eux le texte biblique et la *Glossa* ou, plutôt, un texte biblique glosé). Comme toujours, il commence la leçon par un rappel de ce qui précède (le Seigneur a interdit l'inquiétude mal placée – *sollicitudo viciosa*, cf. Mt 6, 28-34) et une présentation générale de ce qui suit (les ramifications de cette inquiétude) ; il fait observer que, si tout cela peut se rapporter à l'ensemble de la communauté, ce sont plus spécifiquement les « prélats » qui sont concernés. Après ces considérations pédagogiques, le maître entreprend l'étude du texte. Le premier lemme, scripturaire, *Nolite iudicare*, est immédiatement suivi d'un lemme de la *Glossa*, celle-ci étant généralement identifiée par la lettre *G.* : *de dubiis*. L'exploitation rapide de la glose est suivie de la consigne : *post hanc, illam*, « après cette glose, celle-ci » : *duo sunt*. Le deuxième lemme biblique, *In quo enim iudicio* est suivi par la glose interlinéaire « ipsum iudicium est causa cur a Deo iudicabimini ». De nouveau, la consigne *post hanc, illam*. L'explication distingue deux sens, l'un référé à l'ensemble de la communauté, l'autre spécifique aux prélats. Les gloses

43. Le texte en est donné ci-après, annexe 1.

ne sont pas lues dans l'ordre même du texte mais en suivant les orientations du commentaire ; par exemple, vers la fin de la péricope, la consigne *modo lege illam*, « maintenant, lis cette glose » revient en arrière. Pierre le Mangeur évite les doubles emplois ; on rencontre parfois (mais pas dans cette péricope) des remarques comme « la glose est suffisamment claire à ce sujet ». Mais quelle que soit la fidélité du maître à la *Glossa*, c'est toujours d'une manière critique qu'il l'utilise, exprimant son désaccord sur une exégèse ou notant que la glose est insuffisante.

Dans une étude précédente, j'ai montré qu'Étienne Langton utilisait diversement la *Glossa*[44]. Une utilisation proche de celle de Pierre le Mangeur est fournie par le commentaire des épîtres catholiques. Mais je ne prends ici en compte que les épîtres pauliniennes. La *Glossa* n'y est plus une sorte de manuel qui accompagne l'exégèse, elle est l'objet même du commentaire. Et cette *Glossa* est la *Magna glossatura*, c'est-à-dire le commentaire de Pierre Lombard, qui intègre tous les apports de la *Glossa ordinaria* et de la *Media glossatura* de Gilbert de la Porrée[45]. Je noterai que, pour les épîtres pauliniennes, la *Glossa (ordinaria)* a fait elle-même l'objet d'une écriture très attentive, dans laquelle il semble que l'apport des rédacteurs soit très important, ce qui n'est pas étonnant puisque, on l'a dit, les épîtres pauliniennes fournissent le point de départ des discussions qui constitueront la « théologie ». C'est cette *Magna glossatura* de Pierre Lombard qui sera désormais utilisée (pour les épîtres pauliniennes), et ce au moins jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle, comme on le voit par exemple dans les commentaires de Thomas d'Aquin. Dans le commentaire d'Étienne Langton, les lemmes (soulignés) sont très majoritairement ceux de la *Glossa*. Il est intéressant de constater que les quelques notes de critique textuelle concernent non pas le texte de saint Paul mais celui du Lombard. Comme on l'a vu à propos des *questiones*, ici non plus il ne s'agit pas de paraphrase : les affirmations du Lombard sont le point de départ d'interrogations de tous ordres, notamment doctrinales mais pas seulement.

Cette tradition des sur-commentaires de Pierre Lombard ne semble pas s'être prolongée au-delà de deux ou trois générations. Avec les maîtres de l'Université, retour est fait au texte de l'Écriture lui-même – mais la *Glossa* du Lombard continue à servir de commentaire de référence. Je donne en

44. « Les commentaires bibliques d'Étienne Langton », p. 215-221.

45. Sur ce commentaire, voir M. Colish, « Peter Lombard as an Exegete of St. Paul », in *Ad litteram : Authoritative Texts and their Medieval Readers*, éd. M. D. Jordan et K. Emery Jr, Notre Dame, University of Notre Dame Press, 1992, p. 71-92 ; *Peter Lombard*, Leyde, Brill, 1994, p. 155-225. Voir également M. Zier, « Peter Lombard and the *Glossa Ordinaria* : a missing link ? », in *Pietro Lombardo. Atti del XLIII Convegno storico internazionale (Todi)*, Spoleto, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, 2007, p. 360-409.

annexe le commentaire de Guerric de Saint-Quentin sur Éph 1, 4, qui, malgré sa difficulté, peut montrer comment est désormais utilisée la Glose, ou plutôt la *Magna glossatura* : c'est le texte de l'épître qui est suivi (et qui fournit tous les lemmes) mais le commentaire du Lombard sert toujours de référence et c'est à partir de lui que sont posées plusieurs questions. Il en va de même pour Jean de La Rochelle.

Encore un mot à propos des manuels, pour rappeler que, pendant une ou deux générations (celle d'Étienne Langton, celle de Hugues de Saint-Cher), l'*Historia scholastica* de Pierre le Mangeur sert de texte de base pour la leçon biblique[46] – parallèlement du reste à la *Magna glossatura* (mais l'*Historia scholastica* n'envisage pas les épîtres et s'en tient aux textes narratifs). Si cette tentative fait long feu, il faut remarquer qu'elle est contemporaine de la transition entre écoles et université ; on peut l'expliquer par le désir de disposer de manuels de base mais on peut aussi expliquer que la tentative ait tourné court par le désir d'un contact direct avec le texte biblique, ce que procure la *Glossa*.

Des écoles à l'Université, l'enseignement de l'Écriture évolue. Les méthodes universitaires se mettent en place peu à peu : nous avons vu que la structure ternaire considérée comme par excellence celle du commentaire universitaire n'apparaît pas encore chez Guerric de Saint-Quentin ni chez Jean de La Rochelle. Elle n'est pas non plus celle des commentaires de Thomas d'Aquin sur les épîtres pauliniennes, et je ne crois pas que ce soit parce qu'il s'agit d'un enseignement dans un *studium* non universitaire. Finalement, ce qui serait le plus spécifique à l'enseignement universitaire semble être la *divisio textus*, qui devient universelle dans le second tiers du XIII^e^ siècle et qui apparaît dans les commentaires de tous niveaux – plutôt élémentaires comme ceux de Pierre de Jean Olieu sur les Petits Prophètes, de haut vol comme ceux des maîtres parisiens de la fin du siècle. Mais, sur un plan qui n'est pas formel, apparaît tout aussi caractéristique l'approfondissement doctrinal, que l'on ne peut décrire aussi objectivement que la *divisio*. Il est remarquable que, dès la fin du XII^e^ siècle, les commentaires de Langton sur les épîtres développent les points de doctrine et s'attardent sur chaque aspérité du texte commenté : cela aussi fait la richesse et l'intérêt des leçons bibliques du XIII^e^ siècle. D'une manière un peu polémique, je dirai que le rôle de « parente pauvre » dévolu à l'exégèse n'est que l'un des symptômes d'un affaiblissement de la pensée et que, inversement, la stimulation produite par le texte saint est l'un des facteurs d'évolution de cette pensée, y compris au XIV^e^ siècle…

46. Voir notamment M. Clark, « The Commentaries on Peter Comestor's *Historia scholastica* of Stephen Langton, Pseudo-Langton, and Hugh of St. Cher », in *Sacris erudiri*, 44 (2005), p. 301-446.

Annexes

1. L'utilisation de la Glossa : *Pierre le Mangeur, commentaire de Mt 7, 1-5, début (ms. Troyes, Médiathèque,1024, fol. 36va-37ra)*[47]

Nolite iudicare etc. Prohibuit Dominus sollicitudinem uiciosam circa huiusmodi temporalia querenda. Prohibita ergo tali sollicitudine, prohibet ramulos qui de huiusmodi sollicitudine tanquam de arbore mala solent pullulare, scilicet temeraria uicia et prauas suspitiones et temerarias correctiones. Sepe enim auarus auare congregans huiusmodi temporalia, uidens alium de eisdem acquirendis sollicitum, ex ingenio suo iudicat et, cum ea adquirat in usus pauperum, iudicat eum acquirere ut multiplicet sibi thesaurum. Huiusmodi temeraria iudicia prohibet hic Dominus et, licet omnes glose uideantur hoc exponere de mutuo iudicio fratrum, una tamen commode uidetur exponi de iudicio prelatorum. Huic namque sermoni non solum intererant turbe sed etiam apostoli, futuri prelati. Ideo quedam intelligenda sunt dicta pro prelatis, quedam pro subditis. Potest ergo exponi pro prelatis, ac si dicat Dominus : Nolite, uos prelati, iudicare temere subditos uestros. Prelatus subditum suum temere iudicat, si ex amaritudine animi eum nimis seuere corripiat. Potest autem temerarium iudicium prelatorum circa subditos esse circa duo, circa res et circa personas. Circa res, ut si pro dubiis eum aperte iudicat et excommunicatum pronuntiat. Circa personas, ut si subditum suum, quia peccauit, quasi abiectum despicit, tanquam respicere non posset. Nolite iudicare. G. *De dubiis*. Hoc commode potest referri ad prelatos, alie omnes de iudicio fratrum indifferenter. Glose tamen continue omnes exponunt de iudicio quorumlibet hominum et nulla [*ms.* nullam] de iudicio prelatorum. Post hanc illam : *Duo sunt* etc. *Sunt enim quedam media*. Ecce temerarium iudicium circa res. *Nescimus* etc. Ecce personas. In quo enim etc. : primo exponitur de iudicio tantum, secundo exponitur de iudicio interiori, scilicet de iudicio uoluntatis et de operibus, et est summa prime expositionis. Nolite temere iudicare, quia in quo iudicio iudicaueritis, in eo, id est pro eo, iudicabimini a Deo. Summa secunde expositionis est : in quo iudicio iudicaueritis, id est in qua uoluntate uel operibus bene uel male egeritis, pro illa uoluntate uel illis operibus, iudicabimini. *In quo enim iudicio* : interlinearis de prima expositione, id est *ipsum iudicium est causa* cur a Deo iudicabimini. Post hanc illam : *Non quod Deus temere iudicet* etc. in principio quasi antipophora, tanquam aliquis diceret : in quo iudicio iudicauerimus, iudicabit nos Deus. Ergo, cum temere iudicemus, temere iudicabit nos Deus.

47. Les lemmes bibliques sont en petites capitales italiques ; les lemmes de la *Glossa* en italiques. Pour la *Glossa*, voir éd. d'Anvers, 1634, t. V, col. 143-145. Pierre le Mangeur identifie les gloses en donnant d'abord l'incipit de celles dont il cite un passage.

Tale est : quasi simile genus locutionis est illud : qui gladio occiderit, gladio, id est pro gladio, peribit. *In qua uoluntate* etc. *Iuste* et idipsum quasi antipophora est ; tanquam enim diceret aliquis : in iusta mensura remetietur nobis Deus, quia nos peccamus temporaliter, et ipse punit eternaliter. Respondet : immo iusta mensura remetietur, quia iustum est ut qui eterno fine peccat, id est quamdiu uiuit, nec uoluntas eius habet finem peccandi, puniatur eternaliter. De hac sententia est illa interlinearis : *Bono uel malo*. Alie sunt de prima. Modo lege illam : *Potest in hac mensura* etc. quasi antipophora est. Tanquam enim aliquis diceret : *Si in eadem mensura* in qua nos metimur Deus nobis remetitur, ergo quod metimur, ipse remetitur. Respondet : quasi dicat : Non sequitur si in eadem mensura nobis remetitur. Ergo quantum metimur, ipse remetitur. Sicut enim licet duo in eadem mensura mensurent, alter tamen mensurat ordeum, alter triticum, sic licet Deus in eadem mensura nobis remetiatur, nos tamen metimur temporaliter, ipse remetitur eternaliter. […]

2. Un exemple de questio : *Étienne Langton, Commentaire de la* Magna glossatura *sur Éph 1, 17*[48] *(ms. Paris, BnF lat. 14443, fol. 360rb-va)*

Ipse Dominus ait in evangelio Iohannis : *Ascendo ad patrem meum et ad patrem vestrum* [Ioh. 20, 17], ubi dicit Glossa : « Non ait communiter 'patrem nostrum' sed 'meum' et 'uestrum', quia differunt[49] ». Ex quo scilicet quod divisim dictum est 'patrem meum' et 'patrem vestrum', arguitur quod Christus non est filius Patris adoptivus, licet hanc gratiam sicut et ceteri homines <habuerit ?> ; sed ceteri homines de non filiis sunt filii, quod non Christus. Sed cum Deus pater eo modo sit Deus Christi quo et ceterorum hominum, scilicet creatione, potest queri quare divisim sit dictum 'deum meum' et 'deum vestrum'. Videtur enim quod ad distinguendum, sicut ad distinguendum dixit 'patrem meum' et 'patrem vestrum' ; quod si est, ergo alter est Deus Christi et alter Deus noster, ideo scilicet quia non communicavit aliqua necessitate nobiscum beneficia humano generi collata. Omnia enim illa facta sunt propter nos, non propter eum. Non enim habuit necessitatem bonorum patris, etsi habuit necessitatem paciendi et moriendi et huiusmodi. Illa necessitas non fuit traducta sive contracta sed assumpta. Preterea ideo dixit 'deum meum' divisim, quia Deus pater nobis est tantum Deus, sed Christo et pater et Deus.

48. Petrus Lombardus, *PL* 192, 176.
49. *Glossa interlin.* sur Jn 20, 17, éd. d'Anvers, 1634, t. V, col. 1314 (differunt : *ms.* differenter).

3. L'utilisation de la Magna glossatura au XIII^e siècle : Guerric de Saint-Quentin, commentaire d'Éph 1, 4 (ms. Paris, BnF lat. 15604, fol. 72rb)

In caritate[50]. Hoc potest determinare verbum *elegit*, et sic supponit pro caritate Dei. Vel verbum *essemus*, et sic supponit pro caritate humana : unde glosa « Dei vel ipsorum[51] ». Item glosa « ut essemus, non quia futuri eramus sancti[52] ». Contra, super illud Levitici III. [en fait Num 3, 12] *Ego tuli Levitas* : « Ori<genes> : Ex proposito cordis, quod Deo patuit [*cod. corr.* placuit] priusquam in hoc mundo nascerentur aut aliquod agerent boni vel mali, dictum est : *Iacob dilexi <Esau autem odio habui>* [Mal 1, 2-3][53] ». Ergo elegit Iacob, quia futurus erat bonus. Item super Mal. I [2] : *Iacob elegi* etc. « Augustinus : Dilectio Dei et odium vel ex prescientia nascitur futurorum vel ex operibus[54] ». Item super illud Ro. IX [15] *Miserebor* etc. glosa : « Illi misericordiam prestabo, quem prescio post errorem toto corde reversurum[55] ». Responsio. Ad hoc dicitur quod, cum dicitur 'ex proposito cordis', li *ex* notat causam finalem sub hoc sensu : ad propositum cordis, quod Deo placuit implendum dictum est etc. Similiter intelligitur illud « dilectio Dei et odium nascitur ex prescientia futurorum », id est ad hoc est ut impleatur quod prescitur futurum ? Sed non videtur hoc verum, quia *ex* prepositio non solet consignare causam finalem.

4. Jean de La Rochelle, commentaire de Galates 1, 8 (ms. Paris, BnF lat. 15603, fol. 108va).

Anathema sit [Ga 1, 8]. Non dicit 'ultra'. Nam si illud diceret, sibi ipsi preiudicaret, quia i. Thes. dicit ipse : *Nocte et die orantes, ut videamus faciem vestram et compleamus ea que desunt fidei vestre* [1 Th 3, 10].

Sed queritur quare ita excommunicet et maledicat apostolus, contra illud Ro. xii. : *Benedicite et nolite maledicere* [Ro 12, 14], et in epistola Iude : *Non est ausus inferre iudicium blasphemie, sed dixit Inperet tibi Dominus* [Iud 9]. Eccli. : *Dum maledixit inpius dyabolum, maledicit animam* [Eccli 21, 30]. Responsio : Hoc maledicit zelo iusticie, non libidine vindicte.

50. Voici l'ensemble du verset : « Sicut elegit nos in ipso ante mundi constitutionem, ut essemus sancti et immaculati in conspectu eius in caritate ».

51. *PL* 192, 172 : « [Ambr.] Potest enim intelligi vel de charitate *Dei* qua diligit homines, *vel* de charitate *ipsorum* hominum qua diligunt Deum ». (je souligne les mots cités).

52. *PL* 192, 171 : « Sed potius elegit nos ad hoc ut in tempore gratiae essemus sancti, per bona opera. Non ergo qui futuri eramus elegit, sed ut essemus sancti ».

53. Origenes, *Hom. sur les Nombres* III, 2, 1-2, éd. et trad. fr. L. Doutreleau et A. Méhat, Paris, Cerf, 1996 (Sources chrétiennes 415), p. 78-81. Dans la *Glossa*, éd. citée, t. I, col. 1181.

54. En fait, Jérôme, *Commentaire de Malachie*, M. Adriaen (éd.), Turnhout, Brepols, 1970 (*CCSL* 76A), p. 906. Dans la *Glossa*, éd. citée, t. IV, col. 2211.

55. Petrus Lombardus, *PL* 191, 1459.

Act. v. : Petrus maledixit Ananye et Saphire et mortui sunt [cf. Ac 5, 1-10]. Deuter. xxvi : Ascenderunt sex filii Iacob super montem Ebal ad maledicendum transgressoribus legis [cf. Dt 27, 13-14]. Et sic licet maledicere, sine ammixtione amaritudinis et rancoris, sed non licet blasphemare, quod sit cum amaritudine et rancore. Et sic respondendum est ad illud Iude. Vel noluit angelus diabolo maledicere, quasi male creature, quia omnis creatura, in eo quod creatura, bona. Ad illud Ecci. respondendum per glosam dicentem : « Non quia maledictum dicit dyabolum, sed quia quem maledictum novit, non cessat imitari[56] ».

56. *Glossa ordinaria*, éd. citée, t. III, col. 2090 (glose marginale).

Questions et Sentences : l'enseignement entre la fin du XII^e^ et le début du XIII^e^ siècle

Ricardo Saccenti

Palémon Glorieux a publié en 1967 un article consacré à l'histoire des techniques et des méthodes scolaires de l'Université au Moyen Âge[1]. Parmi les éléments caractéristiques de l'activité des maîtres universitaires, surtout des théologiens, P. Glorieux souligne le rôle crucial du commentaire des *Sentences* de Pierre Lombard. C'était l'une des étapes clés de la carrière universitaire médiévale qui permettait de passer du statut d'étudiant à celui de maître. P. Glorieux indique que le commentaire des *Sentences* est surtout pratiqué par les bacheliers, c'est-à-dire qu'il est conçu comme la première expérience d'enseignement universitaire, essentielle pour accéder au grade supérieur de la maîtrise. Dans ce cadre, les *Sentences*, en se présentant comme l'héritage le plus systématique et le plus complet de la production des écoles théologiques du XII^e^ siècle, deviennent l'une des pièces-maîtresses de l'enseignement de la théologie à l'Université. Ce livre fait en effet l'objet d'un constant travail de *lectura* qui, selon P. Glorieux, développe une pratique bien plus ancienne, remontant aux premières gloses sur le texte de Pierre Lombard. Celles-ci sont le résultat d'une activité de commentaire qui remonte aux années soixante du XII^e^ siècle, date de la toute première diffusion des *Sentences* dans le milieu culturel européen, dont les écrits des bacheliers et des maîtres universitaires représenteront au XIII^e^ siècle une évolution plus structurée et littérairement développée.

La perspective historique de Palémon Glorieux repose sur la conviction que les quatre livres des *Sentences* furent la synthèse théologique la plus efficace

1. P. Glorieux, « L'enseignement au Moyen Âge. Techniques et méthodes en usage à la Faculté de Théologie de Paris au XIII^e^ siècle », dans *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 35 (1968), p. 65-189.

produite dans le panorama intellectuel du milieu du XII^e^ siècle. En raison de ces caractéristiques, ils seraient devenus la base du débat théologique et par conséquent de l'enseignement. La publication des deux volumes de Marcia Colish sur Pierre Lombard a marqué le début d'un changement remarquable de cette vision du rôle des *Sentences* dans la culture médiévale[2]. Mais c'est surtout un article de Claire Angotti, paru en 2005, qui a mis en question la vision de Glorieux sur la base d'une considération attentive des nouveaux acquis scientifiques[3]. En particulier, Claire Angotti a montré comment le *status* des *Sentences* a sensiblement changé en passant des écoles théologiques du XII^e^ siècle aux universités du siècle suivant. Toutefois, une meilleure compréhension de la nature et des étapes de ce passage nécessitent encore des études. En effet, les contributions les plus récentes consacrées aux commentaires et aux gloses sur les *Sentences* produits entre la fin du XII^e^ et le début du XIII^e^ siècle, montrent des caractéristiques qui mélangent gloses et questions, explications mot à mot et présentation de la structure thématique des sections de l'œuvre[4]. Face aux écrits du Ps.-Pierre de Poitiers, d'Étienne Langton, d'Alexandre de Halès et de Hugues de Saint-Cher, on se demande s'ils sont le résultat de cours ou de lectures donnés sur le livre de Pierre Lombard.

La compréhension de la place des *Sentences* dans la période qui va de leur publication, vers 1158-1160, jusqu'au début de l'université, dans les premières années du XIII^e^ siècle, impose d'élargir les limites de l'étude historique, en considérant non seulement les *Sentences* comme le sujet de la production de gloses et de commentaires, mais aussi comme étant étroitement liées à la pratique de la *quaestio* qui, bien répandue parmi les successeurs immédiats de Pierre Lombard, est propre à la culture de ce temps, comme le montre, par exemple, sa diffusion au niveau juridique. En même temps l'histoire des *Sentences* de Pierre Lombard est liée, surtout à cette époque, aux polémiques théologiques autour de certains aspects cruciaux de la pensée du maître,

2. M. Colish, *Peter Lombard*, 2 vols., Leiden – New York – Köln, Brill, 1994.
3. C. Angotti, « Le début du *Livre des Sentences* comme manuel de théologie à l'Université de Paris », dans *Université, Église, Culture. L'Université Catholique au Moyen-Âge. Actes du 4ème Symposium Katholieke Universiteit Leuven, 11-14 mai 2005*, L. Roche (éd.), Paris, Centre de Coordination de la Recherche de la FIUC, 2007, p. 59-126.
4. Voir Ph. Rosemann, *The Story of a Great Medieval Book. Peter Lombard's 'Sentences'*, Peterbourgh, Broadview Press, 2007 ; *Mediaeval Commentaries on the 'Sentences' of Peter Lombard. Current Research*, G. R. Evans (éd.), Leiden – Boston, Brill, 2002 ; Ph. Rosemann, *Peter Lombard*, Oxford, Oxford Univ. Press, 2004 ; *Pietro Lombardo. Atti del XLIII Convegno storico internazionale, Todi, 8-10 ottobre 2006*, Spoleto, Centro Italiano di studi sul basso Medioevo – Centro di studi sulla spiritualità medievale, 2007 ; *Mediaeval Commentaries on the 'Sentences' of Peter Lombard. Volume 2*, Ph. Rosemann (éd.), Leiden – Boston, Brill, 2010.

notamment sa théologie trinitaire et sa christologie[5].

Ce cadre problématique doit être examiné en considérant que les quatre livres de Pierre Lombard ont été écrits et lus dans un milieu culturel profondément marqué par le rapport avec la Bible. En effet, même les *Sentences*, en s'ouvrant sur une longue série de citations qui résument la distinction augustinienne du *De doctrina christiana* entre *res* et *signum* et entre *frui* et *uti*, se placent dans la perspective d'une réflexion théologique strictement liée au texte biblique, à sa compréhension et à son interprétation.

Histoire doctrinale et histoire littéraire se mêlent donc dans l'histoire des collections de questions et, en général, de la fortune des *Sentences*. Depuis la publication des *Quaestiones magistri Odonis Suessionensis* par le cardinal Pitra en 1888, d'autres recherches ont été consacrées à ce genre littéraire pour la période qui va du milieu du XII^e^ jusqu'aux premières décennies du xiii^e^ siècle[6]. En particulier, l'essai d'Artur M. Landgraf paru en 1934-1935, a déterminé un remarquable progrès dans l'étude des collections des questions théologiques, car il a donné une liste bien plus systématique des différents recueils[7]. Le savant allemand souligne que la réalisation de ces collections doit probablement être liée à l'activité des maîtres les plus importants de l'époque, comme Odon d'Ourscamp, Pierre Comestor, Pierre le Chantre ou Pierre de Poitiers ou à leurs écoles théologiques.

Trente ans après A. M. Landgraf, Ignatius Brady apporte un progrès crucial, en attribuant à Pierre le Mangeur une partie considérable des questions publiées par le cardinal Pitra sous le nom d'Odon de Soissons[8]. L'étude d'I. Brady est la contribution scientifique la plus importante depuis l'article d'A. M. Landgraf. Dans les années 1940 et 1950, Joseph N. Garvin commence à préparer la publication des collections de questions énumérées par A. M. Landgraf, mais cette édition n'apparaîtra jamais, restant sous forme manuscrite parmi les papiers de Garvin dans les archives de l'Université de Notre Dame. Le contenu des papiers est aujourd'hui disponible grâce à un long article de Kent Emery et autres chercheurs, qui donne un catalogue analytique

5. Voir L. O. Nielsen, *Theology and Philosophy in the Twelfth Century. A Study of Gilbert Porreta's Thinking and the Theological Expositions of the Doctrine of the Incarnation during the Period 1130-1180*, Leiden, Brill, 1982 ; P. B. Rossi, « *Contra Lombardum* : reazioni alla cristologia di Pietro Lombardo », in *Pietro Lombardo*, p. 123-191.
6. J. B. card. Pitra, *Analecta novissima Spicilegii Solesmensis altera continuatio*, Paris-Frascati, Typis Tusculanis, 1888, vol. 2, p. 3-187.
7. A.M. Landgraf, « Quelques collections de *Quaestiones* de la seconde moitié du XII^e^ siècle. Premier classement », dans *Recherches de théologie ancienne et médiévale*, 6 (1934), p. 368-393 ; 7 (1935), p. 113-128.
8. I. Brady, « Peter Manducator and the Oral Teaching of Peter Lombard », in *Antonianum*, 41 (1966), p. 454-490.

des papiers de Garvin[9]. Plus récemment, l'intérêt pour les collections de questions s'est encore accru grâce aux travaux dédiés aux collections de questions attribuées à Étienne Langton, en particulier par Riccardo Quinto[10].

En considérant les caractéristiques de ces questions, diffusées dans des collections, leur liaison avec les gloses sur les *Sentences* et avec l'activité scolaire de l'époque, la présente contribution a pour but d'offrir des indications pour une réévaluation de l'influence du livre de Pierre Lombard dans les premières décennies de sa diffusion. Après un examen du cadre historique dans lequel se place la première diffusion de l'œuvre, il sera nécessaire de donner une présentation des principaux recueils de questions pour pouvoir, ensuite, prendre en considération des exemples textuels, notamment ceux de Pierre Comestor, de certains questions anonymes et de Langton, pour montrer comment les *Sentences* ont étés utilisées dans les *quaestiones*, en quoi ces *quaestiones* sont le résultat d'une activité scolaire et quel est leur lien avec les productions les plus amples de littérature théologique de l'époque, notamment les gloses sur les *Sentences* et sur l'Écriture Sainte. Sur ces bases, on pourra avancer quelques considérations conclusives sur le rôle des *Sentences* dans la culture européenne entre 1160 et 1230 environ.

1. Le cadre historique : culture et polémiques théologiques

Les sources historiques qui nous renseignent sur le milieu intellectuel parisien dans les décennies pendant lesquelles Pierre Lombard est maître et puis évêque nous donnent l'image d'une réalité marquée par la naissance de plusieurs écoles théologiques, chacune avec des caractéristiques culturelles précises. Dans son *Metalogicon*, Jean de Salisbury donne un tableau des écoles parisiennes dans les années 1140 : en plus de l'école d'Abélard sur la Montagne Sainte-Geneviève, marquée par une très forte orientation dialectique et logique, on trouvait celle de Robert de Melun et la grande école de l'abbaye Saint-Victor illustrée par la figure et les écrits d'Hugues, à quoi il faut ajouter celle du chapitre de la cathédrale Notre-Dame dont le maître le plus important fut Pierre Lombard[11]. Ce pluralisme culturel alimentait les débats et les

9. K. Emery Jr., A. Irving, S. Metzger, with C. M. Jones, « *Quaestiones, Sententiae* and *Summae* from the Later Twelfth and Early Thirteenth Centuries : The Joseph N. Garvin Papers (II) », dans *Bulletin de Philosophie médiévale*, 48 (2006), p. 5-81.
10. R. Quinto, *'Doctor nominatissimus'. Stefano Langton († 1228) e la tradizione delle sue opere*, Münster, Aschendorff, 1994.
11. Iohannes Saresberiensis, *Metalogicon*, II, 10, J. B. Hall (éd.), Turnhout, Brepols 1991 (CCCM, 98), p. 70, 1 – 71, 35 : « Cum primum adulescens admodum studiorum causa migrassem in Gallias, anno altero postquam illustris rex Anglorum Henricus leo iustitiae rebus excessit humanis, contuli me ad Peripateticum Platinum, qui tunc in monte sanctae

discussions, surtout parce que la circulation des idées et des écrits des maîtres était immédiate et rapide. Il ressort en effet de la description de la vie scolaire parisienne de cette époque qu'en réalité les étudiants suivaient successivement l'enseignement de plusieurs maîtres, plutôt que d'être rattachés à une seule école[12].

Dans ce cadre, la rivalité entre les écoles se porta sur certains aspects très délicats du discours théologique. Le témoignage de l'anglais Robert Cricklade, nous informe que Robert de Melun critiqua la christologie du Lombard dès 1158 environ, c'est-à-dire quand le maître italien était encore en pleine activité à Paris et en train de publier ses *Sentences*[13]. Dans le même temps, comme l'a bien montré une récente étude de Constant Mews et de Claire Monagle, les polémiques autour de la doctrine du *Magister Sententiarum* indiquent probablement le grand succès de ce maître parmi les étudiants et en même temps l'importance croissante de son école, grâce aussi au travail pédagogique et intellectuel de ses successeurs à Notre-Dame[14]. L'histoire des débats, condamnations et censures autour des doctrines lombardiennes est bien connue. Il faut seulement rappeler que, après la mort de Pierre Lombard en 1160, plusieurs théologiens écrivirent pour souligner ses ambigüités doctrinales qui, dans certains cas, risquaient même de compromettre

> Genouefae clarus doctor artis huius rudimenta accepi, et pro modulo ingenioli mei quicquid excidebat ab ore eius tota mentis auiditate excipiebam. Deinde post discessum eius qui mihi praeproperus uisus est, adhaesi magistro Alberico qui inter ceteros opinatissimus dialecticus enitebat, et erat reuera nominalis sectae acerrimus impugnator. Sic ferme toto biennio couersatus in monte artis huius praeceptoribus usum sum, Alberico, et magistro Roberto Meludensi ... Ambo ... acuti erant ingenii, et studii peruicacis, et ut reor magni praeclarique uiri in philosophicis studiis enituissent, si de magno litterarum niterentur fundamento, si tantum institissent uestigiis maiorum, quantum suis applaudebant inuentis. Haec pro tempore quo illis adhaesi. Nam postea unus eorum profectus Bonomia dedidicti quod docuerat. ... Porro alter in diuinis proficiens litteris, etiam eminentioris philosophiae et celebrioris nominis assecutus est gloriam ».

12. Voir M. Grabmann, *Die Geschichte der scholastischen Methode*, 2 vols., Freiburg im Breisgau, Herder, 1909-1911 ; J. de Ghellinck, *Le Mouvement théologique du XII^e siècle*, Bruxelles – Paris, Museum Lessianum, 1948 ; É. Gilson, *La philosophie au moyen âge*, Paris, Payot, 1952 ; M.-D. Chenu, *Le théologie au douzième siècle*, Paris, Vrin, 1966 ; R. Southern, *Scholastic Humanism and the Unification of Europe*, 2 vols., Oxford, Blackwell, 1995-2001. Voir aussi la littérature sur la notion de reforme au XI^e siècle, notamment C. H. Haskins, *The Renaissance of the Twelfth Century*, Cambridge, Harvard Univ. Press, 1927 ; *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, éds. R. L. Benson, G. Constable, C. D. Lanham, réimpr., Toronto, Univ. of Toronto Press, 1991 ; G. Constable, *The Reformation of the Twelfth Century*, Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1996.
13. Robertus Circklade, *Symbolum fidei*, in R.W. Hunt, « English learning in the Twelfth Century », in *Transactions of the Royal Historical Society*, 19 (1936), p. 19-42, en particulier voir p. 37-38.
14. C. J. Mews, C. Monagle, « Peter Lombard, Joachim of Fiore and the Fourth Lateran Council », in *Medioevo* 35 (2010), p. 81-122.

l'orthodoxie. Après une décennie de débats, en 1170 Alexandre III condamna comme hérétique la christologie du Lombard, en particulier la doctrine attribuée au maître selon laquelle le Christ *secundum quod homo* n'est pas quelque chose. La condamnation, réitérée en 1177, ne fut pas confirmée au Troisième Concile du Latran en 1179, même si des théologiens comme Gerhoch de Reichersberg, Richard de Saint-Victor, Jean de Cornouailles, Gautier de Saint-Victor, Maurice de Sully et Robert de Melun avaient radicalement attaqué la position du Lombard. Par la suite, les polémiques autour des critiques de Joachim de Flore contre la théologie trinitaire du Lombard marquent l'affirmation progressive des *Sentences* comme œuvre cruciale dans le cadre de la culture européenne. Le IV^e^ Concile du Latran en 1215, avec le décret *Damnamus ergo*, souligne expressément l'entière orthodoxie de la théologie de Pierre Lombard. Bien plus, le tout premier décret conciliaire, *Firmiter credimus*, qui contient la profession de foi du pape et des pères conciliaires, en parlant de la nature de la Trinité et de la nature du Christ, fait écho précisément au langage du *Magister Sententiarum.*

Si l'on prend en considération le cadre historique qui va de la mort de Pierre Lombard jusqu'à la prise de position du IV^e^ Concile du Latran, il est bien évident que la théologie lombardienne fut la cause et l'objet d'un ample débat théologique dans lequel les élèves et les successeurs du maître furent engagés, pas seulement pour la défense de ses positions, mais plutôt par rapport à un enseignement théologique qui, à partir des textes du Lombard, se développait de façon originale et plurielle. Sur le plan littéraire, le fruit de ces débats, des polémiques et de l'enseignement des maîtres parisiens fut la production soit de gloses aux *Sententiarum libri quatuor*, soit d'un nombre remarquable de questions par rapport auxquelles les positions de Pierre Lombard étaient considérées comme des éléments utiles pour la discussion. La perspective théologique du maître faisait ainsi partie du débat intellectuel et du processus de recherche de la vérité qui est la base de la pratique scolaire de la *disputatio* et de sa traduction littéraire, c'est-à-dire la *quaestio*[15].

2. La pratique de la quaestio et les recueils de questions dans la deuxième partie du XII^e^ siècle.

Une série de recueils produits dans le milieu des différentes écoles théologiques nous renseigne sur la production de questions disputées au XII^e^ siècle. Les élèves des maîtres commençaient à réunir dans de tels recueils le produit des leçons et des discussions, c'est-à-dire leurs notes prises sur

15. Sur le genre littéraire des *quaestiones*, voir O. Wejiers, *'Queritur utrum'. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 13-105.

les disputes soutenues par leur maître. Dans d'autres cas les collections de questions réunissaient des textes de plusieurs maîtres.

Un témoignage remarquable de la nature de la *quaestio* et de sa place dans le cadre des pratiques scolaires de l'époque est fourni par un passage fameux du *Verbum abbreviatium* de Pierre le Chantre, qui date de 1191 environ. Au chapitre VII du premier livre, le théologien donne une description de l'activité du *magister in sacra pagina*, toute entière organisée autour de l'étude et de l'exégèse de l'Écriture Sainte[16]. Cet enseignement était développé en trois parties différentes mais très liées entre elles : la *lectio*, la *disputatio* et la *praedicatio*. La « lecture » du texte biblique était la véritable base de l'activité d'exégèse, suivie par la discussion des questions soulevées dans l'étude de la lettre de la Bible. La prédication, selon les lignes directrices du Chantre, était la dernière étape de ce parcours de compréhension et d'explication des contenus de la Bible. Les trois parties de l'enseignement du maître étaient aussi liées au caractère double des contenus scripturaires, c'est-à-dire foi et morale. La lecture et la discussion étaient relatives à la foi et aux dogmes, alors que la prédication concernait la vie morale et l'enseignement éthique.

La description de Pierre le Chantre place la *quaestio* dans ce système organique d'enseignement et d'étude. Celui-ci était fondamental pour approfondir les aspects les plus disputés, liés soit à l'exégèse de certains passages bibliques, soit à la clarification des points doctrinaux les plus discutés et controversés. Comme l'a bien précisé Raymond M. Martin dans sa préface à l'édition des questions de Robert de Melun, ces textes étaient liés à la « lecture » des Écritures Saintes[17]. Dans ce cadre, les *Sentences* de Pierre Lombard, ainsi que ses écrits exégétiques, étaient devenues à la fois une source et une cause de discussion, surtout par rapport aux pages que le maître avait consacrées à la Trinité et à la christologie. C'est ainsi que le

16. Petrus Cantor, *Verbum abbreviatum*, I. 1, M. Boutry (éd.) (CCCM, 196), Turnhout, Brepols, 2004, p. 9, 4-19 : « In tribus autem consistit exercitium sacre Scripture : in lectione, disputatine, predicatione. Cuilibet istorum inimica est prolixitas, mater obliuionis et nouerca memorie. Lectioni ergo primo iacitur quasi stratorium et fundamentum sequentium, ut ex ea omnia amminicula quasi ex quodam fonte ceteris duabus proponientur. Superponitur secundo structura uel paries disputationis. Vt enim ait Gregorius : 'Nil plene intelligitur, nil fideliter predicatur nisi prius dente disputationis frangatur uel teratur'. Tercio erigitur tectum predicationis ut *qui audit dicat ueni* et cortina cortinam trahat. Post lectionem igitur sacre Scripture et dubitabilium disputationum inquisitionem, et non prius, est predicandum. Religio uero christiana est de fide et bonis moribus ; lectio et disputatio ad fidem referantur, predicatio ad mores ».

17. R. Martin, *Œuvres de Robert de Melun*, t. I, *Quaestiones de divina pagina*, Louvain, Spicilegium Sacrum Lovaniense, 1932, p. XXXIV-XLVI. Sur les pratiques scolaires, voir F. Siri, « *Lectio, disputatio, reportatio*. Note su alcune pratiche didattiche nel XII secolo e sulla loro trasmissione », 49-87.

Magister Sententiarum fit son entrée dans les questions disputées dans les écoles théologiques du XII^e^ siècle.

Les premières collections de *quaestiones* n'étaient pas nécessairement organisées selon un ordre thématique, comme il apparaît clairement dans le cas des questions éditées par Pitra. Au contraire, grâce aux études d'A. M. Landgraf et d'Ignatius Brady, il est clair que les dites *Quaestiones magistri Odonis Suessionensis* sont le résultat de la réunion de trois groupes de questions différents[18]. La même impression d'une absence d'ordre dans ces anciennes collections de questions émerge des recueils étudiés par J. N. Garvin. De plus, ces collections ont aussi des questions en commun : une même question peut en effet être transcrite dans plusieurs recueils différents. Il faut donc distinguer, parmi les manuscrits qui contiennent des recueils des questions, des groupes de questions qui sont des sortes d'« unités textuelles », connectées à un maître ou à son école.

En résumant les conclusions des recherches d'A. M. Landgraf, J. N. Garvin et I. Brady il est possible de donner la liste suivante des manuscrits qui contiennent des collections de *quaestiones* :

> Bamberg, Staatl. Bibl., Can. 17 ; Cambrai, BM 561 ; Dijon, BM 219, fol. 204 ss. ; Erlangen, Univ. lat. 353 ; London, BL, Harley 658 ; London, BL, Harley 3855 ; London, BL, Harley 1762 ; London, BL, Harley 3596 ; London, BL, Royal 9 E XII, fol. 1-10 and 231-256 ; London, BL, Royal 15 B IV ; Oxford, Bodl. Libr., Laud. lat. 105 ; Oxford, Bodl. Libr., Rawlinson C 161 ; Paris, Mazarine, lat. 758 ; Paris, Mazarine, lat. 1708 (collection attribuée à tort à Prévostin) ; Paris, BNF, lat. 3230 (collection éditée par Pitra) ; Paris, BNF, lat. 14807 ; Paris, BNF, lat. 14868, fol. 91 ss. ; Paris, BNF, lat. 17990 ; Paris, BNF, lat. 18108, fol. 83ra-107rb ; Pommersfelden, Schlossbibl. 40/2919 ; Salzbourg, Abb. St. Peter, a VI 8 ; Troyes, BM 140 ; Troyes, BM 964, fol. 89-108 ; Vat. Regin. lat. 135 ; Warsawa, BN, Cod. Lat. O. vel. I.16.

Plusieurs groupes de questions ont été identifiés au sein de ces collections. Un premier groupe est celui du manuscrit Paris Mazarine, lat. 1708 attribué à tort à Prévostin de Crémone. Un deuxième groupe est contenu aux folios 89r-

18. Sur cet aspect, voir F. Siri, « Le *Quaestiones* attribuite a Pietro Comestor », dans *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes, maître du XII^e^ siècle*, G. Dahan (éd.), Turnhout, Brepols, 2013, p. 191-223.

159r du manuscrit Troyes, Bibliothèque Municipale 964[19]. Un troisième groupe est contenu dans le manuscrit Paris, BNF, lat. 18108, tandis qu'un groupe différent est présent à la fois dans le même manuscrit et dans le manuscrit Troyes, Bibliothèque Municipale 964. Les *Quaestiones « de peccato originali » et aliae* à tort attribuées à Prévostin sont contenues dans les manuscrits Vatican, Regin. Lat. 135, Paris, BNF, lat. 18108 et Mazarine, lat. 1708. Une collection supplémentaire se trouve dans le manuscrit London, British Library, Harley 658 et dans le manuscrit de Varsovie, Bibliothèque Nationale, Lat. O. vel. I. 16.

Ces collections, qui datent des dernières décennies du XII^e^ siècle, ont été composées sans prologue introductif, circonstance qui peut suggérer une circulation de ces textes indépendamment de l'initiative directe du maître. Comme A. M. Landgraf l'a suggéré, il est possible qu'une série de *sententiae* émerge de la *lectio*, c'est-à-dire un ensemble de questions à débattre à l'occasion de la *disputatio*, où le maître donne sa propre solution. Les étudiants ont pris des notes de ces débats, en suivant une pratique qui remonte aux premières écoles de la fin du XI^e^ et du début du XII^e^ siècle. Les *quaestiones* recueillies dans les collections sont le résultat des notes des étudiants, réunies et corrigées. A partir de la seconde moitié du XII^e^ siècle, plusieurs des *sententiae* discutées dans les *disputationes*, surtout dans le milieu parisien, ont été tirées des œuvres de Pierre Lombard, notamment de ses gloses de l'Écriture Sainte et des *Sentences*, comme le montre, par exemple, le texte de questions de Pierre Comestor où la présentation des doctrines du Lombard est introduite par les termes « Magister » ou « Magister noster ».

Le développement de cette pratique de collection de questions d'un même maître et en même temps de liens entre ce genre de texte et l'usage des *Sentences*, est illustré par les *quaestiones* d'Étienne Langton. Plusieurs manuscrits contiennent des questions du maître anglais, mais parmi ceux-ci, celui de Cambridge, St. John's College Library, C. 7 (57), a un statut particulier. Il contient en effet une collection d'écrits théologiques, ainsi que la *Summa magistri Stephani* ; les questions du maître y sont présentées comme « questiones magistri Stephani de Longoton Cantauriensis archiepiscopus », c'est-à-dire que le manuscrit a été réalisé après 1207, date de l'élection d'Étienne comme archevêque de Canterbury. Contrairement aux autres collections, le manuscrit de Cambridge présente une tentative claire pour donner un ordre systématique aux matériaux qui sont effectivement introduits par un double index : un premier index offre une division des questions en quatre livres qui suivent, plus ou moins, l'ordre thématique des *Sentences*,

19. Voir Brady, « Peter Manducator and the oral Teachings » ; A. M. Landgraf, « Der Einfluß des mündlichen Unterrichts auf theologische Werke der Frühscholastik », dans *Collectanea Franciscana*, 23 (1953), pp. 285-290.

tandis que le second présente la distribution actuelle des questions dans les fascicules du manuscrit. Selon les recherches les plus récentes, la collection de questions de ce manuscrit peut être considérée comme une véritable initiative éditoriale, qui montre d'un côté un remarquable travail de collection et d'édition de la production des questions du maître, de l'autre, la place que les *Sentences* prennent dans l'enseignement théologique à partir des premières années de l'histoire de l'Université.

3. Les Sentences source pour les débats : l'exemple des querelles sur la christologie du Lombard

Les *Sentences* sont donc strictement liées à l'activité scolaire de la seconde moitié du XII^e^ et du début du XIII^e^ siècle dont témoignent les recueils de questions. Elles offrent un ensemble de contenus et de positions doctrinales, qui doivent être soumis à l'examen critique propre au travail théologique et qui sont utiles pour l'enseignement et l'étude de l'Écriture Sainte. Mais elles sont aussi la source de querelles cruciales pour le développement de la théologie médiévale, à partir de la discussion de la christologie de Pierre Lombard qui, nous l'avons vu, était déjà fortement critiquée par Robert de Melun dans les années 1150, dans le cours de son enseignement.

Cette double dimension dans l'usage des quatre livres du *Magister Sententiarum* apparaît de manière évidente lorsque l'on considère certaines des questions attribuées à Pierre le Mangeur et éditées par le cardinal Pitra. Dans une question intitulée *De timore servili*, le contenu du texte du Lombard est utilisé pour éclairer le sens du mot « debet »[20] :

Petrus Comestor, *De timore servili*, in : *Quaestiones magistri Odonis Suessionensis*, J.B. Pitra (ed.), § 297, p. 112	Petrus Lombardus, *Sententiae*, I, c. u. (d. 43, c. 1, 3), Brady (ed.), vol. 1, p. 300, 9-17.
Concedit ergo magister, quod timendus est Deus hoc timore, et quod iste debet eum timere isto timore, tamen in « debet » venenum latet ; non est verae certitudinis istud « debet », sed convenit huic.	Ut mihi videtur, hoc verbum 'debet' venenum habet. Multiplicem enim et involutam tenet intelligentiam. Nec Deo proprie competit, qui non est debitor nobis, nisi forte ex promis-

20. L'édition Pitra des questions de Pierre le Mangeur se trouve dans le volume Pitra, *Analecta novissima Spicilegii Solesmensis*, tandis que pour les *Sentences* de Pierre Lombard on utilise Petrus Lombardus, *Sententiae in IV libris distinctae*, 2 t., Grottaferrata (Roma), Editiones Collegii S. Bonaventurae Ad Claras Aquas, 1971-1981.

so ; nos vero ei debitores sumus ex commiso. Ut autem venenum evacuetur, distinguere verbi sensus : 'Non potest Deus facere nisi quod debet', id est nisi quod vult, falsum est : sic enim potest ipsi dici debere aliquid quia vult illud. Si autem dicatur : 'Non potest nisi quod debet', id est non potest nisi illud quod, si faceret, ei bene conveniret, verum est.

Ailleurs, discutant de prédestination et de providence divine, Pierre le Mangeur tire clairement des *Sentences* la description des diverses positions doctrinales existantes :

Petrus Comestor, *De praedestinatione. – Petri Abaelardi sophisma*, in *Quaestiones magistri Odonis Suessionensis*, ed. J.B. Pitra, § 298, p. 113.

Vetus est haec de providentia querela, apud nos quidem multum, sed inter veteres peripateticos multo magis ventilata, et adhuc puto sub judice lis est. Sed, Deo gratias, non sumus in illo stoicorum errore, qui dicebant omnia contingere ex necessitate. *Magister P[etrus] Abaelardus* dicebat, quod Deus non potest facere nisi quod facit ; nec dimittere, nisi quod dimittit ; quod sic volebat probare. « Nihil facit Deus sine ratione, nihil dimittit sine ratione. Itaque si faceret quid quod modo dimittit, jam ageret contra illam rationem qua modo illud dimittit ; et si di-

Petrus Lombardus, *Sententiae*, I, c. (d. 43, c.u., 1-4), ed. Brady, vol. 1.

[p. 300, 18-20] Adiciunt quoque illi, dicentes : Nihil facit aut dimittit nisi optima et rationabili causa, licet nobis occulta sit, secundum quam oportet eum facere et dimittere quae facit vel dimittit.

[p. 301, 1-11] Ipsi autem addunt : Ratio est eum facere quae facit, et non alia ; et non potest facere nisi quod ratio est eum facere ; et ita non potest facere nisi quod facit. Item ratio est eum dimittere quod dimittit ; et non potest dimittere quod dimittit.

mitteret quod modo facit, contra illam ageret qua se facturum illud proposuit ». Sic audivi illum docentem. Nos autem non alligavimus divinam potentiam hoc modo, sed dicimus quia potest impossibilia, et potest facere quae nec possunt fieri, nec esse ; ergo potest quae non potest. Non quia potest aliter hinc et inde. Aliud est enim posse divinitatis, et aliud est posse naturae. Cum ergo « potest » dicitur de Deo, divinitatis posse significat ; cum de alio, posse naturae.

Et ad hoc dicimus locutiones ambiguas esse, et ideo determinandas. Si enim cum dicitur : 'Non potest Deus facere nisi quod ratio est eum facere', intelligas eum non posse facere nisi ea quae rationabilia sunt, et ea quae, si fierent, rationabilia essent, verus est sensus. Si autem intelligas eum non posse facere alia rationabilia et bona, nisi ea quae vult et facit, falsus est intellectus.

Le Mangeur ne se réfère pas à son maître seulement comme à une source d'information ou un point de référence théologique. Pleinement conscient des problèmes doctrinaux liés à certains aspects de sa théologie, il n'hésite pas à présenter comme problématique la christologie des *Sentences* et des autres œuvres du Lombard ; cet aspect est évident dans une *quaestio* intitulée *De Christo homine*. Ici le Mangeur prend comme référence le contenu des gloses du Lombard sur l'épître de Paul aux Éphésiens, où est discuté la descente du Christ aux enfers, et il explique :

Dicit magister, quia descendit secundum quod homo ; et hoc habet Auctoritas in epistolis.

Inde ergo descendit secundum quod erat homo ; ergo cum descendit, jam erat homo. Ad hoc, non descendit secundum quod erat homo, sed secundum quod factus est homo, contra habet Auctoritas in epistolis, quod homo ascendit, sed Deus descendit.

Ad hoc dicit magister, quod est intelligendum « descendit Deus », idest humiliavit Deus, et inclinavit quodammodo, sicut et illud, « Christus exinanivit se », quod nihil aliud est, nisi quod humiliavit se, hoc est cum prius esset impassibilis, passibilitatem recepit.

Item, interrogatio fuit illa : Christus captivam duxit captivitatem ; ergo secundum homo, vel secundum quod Deus.

Dicit magister, quod secundum utumque convenit hoc ei ; et similiter redimere, et liberare, et de inferis trahere, et alia hujusmodi conveniunt ei secundum utamque naturam, quia et in carne passus est ea, per quae

> meruit caro carnem redimere. Unde homo redemit homine, et virtute divina nos liberavit ; unde et Deus redemit.
>
> Interpositum etiam est et illud : Liberavit de poena quod traxit de inferis.
>
> Ad hoc dicit magister, quod in inferis quidem erant, sed nullam patiebantur poenam, Dei visione quippe carebant : sed non erat eis ad poenam haec carentia, sicut nec nobis modo est ad poenam, nec fuit, nec erit aliquibus, donec in alio saeculo sint. Itaque nec hanc, nec aliam habebant poenam, nec in tenebris erant[21]

Même si l'inspiration de la *quaestio* est donnée par la glose à l'Écriture, les problèmes christologiques que le Mangeur discute font partie de la doctrine que le Lombard présente dans les *Sentences*. En effet, au chapitre 2 de la distinction 22 il écrit :

> Hic queritur si Christus in morte alicubi erat homo, et si ubicumque est, homo sit. – Ad quod dicimus quod ubicumque erat, homo erat ; nec modo ubicumque est, homo est : quia ubique est secundum deitatem, nec ubique homo, quia non ubique homini unitus. Sed ubicumque est secundum hominem, ibi homo est. Tempore autem mortis, et ubique erat secundum Deum, et in sepulcro secundum hominem, et in inferno secundum hominem ; sed in inferno secundum animam, et in sepulcro secundum carnem. Et in sepulcro ergo erat homo, quia humanitati unitus, etsi non toti, quia carni tantum ; et in inferno erat homo, quia humanitati unitus ; sed non toti, quia animae tantum[22]

La doctrine de l'incarnation de Pierre Lombard est aussi au centre de plusieurs questions contenues dans le manuscrit Troyes, Bibliothèque Municipale 964, où il est fait mention de la position de l'auteur des *Sentences*, avec aussi un témoignage direct de l'enseignement oral du maître. La querelle concerne la position doctrinale selon laquelle le Christ, en tant qu'être humain, n'était pas

21. Petrus Comestor, *De Christo homine*, in *Quaestiones magistri Odonis Suessionensis*, J. B. Pitra (éd.), § 295, p. 108. Le contenu correspond à celui de la glose du Lombard à l'Épître de Paul : « Et constat quod secundum humanitatem Christus descendit, et ascendit, ergo secundum humanitatem dedit. Secundum deitatem qui ubique est, non ascendit loco nec descendit, sed secundum animam ad inferos descendit, secundum corpus et anima ad coelos ascendit ; et ita secundum humanitatem dedit. Cave quomodo intelligas Christum secundum humanitatem dedisse, ne sit contrarium praedictae auctoritati, ubi dicitur quia secundum quod Deus dat. Ita ergo distingue : Dat Christum secundum humanitatem, id est homo ipse Christus dat, non tamen ex eo, quia homo, sed quia Deus *qui descendit*. Quasi dicat : Et quia ita innuunt verba Prophetae, ergo *ipse* qui *descendit, est et qui ascendit*, id est idem est qui descendit ad inferos et qui ascendit super omnes coelos », Petrus Lombardus, *Collectanea in epistulas Pauli – in ep. ad Eph*. 7-10 (PL 192, 190D – 2000A).

22. Petrus Lombardus, *Sententiae*, III, c. 22 (d. 6, c. 2, n. 1), t. 2, p. 137, 2-12.

quelque chose, car la Parole divine avait assumé la nature humaine comme un *habitus*. Dans le cas de l'Incarnation, l'âme humaine, c'est-à-dire ce qui fait de la nature humaine une personne, n'est pas seule, mais unie soit au corps, soit à la personne divine du Fils. Quelle est donc la nature humaine dans le Christ ? Pierre Lombard remarque plusieurs fois que, dans le Christ, il est nécessaire de considérer l'union de trois éléments (âme, corps et Parole) et non de deux (âme et corps ou nature humaine et nature divine). En même temps la théologie des *Sentences* présente la Parole de Dieu comme quelque chose qui a ses caractéristiques propres. Quel est donc le statut des deux autres composants du Christ, c'est-à-dire l'âme et le corps ? Si dans les pages de Pierre Lombard, il est bien dit que le Christ est la deuxième personne de la Trinité, aucune définition de la « nature humaine » n'est donnée. Il est seulement dit qu'elle est « quelque chose » (*aliquid*). C'est sur cette base que la doctrine du maître a été qualifiée de « nihilisme christologique ».

Le débat sur le sens de la doctrine de Pierre Lombard se concentre sur une analyse de la signification des mots-clés de la querelle. Ainsi, au folio 142, il est dit :

> Ab antiquis, inquit, theologis negabatur quod primo proponitur, scilicet « diuina essentia est homo », sicut negabant istam « diuina essentia facta est homo », ne uideretur predicatum redundare in naturam, scilicet quod hec natura facta est illa. Sed Magister inquit recipiebat istam « diuina essentia est homo », quia iste terminus « homo », ibi predicat quantum iste terminus « persona humanata », unde autem non sequitur « ergo est humana natura uel humane nature ». In alia uero significatione accipitur iste terminus « homo », cum dicitur « diuina essentia cepit esse homo », siue hic « homo », idest « cepit humanari ». Quod queritur utrum ille homo ab eterno fuit non homo, satis potest recipi. Quod queritur utrum Christus, inquantum est homo <est> aliquid, Magister inquit non semper negabat, immo quandoque concedebat extraneis. Cum autem negabat, tutis auribus loquebatur, idest illis quos instruxerat. Dicebat enim quod quamuis nomina neutri generis soleant accipi in designatione nature, plerumque tamen accipiuntur in designatione persone. Ideo quoque concedebat Christus inquantum est homo est aliquid, idest alicuius nomine, negabat tamen quia aliquid ibi uidetur accipi in designatione persone. Christus enim non inquantum est homo est aliqua persona.

Cette attention au sens des mots *persona* et *natura* montre la conscience d'un changement dans leur usage qui semble être à la base de la doctrine du *Magister Sententiarum*. Comme l'a noté Pietro Bassiano Rossi, Pierre Lombard affirme que dans l'Incarnation l'humanité du Christ, compris

comme personne humaine, n'est pas quelque chose, c'est-à-dire que le Christ n'est pas une personne humaine, car la notion de *persona* n'est pas prédicable de l'union de l'âme humaine, du corps humain et de la Parole divine. Il n'est pas possible, en effet, de définir le Christ en termes de « substantia rationalis individuae naturae ». Mais l'humanité du Christ peut être correctement comprise comme nature humaine, c'est-à-dire que le mot indique l'assomption des deux composants de la nature humaine par le Fils. Pierre Lombard veut donc souligner la spécificité du Christ comme incarnation de la Parole divine et union du Fils et de la nature humaine. La question au folio 135 du manuscrit de Troyes porte sur ce sujet :

> Homo assumptus persona est. Sed homo assumptus est a uerbo ; ergo quod est persona assumptum est a uerbo ; ergo quod est persona unitum est uerbo. Ergo persona unita est persone.
>
> Item, homo unitus assumptus est Dei Filius ; ergo est persona, quia si non est persona nec est Dei Filius.
>
> Solutio. Homo assumptus quandoque est nomen nature, quandoque subsistentis ex anima et carne que est persona ; quandoque nomen nature est, non potest Dei Filius dici uel persona. Cum uero nomen illius hominis, et Dei Filius et Deus dicitur et uere dicitur.
>
> Item, homo ille subsistens ex anima et carne est, aliqua essentia ita. Illa essentia est subsistens ex anima et carne sic, et ipsa uel est diuina essentia ; tunc essentia ex diuersis existens est incorporea et econuerso diuina essentia est existens ex diuersis.
>
> Solutio. Cum dicitur homo ille essentia diuina est, distinguendum est. Essentia enim uel pro natura uel pro persona ponitur. Si ergo personam predicas, cum dicis ipsa est essentia, idest persona est diuina essentia, uerum est. Si autem naturam predicas, falsum est. Homo enim ille deus sed non diuina natura est, nec dici debet, nisi addas falsam diuinitatem, sicut dico homo ille secundum diuinitatem ab eterno fuit, non tamen absolute, sequitur ab eterno fuit homo ille.

Les recueils de questions présentent aussi des positions critiques au regard des ambiguïtés de Pierre Lombard. C'est le cas d'Étienne Langton, qui fait une critique sévère de la christologie du Lombard aussi bien dans ses questions théologiques que dans ses notes sur les *Sentences* préservées dans le manuscrit de Naples, Bibliothèque Nationale VII.C.14. Comme il a été suggéré par les récentes études de Claire Angotti et Riccardo Quinto, la *Glose sur les Sentences* de Langton est étroitement liée à sa production de questions disputées[23]. En

23. R. Quinto, « Stephen Langton », dans *Mediaeval Commentaries on the* Sentences *of Peter Lombard*. Vol. 2, p. 35-77 ; C. Angotti, « Étienne Langton, commentateur des *Sentences* de Pierre Lombard », dans *Étienne Langton. Prédicateur, bibliste, théologien*, éds. L.-

effet, la glose du maître anglais contient une série de notes prises en vue de la discussion des points les plus controversés des quatre livres. Concernant les passages cruciaux pour la christologie, il présente une ample discussion qui n'est pas une *expositio litterae* mais une présentation des positions de Langton lui-même. Le contenu de ces notes en marge du texte des *Sentences* est développé dans les questions de Langton consacrées à la christologie. Par exemple, à propos de la distinction 22, chapitre 2, le maître anglais écrit :

> « Hic queritur », si Christus est aliquid secundum quod homo. Cum in triduo ex corpore et anima eius non sit unum, in triduo non fuit homo. Magister aliter dicit, quia non dicit, quod fuit aliquid secundum quod homo[24].

Dans la *quaestio* intitulée *De homine assumpto et utrum Christus sit duo* (CAMB 059), Langton développe le contenu de ces arguments. Il présente la position du Lombard d'une façon plus complète et comme une solution parmi d'autres solutions. Il explique :

> Christus est aliquid, quod est Pater, et aliquid, quod non est Pater, quia homo. Ergo est unum et aliud, ergo duo.
>
> Super hoc est triplex opinio. Una, quae asserit, quod Christus non est aliquid, secundum quod est homo. Haec opinio interimit mediam propositionem. Sed haec opinio relegata est per decretalem Alexandri, quae praecipit, quod Christus dicatur aliquid secundum quod homo.
>
> Alia opinio concedit conclusionem et dicit, quod Filius Dei assumpsit illum hominem. Et sicut divina essentia est Filius Dei, non tamen supponit essentiam, qua supposita supponitur Filius Dei, ita iste homo est Filius Dei, non tamen supposito isto homine supponitur Filius Dei.
>
> Tertiae opinionis veritas habet, quod supposito illo homine supponitur Filius Dei. Nec est simile, quod inducit de divina essentia, quia iste terminus ita est essentialis, quod etiam est personalis[25].

Les questions disputées reflètent donc une pleine conscience de la querelle théologique qui se développait autour de la doctrine christologique de Pierre Lombard, ainsi que l'importance des *Sentences* comme source de citations patristiques, de doctrines et d'opinions. Cette approche « prudente » des quatre livres apparaît de manière évidente si l'on prend en considération,

J. Bataillon, N. Bériou, G. Dahan et R. Quinto, Turnhout, Brepols, 2010, p. 487-523.

24. Stephanus Langton, *Glossa Super Sententias*, III, d. 22, c. 1, A. M. Landgraf (éd.), p. 127.

25. Stephanus Langton, *Quaestio de homine assumpto, et utrum Christus sit duo* (CAMB 059), dans L. O. Nielsen, S. Ebbesen, « Textes about Christology », dans *Cahiers de l'Institute du Moyên-Âge Grec et Latin*, 66 (1996), p. 217-251, spéc. 229, 3-18.

à côté des recueils de questions, les gloses contemporaines du texte des *Sentences*, comme les *Sententiae Udonis* ou celles du Ps.-Pierre de Poitiers, ainsi qu'une série de gloses anonymes qui sont liées au milieu intellectuel de l'école de Notre-Dame de Paris. Dans ces textes, la conscience des problèmes doctrinaux soulevés par les *Sentences* est claire, comme en témoigne le tout début du prologue du Ps.-Pierre de Poitier, où il est dit :

> Summa diuine pagine in credendis consistit et agendis, id est, in fidei assertione et morum confirmatione. Quod non latuit prophetam dicentem : « Os meum loquetur sapientiam et meditatio cordis mei prudentiam ». Quod exponens Cassiodorus ait : Sapientia consistit in supernorum contemplatione, prudentia in morum confirmatione. De hiis ergo Magister in hoc suo opere, sed generaliter et specialiter. Generaliter de agendis, specialiter de credendis. Dissentiunt enim sibi multi in credendis, pauci vero vel nulli in agendis. Verbi gracia : Magister dicit unum Deum esse in Trinitate et eundem tres esse personas, plures esse personarum proprietates et eas esse personas ; alii contradicunt. Agit ergo Magister in hoc libro de pertinentibus ad fidem plurimas introducens auctoritates, que ab aliis late et diffuse dicte sunt complicans sub compendio et breuitate[26].

Il existe donc un lien intellectuel entre la perspective des questions et celle des gloses sur les *Sentences* qui montre que les deux genres de textes appartiennent au même milieu culturel. En effet, si l'on examine les gloses, on trouve une utilisation du genre littéraire de la *quaestio* sous la forme de petites questions écrites à côté des passages les plus discutés. En même temps, comme le montre le cas de Langton, les gloses et les notes en marge du texte de Pierre Lombard renvoient à une disputation scolaire, c'est-à-dire à la pratique d'enseignement de l'époque. La même relation semble être présente dans certains passages du Ps.-Pierre de Poitiers[27]. Par exemple, par rapport au début de la distinction 8, chapitre 1, on lit la *quaestio* suivante :

> *Post predicta* etc. Sicut in superioribus quesitum est utrum concedendum sit simpliciter Christum esse creatum uel factum, sic econtrario in hoc loco queritur utrum ille homo incepit esse uel simpliciter debeat dici quod fuit ab eterno.
>
> Ad quod dicendum quod de his ut de predictis non est simpliciter danda responsio, ut si dicatur homo ille, idest Christus, inquantum

26. Pseudo Petrus Pictaviensis, *Glossa super Sententias*, prologus, ms. London, British Library, Royal 7.F.XIII, f. 1ra ; Paris, BNF, lat. 14423, f. 1ra ; Napoli, Biblioteca Nazionale, VII.C.14, f. 1ra.

27. Voir A. M. Landgraf, « Petrus von Poitiers und die Quästionenliteratur des 12. Jahrhunderts », dans *Philosophisches Jahrbuch*, 52 (1939), p. 348-358.

> homo incepit esse, inquantum uero Deus, ut de persona fiat sermo, fuit ab eterno, licet autem quedam auctoritates, ut hic continentur, modo affirmare modo negare uideantur.
>
> Ad hoc sensum tamen omnis referitur. Si queri solet cum absque omni distractione simpliciter concedatur, « Deus uel Christus est natus », « Christus est mortuus » et huiusmodi, queritur similiter talia, ut de quibus in presenti sermo est, sine determinatione non recipiantur, precipue cum huiusmodi cum multo minori periculo possent concedi.
>
> Ad quod sine preiudicio melioris sane dicendum quod ecclesia ea que arti fidei pertinent, primo rudibus ad instructionem eorum simpliciter credenda proposuit, ne meliorum discussio uerborum unius capacis in talibus disturbaret. Et primus modus in usum retinuit tales locutiones se debere plane concedi, non minus tamen considerat in quo sensu sint accipiende. Alias uero predictas rationes in quibus locum non habet dispensatio absque diligenti determinatione non admisit[28].

Ainsi, si l'on envisage la forme de la *quaestio* dans tout l'éventail de la production intellectuelle comprise entre le XII^e^ et les premières décennies du XIII^e^ siècle, la présence et l'influence des *Sentences* devient remarquable, au-delà même des limites de la *lectura in sacra pagina* et du débat théologique. Comme l'a bien montré A. M. Landgraf, un des principaux canonistes actifs au tournant des années 1200, Huguccio de Pise, avait une connaissance très poussée des *Sentences*[29]. Il les utilise comme source pour traiter des sacrements et il s'engage dans une discussion par questions de la christologie du Lombard, en raison de ses conséquences par rapport au statut du pouvoir pontifical et d'institutions ecclésiastiques comme les synodes et les conciles[30].

4. Conclusion

La prise de position solennelle du IV^e^ Concile du Latran, au début du XIII^e^ siècle, indique l'importance prise par la théologie de Pierre Lombard dans la culture de l'époque. En particulier, les *Sentences* étaient devenues un véritable classique qui, à partir du milieu du siècle, grâce aussi à leur usage dans les

28. Pseudo Petrus Pictaviensis, *Glossa super Sententias*, ms. London, British Library, Royal 7.F.XIII, f. 25rb.

29. Voir A. M. Landgraf, « Diritto canonico e teologia nel secolo XII », in *Studia Gratiana*, 1 (1953), p. 371-449. Sur l'usage de la *quaestio* dans le milieu juridique des XII^e^ et XIII^e^ siècle, voir A. Padovani, « *'Tenebo hunc ordinem'*. Metodo e struttura della lezione nei giuristi medievali (secoli XII-XIV) », in *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, 79 (2011), p. 353-389.

30. Huguccio Pisanus, *Summa decretorum*, d. 19, c. 1, t. I, dd. I-XX, O. Přerovský (éd.), Biblioteca Apostolica Vaticana, Città del Vaticano, 2006, p. 299, 27-30 : « Peccant illi qui dicunt Christum non esse aliquid secundum quod est homo, cum apostolicus et sic romana ecclesia hoc approbauerit et sub interminatione anathematis hoc esse tenendum precepit, ut in extra ».

studia des Franciscains et des Dominicains, deviendra un manuel de théologie pour étudiants. Pendant le premier siècle de la diffusion de cette œuvre, ses contenus deviennent soit une source d'information et d'argumentation, soit le sujet de discussions et de débats. Les recueils de questions considérées ici montrent bien ce double aspect de la présence des *Sentences* dans la culture théologique des générations qui ont suivi Pierre Lombard.

En même temps, la pleine compréhension de la nature de ces recueils, ainsi que de leurs contenus et de leur place dans le débat théologique de l'époque, n'est possible que si on les considère dans le cadre plus ample de la production littéraire de la seconde moitié du XII^e^ siècle. Les indications données par Pierre le Chantre nous donnent à voir une culture scolaire qui a son véritable centre dans la Bible et est marquée par l'usage de plusieurs outils intellectuels, *lectio*, *disputatio*, *praedicatio*, et de genres littéraires, *glossa*, *quaestio*, *sermo*. La production des *quaestiones* s'inscrit donc dans ce milieu et offre une perspective pour l'étude de l'histoire des *Sentences* qui nécessite d'être développée. En effet, en examinant les divers recueils, il est clair que les quatre livres sont utilisés comme source et que certaines doctrines du maître sont critiquées et analysées. En même temps, les recueils les plus tardifs, comme celui de Langton, montrent comment si, d'un côté, le contenu doctrinal des *Sentences* est critiquable, de l'autre, elles s'affirment comme un modèle d'organisation systématique de la matière théologique.

Les questions disputées composées entre le XII^e^ et le XIII^e^ siècle déssinent donc une approche « critique » des *Sentences* : elles sont un outil remarquable en raison de la structure et de la présentation des *auctoritates*, mais chaque maître est libre d'exprimer sa propre position théologique. À coup sûr, leur grande diffusion dans le milieu scolaire d'abord, universitaire ensuite, explique comment le langage théologique des *Sentences* est devenu la base commune dans l'Europe de l'époque. Cette sorte de *koïné* théologique, née avec Pierre Lombard et développée par ses élèves et successeurs, s'affirme donc comme le lexique des écoles et même, bien plus, de l'Église d'Innocent III et des pères du IV^e^ Concile du Latran.

L'enseignement des *Sentences* pendant la première moitié du XIII^e^ siècle

Marta Borgo

Le sujet que nous sommes censés aborder n'est pas seulement trop vaste, mais aussi trop peu creusé pour qu'on puisse en envisager ici un traitement exhaustif. En effet, même si plusieurs aspects concernant l'enseignement des *Sentences* pendant la première moitié du XIII^e^ siècle ont été bien étudiés[1], beaucoup d'autres demeurent toujours à approfondir ; et non seulement parce

1. Voir C. Angotti, « Étienne Langton, commentateur des *Sentences* de Pierre Lombard », dans L.-J. Bataillon, N. Bériou, G. Dahan, R. Quinto (éds.), *Étienne Langton : prédicateur, bibliste, théologien*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 487-523 ; Ead., « Apprendre à lire les *Sentences* de Pierre Lombard à l'Université de Paris (XIII^e^-XIV^e^ siècles) », dans *Revue de Synthèse*, 133 (2012), p. 195-213 ; M. Bieniak, « The *Sentences* Commentary of Hugh of St.-Cher », in Ph. W. Rosemann (ed.), *Mediaeval Commentaries on the* Sentences *of Peter Lombard. Volume 2,* Leiden - Boston, Brill, 2010, p. 111-147 ; M.-D. Chenu, « Maîtres et bacheliers de l'Université de Paris v. 1240. Description du manuscrit Paris, Bibl. Nat. lat. 15652 », dans *Études d'histoire littéraire et doctrinale du XIII^e^ siècle. Première série*, Paris-Ottawa, Publ. de l'Institut d'études médiévales d'Ottawa, 1932, p. 11-39 ; M. L. Colish, « From the Sentence Collection to the *Sentence* Commentary to the *Summa* : Parisian Scholastic Theology, 1130-1215 », dans J. Hamesse (ed.), *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*, Louvain-la-Neuve, FIDEM, 1994, p. 9-29 ; G. Englhardt, « Adam de Puteorumvilla. Un Maître proche d'Odon Rigaud. Sa psychologie de la foi », dans *RTAM*, 8 (1936), p. 61-78 ; B. Faes de Mottoni, « Les manuscrits du commentaire des *Sentences* de Hugues de St.-Cher », dans L.-J. Bataillon, G. Dahan, P.-M Gy (éds.), *Hugues de St.-Cher (†1263). Bibliste et théologien*, Turnhout, Brepols, 2004, p. 273-298 ; R. L. Friedman, « The *Sentences* Commentary, 1250-1320 : General Trends, the Impact of the Religious Orders, and the Test Case of Predestination », in G. R. Evans (ed.), *Mediaeval Commentaries on the* Sentences *of Peter Lombard. Current Research. Volume 1*, Leiden-Boston-Köln, Brill, 2002, p. 41-128 ; P. Glorieux, « Les années 1242-1247 à la Faculté de Théologie de Paris », dans *RTAM* 29 (1962), p. 234-249 ; J. Gründel, « Die Sentenzenglosse des Johannes Pagus (circa 1243-1245) in Padua, Bibl. Ant. 139 », in *Münchener Theologische Zeitschrift*, 9 (1958), p. 171-185 ; F.-M. Henquinet, « Eudes de Rosny, O.F.M., Eudes Rigaud et la Somme de Alexandre de Halès », dans *AFH* 33 (1940), p. 3-54 ; J. Long, « The Beginning of

qu'il faut encore beaucoup enquêter pour pouvoir arriver à « restituer aux grands maîtres » – comme le suggérait finement Marie-Dominique Chenu – « la compagnie de leurs modestes collaborateurs ou précurseurs »[2], mais aussi parce que beaucoup reste à dire sur les « grands maîtres » eux-mêmes, dont très peu de textes ont été édités de manière critique avec un apparat de sources suffisamment précis.

Par conséquent, une délimitation nette du sujet s'impose. C'est de l'évolution du genre 'commentaire des *Sentences*' à Paris, dès les années 1220 jusqu'au début des années 1250 – en gros, d'Alexandre de Halès à Thomas d'Aquin – que nous allons donc traiter. Notre réflexion s'appuie ici sur une expérience concrète, une entreprise qui en est encore à ses débuts : la préparation d'un apparat des sources en vue de la publication de l'édition critique du commentaire des *Sentences* de Thomas d'Aquin, notamment du deuxième livre de ce commentaire. Notre exposé aura l'intérêt limité d'un aperçu très général.

Nous avons procédé à des sondages limités dans un petit nombre de commentaires parisiens : pour les années 1220 et le début des années 1230, respectivement la *Glose* d'Alexandre de Halès et le commentaire d'Hugues de Saint-Cher ; pour les années 1240, les commentaires d'Eudes Rigaud et d'Albert le Grand ; pour les années 1250, les commentaires de Bonaventure et de Thomas d'Aquin[3]. Dans le but de compléter le cadre parisien, il a été nécessaire d'élargir l'aire géographique couverte par notre analyse, en

a Tradition : The *Sentences* Commentary of Richard Fishacre, OP », in Evans, *Mediaeval Commentaries*, p. 345-357 ; A. Oliva, *Les débuts de l'enseignement de Thomas d'Aquin et sa conception de la* sacra doctrina. *Avec l'édition du prologue de son commentaire des* Sentences, Paris, Vrin, 2006 ; R. Quinto, « Le commentaire des *Sentences* de Hugues de St.-Cher et la littérature théologique de son temps », dans Bataillon *et al., Hugues de St.-Cher*, p. 299-324 ; Id., « Stephen Langton », in Rosemann, *Mediaeval Commentaries*, p. 35-77 ; Ph. W. Rosemann, *The Story of a Great Medieval Book : Peter Lombard's* Sentences, Peterborough (Ont.), Broadview Press, 2007, p. 53-92 ; L. Sileo, *De rerum ideis : Dio e le cose nel dibattito universitario del tredicesimo secolo*, Città del Vaticano, Urbaniana Univ. Press, 2011 ; H. Ph. Weber, « The *Glossa in IV libros Sententiarum* by Alexander of Hales », in Rosemann, *Mediaeval Commentaries*, p. 79-109 ; R. Wood, « Early Oxford Theology », in Evans, *Mediaeval Commentaries*, p. 289-343.

2. Chenu, « Maîtres et bacheliers », p. 11.

3. Pour la chronologie relative de ces commentaires, voir Oliva, *Les débuts*, p. 256-268. Pour la chronologie des différents commentaires mentionnés ci-dessus, voir aussi : Bieniak, « The *Sentences* Commentary », p. 112-113 ; C. Rigo, « Zur Redaktionsfrage der Frühschriften des Albertus Magnus », in L. Honnefelder *et al.* (eds.), *Albertus Magnus und die Anfänge der Aristoteles-Rezeption im lateinischen Mittelalter*, Münster, Aschendorff, 2005, p. 325-374 ; W. Senner, « Albertus Magnus als Gründungsregens des Kölner *Studium generale* der Dominikaner », dans J. A Aertsen, A. Speer (eds.), *Geistesleben im 13. Jahrhundert*, Miscellanea Mediaevalia, 27 (2000), p. 150-169 ; Sileo, *De rerum ideis*, p. 9*-20* ; Weber, « The *Glossa* », p. 88-90.

examinant les commentaires oxoniens de Richard Fishacre et Richard Rufus de Cornouaille – datant respectivement des années 1240 et du début des années 1250[4].

1. Quelques études récentes nous permettent de situer les textes que nous étudions dans leur contexte historique. Dans le premier volume de *Mediaeval Commentaries on the* Sentences *of Peter Lombard*, Russell L. Friedman a établi une chronologie et propose une classification typologique des commentaires des *Sentences* élaborés de la deuxième moitié du XII[e] siècle au XIV[e] siècle[5] : il en ressort trois étapes majeures dans l'évolution du genre. (I) Dans un premier temps, les gloses – explications ponctuelles et discontinues étroitement liées au texte du Lombard, ou mieux, inséparables de celui-ci – prévalent. (II) Le genre évolue ensuite de manière substantielle par l'introduction de plus en plus fréquente de questions ; ce qui permet à chaque lecteur des *Sentences* de choisir les sujets théologiques qu'il abordera, voire d'orienter de manière originale sa réflexion, au lieu de l'obliger à suivre pas à pas la *littera* du Lombard et à partager les préoccupations qui étaient les siennes. En effet, à partir des années 1250, c'est le commentaire par questions qui s'impose, notamment le commentaire par « argument-centered questions » – qu'Olga Weijers propose d'appeler plutôt commentaire par « questions simples »[6] –, c'est-à-dire un commentaire composé par des questions qui se structurent autour d'arguments proposant deux points de vue opposés, dont l'un sera réfuté par l'auteur, l'autre développé dans sa réponse. Cette tendance prévaut pendant une cinquantaine d'années, jusqu'au moment où (III) une typologie nouvelle de commentaire s'affirme : la structuration par questions demeure, mais leur forme change. Russell Friedman parle de « position-centered questions » – Olga Weijers suggère plutôt l'expression « questions complexes »[7] –, c'est-à-dire des questions structurées non plus autour d'arguments pour et contre, mais plutôt autour d'une succession de positions doctrinales diverses, chacune s'appuyant sur un certain nombre

4. Voir R. J. Long, M. O'Carroll, *The Life and Works of Richard Fishacre OP. Prolegomena to the Edition of his Commentary on the 'Sentences'*, München, Verlag der Bayerischen Akademie der Wissenschaften, 1999, p. 39-42 ; Long, « The Beginning of a Tradition », *passim* ; M. O'Carroll, « Richard Fishacre's *Sentences Commentary*, the Oxford *Studium*, and Thomas Aquinas », in *Medieval Sermon Studies*, 54 (2010), p. 64-74 ; Wood, « Early Oxford Theology ».
5. Friedman, « The *Sentences* Commentary, 1250-1320 », p. 84-97 ; Id., « Conclusion », in Evans, *Mediaeval Commentaries*, p. 507-527.
6. O. Weijers, *'Queritur utrum'. Recherches sur la 'disputatio' dans les universités médiévales*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 20-21.
7. *Ibid.*

d'arguments.

Selon le schéma de Friedman, le passage de la première à la dernière phase comporterait donc deux transformations majeures. Première transformation : un éloignement de plus en plus important du commentaire à l'égard du texte commenté, le commentaire devenant de plus en plus indépendant du texte du Lombard – celui-ci ne restant qu'un plan thématique à suivre, une occasion (pour ainsi dire) pour discuter certains thèmes théologiques, plutôt qu'un objet d'analyse et de discussion en soi-même. Deuxième transformation : l'usage de plus en plus dominant de la question, qui supplante progressivement toute approche paraphrastique et strictement explicative des *Sentences*[8].

Dans ce cadre, les auteurs de la première moitié du XIII[e] siècle jouent, d'après Russell Friedman, un rôle de transition. De fait, leurs lectures des *Sentences* ne sont plus des gloses au sens strict, mais elles ne sont pas encore non plus des commentaires par questions : il s'agit plutôt de commentaires « mixtes », où des parties exégétiques alternent avec des sections structurées en questions. D'un point de vue formel, la *Glosa* d'Alexandre de Halès ne fait pas exception, quoiqu'elle marque un tournant dans l'histoire du genre, ouvrant la phase des commentaires proprement universitaires[9].

Bien évidemment, l'analyse de Russell Friedman touche à des aspects très significatifs. De plus, les distinctions chronologiques et typologiques qui en ressortent ne sont pas du tout fictives. Pourtant, la description s'avère trop schématique, comme l'a souligné Philipp W. Rosemann[10]. En se référant aux conclusions de Friedman aussi bien qu'à l'ensemble de la bibliographe récente sur ce sujet, Rosemann appelle à de nouvelles recherches sur la littérature sententiaire qui en creuseraient certains aspects encore plutôt négligés. Rosemann invite à aller plus loin en ce qui concerne la réception du Lombard avant 1250 : à son avis, il serait nécessaire de caractériser de manière moins sommaire le passage des commentaires conçus comme introduction et complément au texte du Lombard – très concentrés sur la *littera* des *Sentences* – aux commentaires pensés comme véritables expositions personnelles de théologie – portant sur certains problèmes soulevés par le Lombard et sur son projet d'ensemble plutôt que sur les détails.

8. Voir aussi Ph. W. Rosemann, « Conclusion : The Tradition of the *Sentences* », in Id., *Mediaeval Commentaries*, p. 495-523.

9. Avec Alexandre de Halès s'ouvre une nouvelle phase, dans la mesure où d'une part le rôle institutionnel du commentateur du Lombard commence à évoluer, de l'autre change l'unité textuelle de base des commentaires. Cf. Friedman, « Conclusion », p. 509 ; Rosemann, *The Story of a Great Medieval Book*, p. 60-70 ; Weber, « The *Glossa* », p. 83-84.

10. Ph. W. Rosemann, « New Interest in Peter Lombard : the Current State of Research and Some Desiderata for the Future », in *RTPM*, 72 (2005), p. 133-152.

En quelque manière anticipée par l'étude de Barbara Faes de Mottoni sur Hugues de Saint-Cher[11], l'orientation définie pas Ph. Rosemann a été concrètement suivie dans les premiers chapitres du deuxième volume de *Mediaeval Commentaries on the* Sentences *of Peter Lombard*[12], consacrés respectivement aux commentaires d'Étienne Langton, d'Alexandre de Halès et d'Hugues de Saint-Cher[13], ainsi que dans les pages récemment consacrées par Claire Angotti au commentaire des *Sentences* d'Étienne Langton[14]. Les résultats sont sans aucun doute fort intéressants et novateurs. En effet, grâce à ces pages on dispose aujourd'hui d'un dossier beaucoup plus riche au sujet de ces commentaires – de leur état philologique, structure, contenu et intérêt doctrinal – ainsi que de l'attitude de leurs auteurs par rapport au Lombard. Cependant, les caractérisations formelles émergeant de ces investigations ne s'avèrent pas très nettes, de manière que le cadre qui en ressort n'est finalement pas plus raffiné que celui tracé par Friedman – les commentaires en question demeurant « de transition » entre les gloses au sens strict et les véritables commentaires par questions. Si ces études nous fournissent beaucoup d'éléments qui enrichissent notre connaissance des microstructures de chacun de ces commentaires, elles ne nous permettent pas trop d'avancer quant à la définition de leurs macrostructures[15].

Prenons l'exemple d'Étienne Langton, même s'il n'est pas directement concerné dans notre enquête. Son commentaire – autrefois défini « glose par mot-vedette »[16] – est décrit par Claire Angotti « comme un commentaire de 'transition' qui s'écarte de la *glosa continua* pour s'approcher du type du commentaire sous forme de *questiones*, même si la structure de ces dernières n'est pas toujours d'une grande complexité »[17]. Ce qui n'est pas trop loin de la manière dont Hubert Ph. Weber représente l'effort exégétique d'Alexandre de Halès : « Les gloses précédentes fournissaient une exposition littérale [du texte du Lombard] sous forme de notes marginales ; les commentaires postérieurs se seraient présentés sous forme de questions. Alexandre se situe à mi-chemin entre ces deux formes et il marque un point de transition [de

11. Faes, « Les manuscrits ».
12. Rosemann, *Mediaeval Commentaries*.
13. Quinto, « Stephen Langton » ; Weber, « The *Glossa* » ; Bieniak, « The *Sentences* Commentary ».
14. Angotti, « Étienne Langton ».
15. Voir surtout Angotti, « Étienne Langton », p. 506-515 ; Weber, « The *Glossa* », p. 90-93 ; Bieniak, « The *Sentences* Commentary », p. 123-127, 144-145. La distinction entre macro- et microstructures en exégèse, s'inspire de G. Dahan, *L'exégèse chrétienne de la Bible en Occident médiéval (XII^e^-XIV^e^ siècle)*, Paris, Les éditions du Cerf, 1999, p. 121-159.
16. Cf. Angotti, « Étienne Langton », p. 489 ; Rosemann, *The Story of a Great Medieval Book*, p. 55-60 : l'expression employée est « keyword glosses ».
17. Angotti, « Étienne Langton », p. 510.

l'une à l'autre]. Il ouvre des voies nouvelles, dans lesquelles s'engageront les générations postérieures »[18]. Et il en va de même pour le commentaire d'Hugues, à propos duquel Magdalena Bieniak écrit qu'il « occupe une place cruciale entre deux stades de l'évolution du genre de la littérature sententiaire : la glose, qui était strictement liée à la lettre des *Sentences*, et la forme plus développée du commentaire, qui laissait beaucoup plus d'espace à la spéculation théologique personnelle. Notamment, la forme innovatrice du travail de Hugues a probablement contribué au développement d'un type nouveau de commentaire, dans lequel la liaison avec le texte du Lombard s'affaiblit »[19].

Or, ces descriptions mettent en lumière une indiscutable continuité dans la littérature sententiaire de la première moitié du XIII^e^ siècle. Mais est-il possible d'établir avec plus de netteté en quoi chaque commentateur se distingue des autres et notamment en quoi il contribue à l'évolution du genre ? Il nous semble que cela est bien le cas, à condition de lire les différents auteurs en parallèle : ce qui implique de passer d'un niveau de considération générale à l'analyse de cas spécifiques (une distinction, un thème, etc.) et surtout, d'en évaluer les aspects formels en fonction des contenus.

C'est ce que nous nous proposons de faire dans la suite, en nous laissant guider par quelques intuitions mises en avant par Francesco Del Punta dans une étude sur le genre du commentaire philosophique au Moyen Âge[20]. À notre avis, le schéma élaboré par Del Punta peut bien être appliqué aux commentaires théologiques, notamment dans le but de décrire de façon plus précise le passage des gloses discontinues aux commentaires très structurés d'un Bonaventure ou d'un Thomas d'Aquin.

2. Afin de montrer que les notions de 'commentaire' et d' 'originalité' ne sont pas contradictoires, Del Punta propose d'étudier la tradition exégétique

18. Weber, « The *Glossa* », p. 91 (nous traduisons).

19. Bieniak, « The *Sentences* Commentary », p. 111 (nous traduisons). Voir aussi Faes, « Les manuscrits », p. 289 : elle situe Hugues à côté de Langton, comme auteur d'un commentaire se présentant « sous forme de glose » continue, mais « qui présente aussi beaucoup de matériau sous forme de *quaestio* », et annonce les œuvres de Bonaventure et Thomas, en ce qu'il montre « une indépendance croissante par rapport au texte commenté, ainsi que l'abandon progressif de l'*expositio litterae* et une utilisation de plus en plus massive de la *questio* dans [...] la discussion ».

20. F. Del Punta, « The Genre of Commentaries in Middle Ages and its Relation to the Nature and Originality of Medieval Thought », in J. A. Aertsen, A. Speer (eds.), *Was ist Philosophie in Mittelalter ?*, Miscellanea Mediaevalia, 26 (1998), p. 138-151. Il s'agit d'une étude qui porte sur l'exégèse philosophique et, notamment, sur les commentaires au *corpus* aristotélicien. Cependant, l'auteur y développe des réflexions de portée plus ample, qui peuvent bien s'appliquer à d'autres domaines de l'exégèse médiévale, y compris l'exégèse théologique.

dans trois perspectives qu'on pourrait appeler respectivement historique, typologique et structurelle. Il envisage ainsi trois polarités typiques du genre 'commentaire' : (I) celle entre « standardisation institutionnelle » et originalité spéculative[21] ; (II) celle entre unité du genre et variété de ses réalisations concrètes[22] ; (III) celle entre exégèse simple et exégèse stratifiée – impliquant, à un autre niveau, l'opposition entre explication de la *littera* du texte (ou des textes) concerné(s) et approfondissement doctrinal d'un thème émergeant du texte – ce qui d'une certaine manière est très lié à la deuxième polarité et la spécifie[23]. Dans la mesure où dans un commentaire, il y a place pour les deux termes de chaque opposition, il y a aussi une certaine marge d'originalité.

2.1 « Standardisation institutionnelle » et originalité spéculative. Par cette première opposition Francesco Del Punta vise le rapport fluide qu'il y a entre le « code » du genre – qui impose à n'importe quel commentaire sinon de se conformer à certaines formes convenues, du moins de répondre à certains objectifs – et l'originalité des contenus véhiculés. D'après lui, ce qui rend possible une innovation croissante dans la pratique de l'exégèse philosophique est le recours à la question comme espace pour soulever, développer et résoudre des problèmes (philosophiques ou théologiques) qui n'émergent pas nécessairement du texte commenté.

Bien évidemment, si on se borne à cette interprétation de la polarité, on n'ajoute rien à ce qu'on a vu auparavant. Cependant, le cas des commentaires des *Sentences* semble se prêter aussi à d'autres applications de cette même

21. *Ibid.*, p. 139-144. Voir spéc. p. 139 : « In the medieval commentary a rigidly formalized structure coexist with various degrees of speculative originality. This coexistence, the first essential characteristic of the medieval commentary, manifests itself as a polarity between, on the one hand, a strictly codified and relatively standardized form, and, on the other, a remarkable capability to adapt itself to the commentator's expression of his personal views ».

22. *Ibid.*, p. 144-145. Voir spéc. p. 144 : « This is the second sort of polarity that we can detect in the genre. From one perspective, we can view the medieval commentary as a universal genre that expresses an all-embracing conception of knowledge as reflection on a received text. Initially, the model of commentary is of course scriptural exegesis ; later, it extends to all domains [...]. Yet from a different perspective, the genre differentiates itself into a multitude of species according to the particular requirements of the text under consideration ».

23. *Ibid.*, p. 145-150. Voir spéc. p. 145-146 : « The medieval commentary has a mixed and complex character, that is, it is a composite literary genre which includes different levels of exegesis. From this point of view, we may consider two sorts of polarity : (1) First sort of polarity : the understanding of the text *versus* the autonomous inquiry that leaves the text behind [...]. (2) Second sort of polarity : the commentary at a 'simple level', i.e. having one single text as an object of commentary, *versus* the commentary at a 'multiple level', i. e. having as an object of commentary the text plus one or more commentaries accompanying it. In this sort of exegetic stratification, the various commentaries on the main text are critically compared and evaluated by the author ».

polarité. On se limitera ici à en mentionner deux ; on se concentrera sur une troisième par la suite.

(A) Dans le cas des *Sentences*, il faut tout d'abord remarquer que la « standardisation institutionnelle » du genre n'était pas encore accomplie dans la première moitié du XIII^e^ siècle (et, à vrai dire, elle ne le sera jamais complètement) : le rôle institutionnel du commentateur des *Sentences* est encore, à cette époque, très flou[24]. En effet, l'adoption des *Sentences* comme manuel universitaire de théologie de la part d'Alexandre de Halès est un choix pédagogique personnel, bien qu'il s'inscrive dans une tradition déjà assez solide d'usage des *Sentences* en tant que texte de référence. Et si après Alexandre l'usage des *Sentences* devient si courant qu'elles parviennent à supplanter tout autre manuel en contexte universitaire, elles ne seront pas strictement imposées comme base de l'enseignement encore pendant un certain temps[25]. Cela est aussi plus ou moins le cas à Oxford, où les *Sentences* sont enseignées à l'université dès les années 1240, mais elles continuent de n'être considérées que comme un texte de référence parmi d'autres possibles dans les statuts de 1253[26].

(B) En outre, dès le début – même si de manière moins explicite à Paris qu'à Oxford – l'adoption du texte des *Sentences* en contexte universitaire s'accompagne d'un débat autour du statut d'autorité de Pierre Lombard et de la place des Saintes Écritures dans l'enseignement de la théologie. Adopté officiellement comme référence autorisée dans la discussion autour de certains sujets trinitaires[27], Pierre Lombard continue d'être souvent réfuté ouvertement sur d'autres points, comme il l'était déjà de la part d'Étienne Langton[28]. Quoique lu et commenté en classe, en effet, Pierre Lombard est considéré comme un maître dont les opinions peuvent être mises en discussion, évaluées et éventuellement rejetées : un interlocuteur, plutôt que l'auteur d'un texte dogmatique. Mais qu'en est-il des *Sentences* après l'insertion de ce texte dans le curriculum théologique universitaire ? Leur

24. Sur l'évolution du rôle institutionnel des commentateurs, voir Angotti, « Étienne Langton », p. 511.

25. Sur le rôle en théologie de Pierre le Mangeur, voir M. Clark, « The Commentaries of Stephen Langton on the *Historia Scholastica* of Peter Comestor », in Bataillon *et al.*, *Étienne Langton*, p. 373-393 ; S. Delmas, « La réception de l'*Historia Scholastica* chez quelques maîtres en théologie du XIII^e^ siècle », dans G. Dahan (éd.), *Pierre le Mangeur ou Pierre de Troyes, maître du XII^e^ siècle*, Turnhout, Brepols, 2013, p. 267-287.

26. Long, « The Beginning of a Tradition », p. 347.

27. Voir ci-dessous, p. 295-296.

28. Angotti, « Étienne Langton », p. 499-505 ; Rosemann, *The Story of a Great Medieval Book*, p. 59.

poids et leur rôle sont-ils officiellement déterminés ? Comme l'a montré de plusieurs manières Adriano Oliva, ce n'est pas le cas. La façon dont les différents auteurs considèrent les *Sentences* et leur assignent une place dans la *sacra doctrina*, en les situant par rapport à la *sacra Pagina,* a en effet une incidence sur la manière de lire et discuter le texte[29].

(Γ) Montrons plus concrètement la diversité des réactions face à une « standardisation institutionnelle » effective des *Sentences* du Lombard. Concernant le dogme trinitaire, l'Église prend position dans le deuxième canon du quatrième concile du Latran de 1215. Souvent indiqué comme le décret qui sanctionnerait l'usage des *Sentences* en tant qu'ouvrage de référence en théologie, ce canon fixe plutôt la doctrine trinitaire lombardienne comme position officielle de l'Église contre celle de Joachim de Flore[30]. L'essence divine y est décrite comme une entité suprême unique, qui est en même temps réellement identique au Père, au Fils et au Saint Esprit ; autrement dit, elle est identique aux trois personnes prises ensemble, ainsi qu'à chacune d'entre elles prise en elle-même. De plus, ce canon précise qu'en Dieu il n'y a pas de quaternité, mais seulement une trinité de personnes, étant donné que d'un côté chaque personne est identique à l'essence commune et que, de l'autre côté, l'essence divine n'est pas une hypostase indépendante, subsistant par elle-même, séparément des trois personnes[31].

29. Oliva, *L'enseignement*, p. 255-287 ; voir aussi Id., « *Doctrina* et *sacra doctrina* chez Thomas d'Aquin », dans Ph. , R. Imbach, U. J. Schneider, H.J. Selderhuis (eds.), *Vera doctrina. Zur Begriffsgeschichte der Lehre von Augustinus bis Descartes. L'idée de doctrine d'Augustin à Descartes*, Wiesbaden, Harrassowitz Verlag, 2009, p. 35-61 ; Rosemann, *The Story of a Great Medieval Book*, *passim* ; Id., « Conclusion », p. 499-502 ; Wood, « Early Oxford Theology », p. 292-300. Plus généralement sur le rapport entre *sacra Pagina* et *sacra doctrina*, voir P. Porro, « Dalla *pagina* alla *scientia*. L'identificazione tra libri e sapere scientifico nel Medioevo scolastico e il caso anomalo della teologia », in *Quaestio*, 11 (2011), p. 225-253.

30. Voir A. Maierù, « Universaux et Trinité du XII^e^ au XIV^e^ siècle », dans J.-L. Solère, Z. Kaluza (éds.), *La servante et la consolatrice. La philosophie dans ses rapports avec la théologie au Moyen Âge*, Paris, Vrin, 2002, p. 151-171. Sur la doctrine trinitaire de Joachim de Flore, voir l'introduction à Joachim von Fiore, *Psalterium decem cordarum*, ed. K.-V. Selge, Hannover, Hahnsche Buchhandlung, 2009, *passim* ; F. Robb, « The Fourth Lateran Council's Definition of Trinitarian Orthodoxy », in *Journal of Ecclesiastical History*, 48 (1997), p. 22-43.

31. Cf. *Enchiridion Symbolorum, Definitionum et Declarationum de rebus fidei et morum*, H. Denzinger, A. Schönmetzer (eds.), Barcinone-Friburgi Brisgoviae-Romae, Herder, 1976, p. 261-262, n. 803-804 : « Damnamus ergo et reprobamus libellum seu tractatum, quem Abbas Ioachim edidit contra Magistrum Petrum Lombardum, de unitate seu essentia Trinitatis, appellans ipsum haereticum et insanum pro eo, quod in suis dixit Sententiis [...]. Unde asserit, quod ille non tam Trinitatem, quam quaternitatem astruebat in Deo, videlicet tres personas, et illam communem essentiam quasi quartam ; manifeste protestans, quod nulla res est, quae sit Pater et Filius et Spiritus Sanctus ; nec est essentia, nec substantia, nec

Le passage des *Sentences* auquel ce canon se réfère est, principalement, la distinction 5 du premier livre. Pourtant, dans d'autres distinctions aussi, Pierre Lombard soulève des questions sur le statut ontologique de l'essence divine, ce qui ne peut être dûment compris sans avoir cette doctrine bien présente à l'esprit. Ceci est le cas, par exemple, d'un des points abordés par le Lombard au cours de la distinction 19 du premier livre. À la question de savoir si l'essence divine se rapporte aux personnes comme un genre ou une espèce se rapportent aux individus qui en font partie, Pierre Lombard répond que non[32]. Les enjeux sont ici exactement les deux aspects mentionnés auparavant et établis dans le deuxième canon. En effet, en fonction de la doctrine des universaux que l'on assume, on risque de tomber dans les erreurs dogmatiques dénoncées par le canon : la quaternité en Dieu, dans le cas de l'affirmation de présupposés réalistes en matière d'universaux ; l'annihilation de l'essence divine même (et des personnes) dans le cas de l'affirmation de présupposés nominalistes[33].

C'est ainsi qu'au moment où ils lisent la distinction 19 du premier livre, les commentateurs se voient dans la nécessité institutionnelle de soutenir le point de vue de Pierre Lombard et d'affirmer, d'après le deuxième canon, que l'essence divine peut être numériquement une et la même dans les trois personnes, sans être quelque chose de subsistant, distinct et séparé des personnes mêmes, qui demeurent tout de même distinctes l'une par rapport à l'autre. C'est justement ce que les commentateurs de la première moitié du XIII[e] siècle font, et après eux Bonaventure et Thomas d'Aquin. Ce qui émerge en lisant les commentaires en parallèle est assez intéressant dans notre perspective, étant donné que chacun, tout en soutenant la position « standard » du Lombard, la présente à sa manière. Autrement dit, à partir d'un certain nombre de présupposés communément admis et en arrivant à une conclusion unanime – l'essence divine ne se rapporte pas aux

natura : quamvis concedat, quod Pater et Filius et Spiritus Sanctus sunt una essentia, una substantia unaque natura. Verum unitatem huiusmodi non veram et propriam, sed quasi collectivam et similitudinariam esse fatetur, quemadmodum dicuntur multi homines unus populus, et multi fideles una Ecclesia. [...] Non enim (ut ait) fideles Christi sunt unum, i. e. quaedam una res, quae communis sit omnibus, sed hoc modo sunt unum, id est una Ecclesia, propter catholicae fidei unitatem, et tandem unum regnum, propter unionem indissolubilis caritatis. [...] Nos autem, sacro approbante Concilio, credimus et confitemur cum Petro Lombardo, quod una quaedam summa res est, incomprehensibilis quidem et ineffabilis, quae veraciter est Pater, et Filius, et Spiritus Sanctus ; tres simul personae, ac singillatim quaelibet earum : et ideo in Deo solummodo Trinitas est, non quaternitas ; quia quaelibet trium personarum est illa res, videlicet substantia, essentia seu natura divina [...] ».

32. Magistri Petri Lombardi *Sententiae in IV libris distinctae. Tom. I, Pars II : Liber I et II*, ed. I. Brady, Grottaferrata, Editiones Collegii S. Bonaventurae ad Claras Aquas, 1971, p. 165.8-15.

33. Pour une analyse doctrinale, voir M. Borgo, « Universals and the Trinity : Aquinas's Commentary on Book I of Peter Lombard's *Sentences* », in *Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale*, 18 (2007), p. 315-342.

personnes de la même façon qu'un universel se rapporte aux particuliers –, chaque commentateur aborde la question de manière personnelle[34], chacun privilégiant des aspects différents. De plus, quoique tous travaillent sur le même texte et aient accès au même héritage philosophique et théologique, ils en font un usage fort différent. En particulier, chaque auteur donne aux différentes sources un rôle inégal dans l'élaboration de sa réponse. C'est ainsi, par exemple, que l'autorité d'Avicenne devient de plus en plus importante avec le temps. Jean Damascène, au contraire, quoique toujours cité de manière explicite[35], joue un rôle de moins en moins significatif. Concernant les arguments du Lombard, ils deviennent de plus en plus marginaux, dans la mesure où la perspective métaphysique prend le dessus sur la perspective théologique.

On relève ainsi toute une série de petites variations qui ne permettent pas de situer les commentateurs des années 1220 et 1230 au même niveau que ceux des années 1240. La distance entre ces derniers et les auteurs de la décennie suivante s'avère quant à elle tout à fait considérable. Pourtant, des différences se remarquent déjà entre Alexandre de Halès et Hugues de Saint-Cher [36]. De plus, le passage de ceux-ci à l'Aquinate est difficile à comprendre si l'on ne prend pas en compte le commentaire de Richard Fishacre lequel – encore que fort influencé par celui d'Hugues de Saint-Cher – est très riche en nouvelles intuitions de portée philosophique[37].

34. Tous les auteurs examinés ont tendance, par exemple, à employer le terme « universel » pour signifier non seulement un concept, mais aussi la réalité extra-mentale à laquelle tel concept se réfère. De plus, tout en soutenant une position réaliste au sujet des universaux, ils refusent unanimement d'en faire des classes d'objets. Cependant, pour caractériser les universaux, ils font parfois recours au lexique méréologique. Et encore, tous les théologiens dont il est ici question utilisent la distinction boétienne entre « tout universel » et « tout intégral » et ils la conçoivent de la manière qu'Alain de Libera considère comme standard au XIII^e^ siècle : voir A. DE LIBERA, *La querelle des universaux de Platon à la fin du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1996, p. 145-146, 256. Sur l'alignement interprétatif des théologiens du XIII^e^ siècle face à cette distinction du Lombard, voir MAIERÙ, « Universaux et Trinité », p. 167-171.

35. Il faut remarquer que, dès les débuts de la tradition examinée, les passages cités par les commentateurs ne sont ni tous ceux ni les seuls que Pierre Lombard mentionne et discute dans son texte. Le rôle du *De fide orthodoxa* de Jean Damascène dans la théologie et les modalités de son assimilation au cours de la première moitié du XIII^e^ siècle sont des sujets qu'il vaudrait bien la peine d'approfondir, comme le souligne Riccardo Quinto : voir QUINTO, « Le commentaire des *Sentences* de Hugues de St.-Cher », p. 324.

36. C'est le cas, par exemple, de l'analyse de la notion d'« être commun ». En effet, tout en reprenant des éléments exploités chez Alexandre, notamment la distinction entre *communitas rationis* et *communitas rei*, Hugues introduit aussi une tripartition de la notion de 'réellement commun', qui lui permet de décrire de manière plus précise comment les trois personnes partagent une seule et même essence.

37. Si d'un côté il réélabore un bon nombre d'arguments déjà exploités chez Alexandre de Halès et Hugues de Saint-Cher, de l'autre côté Richard Fishacre en formule de nouveaux. C'est ainsi,

Bien évidemment, toutes ces remarques ne peuvent pas être considérées indépendamment des facteurs formels. Ce qui nous semble important, toutefois, est le fait de considérer cette interaction du bon côté : ce n'est pas la forme qui détermine le contenu mais plutôt, à l'inverse, le contenu qui influence la forme.

2.2 Venons à la deuxième polarité définie par Francesco Del Punta : l'opposition entre *unité du genre*[38] et *variété de ses réalisations concrètes*. En effet, comme le dit Del Punta, « le commentaire médiéval peut être vu comme un contenant global qui admet différentes formes et couleurs selon le texte commenté, et qui permet de passer librement d'une couleur à l'autre, d'une forme à l'autre »[39]. De cette polarité relèvent non seulement les commentaires appartenant à des espèces différentes, mais aussi les commentaires qui, en vertu de leur structure mixte, appartiennent en même temps à plusieurs espèces[40]. Tel est bien le cas des commentaires des *Sentences* d'Alexandre de Halès à Thomas d'Aquin, où souvent l'exégèse du Lombard est laissée de côté ou sert même de prétexte pour discuter avec ses contemporains ou ses devanciers immédiats sur tel ou tel sujet. Notons que cela arrive souvent lors de l'insertion d'une question, mais ce n'est pas nécessairement le cas, le débat pouvant être engagé de façon moins ouverte même sous d'autres formes – notamment lors de l'exposition du texte.

Cela est évident, par exemple, si on se plonge dans la tradition des commentaires de la distinction 18 du deuxième livre des *Sentences*. Chacun participe à la discussion, en effet, suivant de plus ou moins loin le Lombard

par exemple, qu'il arrive à nier que l'essence divine soit une espèce – les personnes étant des individus – en vertu du fait que toute espèce contient une pluralité indéterminée d'individus, tandis que l'essence divine ne peut être commune qu'à trois personnes seulement. Cela semble de quelque manière anticiper le troisième argument formulé par Thomas d'Aquin dans sa réponse : voir Thomae Aquinatis *Scriptum super libros Sententiarum Magistri Petri Lombardi*, P. Mandonnet (éd.), Paris, Lethielleux, 1929, I, d. 19, q. 4, a. 2, p. 483 : « Respondeo dicendum, quod in divinis non potest esse universale et particulare. Et hujus ratio potest quadruplex assignari : [...] tertio, quia universale exigit pluralitatem in his quae sub ipso continentur vel in actu vel in potentia : in actu sicut est in genere, quod semper habet plures species ; in potentia sicut in aliquibus speciebus, quarum forma, quantum est de se, possibilis est inveniri in multis, cum omnis forma sit de se communicabilis ; sed quod inveniatur tantum in uno, est ex parte materiae debitae illi speciei, quae tota adunatur in uno individuo, ut patet in sole, qui constat ex tota sua materia ; et ista pluralitas est secundum numerum, qui numerus simpliciter est fundatus in substantiali distinctione : tres autem personae non numerantur tali numero, ut dictum est, et ideo essentia non habet rationem universalis ».

38. Sur la possibilité de considérer les commentaires des *Sentences* comme appartenant à un seul genre littéraire en dépit de la variété des manières dont ils peuvent se décliner, voir Friedman, « Conclusion », p. 523-527.

39. Del Punta, « The genre of Commentaries », p. 144 (nous traduisons).

40. Bieniak, « The *Sentences* Commentary », p. 125.

et touchant aux problèmes débattus chez les contemporains ; problèmes qui changent au cours du temps. Pour des raisons de clarté, nous présenterons cela à rebours, à savoir à partir du commentaire de Thomas qui représente la fin de notre parcours.

Dans son commentaire sur la distinction 18 du deuxième livre des *Sentences*, Thomas aborde deux sujets majeurs, à chacun desquels il consacre une série de questions : il se concentre tout d'abord sur la production du corps d'Ève (q. 1), pour passer ensuite à l'origine de son âme (q. 2). Les problèmes soulevés dans la première partie du commentaire sont au nombre de trois et, au fond, contribuent tous à expliquer le texte commenté ; ce qui chez Thomas n'est bien évidemment pas le cas le plus fréquent. (α) L'Aquinate commence par analyser, dans le premier article, la thèse – formulée par Pierre Lombard au quatrième chapitre de la distinction[41] – selon laquelle Ève dériverait matériellement d'une côte d'Adam sans qu'à celle-ci ne soit rien ajouté, le corps d'Ève étant obtenu entièrement et uniquement d'une portion de matière extraite de la côte d'Adam[42]. (β) Thomas s'attarde ensuite à l'examen de deux notions augustiniennes : celle de raison primordiale et celle de raison séminale, que Pierre Lombard exploite dans les chapitres cinq et six de la distinction[43], en s'en servant comme s'il s'agissait d'expressions finalement équivalentes. Le but de Thomas est double : si d'une part il vise à clarifier ce que les expressions « raison primordiale » et « raison séminale » désignent respectivement, de l'autre, il dirige son attention vers l'affirmation selon laquelle au commencement Dieu aurait introduit dans la matière des raisons séminales, afin de comprendre s'il s'agit de décrire un aspect de la création ou non, et lequel[44]. (γ) L'Aquinate analyse enfin la notion de 'miracle', qui figure dans le sixième chapitre de la distinction lombardienne[45], afin de comprendre si et comment elle se rattache à celle de raison séminale[46].

L'article 2 porte donc, entre autres choses, sur la définition de « raison séminale ». Thomas en parle comme d'une vertu (*virtus*) qui, conférée à la matière, rend possible le déroulement des phénomènes naturels dont la matière même est substrat. L'Aquinate ne se contente pas de cette explication et il revient sur la même notion dans une perspective différente. Il essaie ainsi de déterminer quel est le référent de l'expression « raison séminale », la question étant au fond de savoir ce que cette vertu conférée à la matière désigne ; ce qui, dans la démarche argumentative thomiste, consiste concrètement

41. Magistri Petri Lombardi *Sententiae*, I.2, p. 417.19-418.3.
42. Thomae Aquinatis *Scriptum*, d. 18, q. 1, a. 1.
43. Magistri Petri Lombardi *Sententiae*, I.2, p. 418.20-419.23.
44. Thomae Aquinatis *Scriptum*, d. 18, q. 1, a. 2.
45. Magistri Petri Lombardi *Sententiae*, I.2, p. 419.24-420.19.
46. Thomae Aquinatis *Scriptum*, II, d. 18, q. 1, a. 3.

à transposer la notion théologique de « raison séminale » en termes philosophiques, notamment aristotéliciens. L'opinion de Thomas à ce sujet, toutefois, n'affleure que peu à peu, à la fin d'une longue section consacrée à l'exposition et à la réfutation ponctuelle de deux thèses[47]. L'Aquinate introduit les deux comme anonymes, les attribuant respectivement à *quidam* et *alii*, les cibles de son discours étant certains maîtres contemporains. Les deux options philosophiques qu'il rejette ne sont pas fictives : ce sont des thèses réellement défendues à son époque, notamment dans le milieu des artiens[48]. En effet, exception faite du commentaire oxonien des *Sentences* de Rufus de Cornouaille, chez aucun des prédécesseurs de Thomas d'Aquin l'une ou l'autre des deux options concernant les raisons séminales n'est formulée ni discutée. D'ailleurs, la discussion dans laquelle l'Aquinate s'engage n'apporte finalement rien à la compréhension de la doctrine lombardienne des raisons séminales en tant que telle, car il aborde la question dans une perspective éminemment philosophique. C'est ainsi qu'il prend position dans un débat qui, bien que nouveau à cette époque parmi les théologiens, ne l'était pas du tout parmi les philosophes.

Venons-en donc à la littérature sententiaire antérieure à Thomas d'Aquin. Si, comme on vient de le remarquer, aucun commentateur ne touche à la question du référent des raisons séminales à la manière de l'Aquinate, face à la distinction 18 du deuxième livre des *Sentences* du Lombard tout le monde porte son attention sur la question de la formation du corps d'Ève et donc sur la notion de 'raison séminale' en tant que telle. Si l'on peut bien passer sur les détails de ce débat, il nous semble profitable d'observer cette tradition sous d'autres angles : d'une part, la manière dont les différents auteurs choisissent de traiter des raisons séminales et de le faire en se greffant sur la question de la production du corps de la première femme ; de l'autre, les autorités sur lesquelles chacun d'entre eux s'appuie pour élaborer son point de vue sur ces sujets.

Concentrons-nous, tout d'abord, sur les sources de ce débat. Si les interlocuteurs privilégiés des commentateurs des années 1220-1240 sont Pierre Lombard (et donc, indirectement, Augustin), cela n'est décidemment plus le

47. *Ibid.*, a. 2, p. 453 : « Et ideo concedo quod in materia nulla potentia activa est, sed pure passiva ; et quod rationes seminales dicuntur virtutes activae completae in natura cum propriis passivis, ut calor et frigus, et forma ignis, et virtus solis, et hujusmodi ; et dicuntur seminales non propter esse imperfectum quod habeant, sicut virtus formativa in semine, sed quia rerum individuis primo creatis hujusmodi virtutes collatae sunt, per opera sex dierum, ut ex eis quasi ex quibusdam seminibus producerentur et multiplicarentur res naturales ».

48. Pour une analyse doctrinale, voir M. Borgo, « Les raisons séminales entre théologie et philosophie : d'Alexandre de Halès à Thomas d'Aquin », in *Documenti e Studi sulla Tradizione Filosofica Medievale,* 23 (2012), p. 143-171.

cas au cours des années 1250. Les autorités évoquées dans les commentaires de cette époque deviennent en effet beaucoup plus variées, mais surtout beaucoup plus inattendues. Thomas, tout particulièrement, cite Avicenne et Averroès, qui ne figurent dans aucun autre commentaire des décennies précédentes[49].

Quant aux types d'approches à la question adoptés par chaque auteur, on peut les schématiser de la façon suivante : d'une part, on trouve les commentateurs abordant le sujet des raisons séminales dans une perspective philosophique ; de l'autre, ceux qui le font dans une perspective exégétique. Si dans ce dernier cas on s'en tient à la description lombardienne (et donc, au fond, augustinienne) des raisons séminales, l'approche philosophique se caractérise en revanche comme visant à réinterpréter cette notion par les biais du jargon aristotélicien et, notamment, à la situer par rapport au paradigme hylémorphique. Bien entendu, les deux perspectives peuvent se croiser, dans la mesure où elles ne sont pas mutuellement exclusives. Que l'une prévale sur l'autre, cependant, peut bien être le cas, comme on le constate chez l'Aquinate : très peu enclin à s'étendre sur l'explication de la *littera*, il est par contre très concerné par les enjeux métaphysiques de la notion en cause.

L'attitude des commentateurs des années 1220 et 1230, en revanche, est essentiellement exégétique ; et il en va de même pour Eudes Rigaud aux débuts des années 1240. En effet, s'il est vrai qu'ils ont de temps en temps recours au lexique philosophique aristotélicien (notamment à celui de la causalité), il ne s'agit que de cas isolés et sans implications doctrinales. Leur but est plutôt de clarifier si et en quoi les raisons séminales se distinguent des raisons primordiales, dont il est également question chez Pierre Lombard. D'où le besoin de définir les deux notions et de réfléchir sur la manière dont l'une se rapporte à l'autre.

De plus, ces commentateurs dirigent leur attention sur la question théologique à propos de laquelle Pierre Lombard introduit la notion de 'raison séminale'. C'est ainsi qu'ils s'interrogent sur l'éventuelle fonction des raisons séminales lors de la réalisation d'un miracle et, notamment, lors de la production du corps d'Ève à partir d'une côte d'Adam – événement dont l'origine (miraculeuse ou pas ?) leur donne matière à discussion. Cependant, ni Alexandre de Halès ni Hugues de Saint-Cher s'attardent sur ce problème théologique. Quant à Eudes, il aborde bien la question des miracles, tout en évitant cependant de la relier de manière explicite au discours sur les raisons séminales. Seule la partie conclusive de son commentaire semble échapper

49. Cf. aussi S. Bonaventurae *Commentaria in quatuor libros Sententiarum Magistri Petri Lombardi,* Quaracchi, Ex typographia Collegii Sancti Bonaventurae (Opera omnia, t. 1-4), 1882-1889, II, d. 18, a. 1, q. 3, concl., p. 440b.

à cette généralisation ; mais il faut remarquer que, à cet endroit, Eudes ne consacre que très peu de lignes au sujet et il s'en tient quand-même à des questions de définition.

Quelque chose de nouveau émerge d'ailleurs des autres commentaires des années 1240. Ceci est bien le cas des commentaires de Richard Fishacre et d'Albert le Grand. En effet, le commentateur anglais a tendance à laisser de côté les questions de définition et à en soulever d'autres, de portée philosophique. Quant à Albert le Grand – qui touche au sujet des raisons séminales seulement après avoir achevé sa réflexion sur les miracles –, son argumentation, bien que très succincte, s'avère particulièrement intéressante d'un point de vue philosophique. Son but étant de classer de manière nette les différentes catégories de raisons mentionnées par Augustin et par le Lombard – ainsi que par ses propres devanciers –, Albert distingue, sur la base de leur degré d'universalité (et, donc, de leur niveau d'incidence) entre différents types de causes. Il arrive ainsi à identifier les raisons séminales avec les causes naturelles ayant une incidence au niveau des espèces. C'est pourtant seulement *in nuce* que l'on trouve chez Albert quelques-uns des points typiques de l'approche philosophique, qui deviendront cruciaux dans les discussions des commentateurs de la décennie suivante.

À toutes les époques, les commentateurs prennent donc part à une discussion vive, même si elle est de caractère simplement exégétique, qui va bien au-delà des contenus du Lombard. À bien y regarder, donc, ce qui distingue les premiers commentaires universitaires de ceux des années 1250 est moins la forme que le contenu de questions qui y sont soulevées. Preuve en est que les commentaires d'Albert et d'Eudes, même s'ils sont déjà structurés à la manière de ceux de Bonaventure et de Thomas, sont quant aux contenus plus proches des commentaires d'Alexandre et de Hugues que de ceux de Bonaventure et de Thomas mêmes.

2.3 *Exégèse simple et exégèse stratifiée*. La troisième polarité définie par Francesco Del Punta relativement aux commentaires concerne leur complexité structurelle. Comme on l'a dit brièvement plus haut, Del Punta analyse cette notion de complexité dans une double perspective. D'une part, la complexité structurelle des commentaires correspond au fait que leur but n'est pas seulement l'assimilation et la compréhension du texte commenté, mais plutôt l'approfondissement doctrinal et donc la réflexion personnelle. Les commentateurs, par conséquent, recourent à différentes formes d'analyse : certaines ont une finalité exégétique, tandis que d'autres ont comme finalité une contribution de l'auteur au débat. D'autre part, la complexité structurelle de ces ouvrages tient au fait qu'on peut y trouver un ou plusieurs niveaux

exégétiques : le commentaire peut porter sur un seule texte ou simultanément sur plusieurs.

Suivons la distinction 12 du deuxième livre des *Sentences* à travers les différents commentaires de la première moitié du XIII[e] siècle. Encore une fois, Thomas nous sera utile pour mettre la tradition antérieure en perspective.

Dans la distinction 12, Pierre Lombard discute l'incipit de la Genèse, où il est question, entre autres, de la création de la matière. Comme c'est souvent le cas, Pierre Lombard construit son texte autour d'un certain nombre de citations augustiniennes, qui, en l'occurrence, sont principalement tirées du commentaire littéral d'Augustin à la Genèse. En effet, il s'interroge sur la manière dont il faut interpréter le récit de la Création par lequel s'ouvre la Bible (ch. 1-2) et, tout particulièrement, les jours qui la scandent[50]. Pierre passe en revue deux lectures opposées de ce passage : celle proposée par Augustin – selon lequel la création de toute chose aurait été simultanée – et celle soutenue, parmi d'autres, par Grégoire le Grand – selon qui l'achèvement de la Création aurait pris un certain temps correspondant à l'espace de six jours. C'est donc en ayant ce réseau intertextuel à l'esprit qu'il faut aborder la tradition des commentaires de la distinction 12.

Or, si le lecteur du commentaire de Thomas risque souvent de perdre de vue la nature exégétique du texte, cela n'est presque jamais le cas dans les commentaires précédents des *Sentences*, sauf peut-être celui d'Albert le Grand. En effet, chez Thomas, la relation explicative que certains articles entretiennent avec le texte des *Sentences* n'est absolument pas évidente. Chez les autres, au contraire, on trouve très peu de questions, qui de plus sont brèves et introduites comme parties intégrantes de l'explication littérale du texte lui-même. Il suffit de comparer combien de passages du Lombard sont effectivement mentionnés et expliqués par Thomas et combien le sont par ses devanciers. Hugues de Saint-Cher s'attarde par exemple sur une vingtaine de lemmes de la distinction lombardienne, tandis que quatre seulement de ces passages sont repris par l'Aquinate, essentiellement dans la partie finale de son commentaire, où il s'occupe d'exposer la *littera*[51]. Ce qui est intéressant est que, même dans ce contexte, la perspective adoptée par Thomas est, contrairement à celle des commentateurs antérieurs, plutôt philosophique.

50. *Biblia sacra iuxta Vulgatam versionem*, R. Weber, R. Gryson (eds.), Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 2007[5], p. 4 : « In principio creavit Deus caelum et terram / terra autem erat inanis et vacua et tenebrae super faciem abyssi et spiritus Dei ferebatur super aquas ».

51. Si l'on peut dire que dès les débuts les commentateurs des *Sentences* ont une approche sélective du texte de Pierre Lombard (dont la *littera* est expliquée par tous de manière partielle et discontinue), il faut tout de même remarquer que les différents auteurs adoptent des critères de sélection fort divers.

Pourtant, Thomas ne renonce pas à quelques éléments traditionnels, comme par exemple l'étymologie du terme *abyssus*[52].

En ce qui concerne le reste du commentaire, l'Aquinate revient plutôt aux sources mêmes du Lombard qu'au texte de Pierre en tant que tel. Comme Pierre, il se concentre à son tour d'une part sur la Genèse (première couche de la stratification après le niveau de base, à savoir le Lombard) et de l'autre, sur l'interprétation (deuxième couche) qu'en ont donnée Augustin et Grégoire. En effet, après avoir consacré l'article 2 à comparer Augustin et Grégoire, Thomas s'attarde avant tout sur les implications de la lecture augustinienne (art. 3), puis sur les implications de l'interprétation grégorienne (aa. 4 et 5).

Or si dans les commentaires précédents, on ne trouve pas une stratification comparable, il est du moins clair qu'également chez Alexandre, Hugues, Eudes, Fishacre et Albert une attention particulière est accordée aux textes d'Augustin impliqués dans la discussion.

Quelque chose de très différent peut être observé, par contre, si l'on considère le contenu du premier article du commentaire de Thomas. C'est justement là que la distance de Thomas à l'égard de la tradition précédente se creuse. En effet, la question qu'il soulève – *utrum omnium corporalium sit una materia* – et surtout le réseau intertextuel[53] qu'il développe pour y répondre sont sans précédents.

À cet endroit, Thomas s'emploie à montrer pourquoi la matière première céleste et la matière sublunaire sont irréductibles l'une à l'autre. La matière céleste ne dérive pas de la matière première sublunaire : elle fut aussi créée au commencement, même si dans la Genèse on n'en fait pas explicitement mention. La stratification exégétique se complique. Le but de Thomas, en effet, semble double : il s'agit bien sûr de répondre à la question sur l'éventuelle identité de la matière première sublunaire et de la matière céleste, mais aussi d'élaborer une réponse qui, d'un point de vue doctrinal, soit conforme à la doctrine d'Aristote. Après avoir cité Aristote, l'Aquinate examine la position d'Avicenne, puis celle d'Averroès au sujet de l'unicité de la matière première. Il finit par embrasser lui-même les conclusions du *Commentator* : l'option averroïste est non seulement plus probable d'un point de vue philosophique, mais surtout plus correcte d'un point de vue exégétique. En d'autres termes, la

52. Cf. Isidori Hispalensis Episcopi *Etymologiarum sive originum libri XX*, ed. W. M. Lindsay, Oxford, Clarendon Press, 1911, l. XIII, c. 20.1 (*De abysso*) ; Hugutio (=Uguccione da Pisa), *Derivationes*, ed. E. Cecchini, Firenze, Edizioni del Galluzzo, 2004, II, p. 128 (B 66 : *bissus*).

53. Sur la stratification des textes dans la tradition sententiaire, voir Rosemann, *The Story of a Great Mediaeval Book*, p. 15-16 : pour décrire le phénomène historico-littéraire du progressif éloignement des commentateurs du texte du Lombard, Rosemann compare cette stratification à la structure d'un oignon.

lecture d'Aristote proposée par Averroès est meilleure que celle d'Avicenne[54]. C'est bien dans une perspective d'exégèse aristotélicienne que Thomas aborde la question. Il suffit de jeter un coup d'œil à la littérature théologique et philosophique de l'époque pour s'en rendre compte : la question du rapport entre matière céleste et matière sublunaire est discutée, par exemple, dans la *Summa de Creaturis* d'Albert le Grand[55], dans le *De ortu scientiarum* de Robert Kilwardby (*ca*. 1250)[56] et surtout dans les premiers commentaires de la *Physique* et de la *Metaphysique* d'Aristote.

Quant aux deux premières couches (Genèse et Augustin), le commentaire de Thomas se rattache à la tradition précédente ; quant aux couches ultérieures, il s'en détache sensiblement. Pour expliquer cet éloignement, on ne peut pas s'arrêter aux aspects strictement formels. Du reste, chez Eudes Rigaud et Albert le Grand, où la forme de la question joue un rôle structurant tout à fait comparable à celui qu'elle joue dans les commentaires des années 1250, on ne retrouve rien de semblable au niveau des contenus[57].

3. Ce dernier exemple, comme les précédents, nous oblige à aller plus loin

54. Thomae Aquinatis *Scriptum*, II, d. 12, q. 1, a. 1, sol, p. 302-303 : « Avicenna enim [...] videtur ponere unam materiam esse omnium corporum, argumentum ex ratione corporeitatis assumens, quae cum sit unius rationis, una sibi materia debetur. Hanc autem positionem Commentator improbare intendit in princ. *Caeli et mundi* et in pluribus aliis locis, ex eo quod cum materia, quantum in se est, sit in potentia ad omnes formas, nec possit esse sub pluribus simul, oportet quod secundum quod est sub una inveniatur in potentia ad alias. [...] Et ideo ipse vult quod nullo modo in materia conveniant superiora et inferiora corpora : et hoc videtur probabilius, et magis consonum dictis Philosophi ». Sur ce passage, voir T. Litt : *Les corps céléstes dans l'univers de saint Thomas d'Aquin*, Louvain-Paris, Publ. universitaires-Béatrice Nauwelaerts, 1963, p. 59-62.

55. Alberti Magni *Summa de creaturis (Prima pars)*, A. Borgnet (ed.), Paris, Vivès (*Opera omnia*, t. 34), 1895, tr. 1 (*De primo coaequaevo*), q. 2 (*De materia*). *Ibid.*, tr. 3 (*De tertio coaequaevo*), q. 7 (*De natura corporis coelestis*). Sur ce texte voir A. Rodolfi, « La dottrina della materia celeste in Alberto Magno », in *Medioevo e Rinascimento*, 17 (2003), p. 25-47 : 28-35.

56. Robert Kilwardby, *De Ortu Scientiarum*, A. Judy (ed.), Toronto, The Pontifical Institute of Medieval Studies (ABMA 4), 1976, §§ 241-242, 245-248, 254, 257-261.

57. Albert le Grand aborde indirectement cette question, mais il ne la soulève pas ouvertement dans son commentaire sur la distinction 12 du deuxième livre des *Sentences* : cf. Alberti Magni *Commentarii in II Sententiarum*, A. Borgnet (ed.), Paris, Vivès, 1894 (*Opera omnia*, t. 27), d. 1, a. 3 (*An error Platonis qui posuit tria principia, bene elidatur a Magistro ? et, an materia sit aeterna ?*) ; *ibid.*, a. 4 (*An verum sit quod Plato supposuit, omnium esse materiam unam ?*) ; *ibid.* , a. 11 (*Quare imponatur Aristoteli quod dixerit duo fuisse ab aeterno, scilicet materiam primam, et primum motorem ? et quae sunt illa tria quae imponuntur ei ?*) ; d. 2, a. 2 (*An omnium spiritualium et corporalium sit materia una ?*) ; d. 3, a. 4 (*An angelus sit simplex subtantia ?*) ; d. 12, a. 1 (*Utrum omnia simul facta sint, sicut dicit Augustinus, aut per senarium dierum numerum digesta ?*). Différent est par contre le cas de S. Bonaventurae *Commentaria*, II, d. 12, a. 2, q. 1, p. 302-303.

dans la recherche des raisons de l'évolution formelle des commentaires des *Sentences* jusqu'à Thomas. Ces exemples nous poussent en particulier à nous interroger sur les facteurs qui ont mené à l'innovation en matière de sources et à l'admission de certains thèmes d'intérêt éminemment philosophique dans l'*agenda* théologique ; sur les modalités d'interaction entre genres littéraires différents, aussi bien que sur l'interaction entre centres différents, et notamment sur les influences (réciproques) entre le milieu anglais et le milieu parisien.

Nous sommes loin d'avoir résolu tous les problèmes soulevés. Néanmoins, nous espérons que ces quelques remarques inciteront à ne plus se contenter de lire les textes isolément, mais à les comparer et à les situer plus précisément les uns par rapport aux autres. Sans doute, le passage des « commentaires glose pure » de la fin du XII^e^ siècle aux commentaires par questions de Bonaventure et Thomas fut-il un processus moins linéaire et plus lent qu'on ne l'a supposé jusqu'ici[58].

58. Je tiens à remercier tous ceux qui m'ont permis de retravailler, améliorer et achever ces pages : Gilles Berceville, Iacopo Costa, Adriano Oliva, Jacques Verger, Olga Weijers et mes deux S.U.

Section V : Le droit

Les débuts de l'enseignement universitaire à Paris : le droit. Introduction

Anne Lefebvre-Teillard

Dès la fin des années soixante du XII^e^ siècle l'enseignement du droit canonique prend son essor au sein de l'école parisienne. Son apparition est en lien avec la Réforme grégorienne qui s'est d'abord traduite dans notre domaine par une intense production de collections de textes canoniques afin d'asseoir la réforme sur « la règle première et unique de la discipline de l'Église », comme l'avait écrit Grégoire VII (lettre à l'empereur Henri IV, déc.1075, Registre III, 10). Une discipline trop souvent oubliée ou transformée par la coutume. Il n'est que de lire la correspondance d'Ives de Chartres (†1115) pour s'en convaincre. Ces nouvelles collections canoniques, parmi lesquelles figurent précisément celles d'Ives de Chartres, s'appuient sur une longue tradition qui remonte au milieu du IV^e^ siècle pour l'Orient et au début du V^e^ pour l'Occident. Rassemblant essentiellement des canons conciliaires auxquels on commencera à ajouter en Occident quelques décrétales pontificales à partir de l'extrême fin du V^e^ siècle, d'abord chronologiques puis thématiques, ces collections ont une histoire qu'on ne saurait refaire ici mais qui explique l'importance qu'y attachent les partisans de la Réforme. Cette dernière ne peut s'accomplir, au moins pour commencer, qu'en s'appuyant sur des textes sûrs, issus de cette longue tradition. Probablement élaboré à Bologne dans les années 1140, le Décret de Gratien qui non seulement rassemble de très nombreux textes mais tente d'en faire la concorde (*Concordia discordantium canonum* tel est le nom exact du Décret), sera le point d'aboutissement de ce mouvement. C'est sur le Décret que s'appuiera, d'abord à Bologne puis ensuite à Paris, ce premier enseignement universitaire du droit canonique. La vaste remise en ordre de l'Église *in capite et in membris* que la Réforme implique, s'accentue sous le pontificat d'Alexandre III (1159-1181) par le biais notamment de la justice. Elle

nécessite une formation juridique accrue des clercs ou du moins d'une partie d'entre eux. Après le III^e^ concile de Latran (1179), cette formation fera une place de plus en plus grande aux décrétales pontificales dans lesquelles le pape répond à une question juridique, le plus souvent soulevée par un évêque, juge ordinaire dans son diocèse. Recueillies à l'appui de leur enseignement par les maîtres qui enseignent le Décret, ces décrétales pontificales, bientôt objet de recueils systématiques, donneront naissance à la fin du XII^e^ siècle à un enseignement propre. A côté du Décret dont l'enseignement demeurera fondamental, ce dernier, comme nous le verrons, ne cessera de se développer [voir *infra* : « Du Décret aux décrétales : l'enseignement du droit canonique au sein de l'école parisienne (fin XII^e^- début XIII^e^ siècle) »].

Mais dans leur enseignement, les maîtres ne font pas seulement référence aux nouvelles décrétales, ils font aussi appel au droit romain. Ici aussi le poids de la tradition joue. L'Église, qui s'est développée dans le cadre de l'Empire romain, a utilisé presque naturellement le droit de celui-ci dans la mesure où il ne heurtait pas la morale chrétienne. Après la chute de l'Empire romain d'Occident, l'Église a continué, dans certains domaines, à « vivre sous la loi romaine ». À la fin du XI^e^ siècle, la redécouverte des compilations de Justinien et, fondé sur elles, l'enseignement du droit romain qui se développe à Bologne dès les premières décennies du XII^e^ siècle, raniment un vieux réflexe : puiser dans le droit romain la solution aux problèmes juridiques qui se posent. D'où la présence dans les collections canoniques de cette période, de textes repris à ces compilations (en matière de procédure par exemple) mais aussi et surtout la multiplication des références aux *leges* (i.e. le droit romain) dans les *lectiones* des maîtres. L'enseignement du droit romain accompagne celui du droit canonique, car il apparaît de plus en plus comme une nécessité pour bien comprendre ce dernier. Sur ce point l'école parisienne se montrera tout aussi réceptive que l'école de Bologne, si ce n'est même plus. Mais cet engouement pour le droit romain qu'illustre si bien l'apparat au Décret *Animal est substantia* (1206-1210), comporte un risque : celui de voir des clercs se détourner trop facilement du service de l'Église, pour, entre autres, passer au service des princes. Un risque d'autant plus sensible que Paris, haut lieu de l'enseignement théologique, attire de très nombreux clercs venus de toute l'Europe. C'est très probablement l'une des raisons de l'interdiction de l'enseignement du droit romain à Paris formulée en 1219 par la fameuse bulle *Super specula(m)* [voir *infra* : « Le droit romain à Paris au début du XIII^e^ siècle, introduction et interdiction »].

Du Décret aux décrétales : l'enseignement du droit canonique au sein de l'école parisienne (fin XII^e^-début XIII^e^ s.)

Anne Lefebvre-Teillard

Dans le cadre d'un colloque sur « Les débuts de l'enseignement universitaire à Paris », il m'a paru intéressant, concernant l'enseignement du droit canonique, d'attirer l'attention sur les débuts mêmes de la période que les organisateurs ont retenue. Non, comme certains pourraient le croire, parce que depuis plus d'une dizaine d'années je me suis attachée à étudier la pensée de celui qui domine alors cet enseignement, mais parce qu'il s'agit d'un moment clé dans l'histoire de celui-ci. La fin du XII^e^ et les débuts du XIII^e^ siècle sont en effet un moment essentiel dans l'histoire de l'enseignement du droit canonique à Paris et à Oxford comme à Bologne, pour ne citer, parmi les nombreuses écoles existantes alors et auxquelles je ferai éventuellement référence, que celles qui donneront naissance aux premières universités. Ce moment est celui où, à côté de l'enseignement fondé sur le Décret de Gratien, apparaît un enseignement fondé sur un recueil, principalement mais pas exclusivement, composé de décrétales pontificales « extérieures » au Décret (*extravagantes*), le *Breviarium extravagantium* de Bernard de Pavie. Œuvre privée, tout comme l'avait été le Décret de Gratien, ce recueil, élaboré à Bologne après 1188, n'est pas le premier du genre, mais il est celui qui, sous le nom de *Compilatio prima*, va donner naissance à un nouvel enseignement, celui du *ius novum*[1]. Alimenté dès les premières années du XIII^e^ siècle par de nouvelles compilations, cet enseignement ne cessera de se développer au point de rendre nécessaire

1. Ainsi appelé par opposition au *ius antiquum* recueilli par le Décret de Gratien. Le *Breviarium* ou *Compilatio prima* est la première des cinq *compilationes antiquae* qu'utilisera Raymond de Peñafort pour la confection du recueil des *Décrétales* de Grégoire IX. Emil Friedberg a édité le contenu de ces « *Quinque Compilationes antiquae* » à Leipzig en 1882, réimpr. anastatique, Graz, 1956.

l'intervention de la papauté afin de contrôler le contenu des textes sur lesquels il s'appuie ; intervention couronnée par la promulgation en 1234 des Décrétales de Grégoire IX. Recueil officiel, ce dernier est élaboré à la demande du pape par Raymond de Peñafort qui œuvre en puisant très largement dans les compilations antérieures, les *quinque compilationes antiquae*, en particulier dans les *compilationes prima et tertia*[2]. C'est dire toute l'importance du mouvement initié à la fin du XII[e] siècle au sein des écoles et tout l'intérêt qu'il y peut y avoir, pour nous, à cerner son développement au sein de l'école parisienne.

L'entreprise n'est pas facile, malgré les travaux qui ont vu le jour depuis le célèbre article que Stephan Kuttner consacrait en 1938 aux débuts de l'école canoniste française[3]. Je pense plus particulièrement, non seulement aux travaux de Kuttner lui-même, mais aussi à ceux de Gérard Fransen, de Rudolf Weigand, d'André Gouron et de Peter Landau. Il n'est pas facile, alors que la plupart des œuvres sont encore anonymes[4], subissent des influences diverses[5], circulent plus vite parfois que les maîtres qui les ont produites, de rattacher tel ou tel manuscrit à l'école parisienne. Les indices qui permettent de le faire sont souvent très minces, quelquefois trompeurs, ce qui entraîne notamment pour les œuvres les plus anciennes, de nombreuses variations dans leur identification et celle de leurs auteurs. Il n'est pas facile dans la carrière souvent mouvementée de tel ou tel maître dont on sait qu'il a enseigné à Paris à un moment donné, de déterminer quelle part de son œuvre, quand on la connaît, peut être rattachée à la période de son enseignement « parisien ». Tout au plus peut-on espérer une certaine continuité… Tout ceci

2. Sur cette élaboration, cf. J. Gaudemet, *Église et Cité : histoire du droit canonique*, Paris, Cerf, 1994, p. 396-399.
3. S. Kuttner, « Les débuts de l'école canoniste française », in *Studia et documenta historiae et iuris* 4 (1938) p. 193 -204, reprint avec addenda et corrigenda in *Gratian and the School of Law*, Londres, Variorum Reprints, 1983, n° VI.
4. André Gouron s'en plaignait à juste titre dans son article « Une école ou des écoles ? Sur les canonistes français (vers 1150-vers 1220) », in *Proceedings of the VIth International Congress of Medieval Canon Law (Berkeley 1980)*, Monumenta Iuris canonici, Subsidia 7, Città del Vaticano 1985, p. 223-240 ; reprint dans *Droit et coutume en France aux XII[e] et XIII[e] siècles,* Londres, Variorum Reprints, 1993, n° VIII. Sur l'apport d'André Gouron à la connaissance de l'école parisienne, cf. notre article : « L'apport d'André Gouron à l'histoire des universités : l'école de droit canonique parisienne (XII[e] siècle) », dans *Hommage à André Gouron*, Supplément à la Revue d'Histoire des anciens pays de droit écrit, Montpellier, 2011, p. 53-61.
5. Sur les liens que l'école parisienne entretient en particulier avec l'école anglo-normande, cf. S. Kuttner et E. Rathbone, « Anglo-norman Canonists of the Twelfth Century », in *Traditio* 7 (1949-51) p. 279-358, reprint avec addenda et corrigenda in : *Gratian and the School of Law*, n° VIII. Même si depuis 1983, de nouvelles études sont venues la corriger ou la compléter, cet article demeure fondamental.

est suffisamment connu pour que je n'insiste guère plus avant, mais je tenais à le rappeler brièvement avant d'entrer dans le vif du sujet.

1. C'est d'abord à l'appui de la *lectio* du Décret de Gratien qu'apparaissent les premiers recueils d'*extravagantes* auxquels plusieurs historiens du droit canonique, à la suite notamment de Walter Holtzmann, ont consacré une partie de leurs recherches[6]. Rien d'étonnant à cela. Les décrétales pontificales sont, après les canons conciliaires, une source ancienne et reconnue du droit canonique. Le Décret de Gratien non seulement contient nombre d'anciennes décrétales transmises par les collections canoniques antérieures, mais Gratien s'interroge dans son *dictum ante* c.1 de sa *distinctio* 19, sur l'autorité qu'il faut reconnaître d'une manière générale aux décrétales[7]. Après avoir rassemblé différents textes, Il y répond en tête de la *distinctio* 20 en affirmant que les décrétales « *canonibus conciliorum pari iure exequantur* »[8]. Ce qu'il faut entendre, avait-il précisé peu auparavant, dans son *dictum post* c.7 de la *distinctio* 19, des décrétales qui ne vont à l'encontre ni des préceptes évangéliques ni des *precedentium Patrum decretis* [9]. Cette autorité reconnue aux décrétales pontificales se retrouve dans les toutes premières sommes sur le Décret, en particulier dans la *Summa decretorum* d'Étienne de Tournai

6. Les premiers travaux de Walter Holtzmann sur les collections du XII^e^ siècle ont été publiés dès 1927 dans la *Zeitschrift der Savigny Stiftung für Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung* (p. 33 et s.). Avant lui, Emil Friedberg et Heinrich Singeravaient commencé à s'intéresser à ces collections antérieures à celle de Bernard de Pavie, mais il restait beaucoup à faire, malgré les recherches également menées par Stephan Kuttner, cf. son *Repertorium der Kanonistik* (1140-1234), Città del Vaticano 1937 p. 273-76. Les nombreux travaux d'Holtzmann (†1963) restés inédits ont été édités, revus et traduits en anglais par C. R. Cheney et M. Cheney, *Studies in the Collections of Twelfth-Century Decretals*, Monumenta iuris canonici series B, v.3, Città del Vaticano, 1979. Sur les collections anglaises, cf. également Ch. Duggan, *Twelfth-Century Decretal Collections and Their Importance in English History,* Londres, Athlone Press, 1963.

7. Dans cet ouvrage dont le titre exact est *Concordia discordantium canonum*, Gratien ne se contente pas en effet, comme ses prédécesseurs, de rassembler des textes mais, dans le but d'en faire la concorde, prend la parole dans divers passages appelés *dicta*. Sur l'élaboration du Décret, cf. A. Winroth, *The Making of Gratian's Decretum* (Studies in Medieval Life and Thought), Cambridge, Cambridge Univ. Press, 2000. On discute beaucoup à l'heure actuelle sur cette élaboration : cf. C. Larrainzar, « Metodos para el analisis de la formacion del *Decretum Gratiani*. Etapas y esquemas de redacion », in *Proceedings of the Thirteenth International Congress of Medieval Canon Law* (Esztergom, août 2008), Città del Vaticano 2010, p. 85-115.

8. Dans le *dictum* qui ouvre cette *distinctio* : « decretales itaque epistolae canonibus conciliorum pari iure exequantur ».

9. Ce qui illustre bien l'attitude de Gratien qui, tout en recueillant les textes relatifs à la primauté romaine, n'en est cependant pas un partisan inconditionnel, comme le remarquait J. Gaudemet dans son étude : « Aspects de la primauté romaine du V^e^ au XV^e^ siècle », dans *Ius canonicum* XI /22 (1971) p. 93-133, spécialement p. 111-112.

dont on sait l'influence qu'elle exerce rapidement sur l'école parisienne[10]. Étienne en s'appuyant sur le *dictum post* c.16 de la *Causa* 25 *questio* 1, affirme le pouvoir du pape de créer des règles de droit : « Sancta Romana ecclesia ius et auctoritatem impertit canonibus. Ipsa enim habet potestatem condendi canones »[11]. Ce fondement juridique s'accentue avec la *Summa Parisiensis* [*Magister Gratianus in hoc opere*] qui tend à rapprocher sur ce point le pouvoir du pape de celui de l'empereur[12]. Un rapprochement qu'on retrouve peu après dans la *Summa Monacensis* [*Imperatorie maiestati*] dont Peter Landau estime qu'elle est entre 1172 et 1175 l'œuvre du maître parisien Pierre de Louveciennes. Ce dernier n'hésite pas à parler de *pontificalis maiestas*[13] et à faire référence à la maxime « Quod principi placuit legis habet vigorem », tirée des Institutes de Justinien, pour souligner l'obéissance due aux *decreta* pontificaux[14]. Cette dernière référence aux Institutes sera reprise par Sicard de Crémone qui enseigne à Paris à la fin des années 70[15]. À l'argument théologique fondé sur la primauté romaine, s'ajoute donc un argument juridique tiré d'une comparaison avec le droit romain.

10. Écrite vers 1165-66, quelques années après qu'Étienne ait reçu à Bologne sa formation de Juriste, cf. Ch. Vulliez, « Tournai (*Tornacensis*), alias d'Orléans, Étienne (dit) de », dans *Dictionnaire historique des juristes français,* P. Arabeyre, J.-L. Halperin, J. Krynen (éds.), Paris, PUF, 2007, p. 747-48. Sur cette datation, cf. A. Gouron, « Sur les sources civilistes et la datation des sommes de Rufin et d'Étienne de Tournai », in *Bulletin of Medieval Canon Law* 16 (1986), p. 55-70. La somme d'Étienne a été éditée par F. J. Schulte, *Die Summa des Stephan von Doornick über das Decretum Gratiani*, Giessen 1891, rééd. Aalen, 1965.
11. Cf. le passage relevé dans le ms. BnF lat. 14609 f° 71 b par J. M. H. Hanenburg dans son étude « Decretals and Decretals Collections in the second half of the twelfth Century », in *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, XXXIV (1966), p. 570. Voici ce que Gratien affirmait dans son *dictum post* c.16 C.25 q.1 : « Sacrosancta Romana ecclesia ius et auctoritatem sacris canonibus inpertit, sed non eis alligatur. Habet enim ius condendi canones... ».
12. Cf. les passages cités par J. Hanenburg, *ibid*., p. 571, d'après l'édition de T. McLaughlin, Toronto 1952. Dans une toute récente intervention au XIV[e] Congrès de Droit canonique médiéval tenu à Toronto en août 2012, Peter Landau avance une rédaction de cette somme à Sens dans l'entourage de l'archevêque Guillaume aux blanches mains durant l'année 1168. Le texte de cette communication intitulée « Master Peter of Louveciennes and the Origins of the Parisian School of Canon Law around 1170 », aimablement communiqué par son auteur, sera publié dans les *Proceedings of the Fourteenth International Congress of Medieval Canon Law.*
13. « Cum nemo dubitet pro iure esse servandum quod pontificalis maiestas decreverit » sur D.82 c.2 cité par J. Hanenburg, « Decretals », p. 565, note 43.
14. Sous une forme légèrement tronquée, cf. le texte publié d'après le seul manuscrit restant (München Clm 16084) par J. Hanenburg, *ibid.,* p. 572. L'auteur de la *Summa* ne fait aucune différence sur ce point entre les *decreta* et les *epistolae decretales* ; il souligne par ailleurs que « Sciendum est quod indifferenter nomine canonis et decreti utimur, immerito decreta canonibus equam vim et auctoritatem habere dicuntur » (*ibid*).
15. Dans sa *Summa* élaborée entre 1179 et 1181 d'après S. Kuttner, avant que Sicard ne reçoive une prébende à Mayence en 1180. La citation des Institutes y est correctement reproduite, cf. le passage relevé par J. Hanenburg, « Decretals », p. 568.

2. Il n'est pas surprenant dans ces conditions de trouver ici ou là dans les très anciens manuscrits du Décret, avant même qu'apparaissent de véritables collections, la copie d'une ou de plusieurs décrétales[16]. C'est au cours des années 1170-80, alors que se multiplient les décrétales d'Alexandre III à destination principalement de l'Angleterre et de la France du Nord, qu'apparaissent les premiers recueils de décrétales[17]. Les historiens du droit canonique les ont classés en deux catégories : les « collections primitives » dans lesquelles les décrétales figurent sans suivre un plan quelconque, et les « collections systématiques » dans lesquelles les décrétales sont rangées selon un plan préétabli[18]. C'est à ces dernières qui nous rapprochent de la *Compilatio prima,* que Peter Landau a consacré en 1979 une étude approfondie[19]. Il y distingue quatre collections dont plusieurs autres seront tributaires à des titres divers : la *collectio Parisiensis* II élaborée à Bologne vers 1177-78, très probablement par Bernard de Pavie qui y enseigne dès cette époque, collection dont le plan préfigure celui de la *Compilatio prima* ; le groupe de collections élaborées à Exeter/Worcester (*Wigorniensis gruppe* 1181) ; *l'Appendix Concilii Lateranensis* (Lincoln ? Oxford ? vers 1184) qui sera utilisée notamment par deux maîtres, liés à l'école parisienne, *Rodoicus Modicipassus*, auteur de la *Summa Lipsiensis* [*Omnis qui iuste iudicat*][20] et

16. Situées généralement *in fine* en une sorte d'appendice, cf. les exemples donnés par S. Kuttner dans son *Repertorium*, p. 273-76.
17. Sur les décrétales d'Alexandre III à destination de l'Angleterre, cf. Ch. Duggan, « Decretals of Alexander III to England », in *Decretals and the Creation of New Law in the Twelfth Century*, Ashgate, Variorum reprints, 1998, n° III. Charles Duggan insiste avec raison sur le rôle des juges délégués par le pape dans le développement de ces collections, cf. Id, « Papal Judges Delegate and the Making of the 'New Law' in the Twelfth Century », *ibid*. n° I. Le rôle des légats est également souligné par Anne Duggan dans son étude « Making Law or Not ? The Function of Papal Decretals in the Twelfth Century », in *Proceedings of the Thirteenth International Congress of Medieval Canon Law* (Esztergom, août 2008), Città del Vaticano, 2010, p. 41-70.
18. Cf. S. Kuttner, *Repertorium*, p. 276 et s., et le tableau dans W. Holtzmann, *Studies*, p. XXXI-XXXII.
19. P. Landau, « Die Entstehung der systematischen Dekretalensammlungen und die europaïsche Kanonistik », in *Zeitschrift der Savigny Stiftung fûr Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung*, 65 (1979) p. 120-148, reprint in *Kanones und Dekretalen,* Goldbach, 1997, p. 227-255. Cf. également, du même auteur, « Rechtsbildung im Dekretalenrecht », in *Zeitschrift der Savigny Stiftung fûr Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung,* 86 (2000), p. 86-131.
20. Sur l'attribution de cette somme à *Rodoicus Modicipassus*, cf. P. Landau, « Rodoicus Modicipassus – Verfasser der Summa lipsiensis ? », in *Zeitschrift der Savigny Stiftung fûr Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung* 92 (2006), p. 340-354. Élaborée entre 1181 et 1186, cette somme aurait été commencée en Angleterre et terminée à Paris (*ibid*. p. 351). L'édition entamée par R. Weigand est en cours de réalisation, cf. R. Weigand †, P. Landau, W. Kozur, *Summa omnis qui iuste iudicat sive lipsiensis*, Monumenta Iuris Canonici series A, Corpus glossatorum, 7, Città del Vaticano, 2007.

magister Honorius, auteur de la Somme *De iure canonico tractaturus*[21]. La dernière collection, la *collectio Francofurtana*, plus spécifiquement française, a été élaborée à Sens en 1183.

3. Il nous faut maintenant tenter d'apercevoir quand ces décrétales *extravagantes* ont été utilisées dans la *lectio* du Décret[22]. Les relevés qui ont été faits, notamment par les éditeurs de *Summae*, nous montrent que cette utilisation est relativement tardive et ne prend une certaine ampleur que dans les années quatre-vingt du siècle. Le rôle que certains des maîtres ont pu jouer comme juges délégués par le pape a sans doute favorisé cette utilisation. Récemment, Peter Landau qui s'intéresse beaucoup à l'enseignement de Gérard Pucelle à Cologne où il séjourna une dernière fois entre 1180 et 1182 (donc peu de temps avant sa mort), a attiré l'attention sur la Somme *Reverentia sacrorum canonum*[23] . Dans cette *Summa* écrite en 1187-88 par un de ses élèves, Gérard est amplement cité. On y trouve cinquante-trois références à des décrétales presque toutes d'Alexandre III. Trois seulement sont de Lucius III (1181-85) et une d'Urbain III (1187). Par curiosité, j'ai consulté la *Summa Elnonensis,* ainsi nommée par Gérard Fransen qui l'a découverte, parce que le manuscrit conservé à la Bibliothèque municipale de Valenciennes provient de l'abbaye de Saint Amand[24]. Il s'agit d'une copie d'un important fragment de somme qui va en gros de la *Causa* 2 à la *Causa* 6 du Décret[25]. Dans cette *Summa* que Gérard Fransen date de la période intermédiaire entre la Somme d'Étienne et la *Summa Parisiensis*, soit entre 1165 et 1168, Gérard Pucelle (*magister Ge.*) est abondamment cité par l'auteur qui, à mon avis, doit être un de ses élèves[26], peut-être durant la courte

21. Cette somme composée à Paris vers 1188, a également été éditée pour la *Ia pars* du Décret par R. Weigand †, P. Landau, W. Kozur, Monumenta Iuris Canonici series A, Corpus glossatorum v. 5-1, Città del Vaticano 2004 , et pour la *IIa pars* et le *De consecratione* par P. Landau, W. Kozur, v. 5-2 et 3, Città del Vaticano, 2010. L'édition en est donc complète.

22. Je laisse volontairement de côté les ouvrages de *Quaestiones* qu'il n'est pas toujours facile d'attribuer avec précision à une école. Les recueils de décrétales ont certainement servi dans la confection de ces ouvrages car ils ont trait à l'exposé ou à la discussion de points de droit difficiles (*Quaestiones decretales*). J'espère pouvoir consacrer à certains d'entre eux des études postérieures.

23. P. Landau, « Gérard Pucelle und die Dekretsumme *Reverentia sacrorum canonum* : zur Kölner Kanonistik im 12.Jahrundert », in *Mélanges en l'honneur d'Anne Lefebvre-Teillard*, études coordonnées et rassemblées par B. d'Alteroche, F. Demoulin-Auzary, O. Descamps, F. Roumy, Paris, Éd. Panrhéon-Assas, 2009, p. 623-638.

24. G. Fransen, « Colligite fragmenta : la summa Elnonensis », in *Collectanea Stephan Kuttner*, v. III, *Studia Gratiana* 13 (1969), p. 85-108.

25. Ce sont des *Causae* relatives à la procédure. Le texte est copié sur deux colonnes du f° 111rb au f° 115rb dans le ms 193 (185) de la Bibliothèque municipale de Valenciennes.

26. À lire les gloses relevées par Gérard Fransen, j'ai du mal à y voir une *reportatio* de la lecture

période où Gérard a enseigné à Paris avant de partir pour Cologne en 1166. Toujours est-il qu'elle ne contient aucune citation de décrétale[27]. L'importante *Summa coloniensis* [*Elegantius in iure divino]* composée à Cologne en 1169-70 contient de nombreuses références bibliques ou patristiques, mais seulement dix-neuf références à des décrétales[28]. Quinze à vingt ans plus tard, elles seront nettement plus nombreuses dans les deux sommes, la *Summa Omnis qui iuste iudicat* et la *Summa De iure canonico tractaturus* auxquelles je faisais tout à l'heure référence. Dans la première partie d'*Omnis*, seul publiée jusqu'ici, cinquante-sept décrétales sont citées, plusieurs fois pour certaines ; dans la seconde de ces sommes dont l'édition est maintenant achevée, on compte cent trente-deux décrétales citées dont une l'est trente et une fois ![29] A Bologne à la même époque, l'imposante *Summa* d'Huguccio qui allait avoir tant d'influence sur les maîtres parisiens, en compte deux cents vingt-sept[30]. Elle est de très peu antérieure à la parution du *Breviarum extravagantium* de Bernard de Pavie. Élaboré après 1188 et définitivement fixé dans son contenu en 1193, ce *Breviarium* arrive donc au bon moment et connaît immédiatement un grand succès, grâce en particulier à son plan inspiré du Code de Justinien : division en cinq livres eux-mêmes subdivisés en titres[31]. Nous en conservons cent vingt-sept manuscrits que Gérard Fransen a divisés en trois groupes, le premier correspondant à la version la plus ancienne et le troisième à la version la plus achevée, celle sur laquelle Bernard écrira sa propre *Summa decretalium*[32]. Le *Brevarium* ou *Compilatio prima* comme on ne va pas tarder à l'appeler, est glosé entre 1192 et 1198 par Richard l'Anglais qui, après avoir

de Gérard Pucelle comme il le suggère (p. 96) ; j'y verrais plutôt l'œuvre d'un tiers : un élève ou un maître qui s'en inspire.

27. Cf. *ibid.,* p. 89.
28. Cf. l'*index fontium* donné par ses éditeurs, G. Fransen et S. Kuttner, Monumenta Iuris Canonici, series A, Corpus glossatorum t. 4, Città del Vaticano 1990, p. 167.
29. Cf. les index établis par les éditeurs respectifs de ces deux sommes citées *supra* notes 20 et 21.
30. Un précieux relevé a été fait par W. P. Müller, *Huguccio, Studies in Medieval and Early Modern Canon Law*, v. 3, Washington, 1994.
31. C'est ce plan qui sera repris, avec quelques variantes dans les titres, par toutes les compilations postérieures, y compris le recueil des Décrétales de Grégoire IX.
32. G. Fransen, « Les diverses formes de la Compilatio Prima », dans *Scrinium Lovaniense, Mélanges historiques Etienne van Cauwenbergh*, Université de Louvain, *Recueil d'histoire et de philologie*, t. 24, Louvain, 1961, p. 235-253. À compléter par « La tradition manuscrite de la *Compilatio Prima* », in *Proceedings of the IIth International Congress of Medieval Canon Law,* Città del Vaticano, 1965, p. 55-62. La *Summa decretalium* de Bernard de Pavie (E. Th. Laspeyre (éd.), Regensburg, 1860), composée entre 1193 et 1198, sera très vite utilisée par les maîtres parisiens, cf. notre étude, « Une Somme : des Sommes », in *Ins Wasser geworfen und Ozeane durchquert, Festchrift für Knut Wolgang Nörr,* M. Ascheri *et al.* (éds.), Köln-Weimar-Wien, Böhlau Verlag , 2003, p. 489-503.

enseigné à Paris, enseigne alors à Bologne[33]. Elle va l'être dès les toutes premières années du XIII[e] siècle à Paris au grand dépit, semble-t-il, d'Étienne de Tournai[34].

4. Nous possédons sept manuscrits qui attestent dès le début du XIII[e] siècle d'un enseignement fondé sur la *Compilatio prima*, manuscrits qui sont tous l'œuvre d'élèves de *Petrus Brito* qui domine alors l'enseignement parisien. Leurs enseignements sont postérieurs à 1204 et antérieure à la *Compilatio tertia* (1209-10), le plus récent chronologiquement étant celui rapporté par l'apparat *Militant siquidem patroni*[35]. Aucun n'est en effet le livre du maître dont la *lectio* a sans doute débuté un peu auparavant[36]. L'un de ces manuscrits néanmoins, le manuscrit 220 de la bibliothèque du monastère de Lilienfeld (Autriche), permet de s'en approcher mieux que les autres[37]. Il contient un très grand nombre de gloses écrites à la première personne qui semblent bien avoir été directement copiées sur le livre du maître dont le nom n'apparaît qu'à la fin du livre III. Or nous retrouvons des gloses en tous points semblables qui sont nommément attribuées à *Petrus Brito* dans les autres manuscrits. Il y a plus : dans plusieurs de ces gloses le maître renvoie à ce qu'il a dit dans sa lecture sur le Décret[38]. Nous avons là une preuve précieuse à l'appui d'une attribution

33. On trouve aussi dans quelques manuscrits, comme dans le manuscrit B.M. Avranches 149, des gloses de Bernard, mais elles sont relativement peu nombreuses. Sur la carrière mouvementée de Richard de MoresRichardus Anglicus (de Mores) alias Richard l'Anglais, cf. l'article de S. Kuttner, « Ricardus anglicus », dans *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, 1960. C'est à Paris en 1186 que Richard publie ses *Questiones decretales* qui portent sur des questions juridiques difficiles.

34. Étienne de Tournai (†1203) dans une lettre écrite au pape vraisemblablement à la fin de sa vie (lettre 251), parle d'un *novum volumen ex eis [decretalibus] compactum in scholis solenniter legitur* ajoutant *et in foro venaliter exponitur* (P.L. 211, col. 517). Dans cette lettre, il se livre à une véritable diatribe contre les écoles parisiennes en visant successivement les théologiens puis les canonistes accusés de faire prévaloir les décrétales sur les *antiquiores sacri canones*, pour terminer par les *facultates quas liberales appellant*. Il n'est pas le seul, semble-t-il, à montrer quelque réticence à l'égard de ce nouvel enseignement, si l'on en juge par le prologue du manuscrit de Lilienfeld 220 (cf. *infra* note 42).

35. Ms B.M. Troyes 385. J'ai consacré plusieurs études à ces manuscrits dont un sous forme de synthèse provisoire en 2004, cf. A. Lefebvre-Teillard, « La lecture de la *Compilatio prima* par les maîtres parisiens du début du XIII[e] siècle », in *Proceedings of the Twelfth International Congress of Medieval Canon Law* (Washington août 2004), Città del Vaticano, 2008, p. 223-250. À ces sept manuscrits il convient d'en ajouter un huitième, le ms BnF latin 9632 légèrement postérieur à la parution des *Compilationes tertia* et *secunda*, cf. mon étude, « Un curieux témoin de l'École de Petrus Brito : le manuscrit Paris BN latin 9632 », in *Bulletin of Medieval Canon Law*, 26 (2004-2006), p. 125-152.

36. Serait-ce lui que visait Étienne de Tournai dans la lettre citée *supra* note 35 ?

37. Cf. mon étude « La voix de son maître. Étude sur le manuscrit Lilienfeld Stiftsbibliothek 220 », dans *Revue Historique de Droit Français et Etranger*, 86 (2008), p. 305-330.

38. Cf. *ibid.,* p. 320 -24.

à *Petrus Brito* de l'apparat au Décret *Ecce vicit leo* dont Stephan Kuttner avait signalé l'importance dans son *Repertorium*[39]. En comparant les gloses sur la *Compilatio prima* où *Petrus Brito* était cité et le contenu de l'apparat *Ecce vicit leo*, j'ai pu en effet établir que *Petrus Brito* était bien l'auteur de ce dernier[40]. Loin de se cantonner dans la lecture du Décret, *Petrus Brito* a donc rapidement introduit à Paris un enseignement du *ius novum* dont le prologue du manuscrit de Lilienfeld justifie la nécessité[41]. Durant les premières années du XIII[e] siècle, les maîtres parisiens comme les maîtres bolonais continuent à faire une lecture tout à fait remarquable du Décret. L'apparat *Animal est substantia*, œuvre d'un élève de *Petrus Brito*, est également là pour en témoigner[42]. Mais ils sont aussi conscients de l'importance d'enseigner le *ius novum* et n'hésitent pas dans ce but à se servir de la nouvelle compilation effectuée avant 1202 à Bologne

39. S. Kuttner, *Repertorium*, p. 59-66.

40. Cf. A. Lefebvre-Teillard, « Petrus Brito auteur de l'apparat *Ecce vicit leo* ? », in *Tijdschrift voor rechtsgeschiedenis* 77 (2009), p. 1-21 et *Proceedings of the Thirteenth International Congress of Medieval Canon Law* (Esztergom, août 2008), Città del Vaticano, 2010, p. 117-135. Un passage de la Somme théologique de Geoffroy de Poitiers dans lequel il s'interroge sur le point de savoir si les règles en matière de confession doivent être observées *in notorium*, m'a été bien utile. Il y pose en effet la question *Quid sit notorium* et y répond en écrivant : « Magistri nostri non definiunt sed magister Petrus Brito dicebat quatuor exiguntur ad hoc quod aliquid sit notorium : ut sit notum toti vicinie vel maiori partiar. in extravaganti De manifesto [=Manifesta, Compilatio prima 5,33,1] vel quod natura non respuat ut sodomiticum unde Dominus 'descendam et videbo' ; exigitur quod triplex precesserit ammonitio facta a prelato, ar. XXIII q.III, Forte [c.11] ; exigitur ut aliqua vestigia facti appareant ut filii vel filie de fornicatione vel vestigia sanguinis de homicidio, ar. d.XXVIII Priusquam[c.4] ». (Openbare Bibliotheek Brugge ms. 220, f° 121 ra). Or c'est presque mot à mot cette définition précédée d'un *Nos autem dicimus* que nous retrouvons sur le canon *Que Lotharius* [C.2 q.1 c.16] dans l'apparat *Ecce vicit leo*, cf. notre étude, « Petrus Brito auteur », p. 127 des *Proceedings*.

41. Ce prologue avait été publié par R. Weigand dans son article sur le manuscrit de Lilienfeld 220 : « Neue Mitteilungen aus Handschriften », in *Traditio*, 29 (1965), p. 485-491. Je l'ai reproduit avec quelques corrections dans mon étude, « La voix de son maître », p. 330. En voici le passage significatif : « Quia brevitas amica est audientie ideo ea que in principio huius operis dicenda sunt sub brevi dicamus. Notandum ergo quod in hoc opere nectareus iuris rivulus habundat, non superhabundat, efluit, non superfluit. Unde patet illos esse deceptos qui dicunt lectionem decretalium esse superfluam et inutilem, cum in corpore canonum, sicut ipsi mendose astruunt, iuris contineatur plenitudo. Set nec inutilis est nec superflua, ar. illius XIX d. Si romanorum [c.1], cum omnes articuli iuris in lege non contineantur, c. De legibus : 'non possunt omnes articuli iuris in lege comprehendi' [=D.1,3,12] et ideo a similibus ad similia procedendum et cum cottidie novas formas natura depromat et novi emergant casus nondum a iure enodati, co. De veteri iure enucleando, l.II § sed quia [C.1,17,2,18] et ubi novus emergit casus, novo opus est consilio, D. De ventre inspiciendo, l.I [D.25,4,1] et in extra De fideiussoribus, c. Pervenit [Ia 3,18,4= X 3,22,2]. Hiis ergo rationibus patet quod lectio decretalium aliquid habet diminutionis sed nihil superfluum… »

42. Sur cet apparat, je ne puis que renvoyer à la contribution de Chris Coppens dans ce même volume.

par Gilbert l'Anglais, quitte à l'enrichir de nouvelles décrétales comme en témoigne le manuscrit de la Bibliothèque Royale de Bruxelles 1407-09[43]. Le processus qui avait donné naissance à ce nouvel enseignement se poursuit. Mais plus on avance vers le IV[e] concile de Latran (1215), plus les témoignages d'un enseignement propre aux Parisiens se font rares[44]. En déterminer les causes devrait faire l'objet d'une minutieuse enquête… et d'une autre étude.

43. Sur cette collection contenue dans le même manuscrit (f° 94r°-148v°) que l'apparat à la *Compilatio prima* (f° 1r°-90r°) dont j'ai publié les gloses citant *Petrus Brito* dans mon article « *Petrus Brito legit*… », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 79 (2001), p. 153-177, cf. P. Clarke, « The collection of Gilbertus and the French Glosses in Brussels », in *Zeitschrift der Savigny Stiftung fûr Rechtsgeschichte, Kanonistische Abteilung,* 86 (2000), p. 158-180.

44. Seul le manuscrit BnF lat. 9632 témoigne d'un tel enseignement postérieur à la parution des compilations *tertia* (1209-10) et *secunda* (1210-12), encore n'est-il que partiellement reproduit, cf. mon étude « Un curieux témoin », citée *supra* note 35.

Le droit romain à Paris au début du XIII^{e} siècle, introduction et interdiction

Chris Coppens

Le 16 novembre 1219, Honorius III édicta sa décrétale *Super Speculam*. Cette décrétale a été insérée – partiellement – dans la *compilatio quinta* sous les titres *De magistris* : *Ne clerici vel monachi secularibus negotiis se immisceant* et *De privilegiis et excessibus prelatorum*[1] et plus tard dans la collection officielle de Grégoire IX, le *Liber Extra*, également de façon partielle mais sous des titres un petit peu différents[2]. Le texte a été entièrement incorporé dans le *Cartulaire* de Denifle et Chatelain[3], parce qu'il concernait l'histoire des débuts de l'université de Paris. En effet, le pape interdisait formellement l'étude du droit romain à Paris :

> ... Firmiter interdicimus et districtius inhibemus, ne Parisius vel in civitatibus seu aliis locis vicinis quisquam docere vel audire jus civile presumat, et qui contra fecerit, non solum a causarum patrociniis interim excludatur, verum etiam per episcopum loci appellatione postposita excommunicationis vinculo innodetur[4].

1. 5 Comp. 5.2.1 ; 5 Comp. 3.27.1 et 5 Comp. 5.12.3.
2. X 5.5.5 (*De magistris et ne aliquid exigatur pro licentia docendi*) ; X 3.50.10 *(Ne clerici vel monachi secularibus negotiis se immisceant*) et X 5.33.28 *(De privilegiis et excessibus privilegiatorum).*
3. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (éds.), Paris, Delalain, 1889, t. 1, n° 32, p. 90.
4. « Nous interdisons fermement et strictement qu'à Paris ou dans d'autres endroits ou lieux voisins l'un ou l'autre prenne l'initiative d'enseigner le droit romain ou de suivre les cours de droit romain, et qui contrarie cet ordre ne sera pas seulement exclu des droits de la défense, mais il sera aussi excommunié par son évêque sans moyen d'appel ».

Cela nous amène à deux conclusions possibles : d'un côté, on doit constater qu'avant 1219 on enseignait le droit romain à Paris[5], de l'autre, un juriste purement positiviste conclurait qu'après cette date on avait abandonné l'étude du droit romain à l'université de Paris. La loi, c'est la loi et la société respecte toujours la loi. Abstraction faite de la naïvité de cette idée préconçue, on doit admettre que cette opinion positiviste n'aide pas à comprendre l'action du pape.

On doit donc se poser trois questions :

1. Quel est le caractère juridique de cette mesure ?
2. Pourquoi le pape a-t-il pris cette décision ? A-t-il agi *motu proprio* ou y a-t-il été invité ou incité ?
3. Quelles ont été les conséquences de l'interdiction ?

Pour résoudre ces questions, il faut lire le texte entier de la décrétale dans le *Cartulaire* de Denifle et Chatelain au lieu de se borner aux parties insérées dans le *Liber Extra*.

1. Le caractère législatif

Considéré du point de vue juridique, cette constitution n'est qu'une sorte de décret d'exécution. En effet, après un *exordium* dans le style du XIII[e] siècle, nous lisons que le pape se réfère aux décisions « d'un concile général » :

> ... volumus et mandamus ut statutum in Concilio generali de magistris theologis per singulas metropoles statuendis inviolabiliter observetur[6].

5. Cela a déjà été mis en avant par Giraldus Cambrensis, bien qu'on peut avoir des doutes au sujet du niveau de cet enseignement au XII[e] siècle. Giraldus Cambrensis, *De rebus a se gestis* (J. S. Brewer ed), Rerum Brittanicarum Medii Aevi Scriptores, n° 21, t. 1, p. 45 : « Adeo quidem ut vir nobilis, canonicus Parisiensis ecclesie, filius sc. castellani de Monte Mauricii, qui et paulo post in decanum eiusdem ecclesie promotus fuit, quia vir docilis erat et litteralis eruditionis appetitur, in discessu ab auditorio, ubi ipse eum aliis multis intererat, Giraldum secreto conveniens quaesivit ab eo, quot annis apud Bononiam legibus et canonibus studium impendisset. Et cum responsum acciperet, quod numquam Bononiae fuerat, quaesivit iterum, ubinam in iure studuerit ; et cum ab ipso audivit, quod Parisius tantum operam huic studio per triennium indulserit, cum admiratione recessit ». Voir aussi A. L. Gabriel, « Les collèges parisiens et le recrutement des canonistes », dans *L'année canonique*, 15 (1971), p. 86.
6. « Nous voulons et nous ordonnons que la décision du concile général en ce qui concerne la nomination des maîtres en théologie dans les diverses métropoles soit strictement observée ».

Concrètement, il s'agit de la onzième constitution du quatrième Concile de Latran (1215)[7], qui était à son tour une élaboration des décisions du concile de Latran III (1179)[8], canon 18, et des décisions du concile régional de Tours (1163)[9]. Cette législation conciliaire prévoyait la nomination d'au moins un maître en arts (*in grammaticae facultate)* et un maître en théologie (*in sacra pagina doceat*) dans chaque diocèse. Ces maîtres avaient aussi droit à un bénéfice du diocèse, à condition que les moyens de celui-ci soient suffisants (*quarum sufficere poterunt facultates*). Leur enseignement devait être gratuit, donc à la charge de l'église diocésaine.

On reviendra sur ces règles conciliaires, parce qu'elles nous donnent probablement la clef pour comprendre la mesure prise par le pape.

2. Pourquoi le pape a-t-il pris cette décision ?

À première vue, on dirait que Rome considérait le droit romain comme une menace pour l'Église, surtout pour l'étude de la théologie. Comme le pape considérait apparemment (mais en ces temps à tort) le droit canonique comme une branche de la théologie, la concurrence du droit romain avec le droit canonique serait aussi une menace pour la théologie. Selon le pape, on devait enseigner la *théologie* à des étudiants, qui après leurs études pourraient donner des cours de « justice » selon la citation de Daniel utilisée ici (Daniel, 12,3) :

> ... ab ecclesiarum prelatis et capitulis *ad theologice professionis studium* aliqui docibiles destinentur, qui cum docti fuerint, in Dei ecclesia velut splendor fulgeant firmamenti, ex quibus postmodum copia possit haberi

7. *Conciliorum Oecumenicorum Decreta*, G. Alberigo *et al.* (eds.), Bologna, Istituto per le Scienze Religiose, 1973³, p. 240 : « Verum quoniam in multis ecclesiis id minime observatur, nos praedictum roborantes statutum, adicimus ut non solum in qualibet cathedrali ecclesia sed etiam in aliis, quarum sufficere poterunt facultates, constituatur magister idoneus a praelato, cum capitulo seu maiori ac saniori parte capituli eligendus, qui clericos ecclesiarum ipsarum et aliarum gratis in grammaticae facultate ac aliis instruat iuxta posse. Sane metropolitana ecclesia theologum nihilominus habeat, qui sacerdotes et alios in sacra pagina doceat et in his praesertim informet, quae ad curam animarum noscuntur. Assignetur autem cuilibet magistrorum a capitulo unius praebendae proventus, et pro theologo a metropolitano tantundem, non quod per hoc efficiatur canonicus, sed tamdiu redditus ipsius percipiat, quamdiu persisterit in docendo ».
8. *Conciliorum Oecumenicorum Decreta*, p. 220 : « Per unamquamque ecclesiam cathedralem magistro, qui clericos eiusdem ecclesie et scholares pauperes gratis doceat, competens aliquod beneficium assignetur, quo docentis necessitas sublevetur... ».
9. J. Gaudemet, « Les débuts de l'université de Paris », dans *Annuaire de la Faculté de droit d'Istanbul*, 1965, p. 16 *sq.*

> doctorum, qui velut stelle in perpetuas eternitates mansuri *ad justitiam valeant plurimos erudire* (…)[10]

Jusqu'à ce jour, des historiens et canonistes ont proposé trois raisons hypothétiques, pour expliquer les motifs du pape. Trois hypothèses qui acceptent l'opposition entre droit romain et droit de l'église, mais qui – à mon avis – ne sont pas convaincantes, surtout parce que le pape lui-même exprime son appréciation pour le droit séculier et – donc – aussi pour le droit romain :

> ... Sane licet sancta ecclesia legum secularium non respuat famulatum, que satis equitatis et justitie vestigia imitantur[11].

La première hypothèse, et la plus datée, est une explication politique : ce serait le roi Philippe Auguste qui aurait insisté auprès du pape afin qu'il promulgue son interdiction. En effet, le droit romain est un droit impérial et le roi aurait voudrait éviter que ce droit soit un instrument pour l'inféodation du roi à l'empereur allemand[12]. Cette solution est purement spéculative : il faudrait la prouver et jusqu'ici il n'y pas de traces ou de documents contemporains qui pourraient attester une telle action du roi auprès du pape[13]. Aux yeux de Stephan Kuttner, cette explication surestime la portée de l'idéologie politique. Selon lui, le pape avait édicté sa décrétale *motu proprio*[14]. De plus, suivant le droit canonique, et notamment suivant le décret de Gratien, la volonté du

10. « Que quelques-uns, capables d'apprendre, soient envoyés par leurs supérieurs pour étudier la discipline théologique, en sorte que, lorsqu'ils auront été instruits, ils brillent dans l'Église de Dieu comme la splendeur du firmament ; d'eux pourront par la suite sortir en abondance d'autres hommes instruits qui, demeurant comme des étoiles dans une éternité sans fin, pourront enseigner la justice au plus grand nombre ».
11. « Bien que la sainte Église ne méprise pas les services du droit séculier, qui suit suffisamment les traces de l'équité et de la justice ». (*Lex secularis* signifie traditionnellement droit romain).
12. Cf., entre autres, C. Morris, *The Papal Monarchy. The Western Church from 1050 to 1250*, Oxford, Clarendon Press, 1989, p. 506.
13. Des recherches récentes ont mis en lumière que l'ingérence du roi dans les affaires des écoles parisiennes au début du XII^e^ siècle était plutôt de caractère rhétorique que réellement politique : voir S. E. Young, « *Consilio hominum nostrorum* : A Comparative Study of Royal Responses to Crisis at the University of Paris, 1200-1231 », in *History of Universities*, XXII/1 (2007), p. 1-2 : « In terms of scholarly privileges and liberties, the papacy was the more influential source of support for the nascent University of Paris... ».
14. S. Kuttner, « Papst Honorius III und das Studium des Zivilrechts », in *Festschrift für Martin Wolff*, Tübingen 1952, p. 80. *Contra* P. Fournier, « Inauguration d'une chaire d'histoire du droit canonique à la Faculté de Droit de l'Université de Paris », dans *Revue historique du Droit français et étranger*, 4^e^ série, n° 12, p. 250 : « (...) provoquée surtout par les réclamations de la Royauté, soucieuse de maintenir son indépendance vis-à-vis des Empereurs souabes... L'école de droit de Paris, qui devint bientôt la Faculté de Décret, demeura le domaine des canonistes et d'eux seuls ».

roi était loi en son royaume[15], suivant l'adage : « *quod principi placuit legis habet vigorem* ». D'ailleurs, l'idée du droit romain comme un droit impérial ne s'est pas enracinée avant le XV^e^ siècle[16] – au contraire, au XIII^e^ siècle le vrai concurrent du roi était le pape. On se rappelle le conflit entre Philippe Auguste et Innocent III à la suite du divorce et du remariage du roi. De surcroît, on constate que dans la doctrine canoniste de ce temps-là, même l'empereur était considéré comme assujetti au pape[17]. Pourquoi alors l'empereur et le roi n'ont-ils pas interdit l'enseignement du droit canonique ?

Finalement, la relation entre l'empereur et le roi est réglée par le droit féodal en non pas par le droit romain. Ce dernier concerne surtout le droit procédural dans le droit privé. Ce n'est pas un droit en vigueur, mais seulement un moyen d'étudier le droit en donnant des réponses à des questions avec l'aide d'argumentations analogiques. On comprend difficilement pourquoi le roi de France aurait insisté auprès du pape afin d'interdire l'enseignement du droit romain à Paris et de permettre ce même enseignement ailleurs en France.

La seconde hypothèse est de caractère « canonique ». Elle met l'accent sur une supposée opposition entre le droit romain et le droit canonique et surtout entre leurs maîtres, autrement dit entre romanistes et canonistes. Cet argument est aussi idéologique et peut facilement être réfuté[18]. Au début du XIII^e^ siècle, il n'y a absolument pas de traces d'une concurrence entre romanistes et canonistes à Paris, en contraste avec ce qui se passe alors, par exemple, à Bologne[19]. Au contraire, l'université de Paris a été la première à importer le droit romain dans le droit canonique[20] et cela se faisait avec une rapidité et une qualité étonnantes. Les canonistes n'avaient aucun doute quant à la valeur du droit romain à condition qu'il ne soit pas contraire aux

15. Cf. D.2 c.4 et les commentaires des canonistes français sur ce passage. Voir http ://www.medcanonlaw.nl/Animal_est_substantia/Distinctiones.html.
16. Cf. H. Krause, *Kaiserrecht und Rezeption*, Heidelberg, C. Winter, 1952, p. 146-147 : ce n'est qu'à partir du XV^e^ siècle qu'on identifie le droit romain avec le droit impérial (Communication de P.L. Nève).
17. Cf. *Animal est Substantia* D.10 c.1 ad v. *subtus* : « Quia etiam imperator subest domino pape, .xi. q.iii. Qui resistit, infra eadem d. Suscipitis ; quia etiam imperator leges subdit domino pape. Ait enim : 'leges nostre sacros canones imitari non dedignantur', in aut. Ut clerici apud proprios episcopos. in fine, extra De iudiciis. c.ult. Aussi D.10 c.3 ad v. *mittere*. Et ita imperator est sub papa, .xxii. q.i. c.i. D.10 c.3 ad v. *Certum est. pie devotionis*. Hic habemus quod imperator est subditus pape. .xxi. c.i., lxiii. d. Valentinianus ».
18. E. Glasson, *Histoire du droit et des institutions de la France*, Paris, Pichon, 1891-1893, tome 4, p. 227-228. L'auteur admet que l'interdiction de *Super Speculam* n'a pas été respectée. Cf. aussi J. Brundage, « Canonists versus civilians », in *The Jurist*, 71 (2011/2), p. 324-325.
19. Brundage, « Canonists », *passim*.
20. Cf. S. Kuttner, « Les débuts de l'école canoniste française », dans *Studia et documenta historiae et iuris*, 4 (1938), p. 197.

règles du droit canonique[21]. Quand on compare la *Summa Ecce vicit leo* (entre 1200 et 1204) et *Animal est Substantia* (entre 1206 et 1212), on constate que le dernier apparat– en contraste avec toute autre *summa* antérieure – est moitié décrétiste et décrétaliste et moitié romaniste. À la différence d'autres *summe, Animal est Substantia* ne connaît pas seulement les *Institutes* de Justinien et le *Code* (tous les livres), mais aussi tout le *Digeste* et les *Authentiques*. Il y a plus : à plusieurs endroits où *Ecce vicit leo* s'appuie sur des allégations tirées du droit canonique, *Animal est Substantia* appuie le même raisonnement sur des arguments empruntés au droit romain. Deux exemples :

Ecce vicit leo	*Animal est Substantia*
C.27 q.2 c.1 *set voluntas*. Quasi ex quo contrahitur voluntate. Et est argumentum quod eodem genere quid dissovitur quod ligatur, argumentum **extra De regulis iuris. Omnis**[22]. Et hoc intellige quoad reddendum debitum, ut **.xxxii. q.v. Quod deo**[23], quia non potest solvi vinculum matrimonii post carnalem copulam, ut **.xxxii. q.vii. Manet**[24]. *et aliam non accipit*. Idem esset ac si aliam acciperet. *tunc plene dimittit*. Supple quantum in se est vel quantum ad opinionem hominum,	C.27 q.2 c.1 *set voluntas*. Hoc quantum ad obnoxietatem reddendi debitum, quia non potest solvi matrimonium post carnalem copulam, **.xxxii. q. vii. Interveniente** et c. **Licite**[25], et in matrimonio habet instantiam, `ff. De regulis iuris. Nil tam naturale`[26], et hoc propter sacramentum matrimonii. Set omnes alii contractus eodem genere dissolvuntur quo colligati sunt, `ff. De pactis. Ab emptione`[27], `ff. De contrahenda emptione.`

21. *Ecce vicit leo*, D.10 c.1 ad v. Lege : « Hic dicitur quod que canonibus contradicunt non valent ; et hoc probat duabus auctoritatibus Innocentii et Gregorii. Post dicitur quod leges, quando pro nobis faciunt, debemus recipere, set non quando contra nos faciunt. ... Unde non tenent ille leges que locuntur de sollempnitate testamentorum, dicentes .vii. testes esse necessarios in testamentis, quia canon contradixit, ut extra. De testamentis. Relatum. Item non valent leges que formas actionum constituunt, quia canon contradicit, ut extra. De appellationibus. c.i. set subtus. Imperiali .xcv. d. Unde quidem. Quia etiam imperatores subsunt domino pape, ut infra eadem d. Suscipitis. et .lxiii. d. Valentinianus » (Ms. Paris, BnF n.a.l. 1576, fol. 26^{rb}).

22. 1 Comp. 5.37.1 (X 5.41.1)

23. Cf. C.33 q.5 c.4

24. Cf. C.32 q.7 c.3

25. C.32 q.7 c.1 et 2

26. Dig. 50.17.35

27. Dig. 2.14.58

set tamen minus matrimonium est cum serva, immo debet manere innuptus vel uxorem sibi reconciliare, ut **.xxxii. q.vii. Apostolus**[28].

Set Celsus. § ult.[30] *non accipit*. Idem esset si aliam acciperet. *plene dimittit*. Quantum ad opinionem hominum vel quantum in se est, set non est matrimonium cum serva, immo debet manere innuptus vel uxorem sibi reconsiliare **.xxxii. q.vii Apostolus**[31]. *mechatur*. **.xxxii. q.i. Dixit**[32].

C.2 q.6 a.c.1 *Sequitur*. Hic signatur .vi. questio ad cuius evidentiam sciendum est quid sit appellatio et quis possit appellare et a quo et ad quem debeat fieri appellatio, vel quando et quotiens possit appellari et infra quod tempus debeat quis appellare et infra quod tempus prosequuntur appellationes et quis effectus est appellationis. Est appellatio ad maiorem iudicis audientiam provocatio, vel aliter : appellatio est inique sententie querela continens protestatio, ut ff. De minoribus. Prefecti[29]. Potest autem appellare cuius interest, alius vero nequaquam, ut infra eadem Non solent, et **extra De**

C.2 q.6 a.c.1 [...] Quartum remedium est appellatio, de quo principaliter hic agitur. Et fit a sententia, quia appellatio iniquitatem sententie continet, ff. De minoribus. Prefecti[33]. Quandoque ista bipartita est, scilicet quo remedio causa vitiata possit sublevari et utrum remedium appellationis detur ei qui causa dilationis appellat. Et dicimus quod datur ei ubi manifeste fit frustratoria, **extra**[34] **De appellationibus. Cum sacrosancta**[35], et infra **eadem q. Ad romanam**[36]. Videndum est ergo quid sit appellatio. Appellatio est protestatio inique sententie querelam continens, ff. De mi-

28. C.32 q.7 c.3
29. Dig. 4.4.17
30. Dig. 18.1.6.2
31. C.32 q.7 c.3
32. C.32 q.1 c.2
33. Dig. 4.4.17
34. Comp. 1.8.4 ?
35. 1 Comp. 2.20.5 (X 2.28.5)
36. C.2 q.6 c.6

officio delegati. Super[37]. Et hoc verum est in causa civili. In causa vero criminali potest quis pro dampnato ad mortem appellare etiam forte inferioris, quia ratio humanitatis omnes reclamantes exigit exaudiri, ut ff. De appellationibus. Non tantum[38].

noribus. Prefecti[39]. Vel appellatio est ad maioris judicis audientiam postulare. Videndum est quis possit appellare. Appellat autem is cuius interest, ff. De appellationibus. A sententia[40], vel qui mandatum suscepit ut procurator, vel qui negotium gerit quod reus ratum est habiturus, negotiorum scilicet gestor, infra **eadem. Non solent**[41]. Et hoc in civili, in criminali quilibet pro eo qui ducitur ad patibulum, ff. De appellationibus. Non tantum[42]. Et hoc ut dicunt quidam in omni causa criminali, tam ecclesiastica quam civili, nam dapnatio est decapitatio, **.v. q.v. Delatori**[43]. Set istud non credo, quia quod quilibet possit appellare in causa criminali istud est propter communem cognationem quam habent homines inter se, ff. De iustitia et iure. l.iii.[44]

Set in depositione non ita leditur communis cognatio. Appellatur autem ab omnibus iudicibus qui habent maiores super se. Ab arbitris non potest, nisi sint delegati, infra **eadem q. § Iudicum**[45]. [...] Et nota quod secundum leges gradatim debet

37. 1 Comp. 1.21.20 (X 1.29.15)
38. Dig. 49.1.6
39. Dig. 4.4.17
40. Dig. 49.1.5
41. C.2 q.6 c.30
42. Dig. 49.1.6
43. C.5 q.6 c.5
44. Dig. 1.1.3
45. Cf. C.2 q.6 p.c.33

> fieri appellatio, infra eadem q. Anteriorum[46] et ff. De appellationibus. Inperatores[47]. [...]

La troisième hypothèse est de caractère théologique : le souci principal du pape serait de défendre l'enseignement de la théologie à Paris en vue de créer un cadre pour la formation d'un personnel ecclésiastique adapté aux temps nouveaux. Cette hypothèse a été proposée entre autres par Féret[48] et Fournier[49] et a ensuite été élaborée par Stephan Kuttner et Ferruolo[50]. Leur interprétation pourrait être correcte. On sait qu'il y avait quelque concurrence entre les maîtres en théologie et les canonistes, qui avaient arraché leur indépendance par rapport à la faculté de théologie. Il suffit de lire les invectives de Pierre de Blois contre les juristes. Mais cette explication a un côté faible : pourquoi alors le pape n'interdisait-il pas purement et simplement l'étude du droit canonique à Paris (en faveur de Montpellier ou Bologne) ou n'insérait-il pas de nouveau le droit canonique dans la faculté de théologie ? Cette hypothèse suggèrent donc d'autres conclusions que la simple prohibition du droit romain.

Dès lors, il faudra chercher d'autres motifs en tenant compte des sommes *Ecce vicit leo* et *Animal est Substantia* et, si possible, d'autres textes.

Revenons aux décisions conciliaires déjà mentionnées. On sait que le troisième et le quatrième conciles de Latran prévoyaient que dans chaque siège épiscopal on devrait avoir au moins un maître en théologie et un maître en arts. Chaque maître avait droit à une prébende, afin d'assurer la gratuité de l'éducation des clercs. D'autre part, les étudiants avaient droit à une bourse pour cinq ans – s'ils n'avaient pas eux-mêmes les moyens nécessaires pour asurer leur train de vie[51]. Ils ne pouvaient être privés de leur prébende, même s'ils partaient pour aller étudier en des lieux voisins ou même lointains[52].

46. C.2 q.6 c.28.

47. Dig. 49.1.21

48. P. Féret, *La faculté de théologie de Paris au Moyen Âge et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, A. Picard, 1894-1897, t. I, p. XXXII-XXXIII.

49. Fournier, « Inauguration », *passim.*

50. Kuttner, « Papst Honorius », *passim* ; S. C. Ferruolo, *The Origins of the University*, Stanford, Stanford Univ. Press, 1985, p. 182.

51. *Super Speculam* : « ... quibus si proprii proventus ecclesiastici non sufficiunt, predicti necessaria subministrent ».

52. Johannes Faventinus, *Summa*, D.37 c.12 ad v. *De quibusdam locis*. etc. : « Hinc potest colligi quod clericos ad scolastica studia profisciscentes proprie prebende commutari debent. Si enim precipitur ut per suos episcopatus vel provincias episcopi magistros habeant qui clericos suos doceant, relinquitur quod ipsi clerici ad illa loca studiorum causa sive vicina

On comprend que beaucoup de diocèses préféraient envoyer leurs étudiants – riches ou pauvres – à Paris, le grand centre intellectuel au nord des Alpes pour l'étude de la théologie mais, au début du XIII^e^ siècle, aussi pour l'étude du droit canonique[53].

On sait qu'au XII^e^ siècle et certainement aussi au début du XIII^e^, il y avait déjà un afflux d'étudiants à Paris, ce qui a conduit à une pénurie de maîtres et à une concurrence entre les maîtres pour attirer les étudiants les plus riches et une compétition entre étudiants pour obtenir les meilleurs maîtres. Vu la gratuité des études, on comprend que cette situation était un fardeau financier considérable, tant pour les diocèses pauvres que pour celui de Paris.

Il faut tenir compte aussi d'autres facteurs qui compliquent encore les choses. Dans la première décennie du XIII^e^ siècle l'université de Paris – qui était une fondation ecclésiastique – a posé la pierre angulaire du *ius commune*, la synthèse du droit canonique avec le droit romain. Ce dernier y était utilisé comme droit explicatif, suppléant, subsidiaire ou analogique. Cette évolution était la conséquence de l'activité de certains maîtres qui s'étaient spécialisés en droit romain, mais qui avaient la tâche d'enseigner le droit canonique. On connaît par exemple Pierre Péverel[54], spécialiste de droit procédural et auteur de l'*ordo* juridique *Sapientiam*. L'exemple le plus frappant, déjà signalé, était celui de la somme *Animal est Substantia*, écrite entre 1206 et 1212.

Par rapport à l'étude du droit romain il y avait une complication supplémentaire. Comme nous l'avons déjà dit, suivant les décisions des trois conciles mentionnés plus haut et donc suivant la décrétale *Super Speculam*, les étudiants avaient droit à une prébende pour une période de cinq années, nonobstant toute règle ou usage contraire qui aurait pu raccourcir cette durée[55]. Ils pouvaient même offrir de l'argent à leur évêque pour obtenir la

sive remota prout necessitatis eventus fecerit iverint, suis stipendiis privari non debent. Non enim servire proprie ecclesie desiit qui in literarum scientia principaliter ad hoc studet ut ei postmodum melius servire possit. Tamen diligenter advertendum est quodsi ecclesia pauper fuerit et pauperes clericos habuerit in aliam regionem siquis ex eis ad scolas iverit prebende stipendium non habebit. Tunc enim super modum honoraretur (oneraretur) ecclesia ». (Ms. Besançon, Bibl. mun., 379). Un texte comparable se trouve chez Rufinus, *Summa decretorum*, H. Singer (ed.), Paderborn, Ferdinand Schöningh, 1902 (reprint Aalen, Scientia Verlag, 1963), *ad loc.*, p. 90 ; et aussi dans Étienne de Tournai, voir Stephan von Doornick, *Die Summa über das Decretum Gratiani*, J. F. von Schulte (ed.), Gießen, 1891 (reprint Aalen, Scientia Verlag, 1965), *ad loc.*, p. 57.

53. *Super Speculam* : « ... ad justitiam valeant plurimos erudire... ».

54. E.C. Coppens, « Pierre Péverel, glossateur de droit romain et canoniste(?) », dans E. de León e N. Álvarez de las Asturias (eds.), *La Cultura giuridico-canonica medioevale. Premesse per un dialogo ecumenico*, Milan, Giuffrè, 2003, p. 303-394.

55. *Super Speculam* : « docentes vero in theologica facultate, dum in scolis docuerint, et studentes in ipsa integre per annos quinque percipiant de licentia sedis apostolice proventus prebendarum et beneficiorum suorum, non obstante aliqua contraria consuetudine vel

licence d'aller étudier ailleurs[56].

Par conséquent, cette prébende concernait spécifiquement le cas où l'étudiant était envoyé étudier à Paris. Mais supposons qu'un étudiant se sentant à l'aise à l'université de Paris veuille y séjourner plus longtemps. Étienne de Tournai le premier et plus tard aussi *Animal est Substantia* (et certainement d'autres textes) développèrent l'idée qu'un évêque ne pouvait pas donner l'ordre de revenir dans son diocèse à un étudiant avant qu'il ait vingt-cinq ans, à moins qu'il n'existât des raisons impératives[57]. Il est assez remarquable que dans la somme *Animal est Substantia* cette conviction était motivée par des sources de droit romain et pas par un statut canonique. On peut imaginer que des étudiants, envoyés par leur évêque ou leur abbé pour étudier le droit canonique, aient tenté d'échapper à la contrôle de leur supérieur et aient voulu prolonger la durée de leur séjour à Paris et jouir de leur prébende, afin de pouvoir étudier de manière plus approfondie le droit romain ou la médecine[58]. Faisant cela, ils n'agissaient pas vraiment contre les règles canoniques, mais ils manquaient un peu à leur devoir vis-à-vis leur évêque ou de leur abbaye. Voilà pourquoi Honorius III a élargi les peines fixées par Alexandre III au cas où un régulier quitterait son couvent pour étudier le droit romain ou la médecine, et le menaçait d'excommunication sans moyen d'appel[59].

statuto, cum denario fraudari non debeant in vinea Domini operantes ».

56. *Animal est substantia*, D.37 c.12, ad v. *episcopis* : « Argumentum ad illam questionem utrum si clerico volenti ire ad scolas licentia denegetur, utrum possit episcopus pecuniam offerre ut licentiam obtineat. Et dicimus quod sic, quia episcopus tenetur ad hoc, quia cum dat quod debet, non facit ei beneficium. Si autem deneget, facit ei iniuriam, ff. De aqua cottidiana estiva. l.i. § ult. Ergo potest iste redimere vexationem suam, .i. q. iii. Quesitum.... ».

57. *Animal est substantia*, D.37 c.12, ad v. : « *episcopis*.... Tantus enim est favor scolarium, ut minor .xxv. annis non possit revocari a studio, nisi ex magna necessitate, Cod. De his qui etate se excusant. l. ult. » Une même considération se trouve chez Étienne de Tournai, *Summa*, ad loc. (éd. von Schulte, p. 57).

58. Dans *Animal est Substantia* D.7 ad v. *notitia*, il se trouve une trace de la discussion qui se passait à Paris sur l'étude du droit romain : « *notitia*. Tamen argumentum contra illos qui volunt et laborant leges audire. Ad idem .xxxvii. di. Legimus et c. Si quis ». (Trois siècles plus tard, Pierre Rebuffe se référait lui aussi aux mêmes allégations).

59. *Super Speculam* : « quia tamen regulares quidam claustrale silentium et legem Domini animas convertentem et sapientiam dantem parvulis, quam super aurum et topation amare debuerant, respuentes, abeunt post vestigia gregum et illicite se convertunt ad pedissequas amplectendas, que plausum desiderant populorum, contra hujusmodi presumptores, exeuntes ad audiendum leges vel physicam, felicis memorie A. predecessor noster olim statuit in Concilio Turonensi, 'ut nisi infra duorum mensium spatium ad claustrum redierint, sicut excommunicate ab omnibus evitentur et in nulla causa, si patrocinium prestare voluerint, audiantur. Reversi autem in choro, capitulo, mensa et ceteris ultimi fratrum existant, et nisi forte ex misericordia sedis apostolice, totius spem promotionis amittant'. [...] 'Verum quia nonnulli ex talibus propter quorumdam opiniones diversas excusationis

De plus, il est clair que les conséquences financières pouvaient être considérables pour les diocèses qui les avaient envoyés ainsi que pour l'église de Paris, qui devait payer les maîtres. Cette pratique pouvait aussi déboucher sur un autre grand risque financier. En effet, il n'est pas impossible qu'un étudiant, formé et promu dans les deux lois, après son retour dans son diocèse, hésitât ou même renonçât à entrer au service de l'Église. Il pouvait gagner bien plus d'argent dans un emploi séculier, comme conseiller d'un roi ou d'un prince, comme avocat ou procureur, comme conseiller d'une ville. D'où la remarque du pape que « certains étudiants, aspirant à l'ail et aux melons d'Égypte, courent aux sciences lucratives » (c'est-à-dire au droit romain qui donnait accès à des carrières bien mieux rémunérées) :

> [...] dum suspirant ad Egypti allia et pepones, currunt ad scientias lucrativas.

Nous savons que le roi de France et d'autres princes séculiers faisaient appel à des conseillers clercs[60]. La doctrine canonique française connaissait cette pratique, elle approuvait que l'on respectât le roi, mais condamnait ceux qui se faisaient payer pour le servir. Être conseiller du roi en tant que canoniste et être récompensé par l'obtention d'un bénéfice royal était considéré par la doctrine comme un acte simoniaque, passible d'excommunication.

> *Ecce vicit leo* C.1 q.1 c.114 ad v. *ab obsequio.* Indebite impenso, quia si quis debitum impendat obsequium et honestum ut ab ea accipiat beneficium non credimus esse symonia, immo licite potest, argumentum infra q.iii. Salvator[61] et .xii. q.ii. Quicumque[62], et extra De electione. Dignum[63]. Si vero hoc faceret ex certa promissione vel ex officio indebito et inhonesto turpitudinem symonie incurrit.

Animal est Substantia est encore plus formel :

> C.1 q.1 c.114 ad v. *munus ab obsequio*. ... Quid ergo de clericis qui serviunt regibus, quibus tamen officiari non debent ? Suntne simoniaci ? Dicit Bi. : si serviant regibus in obsequio honesto non est simonia, regibus enim et maioribus debetur obedientia, .xi. q.i. Te quidem[64]. Si autem in

aliquid assumebant, nos volentes ut tales decetero ipso facto sententiam excommunicationis incurrant, districte precipiendo mandamus, quatinus tam a diocesanis et capitulis ipsorum quam etiam a ceteris episcopis, in quorum diocesibus in hujusmodi student tales, sublato appellationis obstaculo, excommunicati et predictis penis obnoxii publice nuntientur ».

60. Young, « *Consilio hominum* », p. 6. La plupart de ces conseillers avaient fait leurs études dans la nouvelle université.

61. C.1 q.3 c.8

62. C.12 q.2 c.4

63. 1 Comp. 1.4.19

64. C.11 q.1 c.29

officio indebito vel inhonesto ut ab eis reciperent beneficia, committerent simoniam.

Si cette esquisse de la situation au début du XIII[e] siècle est correcte, on comprend pourquoi le pape Honorius III a publié sa constitution : notamment pour une double raison qui était partiellement financière et partiellement administrative. Cela veut dire qu'il voulait limiter le coût de l'enseignement des clercs par une mesure de politique universitaire, c'est-à-dire en évitant la création d'une faculté ou groupe de maîtres en droit romain. Cette déclaration est tout à fait conforme à la réputation du pape Honorius, qui devait et voulait résoudre la débâcle financière causée par son prédécesseur Innocent III[65] et chercher les moyens pour une nouvelle croisade. En plus de cela, le pape a voulu empêcher la désertion du service ecclésiastique par les étudiants promus et assurer l'organisation d'une administration ecclésiastique professionnelle. À cet égard, l'hypothèse que la décrétale ait été publiée à la demande du roi de France est insoutenable. La constitution était précisément contraire aux intérêts du roi.

Ces raisons financières et administratives principales éclairant l'action du pape en recouvrent peut-être une troisième, qui n'est pas contradictoire avec les premières, mais qui ne peut être prouvée, et reste donc hypothétique.

Il se pourrait que la constitution *Super Speculam* ait été également une réponse différée aux problèmes de la Faculté du Décret après la disparition – entre 1210 et 1215 – des maîtres les plus importants du droit romano-canonique[66]. Nous savons qu'en 1214 Pierre Péverel a quitté Paris comme évêque élu du diocèse d'Agde – où il n'est jamais arrivé. Nous savons que Réginald d'Orléans, professeur de droit canonique entre 1206 et 1212[67] a quitté Paris pour devenir doyen de Saint-Aignan à Orléans. Plus tard, il est entré dans l'ordre des pêcheurs sur l'insistance du cardinal Ugolino di Segni,

65. Voir J. N D. Kelly, *The Oxford Dictionary of Popes*, Oxford, Oxford Univ. Press, 1988, p. 188 ; Ph. Simonnot, *Les papes, l'église et l'argent. Histoire économique du christianisme des origines à nos jours*, Paris, Bayard, 2005, p. 465 signale d'autres mesures prises par Honorius pour assainir la situation financière de la papauté et en même temps celle des diocèses.

66. Voir Young, « *Consilio hominum* », p. 16 note 31 : « Some historians have argued that Philip August, in an effort to restrict the influence of civil law in the French realm, was the stimulus for the ban on teaching civil law... [...] It is more probable, however, that this prohibitio was the result of a declining civil law program there in the years prior to *Super Speculam* ».. Young cite ici l'article de G. Giordanengo, « Résistances intellectuelles autour de la Décrétale *Super Speculam* », dans *Le Moine, le Clerc et le Prince (Histoire et Société : Mélanges offerts à Georges Duby)*, vol. III, Aix-en-Provence, Publ. de l'Univ. de Provence, 1992, p. 141-155.

67. Voir E.C. Coppens, « L'auteur d'*Animal est substantia* : une hypothèse », dans B. d'Alteroche *et. al.* (eds.), *Mélanges en l'honneur d'Anne Lefebvre-Teillard*, Paris, Éditions Panthéon-Assas, 2009, p. 289-299. Voir H. Vicaire, *Storia di San Domenico*, Milano, Edizioni Paoline, 1987, p. 448-450.

chancelier du pape Honorius – et futur pape Grégoire IX. Il était connu comme spécialiste en droit canonique aussi bien qu'en droit romain. La cour pontificale voulait qu'il organise l'ordre de saint Dominique en mettant fin aux désordres dans les couvents de Bologne et de Paris. Nous savons que Reginald retourna à Paris dans le courant de 1219, ce qui n'était certainement pas ignoré à Rome. Dans cette hypothèse, la décrétale aurait pu être également liée au retour de Reginald d'Orléans à Paris. Il est difficile de déterminer s'il s'agit là d'une simple coïncidence ou s'il y a un rapport quelconque – positif ou négatif. En tout cas, on doit tenir compte de la situation locale et du souci d'Honorius III de maintenir le niveau intellectuel du personnel ecclésiastique.

3. Quel a été l'effet concret de la constitution *Super Speculam* ?

Si nous acceptons que la constitution était une mesure de politique universitaire ainsi que la double raison financière-administrative de l'interdiction, la constitution a atteint son effet : il n'y a pas eu création d'un curriculum d'études en droit romain dans l'université, en dehors du droit canonique.

Mais cette conclusion est un peu trop facile. *Super speculam* ne signifie pas du tout que les canonistes ont cessé d'étudier le droit romain à Paris. Les canonistes ont tout de suite compris quelle était la vraie raison pour laquelle Honorius avait publié cette constitution.

Dans les archives du chapitre de Sion, on trouve une *questio disputata*, écrite en 1220 ou peu après et éditée ici même en annexe. La question est la suivante : quand un archidiacre et ses *plebani* étudient le droit romain dans une taverne, tombent-ils sous le coup de *Super Speculam* ? La réponse alternative (*sic et non*) est particulière : les arguments selon lesquels ils seraient punissables sont motivés par des allégations empruntées au droit romain. En revanche, les arguments selon lesquels ils sont libres de lire les livres de droit romain, sont fondés sur des références au droit canonique. Donc, s'il fait confiance au droit canonique, le clerc est libre d'étudier le droit romain, mais quand il prend effectivement cette liberté, il découvre que celle-ci le mène à une peine canonique.

La réponse magistrale à cette situation de perplexité est simple : au cours de vos études en droit canon, vous pouvez vous familiariser avec le droit romain, aussi longtemps que vous ne suivez pas des *cours* de droit romain *payants* ou dans des locaux destinés aux cours *durant les journées des cours*.

Cette réponse a été répétée maintes fois par la suite. On trouve des positions comparables dans les écrits de Geoffroy de Trani, du cardinal Hostiensis, chez Guillaume Durand et encore, au XVI^{e} siècle, dans l'œuvre de Pierre Rebuffe, professeur de droit canonique à l'université de Paris. D'ailleurs, on constate

qu'un quart de siècle après *Super Speculam*, Barthélémy de Brescia publiait sa glose ordinaire et que cette glose est à moitié romaniste. Après cette date, il était donc indispensable d'étudier le droit romain – même à Paris[68] – afin de bien comprendre la doctrine autorisée. Il est d'ailleurs frappant que la glose ordinaire expliquant les parties de *Super Speculam* intégrées dans le *Liber Extra* de Grégoire IX, s'appuie surtout sur les sources de droit romain.

Conclusion

En réalité, la constitution *Super Speculam* a atteint son but. Il n'y a pas eu une faculté de droit romain à Paris à côté d'une faculté du Décret. Mais en même temps, elle a confirmé paradoxalement la pratique d'intégration du droit romain dans la doctrine canoniste, une pratique qui est en premier lieu le mérite de l'université de Paris, avant les universités italiennes, le mérite en revenant concrètement à de grands juristes oubliés comme Pierre Péverel, Pierre *Brito*[69], Réginald d'Orléans, Gautier et Aubry Cornut et d'autres.

68. P. Rebuffus, « Tractatus nominationum et de pacificis possessoribus », in Id., *Tractatus varii*, Lyon, G. Rovillius, 1681, p. 104 : « ... evidens est utilitas, ut hic Parisiis legantur leges, primo ut iustitia servetur, et equitas augeatur ».

69. A. Lefebvre-Teillard, « *Petrus Brito legit*... Sur quelques aspects de l'enseignement du droit canonique à Paris au début du 13e siècle », dans *Revue d'histoire du droit français et étranger*, 79 (2001), p. 153-177 ; Ead., « *Petrus Brito*, auteur de l'Apparat *Ecce vicit leo* », dans *Tijdschrift voor Rechtsgeschiedenis*, 77 (2009), p. 1-21.

Questio disputata
(Ms. Sitten, Archives du Chap. de Sion, nº 83)

Archidiaconi et plebani audiverunt legem in tavernis. Queritur an incidant in penam illius constitutionis Super (S)pecula ?

Et videtur quod **sic**. [spat. vac.] Primo quia verba ita scripta sunt, scilicet quod non audiant, a quarum significatione non est recedendum nisi ius contrarium inveniatur, ff. De verborum significatione. Non aliter[70]. Item quos pretor pro(hi)bet postulare in totum, prohibet etiam si adversarius consentiat, ff. De postulando. Quos prohibet[71]. Immo quod plus est, expresse prohibentur legere, extra .i. Ne clerici vel monachi. Non opere magno[72]. Et etiam in illa Super Speculam prohibentur studere. Ergo sive audiatur, sive legat, sive studeat in lege, incidit in penam constitutionis. Et licet perquam durum videatur responsio, tamen ita scripta est, quod sufficit, ff. Qui et a quibus manumissi liberi non fiunt. Prospexit[73]. Arg. di. .iiii. In istis[74], di. .xxxi. Tenere[75]. Item cum constitutio simpliciter loquatur, non potes casum istum vel alium excipere nisi invenias in iure exceptum, .ii. q.v. Consuluisti[76], .lv. di. Si evangelica[77], ff. De hiis qui sui vel alieni iuris sunt. Patre furioso[78]. Set posito quod non est prohibitum legere vel studere monacum adhuc probo intentionem meam ; licet enim isti non faciant contra verba, faciunt contra mentem, volentes circumvenire constitutionem, sicut ex litteris constitutionis <deprehendere> potest diligens indagator, ergo incidunt in eius penam, Cod. De legibus. Non dubium[79] ; sic in Macedoniano, ff. Ad Macedonianum. Item si filius § Mutui[80] ; sicut in usuris, .xiiii. q.iii. Putant[81] ; sic etiam donatione inter virum et uxorem <prohibita>, prohibita videtur venditio causa donationis facta, ff. De donationibus inter virum et uxorem. Si sponsus. § Circa ;[82] sic cum quis non est tutus <si mulier> fideiubeat, nec erit tutus si proponeret ut principaliter se obliget, Cod. De Velleiano. Cum ad eas[83]. Sic qui pro se

70. Cf. Dig. 32.1.69.
71. Dig. 3.1.7
72. 1 Comp. 3.37.2 (X. 3.50.3)
73. Dig. 40.9.12
74. D.4 c.3
75. D.31 c.4
76. C.2 q.5 c.20
77. D.55 c.13
78. Dig. 1.6.8
79. Cod. 1.14.5
80. Dig.14.6.7.3
81. C.14 q.3 c.2
82. Dig. 24.1.5.5
83. Cf. Cod. 4.29.19

prohibetur recipere maiores usuras prohibetur et per alium, Cod. De usuris. Eos qui[84]. Qui suo nomine non potest, nec nomine alterius, .xlvi. di. Sicut[85]. Item cum prohibuit canon episcopum consecratum non posse <cedere> sine licentia pape, videtur prohibuisse etiam electum confirmatum, extra .iii. De translatione. Inter[86]. Item qui concessit decimas non dandas de laboribus, non tantum de novalibus sed de omnibus, labore sive propriis manibus, sive sumptibus facto concessisse intelligitur, extra .i. De decimis. Ad audientiam[87]. Item cum papa precipit quod concedatur alicui tantum quantum uni ex residentibus, mens eius intelligitur fuisse sive resideat sive non, extra .iii. De rescriptis. Olim[88]. Item cum lex Iulia prohibuit fundum dotalem alienari a marito, intelligitur etiam prohibuisse de sponso, ff. De fundo dotali. Lex Iulia[89]. Item gravius peccat qui occulte audit quam qui publice, arg. xix. di. Anastasius[90], .xii. q.i. Certe[91], ubi : 'malum est cadere a proposito etc.' Item posito quod dubitaretur, presumi <deberet excommunicari>, extra .i. De appellationibus. Ad nostram[92].

E contra videtur quod non <incidant> etiam si audiant in scolis dummodo non faciant ea intentione ut mundanis actionibus involvantur sed ut provideant necessitatibus ecclesiarum, et hoc arguitur ex littera illius 'non magno opere' et 'super specula'. Item licet teneamur vittare comunionem excomunicatorum, posset tamen communicare eiis propter neccessitatem ecclesiarum scilicet excomunicantium. Primum probatur .xi. q.iii. Quod predecessor[93], .xi. q.iii. Cum excommunicato.[94] <Secundum> .xi. q.iii. Quoniam[95], extra .iii. De sententia excommunicationis. Si vero[96]. Item licet non debeamus appetere iuramentum propter se, immo fugere, propter neccessitatem tamen iurare possumus et debemus. extra .iii. De iureiurando. Etsi Christus[97]. Item possumus audire leges non propter leges, sed propter iura canonica ut ea melius intelligamus. Possum enim audire gramaticam et

84. Cod. 4.32.26
85. D.46 c.10
86. 3 Comp. 1.5.2 (= X 1.7.2)
87. 1 Comp. 3.26.13 (= X 3.30.12)
88. 3 Comp. 1.2.6 (= X 5.40.16)
89. Dig. 23.5.4
90. D.19 c.9
91. C.12 q.1.c.18
92. Comp. 2.20.3 (= X 2.28.3)
93. C.11 q.3 c.105
94. C.11 q.3 c.18
95. C.11 q.3 c.103
96. 1 Comp. 5.34.4 (= X 5.39.3)
97. 3 Comp. 2.15.13 (= X 2.24.26)

etiam libellos gentilium ut melius intelligam maiora, .xxxvii. di. Turbat[98], Si quis gramaticam[99], Qui de mensa[100]. Item prohibitum est de fide catholica disputare, Cod. De summa trinitate. Nemo[101]. Et tamen licet de ea causa maioris intelligentie disputare, sicut faciunt tota die theologi. Multa enim propter se sunt illicita, que si <tamen> referantur ad aliud licita sunt. Verbi gratia : non licet examinare causam relatam ad superiorem, .ii. q.ii. Nomen[102], extra .iii. De officio legati. Licet[103], tamen licet ut superior melius instruatur, extra .iii. De appellationibus. Constitutus[104]. Item posito quod non possunt audire in scolis, saltem possunt in cameris. Qui enim prohibetur aliquid audire, intelligendum est publice, nam aliter non videtur audire. Unde si concessum est alicui percipere fructus prebende ut audiat iura vel aliquid in scolis, si audit in villis, castris vel locis non famosis, nihil poterit petere, quia non videtur audire, extra .iii. de clericis non residentibus. Tue[105]. Item clericos peregrinos admitti sine litteris commendatitiis est interdictum, .xxviii. di. Affros[106], Transmarinos[107]. Possunt tamen et debent recipi in secreto, extra .i. De officio ordinarii. Si sacerdos[108], extra .ii. De sententia excommunicationis. Cum non ab homine[109]. Item licet femina prohibeatur simpliciter predicare, .xxiii. di. Mulier[110], potest tamen de plano et exhortando instruere, extra .iii. De hereticis. Cum ex iniuncto[111], in principio. Item prohibetur excomunicatus dicere horas, quod est intelligendum publice tanquam officiando, nam secreto dicere potest, quasi orando, immo tenetur .xi.q.iii. Si quis episcopus in consilio[112].

Solutio. Si audiunt in scolis vel in cameris lectiones taxatas vel in ordinariis libris vel in aliis, ordinariis diebus vel extraordinariis, incidunt. Item credo si student summendo sibi quotidie lectionem, et hoc per verba illius 'super' et 'non magno opere'. Si vero dubitent de intellectu alicuius decretalis vel glose,

98. D.37 c.8
99. D.37 c.10
100. D.37 c.11
101. Cod. 1.1.4
102. Cf. C.2 q.1 c.12
103. 3 Comp. 1.19.3 (= X 1.30.5)
104. 3 Comp. 2.19.3 (= X 2.29.45)
105. 3 Comp. 3.4.4 (= X 3.4.12)
106. D.98 c.3
107. D.98 c.2
108. 1 Comp. 1.23.6 (= X 1.31.2)
109. 2 Comp. 5.18.3 (= X 5.39.14)
110. D.23 c.29
111. 3 Comp. 5.4.3 (= X 5.7.12)
112. C.11 q.3 c.7

possunt petere ab aliquo iurisperito. Item possunt recipere aliquam legem inductam pro concordia, quia ex quo permissum est eis audire iura canonica, per consequens videtur eis permissum petere hoc sine quo intelligere non possunt, extra .i. De officio delegati. Preterea[113], ff. De iurisdictione omnium iudicum. l.ii.[114] In istis etiam caveant semper fraudem ne licet ab ecclesia iudicari non possent, que non iudicat de occultis, inveniantur tamen in districto examine culpabiles apud Deum, .xiiii. q.v. Si quid[115], in fine, extra .i. De usuris. In civitate[116], extra .iii. De simonia. c. ult.[117] Rei.[118]

113. 1 Comp. 1.23.9
114. Cf. Cod. 3.13.2
115. Cf. C.14 q.4 c.4
116. 1 Comp. 5.15.8 (= X 5.19.6)
117. 3 Comp. 5.2.7 (X 5.3.35)
118. Reinaldus ?

Section VI : Varia

Un « rhéteur médiéval » et son enseignement « parisien » : Pons le Provençal

Charles Vulliez

O virgo speciosissima, dic mihi nomen tuum et cujus est ista civitas et quo nomine nuncupatur.
Ego vocor Rhetorica et ista civitas appellatur Practica dictatorum[1].

Dans ce dialogue, extrait de la fameuse lettre éditée jadis par Léopold Delisle[2], dans laquelle Pons le Provençal, l'un des plus célèbres maîtres en *dictamen* du milieu du XIII^e^ siècle, décrit pour l'édification de ses élèves sa rencontre avec la Rhétorique, censée lui être apparue sous les traits d'une ravissante jeune fille à la tête d'une magnifique cité aux sept portes et dix-huit palais, le maître établit une sorte d'équivalence entre la Rhétorique et cette dérivée praticienne qu'en a été l'*ars dictaminis*.

Nous autorisant de ce précédent, c'est à cette rhétorique appliquée qu'est le *dictamen* que nous nous attacherons dans cette petite contribution et nous avons choisi de le faire précisément à travers la personne de ce maître Pons qui nous paraît, dans ces années centrales du XIII^e e^ siècle, offrir la plus parfaite image de ce que nous serions tentés d'appeler un « rhéteur médiéval ».

Plusieurs questions se posent à nous dans cette optique, auxquelles il conviendra de tenter d'apporter des éléments de réponse dans la mesure du possible. Pons le Provençal, dont on sait qu'il fut un maître itinérant et qu'il

1. Ms Paris, BNF lat. 8653, fol. 9^vb^ : « Très belle jeune fille, dis-moi ton nom et à qui appartient cette cité et de quel nom elle est appelée./ - Je m'appelle *Rhetorica* et cette cité est appelée *Practica dictatorum* ».
2. L. Delisle, « Les écoles d'Orléans aux douzième et treizième siècles », dans *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 7 (1869), p. 150-152.

a dispensé son enseignement à Toulouse et à Orléans, l'a-t-il fait également à Paris et / ou y a-t-il composé des œuvres didactiques à cette occasion ? A-t-il eu des liens avec la jeune université de Paris et spécialement avec sa Faculté des arts et, dans la négative, quels ont pu être les rapports entre l'*ars* dont il faisait profession et la rhétorique traditionnelle enseignée dans cette dernière ?

Une approche biographique préalable du personnage s'imposerait[3]. Malheureusement, le témoignage des sources externes, académiques – le *Chartularium Universitatis Parisiensis*[4] l'ignore totalement –, diplomatiques ou nécrologiques[5], voire narratives, est on ne peut plus déficient. Nous ne pouvons aller plus loin dans ce domaine qu'Henri-Georges Le Saulnier de Saint-Jouan qui a consacré en 1957 sa thèse de doctorat d'École des Chartes à l'homme et à l'œuvre[6]. Nous devons comme lui nous résigner à ignorer à peu près tout de la biographie de l'homme – le fait n'est d'ailleurs pas exceptionnel s'agissant des *dictatores* médiévaux.

C'est donc vers les œuvres du maître qu'il faut nous tourner, si nous voulons tenter d'en extrapoler, pour autant que faire se peut, des éléments de réponse aux questions que nous nous posons sur maître Pons et son enseignement.

L'œuvre présentement identifiée de ce dernier comporte à la fois des traités doctrinaux, un traité de grammaire, la *Summa de constructione*[7] et un autre de *dictamen*, la *Summa dictaminis de competenti dogmate*, et d'autre part deux recueils de lettres et autres formules, à la charnière du littéraire et du juridique. C'est effectivement de ce dernier domaine que ressortit le *De libellis*, recueil de libelles pour les actions intentées en justice. L'autre recueil, l'*Epistolarium* revêt une forme plus variée : comme son nom l'indique, il s'agit d'abord d'un

3. Brève mise au point bio-bibliographique dans P. Glorieux, *La Faculté des Arts et ses maîtres au XIII^e siècle*, Paris, J. Vrin, 1971, p. 296 (Ponce de Provence). Cf. aussi C. Vulliez, *Des écoles de l'Orléanais à l'université d'Orléans (X^e – début XIV^e siècle)*, thèse de Doctorat d'État, dact., Paris X-Nanterre (dir. P. Riché) 1993, t. 2, p. 707-716 ; N. Gorochov, *Naissance de l'université. Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin (v. 1200 – v. 1245)*, Paris, H. Champion, 2012, p. 566.
4. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (éds), t. 1, Paris, Delalain,1889.
5. Trois chartes de l'official de la curie de Paris, datées des 8 mars, 10 mars et 25 avril 1263 (P. Glorieux, *Aux origines de la Sorbonne. II. Le Cartulaire*, Paris, J. Vrin, 1965), respectivement n^os^ 212, 213 et 217 [p. 240, 241 et 246] portent la 'signature' d'un notaire ou *scriptor* du nom de *Pontius*, mais l'indice est trop ténu pour proposer une éventuelle identification avec notre maître Pons. Les sources nécrologiques par ailleurs n'apportent rien en la matière.
6. *Pons le Provençal, maître en 'Dictamen' (XIII^e siècle)*, thèse dact., 2 vol., Paris, 1957 – résumé dans *École nationale des Chartes. Positions des thèses*, 1957, p. 87-92.
7. C. Fierville (éd.), *Une grammaire latine inédite du XIII^e siècle*, Paris, 1886 – à partir du ms. Paris, BNF. lat. 8653, fol. 7^ra^ –9^ra^.

recueil de modèles de lettres (*epistolae*), mais s'y trouvent associés selon les manuscrits, deux *capitula* de pièces de nature diplomatique, voire à finalité juridique, le *De modo curie epistole* et le *De cartis, sive instrumentis*, ce dernier emprunté, selon Gérard Giordanengo[8], au notaire dauphinois Bertrand du Pont[9].

Pour se limiter aux deux *items* du domaine de l'*ars dictaminis*, il convient de souligner en premier lieu l'étroite relation qui unit chez Pons le Provençal le traité théorique, la *Summa de competenti dogmate*, et le formulaire d'application que constitue l'*Epistolarium* comme l'explicite clairement la préface de ce dernier :

> Anno Domini M° CC° quinquagesimo secundo, ego magister Poncius Provincialis, qui composueram *Summam dictaminis* que incipit « De competenti dogmate », ordinavi et composui presens *Epistolarium* secundum doctrinam et ordinem *Summe* superius nominate, ad instanciam viri nobilis Ildefonsi, mei discipuli predilecti et ad utilitatem scolarium partim novellorum, videlicet in hunc modum… [suit la liste des *capitula* constitutifs de l'œuvre][10].

Dans la pratique, cela se concrétise au niveau des *epistolae* dudit *Epistolarium* par une reprise plus ou moins stricte et littérale des éléments qui leur correspondent dans la *Summa dictaminis* (*proverbium*, formule de *peticio*), comme le montre l'analyse que nous proposons en annexe, à titre d'exemple, de telle lettre dudit recueil (lettre d'un fils à son père lui annonçant qu'il poursuit des études profitables à Orléans – *Aurelianis* – et lui demandant de l'argent pour acheter des livres)[11].

Une préface du même type existe aussi dans un manuscrit de contexte espagnol comme le Barcelone, Arch. Cour Aragon, Ripoll 190 – elle précise seulement « *composui et ordinavi Tolose* »[12], et on y retrouve la même correspondance entre les deux composantes de la *Summa* de maître Pons.

Par contre, il n'y a pas de lettre-préface localisée à Paris. Doit-on en conclure négativement quant à l'existence d'un enseignement de notre maître en *dictamen* dans la capitale du royaume ?

8. Dans « Le notaire et la justice », *Gnômon*, 48 (1986), p. 37.
9. L'*incipit* et l'*explicit* d'un manuscrit du Vatican, BAV lat. 10060 (fol. 117^{v}–120^{v}) crédite aussi Pons le Provençal d'un *Tractatus positionum*, attribution qui lui a cependant été contestée par H.-G. Le Saulnier de Saint-Jouan (*Posit. thèses*, p. 89).
10. Ms Paris, BNF lat. 8653, fol. 9ra.
11. *Ibid*., fol. 11ra.
12. Ms, fol. 17. Sur ce ms, cf. Z. Garcia Villada, « Formularios de las bibliotecas y archivos de Barcelona (s. X-XV) », dans *Anuari de l'Institut d'Estudis Catalans*, 4 (1911/12), p. 547-551.

En fait, la question est plus complexe et la localisation « parisienne » n'est pas absente de l'œuvre de Pons le Provençal. Elle a d'abord été mise en avant par Henri-Georges de Saulnier de Saint-Jouan à propos de la *Summa de competenti dogmate*. Cette dernière, relativement difficile à dater – quelques références toutefois dans les exemples de *salutationes* aux papes Grégoire [IX] et / ou Innocent [IV] et aux rois de France P. ou L. – l'est encore plus à localiser : seules quelques *clausulae* du traité final *De ornatu* [*sententiarum et verborum*] proposent des phrases modèles exploitables (de une à quatre ou cinq) toutes référant à *Parisius*[13], ce qui a conduit l'auteur de la thèse susdite à proposer pour ce traité théorique une origine parisienne remontant aux années « 1238-1243 », hypothèse plausible, nous semble-t-il.

Qu'en est-il pour l'*Epistolarium* ? Même si elle ne contient pas apparemment la lettre-préface précitée, il existe aussi dans les faits une variante « parisienne » de ce formulaire d'application de maître Pons, représentée entre autres dans les manuscrits München BSB Clm 22293, Paris Arsenal 1132 – où elle porte le titre *Dictamina magistri Poncii*[14] – et Stuttgart, Württ. LB, HB VIII 18, fol. 69 *sq*., témoins qui contiennent, en particulier ce dernier, des jeux de lettres similaires à ceux des manuscrits, BNF lat. 8653, ou Barcelone, ACA, Ripoll 190 précédemment envisagés. On y retrouve aussi le même souci de correspondance entre la *Summa de competenti dogmate* et ledit formulaire d'application.

L'exemple que nous proposons à partir du manuscrit de Stuttgart dans notre annexe pour la même lettre de demande d'argent d'un fils à son père est significatif à cet égard. Bien plus, la mise en parallèle des trois « leçons » de cette lettre dans ladite annexe fait apparaître, outre cette correspondance, l'existence d'un souci d'adaptation au contexte non seulement local (*Aurelianis*, *Tolose*, *Parisius*) mais aussi didactique (études *in arte grammatica* dans la première de ces trois cités et demande en conséquence de *Grecismum* et *Doctrinale* ; volonté d'acquérir *loicales libros* à Paris). L'examen de ces variantes de la lettre concernée met bien en évidence l'existence de trois « versions » de l'*Epistolarium* – ou formulaire assimilé – de Pons le Provençal au niveau de sa rédaction, versions « actualisées » par le maître à Orléans, à Toulouse et à Paris, toutes trois cités où il est donc légitime de conclure qu'il a dispensé un enseignement.

Cet enseignement, où a-t-il commencé à le donner ? Il est difficile de le dire. La date de composition de 1252 est indiquée par la préface dans les versions orléanaise et toulousaine, ce qui n'est d'ailleurs pas sans poser problème

13. Cf. ms Paris, BNF lat. 8653, fol. 6$^{va\text{-}vb}$; 4 *items*, dans lesquels se retrouve l'expression *Parisius commorari*.

14. Ms Paris Arsenal 1132, fol. 14.

quant à cette coïncidence chronologique, l'intervention orale du maître étant au demeurant peut-être antérieure. Enfin, cela ne concerne pas la version « parisienne » de son enseignement. Doit-on voir dans la forme par certains côtés plus fruste et les lacunes apparentes (préface) de cette dernière le témoin d'un état primitif de cet enseignement de Pons le Provençal, comme l'a suggéré Le Saulnier de Saint-Jouan dans sa thèse ou a-t-on affaire au contraire là à une forme remaniée et contractée, dérivée des deux autres versions, donc postérieure ? Nous hésitons à nous prononcer.

Quoiqu'il en soit, si la réalité d'un enseignement « parisien » de Pons le Provençal ne paraît guère contestable, cela signifie-t-il pour autant enseignement à l'université de Paris, voire en sa Faculté des arts ? Que maître Pons ait cherché à attirer les « artiens », les plus nombreux des étudiants, à ses cours, on peut le penser sans doute à juste titre et une large partie de son formulaire d'application semble composé à cet effet, mais cela ne nous autorise pas à en déduire que l'enseignement du maître se soit déroulé dans les cadres institutionnels de la jeune université. Outre le silence des sources universitaires sur le personnage, on relèvera en particulier que dans les textes dits « didascaliques » étudiés par Claude Lafleur et notamment le célèbre « Guide de l'étudiant » du manuscrit Ripoll 109[15], il n'est pas fait mention de l'*ars dictaminis*. Nous serions plus volontiers tentés de penser que l'enseignement de cette discipline, certes destiné à un public universitaire, se faisait par contre en dehors des cadres structurés de l'*alma mater* locale. Bien plus, on peut même se demander si le relatif succès (autour de vingt-cinq manuscrits recensés et identifiés des œuvres de Pons le Provençal) de cette dérivée praticienne et utilitaire de la rhétorique ne se faisait pas au détriment de la rhétorique traditionnelle enseignée à l'université[16] avec laquelle elle venait en concurrence, comme le faisaient sans doute à cette époque ou peu avant les œuvres de ces « chevaliers Lombars » – on soupçonne sous cette appellation les *dictatores* italiens du temps, les Guido Faba ou Boncompagno da Signa, alors en vogue à Paris et Orléans – que, aux dires de l'auteur de la célèbre *Bataille des VII Arts*, Rectorique y avait amenés[17].

15. C. Lafleur, *Quatre introductions à la philosophie au XIII^e siècle : textes critiques et étude historique*, Paris, J. Vrin, 1988 et Id., *L'enseignement de la philosophie au XIII^e siècle : autour du « Guide de l'Étudiant » du ms Ripoll 109*, Turnhout, Brepols, 1997, ou encore Id., « Les textes didascaliques », dans O. Weijers et L. Holtz (éds), *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e - XV^e siècles)*. Actes du colloque international [Paris, 18-20 mars 1995], Turnhout, Brepols, 1997, p. 345-372.
16. Sur l'enseignement de la rhétorique en général et à cette époque, entre autres, voir J. C. Ward, « Rhetoric in the Faculty of Arts (Paris and Oxford). A Summary of the Evidence », dans O. Weijers et L. Holtz (éds), *L'enseignement*, p. 147-171.
17. Henri d'Andeli, *La Bataille des Sept Arts*, vers 68-69, dans *Les Dits d'Henri d'Andeli*, A. Corbellari (éd.), Paris, H. Champion (*Classiques français du Moyen Âge*), 2003, p. 61.

L'enseignement en principe traditionnel de la rhétorique à la Faculté des arts faisait-il le poids face aux appâts de cet *ars* que son défenseur, notre maître Pons, vantait en ces termes :

> Quam utilis, quam necessaria sit doctrina dictaminis gloriosa, satis patet cuilibet intuenti. Hec enim est illa scientia coronata cujus auxilio majores indigent, mediocres et minores. Hec est illa que condidit Novum et Vetus Testamentum et jus canonicum et civile atque scripturas pariter universas et in curiis atque palatiis regum, potentum et principum sedet honorabiliter catedrata, suos amatores ibidem et discipulos faciens honorabiliter collocari[18].

On peut se le demander à la lecture de ce texte « publicitaire » où Pons le Provençal, ce maître itinérant, qui nous apparaît ici comme un lointain héritier d'un Protagoras d'Abdère, fait effectivement figure d'un « rhéteur médiéval ».

18. Ms Paris, BNF lat. 8653, fol. 9v°b : « Combien est utile, combien est nécessaire l'enseignement porteur de gloire du *dictamen*, cela apparaît clairement à quiconque le regarde. Voici en effet cette science couronnée de l'aide de laquelle ont besoin les plus grands, les moyens et les plus petits. Voici celle qui fonde le Nouveau et l'Ancien Testaments et le droit canonique et civil et également tous les écrits et elle siège honorablement assise dans les cours et les palais des rois, des puissants et des princes, y faisant honorablement 'caser' ses amoureux et ses disciples » – précisons que cette lettre est une de celles par laquelle s'ouvre dans les manuscrits qui la contiennent, la version « parisienne » de l'*Epistolarium* qui, rappelons-le, ne possède pas la lettre-préface précédemment évoquée.

ANNEXE

Lettre d'un fils à son père demandant de l'argent pour acheter des livres

§ - *Summa dictaminis de competenti dogmate*

Proverbium (mss Paris, BNF lat. 8653, fol. 3ra ; Stuttgart, Württ. LB, HB VIII 18, fol. 69ra) : Sicut bonus ortolanus plantationem suam diligenter excolit, sic bonus pater debet facere suo studenti filio, sumptus et libros necessarios ministrando.
Petitio (mss Paris, *id.*, fol. 5ra ; Stuttgart, *id.*, fol. 71ra) : Precor igitur paternitatem vestram quatinus michi tot libras Turonensium transmittatis quibus possim tales libros emere et expensas facere competenter.

§ - Lettre de l'*Epistolarium* dans la version du ms Paris, *id.*, fol. 11ra – version « orléanaise » :
(salutatio) : Venerandis [Renerandis *(sic)*, ms] parentibus post Deum super omnia reverendis, p. et b. de tali loco, G., eorum devotissimus filius, salutem et filialem subjectionem.
(proverbium) : Sicut bonus ortolanus... (cf. *supra*)
(narratio) : Insinuacione presencium, dominacioni vestre clareat, venerande, quod ego sum **Aurelianis** sanus et hilaris per Dei graciam et ibidem proficio in arte grammatica competenter. Verumtamen meam pecuniam totam quam mecum detuli cum a vestre (sic) dicessi *(sic)* facie gratiosa, penitus in sumptibus meis necessariis consummavi.
(petitio) : Precor igitur dominationem vestram quatinus michi denarios transmittatis, quibus expensas meas faciam et *Grecismum* et *Doctrinale* valeam comparare.

§- dans la version du ms de Barcelone, Arch. Cour Aragon, Ripoll 190, fol. 17^{r}, version « toulousaine » :
(salutatio) : Reverendis parentibus… (cf. lettre précédente)…, Guillelmus, eorum devotissimus filius, salutem… (*idem*).
(proverbium) : Sicut bonus ortolanus... (cf. *supra*).
(narratio) : Insinuacione presencium, dominacioni vestre clareat, venerande, quod ego sum **Tolose** et ibidem… (la suite de la *narratio* comme dans le ms de Paris).
(petitio) : Precor igitur… (la suite comme dans le ms de Paris).

§ - Lettre de l'*Epistolarium alias Dictamina magistri Poncii* dans la version du ms de Stuttgart (fol. 81 $^{ra–rb}$) – version « parisienne » :

(salutatio) : Reverendis parentibus post Deum super omnia diligendis, p. et b. de tali loco, G., eorum devotissimus filius, salutem et filialem subjectionem.
(proverbium) : Sicut bonus ortolanus... (cf. *supra*).
(narratio) : Insinuacione presencium, dominacioni vestre clareat, venerande, quod ego sum **Parisius** sanus et hilaris per Dei graciam et libenter studerem, sed libros non habeo neque sumptus.
(petitio) : Precor igitur paternitatem vestram quod michi tot libras **Parisius** transmittatis quibus possim loicales libros emere et expensas facere competenter.
(conclusio) : alioquin sine fructu me opportebit redire ad patriam cum pudore.

La transformation des arts du *Quadrivium* dans l'enseignement des Facultés des arts[1] au commencement du XIII[e] siècle

Graziella Federici Vescovini

À l'époque patristique et pendant le haut Moyen Âge la pensée chrétienne s'était affirmée par opposition à la philosophie grecque. Elle visait à comprendre le monde à partir de Dieu sans se soucier de proposer une vision de la réalité cosmique en elle-même ou de chercher la connexion causale des êtres et des lois régissant la nature. Cette insuffisance de la pensée théologique traditionnelle était déjà évidente à l'époque des croisades, lorsque l'Occident latin a été confronté au monde islamique et byzantin et que les traductions du grec et de l'arabe donnèrent aux scolastiques une première idée de la masse encyclopédique des savoirs scientifiques et philosophiques classiques qu'avaient ignorée jusque là les théologiens occidentaux[2].

Au XIII[e] siècle, la pénétration massive d'Aristote en Occident changea radicalement la situation, car, pour la première fois, les Latins se trouvèrent devant un ensemble de disciplines scientifiques et philosophiques, fondé sur les commentateurs de l'hellénisme tardif et bien organisé aussi par les Arabes et par les Juifs. Cet événement eut d'inévitables répercussions sur les enseignements institutionnels des Facultés des arts et de la philosophie

1. A. de Libera, « Faculté des Arts ou Faculté de Philosophie ? Sur l'idée de philosophie et l'idéal philosophique au XIII[e] siècle », dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des Arts (Paris et Oxford XIII[e] - XV[e] siècle)*, Actes du Colloque International édité par O. Weijers et L. Holtz (Studia artistarum 4), Turnhout, Brepols, 1997, p. 429-444 ; G. Dahan, « La classificazione delle scienze e l'insegnamento universitario del XIII secolo », dans *Le università dell'Europa, V, le scuole e i maestri. Il Medioevo*, G. P. Brizzi, J. Verger (éd.), Milano, Silvana Editoriale, 1994, p. 19-43.
2. Cf. J. Pépin, *Théologie cosmique et théologie chrétienne (Ambroise, Exam. I 1, 1-4)*, Paris, PUF, 1964 ; B. Nardi, *Studi di filosofia medievale*, Rome, Ed. di Storia e letteratura, 1960 ; M. Grabmann, *Die Geschichte der scholastischen Methode*, 2 vols., Freiburg i. B., Herder, 1909-1911.

dans la première moitié du XIII[e] siècle. L'une des conséquences les plus visibles de la réception de la philosophie d'Aristote fut la définition du *corpus* des écrits aristotéliciens appelé *vetustius* par les spécialistes de l'*Aristoteles Latinus*[3] . D'après les recueils de cette période[4] (comme par exemple ceux qui se trouvent dans un manuscrit de la *Stiftsbibliothek* d'Admond), les ouvrages philosophiques d'Aristote montraient avant tout son intérêt pour la psychologie, la médecine, la botanique, à savoir pour la science qu'à cette époque on appelait « philosophie naturelle »[5]. Il est bien connu que cet intérêt a abouti aux décrets de condamnation de 1210 et de 1215 portant sur le caractère physique, naturel, médical ou « matériel » (et non pas religieux et théologique) des textes dont on venait de prendre connaissance à l'Université de Paris.

Toutefois, malgré ces premières interdictions parisiennes, à la Faculté des arts de Toulouse l'étude de ces textes n'a pas été proscrite. On y lisait des textes comme le *De anima* d'Avicenne, appelé *Liber sextus naturalium* (dans la traduction de Gérard de Crémone déjà connue à la fin du XII[e] et au début du XIII[e] siècle[6]), ainsi que les traductions de Michael Scot, vers 1230[7], des ouvrages biologiques d'Aristote (comme le *De animalibus*), du *De*

3. A. Birkenmajer, « Classement des ouvrages attribués à Aristote par le Moyen Âge latin », dans *Études d'histoire des sciences et de la philosophie du Moyen Âge,* (Studia copernicana, I), Varsovie, Ossolineum, 1979, p. 56-71.
4. Cf. Ch. Lohr, « Medieval Latin Aristotle Commentaries. Authors », *Traditio* 23 (1967), p. 313-413, 24 (1968), p. 149-245, 26 1970), p. 135-216, 27 1971), p. 251-351, 28 (1972), p. 281-396, 29 (1973), p. 93-197, 30 (1974), p. 119-144 ; Id., « The Medieval Interpretation of Aristotle », in *The Cambridge History of Later Medieval Philosophy*, N. Kretzmann, A. Kenny and J. Pinborg (eds.), Cambridge, Cambridge Univ. Press, 1996, p. 80-98, et cf. B. G. Dod, « Aristoteles latinus », in Id., p. 45-79.
5. A. Birkenmajer, « Le rôle joué par les médecins et les naturalistes dans la réception d'Aristote aux XII[e] et XIII[e] siècles », dans *Études d'histoire*, I, p. 1-87 ; Id., « Découverte des fragments manuscrits de David de Dinant », *Revue Néo-scolastique de Philosophie,* 35 (1933), p. 220-229 ; cf. aussi Id., *Études d'histoire*, I, p. LI ; cf. Davidis de Dinanto, *Quaternulorum fragmenta,* M. Kurdzialek (éd.), Varsovie, Panstwowe Wydawnictwo Naukowe, 1963, *Prolegomena,* p. VII, texte p. 3-94 ; G. Théry, « Essai sur David de Dinant d'après Albert le Grand et Saint Thomas », *Mélanges thomistes* (*Bibliothèque thomiste,* 6), Kain, *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 1925, p. 1-26 ; S. D. Wingate, *The Medieval Latin Version of the Aristotelian Scientific Corpus with Special Reference to the Biological Works*, Londres, The Courier Press, 1931.
6. D. A. Callus, « John Blund on the Soul », dans *Autour d'Aristote, Recueil d'Etudes de philosophie ancienne et médiévale offertes à Monseigneur A. Mansion*, Louvain, Publ. universitaires, 1955, en part. p. 471.
7. Cf. R. Manselli, « La corte di Federico II e Michele Scoto », in *L'averroismo in Italia*, (Atti dei Convegni dei Lincei, 40, Roma, 18-20 aprile 1977), Rome, Accademia Nazionale dei Lincei, 1979, p. 63-78 ; F. van Steenberghen, « Le problème de l'entrée d'Averroès en Occident », in *L'averroismo in Italia,* p. 81-89.

anima d'Averroès[8] et de plusieurs ouvrages astronomiques arabes tels que le *De motibus celorum* d'Alpetragius, sans oublier l'important classement des sciences établi par Al-Farabi, textes qui ont mis en circulation un Aristote « naturel ». Cet Aristote était lié aux doctrines biologico-médicales et à l'astronomie élaborées par des savants arabes entre le IX^e^ et le XII^e^ siècle, et leur diffusion ne fut entravée ni par les interdictions successives lancées par les lettres de Grégoire IX[9] aux théologiens de Paris en 1228 et en 1231, ni par celles concernant les erreurs cosmologiques à propos des sièges de l'Empyrée de 1241[10], ni par les interdictions de Toulouse en 1245 et de Paris en 1263, imposées par une bulle d'Urbain IV[11].

En 1252 l'interdiction d'enseigner les ouvrages d'Aristote à l'Université de Paris avait apparemment cessé d'être en vigueur. Les livres condamnés sont même officiellement au programme en 1255 d'après un statut de la nation anglaise, même si la condamnation ecclésiastique n'a jamais été explicitement levée. À cette date, on peut parler de la transformation de la Faculté des arts en Faculté des Arts et de philosophie. La même chose est vraie pour des œuvres ayant un caractère décidément composite, à la fois astronomique, cosmologique, psychologique et médical, telles que le *De hebdomadibus* de Boèce et le *Liber differentiarum spiritus et anima* (ou *De differentia animae et spiritus*) de Qusta ibn Luca[12]. Malgré les interdictions qui l'ont précédée, cette importante ouverture philosophique et scientifique du savoir entre la fin

8. *Le scienze alla Corte di Federico II / Sciences at the Court of Frederick II*, Micrologus, II, *Natura, scienze e società medievali / Nature, Sciences and Medieval Societies*), Turnhout, Brepols, 1994, et plus particulièrement, *La lumière de l'Intellect, La pensée scientifique et philosophique d'Averroès dans son temps* (Actes du IVe Colloque internationale de la SIHSPHAI, Cordoue, 9-12 décembre 1998) (Ancient and Classical Sciences and Philosophy), A. Hasnawi (éd.), Leuven, Peeters, 2011.

9. M. Grabmann, *I divieti ecclesiastici di Aristotele sotto Innocenzo III e Gregorio IX* (Miscellanea Historiae Pontificiae, 5), Rome, SALER, 1941.

10. À propos de la condamnation des discussions astronomiques du Paradis ou Empyrée, cf. V. Doucet, « La date des condamnations parisiennes dites de 1241 : faut-il corriger le Cartulaire de l'Université de Paris ? », *Mélanges Auguste Pelzer* I, Louvain, Éd. de l'Institut supérieur de philosophie, 1947, en part. p. 148 ; *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle, É. Chatelain (éds.), I, Paris, Delalain, 1889, n° 128.

11. Cf. *supra* note 6 et M. Grabmann, *Die Geschichte der scholastischen Methode*, et Id., *Mittelalterliches Geistesleben*, Munich, Hueber, 1926. Sur le début de l'Université de Paris, cf. N. Gorochov, *Naissance de l'Université de Paris, Les écoles de Paris d'Innocent III à Thomas d'Aquin*, Paris, Champion, 2012, et la contribution du même auteur au présent volume, p. 0XoX. Voir aussi en particulier *L'enseignement des disciplines à la Faculté des Arts (Paris et Oxford, XIII^e^-XIV^e^ siècles)*, O. Weijers et L. Holtz, éds, Turnhout, Brepols, 1997.

12. Cf. J. Wilson, « Qusta ibn Luqa's *On Difference between the Spirit and the Soul* in Medieval Consideration of the Internal Senses », in *Corpo e anima, sensi interni e intelletto dai secoli XIII-XIV ai post.cartesiani e spinoziani* (Textes et études du Moyen Âge, 30), G. Federici Vescovini, V. Sorge, C. Vinti (eds.), Turnhout, Brepols, 2005 p. 55-78.

du XII[e] et le début du XIII[e] siècle aboutit à une réélaboration des relations entre les disciplines scientifiques de la basse latinité, classées par Boèce dans son *Quadrivium* (arithmétique, géométrie, astronomie, musique), en y introduisant la physique d'Aristote et les nouvelles disciplines mathématique élaborées par les savants arabes des VIII[e] et IX[e] siècles : l'astrologie, l'algèbre, la trigonométrie et la géométrie pratique.

Au XIII[e] siècle, cette réélaboration du *Quadrivium* a surtout été due à la réflexion des maîtres universitaires. Selon l'ontologie d'Aristote, une discipline, pour être une science véritable, devait être démonstrative et avoir par conséquent le statut ontologique de la métaphysique, dont l'objet est l'être nécessaire et non pas l'être en devenir[13]. L'optique étudie la ligne visuelle d'un point de vue non pas mathématique, mais physique : donc elle concerne les êtres en mouvement, alors que l'arithmétique et la géométrie étudient les êtres immobiles[14]. Ces maîtres s'appuyaient sur les passages de la *Physica,* II, 2, 194a 7-12 et de la *Metaphysica*, VI, I, 1026 a 8-10 d'Aristote où celui-ci définissait les mathématiques comme les sciences intermédiaires (*mediae*) entre la physique et la métaphysique, incluant ainsi dans le domaine de la physique, l'optique et la musique. Grâce à ces réflexions philosophiques, le *Quadrivium* boécien s'enrichit de ces disciplines qui obtinrent ainsi le statut de sciences.

Sur le plan historique, au début du XIII[e] siècle, le tableau doctrinal des enseignements de la philosophie et des arts du *Quadrivium* présente donc un approfondissement de la connaissance des *Libri naturales* de Aristote, du *Liber de anima seu sextus naturalium* (*De anima*) et du *Canon medicine* d'Avicenne, ainsi que des ouvrages naturels d'Averroès, ce qui favorisa le rapprochement de la physique d'Aristote et des disciplines biologiques. Par ailleurs, on disposait aussi, outre de la *Géométrie* et l'*Optique* d'Euclide, de l'astronomie de l'*Almageste* de Ptolémée et de l'astrologie de son *Quadripartitum*, de la statique d'Archimède et du calcul indien, des ouvrages d'optique d'Alkindi,

13. Pour l'élaboration de cette conception de la science d'Aristote, voir en particulier la doctrine de la science de l'optique (*perspectiva*) de Robert Grosseteste, in Robertus Grosseteste, *Commentarius in Posteriorum Aristotelis Analyticorum libros*, P. Rossi (ed.), Florence, L. S. Olschki, 1981. En général, cf. J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Éd. du Seuil, 1957.

14. Cf. A. Mansion, *Introduction à la physique aristotélicienne*, Louvain-Paris, Éd. de l'Institut supérieur de philosophie-Vrin, 1946 ; G. Federici Vescovini, *Le teorie della luce e della visione ottica dal IX al XV secolo (Studi sulla prospettiva medievale e altri saggi)*, Perugia, Morlacchi, 2003, en part. p. 285-318. À propos des sciences mathématiques intermédiaires (*mediae*) comme la perspective, cf. aussi J. Gagné, « *Du quadrivium* aux *scientiae mediae* », dans *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge* (Actes du IV[e] Congrès International de Philosophie Médiévale, Montréal, 27 août-2 septembre 1967), Montréal-Paris, Institut d'Études médiévales-Vrin, 1969, p. 975-986.

d'Alhazen, de Thabit ibn Qurra, de l'algèbre de Thabit ben Qurra et de al-Khuwarizmi[15] qui avaient été élaborés entre le VIII[e] et le XII[e] siècle.

Grâce aux traducteurs de Tolède[16] du XII[e] siècle, tous ces ouvrages s'étaient répandus dans les principaux centres d'études d'Europe avec des conséquences importantes dans le domaine des sciences mathématiques du *Quadrivium* ; c'est ainsi que de nouvelles disciplines s'ajoutèrent aux anciennes : l'optique (ou *De visu* ou *De aspectibus* ou *Perspectiv*a), l'algèbre, en tant qu'arithmétique pratique, et la statique avec l'élaboration des textes de *Jordanus de Nemore*, *Demostratio de algorismo*, *De ratione ponderis, De elementis arithmeticis artis*[17].

De même, l'élaboration des *Tables astronomiques* qui fut la conséquence de la réforme de l'astronomie de Thabit et d'Arzakel à Tolède entre le IX[e] et le XI[e] siècle[18], favorisa le développement de l'astronomie qui devient de plus en plus une science mathématique, géométrique et algébrique, aussi bien en tant que telle qu'en tant qu'astrologie. L'astronomie en tant qu'astrologie et la médecine avaient été traditionnellement exclues de l'encyclopédie des arts libéraux élaborée au XII[e] siècle par Dominique Gundissalvi dans son *De divisione scientiarum* et au XIII[e] siècle par Robert Kilwardby (la médecine était considérée en particulier comme étant seulement un art mécanique, et non une science[19]). A la fin du XII[e] et au début du XIII[e] siècle, ces sciences furent

15. À propos de la version latine du XII[e] siècle du calcul indien, cf. A. Allard, *Le calcul indien. Muhammad ibn Musa al-Khawarizmi*, Paris-Namur, Blanchard-Société des études classiques, 1992 ; cf. Thabit-ibn Qurra, *Œuvres d'astronomie*, R. Morelon (éd.), Paris, Les Belles Lettres, 1987.

16. M.-Th. d'Alverny, « Translation and Translators », in *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, L. Benson, G. Constable (eds.), Cambridge (Mass), Harvard Univ. Press, 1982, p. 121-162.

17. Cf. E. Grant, « Jordanus de Nemore », *Dictionary of Scientific Biography*, ed. C. C. Gillispie, vol. 7, New York, Scribner' Sons, 1973, p. 177, et Id., « Jordanus de Nemore », in *Medieval Science, Technology and Medicine, An Encyclopedia*, ed. Th. F. Glieck *et al.*, New York, Routledge, 2005, p. 294-295.

18. G. Federici Vescovini, « Perspectives médiévales sur l'astronomie. L'astronomie arabe du IX[e] au XII[e] siècle et le témoignage de Pierre de Padoue (Le '*Lucidator dubitabilium astronomie*') », dans *Perspectives arabes et médiévale sur la tradition scientifique et philosophique grecque*, A. Hasnawi, A. ElamraniI-Jamal, M. Aouad (éds.), Leuven, Peeters, 1997, p. 173-188 ; G. Saliba, *A History of Arabic Astronomy : Planetary Theories during the Golden Age of Islam* (New York University Studies in Near Eastern Civilisation, XIX), New York, New-York Univ. Press, 1994, en part. p. 14-76.

19. Cf. G.-H. Allard, « Les arts mécaniques aux yeux de l'idéologie médiévale », dans *Les arts mécaniques au Moyen Âge,* G.-H. Allard et S. Lusignan éds. (Cahiers d'études Médiévales 7), Montréal-Paris, Bellarmin-Vrin, 1982, p. 13-31. Pour les éditions : Domingo Gundisalvo, *De scientiis*, M. A. Alonso (ed.), Madrid-Grenade, CSIC, 1954 ; Id., « De ortu scientiarum translatio Scoti », C. Beaumker (ed.), *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, XIX (1916), Munster i. W. : p. 17-22 ; Id., « De divisione philosophie », L.

introduites dans le *Quadrivium.*

Comme on va le voir, l'introduction du *Quadrivium* enrichi à côté du *Trivium* se fit presque au même moment dans plusieurs universités. Pour Paris, ce passage est en partie lié à la vie et à l'œuvre de Richard de Fournival. Nous avons un document important attestant sa connaissance des ouvrages mathématiques, astrologiques et astronomiques arabo-latins produits entre le XI[e] et le XIII[e] siècle. Dans sa *Biblionomie*[20], qui date du début du XIII[e] siècle, le grand érudit et poète Richard de Fournival nous fait connaître le répertoire des textes des disciplines du *Quadrivium* qui s'ajoutent à la philosophie. Chanoine puis chancelier de la cathédrale d'Amiens, actif entre 1236 et 1258-60, il se définissait comme *vir matematicus*, enfant de la ville d'Amiens, versé dans les calculs astrologiques. Outre le catalogue raisonné de sa bibliothèque destinée à être une sorte de « bibliothèque publique » d'Amiens, Richard de Fournival a écrit aussi des traités autobiographiques astrologiques, les *nativitates*, où on trouve notamment[21] des informations sur sa vie[22]. Sa *Biblionomie* contient des renseignements concernant les manuscrits consacrés aux disciplines telles que l'algèbre ou la trigonométrie, c'est-à-dire les traités des savants arabes des VIII[e] et IX[e] siècles qui ont modifié

Baur (ed.), *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, IV (1903) ; M. Bouyges, « Notes sur les philosophes arabes connus des latins au Moyen Âge : sur le 'De scientiis' d'Alfarabi, récemment édité et sur le 'De divisione scientiarum' de Gundissalinus », dans *Mélanges de l'Université Saint Joseph,* IX (1923-1924), p. 49-70. Voir aussi tout spécialement H. Hugonnard-Roche, « La classification des sciences de Gundissalinus et l'influence d'Avicenne », dans *Études sur Avicenne*, J. Jolivet et R. Rashed (éds.), Paris, Les Belles Lettres, 1984, p. 41-75, J. Jolivet « Classification des sciences arabes et médiévales », dans *Les doctrines de la science de l'antiquité à l'âge classique*, R. Rashed et J. Biard éds, Leuven, Peeters, 1999, p. 211-236. Pour le texte de Kilwardby, voir Robert Kilwardby, *De ortu scientiarum* (Auctores Britannici Medi Aevi 4), A.G. Judy (ed.), Londres, British Academy, 1976.

20. La *Biblionomia* a été éditée par L. Delisle, *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque Nationale*, Paris, Imprimerie Nationale, 1874, II, p. 518-535. Cf. B. Roy, « Richard de Fournival auteur du *Speculum astronomie* », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge,* 67 (2000), p.159-180. Voir aussi l'article de Christopher Lucken dans le présent volume, p. 85-121.

21. Cité du Vatican, BAV, ms. Reg. lat. 1261, folio 59r, cf. A. Birkenmajer, « La Bibliothèque de Richard de Fournival poète et érudit français du début du XIII[e] siècle et son sort ultérieur », dans Id., *Études d'histoire des sciences*, I, p. 117-210 , (TK 1710) cf. aussi J.-P. Boudet, *Entre science et nigromance. Astrologie, divination et magie* dans *l'Occident médiéval (XII[e]-XV[e] siècle)*, Paris, Publ. de la Sorbonne, 2006, p. 167-168.

22. A. Birkenmajer, « Pierre de Limoges commentateur de Richard de Fournival », dans Id., *Études d'histoire des sciences,* I, p. 222-235, en part. p. 224-225. À propos de la science astrologique de Pierre de Limoges, cf. mon édition d'une note de Pierre : « Judei feriant in Sabato », retrouvée par le Père L. Bataillon, dans Pietro d'Abano, *Trattati di astronomia*, Padoue, 1992 (2[e] éd.), Appendice III, p. 339-406. À propos de l'astrologie prédicable, cf. M.-D. Chenu, « Astrologia predicabilis », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, 31(1964), p. 62-65.

le *Quadrivium* boécien. Ces indications sont également présentes dans le poème *De vetula*, que Richard de Fournival présente comme la traduction d'un texte d'Ovide[23]. Dans le troisième livre, on trouve des considérations consacrées à la cosmogonie et des idées sur la lumière qui est censée être l'origine de l'univers et à laquelle Richard attribue donc le même rôle que Robert Grosseteste[24].

La *Biblionomia* est un traité bibliographique tout à fait exceptionnel qui donne la description détaillée de 162 manuscrits contenant des textes non seulement de philosophie, mais surtout de mathématique, d'astronomie-astrologie et de médecine, et quelques-uns ont été retrouvés dans la bibliothèque du collège de Robert de Sorbon. Cet ouvrage est un document historique remarquable présentant la transformation des relations entre les disciplines du *Quadrivium* boétien, entraînée par la greffe des sciences arabes à leur apogée sur l'enseignement des mathématiques, de l'astronomie et de la médecine. Il nous signale d'abord l'existence de certains travaux scientifiques du monde classique, qui par la suite ont été perdus. Comme la *Biblionomia* a été rédigée après 1241 (l'année où Richard de Fournival a été nommé chancelier de la cathédrale d'Amiens) on a la certitude que les ouvrages cités ont été écrits avant cette date. Il s'agit en grande partie de livres *quadriviales* ou *doctrinales* mais aussi de textes de médecine. On remarque surtout l'importance de la trigonométrie et de l'algèbre, comme par exemple dans le ms. 41 de Fournival, consacré entre autre au livre *De proportione et proportionalitate Ameti (filius Josephi)* et à l'optique d'Alkindi. Quant aux mss. 43, 44 et 45, ils traitent de la statique, de la géométrie pratique, de l'algorisme de *Jordanus de Nemore*. Plus récemment[25] – en 1973 – outre le ms. 43 de Fournival contenant entre autre le *De ponderibus* et le *De quadratura circuli* on a identifié aussi le n° 45, avec l'*Algorismus*, le n° 44 et le n° 48 si bien

23. *La Vieille ou les derniers amours d'Ovide, Poème français du XIV^e siècle traduit en latin de Richard de Fournival,* par Jean Lefèvre, publié par H. Cocheris, Paris, chez A. Aubry, 1861 ; à ce propos, voir A. Birkenmajer, « La Bibliothèque », p. 117.
24. A. Birkenmajer, « Robert Grosseteste and Richard de Fournival », dans Id., *Études d'histoire des sciences*, I, p. 221.
25. À propos de l'édition de ses œuvres : *Jordanus de Nemore and the Mathematics of Astrolabes : De plana spera*, R. B. Thomson (ed.), Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1978 ; 'De ponderibus', E. A. Moody, M. Clagett eds, in Eid., The *Medieval Science of Weights (Scientia de ponderibus : Treatises ascribed to Euclid, Archimedes, Thabit ibn Qurra, Jordanus de Nemore and Blasius of Parma*, Madison, Univ. of Wisconsin Press, 1952, p. 238-278 ; Jordanus de Nemore, *De numeris datis*, ed. and translation B. Hughes, Berkeley–Los Angeles–Londres, Univ. of California Press, 1981 ; Id., *De elementis arithmetice artis : a Medieval Treatise o Number Theory*, ed. H. L. L. Busard, Stuttgart, F. Steiner, 2 vols, 1991. Pour la doctrine, cf. R. B. Thomson, « Jordanus de Nemore and the University of Toulouse », *British Journal for the History of Science*, 7 (1974), p. 163-165.

qu'on a pu faire des éditions modernes des œuvres de cet auteur. C'est grâce au témoignage de Robert de Fournival, que *Jordanus de Nemore* apparaît comme l'un des rénovateurs du *Quadrivium* boétien au XIII^e^ siècle, ayant mis en circulation les connaissances algébriques et trigonométriques des savants arabes et indiens des IX^e^, X^e^ et XI^e^ siècles.

La *Biblionomia* témoigne aussi de la présence à Paris de quelques importants recueils astrologiques ; c'est une des sources les plus importantes sur la transmission à Paris des textes traduits en latin par Herman de Carinthie et Adélard de Bath, tels que le traité sur les grandes conjonctions d'Albumasar, résumé aussi dans le *De vetula*. Ceci nous renvoie au *Prologue* de la *Biblionomia*, où l'auteur se présente comme étant versé dans les calculs astrologiques[26]. Il s'agit de connaissances attestées par les manuscrits qui contiennent des traités sur l'astrolabe et des Tables astronomiques[27] ayant une fonction non seulement mathématique, mais aussi pratique pour calculer les heures du jour. Les ouvrages traitant des grandes conjonctions d'Albumasar font circuler aussi des théories sur le déterminisme astral qui seront condamnées par la censure en 1270 et 1277[28].

Richard de Fournival possédait également un manuscrit contenant la quasi-totalité des traductions astrologiques arabo-latines disponibles vers 1250 (on a identifié cette anthologie avec le ms. Bnf lat. 16204)[29]. Il possédait aussi des livres secrets[30] qui devait être selon Birkenmajer avant tout des livres d'astrologie et d'alchimie, ainsi que 30 manuscrits comprenant des œuvres de médecine classées comme « lucratives », qui constituent une véritable encyclopédie médicale médiévale, latine, grecque, arabe et juive qui, d'après ses dispositions, aurait dû être vendue après sa mort.

Dans la *Biblionomia* on trouve de nombreux manuscrits de commentateurs arabes et latins des œuvres de Ptolémée, lequel avait, dans le *Quadripartitum,* jeté les bases de la correspondance entre la nature biologique de l'homme et l'influence des mouvements célestes, contribuant ainsi à rapprocher des théories astrologiques des Arabes la doctrine médicale d'Aristote sur la génération des animaux. Avec les manuscrits 61 et surtout 62, Richard

26. Cf. le prologue de la *Biblionomie* dans A. Birkenmajer, « La Bibliothèque », I, p. 117-118.

27. Cf. un document remarquable, le ms. n° 60 contenant le *Liber tabularium Alzekel Hispani*. Il s'agit des Tables tolédanes qui étaient un des thèmes de discussion de l'astronomie réformée par les astronomes arabes Thabit et Arzakel jusqu'au moment de la nouvelle réforme des astronomes d'Alphonse X de Castille au milieu du XIII^e^ siècle. À propos de la redécouverte des copies, cf. A. Birkenmajer, « La Bibliothèque », I, p. 174.

28. R. Hissette, *Enquête sur les 219 articles condamnés à Paris le 7 mars 1277*, Louvain-Paris, Publ. universitaires–Vander-Oyez, 1977.

29. Cf. J.-P. Boudet, *Entre science et' nig romance'*, p. 199.

30. cf. A. Birkenmajer, « La Bibliothèque », I, p. 199 : « Libri secreti [...] quorum profunditas publicis oculis dedignatur exponi ».

de Fournival possédait aussi un important recueil intitulé *In cognitione naturarum animalium agrestum et marinorum*.

Tous ces ouvrages témoignent, dans la première moitié du XIII^e^ siècle, de l'association entre la philosophie, la médecine et les mathématiques, inexistante dans la réflexion sur les sciences théoriques proposée par Aristote (*Metaphysica* ,V,13,1020a 7-14 ;VI,1,1026 a 8-10 e 13-16 ; XI,3,1061a 28b 3 ; *Physica* II, 2, 193b 31, 194,a 12)[31].

Excursus à Bologne et Oxford et retour à Paris au XIV^e^ siècle

Cette association aura un premier essor à Marseille, grâce à l'enseignement du médecin, astrologue et astronome (*mathematicus*) Guillaume l'Anglais de Marseille « le fondateur de l'uroscopie médiévale » (XIII^e^ siècle)[32]. On connaît très peu de choses sur sa vie et de sa formation. Ce médecin et astronome est l'auteur du célèbre *De urina non visa* et du *Speculum astrologie* dont il existe des copies dans de nombreux manuscrits dans les bibliothèques de Londres, Oxford, Munich et Erfurt[33]. Dans ce traité, l'auteur fondait le diagnostic de l'examen des urines (traditionnel déjà dans la médecine antique[34]) sur la lecture de l'horoscope du patient, indépendamment de la présence des urines. Le lien très étroit tissé entre la médecine et l'astrologie dépendait d'une conception de la s*umm*a médicale[35] d'après

31. A ce propos, cf. mon analyse dans *Teorie della luce*, p. 287-289 et A. Mansion, *Introduction à la physique aristotélicienne*, Paris, Vrin, 1945, p.143 *sqq*.
32. L. Moulinier-Brogi, *L'uroscopie au Moyen âge : lire dans un verre la nature de l'homme*, Paris, Champion, 2012, p. 96-97.
33. Guillaume est aussi l'auteur d'autres ouvrages astronomiques, cf. L. Thorndike, P. Kibre, *A Catalogue of Incipits of Medieval Scientific Writings in Latin*, Cambridge Mass., The Medieval Academy of America, 1963 : Bamberg, ms. mat. 4, XV^e^ siècle, ff. 137-141 ; Erfurt, Wissenschaftliche Bibliothek, ms. Ampl. 394, XIV^e^ siècle, ff. 136-140v ; Q. 357, XIII^e^-XIV^e^ siècle, ff. 1-21 ; Vienne, Nat. Bibliothek, 5311, XIV^e^-XV^e^ siècle, ff. 42r-51v ; Paris, BnF, lat. 6552, XIII^e^ siècle, A. D. 1230, ff. 39^vb^, 41^vb^ : Summa super quarto (?) metheororum incipit f. 39^vb^ : « Rerum corruptibilium effectus incipit summa super quarto prout (?) ad nutum et voluntatem creatoris libro metheororum a suis causis emanant quod crebrius sepiusque subiacent diligentiori indigunt speculatione » ; f. 41^vb^ « non fuit facile. Esplicit […] deo gratias et rogo inspectorem huiusmodi (?) tractatus et aliorum maiorum tractatuum ut ipsos dirigat et ordinet. Completus est tractatus de metheoris a magistro Willelmo Anglico mathematico anno domini M° CC° XXX° ».
34. Cf. D. Jacquart, « L'opuscule sur le jugement des urines attribué à Hermès », dans *Hermetism from Late Antiquity to Humanism*, P. Lucentini, I. Parri, V. Perrone Compagni (eds.), Turnhout, Brepols„ 2003, p. 449-460.
35. Sur la doctrine de Guillaume et son texte qui deviendra obligatoire dans l'enseignement de la médicine astrologique à l'Universitè de Bologne cf. G. Federici Vescovini, « On the Connection between Astronomy and Medicine : The Teaching of Astronomy and Medicine in the Bologna Statutes of 1405 and William of England's Medieval Astronomy » (Proceedings of the Conference INSAP III (University of Palermo, 31 december 2000, 6 January 2001), ed.

laquelle le pronostic médical était essentiellement un pronostic ou *iudicium* astrologique. L'institution du Collège des docteurs en médecine et arts selon les Statuts de l'Université de Bologne de 1405[36] consacrera le *De urina non visa*[37] comme texte d'étude pour les étudiants qui avaient choisi le curriculum de la médecine pratique astrologique : le *De urina non visa* représentait pour les étudiants en quatrième année de médecine un texte de complément de la lecture du *Quadripartitum* de Ptolémée. Ainsi, le lien étroit entre les mathématiques, l'astrologie et la médecine dans l'œuvre de Guillaume l'Anglais, *vir marsiliensis,* est-il documenté dès la fin du XII[e] et le début du XIII[e] siècle. Guillaume est aussi l'auteur de quelques ouvrages astronomiques et astrologiques comprenant une *Summa super quarto libro metheororum* dans une copie manuscrite datée de 1230[38].

A côté de l'astrologie médicale comprise dans l'astronomie mathématique, on assiste aussi à l'introduction parmi les arts du *quadrivium* de l'optique ou *perspectiva, c*omme science *media* entre la physique et la mathématique. Cette introduction a été favorisée par la connaissance de l'encyclopédie (*De scientiis* ou *De ortu scientiarum)* d'Alfarabi qui a été traduite deux fois, par Gérard de Crémone et par Michael Scot[39]. Grâce à Alfarabi, le domaine du *Quadrivium* boécien s'était enrichi d'autres disciplines parce qu'il avait articulé les sciences mathématiques traditionnelles, l'arithmétique, la géométrie, l'astronomie et la musique avec les nouvelles sciences *ingegnorum* ou de l'invention (ainsi l'algèbre) et encore avec l'optique ou *scientia de aspectibus*. En conséquence, Alfarabi avait divisé l'astronomie en astronomie mathématique doctrinale tout court et en astrologie ; il avait ajouté la géographie (la terre avec tous ses habitants), la science des poids ou mécanique statique (*De ponderibus*) développée aussi au IX[e] siècle par Thabit ibn Qurra . Elle fut reprise entre la fin du XII[e] et le début du XIII[e] siècle peut-être à Toulouse, par *Jordanus*

S. Serio, *Memorie della Società italiana di Astronomia*, numero speciale I, 2002, p. 75-82.

36. Cfr. C. Malagola, « Statuti dell'Università di medicina e arti del 1405 », in *Statuti delle Università e dei Collegi dello Studio Bolognese*, Bologna, Zanichlli, 1888, reimp. Torino, Bottega di Erasmo, 1966, p. XIV ; cfr. *Rubrica 78*, Id., p. 274 ; en part. G. Federici Vescovini, « Astronomia e Medicina all'Università di Bologna nel secolo XIV e agli inizi del XV », in *Seventh Centenary of the Teaching of Astronomy in Bologna 1297-1997*, P. Battistini, F. Bonoli, A. Braccesi, D. Buzzetti (eds.), Bologna, Clueb, 2001, pp. 123-150.

37. Cf. G. Federici Vescovini, « I programmi degli insegnamenti del Collegio di medicina, filosofia e astrologia nello Statuto dell'Università di Bologna del 1405 », in *Roma, Magistra mundi, Itineraria culturae medievalis, Mélanges offerts au Père Le. Boyle*, J. Hamesse (éd.), Louvain-La Neuve, FIDEM, 1998, I, p. 193-224.

38. Voir note 33.

39. Al Farabi, *De scientiis translatio Gherardi Cremonensis,* éd. et trad. A. Gonzalez Palencia, Madrid, Consejo Superior de Investigaciones Cientificas, 1953, p. 119-175. Cf. aussi note 19.

de Nemore dans ses ouvrages de mathématique statique (*Liber Jordani de ponderibus, De ratione ponderis*, *Elementa Jordani super demonstrationem ponderum*)[40]. Selon Alfarabi, la *scientia ingegnorum* a plusieurs formes : elle ressort de l'*ingenium* et elle est la science du mode de la préparation qui met en « convenance« toutes les qualités ou les dispositions qui sont oubliées (*preterit*) dans la narration *(narratio*) de la raison mathématique *(doctrina*) des corps naturels sensibles : il s'agit des modes de la connaissance de la préparation et des procédures (*vias)* les plus subtiles de l'art pour trouver (*ad inveniendum*) leur acceptation (*acceptio)* à la « convenance« (*convenientia*) de toutes leurs dispositions ou qualités oubliées dans les corps naturels et sensibles, par la *ratio nata solum separata a corporibus naturalibus* , avec le but de les faire apparaitre en acte avec la volonté et l'art [41]. Dans l'élaboration par Robert Kilwardby de l'encyclopédie des sciences libérales (*De ortu scientiarum*), l'astrologie et la science de l'invention (*ingeniorum*) ont été éliminées des arts du *Quadrivium* d'Alfarabi, en y laissant pourtant l'optique.

Grâce à Robert Grosseteste, dans la première moitié du XIII[e] siècle, l'optique avait acquis la dignité de science vraie et nécessaire, mais non dans le cadre des sept arts libéraux, où la perspective n'est pas incluse[42]. Grosseteste la considère comme théorie de la lumière dans son *De iride* et dans son commentaire aux *Analytiques postérieurs*. Selon sa doctrine logique de la subalternation des sciences à la science première, c'est-à-dire à la métaphysique, elle devient une

40. Cf. note 25.

41. Al Farabi, *De scientiis translatio Gerardi*, p. 154-155 : « ingeniorum vero scientia est scientia modi preparationis faciendum convenire omnia quorum modi demostrantur in doctrina quorum narratio preterit cum sermone et demonstratione super corpora naturalia et in acceptione eorum et situ ipsorum in eis in actu. Et illud est quoniam ille scientie omnes non considerant in lineis et superficiebus et corporibus et numeris et reliquis in quibus contemplantur nisi secundum quod sunt ratio nata solum separata a corporibus naturalibus. Et indigemus, apud acceptionem istorum et faciendo aparere ea cum voluntate et arte in corporibus naturalibus et sensatis, *ingenio quo preparetur eorum acceptio in eis et ipsorum convenientia super ea, propter ea quod materiis et corporibus sensatis insunt dispositiones et accidentia* prohibentia ab hoc ut ponantur in eis illa que declarata sunt cum demonstrationibus cum queritur ut ponantur in eis qualiter convenit et eo modo quo convenit. … . Scientie ergo ingegnorum sunt que dant modos cognitionis preparationis et vias in subtiliando ad inveniendum ista per artem et faciendum aparere ea actu in corporibus naturalibus et sensatis. Ex eis itaque sunt ingenia sicut scientia nominata apud illud nostri temporis *algebra* et *almuchalaba* et que sunt illi similia quamvis hec scientia sit communis numero et geometrie » (les italiques sont de moi). Dans mon exposé j'ai résumé la signification de ces lignes. En général, à ce propos, cf. R. McKeon, « The Organisation of Sciences and the Relation of Cultures in the XII[th] and XIII[th] Centuries », in *The Cultural Context of Medieval Learning*, J. E. Murdoch and E. D. Sylla (eds.), Dordrecht-Boston, D. Reidel, 1975, p. 159-172.

42. Robert Grosseteste, « De artibus liberalibus », in « Die philosophischen Werke », L. Baur (éd.), *Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalter*, IX (1912), Münster i. W., p. 2-7.

métaphysique de la lumière. Les *perspectivi* sont ceux qui spéculent sur le *propter quid*, à savoir sur la cause des phénomènes naturels : et c'est la lumière qui est forme substantielle de la corporéité[43].

Malgré l'intérêt pour les problèmes des espèces visuelles sensibles chez quelque maître parisien et l'élaboration de Roger Bacon d'une autre théorie de la perspective en tant que science expérimentale et d'une encyclopédie différente et bien articulée des sciences mathématiques, c'est à cause de la censure de ces doctrines qu'elles n'ont eu aucune conséquence institutionnelle dans les Facultés des arts. En Angleterre, le franciscain John Peckham (qui a enseigné entre 1250 et 1259) et en Italie le polonais Witelo († après 1270) contribuèrent à faire connaître l'optique d'Alhazen (grâce aux traductions effectuées par Gérard de Crémone de ce traité [*De aspectibus*] depuis l'arabe *Kitab-Al Manazi*r d'Alkindi et d'Alhazen), puis à en tirer des exposés pour les écoles. La *Perspectiva communis* de John Peckham devint le texte scolaire d'optique pour les commentaires des maîtres dans le cadre de l'enseignement des arts mathématiques du *Quadrivium* et de la philosophie à Oxford, comme les études de J. A. Weisheipl[44] l'ont bien mis en lumière, si bien que le *Quadrivium* de Boèce s'enrichit d'une cinquième discipline, l'optique.

Par contre, en ce qui concerne la Faculté de Paris, l'établissement définitif de la perspective en tant que science étroitement mathématique, s'inclinant sur le plan sensible de la physique, ne progressera que lentement, au XIV^e^ siècle. En fait, Paris a été ébranlé au XIII^e^ siècle par les condamnations d'Étienne Tempier, qui avait vainement essayé d'arrêter la circulation des textes philosophiques et cosmologiques contenus dans les traductions d'Aristote et les commentateurs arabes, tels qu'Alpetrage pour la cosmologie, Avicenne et Averroès pour la métaphysique. Ils avaient abouti à la naissance de ce qu'on a appelé l'averroïsme latin et à un courant déterministe astrologico-cosmologique[45].

Les élaborations faites à partir d'Alhazen respectivement par Witelo et par Peckham au XIII^e^ siècle ont constitué la base de l'enseignement des arts mathématiques du *Quadrivium,* consolidé à Paris au siècle suivant grâce à l'œuvre du mathématicien, médecin et philosophe Dominicus de Clavasio

43. G. Federici Vescovini, « De la métaphysique de la lumière à la physique de la lumière dans la 'perspective' du XIII^e^ siècle », *Revue d'histoire des sciences* [Science, Textes et contextes en hommage à Gérard Simon], 60 (2007), p. 101-118.

44. J. A. Weisheipl, « Curriculum of the Faculty of Arts at Oxford in the Early Fourteenth Century », *Mediaeval Studies*, XXVI (1964), p. 143-185 ; Id., « Classification of the Sciences in Mediaeval Thought », *Mediaeval Studies*, XXVII (1965), p. 54-90 ; Id., « Sciences in the Thirteenth Century », in *The History of the University of Oxford*, vol. I, *The Early Oxford Schools*, J. I. Catto (ed.), Oxford, Clarendon Press, 1984, p. 435-469.

45. Cf. notes 6, 7, 27.

(maître ès-arts à Paris en 1349-1359), auteur, entre autres, d'une *Practica geometriae* (étudiée par M. Curtze)[46] et de *Questiones perspective* (éditées en partie par moi-même)[47], où il propose une nouvelle formulation du *Quadrivium* boécien en déclarant que *quinque sunt scientiae mathematicae scilicet aritmetica, geometria , musica et perspectiva*[48]. Selon Dominicus de Clavasio, l'optique est une science strictement mathématique parce que, ainsi qu'Alhazen l'avait déjà soutenu, la ligne visuelle se libère de toutes les déterminations exclusivement qualitatives (lumière et couleurs) de la tradition précédente de la métaphysique de la lumière . L'optique diffusée au XIII^e^ siècle grâce aux ouvrages de Witelo et surtout à la *Prospectiva communis* de John Peckham, eut un grand succès à Paris au XIV^e^ siècle, par l'intermédiaire non seulement de l'oeuvre de Dominicus de Clavasio, mais aussi de l'élaboration des *Questiones perspective* d'Henri de Langenstein, maître ès-arts à Paris en 1363 (d'abord disciple, puis collègue de Nicole Oresme) ; sa *perspectiva,* dont le texte de base est également la *Perspectiva communis* de Peckham, sera éditée jusqu'en 1503, à Valence. En Italie, le manuel de Peckham va constituer la base de l'enseignement de l'optique également pour Blaise Pelacani de Parme, (surnommé *Magister Parisiensis* à cause de ses séjours à Paris dans la deuxième moitié du XIII^e^ siècle)[49].

En ce qui concerne l'évolution de l'enseignement des arts du *Quadrivium*, commencé au XIII^e^ siècle dans les principales universités européennes, il faut ajouter aussi l'articulation très importante de l'astronomie de l'*Almageste* avec l'*Astrologie* du *Quadripartitum*, exigeant la connaissance des *Tables algorithmiques* et donc un approfondissement algébrico-mathématique dont témoignent les nombreuses copies manuscrites de l'algèbre du *De numeris datis* de Jordanus de Nemore[50].

A propos des relations établies par les maîtres d'astronomie du *quadrivium* entre le *Quadripartitum* et la théorie médicale des complexions, ajoutons encore la relation qui s'est instituée entre les mathématiques astrologiques et la médecine. Nous l'avons dit, ces enseignements débutent avec Guillaume de

46. M. Curtze, « Über den Dominicus Parisiensis der *Geometria Culmensis* », in *Bibliotheca Mathematica*, 9 (1895), p. 107-110 ; J. D. Bond, « The Development of Trigonometric Methods », in *Isis,* IV (1923), p. 319-320.

47. G. Federici Vescovini, « Les questions de perspective de Dominicus de Clivaxo », dans *Centaurus, An International Magazine of History of Science*, X (1964), p. 232-246.

48. *Ibid.*, *Quaestio* 1, p. 238.

49. Sur la vie de Blaise, cf. mon introduction à Blaise de Parme, *Questiones super perspectiva communi,* G. Federici Vescovini, J. Biard *et al.* (éds.), Paris, Vrin, 2009, p. 1-57. et ma monographie G. Federici Vescovini, *Astrologia e scienza, La crisi dell'aristotelismo sul cadere del Trecento e Biagio Pelacani da Parma*, Firenze, Nuove edizioni Vallecchi, 1979, et Ead., *Portrait de Blaise de Parme, doctor diabolicus*, sous presse.

50. Cf. notes 16 et 24.

Marseille. Ils ont eu lieu aussi dans les écoles d'arts et de médecine de Bologne au commencement du XIII[e] siècle par l'enseignement de Gui Bonatti, maître d'astrologie à Bologne en 1233, *Petrus Philomena* de Dacie, maître d'astrologie à Bologne en 1255-1260 et Barthélemy de Parme (1280-1297), qui élaborèrent des textes importants, tels que le *Liber astronomie* et la *Theorica planetarum*[51]. Par conséquent, la Faculté de médecine en Italie a été associée à celle des arts du *Quadrivium* et de philosophie, alors qu'en France la Faculté de médecine s'est développée indépendamment de celle des arts et de philosophie, comme par exemple à Montpellier.

51. Cf. F. Bonoli, D. Piliarvu, « I Lettori di astronomia presso lo Studio di Bologna dal XII al XX secolo », in P. Battistini, F. Bonoli, A. Braccesi, D. Buzzetti (éds.), *Seventh Centenary of the Teaching of Astronomy in Bologna*, 1297-1997, Bologna, CLUEB, 2001. Pour l'Université de Padoue, cf. G. Federici Vescovini, « Statuti del Collegio degli artisti e dei medici del 1330 », in *Quaderni per la storia dell'Università di Padova,* 13 (1980), p. 141-145.

La musique et les débuts de l'Université

Anne-Zoé Rillon

1. État de la question

Lorsque l'on évoque la question de « la place de la musique » dans l'enseignement universitaire parisien du XIII^e^ siècle, on pense nécessairement aux synthèses réalisées par Olga Weijers ou aux travaux publiés dans des volumes qu'elle a édités[1]. Je n'apporterai ici rien de plus à ce domaine de connaissance qui touche aux conditions de l'enseignement de la musique dans les universités médiévales. Je me permets néanmoins d'en résumer rapidement les approches en trois points :

a) L'aspect le plus souvent discuté est la place de la musique en tant que science spéculative dans le cursus d'enseignement des arts libéraux, par les traces qu'elle a laissées dans les textes-cadres, les instruments de travail et les productions. La nature marginale de cet enseignement, relégué aux jours fériés, indique que la musique occupe une place relativement réduite dans les préoccupations des maîtres et étudiants de la Faculté des arts. Les connaissances musicales exigées sont fort limitées (les deux premiers livres

1. O. Weijers, « La place de la musique à la Faculté des Arts de Paris », in L. Mauro (ed.), *La musica nel pensiero medievale*, Ravenne, Longo, 2001, p. 245-261 ; K. Vellekoop, « La place de la musique », dans *L'enseignement des disciplines à la Faculté des arts (Paris et Oxford, XIII^e^-XV^e^ siècles)*, L. Holtz, O. Weijers (éds), Turnhout, Brepols, 1997, p. 235-238 ; voir aussi, dans le même volume, Cl. Maître, « La place d'Aristote dans l'enseignement de la musique à l'Université », p. 217-233. Il faut également signaler M. Huglo, « L'enseignement de la musique à l'Université de Paris au Moyen Âge », dans *L'enseignement de la musique au Moyen Âge et à la Renaissance*, Asnières sur Oise, Éd. Royaumont, 1987, p. 73-79 ; l'ouvrage ancien de N. C. Carpenter (*Music in the Medieval and Renaissance Universities*, Norman, University of Oklahoma Press, 1958) rassemble des témoignages et des preuves relatifs à l'enseignement de la musique à l'Université, en s'attardant beaucoup sur les traités de théorie musicale.

du *De institutione musica* de Boèce)[2], comme on le constate dans les manuels à destination des étudiants[3]. L'étude du traitement de la musique comme sujet des exercices universitaires (les *quaestiones de musica* notamment) montre combien elle est plus volontiers étudiée pour la place qu'elle tient dans le système des arts libéraux et sa légitimité à être considérée comme science, que comme un savoir à questionner de l'intérieur[4]. L'artien ordinaire n'est donc pas appelé à devenir un *musicus*, au sens où l'entend Boèce, c'est-à-dire un spécialiste de la musique en tant que science des proportions.

b) On peut également se pencher sur les textes de la théorie de la musique, ceux de la *musica mensurabilis*, produits pendant la seconde moitié du XIII^e^ siècle, de manière à en révéler la nature « universitaire ». Ces textes se préoccupent avant tout de formaliser et de rationaliser des pratiques rythmiques nouvelles nées de l'interprétation de la polyphonie (les *organa*) dans la liturgie. Ces traités de *musica mensurabilis* ne concernent donc pas a priori le commun des étudiants en arts libéraux, mais plutôt des spécialistes confrontés au problème de la compréhension et de la notation de la musique mesurée. Cependant, de nombreux travaux ont montré combien ces textes étaient redevables au milieu universitaire, par le vocabulaire qu'ils emploient, par leur construction scolastique ou encore par les concepts sur lesquels ils réfléchissent ; la pensée du temps musical et de sa division en quantités discrètes fait écho aux préoccupations des autres sciences du *quadrivium*, bénéficiant de l'influence des textes aristotéliciens[5]. Il est pourtant difficile d'affirmer que ces traités ont été en usage à l'Université (bien que certains éléments montrent que cela a parfois été le cas[6]), mais il est probable que ces textes sont produits par des maîtres, quel que soit leur niveau d'implication dans les enseignements dispensés : Jean de Garlande, l'auteur anglais du traité *De mensuris et discantu*, Jérôme de Moravie ou encore Francon de Cologne se sont certainement impliqués dans des activités universitaires. On peut

2. Boèce, *Traité de la musique*, introduction, traduction et notes par Chr. Meyer, Turnhout, Brepols, 2004.
3. Cl. Lafleur, *Quatre introductions à la philosophie au XIII^e^ siècle : texte critique et étude historique*, Paris-Montréal, Vrin-Institut d'études médiévales, 1988.
4. J. Dyer, « Speculative 'Musica' and the Medieval University of Paris », in *Music and Letters*, 90/2 (2009), p. 177-204.
5. J. Yudkin, « The Influence of Aristotle on French University Music Texts », in A. Barbera (ed.), *Music Theory and its Sources : Antiquity and the Middle Ages*, South Bend, University of Notre Dame Press, 1990, p. 173-189 ; D. Tanay, *Noting Music, Marking Culture : the Intellectual Context of Rhythmic Notation, 1250 –1400*, Holzerlingen, Hänssler, 1999.
6. Par exemple, l'exemplaire du traité de Jérôme de Moravie (BnF, lat. 16663) figure dans la bibliothèque de Pierre de Limoges, léguée à la Sorbonne. Voir Chr. Meyer (éd.), *Jérôme de Moravie, un théoricien de la musique dans le milieu intellectuel parisien du XIII^e^ siècle, actes du colloque de Royaumont, 1989*, Paris, Créaphis, 1994.

aisément imaginer que les marges facultatives dans lesquelles l'enseignement de la musique a pu prendre place ont été, pour certains maîtres et étudiants, l'occasion de se spécialiser et de se passionner pour des questions musicales pointues et pratiques.

c) Enfin, il y a la musique elle-même. Les musicologues peuvent observer comment la culture scolaire influence les constructions musicales contemporaines : je pense par exemple aux analyses que l'on peut faire de certains motets dont le rapport entre les voix rappelle la structure de la *disputatio*[7] ; ou encore la manière dont les *organa* les plus complexes semblent sous-tendus par la maîtrise d'un savoir rhétorique acquis dans les écoles[8]. Les hommes, connus ou anonymes, qui ont élaboré la musique que l'on trouve dans les sources du XIII^e^ siècle – le répertoire que l'on nomme, par facilité, l'école de Notre-Dame – sont donc aussi partie prenante du milieu universitaire.

Cependant, ces façons d'aborder la question amènent à s'interroger sur une période plutôt tardive, et non sur les « débuts » de l'enseignement universitaire. Si les traces de la musique dans l'enseignement universitaire à partir de 1215 sont déjà maigres, que dire de la présence de la musique dans les écoles parisiennes où sont enseignés les arts libéraux, dans et hors de l'Université, avant les premiers statuts ? D'une certaine manière, c'est la musique produite à Paris entre la fin du XII^e^ et le premier quart du XIII^e^ siècle qui s'avère le témoignage le plus proche, chronologiquement parlant, de la période des « débuts » de l'Université. Or c'est précisément ce répertoire que nous transmettent les sources dites de Notre-Dame. Plus tardives (les plus anciennes ont été copiées vers le milieu du XIII^e^ siècle), ces sources organisent une pratique polyphonique, certes ancienne, probablement jusque-là improvisée, mais qui prend des proportions nouvelles, par sa complexité, le nombre des voix et la longueur des passages concernés. Il y a donc là matière à observer les goûts et les savoir-faire communs aux ecclésiastiques parisiens, dans les pratiques internes et autour de la liturgie de la cathédrale. Le chant, en tant que savoir musical, est rapidement évoqué par Olga Weijers :

> Cela dit, il est clair qu'un autre enseignement de la musique avait lieu à Paris, en dehors de la Faculté des arts et de l'Université, à savoir à Notre-Dame et que ces « maîtres de l'organum » étaient souvent originaires du

7. O. Cullin, *Laborintus, essais sur la musique au Moyen Âge*, Paris, Fayard, 2004, p. 91-110 ; A. J. Novikoff, « Toward a Cultural History of Scholastic Disputation », in *The American Historical Review*, 117/2 (2012), p. 355-357.
8. G. Gross, *Chanter en polyphonie à Notre-Dame de Paris aux 12^e^ et 13^e^ siècles*, Turnhout, Brepols, 2007.

> milieu des *pauperes clerici*, en partie sans doute de pauvres étudiants ès-arts qui trouvaient là un moyen agréable de subvenir à leurs besoins. Il est clair aussi que dans la phase d'éducation précédant l'entrée à la Faculté des arts, les jeunes élèves apprenaient les éléments de la pratique de la musique[9].

Ainsi, ces pièces musicales sont le paysage sonore des écoles et de l'Université naissante, et l'on peut certainement se demander en quelle mesure elles en sont le miroir. C'est donc cette question que je souhaite aborder ici : comment transparait l'Université, et d'une manière plus générale le savoir scolaire, dans les sources musicales contemporaines des débuts de l'enseignement parisien ?

2. Images de la culture scolaire dans le manuscrit de Florence

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse, je concentrerai mon attention sur le manuscrit le plus célèbre et le plus complet qui transmet ce répertoire. Il est conservé à Florence, sous la cote Pluteus 29.1[10]. Il rassemble la musique composée à Paris ou dans certains centres religieux du Nord de la France, entre la fin du XII^{e} siècle jusqu'aux environs de 1240. Il est certes liturgique puisqu'il contient les fameux *organa* de Notre-Dame, mais il ne se limite pas à cela. Il rapporte aussi un très grand nombre de conduits et de motets qui n'ont pas vocation à s'intégrer aux célébrations liturgiques, mais devaient trouver leur place dans des lieux et des circonstances moins solennels. Selon des hypothèses récentes, l'élaboration de ce livre exceptionnel aurait pu être liée à la célébration de la Dédicace de la Sainte-Chapelle en 1246, bien que le répertoire collecté soit antérieur[11].

Les éléments qui touchent aux préoccupations des écoles dans les pièces collectées sont peu nombreux. Ils me semblent néanmoins tracer des pistes de réflexion intéressantes. L'ouverture du manuscrit par la célèbre (et unique) représentation de la tripartition de la musique chez Boèce est plus qu'une simple introduction et allusion au savoir universitaire (voir planche 1)[12]. Il s'agit justement de l'une des connaissances *de forma* exigées des artiens

9. O. Weijers, « La place de la musique… », p. 254.

10. Voir l'introduction à la reproduction de la micro-fiche de E. Roesner (ed.), *Antiphonarium seu Magnus liber organi de graduali et antiphonario : color microfiche ed. to the ms., Firenze, Biblioteca Medicea Laurenziana, Pluteus* 29.1, Munich, 1996.

11. B. Haggh et M. Huglo, « *Magnus liber – Maius munus*, origine et destinée du manuscrit F », dans *Revue de Musicologie*, 90/2 (2004), p. 193-230.

12. Cette image a été rapidement commentée par K. Vellekoop, « La place de la musique », p. 236. Voir aussi T. Seebass, « Lady Music and Her *Protégés* from Musical Allegory to Musician's Portraits », in *Musica Disciplina*, 42 (1988), p. 23-61 et du même auteur « The Illustration of Music Theory in the Late Middle Ages : Some Thoughts on Its Principles and a Few Examples », in *Music Theory and Its Sources*, p. 197-124.

Planche 1

et cela n'est certainement pas un hasard. La culture dans laquelle s'ancre ce manuscrit est celle des maîtres qui gravitent autour du cloître de Notre-Dame. Mais cette formalisation de la théorie musicale est déjà un topos à l'époque où le manuscrit est constitué, et l'influence du *De institutione musica* de Boèce est plutôt sur le déclin au cours du XIII^e^ siècle. Sous l'influence de la pensée aristotélicienne, la tripartition connaitra en effet ses détracteurs[13]. Cette illustration peut donc aussi bien s'intégrer à une réflexion plus traditionnelle sur la musique et faire référence à un savoir ancien, que s'adresser à un public scolaire capable d'y reconnaitre l'un des contenus enseignés à la Faculté des arts.

Cette image peut être mise en résonance avec une autre enluminure du manuscrit de Florence, qui porte à nouveau l'attention sur le milieu scolaire. Au folio 349, la lettrine présente les sept arts libéraux de manière tout à fait conventionnelle (voir planche 2)[14]. Cependant cette image est un peu inattendue par rapport à l'ensemble des autres illustrations présentes dans ce volume. Il est nécessaire de rappeler que les lettrines historiées y sont utilisées pour signaler visuellement le début des différents fascicules du manuscrit, chaque fascicule étant lui-même une entité. La pratique musicale est ainsi divisée et organisée en onze sections dont les limites sont marquées par les images[15]. La majorité des quatorze enluminures que comporte ce manuscrit sont des scènes bibliques, principalement évangéliques, contexte dans lequel les arts libéraux font figure de « hors-sujet ». La présence de cette représentation allégorique de la structure du savoir scolaire prend sens grâce au fameux frontispice qui fait lui aussi référence à la culture des écoles et à ses contenus. Cette représentation intègre la musique présentée dans ses trois dimensions au début du livre, à un ensemble plus vaste encore, élargissant considérablement l'envergure de la *musica* dont la substance est organisée et enregistrée tout au long des 476 folios du manuscrit.

13. Chr. Meyer, « Lectures et lecteurs du *De institutione musica* de Boèce au XIII^e^ siècle », dans A. Galonnier (éd.), *Boèce ou la chaine des savoirs*, Louvain, Peeters, 2003, p. 665-678 ; N. Bell, « Readings and Interpretations of Boethius's *De Institutione Musica* in the Later Middle Ages », in G. Iversen, N. Bell (eds.), *Sapientia et Eloquentia. Meaning and Function in Liturgical Poetry, Music, Drama, and Biblical Commentary in the Middle Ages*, Turnhout, Brepols, 2009, p. 365-380.
14. Ph. Verdier, « L'iconographie des arts libéraux dans l'art du Moyen Âge jusqu'à la fin du quinzième siècle », dans *Arts libéraux et philosophie au Moyen Âge. Actes du 4^e^ congrès international de philosophie médiévale*, Montréal-Paris, Institut d'études médiévales-Vrin, 1969, p. 305-355.
15. Le groupe des conduits à deux voix est sous-divisé en trois parties, chacune introduite par une image. C'est ce qui explique le nombre supérieur des enluminures par rapport au comptage des fascicules selon les genres musicaux. La lettrine représentant les arts libéraux fait justement partie de ces ajouts, point sur lequel nous reviendrons rapidement.

Planche 2

Cette image introduit un conduit[16], *Artium dignitas*, qui parle effectivement des arts libéraux, mais sur le ton de la lamentation, dénonçant la dénaturation des sciences par les maîtres. Voici la totalité du texte :

Artium dignitas que primum viguit, moderne vitio doctrine viluit, que tot involucris verborum diffluit tot circuit quod se destituit et nihil certum construit	Le prestige des arts qui était en vigueur auparavant a diminué de valeur, à cause de la perversion de la science moderne, il s'est bien égaré dans les illusions des mots, il a tant erré, qu'il s'est perdu et ne construit plus rien de sûr.
Qui nunc infantium more balbutiunt et vulgi digito monstrari cupiunt colantes culicem camelum glutiunt ; que nesciunt vel non capiunt, blasphemant vel transiliunt.	Ceux qui balbutient maintenant à la manière des enfants, et veulent être montrés du doigt par la foule, filtrant le moucheron ils avalent le chameau ; ce qu'ils ne savent pas ou ne comprennent pas, ils le calomnient ou passent outre.
Tales concelebrat preconum copia quibus innititur doctrine gloria ; nec enim pretium meretur propria scientia, nisi venalia mendicet per suffragia.	On célèbre à grands cris sur la place publique ceux sur qui repose la gloire de l'enseignement ; car leur science ne mériterait pas par elle-même la récompense, si elle ne la mendiait pas au prix de suffrages achetés.

Il y a là, à mon sens, une certaine dissonance entre l'enluminure présentant une image figée et idéale des arts libéraux et le contenu du texte qui évoque leur déclin moderne. Simple négligence du copiste qui n'aurait lu que les premiers

16. Un conduit est une pièce monodique ou polyphonique sur un texte rythmique latin. Le manuscrit de Florence contient 188 conduits polyphoniques et 83 conduits monodiques (fascicule 10).

mots pour choisir de rendre l'image de la *dignitas* des arts libéraux ou au contraire, ironie du copiste qui attire l'attention sur ce texte dénonciateur ?

Par ailleurs, cette image n'était pas indispensable dans l'économie générale du livre : contrairement aux autres, elle n'ouvre pas un répertoire d'un genre différent ou d'une disposition nouvelle. Le groupe de conduits à deux voix qui commence par *Artium dignitas*, ne fait que poursuivre la série entamée au fascicule précédent, et on ne peut véritablement donner d'explication à l'ouverture d'une nouvelle entité. De plus, la mise en page du folio et la place de la lettrine ne sont pas régulières par rapport aux autres. Elle n'est pas placée en haut de page et s'intègre sous la dernière ligne du texte précédent. Tant par son sujet que par sa mise en page, cette lettrine ne possède donc pas le même statut d'indicateur formel que les autres illustrations. Sa présence a néanmoins été jugée nécessaire, probablement pour attirer l'attention sur la réflexion spéculative qui entoure l'étude de la musique dans les contenus universitaires.

3. Allusions aux écoles et à l'Université dans les textes mis en musique

Voyons maintenant la place que peut prendre l'enseignement dans les compositions rassemblées dans ce manuscrit, notamment dans les conduits. Revenons d'abord sur la lamentation sur les arts libéraux *Artium dignitas* qui vient d'être présentée à propos de la relation du texte à la lettrine. Composée de manière continue, la musique s'adapte au texte et marque la fin de chaque vers par une cadence, un repos sur une consonance parfaite d'unisson ou de quinte. Notons cependant une consonance de tierce, sur la dernière syllabe du vers 6 de la strophe 1 (*diffluit*), apportant une certaine continuité à cette phrase composée de plusieurs membres. Sans aucune complexité mélodique, le texte est chanté de manière syllabique, ornementé de courts monnayages (notes rapides sur une syllabe). Probablement pour faciliter l'écoute du début de la composition, celle-ci commence par une répétition musicale : les vers 3 et 4 comportent la même mélodie que les vers 1 et 2. De toute évidence, rien n'enfreint la compréhension du texte à l'audition, bien au contraire, et l'accusation portée au sujet des arts libéraux et des maîtres n'en ressort que plus clairement.

Autre allusion aux arts libéraux, au folio 444, le texte attribué à Alain de Lille, *Exceptivam actionem*, aussi connu sous le nom de *Rythmus de incarnatione Christi*[17], est une construction strophique s'appuyant sur les sept disciplines. Chaque strophe présente en effet l'un des arts, en utilisant un jargon technique

17. PL 210, col. 577 ; M.-Th. D'Alverny, *Mélanges offerts au Père Henri de Lubac*, II, Paris, Aubier, 1964, p. 126-128.

parfois obscur, pour exprimer l'incapacité des arts libéraux à rendre compte du mystère de l'Incarnation[18]. Le manuscrit de Florence est la seule source à donner la mélodie à chanter à l'identique sur toutes les strophes du texte. Curieusement, le copiste ne donne que la première strophe (la grammaire) et le refrain, et omet l'évocation successive des six autres arts libéraux :

Exceptivam actionem verbum patris excipit. dum deludit rationem. dum naturam decipit. casualem dictionem substantivum recipit. actioque passionem in hoc verbo concipit.	Le Verbe du Père réserve une action d'exception en se jouant de la raison, en trompant la nature. Un mot pourvu de cas échoit au substantif et l'actif contient le passif dans ce verbe.
Refrain : In hac verbi copula stupet omnis regula.	Refrain Dans cette jonction du Verbe, toute règle fait silence.

En cet état lacunaire, la cohérence et l'intérêt de la composition sont fortement amoindris, mais l'intégralité du texte pouvait aisément être reconstituée. Le nombre important des strophes explique probablement le choix d'économie du copiste, assez fréquent dans ce manuscrit qui est avant tout musical. Il est néanmoins significatif que ce texte probablement déjà ancien au moment de la confection du manuscrit ait trouvé sa place au sein de ce livre. Peut-être a-t-il même été mis en musique pour l'occasion, ce qui témoignerait d'une intention particulière par l'intégration de références scolaires à la collection. Le choix de mise en musique correspond d'ailleurs parfaitement aux enjeux d'une composition strophique et la mélodie fournit des repères pour que la structure ressorte clairement à l'audition.

Ainsi, la première syllabe de la strophe est chantée sur un mélisme qui fait fonction d'introduction musicale et marque pour l'oreille les limites de la structure. Cette phrase musicale *sine littera* tourne autour de la finale (*sol*) et s'achève sur un repos sur la sous-finale qui crée l'attente du *sol* par lequel le passage *cum littera* commence. Le refrain est lui aussi clairement distinct du reste, conçu comme une descente mélodique en deux étapes (une par vers). Nul doute que cette strophe musicale a été conçue pour interpréter l'intégralité du texte, la structure répétitive de la forme traduisant parfaitement le cadre

18. La perspective est donc fort différente de celle de l'*Anticlaudianus*.

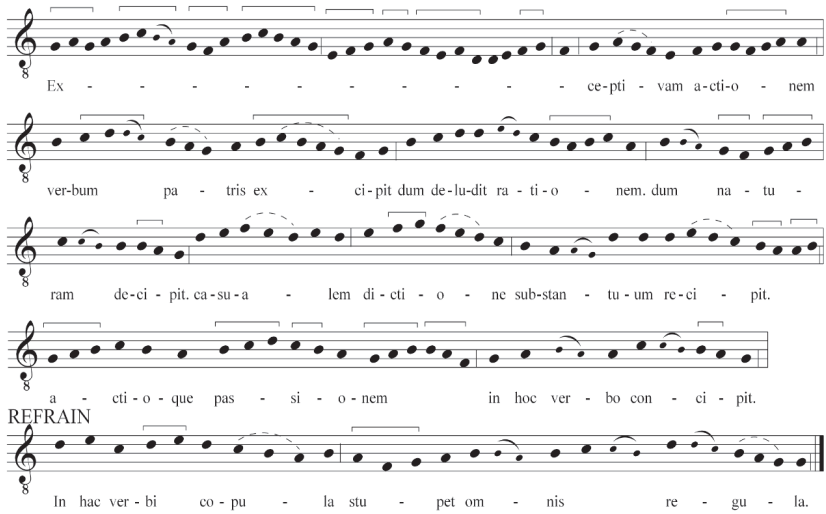
Ex - - - - - - - - - - - ce-pti - vam a-cti-o - nem
ver-bum pa - tris ex - ci-pit dum de-lu-dit ra - ti-o - nem. dum na - tu -
ram de-ci - pit. ca-su-a - lem di-cti - o - ne sub-stan - tu-um re-ci - pit.
a - cti-o-que pas - si - o-nem in hoc ver - bo con - ci - pit.
REFRAIN
In hac ver-bi co-pu - la stu - pet om - nis re - gu - la.

formel et intellectuel exprimé par les arts libéraux. C'est, comme dans *Artium dignitas*, une vision critique des arts libéraux qui est présentée, mais ici à des fins théologiques, comme un canevas connu sur lequel s'articule la pensée.

Dans un ton très différent, le conduit monodique attribué à Philippe le Chancelier, *Aurelianis civitas* s'inscrit dans une actualité immédiate[19] :

19. F, f°439v. Th. B. Payne, « *Aurelianis civitas* : Student Unrest in Medieval France and a Conductus by Philip the Chancellor », in *Speculum*, 75/3 (2000), p. 589-714 ; l'auteur propose l'attribution de ce conduit à Philippe le Chancelier en raison de similitudes avec un sermon prononcé le 6 avril 1230, mais aussi parce qu'il est noté parmi d'autres conduits du Chancelier parisien dans F. Le sermon de 1230 est connu grâce à l'édition de M.-M. Davy, *Les sermons universitaires parisiens de 1230-1231*, Paris, Vrin, 1931. Il constitue un témoignage de la grande dispersion des étudiants parisiens (voir A. L. Gabriel, « Conflict between the Chancellor and the University of Masters and Students at Paris during the Middle Ages », in A. Zimmermann (ed.), *Die Auseinandersetzungen an der pariser Universität im XIII. Jahrhundert*, Berlin – New York, W. De Gruyter , 1976, p. 106-154 et dans le même recueil, L.-J. Bataillon, « Les crises de l'Université de Paris d'après les sermons universitaires », p. 155-169 (repris dans N. Bériou, D. D'Avray (éds.), *La prédication au XIII^e siècle en France et en Italie : études et documents*, Aldershot, Variorum, 1993).

Aurelianis civitas te replevit iniquitas novo pollutam scelere ; amnis qui prius aureus factus torrens sanguineus ex innocentum funere.	Cité d'Orléans, l'iniquité t'a envahie, souillée par un nouveau crime ; la rivière qui était d'or s'est changée en torrent de sang par le meurtre d'innocents.
Sancte crucis exaltata triumphali nomine, passione renovata fuso cleri sanguine, sanctum nomen polluisti. occidisti servos Christi quos servare debuisti a turbarum turbine.	Toi qu'exaltait le nom triomphal de la sainte Croix, en renouvelant la passion par le sang versé des clercs, tu as déshonoré ce saint nom, tu as tué les serviteurs du Christ que tu aurais dû protéger de la fureur de la foule.
Plange civitas sanguinum, indigna crucis titulo pro gravitate criminum, digna crucis patibulo, nomen perdis sancte crucis, digna cruce pene trucis capitali piaculo.	Pleure, cité sanglante, indigne d'être dédiée à la croix à cause de la gravité de tes crimes, plutôt digne de la croix du gibet, tu as perdu le nom de la sainte Croix, tu mérites le châtiment de la croix expiatoire pour ton sacrilège capital.
Urbs beata Parisius in qua si peccet impius, ultione redimitur quicquid inique gesserit. Studio locus proprius, civis clero propicius. ad quem redire cogitur quisquis ab ea fugerit.	Heureuse ville de Paris, où si un impie pèche, il peut se racheter de son châtiment, quoi qu'il ait fait injustement. Lieu propice à l'étude, où le bourgeois aime le clerc, c'est là que doit forcément revenir quiconque s'en sera enfui.

L'auteur évoque les troubles qui ont opposé les étudiants aux bourgeois d'Orléans en 1236, bel exemple des multiples heurts entre *town and gown* qui ont accompagné la naissance de l'Université. Orléans a vu le sang de ses étudiants versé, et doit se repentir. Elle devient indigne de la relique de la Sainte Croix qu'elle conserve depuis l'époque carolingienne. À cette cité du crime, l'auteur oppose l'exemple de Paris, dans une dernière strophe dont le ton contraste radicalement. Ville studieuse et vertueuse, Paris est présentée comme le lieu d'étude idéal. La musique est différente pour chaque strophe de ce conduit ce qui permet de renouveler la mise en forme sonore pour toutes

les entités poétiques. La dernière strophe, consacrée à la louange de Paris, se distingue aussi des précédentes par un comportement mélodique plus expressif. La mélodie atteint des notes plus aiguës et utilise une altération inaccoutumée sur le mot *ultione*[20].

Pour compléter la liste des compositions reflétant le contexte scolaire, il faut signaler un très court conduit qui est une lamentation sur la mort de Pierre le Chantre (1197), *Eclypsim passus totiens*[21].

Eclypsim passus totiens
mundus dolores iteret.
Preclare lucis patiens
occasum luctu reseret.
Radiabat Parisius
fulgens Cantoris radius,
quem mors videt et invidet,
dum toti mundo providet.
dum verbum vite seminat.
dum lucet non sub modio.
Sublatus sol de medio
felicem vitam terminat.

Que le monde,
qui a subi tant d'éclipses,
replonge dans les douleurs.
Puisque s'est éteinte pour lui
cette éclatante lumière,
qu'il renoue avec le deuil !
De ses rayons étincelants
le Chantre illuminait Paris,
lui que la mort guettait et enviait,
alors qu'il comblait les attentes du monde entier,
qu'il semait la parole de vie,
qu'il n'avait pas mis sa lumière sous le boisseau.
Le soleil, qui s'est retiré d'au milieu de nous,
termine sa vie heureuse.

Bien d'autres individus, issus de familles royales ou dignitaires ecclésiastiques, font l'objet d'éloges posthumes dans ce manuscrit[22]. Cependant, Pierre le Chantre est le seul personnage scolaire célébré et la qualité de son enseignement et de sa parole est signalée[23]. Pour terminer, on peut relever la place importante de saint Nicolas dans ce manuscrit, souvent célébré dans les pièces et représenté auprès du Christ, de la Vierge et de Martin dans l'une des enluminures (f° 399). En plus d'être un saint important pour Paris, Nicolas

20. Th. Payne, « *Aurelianis civitas…* » , p. 593.

21. F, f°429. Cité par J. Baldwin, « The Image of the Jongleur in Northern France around 1200 », in *Speculum*, 72 (1997), p. 635-663.

22. B. Haggh et M. Huglo, « *Magnus liber – Maius munus…* », parlent d'un « album de famille » à propos de la fin de cette collection dont toutes les personnalités sont proches de Louis IX, ce qui renforce l'hypothèse des liens entre le manuscrit et la chapelle royale.

23. Saint Bernard n'est pas célébré pour ses écrits mais pour sa moralité, de même que saint François et saint Antoine dont l'évocation se trouve dans les folios suivants.

est aussi le patron des étudiants de Paris, ce qui justifie certainement sa forte présence dans le manuscrit[24].

Ce rapide tour d'horizon de la place de l'Université (au sens large) dans le manuscrit de Florence ne suffit pas à en faire un manuscrit scolaire, et encore moins universitaire. Cela permet néanmoins de poser quelques jalons qui montrent la proximité du milieu des maîtres avec celui de la musique pratique, et une réflexion sur ce qu'est la musique produite dans ce même milieu. Dans ce manuscrit, on trouve la référence à un monde scolaire déjà ancien (Pierre le Chantre, Alain de Lille), celui des écoles, peut-être perçu, vers le milieu du XIII[e] siècle, comme déjà révolu et vu avec une certaine nostalgie. L'état présent des arts libéraux apparait marqué par des dysfonctionnements qui entrainent troubles et décadence. La dissonance entre l'idéal de savoir évoqué par les deux enluminures mentionnées, et la vision plutôt critique de l'état des arts libéraux dans les textes me semblent un élément de réflexion intéressant pour comprendre les enjeux de ce manuscrit. Cette dimension s'inscrit dans la construction générale de ce livre dont je ne peux donner le détail ici, mais qu'il faut comprendre comme un jeu de tension et d'équilibre entre deux visions opposées de la musique : la manifestation de l'harmonie des sphères d'une part, représentée dès l'incipit et concrétisée par la pratique de l'*organum*, et d'autre part une expression plus terrestre et humaine de la musique, essentiellement moralisatrice, dans laquelle l'homme est sans cesse en lutte contre les vices. La dissonance que l'on note au sein de la vision des arts libéraux ne fait que renforcer cette idée : la musique comme l'étude des arts libéraux sont idéalement conçues comme des moyens d'accéder à une connaissance supérieure, celle de la *musica mundana*, véritable théologie du musicien ; force est de constater que sur terre, cet idéal est perverti. C'est ce que ce livre tente d'enseigner, tout en constituant une somme monumentale de musique, dont la pratique avisée peut être un rempart, un moyen de vivre l'harmonie. Il nous montre comment certains hommes de ce milieu ont pensé et organisé la musique pour qu'elle puisse, par ses œuvres et la méditation sur celles-ci, devenir un moyen d'accéder à la connaissance du Divin.

24. On a parfois supposé que Robert de Sorbon aurait pu être le commanditaire de ce manuscrit, sans jamais en avoir la preuve. La présence discrète mais réelle de l'Université dans ces folios est un élément en faveur de cette proposition.

Deux ou trois choses que l'on sait d'elle : la faculté de médecine parisienne et ses débuts

Laurence Moulinier-Brogi

Parmi les données biographiques dont nous disposons pour un certain nombre de médecins attestés en France au Moyen Âge[1], le lieu d'études est mentionné pour plus des trois-quarts des gradués connus. Il en ressort que la majeure partie d'entre eux suivit l'enseignement des universités de Montpellier et surtout de Paris, mais aussi que le monopole exercé par ces deux centres varia dans le temps. À Paris, la faculté de médecine eut un développement un peu plus tardif qu'à Montpellier, pour voir son importance augmenter ensuite rapidement : dès la seconde moitié du XIII^e^ siècle, la majeure partie des médecins y ont fait leurs études (41,9% contre 19% à Montpellier). Dès 1250 donc, la faculté de médecine parisienne apparaît florissante ; mais c'est une coquette qui cache bien son âge, et la question de ses origines demeure enveloppée d'une épaisse couche d'ombre. Faute d'être en mesure d'apporter des éléments neufs pour éclairer cette naissance obscure, la présente contribution n'a pas d'autre ambition, dans le cadre de cette table ronde, que de récapituler d'après quelques *auctoritates* contemporaines ce que l'on peut tenir pour acquis dans la genèse et l'institutionnalisation d'un enseignement médical à Paris.

Rappelons tout d'abord que l'on connaît d'autres lieux d'enseignement de la médecine que Paris avant la fin du XII^e^ siècle : outre Chartres dès la fin du X^e^, Reims, Salerne et Montpellier : l'exemple souvent cité d'Adalbert, fils du

1. Grâce au *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge* d'Ernest Wickersheimer paru en 1936 (rééd. Genève, Droz, 1979, 2 vols), et au *Supplément* et aux *Addenda* que lui a donnés Danielle Jacquart *(Supplément au Dictionnaire d'Ernest Wickersheimer*, Genève, Droz, 1979, et Ead., *Le milieu médical en France du XII^e^ au XV^e^ siècle, annexes du deuxième supplément au dictionnaire d'Ernest Wickersheimer*, Genève, Droz, 1981).

comte de Sarrebruck, qui, en 1137, partit y suivre des cours de « physique », conforte l'hypothèse selon laquelle un enseignement de la médecine aurait existé à Montpellier dès les années 1130, et il faut rappeler qu'il fréquenta lui-même Reims et Paris avant de se rendre à Montpellier. On sait d'ailleurs qu'en 1181, le seigneur de Montpellier Guilhem VIII (†1202) accorda l'entière liberté d'enseignement à tout médecin qui voudrait ouvrir une école à Montpellier, par une charte bien connue qui entérinait un essor plutôt qu'elle ne consacrait la création d'une université. On a aussi supposé qu'un Pierre de Blois (†1212) avait complété son savoir à Salerne et Montpellier. Quant au futur médecin de Philippe Auguste, Gilles de Corbeil (v. 1140-1223), dont il sera abondamment question ici, il aurait fréquenté les deux centres, rapportant de Salerne à la fois l'enseignement et l'éloge ampoulé de ses enseignants[2], puis récoltant coups et insultes à Montpellier après une controverse avec les maîtres du lieu[3].

De fait, avant que les écoles de médecine de Montpellier ne se muent en université, c'est Salerne, où un enseignement médical est attesté depuis la fin du X^e^ siècle au moins, qui était la véritable concurrente de Montpellier, et l'on peut même supposer que les premières générations de médecins montpelliérains y furent formées. Et quand Frédéric II, entre 1231 et 1240, règlementa la pratique médicale par ses « Constitutions de Melfi », c'est Salerne qui fait figure d'autorité suprême en la matière : « Qu'à l'avenir nul ne se risque, en se prévalant du titre de médecin, à pratiquer la médecine, de quelque manière que ce soit, ou à prodiguer des soins, sans avoir au préalable, à Salerne même et devant une assemblée publique, été confirmé et reconnu comme tel par le jugement des maîtres de médecine »[4].

2. « Maintenant que ton œuvre est achevée, respire, ô ma Muse ! Serre le frein à la roue de ton char ! Suspends ta course ! Contiens les flots de ta doctrine ! Arrête les ondes torrentielles de ce fleuve de savoir qu'est Musandinus ! Ne t'aventure pas au-delà des trésors de science de Maître Salernus, dit Aequivocus ! Ne cherche à dépasser ni les hauteurs de Maître Urso ni les dogmes de Maître Maurus ! » – « Nunc mea completo respira, Musa, labore/ Stringe rotam, cursum cohibe, compesce fluenta,/ Claude Musandini torrentes fluminis undas ;/ Non ultra aequivoci gazas praelata Salerni/ Sparge, nec Ursonis apices, nec dogmata Mauri », trad. C. Vieillard, *L'urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne. Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres, son poème des urines*, Paris, F. de Rudeval, 1903, p. 300. Sur ce personnage peu étudié en France depuis les travaux de Camille Vieillard, qui édita aussi sa *Hierapigra* (*Gilles de Corbeil, médecin de Philippe-Auguste et chanoine de Notre-Dame, 1140-1224 ? Essai sur la société médicale et religieuse du XII^e^ siècle*, Paris, H. Champion, 1909), il faut voir ceux de Mireille Auségache, notamment *Le* De uirtutibus et laudibus compositorum medicaminum *de Gilles de Corbeil (XII^e^ s.) : édition et commentaire*, thèse de doctorat, dir. D. Jacquart, Paris, EPHE (IV^e^ section), 2003, et « Gilles de Corbeil ou le Médecin Pédagogue au Tournant des XII^e^ et XIII^e^ siècles », dans *Early Science and Medicine*, 3 (1998), p. 187-215.

3. « Comme s'il eût été un rustre ou un sabotier », cité par E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, p. 196.

4. Traduit du latin dans G. Brunel, É. Lalou (éds.), *Sources d'Histoire médiévale, IX^e^-milieu*

Mais l'apparition et l'affirmation de nouveaux centres, universitaires pour leur part, se solda par une certaine éclipse de Salerne et au cours du XIII^e^ siècle, ce sont Paris, Montpellier, Bologne, qui eurent désormais pour ainsi dire le monopole de la formation médicale. Encore faut-il souligner les différences entre ces trois lieux : à Bologne, un collège des médecins ne manifeste clairement sa présence organisée que vers 1260-1270, autour de Taddeo Alderotti (†1295), bien qu'un noyau de formation médicale semble avoir existé auparavant ; et à Bologne encore, l'université était à l'origine une association d'étudiants. Montpellier et Paris sont nées en revanche d'une association de maîtres, et dans ces deux villes les médecins apparaissent presque simultanément dans le nouveau cadre de l'université[5].

La comparaison avec Montpellier s'arrêtera là, puisque c'est Paris qui retient notre attention, et l'on commencera par une question faussement naïve, à savoir : de quelles sources dispose-t-on au juste sur les débuts de l'enseignement médical et la genèse d'une faculté de médecine à Paris ? Et comment les faire dialoguer ou se croiser ?

Comme l'a souligné Danielle Jacquart, une difficulté vient du fait que les sources ne permettent pas d'établir de lien direct entre la mise en place de l'institution universitaire et la présence effective à Paris de savants ayant laissé une œuvre écrite[6]. Mais il n'en semble pas moins incontestable qu'au début du XIII^e^ siècle, un enseignement médical avait commencé à s'organiser conjointement avec celui des théologiens, des spécialistes de droit canon et des artiens ; le *hic* est que les documents conservés ne livrent aucun nom de maître.

Des auteurs sont connus pour avoir enseigné, ou en tout cas étudié la médecine à Paris : Gilles de Corbeil aurait ainsi tenu école à Paris dès la fin du XII^e^ siècle. Il y serait arrivé vers 1175 et John Baldwin situe son enseignement vers 1193[7]. Peut-être aussi faut-il compter avec *Girardus Bituricensis* : tout

XIV^e^ s., Paris, Larousse, 1992, p. 789.

5. Sur les débuts et le développement de l'université de médecine de Montpellier, voir récemment D. Le Blévec (éd.), *L'université de médecine de Montpellier et son rayonnement (XIII^e^-XV^e^ s.)*, Actes du colloque international de Montpellier, 17-19 mai 2001, Turnhout, Brepols, 2004 ; on nous permettra de renvoyer également à L. Moulinier, « L'originalité de l'école de médecine de Montpellier », dans *La medicina nel Medioevo : la Schola Salernitana e le altre*, Atti della Giornata di studio (Salerno, 1 giugno 2002), A. Leone et G. Sangermano (éds.), Salerne, Laveglia, 2006, p. 101-126.
6. D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien, XIV^e^-XV^e^ siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 21.
7. J. W. Baldwin, *The Language of Sex : Five Voices from Northern France around 1200*, Chicago, Univ. of Chicago Press, 1994, p. 10 [trad. fr. J. W. Baldwin, *Les langages de l'amour dans la France de Philippe Auguste. La sexualité dans la France du Nord au tournant du XII^e^ siècle*, Paris, Fayard, 1997, p. 45].

ce qu'on sait de ce personnage dont le nom dit l'origine berrichonne, se trouve dans la préface de ses *Glosule super Viaticum* de Constantin, composées sans doute entre 1220 et 1236[8] (le terminus *ante quem* étant fourni par l'un des nombreux manuscrits de cette œuvre, le ms. Bâle, Universitätsbibliothek, D.III.6., daté de 1237 exactement)[9] :

> Propter hoc magister Girardus Bituricensis, professione physicus, a sociis rogatus, Parisius, quod a predecessoribus quasi neglectum fuerat supplens exponere dignum duxi, Salernitanorum et Montispessulanorum experimenta preteriens, nisi forte pauca que per longam experientiam ratione prehabita sunt experta.

Il ressort de ce court prologue deux ou trois choses importantes : la médecine est présentée comme une profession. Ce texte souligne la position parisienne de l'auteur, au détriment de Salerne et de Montpellier dont il entend laisser de côté la plus grande partie des *experimenta*, et Girardus a dans la capitale des collègues, des *socii* (terme ambigu car *socius* peut aussi renvoyer à des élèves, songeons à l'éloge de Gérard de Crémone par ses *socii*[10]), à la requête desquels il écrit pour combler les lacunes de leurs prédécesseurs.

Dans le premier tiers du XIII^e^ siècle, on peut également mentionner Gilles de Portugal ou de Santarem (v. 1184-†1265), qui étudia la médecine à Paris avant de se faire dominicain en 1220 à Palencia et fut provincial d'Espagne de 1233-34 à 1245, et *Petrus Hispanus* (v. 1205-1277), présent à Paris sans doute à partir de 1220, et en tout cas avant 1245-1250, période où il enseignera à l'université de Sienne.

La moisson de noms est maigre mais non nulle ; ce qui n'empêche pas l'historien d'être confronté à un puzzle impossible puisque, comme l'écrit encore Danielle Jacquart, d'un côté il se trouve « face à un ensemble vide, le groupe des *physici* mentionnés dans les documents universitaires », et de l'autre à « quelques auteurs qu'il n'arrive pas, faute de preuves, à placer avec certitude dans cet ensemble »[11]. Le problème ne disparaît d'ailleurs pas entièrement après 1250 puisque même à la fin du XIII^e^ siècle, la question se pose de manière comparable à propos de Jean de Saint-Amand, dont les

8. *Ibid.*, p. 122.
9. E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, p. 203.
10. Le texte latin de l'éloge de Gérard de Crémone, mort en 1187, a été édité par F. Wüstenfeld au XIX^e^ siècle, puis par K. Sudhoff en 1914, mais il faut consulter dorénavant Ch. Burnett, « The Coherence of the Arabic-Latin Translation Program in Toledo in the Twelfth Century », in *Science in Context*, 14, 2001, p. 249-288 (spéc. p. 275-281).
11. D. Jacquart, *La médecine médiévale*, p. 22.

œuvres semblent incontestablement liées à l'enseignement de la faculté de médecine, sans qu'on puisse en produire la moindre preuve documentaire[12].

Soulignons toutefois que cette discordance entre documents universitaires et noms de maîtres n'est pas propre à Paris : songeons à Montpellier et à la figure de *Gilbertus Anglicus* sur qui Michael McVaugh a récemment proposé une mise au point[13]. Né sans doute après 1210 en Angleterre, *Gilbertus* avait achevé sa formation en arts à Paris après 1230 et il reçut une formation en médecine, soit à Paris, soit à Montpellier. Il se rendit ensuite brièvement au royaume de Jérusalem, puis s'établit comme maître régent en médecine, sans doute à Montpellier, et son *Compendium* fut publié dans les années 1250. Certes, comme le souligne M. McVaugh, il n'y a pas de *Gilbertus* au XIII^e^ siècle dans le *Chartularium* de Montpellier, mais il n'y a pas de maître en médecine du tout nommé entre 1240 et 1260, période où Gilbert y fut probablement actif, si l'on en croit son choix particulier d'autorités selon les différentes étapes de sa carrière, et sa connaissance de certains débats académiques spécifiques.

Le contraste est donc fort et cruel, entre l'anonymat des maîtres en médecine parisiens pour cette période, et les théologiens pouvant être identifiés en grand nombre dès la fin du XII^e^ siècle dans la capitale : 24 maîtres régents en théologie actifs entre 1179 et 1215, dont 19 ont laissé des écrits académiques[14] ! Mais en cela, les médecins connaissent le même sort que les maîtres en arts ou en droit.

Autant de manques documentaires, en tout cas, qui expliquent que certains historiens postulent une quasi-absence de l'enseignement médical avant les années 1270-74[15], date des premiers statuts connus qui fournissent la liste des textes dont les bacheliers candidats à la licence devaient avoir fait lecture. Le silence des sources corrobore selon certains l'absence de la médecine dans les différents éloges de Paris dont on dispose pour la fin du XII^e^ siècle : outre celui composé en 1175 par le chanoine de Châlons Guy de Bazoches[16], on peut

12. Voir D. Jacquart, « L'œuvre de Jean de Saint-Amand et les méthodes d'enseignement à la Faculté de médecine de Paris à la fin du XIII^e^ siècle », dans J. Hamesse (éd.), *Manuels, programmes de cours et techniques d'enseignement dans les universités médiévales*. Actes du Colloque international (Louvain-la-Neuve, 9-11 septembre 1993), Louvain-la-Neuve, Publ. de l'Institut d'Études Médiévales, 1994, p. 257-275. Liste des œuvres de cet auteur dont la vie est encore nimbée de mystère dans E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, p. 476-478.
13. M. McVaugh, « Who was Gilbert the Englishman ? », in G. H. Brown, L. Voigts (eds.), *The Study of Medieval Manuscripts of England. Festschrift in Honor of Richard W. Pfaff*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 295-324.
14. J. W. Baldwin, « Masters at Paris from 1179 to 1215 : a Social Perspective », in *Renaissance and Renewal in the Twelfth Century*, R. L. Benson, G. Constable (eds.), Oxford, Clarendon Press, 1982, p. 138-172, p. 145.
15. Notamment J.W. Baldwin, « Masters at Paris from 1179 to 1215 : a Social Perspective ».
16. « Elle [Paris] est assise au sein d'une vallée délicieuse, que couronne un cercle de montagnes,

rappeler Jean de Salisbury exposant dans une lettre à Thomas Becket en 1164 l'impression favorable que lui a faite Paris[17], ou encore Philippe de Harvengt, vers 1182, louant un disciple de s'être attardé à Paris[18]. Quant à Giraud de Barri, il clame qu'il a étudié toutes les disciplines sauf la médecine lors de son séjour vers 1165 et entre 1176 et 1179. Il faudrait attendre Alexandre Neckam (v. 1157-1217), un de ces Anglais si nombreux dans l'université naissante, et qui n'a pas ménagé sa plume pour célébrer la ville où il avait étudié, pour voir la médecine mentionnée dans un éloge de Paris : dans son *De laudibus divinae sapientiae*, il fait ainsi la louange de la capitale, qualifiée de « paradis des délices », *paradisius deliciarum*, où fleurissent les arts et où « la médecine est à l'honneur, *medicina viget* »[19]. On sait que Neckam entra au couvent de chanoines de Cirencester vers 1197 et qu'il avait eu auparavant le temps de retourner dans sa ville natale de Saint-Albans, puis à Oxford, pour y enseigner les arts libéraux ; on situe donc son temps d'étude dans la capitale entre 1175 et 1195, mais peut-on pour autant parler de l'existence d'une faculté, même au sens large d'ensemble d'écoles d'une même discipline, à cette date ? Un autre passage d'Alexandre Neckam, tiré cette fois de son *De naturis rerum*, a pu être lu comme une attestation, certes allégorique et poétique, de l'existence de quatre facultés :

> Hanc ego majorem Palladis urbe reor/Pagina coelestis munit, ditat Galienus/ ; Et leges Pallas artibus ornat eam [20]

orné par tous les soins féconds de Cérès et Bacchus. La Seine, ce fleuve superbe qui vient de l'Orient, y coule à pleins bords et entoure de ses deux bras une île qui est la tête, le cœur, la moelle de la ville entière. [...] Au sein de cette île surgit la hauteur dominante du palais royal [...]. Dans cette île, les sept sœurs se sont créé un domaine perpétuel, et, en entonnant la trompette de la plus noble éloquence, on y lit les décrets et les lois » (cité par T. Dutour, *La ville médiévale. Origines et triomphe de l'Europe urbaine*, Paris, Odile Jacob, 2003, p. 53-54).

17. Édition dans *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (ed.), t. I, Paris, Delalain, 1889 [désormais *CUP*, I], n° 19, trad. J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Éd. du Seuil, 1957, p. 28.
18. « Poussé par l'amour de la science, te voilà à Paris et tu as trouvé cette Jérusalem que tant désirent. C'est la demeure de David, [...] du sage Salomon. Un tel concours, une telle foule de clercs s'y presse qu'ils sont en voie de surpasser la nombreuse population des laïcs. Heureuse cité où les saints livres sont lus avec tant de zèle, où leurs mystères compliqués sont résolus grâce aux dons du Saint-Esprit, où il y a tant de professeurs éminents, où il y a une telle science théologique qu'on pourrait l'appeler la cité des belles-lettres ! » (cité dans P. Riché, J. Verger, *Des nains sur des épaules de géants. Maîtres et élèves au Moyen Âge*, Paris, Tallandier, 2006, p. 174). On ne manquera pas de consulter B. Bove, « Aux origines du complexe de supériorité des Parisiens : les louanges de Paris au Moyen Âge », dans *Paris et Île-de-France, Mémoires*, t. 55, *Être Parisien*, 2004, p. 423-443.
19. « Hic florent artes, coelestis pagina regnat,/ stant leges, lucet jus, medicina viget » (Alexandre Neckam, *De laudibus divinae sapientiae*, Th. Wright (éd.), Londres, Longman, Roberts and Green, 1863, p. 453, v. 569-570).
20. Alexandre Neckam, *De naturis rerum libri II*, Th. Wright (éd.), Londres, Longman,

Mais c'est surtout un extrait de l'œuvre de Guillaume le Breton (†1226), historien, poète, et continuateur des *Gesta Philippi Augusti* de Rigord, qui a longtemps passé pour fournir le premier témoignage sur l'existence de quatre facultés au sein de l'université parisienne, et il vaut la peine de citer ce bref passage mentionné aussi par John Baldwin dans sa communication[21] :

> et de ea facultate que de sanandis corporibus et sanitatibus conservandis scripta est, plena et perfecta inveniretur fortuna[22].

On peut encore débattre de la date des faits évoqués par l'extrait, mais pas de leur réalité : une faculté et sa spécificité médicale figurent ici en toutes lettres et, qu'on date cet extrait de 1214 comme François-Olivier Touati[23], ou de 1209-1210, le fait est que pour la première fois sont louées les études de droit, d'arts et de médecine à Paris, dont est même suggérée une reconnaissance antérieure par Louis VII si l'on en croit la phrase suivante, dans lequel nous soulignons les termes *pater ante ipsum* :

> propter libertatem et specialem prerogativam defensionis quam Philippus rex, et pater ante ipsum, ipsis scholaribus impendebant[24].

La « faculté » mentionnée par Guillaume le Breton était peut-être encore fort jeune : Danielle Jacquart a ainsi rappelé que si, au XVII^e^ siècle, l'enthousiasme d'un Gabriel Naudé pour la médecine lui faisait voir dans ce célèbre extrait quatre facultés déjà florissantes, on estime plutôt à présent qu'elles étaient encore dans un âge fort tendre[25]. Assurément en tout cas, c'est en 1213 qu'une faculté de médecine émerge aussi dans les documents d'archives dont nous disposons : un acte de l'évêque de Paris, Pierre de Nemours, fournit la première attestation connue d'un nouveau cadre d'enseignement où la

Roberts and Green, 1863, v. 805-806, p. 414.

21. Voir dans ce volume la contribution de John W. Baldwin, p. 15-24.
22. H.-F. Delaborde (éd.), *Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, historiens de Philippe-Auguste*, Paris, Librairie Renouard, 1882, 2 vols, I, § 152, p. 230.
23. Voir F.-O. Touati, « Faut-il en rire ? Le médecin Rigord, historien de Philippe Auguste », dans *Revue historique*, n° 626 (2003), p. 243-265.
24. Notation peu relevée jusqu'ici comme le remarque F.-O. Touati, « Faut-il en rire ? », p. 255, n. 46.
25. D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien …*, p. 21. Voir J. Verger, « Des écoles à l'université : la mutation institutionnelle », dans R.-H. Bautier (éd.), *La France de Philippe-Auguste : le temps des mutations*, Actes du colloque international organisé par le CNRS (Paris, 29 septembre-4 octobre 1980), Paris, CNRS, 1983, p. 817-846 ; Id., « A propos de la naissance de l'université de Paris : contexte social, enjeu politique, portée intellectuelle », texte de 1986 réimpr. dans Id., *Les Universités françaises au Moyen Âge*, Leiden – New York – Köln, E. J. Brill, 1995, p. 1-35.

médecine trouve place à côté des arts, du droit et de la théologie[26]. Les maîtres parisiens obtiennent alors de l'évêque, représentant l'autorité pontificale, une part d'initiative dans l'octroi de la *licentia legendi*, jusque là du seul ressort du chancelier de Notre-Dame[27], et ils se divisent en quatre groupes voués à évoluer en quatre facultés, *theologia, decreta et leges, physica* et *artes*.

Faute d'avoir beaucoup de grain à moudre quant aux textes statutaires organisant l'enseignement de la médecine entre 1200 et 1245 ou en matière de noms de maîtres, suivons à nouveau Danielle Jacquart, qui a mis en lumière une évolution terminologique significative de l'affirmation de la médecine comme discipline universitaire.

Le 12 avril 1231, la fameuse bulle de Grégoire IX *Parens scientiarum* évoque les *physici* et *artisti* ; quelques jours plus tard, après l'exode des universitaires à Angers et à Orléans, l'autorisation d'enseigner à nouveau à Paris est accordée aux *artium et physicae facultatis magistris*[28] ; et même dans un texte littéraire comme *La bataille des sept arts*, poème parodique d'Henri d'Andeli composé entre 1236 et 1250 et reflétant la rivalité entre les clercs orléanais, fidèles aux auteurs classiques et à la tradition grammaticale, et leurs homologues parisiens, sectateurs de Platon et d'Aristote, la médecine est appelée « fisique »[29]. *Physica* et non *medicina* : or un changement de vocabulaire intervient dans les années 1250, dont on peut tirer des enseignements.

En 1251, relève Danielle Jacquart, il est fait allusion aux *scolares in theologia, decretis, medicina, artibus et grammatica,* et le même texte semble donner au mot *facultas* le sens institutionnel de « faculté » et non plus de discipline[30]. Certes, en 1267, Pierre de Limoges est dit *decanus magistrorum Parisius regentium in physica* mais cette résurgence du terme parait sans lendemain, puisque quelques mois plus tard, en mars 1268, le doyen des médecins est mentionné sous la forme *decanus medicorum*. Quant à la série de statuts ou règlements édictés entre 1270 et 1274, elle entérine l'appellation de *magistri* et de *facultas medicinae*, et la rupture avec le champ lexical de *physicus* et

26. Cf. *CUP*, I, n° 16, p. 76. Analyse d'ensemble par S. C. Ferruolo, *The Origins of the University : The Schools of Paris and their Critics, 1100-1215*, Stanford, Stanford Univ. Press, 1985, p. 283-301 ; J. Verger, « Naissance de l'université de Paris », dans J. Verger (éd.), *Histoire des universités en France*, Toulouse, Privat, 1986, p. 28-33 ; Id., « Des écoles à l'université : la mutation institutionnelle » et D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, p. 20-21.

27. D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, p. 19. Voir aussi Ead., *Le milieu médical en France du XII^e^ au XV^e^ siècle*, p. 68.

28. D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, p. 19.

29. Henri d'Andeli, *Les dits, suivis de deux versions du Mariage des sept arts*, A. Corbellari (éd.), Paris, H. Champion, 2003 ; voir par exemple à ce sujet G. Herman, « Henri d'Andeli's Epic Parody : *La bataille des sept arts* », in *Annuale medioevale*, 18 (1977), p. 54-64.

30. D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, p. 20.

physica semble définitive, ce qui peut s'expliquer par deux raisons : d'une part la médecine en tant que discipline est désormais suffisamment installée dans l'université pour n'avoir plus besoin de rappeler implicitement sa composante théorique contenue dans le terme de *physica*[31], et d'autre part, il devenait sans doute nécessaire de se distinguer clairement des philosophes de la nature, qui relevaient de la faculté des arts — séparée de la faculté de médecine à Paris, contrairement par exemple à Bologne —, et qui avaient alors maille à partir avec les autorités ecclésiastiques.

Demandons-nous pour finir ce que l'on connait des textes étudiés par les futurs médecins pendant la période considérée. Qu'en sait-on avant 1245, ou plutôt avant les fameux statuts de 1270-74 énumérant les textes dont les bacheliers candidats à la licence devaient avoir fait lecture, premier document « sûr » concernant l'enseignement médical à Paris aux yeux de certains historiens[32] ?

Les premiers témoignages repérables sur l'enseignement médical à Paris et son contenu tiennent dans les propos d'Alexandre Neckam rapportés avec constance par les historiens depuis Charles Homer Haskins[33]. Dans un ouvrage à vocation lexicographique, *Sacerdos ad altare*, datable de la première décennie du XIII^e^ siècle, Neckam, encore lui, donne en effet une liste de lectures prescrites pour accéder à divers arts, dont la médecine[34]. Pour cette dernière, l'énumération fait état de textes arabes traduits en latin par Constantin l'Africain au XI^e^ siècle ainsi que d'œuvres traduites du grec : l'*Isagoge* de Johannitius — c'est-à-dire de Hunain ibn Ishâq (IX^e^ s.) —, le *Pantegni* d'Haly abbas al-Magusi, les *Diaetae particulares et universales* et le *Liber urinarum* d'Isaac Israeli, le *Viaticum* d'Ibn al-Gazzar, les *Aphorismes* et le *Pronostic* d'Hippocrate avec commentaire de Galien, et l'*Ars parva*, un traité sur les urines et un autre sur le pouls, derrière lesquels on reconnait les livres

31. Voir à ce sujet J. J. Bylebyl, « The Medical Meaning of Physica », in *Osiris, A Research Journal devoted to the History of Science and its Cultural Influences*, second series, vol. (1990), 6, p. 16-41 ; D. Jacquart, « La médecine entre théorique et pratique : retour sur quelques définitions originelles », dans M. Lutz-Bachmann, A. Fidora (éds.), *Handlung und Wissensschaft. Die Epistemologie der praktischen Wissenschaften im 13. und 14. Jahrhundert / Action and Science. The Epistemology of the Practical Sciences in the 13th and 14th Centuries*, Berlin, Akademie Verlag, 2008, p. 33-42, et Ead., « Médecine et philosophie naturelle à Salerne au XII^e^ siècle », dans P. Delogu, P. Peduto (éds.), *Salerno nel XII secolo. Istituzioni, società, cultura*, Atti del convegno internazionale, Salerne, Provincia di Salerno, Centro di studi salernitani « Raffaele Guariglia », 2004, p. 399-407.

32. Édition dans *CUP*, I, n° 453.

33. D. Jacquart, « Médecine et pharmacie à Paris au XIII^e^ siècle », dans *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances de l'année* 2006 (150/2), p. 999-1029 (p. 1003).

34. Texte édité très récemment par C. McDonough, *Alexander Neckam. Sacerdos ad altare*, Turnhout, Brepols, 2010.

respectifs de Théophile et Philaret, Dioscoride et Macer sur la nature des herbes, et enfin les livres d'Alexandre de Tralles. On y reconnaît la collection de textes vouée à devenir canonique qui, rassemblée sans doute à Salerne, se répandit en Angleterre et en France à partir de la seconde moitié du XII[e] siècle sous le nom d'*Ars medicine*.

Cette liste des lectures donnée dans *Sacerdos ad altare* est rapportée depuis Charles Homer Haskins à l'enseignement parisien, tel qu'il aurait été délivré lors du séjour du lettré anglais à partir de 1175[35], et à la confronter avec les lectures au programme énumérées dans les statuts de 1270-1274[36], on ne peut que constater qu'elles se recouvrent : si les statuts parisiens de 1270-74 sont le premier document quant aux lectures au programme, ils ne font donc qu'entériner une situation antérieure[37].

La liste fournie par Neckam donne en tout cas à penser que le corpus salernitain faisait partie des lectures des maîtres parisiens dans les dernières années du XII[e] siècle, voire plus tôt — de son côté, le *Didascalicon* d'Hugues de Saint-Victor laisse entendre que l'*Isagoge* de Johannitius était déjà connue à Paris vers 1120[38] —, et c'est chose pleinement perceptible au début du XIII[e], avec le commentaire de *Girardus Bituricensis* écrit à la demande d'homologues parisiens avant 1237.

Gilles de Corbeil, on l'a dit, étudia à Salerne et en rapporta doctrines et textes : il passe ainsi pour un des premiers à avoir introduit l'*Ars medicine* à Paris[39]. Tournons-nous donc pour finir à nouveau vers ce personnage dont la vie ne nous est pas entièrement bien connue, mais dont on subodore quelque importance dans la question qui nous retient ici.

On a évoqué plus haut son éloge des Salernitains et il faut revenir sur l'emploi qu'il fit et prôna de leurs écrits en nous tournant à présent vers son *De virtutibus et laudibus compositorum medicaminum*, un long poème de 4663 hexamètres dactyliques composé entre 1180 et 1195. Dans un premier prologue en prose, l'œuvre était adressée à ceux qui voulaient se former à la pratique médicale, *Introducendis in practicam*, et il y était affirmé que

35. Voir Ch. H. Haskins, *Studies in the Histories of Mediaeval Science*, Cambridge, Harvard Univ. Press, 1924, p. 356-376 : R. W. Hunt, *The Schools and the Cloister, The Life and Writings of Alexander Nequam*, éd. et rév. M. Gibson, New York, Clarendon Press, 1984, p. 2-5 ; T. Hunt, *Teaching and Learning Latin in Thirteenth-Century England*, Cambridge, Boydell & Brewer, 1991, 2 vols, vol. 1, p. 250-271 ; C. O'Boyle, *The Art of Medicine, Medical Teaching at the University of Paris, 1250-1400*, Leiden-Boston-Köln, Brill, 1998, p. 116-120.

36. Les deux textes ont été récemment mis en regard, en traduction anglaise, dans F. Wallis (éd.), *Medieval Medicine : A Reader*, Toronto, Univ. of Toronto Press, 2010, p. 193-195.

37. D. Jacquart, F. Micheau, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, Maisonneuve et Larose, 1990, rééd. 1997, p. 173.

38. D. Jacquart, *La médecine médiévale dans le cadre parisien*, p. 162.

39. Voir C. O'Boyle, *The Art of Medicine. Medical Teaching at the University of Paris*, p. 13.

nul autre livre de médecine ne leur délivrerait une doctrine aussi féconde que « le livre de l'antidotaire », à savoir le « Grand Antidotaire », une compilation élaborée à Salerne dans les années ayant immédiatement suivi les traductions de médecine arabe par Constantin. Gilles inscrivait son œuvre dans l'entreprise de *translatio studii* vers les écoles parisiennes, et ce transfert devait s'accompagner de ruptures : rupture avec une médecine consistant en une simple application de remèdes énumérés dans des listes sans théorie aucune, et rupture avec la médecine « monastique », comme le montre sa diatribe contre Rigord, qu'il éreinte dans le même ouvrage : il dénonce en effet avec véhémence « les vaines paroles de cet empirique, à réprouver absolument venant d'un auteur damnable entre tous, un déshonneur noircissant la profession, bon à être crucifié, lui qui, en guise de sédatif pour les moines atteints de fièvres aiguës, leur donne le repos éternel et remplit de moines noirs l'enfer trop étroit pour les accueillir tous ! »[40]. En réalité, Gilles a aussi pour cible les médecins cupides de Montpellier[41], et cette critique de Montpellier, récurrente dans son œuvre, pourrait être héritée de ses maîtres salernitains. Quoi qu'il en soit, comme l'a fait remarquer Danielle Jacquart, le malheureux Rigord, né à Uzès ou non loin, cumulait à ses yeux deux défauts : moine de Saint-Denis, il avait peut-être été formé à Montpellier[42]. Qu'il fût lié à Philippe Auguste, non pas peut-être tant comme médecin que comme chroniqueur[43], en constituait peut-être un troisième.

En tout état de cause, lorsque la Faculté de médecine fixa ou plutôt confirma, entre 1270 et 1274, la liste des écrits que les bacheliers candidats à la licence devaient avoir étudiés, des œuvres modernes comme l'*Antidotaire de Nicolas* et les poèmes médicaux de Gilles de Corbeil y figuraient (bien que les « vers » de Gilles, sans mention de titre, n'aient pas été réellement au

40. « Nam est empirici sententia vana Rigordi/Judicio reprobanda meo damnabilis omni/Digna cruce atque sui titulo fuscanda patroni/Qui requiem monachis in acutis febribus offert/Et requiem facit aeternam, modicumque capacem/Obscurum nigris monachis ingurgitat orcum » (*De laudibus et virtutibus compositorum medicaminum*, livre IV, v. 486-491, cité dans E. Wickersheimer, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, p. 705).

41. *Unde sibi caveant Montani farmacopole / Verbosi, vacui, fallaces Quintiliani.* Le *De virtutibus…* eut moins d'écho que ses poèmes sur les pouls et les urines : on n'en connait qu'un seul ms. d'origine parisienne du début du XIII^{e} siècle, aujourd'hui à Londres (BL Add. 22399).

42. D. Jacquart, « Médecine et pharmacie à Paris au XIII^{e} siècle », p. 1006.

43. Voir Rigord, *Histoire de Philippe Auguste*, É. Carpentier, G. Pon et Y. Chauvin (éds.), Paris, CNRS Éditions, 2006, p. 110 : dans son épitre dédicatoire au prince Louis, Rigord se présente comme « magister Rigordus, natione Gothus, professione medicus, regis Francorum chronographus ». Et comme l'ont souligné les derniers éditeurs de ce texte, la présence de ponctuation sur les deux manuscrits entre « phisicus » et « regis » prouve que Rigord ne se présente pas comme médecin du roi.

programme, *non sunt de forma*)[44]. Si le texte au programme n'était pas le *Grand Antidotaire* loué par Gilles mais un de ses rejetons plus petit, c'était un texte sans doute né à Salerne à la fin du XII^e^ siècle, et la mention de cet antidotaire fait l'originalité de la faculté de médecine parisienne par rapport au « tronc commun » européen de l'époque selon Danielle Jacquart[45]. Si donc on admet que le corpus des textes à étudier à Paris prit forme entre la toute fin du XII^e^ siècle, date du témoignage de Neckam, et les années 1230, il faut souligner pour finir la concomitance entre l'œuvre de Gilles de Corbeil, révélatrice d'un intérêt pour la pharmacopée, et l'intégration de cette dernière dans le cursus parisien.

Bien que l'ombre demeure dense sur le processus qui amena à la constitution d'une faculté de médecine à proprement parler, sa naissance illustre le phénomène de transfert des savoirs vers Paris, et il paraît incontestable aussi que l'esprit de Salerne (qui certes n'était pas une université) a plané sur sa genèse ; comme les autres facultés, la médecine apparait comme fraichement institutionnalisée dans la première (ou au plus tard au début de la seconde) décennie du XIII^e^ siècle, grâce à l'appui ou à la bienveillance du pouvoir royal, et on ne saurait oublier ici que Gilles de Corbeil fut médecin de Philippe Auguste ; comme l'a résumé François-Olivier Touati, Gilles et son « confrère » Jean de Saint-Albans, qui exerçaient auprès du roi, paraissent avoir pris une part étroite à la diffusion du savoir scientifique hors du cloître et à son extension pionnière depuis les pôles méditerranéens jusque-là consacrés, Salerne et Montpellier[46]. Mais si divers indices plaident pour un rôle actif de Gilles dans l'institutionnalisation de la discipline et dans la fixation des contours du programme d'études, impossible d'être plus affirmatif, à nouveau faute de preuves.

44. D. Jacquart, F. Micheau, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, p. 172-173.
45. D. Jacquart, « Médecine et pharmacie à Paris au XIII^e^ siècle », p. 1009.
46. F.-O. Touati, « Faut-il en rire ? », p. 256.

« Qui predicat magister est » : Teaching and Preaching in Paris according to Gualterus de Castro Theodorici (Gauthier de Château-Thierry)

Ayelet Even-Ezra

A master of theology in the first half of the thirteenth century, Gualterus de Castro Theodorici (Gauthier de Château-Thierry) was the chancellor of the university of Paris in the years 1246-1249, and the bishop of Paris for several months in 1249 before his death at the end of this year. His question on the office of preaching reflects a lively scholastic discussion taking place in the first half of the thirteenth century regarding the regulation of preaching, and it is the most complete and rich systematic reflection about this subject that reached us from this period. The question is entitled in all three manuscripts *Quaestio de officio predicacionis et doctrine*, but it discusses almost only preaching. Almost – since Gualterus does relate to teaching in the strict sense of masters teaching in the schools in few places. He does that in two principal contexts: first, as a distinct office which is close enough to preaching to allow comparison and analogies between the two; second, as an office which encompasses the duty of preaching, that is, when he examines Parisian masters' preaching rights qua Parisian masters, whose office consists of reading, disputing and preaching. This short contribution shall therefore focus on these two contexts – the comparison between preaching and teaching, and the preaching rights of Parisian masters of theology according to Gualterus and his contemporaries.

1. The moral obligations of teachers vs. preachers

Addressing the problem of whether a preacher must be more perfect than his auditors, Gualterus brings up the argument that preachers should indeed be such, since masters must be more perfect than their disciples and "he who

preaches is a master and occupies the place and office of a teacher" (*is qui predicat magister est et locum magistri et officium occupat*)[1]. This affinity between preaching and teaching led several authors who were engaged in the ethical-juridical aspects of preaching to broaden their discussion into the moral obligations of theology masters as well. At least three theologians of Gualterus' generation concerned themselves with the problem of whether teaching in sin is a sin itself when they discussed the same about preaching, and investigated thereby the precise differences between teaching theology during a *lectio* and preaching. The anonymous author of the questions *De fine actionum spiritualium* in BnF Lat. 3804A, for instance, replies that the answer is the same for both the preacher and the doctor. Preaching, he maintains, is aimed at deeds, whereas teaching (*docere*) is aimed at obtaining the truth of the deed (*veritas operis*). Both, therefore, pertain to the state of perfection, and hence the reliability of both the doctor and the preacher is stained in sin, and they shall not be believed. Nevertheless, he notes, *legere* and *docere* should be distinguished. *Lectio* is done in order to explain the truth and therefore there is no danger of a scandal. This is the reason, he proceeds, why other theologians claim that there is no equal judgement for the doctor and the preacher. Doctors, they argue, transmit pure knowledge, whereas preachers communicate life. While the preacher's moral appearance is essential for his credibility, the doctor's credibility depends only on his being knowledgable and saying the truth. His moral behavior is irrelevant[2]. The author, however, favors the first opinion, perceiving the theology doctor's job as morally requiring, consisting primarily of teaching and not only reading.

A clearer voice in favor of this position is heard in a short question in Vat. Lat. 782, asking whether a sinner can teach. Preaching, the argument goes, is aimed at communicating life, and hence must be done by one who is spiritually

1. Gualterus de Castro Theodorici, *Quaestio de praedicatione*, q. 3, Assisi, Bibl. Comm. 138, fol. 288ra; Toulouse, Bibl. Mun. 737, fol. 27ra; Padova, Ant. 152, fol. 151ra. An edition of the the quaestio is to be published soon.
2. BnF Lat. 3804A, fol. 108rb: "Item queritur si doctor theologie habens conscientiam mortalis peccat docendo. Et videtur quod non [...] Ad aliud quod obicitur de doctore, dicendum quod idem est de illo quod de predicatore. Et intellige doctore theologie, quia predicare propter opus, docere propter veritatem operis habendam, et utraque (?) spectat ad statum perfectionis. Unde doctor non debet esse maculatus crimine manifesto, ne propter scandalum ei non credatur. Lectio autem est ut intelligatur veritas, quod potest fieri sine alio, et ideo non est occasio scandali, racione cuius prohibetur docere. Unde 'legere' ut sumitur in predictis auctoritatibus non est idem quod 'docere'. Alii dicunt quod non est simile de predicatore et doctore, quia predicator intendit communicare vitam, doctor scientiam. Unde predicator immaculatus debet apparere ut ei credatur, sed de doctore sufficit ut sit sciens, et ut credatur uerum dicere et sic ei creditur. Unde dicunt quod in predicta auctoritate ponitur 'docere' pro 'predicare' et 'legere' pro 'docere' sicut doctor docet in scolis".

alive; doctrine, however, relates to knowledge, and therefore should be done by the knowledgeable. The next objections reveal, however, that the main issue at stake is the nature of theology – whether it is theoretical or practical, and if both – whether the two can be separated. Can teachers use theology only as a theoretical knowedge? Hardly, the author claims, and compares it to the *Ethics* of Aristotle, which is not meant to be known but to make its knower good (*ut boni fiamus*[3]). Since theology has to do with both knowing and doing, a doctor in sin should not teach, it is concluded[4]. Later, regarding the question whether doctors must do what they teach, the author reasserts his view of theology as mainly a practical Ethics aimed at being good. Indeed, it is also theoretical knowledge, but not on earth, in the wayfarer's state, but only in the beatific vision.

Alexander of Hales treats teaching in the context of preaching in sin as well. In his reply he refers to the different parts of the soul and assigns each psychological potency a matching activity and a different moral standard. *Legere* accords with the intellect and the imagination; *docere* with the pure, or speculative intellect, and *praedicare* with the practical intellect or the *affectus*. The more perfect and worthy the activity is, the higher the required degree of purity is. Everyone can read (*legere*); in order to teach (*docere*) teachers in general must be of pure intellect, but teachers who teach the truth of piety, as well as pastors, should have purity of life as well[5]. This question of Alexander was before Gualterus de Castro Theodorici's eyes, and he briefly

3. See: Aristoteles, *Ethica vetus*, R. A. Gauthier (ed.) (Aristoteles Latinus 26 1-3) p. 7.
4. Vat. Lat. 782, fol. 136ra: "Item specialius queritur si occultus [peccator] potest docere. Et videtur quod sic, etiam si non sit ei licitum predicare, quia predicacio ordinatur ad vitam, unde oportet ut videtur quod fiat a vivo. Sed doctrina ordinatur ad scienciam, ergo sufficit quod fiat a sciente. Item theologia est theorica et practica, sed finis theorice est scire, finis practice operari. Ergo cum doctor magis utatur ea ut theorica, non tenetur nisi scire. Si dicat quod scire illud non absolute consideratur sed propter bonum, sicut dicit Philosophus in Ethicis: *Non ut scimus inquirimus quid sit uirtus sed ut boni fiamus*, ergo hoc est quia ex opposito sunt theorica et practica. Unde si consideretur theorica est in se (?), habet finem scire solum non habito respectu ad operari. Nam si eius scire esset propter operari, iam esset practica non theorica.
   Respondeo: peccatum est quod notorius predicat et nec predicare potest nec docere, licet aliqui dixerint quod potest docere. Et ratio est, quia predicacio ordinatur ad alterum et per peccatum manifestum privatur ordo ad alterum. Unde dico quod id esse (?) theologie non respicit scire solum sed eciam operari, et ideo peccat notorius peccator docendo. [...] Quod queritur an doctor tenetur facere que docet sicut predicator, responsio: credo quod sic, quia non contemplationis gratia, sed *ut boni fiamus* considerantur a theologo ea que considerantur. Et concedo quod theologia est theorica et practica, sed practica quoad statum uiatoris, theorica in statu comprehensoris, quando uidebimus eum facie ad faciem, Prima Cor. XIII".
5. Alexander de Hales, *De officio praedicationis*, in *Quaestiones disputatae antequam esset frater*, Ed. the Quarracchi Fathers, Quaracchi, Collegii S. Bonaventurae,1960, vol. 2, p. 523.

rehearses these views with slight differences. *Lectio* relates to pure knowledge and therefore demands purification of the intellect (that is, being free of any falsity), whereas preaching relates to actions and hence demands purification of the *affectus* or the practical intellect and of the preacher's life[6].

All four theologians agree therefore that one should distinguish between transmitting true knowledge and teaching how to live properly. All agree that the transmission of pure knowledge and the explanation of the truth require nothing from the teacher except being knowledgeable. The debate, therefore, is on the question to what extent the teaching of theology can be perceived as such, that is, if its theoretical dimension is inseparable from the practical. Most of them view the specific activity of *legere* as pertaining to knowledge alone, whereas preaching and teaching in a broader sense involve a strong practical dimension, and hence the speaker – be he a preacher or a doctor – should serve as an example for his words, if not in truth, at least in his outer appearance.

It is this morally neutral position of the purely intellectual *lectio*, that makes Gualterus argue later that it might prove dangerous for the student. Discussing the preaching right of notorious excommunicates in question eight, he informs us that they are not allowed to teach, and therefore nor to preach. Nevertheless, since they are admitted into sermons as listeners, he ponders, why should they not be admitted as listeners into the classroom as well? This question gives him another opportunity to delineate the differences between the two practices. First, precisely because the *lectio* pertains to the intellect alone, it may tempt the excommunicate to fall into the sin most associated with knowledge in the Middle Ages – the sin of pride. Moreover, the sermon is edifying and discusses simple issues necessary for salvation: it would be unfair to deprive the excommunicated from hearing them. The arcane wisdom communicated in the *lectio*, however, is reserved for the worthy[7].

6. Gualterus de Castro Theodorici, *Quaestio de praedicatione*, q. 5, Assisi 138, fol. 288va; Toulouse 737, fol. 28ra; Padova 152, fol. 151va: "Quia predicacio est ad faciendum sicut lectio ad intelligendum. Unde sicut lectio exigit purgacionem intellectus ita predicacio purgacionem affectus. Purgacio uero intellectus in ueritate doctrine est, que est secundum pietatem sine admixtione falsitatis. Purgacio uero affectus uel intellectus practici qui fit per quandam extensionem speculatiui, quia extendente se intellectu speculatiuo fit practicus ut dicit Philosophus, in ueritate doctrine est que est secundum pietatem quam habet speculatiuus uel quam supponit a speculatiuo, et in ueritate uite uel operacionis quam debet habere. Quia practicus est qui respicit opus et affectum et secundum affectum dicimur operantes ut dicit Philosophus. Et propter hoc in predicatore exigitur ueritas doctrine et puritas uite".

7. Gualterus de Castro Theodorici, *Quaestio de praedicatione*, q. 8, Assisi 138, fol. 290ra; Toulouse 737, fol. 29vb; Padova 152, fol. 152ra: "Ad aliud dicendum quod non est simile de lectione et predicacione, quia lectio intellectum respicit et ad sciendum est, et ideo non recipitur [excommunicatus] ibi, quia de facili posset inflari, II Cor. ii, et sic peior fieri. Predicacio uero respicit affectum et ad faciendum est, et inuitat ad

2. Parisian masters as public preachers

Teaching was not only compared with preaching. As is well known, it was one of the three obligations of masters of theology in the university of Paris, next to *lectio* and *disputatio*. Yet while we know a little on preaching in front of the university (*coram universitate*)[8], almost nothing is known on the preaching of masters in front of non-university publics. The eleventh question in Gualterus' treatise provides us, however, with a unique gaze into a debate on this extra-school activity and into the debated position of Parisian masters of theology in medieval society in general.

The main issue of Gualterus' treatise is the regulation of preaching rights – who may preach, when and where. The principle that guided the solutions for his first questions regarding women and laymen was that only those who have office and orders may preach publicly. All the others – women, laymen and even angels – may well preach, but only in private. Nevertheless, when he tackles the question of monks' preaching rights, Gualterus presents a broader reasoning. He divides those who can preach publicly into two groups – those who can because of their *ordo* and those who can because of their *dignitas*. Mendicants are classified under the group of *ordo*, for unlike ordinary monks, these orders were established particularly for the mission of preaching. Masters of theology, on the other hand, are classified, due to their cathedra, under the category of *dignitas*, together with major prelates[9].

It is for these two representatives of dignity that Gualterus devotes distinct questions, as particular cases of the delicate problem of preaching without being sent or invited. The seventh question begins with asking whether a bishop can preach out of his own diocese without being called or sent, and quickly proceeds to examine the general problem of unsent preachers. The eleventh question discusses at length the right of regent masters of theology in Paris to preach out of the schools, whether in Paris or elsewhere.

Dealing with the latter problem, Gualterus chooses to present two current opinions without proposing a solution of his own. The debate seems to be theoretical, since even those who support the right of masters to preach

> faciendum bonum et uitandum et detestandum malum, et ideo recipitur hic. Ea enim que sunt de necessitate uite uel salutis non debent subtrahi eciam excommunicatis, sicut est predicacio. Lectio uero et disputacio fit ad communicacionem sciencie et sapiencie, ubi non est necessitas ineuitabilitatis, etsi utilitatis uel expediencie. Preterea, in lectione est communicacio secretorum misteriorum Dei que non debent indigni attingere. Set in dispensacione predicacionis non sic, quia non fit ibi communicacio secretorum set communium que omnes tenentur scire".

8. On preaching as part of university activities see: O. Weijers, *Terminologie des universités au XIII^e siècle*, Roma, Edizioni dell'Ateneo, 1987, pp. 378-381 and the references given there.
9. Gualterus de Castro Theodorici, *Quaestio de praedicatione*, q. 4.

everywhere without permission claim that although they can, it is preferable that they would not do so. The heart of the problem is the ambiguous position of privileged Parisian masters in the traditional ecclesiastical and geographical structures of power. The arguments against their overall preaching rely upon this traditional setting. In general, nobody should preach unsent. Since masters have no community and care for souls, they have no place in the hierarchy that divides Christianity and assigns each priest his "field". If they preach, therefore, they transgress the borders, using their scythe on someone else's harvest (*ponunt falcem in messem alienam*)[10]. Bishops too, the arguments go on, are limited to their juridical realm and cannot preach outsides it. Even masters cannot teach in a place different from their own university without permission. All the more so they are not authorised to preach – in Paris or elsewhere.

In support of the *licencia praedicandi ubique*, the main line of defence of the opposite party concentrates on the unique privileged status of the *studium* in Paris, that is, its direct relation with the Pope and with the universal Church he represents:

> Some say that a master of theology in Paris can preach everywhere without the permission of the bishop of the diocese. The reason is that he was placed by the order of the Pope, who is the head of the entire Church, as the teacher not only of the Parisian church, but also of the universal church[11].

The deep involvement of the Pope in the ordering of the Parisian *studium* is explicitly appealed for. By ordaining the status of the magisterium and of the study of theology (or, according to one of the manuscripts, of all the disciplines and theology in particular), he gave the master authority and sent him to carry out the mission of the magistrate, that is, to read, preach and dispute[12].

10. On this common phrase, paraphrasing Deuteronomy 23:25, see Y. Congar, "Aspects ecclésiologiques de la querelle entre mendiants et séculiers dans la seconde moitié du XIII^{e} siècle et le début du XIV^{e}", in *AHDLMA*, 36 (1961), pp. 35-151, p. 57, n. 38.

11. Gualterus de Castro Theodorici, *Quaestio de praedicatione*, q. 11, Assisi 138, fol. 290vb; Toulouse 737, fol. 31ra; Padova 152, fol. 152va: "Quidam dicunt quod magister in theologia Parisius potest ubique predicare non petita licencia episcopi diocesis. Et racio eorum est quod de ordinacione domini pape, qui est caput totius ecclesie, positus est doctor non solum parisiensis ecclesie, set eciam uniuersalis".

12. "In hoc enim quod dominus papa ordinat statum studii theologie et magisterii priuilegiando et confirmando ordinacionem uocandi magistros ad magisterium [...] dat auctoritatem magistro, et quasi mittit eum ad execucionem officii magistratus, quod triplex est, scilicet legere, predicare et disputare". Padova 152 has, instead of 'studii theologie', 'studii et maxime quo ad statum studii dei doctrine', implying that papal involvement in the Parisian studium was not limited to the faculty of theology.

This privilege applies to regent Parisians masters alone – other masters do not enjoy these ubiquitous rights ("Non sic autem de doctoribus theologie alibi regentibus, qui sunt doctores ecclesie particularis, nec sunt missi uel priuilegiati ad legendum ex speciali ordinacione domini pape").

In response to the charge of lacking any care for souls, this party turns to the topos of the two keys. The key of knowledge (*clavis scientiae*), they maintain, was given to the Parisian masters by the Pope, even if it is the chancellor who gives it in his name. This is why, although masters have no rights concerning the key of power (*clavis potentiae*), they do have care for souls regarding everything that pertains to the key they do possess. This separation between the keys allows them to object the analogy with the bishop who is limited to his territory: bishops are indeed superior to masters, but their key of power is limited and so is their key of knowledge, being dependent on the former. Theology doctors, however, have only one key, but it is unlimited *pro loco*, with regard to preaching and teaching alike. Unlike what the opposite part argued, masters may indeed teach wherever they like without permission, although it is recommended that they shall do so only where they are known, and that they shall inform the chancellor first.

Against this free movement of the Parisian master in the ecclesiastical fields and in the Christian world, the opposite party reasserts his position outsides the ecclesiastical hierarchy. Wishing to keep the masters inside the classroom's walls, they claim that the key of knowledge pertains to school alone, and the triple obligation of the masters should be pursued only at school. The true sense of the papal mission was that masters should educate and train clergymen and prelates, who shall later become part of the traditional ecclesiastical hierarchy and preach to their flocks; it is not to take the latter's place.

The readers may wonder why the eminent knowledge of doctors of theology is not brought forth in support of their overall preaching activity. Yet this absence is clarified when put in the broader context of the regulation of preaching against heresy and against non-ecclesiastical, independent, charismatic preachers. Throughout the history of the struggle on the right to preach, a claim for knowledge had a radical, subvertive potential. Knowledge was culturally perceived as a divine gift meant to be communicated to the benefit of others[13]. Waldensians, for instance, argued that if laymen and women know the word of God, they must preach, or otherwise they

13. On this perception of knowledge as a gift given for the benefit of others see A. Blamires, "Women and Preaching in Medieval Orthodoxy, Heresy and Saints' lives", *Viator*, 26 (1995), pp. 135-52, here pp. 140-41; A. Even-Ezra, "The Conceptualization of Charisma in the Early Thirteenth Century", *Viator*, 43 (Spring 2013), pp. 151-168.

would sin[14]. Similarly, Gratian specifically affirmed that "praeter domini sacerdotes nullus audeat predicare, sive monachus sive laicus ille sit, *qui cuiuslibet scientiae nomine glorietur*"[15]. Gualterus followed this line of thought throughout the treatise, arguing that sometimes gifts are given not to the benefit of others but for oneself, and noting that gifts such as prophecy can also be private. Knowledge, as precious as it is, cannot be a criterion or a justificarion for one's claims to preach. With this tradition in mind, arguing here that the sumptuous knowledge of theology masters may support their right to preach everywhere would not be in line with his and the canonists' general approach.

Gualterus wrote in a period particularly tense and competitive regarding preaching. In particular, mendicants were increasingly accused for preaching without any invitation, holding their sermons at the very same time the local priests and bishops spoke, and drawing the entire audience from the church, leaving the priest alone. These tensions between secular clergy and itinerary monks were, as is well known, to catch fire in the university itself only five years after Gualterus' death.

When Yves Congar studied the ecclesiological aspects of this long *querelle* of the secular masters and the mendicants, he concluded that the secular masters represented localism and traditional order, whereas the mendicants appealed for Papal centralism and universalism. The papacy, he asserted, supported the orders of Cluny, Cîteaux and later the mendicants, in order to strenghthen itself and to weaken the independency of the local churches: "Le Saint-Siège a trouvé, dans ces 'ordres', des hommes et une force de caractère supranational, supralocal. En un sens, supra-épiscopal"[16]. Nevertheless the question above betrays the fact that theology masters qua masters – that is, including one William of Saint-Amour – could be thought of as potential rivals of localism, agents of a universal papal mission, who believe they can preach wherever they like, in a manner quite similar to that of the privileged mendicants. Thus, it illustrates anew the similarity between these two products of the early thirteenth century, on the threshold of the burst of their conflict. University masters of theology, as well as the friars, transgressed the borders of the local and traditional power structures of the changing Europe. Both were supported by the papacy during conflicts with local entities such as the city or the Chapter, and this support increased their power at the same time it enhanced that of the papacy. The debate over masters' ubiquitous preaching, of which

14. Bernard de Fontcaude, *Adversus Waldensium sectam liber* 4.2, ed. Migne, PL 204, 805.
15. Gratianus, *Decretum*, 1, c. 19, ed. E. Friedberg, *Corpus Iuris Canonici*, Leipzig, 1881 (reprint Graz, 1959), p. 625.
16. Y. Congar, "Aspects ecclésiologiques", p. 38.

Gualterus is our only witness, throws new light on the ambiguous political position of the University of Paris between localism and supra-localism in Europe in the first half of the thirteenth century.

Conclusions

Les enseignements que l'on peut essayer de tirer des exposés qui précèdent, peuvent se lire à deux niveaux. Le plus immédiat est celui de la mutation sous forme universitaire de disciplines qui étaient toutes pratiquées, parfois depuis longtemps, dans les écoles (monastiques, canoniales, cathédrales, « privées ») mais auxquelles l'inscription dans un nouveau cadre institutionnel a tout à la fois imposé des contraintes inédites et offert des possibilités de développement inconnues jusque-là. Mais on peut aussi, plus largement, s'interroger, avec une attention particulière pour le cas français et parisien, sur la relation entre ces mutations intellectuelles et celles qui ont affecté dans les mêmes décennies l'ordre social, politique et religieux dans lequel les unes et les autres se sont produites. S'il n'est évidemment plus question aujourd'hui d'expliquer, selon un déterminisme simpliste, les transformations de la sphère « idéologique » par celles des structures économiques et sociales, il reste que l'université – surtout celle qui apparaît dans la plus grande ville de l'Occident médiéval, capitale d'un royaume en pleine expansion – ne peut être isolée du monde environnant, alors même que tous – papes, princes et maîtres eux-mêmes – étaient, sauf exceptions, d'accord pour affirmer que l'*utilitas* était la raison d'être et la justification premières du savoir discursif et de sa diffusion par l'enseignement.

Naturellement, le premier problème pour l'historien est celui de l'insuffisance des sources, qu'il s'agisse des documents d'archives ou des manuscrits liés à l'enseignement. Dans les deux cas d'ailleurs, pour notre époque, autant qu'à la relative rareté des textes conservés, la difficulté tient à leur caractère souvent anonyme, mal daté et mal localisé, qui rend malaisée la contextualisation sans laquelle on risque de n'avoir le choix qu'entre un constat d'impuissance ou des hypothèses invérifiables. Soulignons quand même qu'il est parfois possible de surmonter ces apories par une attention minutieuse aux données codicologiques et diplomatiques, aux genres littéraires et au style, au système de références et au vocabulaire.

Le bilan n'est donc pas, au total, si mince et permet, sinon d'avancer des conclusions définitives, du moins d'ouvrir quelques pistes pour les recherches à venir, d'énoncer quelques mises en garde, de proposer ou de confirmer quelques données fondamentales dont la pertinence paraît désormais incontestable.

Au premier rang de ces données fondamentales viennent celles qui définissent le contexte de la naissance de l'université de Paris. La prosopographie permet d'entrevoir le milieu humain constitué par les premiers maîtres et étudiants parisiens, sans pour autant lever toute ambiguïté : la jeune université a-t-elle fonctionné comme un creuset social, ouvrant l'accès des études, par les facilités et les garanties qu'elle offrait, à des jeunes gens plus nombreux et d'origines plus diverses ou a-t-elle au contraire renforcé, par son caractère unique et sa prétention d'excellence, l'aspect élitiste du recrutement dans une institution qui se définissait elle-même comme *Parens scientiarum* ? La double dimension, ecclésiastique et politique, de l'université, protégée sinon fondée à la fois par le pape et par le roi, est en tout cas essentielle ; dès les premières attestations documentaires – le *privilegium regale* de 1200, les statuts de 1215[1] – apparaît clairement la volonté de faire de l'université une institution bien organisée, originale, autonome, et de donner à ses membres un *status* particulier qui, combinant les privilèges canoniques et la sauvegarde royale, réservait aux *scolares* une place à part et à leur activité spécifique, c'est-à-dire le travail intellectuel, une visibilité sociale jusqu'alors inconnue.

Car c'est évidemment là le plus important. Que représentait dans les premières décennies du XIII^e^ siècle l'université de Paris, en tant que fédération d'écoles de disciplines diverses, dans la géographie des savoirs et l'économie de leur diffusion ?

On a volontiers insisté, ces dernières années, sur son rôle de redistribution, de reclassement, de remise en ordre, à l'instigation des autorités établies et des maîtres en place, spécialement des théologiens. À l'université seraient ainsi imputables l'« exil des belles-lettres » cher à Étienne Gilson, le déclassement de l'encyclopédisme, la marginalisation de la rhétorique et des disciplines du *quadrivium*, la prohibition du droit civil, la distinction et la hiérarchisation des facultés, etc.

Ces observations assez négatives ne manquent certes pas de pertinence, mais elles appellent cependant de larges correctifs, comme l'auront montré, nous l'espérons, les communications réunies dans ce volume d'où ressort,

1. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, H. Denifle et É. Chatelain (éds.), t. I, Paris, Delalain, 1889 (*CUP*, I), n° 1 et 20.

nous semble-t-il, une vision nettement plus optimiste de l'apport proprement intellectuel de l'université du XIII^e^ siècle.

D'abord, ces critiques impliquaient qu'un fossé profond se soit presque immédiatement creusé entre l'université naissante et les écoles de type ancien qui semblent quasiment disparaître de l'horizon historiographique dès les premières années du siècle au profit exclusif de l'institution nouvelle. Or on s'aperçoit au contraire de plus en plus que, si l'on cesse de lui attribuer systématiquement toute la documentation anonyme ou mal localisée du début du siècle, l'université de Paris, dans les premières décennies de son existence, était à la fois encore assez isolée en son genre, malgré son prestige grandissant, et insérée au milieu d'un réseau d'autres institutions d'enseignement bien vivantes et de niveau tout à fait honorable : il s'agissait à la fois des autres universités, nées en même temps que celle de Paris et indépendamment d'elle comme Bologne ou Oxford (qui ont même pu exercer sur elle une certaine influence) et surtout, y compris à Paris même et dans toutes les villes de la moitié Nord du royaume de France, de toutes sortes d'écoles urbaines, monastiques, cathédrales, canoniales (en attendant la multiplication des *studia* mendiants) qui maintenaient vivant l'héritage du XII^e^ siècle tout en évoluant parallèlement aux écoles parisiennes.

L'autre remarque qui s'impose, à la lecture des contributions réunies ci-dessus, c'est que les institutions universitaires parisiennes, qui ne se sont mises en place que progressivement avant 1250, n'ont pas imposé d'entrée de jeu aux maîtres un carcan paralysant. Certes, très tôt, comme le montrent les mises en garde et condamnations de 1210, 1215, 1228, 1231, 1241 etc.[2], les autorités et en particulier la papauté ont été sensibles aux risques d'hétérodoxie et ont placé les enseignements parisiens sous la tutelle de l'Église et des théologiens. Il n'en est pas moins vrai que les facultés parisiennes ont été capables de véritables nouveautés : la plus connue est évidemment l'irruption massive de la philosophie d'Aristote dans le champ des savoirs, philosophie qui, malgré les résistances initiales, a été peu à peu assimilée entre le tout début du siècle et les années 1240 ; mais il faut aussi y ajouter, pour les artiens, la *logica modernorum* et la grammaire modiste, chez les canonistes les compilations de plus en plus complètes de décrétales, chez les théologiens le recours systématique aux *Sentences* de Pierre Lombard etc.

Enrichissement important des contenus donc, et enrichissement aussi des méthodes et des techniques de « maniement du savoir ». Il n'y a sans doute pas eu ici de rupture radicale avec l'époque antérieure, mais l'existence même du cadre statutaire de l'université, qui imposait la concertation entre les maîtres, la définition de programmes et de cursus d'études obligatoires,

2. *CUP*, I, n° 11, 20, 59, 79, 128.

l'organisation d'examens réguliers devant des jurys etc., a forcément entraîné, pour des raisons pédagogiques, une certaine uniformisation et standardisation des méthodes d'enseignement, aussi bien de la *lectio* et de la *quæstio* que de la coordination des deux. Il serait cependant trompeur de ne voir là qu'un processus contraignant et appauvrissant qui s'opposerait au dynamisme créateur et à la liberté intellectuelle dont auraient joui les maîtres du XII^e^ siècle. Ce qui est dit plus haut dans ce volume aussi bien des commentaires philosophiques que de l'exégèse biblique ou des « sentences » théologiques, montre au contraire que l'intensification de l'enseignement dans le cadre universitaire et la vivacité des échanges entre maîtres ont conféré aux techniques pédagogiques traditionnelles – non sans insuffisances et tâtonnements, bien sûr – une fécondité nouvelle : leurs dimensions heuristiques se sont enrichies, leurs capacités à permettre l'expression de doctrines personnelles et de positions originales se sont affirmées.

Le *terminus ad quem* choisi pour le colloque de septembre 2012 – le milieu de la décennie 1240 – marque-t-il un point d'aboutissement dans l'histoire de l'université de Paris au Moyen Âge ? Certainement pas. Mais sans doute une étape importante. L'institution était bien en place. Sa place dans l'Église et la société ne sera plus guère contestée, même s'il lui restait à absorber le choc de l'intégration des Mendiants. Quant à l'enseignement proprement dit, s'il avait encore devant lui des difficultés à affronter (le défi « averroïste » dans les années 1260-70) et des domaines à défricher (la philosophie morale et politique), il n'en était pas moins désormais assez sûr de lui-même, de ses contenus, de ses méthodes et de ses finalités pour que l'on puisse se risquer à parler d'un « modèle universitaire » parisien reconnu comme tel[3] et capable de s'imposer au-delà du monde universitaire lui-même, dans de très larges secteurs de la culture occidentale.

Ainsi nous espérons avoir réussi à éclairer davantage ce que l'on pourrait appeler la « genèse » de l'enseignement universitaire dans une vue d'ensemble, qui mérite par ailleurs certainement d'être affinée et complétée dans les détails.

3. Ce « modèle » parisien concerne évidemment avant tout les arts libéraux, la philosophie et la théologie ; pour le droit et la médecine, il faudrait plutôt regarder du côté d'Orléans, de Montpellier et surtout de l'Italie.

Index

Index des manuscrits

Amiens, Bibl. municipale, *406*, 131, 150, 153–155, 158, 159, 161–166, 168–170, 193–195
Assisi, Bibl. comunale, *138*, 400, 402, 404
Avranches, Bibl. municipale,
149, 326
232, 226, 227, 238, 243
Bâle, Universitätsbibl., *D.III.6*, 390
Bamberg, Staatsbibliothek,
Can. 17*109*, 282
ms. mat. *4*, 367
Barcelona, Archivo de la Corona de Aragón,
Ripoll *109*, 8, 29, 70, 75, 92, 118, 129, 130, 136, 216, 355
Ripoll *190*, 353, 354, 357
Besançon, Bibl. municipale, *379*, 337
Brugge, Openbare Bibl., *220*, 327
Bruxelles, Bibl. Royale, *1407-09*, 328
Cambrai, Bibl. municipale, *561*, 282
Cambridge,
Gonville and Caius College, *509*, 211
Peterhouse College, *206*, 226
St. John's College,
C. 7(57), 283
D. 12, 79
D.12, 79
Città del Vaticano, Bibl. Apostolica Vaticana,
Ottob. lat. *2796*, 22
Regin. lat.
135, 282
1261, 364
Vat. lat.
782, 400, 401
7678, 81
10060, 353
Dijon, Bibl. municipale, *219*, 282
Erfurt, Wissenschaftlische Bibl.,
Ampl. *394*, 367
Ampl. *Q 357*, 367
Erlangen, Universitätsbibl., lat. *219*, 282
Firenze,
Bibl. Medicea Laurenziana, Pluteus *29.1*, 376, 380, 386
Bibl. nazionale, Conv. sopp.
240, 258
G4 355, 211
G4 853, 226
Leiden, Universiteitsbibliothek,
Voss. lat. *O. 38*, 124
Voss. lat. *Q. 103*, 109
Lilienfeld, Stiftsbibl. *220*, 326, 327
London, British Library,
Add.
8167, 86
8786, 156
22399, 397
Harley
658, 282
1762, 282
3596, 282
3855, 282
Royal
9 E XII, 282
15 B IV, 282
2.D.30, 79
7.F.XIII, 291, 292

München, Bayerische Staatsbibl.,
Clm. *14763*, 82–84
Clm. *16084*, 322
Clm. *22293*, 354
Napoli, Bibl. nazionale,
VII.C.14, 291
VIII.G.8, 226
Orléans, Bibl. municipale, *283*, 86
Oxford,
Bodleian Library,
Digby *2*, 86
Digby *174*, 78
Lat. misc. *c. 71*, 226
Laud. lat. *105*, 282
Laud. misc. *368*, 87
Rawlinson *C 161*, 282
Corpus Christi College, *283*, 205, 215
Padova, Bibl. Antoniana, *152*, 399
Paris,
Archives nationales,
JJ 26, 22
L 242, 24
M 66, 22
M[a] 2, 24
Bibl. de l'Arsenal,
910, 85
1132, 354
Bibl. Mazarine,
lat. *758*, 282
lat. *1708*, 282
Bibl. nationale de France,
lat. *385*, 261
lat. *507*, 258
lat. *3230*, 282
lat. *3572*, 226
lat. *3804A*, 226, 399, 400
lat. *6552*, 367
lat. *6567*, 124
lat. *6569*, 238
lat. *6602*, 111
lat. *7775*, 111
lat. *8653*, 351–354, 356, 357
lat. *9632*, 326, 328
lat. *14414*, 261
lat. *14416*, 255
lat. *14423*, 291
lat. *14443*, 265, 271
lat. *14609*, 322
lat. *14698*, 228
lat. *14807*, 282
lat. *14868*, 282
lat. *15603*, 259, 266, 272
lat. *15604*, 262, 266, 272
lat. *15652*, 295
lat. *16204*, 99, 366
lat. *16206*, 99
lat. *16208*, 93
lat. *16581 II*, 124
lat. *16598*, 107
lat. *16663*, 374
lat. *17990*, 282
lat. *18108*, 282
n.a.l. *1576*, 334
Philadelphia, Free Library, Lewis European *53*, 156
Pommersferlden, Schlossbibl., *40/2919*, 282
Praha, Národní knihovna *III F 10*, 226
Roma, Bibl. di S. Isidoro, *10*, 155, 156, 158
Salzbourg, Stift Sankt Peter, *40/2919*, 282
Sitten, Archives du Chap. de Sion, *n[o] 83*, 344
Stuttgart, Württembergische Landesbibl., *HB VIII*, 354, 357

Toulouse, Bibl. municipale, *737*, 400
Troyes, Médiathèque (Bibliothèque Municipale),
1024, 260, 261, 264, 270
140, 282
385, 326
757, 262
964, 282, 283, 287, 289
Valenciennes, Bibl. municipale, *193 (185)*, 324
Warsaw, Bibl. Narodowa, lat. *O. vel. l. 16*, 282
Wien, Österreichische Nationalbibl., lat. *5311*, 367
Winchester, College *50*, 155, 163

Index des noms anciens

Accessus philosophorum, 72, 216, 217, 261
Adam de Courlandon, 58
Adam Parvipontanus, 77, 86, 104, 107, 115
Adenulfus de Anagni, 53, 211, 218
Aequivocus, 388
Afflah Hispanensis, 105
Alanus de Insulis, 98, 146, 381, 386
Albertus Magnus, 99, 105, 129–131, 134, 137, 141, 149, 158, 173, 186, 219, 221–223, 226, 228, 243, 244, 296, 310–313, 360
Albius Tibullus, 124
Alcuinus Flaccus, 114
Alexander de Aphrodisias, 86, 107
Alexander de Tralles, 396
Alexander de Villa Dei, 65, 72, 75, 103, 115, 116, 122
Alexander Halensis, 10, 55, 60, 139, 142, 147, 257, 276, 295, 296, 298, 299, 302, 305, 306, 308–310, 312, 401
Alexander III, 280, 317, 323, 324, 339
Alexander IV, 35, 46
Alexander Neckham, 49, 86, 94, 104, 110, 118, 119, 224, 392, 395, 396
Alfarabi, 113, 213, 219, 222, 225, 364, 368, 369
Algazel, 144, 145, 211, 212, 219
Amalricus de Bena, 23
Anaxagoras, 174
Anonymus Aurelianensis, 79, 86
Anonymus Cantabrigiensis, 77, 79, 85, 86
Anonymus D'Orvillensis, 80
Anonymus Laudianus, 77
Apuleius (Lucius Madaurensis), 119
Aristoteles, 20, 55, 61, 75, 76, 80, 82, 85, 86, 91, 95–97, 105–107, 109, 113, 117, 119, 120, 122–124, 129–139, 141, 143, 144, 146, 149–152, 154, 156, 157, 173, 174, 178, 179, 181–183, 185, 186, 205–207, 210, 212–215, 218, 219, 221–223, 225, 226, 229–242, 244, 245, 312, 313, 359–362, 366, 367, 370, 373, 374, 394, 401, 411, 438
Arnoldus (magister), 70
Arnoldus de Saxonia, 206
Arnoul de la Pierre, 90
Arnulfus Provincialis, 72, 207, 213, 214, 218, 219, 222, 224, 228, 238, 239, 243
Ars Meliduna, 78
Atticus, 111
Aubericus Cornutus, 343
Auctoritates Aristotelis, 149
Augustinus, 106, 114, 123, 141, 146, 150, 214, 236, 252, 264, 303, 308, 310–313
Aulus Persius Flaccus, 104
Avendauth, 106
Averroes, 94, 117, 137, 145, 151, 174, 186, 187, 309, 312, 313, 360–362, 370
Avicebron, 145
Avicenna, 94, 106, 117, 144, 145, 174,

219, 240, 305, 309, 312, 313, 360, 362, 364, 370
Azo Bononiensis, 52, 95
Barthélemy de Roie, 18
Bartholomeus Brixiensis, 343
Beda Venerabilis, 98, 104, 114
Benedictus de Sausetun, 55, 56
Bernard de Montfaucon, 165
Bernardus Bononiensis, 51
Bernardus Clarevallensis, 385
Bernardus de Fontcaude, 406
Bernardus Papiensis, 51, 319, 321, 323, 325
Bernardus Silvestris, 98
Bertrand du Pont, 353
Blanche de Castille, 33, 40
Boethius, 85, 86, 105–109, 112, 114, 116, 119, 120, 122, 123, 146, 147, 205, 208, 216, 217, 220, 226, 233, 242, 361, 362, 370, 374, 376, 378
Boethius de Dacia, 173
Bonaventura de Bagnoregio, 60, 146, 256, 263, 296, 300, 304, 309, 310, 313, 314
Boncompagno da Signa, 355
Burgundius Pisanus, 207, 221, 229
Cassiodorus, 220, 226, 242
Charlemagne, 28
Chrétien de Troyes, 25
Cicero, 95, 97, 102, 106–113, 116, 119, 122–124, 206, 208, 210, 212–214, 217, 218, 224, 233, 236, 237, 243
Coluccio Salutati, 124
Commentarium abrincense in Ethicam veteram, 226, 227
Compendium Nos gravamen, 207
Compendium circa quadrivium, 216
Compendium Nos gravamen, 216, 217, 228, 237, 238
Compendium philosophiae, 206
Constantinus Africanus, 395, 397
Crevier, J.-B.-L., 28
Cum summum in vita solacium, 238
David de Dinanto (Dyonensis), 360
De communibus artium liberalium, 209, 216
Dialectica Monacensis, 80–84
Dicit Aristotelis, 215, 225
Dioscorides, 396
Dominicus Gundissalinus, 105, 106, 115, 145, 206, 214, 219–222, 225, 226, 363, 364
Dominicus Oxomensis, 60
Donatus, 65, 68, 72, 73, 75, 102, 104, 112, 113, 116, 118, 119, 121, 122
Du Boulay, C.E., 28
Eberhardus Bethuniensis, 74
Ebrardus Bethuniensis, 103, 115, 116, 122
Edmundus Abindoniensis, 56
Egidius de Corbolio, 12, 388, 389, 396–398
Egidius de Santarem (Lusitanus), 390
Egidius Parisiensis, 49
Egidius Romanus, 186
Eginhardus, 109
Étienne Bérout, 59
Eustratius Nicenus, 214, 215, 218, 219, 222, 226, 228, 234, 244
Everardus Yprensis, 79

Fallacie Parvipontane, 85, 86
Federico Visconti, 53
Felix nimium, 211
Francisco Petrarca, 111, 124
Franciscus Assisiensis, 60
Franco de Colonia, 374
Fredericus II, 388
Gabriel Naudé, 393
Gaius Julius Solin, 98
Galenus, 392, 395
Galfridus de Aspall, 211
Galterius de Alliaco, 72
Galterius de Sancto Victore, 280
Gautier, 102
Geoffroy de Joinville, 58
Gerardus Biturícensis, 389, 390, 396
Gerardus Cambrensis, 19, 330
Gerardus Cremonensis, 105, 106, 149, 150, 225, 360, 368, 370, 390
Gerardus de Abbatis Villa, 91, 93, 94, 102, 116, 121, 122
Gerardus de Barri, 49, 392
Gerardus Puella, 324, 325
Gerhoch Reichersbergensis, 280
Gilbertus Anglicus, 328, 391
Gilbertus Porretanus, 79
Glosa Admirantes, 73
Glosule in Priscianum, 67
Godefredus de Vinsauf, 51, 104
Godefredus Tranensis, 342
Godefridus de Sancto Victore, 49, 79
Godefridus Pictaviensis, 327
Gosbertus, 102, 103, 114
Goselme, 102
Gratianus, 223, 317, 319, 321, 322, 332, 406
Grégoire de Crescenzi, 58
Gregorius VII, 317
Gregorius IX, 24, 33, 34, 67, 90, 130, 134, 138, 151, 319, 320, 325, 329, 342, 343, 354, 361, 394
Gregorius Magnus, 311, 312
Grillius, 111
Gualterus Cornutus, 343
Gualterus de Castro Theodorici, 399–404
Guérin, 18
Guerric de Saint-Quentin, 10, 257–259, 262, 265, 269, 272
Guido de Bazoches, 18, 49, 391
Guido Faba, 355
Guilelmus de Luxi, 141
Guillaume de Joinville, 58
Guillaume de Nangis, 25
Guillelmus a Sancto Theodorico, 150, 151
Guillelmus Anglicus, 367, 368
Guillelmus Autissiodorensis, 141
Guillelmus Brito, 17–20, 23, 25, 393
Guillelmus de Alvernia, 29, 34, 147
Guillelmus de Conchis, 67, 217, 218
Guillelmus de Moerbeke, 91, 206
Guillelmus de Montibus, 77, 87
Guillelmus de Sancto Amore, 35, 406
Guillelmus Durand, 342
Guillelmus Montorielensis, 77
Guillemus Peraldus, 59
Héron d'Alexandrie, 98
Hadoard, 109, 110
Henri d'Andeli, 355, 394
Henri de Harcourt, 58
Henricus de Langenstein, 371
Henricus II, 21–23, 78
Hermann l'Allemand, 91
Herveus Brito, 205, 211, 215, 221
Hieronymus de Moravia, 374

Hippocrates, 395
Honorius (magister), 324
Honorius III, 11, 32, 34, 40, 46, 329, 332, 337, 339, 341, 342
Horatius Flaccus, 104
Hostiensis (Henricus de Segusio), 342
Hugo de Sancto Caro, 60, 141, 257, 262, 269, 276, 295, 296, 299, 300, 305, 309–312
Hugo de Sancto Victore, 148, 211, 242, 244, 278, 396
Huguccio de Pisa, 51, 115, 121, 218, 292, 312, 325
Humbertus de Romanis, 60
Iacobus de Venetiis, 105, 107
Ibn al-Gazzar, 395
Ildefonsus, 353
Innocentius III, 29, 31–33, 37, 39, 50, 54–56, 90, 293, 333, 341, 352, 361
Innocentius IV, 34, 90, 354
Ioachim de Flore, 279, 280, 303
Iohannes Blund, 55, 57, 360
Iohannes Buridanus, 84
Iohannes Chrysostomus, 141
Iohannes Cornubiensis, 280
Iohannes Damascenus, 106, 305
Iohannes de Dacia, 220, 222
Iohannes de Garlandia, 55, 70, 71, 103, 104, 115, 252, 374
Iohannes de Rupella, 10, 257–259, 262, 266, 269, 272
Iohannes de Sacrobosco, 161, 162
Iohannes Faventinus, 337
Iohannes Hanville, 98
Iohannes Pagus, 84, 211, 212, 217, 218, 220, 224, 295
Iohannes Peckham, 370, 371
Iohannes Philoponus, 107
Iohannes Saresberiensis, 214, 224, 236, 237, 239, 278, 392
Iohannitius (Hunayn ibn Ishaq), 395, 396
Isaac Israeli, 395
Isidorus Hispalensis, 104, 108, 114, 117, 123, 224, 252, 312
Iustinianus, 223
Ivo Carnotensis, 317
Jean de Joinville, 59
Jean de Saint-Gilles, 60, 257
Jean sans Terre, 54
Johannes de Saint Albans, 392, 398
Johannes de Sancto Amando, 324, 390, 391
Jordanus de Nemore, 117, 363, 365, 366, 368, 371
Jordanus de Saxonia, 68, 69
Jordanus, *Sermocinalis scientia*, 68, 69
Lactantius, 214
Lectio cum Questionibus, 226, 227
Lectura in Ethicam novam, 226
Lectura in Ethicam veteram, 226
Liber de causis, 144
Logica 'Cum sit nostra', 86, 87
Louis VI, 78
Louis VII, 78, 393
Louis VIII, 18, 20, 78, 93
Louis IX, 17, 18, 23, 24, 33, 59, 385
Lupus Servatus, 109
Macer, 396
Macrobius, 214, 229, 233, 236–239
Magister Albericus, 279
Marius Victorinus, 106, 112, 114, 122
Martianus Capella, 104, 112
Matthaeus Vindocinensis, 104
Mattheus Parisiensis, 23
Matthieu de Montmorency, 18

Mauritius Soliacensis, 280
Maurus (magister), 388
Meludinenses, 79
Michael Ephesius, 107
Michael Scotus, 91, 94, 360, 368
Musandinus (magister), 388
Musso, Cornelio, 133, 134
Nemesius de Emesa, 237
Nicolas de Bray, 20
Nicolaus Ambianensis, 146
Nicolaus de Gorran, 255, 256, 260
Nicolaus Parisiensis, 68, 71, 75, 211, 218, 228
Nominales, 79
Odo de Tusculano, 295
Odo Rigaldi, 58, 60, 295, 296, 309, 310, 312, 313
Odo Suessionensis, 277, 282, 284, 285, 287
Oliverus Brito, 211, 218
Origenes, 133, 272
Otto de Saint-Blaise, 49
Ottobono Fieschi, 53
Palladius, 98
Papias, 114, 117
Parvipontani, 79, 86
Paulus Apostolus, 151, 257, 259, 260, 262, 264, 266, 268, 286, 287
Petrus Abelardus, 77, 148, 239, 285
Petrus Blesensis, 49, 337, 388
Petrus Brito, 11, 52, 326–328, 343
Petrus Cantor, 22, 29, 49, 54, 59, 252, 277, 281, 293, 385, 386
Petrus Capuanus, 58
Petrus Cellensis, 49
Petrus Comestor, 10, 251, 257, 269, 302
Petrus de Alvernia, 228
Petrus de Louveciennes, 322
Petrus de Nemours, 34, 393
Petrus H., 161, 163
Petrus Helias, 67, 114, 121
Petrus Hispanus, 68, 83, 84, 114–116, 122, 217, 390
Petrus Hispanus (medicus), 211
Petrus Lemovicensis, 90, 364, 374, 394
Petrus Lombardus, 10, 95, 140, 146, 148, 150, 251–253, 265, 266, 268, 269, 271, 272, 275–281, 283–293, 295–300, 302–312, 411
Petrus Manducator, 277, 283
Petrus Pulverellus, 52, 55, 56, 338, 341, 343
Petrus Rebuffus, 339, 342
Petrus Riga, 98
Philaretus, 396
Philippe II Auguste, 7, 12, 17–25, 29, 31, 33, 45, 49, 79, 90, 255, 332, 333, 341, 388, 389, 393, 397, 398
Philippe IV le Bel, 26
Philippus Cancellarius, 34, 141, 147, 383
Philippus de Harvengt, 49, 392
Philosophica disciplina, 72
Plato, 20, 81, 110, 124, 137, 147, 205, 207, 208, 216–218, 222, 225, 231, 305, 313, 394
Plinius, 98
Pontius, 352
Pontius Provincialis, 351–356
Porphyrius, 86, 105, 106, 115, 119, 120, 210–212, 233
Prepositinus Cremonensis, 53, 282, 283

Primo queritur utrum philosophia, 216, 217
Priscianus, 65–75, 102, 103, 112–116, 118–122
Ps. Adam de Bocfeld, 211
Ps. Dionysius Areopagita, 146, 147
Ps. Iohannes Peckham, 205, 207, 209, 227–232, 234, 235, 238, 240, 241, 243
Ps. Petrus Pictaviensis, 276, 277, 291
Ps. Priscianus, *De accentu*, 68
Ps. Robertus Kilwardby, *In Barbarismum Donati*, 66, 119
Ps. Robertus Kilwardby, *In Priscianum maiorem*, 74, 119
Publius Terentius Afer, 118
Questiones mathematicae, 72
Questiones mathematice, 216
Questiones super Librum Ethicorum, 228
Quiliuerbi (magister), 70
Quintilianus, 108, 113, 116, 119, 122, 397
Radulfus Brito, 228, 244
Raymond de Peñafort, 223, 319, 320
Reginaldus Aurelianensis, 341–343
Remigio de' Girolami (Florentinus), 223
Remigius Autissiodorensis, 102, 114, 119
Richard de Fournival, 9, 11, 89–104, 107, 109–114, 116–118, 121, 123–125, 364–367
Richard de Gerberoy, 98
Richard Poore, 55, 56
Richard Rufus Cornubiensis, 57, 60, 105, 129, 134, 137–139, 146, 154, 156, 297, 308
Richardus Anglicus (de Mores), 52, 325, 326
Richardus de Sancto Victore, 211, 280
Richardus Fishacre, 296, 297, 305, 310, 312
Rigord, 17, 393, 397
Robertini, 79
Robertus Anglicus, 68, 70
Robertus Blund, 67
Robertus Circklade, 279
Robertus de Courçon, 31–33, 42, 45, 56, 58, 59, 66, 90, 109, 118, 119, 207
Robertus de Fournival, 366
Robertus de Somercote, 90
Robertus de Sorbona, 59, 60, 118, 365, 386
Robertus de Torigny, 105
Robertus Grosseteste, 87, 91, 106, 115, 122, 131, 157, 208, 214, 220, 236, 362, 365, 369
Robertus Kilwardby, 57, 68–71, 73, 74, 115, 121, 132, 205, 206, 208, 220, 225, 227, 228, 232–234, 237–239, 241–244, 313, 363, 364, 369
Robertus Meludensis, 79, 263, 278–281, 284
Robertus Parisiensis, 67
Rodoicus Modicipassus, 323
Roger le Normand, 52
Roger(i)us Baco, 68, 71, 115, 130, 131, 136–151, 153–156, 159–162, 164–168, 170–174, 178, 180–183, 186, 193, 194, 222, 223, 370
Roger(i)us de Fournival, 90
Roger(i)us de Hoveden, 20, 49

Rolandus Cremonensis, 60
Romanus de Sancto Angelo, 34
Romanus Franginpani, 23, 24
Salernus (magister), 388
Sallustius, 111, 112, 116, 243
Secta Meludina, 78, 79
Secundum quod testatur Ysaac, 212–214, 224, 225, 228, 243
Seneca, 97, 98, 112, 116, 122
Servius Grammaticus, 104
Sextus Propertius, 124
Sicardus Cremonensis, 322
Sicut dicit Ysaac, 212–214, 224, 225, 228, 243
Simon de Southwell, 52
Simon Tornacensis, 251, 263
Socrates, 81
Sophismata Parisius determinata, 81
Stephanus Langton, 10, 38, 54–56, 59, 251, 252, 257, 258, 261, 262, 265, 268, 269, 271, 276, 278, 283, 289–291, 293, 295, 296, 299, 300, 302
Stephanus Tornacensis, 49, 321, 322, 326, 338, 339
Summa philosophiae, 220, 222
Summe Metenses, 83
Super Ethycam, 228
Taddeo Alderotti, 389
Themistius, 106
Theophilius, 396
Thomas Becket, 21–23, 392
Thomas Capuanus, 90
Thomas de Aquino, 10, 29, 50, 90, 141, 158, 173, 186, 229, 231, 232, 234, 243–245, 256, 268, 269, 296, 297, 300, 303–309, 311–314, 352, 361
Thomas de Cantilupe, 58
Thomas de Chobham, 29, 249
Thomas Greffin, 117
Tractatus Monacenses, 84
Ugo de Fagiano, 53
Ugolino di Segni, 341
Urso (magister), 388
Ut ait Tullius, 210, 211, 217–219, 228
Vegetius (Publius Flavius Renatus), 98
Vincentius Bellovacensis, 206
Virgilius Maro Grammaticus, 98, 104, 119
Vitruvius (Marcus Pollio), 98

Index des noms modernes

Achard, G., 108
Aertsen, J.A., 143, 209, 296, 300
Alberigo, G., 331
Alexander, J.J.G., 124
Allegro, G., 148
Álvarez de las Asturias, 338
Andrews, R., 77
Andrieu-Guitrancourt, P., 58
Andujar, E., 223
Angotti, C., 251, 252, 276, 289, 295, 299, 302
Antolic, P.A., 115, 136, 140, 150
Anzulewicz, H., 141
Aris, M.-A., 105, 129, 134
Arnaldi, G., 52
Arnold, M., 260, 262
Aston, T.H., 56, 108
Atucha, I., 229
Aubry, G., 236, 365
Aurell, M., 28
Ausécache, M., 388
Baeumker, C., 113
Baldwin, J.W., 18, 19, 21–23, 29, 49, 52, 54, 252, 385, 389, 391, 393
Barbera, A., 374
Baron, H., 124
Bataillon, L.-J., 38, 60, 252, 257, 290, 295, 296, 302, 364, 383
Baur, L., 212, 219, 364, 369
Bautier, R.-H., 29, 49, 255, 393
Bazán, B.C., 223, 253, 264
Beaujouan, G., 29, 65
Beeson, C.H., 109, 110
Bejczy, I., 233, 239
Bell, N., 378
Benson, R.L., 54, 279, 363, 391
Berceville, G., 314
Bériou, N., 249, 252, 257, 290, 295, 383
Bernstein, A.E., 40
Berschin, W., 103
Bertelloni, F., 131, 135, 205, 221–223, 225, 226, 236, 237, 242
Berubé, C., 144
Bettoni, E., 139, 141
Bianchi, L., 130, 131, 134, 135, 137, 153, 157
Biard, J., 108, 145, 364, 371
Bieniak, M., 265, 295, 296, 299, 300, 306
Birkenmajer, A., 90, 91, 93, 360, 364–366
Bischoff, B., 110
Black, D.L., 116
Blamires, A., 405
Borgnet, A., 313
Borgo, M., 252, 304, 308
Bos, E.P., 80
Bossier, F., 207
Bougerol, J.G., 146
Bouhot, J.-P., 86
Boutry, M., 22, 281
Bove, B., 392
Braakhuis, H.A.G., 8, 80, 82, 84, 85, 116
Brady, I., 257, 277, 282–285, 304
Braet, H., 101
Brams, J., 129, 206
Brandt, S., 205
Brewer, J.S., 223, 330
Bridges, J.H., 171
Brinzei, M. (*alias* M.B. Calma), 90, 130, 153, 155

Brown, G.H., 391
Brundage, J., 333
Buffon, V.A., 135, 205, 227, 228, 232, 233, 238, 240, 243
Buquet, T., 51
Buridant, C., 103
Burnett, Ch., 75, 79, 107, 390
Bursill-Hall, G.L., 75, 101, 103
Büttgen, P., 303
Buttimer, Ch.H., 211
Bylebyl, J.J., 395

Calma, D., 229
Camargo, M., 116
Carozzi, C., 47
Carpenter, N.C., 373
Carpentier, É., 397
Carrier, J., 8, 116, 130, 136, 205, 209, 211, 215–217, 221
Catto, J.J., 56, 108, 370
Cecchini, E., 218, 312
Ceglar, S., 151
Celano, A.J., 205, 227, 228, 244
Cencetti, G., 52
Chatelain, E., 18, 27, 49, 67, 130, 134, 207, 329, 330, 352, 361, 392, 410
Châtillon, J., 29, 211
Chauvin, Y., 397
Cheney, C.R., 55, 321
Cheney, M., 321
Chenu, M.-D., 162, 250, 279, 295, 296, 364
Clark, M., 257, 269, 302
Clarke, P., 328
Classen, P., 41, 53
Cobban, A.B., 59
Cocheris, H., 365
Colish, M.L., 268, 276, 295
Colker, M.L., 49
Colli, V., 162
Congar, Y., 404, 406
Constable, G., 54, 111, 279, 363, 391
Copeland, R., 101, 107, 119
Coppens, Ch., 52, 327, 338, 341
Corbellari, A., 355, 394
Costa, I., 228, 244, 314
Cousin, V., 161, 165
Cox, V., 111
Coyecque, E., 117
Crowley, Th., 136, 139–141, 146, 173
Cullin, O., 375

D'Alteroche, B., 324, 341
d'Alverny, M.-Th., 363, 381
D'Avray, D., 383
Dümmler, E., 103
Dahan, G., 33, 60, 210, 211, 218–220, 222, 223, 251, 252, 256–258, 260–262, 282, 290, 295, 299, 302, 359
Dales, R.C., 135, 137, 139
Davy, M.M., 21, 383
De Lubac, H., 134, 381
de Nonno, M., 66, 115
de Paolis, P., 66, 115
De Ridder-Symoens, H., 108
Del Negro, P., 37
Del Punta, F., 10, 300, 301, 306, 310
Delaborde, H.-F., 17, 22, 393
Delhaye, Ph., 97, 208, 214, 224, 249
Delisle, L., 89, 101, 102, 105, 106, 111, 121, 351, 364
Della Casa, A., 103
Delmas, S., 302
Delogu, P., 395
Delorme, F.M., 131, 136–138, 140, 147, 154–161, 165
Denifle, H., 18, 27, 28, 49, 67, 134, 207, 329, 330, 352, 361, 392, 410
Denzinger, H., 303

Derolez, A., 91
Desportes, P., 90
Destemberg, A., 45
Destrez, S., 162
Deswarte, Th., 28
Dionisotti, A.C., 114
Donati, S., 131, 136, 138, 142, 154, 156, 158, 165, 170, 172, 173, 181
Dondaine, A., 59
Dondaine, H.-F., 147
Dreyer, M., 105, 129, 134, 146
Dufeil, M.-M., 35
Duggan, A., 323
Duggan, Ch., 321, 323
Dutour, Th., 392
Dutton, P.E., 217
Dyer, J., 374
Easton, S.C., 136, 137, 143, 146, 156, 160
Ebbesen, S., 65, 68, 73–75, 79–81, 86, 105, 107, 108, 116, 118, 122, 239, 290
Eckert, P., 136
Emden, A.B., 28, 54, 56
Emery, K. jr., 143, 268, 277, 278
Englhardt, G., 295
Evans, G.R., 276, 295–297
Even-Ezra, A., 148, 405
Faes de Mottoni, B., 295, 299
Fasoli, G., 52
Fellous, S., 51
Féret, P., 337
Ferrara, R., 52
Ferruolo, S.C., 29, 49, 337, 394
Fidora, A., 115, 136, 213, 214, 219–222, 225, 395
Fierville, C., 352
Fink, J.L., 239
Fioravanti, G., 173, 209, 223
Fournier, P., 332, 337
Fransen, G., 320, 324, 325
Fredborg, K.M., 108, 115, 116
Fried, J., 40, 41, 49, 53, 213
Friedberg, E., 22, 319, 321, 406
Friedman, R.L., 68, 73, 295, 297–299, 306
Fries, A., 141
Gabriel, A.L., 28, 29, 36, 252, 330, 383
Galonnier, A., 378
Garcia Villada, Z., 353
Gaudemet, J., 320, 321, 331
Gauthier, R.-A., 69, 131, 147, 148, 157, 207, 208, 214, 222, 226, 229–231, 235, 237, 238, 240, 243, 401
Génestal, R., 21
Ghellinck, J. de, 250, 279
Gibson, M.T., 124, 396
Gilli, P., 51, 59
Gilson, E., 279, 410
Giordanengo, G., 341, 353
Giraud, C., 45, 51, 251
Glasson, E., 333
Glorieux, P., 28, 90, 91, 93, 121, 255, 257, 275, 276, 295, 352
Goldthwaite, R.A., 52
Gorochov, N., 29, 31, 50, 51, 53–60, 352, 361
Goubier, F., 81, 116
Gouron, A., 320, 322
Grabmann, M., 116, 130, 224, 279, 359, 361
Grant, E., 145
Gray, H.H., 124
Green-Pedersen, N.J., 85, 115
Grondeux, A., 74, 79, 81, 84, 86
Gross, G., 375
Gründel, J., 295
Gryson, R., 311

Guyotjeannin, O., 28
Gy, P.-M., 60, 257, 295
Haas, F.A.J. de, 136
Hackett, J., 115, 136, 137, 151, 153, 154, 172
Hackett, M.B., 56, 57
Hadot, P., 227
Haggh, B., 376, 385
Hall, J.B., 278
Hamesse, J., 39, 103, 131, 150, 205, 207, 255, 295, 368, 391
Hanenburg, J.M.H., 322
Hansen, H., 239
Häring, N.M., 79
Hasenohr, G., 59, 101
Haskins, C.H., 51, 279, 395, 396
Haye, T., 91
Heid, C., 51
Henquinet, F. M., 257, 295
Herman, G., 394
Hermand, X., 18
Hissette, R., 153, 366
Hoenen, M.J.F.M., 44, 215, 220
Holtz, L., 8, 29, 66, 73, 85, 100, 103, 108, 114–116, 130, 209, 355, 359, 361, 373
Holtzmann, W., 321, 323
Honnefelder, L., 105, 129, 134, 296
Hossfeld, P., 149, 186
Huglo, M., 373, 376, 385
Hugonnard-Roche, H., 364
Hunt, R.W., 49, 101, 114, 115, 119, 124, 279, 396
Hunt, T., 110, 396
Hyde, J.K., 52
Imbach, R., 212, 229, 303
Irvine, M., 101, 114
Irving, A., 278
Iversen, G., 378
Iwakuma, Y., 77, 78
Jacquart, D., 30, 367, 387–391, 393–398
Jean de Meung, 59
Jeauneau, E., 216, 217
Jolif, J.Y., 208, 230, 231, 235, 237
Jones, C.M., 278
Jourdain, Ch., 28
Judy, A.G., 208, 313, 364
Jullien, M.-H., 51, 103
Kaluza, Z., 303
Kelly, J.N.D., 341
Kenny, A., 129, 360
Kibre, P., 28, 29, 36, 367
Kneepkens, C.H., 67–69, 71, 73, 76
Köhler, T.W., 210, 211, 228
König-Pralong, C., 229
Kouamé, T., 51
Kozur, W., 323, 324
Krause, H., 333
Kretzmann, N., 129, 360
Kristeller, P.O., 124
Kübel, W., 141
Kuttner, S., 52, 320–327, 332, 333, 337
Lachaud, F., 214, 224, 236
Lafleur, C., 116
Lafleur, Cl., 8, 29, 68, 70, 72, 75, 130, 132, 135, 136, 205, 208, 209, 211–213, 215–217, 220, 221, 355, 374
Lagerlund, H., 227
Landau, P., 320, 322–324
Landgraf, A.M., 252, 277, 282, 283, 290–292
Langlois, E., 90
Lanham, C.D., 279
Larrainzar, C., 321
Laspeyre, E.Th., 325
Laudalio, V., 91
Le Blévec, D., 47, 51, 389
Le Goff, J., 59, 362, 392

Le Saulnier de Saint-Jouan, H.-G., 352, 353
Lebecq, S., 114
Lefèvre, J., 365
Lefèvre, Y., 103
Lefebvre-Teillard, A., 30, 52, 324, 326, 327, 341, 343
Leff, G., 29, 35, 108, 256
Leonardi, C., 111, 173, 209
Leone, A., 389
Lewis, N., 154
Lewry, P.O., 68, 75, 108, 227, 244
Libera, A. de, 136, 305, 359
Lindberg, D.C., 96
Lindsay, W. M., 312
Litt, T., 313
Lombardi, G., 93
Long, R.J., 295, 297, 302
Luard, H.R., 23
Lucken, Ch., 65, 364
Luna, C., 153
Lutz-Bachmann, M., 115, 136, 213, 395
Maître, C., 373
MacIntyre, A., 221
Maggiòlo, P.M., 186
Maierù, A., 68, 303, 305
Maleczek, W., 39
Mandonnet, P., 306
Mare, A.C. de la, 124
Marenbon, J., 75, 105
Marguin-Hamon, E., 70, 71, 103
Martijn, M., 136
Martin, C.J., 105
Martin, J.-M., 38
Martin, R.M., 263, 281
Martin-Hisard, B., 38
Mauro, L., 210, 373
McDonough, C., 395
McKeon, R., 96, 107
McLaughlin, T., 322
McVaugh, M., 391
Meirinhos, J., 39
Melkevik, B., 212
Menesto, E., 111
Mercken, H.P.F., 214
Merle, H., 150
Metzger, S., 278
Mews, C., 279
Meyer, C., 374, 378
Miano, V., 136, 144
Micha, A., 25
Michaud-Quantin, P., 39, 49, 105
Micheau, F., 396, 398
Miethke, J., 39
Miller, F.D., 221
Millet, H., 90
Minio-Paluello, L., 77, 105, 124
Miramon, C. de, 60
Monagle, C., 279
Monfrin, J., 59
Monicat, J., 22
Mora-Márquez, A.M., 239
Morard, M., 45, 51
Morelle, L., 28
Morenzoni, F., 29, 249
Morris, C., 332
Muckle, J.T., 144, 212
Müller, W.P., 325
Murano, G., 162–164
Murdoch, J.E., 96, 369
Murphy, J.J., 107, 116
Murray, A., 59
Narbonne, J.-M., 212
Nebbiai Dalla Guarda, D., 91, 93, 103
Nederman, C.J., 124, 131, 206, 214, 224, 233, 236
Nève, P.L., 333
Nielsen, L.O., 115, 277, 290

Nieus, J.-F., 18
Noone, T.B., 77, 146
Novikoff, A.J., 375

O'Boyle, C., 30, 396
O'Carroll, M., 297
Oliva, A., 296, 303, 314
Orlandelli, G., 52
Ottman, J., 154
Otto, A., 222

Péneau, C., 53
Panella, E., 223
Paravicini Bagliani, A., 38, 93
Parisse, M., 28
Passalacqua, M., 75, 110
Payne, Th.B., 383, 385
Peduto, P., 395
Pellegrin, E., 86
Pepe, L., 37
Perfetti, S., 173, 209
Perkams, M., 148
Perrin, M., 114
Petit-Dutaillis, Ch., 18, 22
Petti Balbi, G., 37
Piché, D., 68
Pickavé, M., 153, 167
Pinborg, J., 115, 129, 360
Pitra, G.B., 277, 282, 284, 285, 287
Pizzani, U., 125
Plinval, G. de, 214
Poirel, D., 36, 148
Pon, G., 397
Poppi, A., 134
Porro, P., 303
Post, G., 28
Poulle, E., 93
Powicke, F.M., 28, 56
Prete, S., 110

Quinto, R., 252, 257, 265, 278, 289, 290, 295, 296, 299, 305

Randi, E., 135
Rashdall, H., 28, 35, 56
Rathbone, E., 52, 320
Reeve, M.D., 110, 111
Reilly, L., 114
Renard, E., 18
Reynolds, L.D., 111, 124, 125
Reynolds, S., 101
Riché, P., 255, 352, 392
Rigo, C., 296
Rijk, L.M. de, 78–81, 83, 85–87, 116
Robb, F., 303
Roche, L., 276
Rodolfi, A., 313
Roesner, E., 376
Romano, A., 41, 42
Romeyer-Dherbey, G., 236
Rommevaux, S., 145
Roos, H., 108
Rosemann, Ph.W., 276, 295, 296, 298, 299, 302, 303, 312
Rosier-Catach, I., 66, 68, 70, 72–76, 101, 108, 115, 118, 122, 229
Rossi, P.B., 115, 277, 288, 362
Rouse, R.H., 91, 93, 110, 111, 125
Roy, B., 99, 364
Roze, M. l'abbé, 90
Rüegg, W., 29, 108

Salman, D., 144
Sbrocchi, L.G., 223
Schepss, G., 205
Schneider, J.H.J., 44, 215, 219, 220
Schneider, U.J., 303
Schönmetzer, A., 303
Schorn-Schütte, L., 213
Schulte, F.J. von, 322, 338, 339
Seebass, T., 376
Seidler, E., 95
Selderhuis, H.J., 303
Senekovic, D., 115

Senner, W., 296
Sharpe, R., 51, 153
Sileo, L., 296
Simonnot, Ph., 341
Singer, H., 321, 338
Siri, F., 251, 281, 282
Sirridge, M., 68, 69
Sivéry, G., 18
Sluiter, I., 101, 107, 119
Sohn, A., 36
Solère, J.-L., 303
Sommer-Seckendorff, E.M.F., 57
Sorabji, R., 107
Sorbelli, A., 52
Southern, R.W., 56, 279
Spatz, N., 30
Speer, A., 143, 209, 221, 296, 300
Steel, C., 131, 205
Steele, R., 131, 136–138, 140, 146, 147, 151, 154–157, 160–165, 171
Stelling-Michaud, S., 52
Stirnemann, P., 79, 81, 84, 86, 91, 93, 101
Stubbs, W., 20, 21, 49
Sturlese, L., 205
Sudhoff, K., 390
Sulavik, A.T., 141
Swiggers, P., 101
Sylla, E.D., 96, 369
Szerwiniak, O., 114

Tabbagh, V., 90
Tanay, D., 374
Tarrant, R.J., 124
Taviani-Carozzi, H., 47
Taylor-Briggs, R., 111
Teunissen, M., 136
Thom, P., 227
Thorndike, L., 99, 367
Thörnqvist, C.Th., 86
Tilliette, J.-Y., 29, 51
Torrell, P., 141
Toste, M., 131, 205, 206, 236
Touati, F.-O., 393, 398
Tracey, M.J., 227, 235, 243
Trifogli, C., 136, 172, 173
Turcan-Verkerk, A.-M., 51

Ullman, B.L., 124, 125

Van Engen, J., 38
Van Riet, S., 219
Van Steenberghen, F., 139
Vanhamel, W., 206
Vasina, A., 52
Vauchez, A., 58
Vegetti, M., 236
Vellekoop, K., 373, 376
Verbeke, W., 101
Verdeyen, P., 151
Verdier, Ph., 378
Verger, J., 28, 29, 31, 34, 36–38, 41–45, 47, 49, 51, 53, 69, 205, 249, 255, 256, 314, 359, 392–394
Vernet, A., 91
Vicaire, H., 341
Vieillard, C., 388
Voigts, L., 391
Vuillemin-Diem, G., 158
Vulliez, Ch., 28, 43, 69, 322

Wallis, F., 396
Ward, J.O., 11, 111, 116, 355
Warner, G.F., 19
Weber, H.Ph., 296, 298–300
Weber, R., 311
Wei, I.P., 29
Weigand, R., 320, 323, 324, 327
Weijers, O., 8, 27, 29, 38, 39, 43, 44, 57, 65, 73, 75, 85, 90, 100, 108, 116, 130, 153, 155, 205, 209, 210, 215, 229, 234,

253, 256, 264, 297, 314, 355, 359, 361, 373, 375, 376, 403
Weill-Parot, N., 145
Weisheipl, J.A., 96, 370
Welkenhuysen, A., 101
Wenin, C., 227
Wickersheimer, E., 387, 388, 390, 391, 397
Wicki, N., 147
Wieland, G., 44, 215, 220, 226
Wielockx, R., 153, 167, 169
Willis, J., 238
Wilmans, R., 49
Wilpert, P., 136
Winroth, A., 321
Winterbottom, M., 110
Wolter, A.B., 154
Wood, R., 105, 129, 134, 137–139, 154, 296, 297, 303
Wright, Th., 392
Wüstenfeld, F., 390
Young, S.E., 17, 29, 332, 340, 341
Yudkin, J., 374
Zambelli, P., 99
Zavattero, I., 131, 135, 227, 229, 239, 240
Zimmermann, A., 383
Zink, M., 59, 101
Zonta, B., 114

Liste des intervenants

John Baldwin, professeur émérite, John Hopkins University (Baltimore)

Luca Bianchi, Università degli Studi del Piemonte Orientale 'Amedeo Avogrado' (Vercelli)

Marta Borgo, Commissio Leonina (Paris)

Henk Braakhuis, professeur émérite, Radboud Universiteit (Nimègue)

Dragos Calma, Universitatea 'Babes-Bolyai' (Cluj-Napoca) / CNRS (Paris)

Chris Coppens, Radboud Universiteit (Nimègue)

Gilbert Dahan, directeur de recherche émérite, CNRS (Paris)

Silvia Donati, Albertus Magnus Institut (Bonn)

Sten Ebbesen, Saxo Institute (Copenhague)

Ayelet Even-Ezra, IRHT-CNRS(Paris) / Open University (Israel)

Graziella Federici Vescovini, professeur émérite, Università di Firenze

Nathalie Gorochov, Université de Paris-Est-Créteil / Centre de Recherches en Histoire Européenne Comparée

Anne Grondeux, CNRS (Paris)

Ruedi Imbach, professeur émérite, Université Paris-IV Sorbonne

Anne Lefebvre-Teillard, professeur émérite, Université Paris - II Panthéon-Assas

Christopher Lucken, Université de Genève

Laurence Moulinier, Université Lumière Lyon 2

Anne-Zoé Rillon, CESCM (Poitiers) / Université catholique de l'Ouest (Angers)

Riccardo Saccenti, Fondazione per le Scienze Religiose (Bologne)

Jacques Verger, professeur émérite, Université Paris-IV

Charles Vulliez, professeur émérite, Université de Reims

Olga Weijers, directeur de recherche émérite, Huygens Instituut (Den Haag) / IRHT-CNRS, (Paris)

Irene Zavattero, Università di Trento

Table des matières

Avant-propos 5

Introduction 7

Section I : Le contexte

John W. Baldwin, Le contexte politique et institutionnel 17

Jacques Verger, Que sait-on des institutions universitaires parisiennes avant 1245 ? 27

Nathalie Gorochov, Le milieu universitaire à Paris dans la première moitié du XIII^e^ siècle 49

Section II : Grammaire et logique

Anne Grondeux, Le trivium à la faculté des arts de Paris avant 1245. Quelques questions méthodologiques 65

Sten Ebbesen, Logical Texts. 12^th^ or 13^th^ Century ? Paris or Elsewhere ? 77

Christopher Lucken, La *Biblionomia* de Richard de Fournival : un programme d'enseignement par le livre. Le cas du trivium 89

Section III : Philosophie

Ruedi Imbach, Introduction 129

Luca Bianchi, Couper, distinguer, compléter : trois stratégies de lecture d'Aristote à la Faculté des arts 133

Silvia Donati, Pseudoepigrapha in the *Opera hactenus inedita Rogeri Baconi*? The Commentaries on the *Physics* and on the *Metaphysics* 153

Irene Zavattero, Éthique et politique à la Faculté des arts de Paris dans la première moitié du XIII^e^ siècle 205

Section IV : Théologie

Gilbert Dahan, L'enseignement de la théologie 249

Gilbert Dahan, L'enseignement de l'Écriture, des écoles à l'université 255

Ricardo Saccenti, Questions et Sentences : l'enseignement entre la fin du XII^e^ et le début du XIII^e^ siècle 275

Marta Borgo, L'enseignement des *Sentences* pendant la première moitié du XIII^e^ siècle 295

Section V : Droit

Anne Lefebvre-Teillard, Les débuts de l'enseignement universitaire à Paris : le droit. Introduction 317

Anne Lefebvre-Teillard, Du Décret aux décrétales : l'enseignement du droit canonique au sein de l'école parisienne (fin XII^e^-début XIII^e^ s.) 319

Chris Coppens, Le droit romain à Paris au début du XIII^e siècle, introduction et interdiction 329

Section VI : Varia

Charles Vulliez, Un « rhéteur médiéval » et son enseignement « parisien » : Pons le Provençal . . . 351

Graziella Federici Vescovini, La transformation des arts du Quadrivium dans l'enseignement des Facultés des Arts et de la Philosophie au commencement du XIII^e siècle 359

Anne-Zoé Rillon, La musique et les débuts de l'Université 373

Laurence Moulinier-Brogi, Deux ou trois choses que l'on sait d'elle : la faculté de médecine parisienne et ses débuts 387

Ayelet Even-Ezra, « Qui predicat magister est » : Teaching and Preaching in Paris according to Gualterus de Castro Theodorici (Gauthier de Château-Thierry) 399

Conclusions 409

Index

Index des manuscrits 415

Index des noms anciens 419

Index des noms modernes 427

Liste des intervenants 435

Table des matières 437